

# REVUE D'ALSACE

---



*Jan 27. 3. 19*



HARVARD COLLEGE LIBRARY



HOHENZOLLERN COLLECTION

IN COMMEMORATION OF THE VISIT OF  
HIS ROYAL HIGHNESS  
PRINCE HENRY OF PRUSSIA  
MARCH SIXTH, 1902  
ON BEHALF OF HIS MAJESTY  
THE GERMAN EMPEROR

PRESENTED BY ARCHIBALD CARY COOLIDGE, PH.D.  
ASSISTANT PROFESSOR OF HISTORY

W. H. P. 1902

*128022*





Fr 27.3.19



HARVARD COLLEGE LIBRARY



HOHENZOLLERN COLLECTION

IN COMMEMORATION OF THE VISIT OF  
HIS ROYAL HIGHNESS  
PRINCE HENRY OF PRUSSIA  
MARCH SIXTH, 1902  
ON BEHALF OF HIS MAJESTY  
THE GERMAN EMPEROR

PRESENTED BY ARCHIBALD CARY COOLIDGE, PH.D.  
ASSISTANT PROFESSOR OF HISTORY

N<sup>o</sup> 8022



# REVUE D'ALSACE

---

Mulhouse. — Imprimerie Veuve Bader et C<sup>ie</sup>

---

# REVUE D'ALSACE

---

NOUVELLE SÉRIE

---

DIXIÈME ANNÉE

---

TOME DIXIÈME



COLMAR

AU BUREAU, GRAND'RUE, N° 42

---

1881

*Fr 27. 3. 19.*  
~~*Gen 27. 2. 19.*~~

Harvard College Library

APR 18 1908

Hohenzollern Collection

Gift of A. C. Coolidge

# MARIE-CAROLINE FLACHSLAND

épouse de

## JEAN-GOTTFRIED HERDER

---

Vers le mois d'août 1770 arrivait à la Cour de Darmstadt le jeune prince de Holstein. Il se rendait à l'Université de Strasbourg, où il devait faire ses études sous la direction d'un candidat en théologie, alors encore obscur, mais qui portait le nom de Jean-Gottfried Herder. Quelques années plus tard, ce nom devait jeter un vif éclat. Gœthe, qui avait connu et apprécié à Strasbourg le gouverneur princier, le fit appeler comme surintendant à la Cour littéraire de Weimar. Herder prit rang dans la pléiade d'hommes de lettres que le duc Charles-Auguste avait réunis autour de lui, et contribua pour une part considérable à la renaissance de la littérature allemande. Quoiqu'il en soit, en 1770 il faisait le triste métier de gouverneur. Le prince passa quinze jours à Darmstadt, dans la famille ducale à laquelle il appartenait par sa mère. Le gouverneur était naturellement exclu du cercle intime de la Cour ; il cherchait à se désennuyer. La gouvernante des princesses, M<sup>lle</sup> Ravanel, l'introduisit dans la famille du conseiller martial (*Kriegsrath*) Merk, et c'est là qu'il apprit à connaître sa future épouse, Marie-Caroline Flachsland.



Un proverbe allemand veut que les mariages se concluent sous la pression d'une mystérieuse prédestination (*Ehen werden im Himmel beschlossen*). C'était bien le cas pour l'union qui se préparait au foyer des Merk de Darmstadt. Des deux jeunes gens, l'un, Herder, était né sur les confins de la Pologne, à Mohrungen (1744) ; son père était un pauvre barbier et chirurgien de campagne. Destiné d'abord au métier paternel, il avait pu faire, après mille privations, ses études universitaires. L'autre, Marie-Caroline Flachsland, était née au pied des Vosges, à Riquewihr (28 janvier 1750). Sa famille était une des plus distinguées de la petite ville seigneuriale. Son père, Jean-Frédéric Flachsland, était receveur domanial (*Amtsschaffner*) ; sa mère, Rosine-Catherine Mauriti, était la fille du surintendant des églises de la seigneurie de Riquewihr-Horbourg ; son oncle était professeur d'éloquence à Carlsruhe, sa sœur l'épouse du conseiller intime Hesse. Qui aurait pu prédire aux deux enfants, alors que l'un végétait dans l'indigence, dans les plaines marécageuses de la Vistule, et que l'autre s'épanouissait dans l'aisance, au milieu du gai vignoble d'Alsace, qu'un jour ils se rencontreraient à la Cour de Darmstadt et qu'ils s'y uniraient pour la vie !

Marie-Caroline Flachsland a raconté elle-même, dans une biographie de son mari, qu'elle publia après la mort de celui-ci, ses fiançailles et son mariage. Nous allons traduire les fragments qui se rapportent à cet événement :

« Herder n'était pas admis à la table princière ; il dînait avec la gouvernante des princesses de la famille régnante,

<sup>1</sup> D'après une lettre insérée dans *Gelzer's Monatsblätter*, vol. 14, p. 104, les Flachsland d'Alsace descendent d'une famille patricienne de Berne ; deux frères émigrèrent, au plus tard pendant la guerre de trente ans ; les descendants de l'un formèrent une branche catholique, ceux de l'autre une branche protestante. — Dans le volume cité il y a toute une série de lettres de Caroline Herder ; elles portent l'empreinte d'un esprit très éveillé et d'une grande profondeur de sentiment.

M<sup>lle</sup> Ravel. Par elle il fut introduit dans la maison du gouverneur martial Mark, qui était lié avec ma famille et qui lui fit faire la connaissance de mon beau-frère, le conseiller intime Hesse. J'étais alors avec ma sœur. La conversation de Herder était si intéressante et si spirituelle que notre petit cercle, Merk, mon beau-frère et M<sup>lle</sup> Ravel se concertèrent pour lui rendre le séjour de Darmstadt le plus agréable que possible, ou plutôt pour nous procurer à nous la jouissance la plus exquise. Nous le vîmes presque tous les jours dans nos familles, dans de petites sociétés ou dans de charmantes excursions dans les forêts qui avoisinent Darmstadt. Nous n'avions aucune peine à l'amuser ; c'est lui qui faisait les frais de la conversation et elle était pleine de charme et d'esprit. Ses jugements, ses sentiments étaient toujours vrais et il savait nous attirer à la hauteur de ses propres pensées. Il nous lisait les plus beaux passages de la *Messiede*, de Klopstock, des pièces de Kleist, des *Minnesänger*. Je n'oublierai jamais la Faisanderie de Darmstadt, où, dans le silence de la forêt, il nous déclama de mémoire, de sa voix sympathique, l'ode de Klopstock : *Als ich unter Menschen noch war*. Nos cœurs se sont trouvés au souffle de la poésie de Klopstock et de Kleist. Le 19 août, Herder prêcha dans la chapelle du château. J'entendais comme la voix d'un ange, et des accents partant du cœur comme jamais je n'en avais entendus. Je ne puis décrire cette impression unique, jamais encore ressentie.

<sup>1</sup> Voici comment Goethe dans son autobiographie (*Wahrheit und Dichtung*, livre XII), décrit la société de Darmstadt :

« A Darmstadt se trouvait une société très distinguée. Le conseiller intime Hesse, ministre du Landgrave, le professeur Petersen, le recteur Wenk et d'autres indigènes en formaient le noyau ; des voisins, des étrangers de passage venaient s'y mêler. La conseillère de Hesse et sa sœur, M<sup>lle</sup> Flachsland, étaient des personnes de mérite et supérieurement douées ; celle-ci, fiancée à Herder, était doublement intéressante par ses qualités et par son affection pour un homme si distingué. »

Il était à mes yeux un messager céleste sous figure humaine. Dans l'après-midi je le vis, je lui exprimai ma reconnaissance..... A partir de ce jour nous étions unis pour la vie. C'est la main de Dieu qui nous conduisit l'un à l'autre. Il ne peut y avoir deux âmes dont l'harmonie soit plus intime. Il sut par d'autres combien j'aimais mon frère et ma sœur, et là aussi nos cœurs battaient à l'unisson. Ah, nul n'a connu sa sainte âme comme moi ! A partir de là nous nous vîmes journellement. Je sentais un bonheur ineffable ; la perspective d'une séparation m'épouvantait : je pensais ne plus jamais le revoir. Le 25 août nous célébrâmes son jour de naissance, dans un cercle intime, chez M<sup>lle</sup> Ravanel ; à cette occasion il me remit la première lettre. Oh ! c'était pour moi ce que la terre pouvait me donner de plus précieux. J'étais pleine de gratitude envers Dieu et envers lui..... Le 27 août le prince continua son voyage vers Strasbourg. Je pus parler encore à Herder dans la matinée du jour de son départ..... Pour la première fois nous étions en tête-à-tête ! Nous n'étions qu'un cœur, qu'une âme : le départ ne pouvait plus nous séparer.

..... « Au printemps 1771 Herder quitta Strasbourg..... et repassa par Darmstadt, où nous passâmes ensemble des heures trop fugitives, et troublées dans leur bonheur par l'immixtion de quelques amis dans nos relations ; mais nos cœurs étaient irrévocablement unis..... nulle voix étrangère ne pouvait plus les désunir. »

Herder avait accepté une place de conseiller au Consistoire de Bückebourg. Dépourvu de fortune personnelle, il ne pouvait songer à entrer en ménage dans le même temps qu'il entrait en fonctions. Les mois se passaient. A Darmstadt les amis cherchaient à décourager la fiancée ; elle ne devait pas, lui disait-on, prendre pour une affection sérieuse l'inclination passagère d'un jeune homme. Elle écoutait ces paroles désespérantes qu'une voix intérieure venait sans cesse contredire et sa confiance ne la trompa pas. Nous reprenons son récit :

« Enfin arriva le jour désiré où Herder put me conduire à Bückebourg. Notre mariage se célébra à Darmstadt le 2 mai 1773. Un vieux pasteur bénit notre union, dans le cercle de mes parents, au moment où le soleil couchant empourprait le ciel. Il appela sur nous les bénédictions de Dieu. L'affection de mon beau-frère et de ma sœur, la sérénité printanière du mois de mai embellirent cette fête intime. Il nous semblait entendre Dieu lui-même qui confirmait notre alliance. Le moment de quitter la famille de mon beau-frère fut très pénible, mais *Lui !*..... il me remplaçait tout, et me donna infiniment plus que je ne méritais, que jamais je n'avais pu espérer. Encore aujourd'hui je me reproche quelquefois d'avoir eu, pendant le temps de nos fiançailles, des moments de doute; de lui avoir écrit un jour de m'oublier, puisque je n'avais pas assez de fortune et aucune des qualités qui pouvaient le rendre heureux. Dans chacune de ses lettres il m'assurait que j'étais le bonheur de sa vie, il me suppliait de ne pas l'abandonner, que Dieu resterait notre soutien. C'est ainsi qu'il m'aimait, et moi, — ô Dieu ! j'aurais donné dix fois ma vie pour lui !

« Nous commençâmes notre ménage avec des dettes, mais nous nous confiâmes joyeusement en Dieu ..... Il semble que des démons jaloux s'empressent de nous gâter les moments où notre bonheur est le plus pur et le plus profond. Nous en fîmes l'expérience avec quelques-uns de nos amis communs..... Ils ne pouvaient comprendre pourquoi Herder avait tant tardé à venir me chercher; ils lui trouvaient toutes sortes de défauts de caractère et tous deux nous en éprouvions quelque peine.

« Nous nous hâtâmes d'arriver dans notre tranquille ermitage de Bückebourg, où l'affection la plus pure et l'amitié de quelques hommes distingués vinrent compléter notre bonheur. Les trois ans et demi que nous y passâmes furent les plus sereines de ma vie, l'âge d'or de ma félicité conjugale. »

On sait que sur la recommandation de Gœthe, Herder fut appelé à Weimar, où il arriva avec sa famille le 2 octobre 1776, à 9 heures du soir. Nous avons une description *de visu* de sa vie domestique. Jean-Georges Müller, de Schaffhouse, le frère de l'illustre historien Jean de Müller, étudiait, en 1780, à Göttingue, la théologie, et comme il avait pour Herder des lettres d'introduction, il profita des vacances d'automne pour faire le pèlerinage de Weimar. Il a laissé de cette visite une description détaillée (imprimée dans *Gelzer's Monatsblätter*, t. XIII, p. 164 et suiv.), dont nous traduisons les passages qui nous parlent de la famille de Herder. Il raconte d'abord l'accueil cordial que lui fit le grand littérateur, et qui le mit aussitôt à son aise. « Alors il me dit qu'il appellerait sa femme ; je ne savais pas, au moment même, si je devais m'en réjouir ou m'en affliger. J'avais vu sa silhouette dans la *Physiognomonique* (de Lavater), et je n'en augurais rien de bon. Je la jugeais femme savante et fière de l'être. Il me quitta et bientôt après revint, suivi de sa femme. Ce fut l'apparition d'un ange plein de grâce et de bonté. Elle s'avança légèrement ; sa figure douce et aimable inspirait la confiance. Elle prit un siège, se mit à mon côté et m'adressa mille questions. On fit venir les garçons ; ils ont le visage ouvert et tous leurs mouvements annoncent la santé. »

L'entretien se prolongeait. On le retint à dîner. « On me mit au haut de la table, Herder à droite, sa femme à gauche ; au bas se trouvaient les quatre garçons..... L'aîné était assis sur *Semleri antiquitates græcae*, le second sur la *Flore américaine d'Erasmus Franajus*..... Le premier s'appelle Guillaume-Chrétien-Gottfried et doit avoir de six à sept ans ; le second se nomme Auguste-Wolfgang-Sigismund ; le troisième Louis-Guillaume-Ernest ; le dernier, âgé d'un an, Charles-Emile-Adalbert. Ils n'ont pas encore perdu d'enfant. Nous devisâmes de l'avenir de chacun d'eux. Gottfried est sage, modeste, serein ; il sera philosophe ; c'est celui que je préfère. Auguste

sera le poète; ses dispositions pour le devenir sont si patentes qu'elles sautent aux yeux; il est sensible, gracieux, il chantera les amours. Son regard est franc; il gagne de prime abord l'affection; il est caressant et semble né pour vivre dans le monde. Guillaume est un petit drôle rond, dodu, à poigne vigoureuse; peu d'esprit, mais bon cœur; il aime que papa lui raconte des contes de fées. Adalbert est celui qui ressemble le plus à son père; il ne marche pas encore; en attendant il s'exerce à ramper à quatre pattes. Il semble avoir conscience de sa supériorité; les dons naturels, partagés entre ses frères, sont réunis en sa petite personne. » Müller aurait voulu quitter; on fit chercher ses effets à l'hôtel et on le retint pour la semaine entière, pendant laquelle il eut journellement l'occasion d'observer cet intérieur paisible et affectueux. Quand il essayait de faire des compliments, la dame de la maison savait le désarmer immédiatement par la franchise de sa bienveillance. Les conversations roulaient sur les lettres, les affaires ecclésiastiques, la musique. Puis Herder se mettait au piano et jouait les morceaux qu'il préférait, ou bien il racontait au jeune étudiant sa jeunesse, ses privations, ses fiançailles. « Je m'ennuyais à Darmstadt, lui dit-il, et soupirais après une société. Il n'y a de raisonnable ici, me dit-on, que le conseiller Merk. Je m'y rendis et j'y trouvai par hasard une demoiselle alsacienne avec sa sœur. Nous nous plûmes l'un à l'autre et nous nous promîmes le mariage. Le prince, mon élève, retourna à la Cour de son père; je revins à Darmstadt et promis à ma fiancée de l'épouser dans un an. Cependant on élevait des difficultés contre notre union. On trouvait que la demoiselle n'avait pas assez d'esprit, qu'elle n'était pas faite pour moi, ni moi pour elle, etc. On lui disait qu'elle pouvait tout croire, sauf que je viendrais la prendre; on lui demandait de quoi nous vivrions, etc. Malgré tout, sa confiance fut inébranlable; elle se consolait en lisant mes lettres. Huit jours avant mon arrivée, on lui livra un dernier assaut. Elle répondit que je serais un

démon, si je ne venais pas. Elle attendit; je vins et l'emportai en triomphe, ma femme si fidèle, si pure, si affectionnée. Ce fut notre paradis que notre séjour à Bückebourg; nous ne le retrouverons plus! » — « Ma femme, dit-il une autre fois, m'a rendu le plus heureux des hommes; je n'ai plus qu'un désir, c'est que mes enfants réussissent; j'ai connu beaucoup d'hommes; pas un seul ne peut lui être comparé: elle est l'image parfaite du dévouement, de la fidélité. »

Vers le soir, on faisait une promenade, puis on rentrait souper. Les garçons grimpaient sur le dos et les genoux de papa, qui leur distribuait des bonbons. Les promenades journalières étaient dans les habitudes de la maison; les parcs touffus qui entourent Weimar, avec des échappées sur les villas princières, sont sillonnés de sentiers aussi agréables que variés. Müller en était enchanté. « Un soir, nous nous promenions, Herder, sa femme, Gottfried et moi. Le ciel était magnifique; le vent bruissait dans les cimes des arbres. C'est l'haleine de l'esprit de Dieu qui nous touche, dit Herder. Tous les trois, même le pensif Gottfried, nous étions sous l'impression de cette belle et paisible nature. Herder marchait à mes côtés d'un pas alerte, parlant à voix basse; sa femme respirait la gaité; une affectueuse simplicité marquait son entretien. Nous nous enfonçâmes dans le taillis, en regardant les feuilles mortes qui tombaient, les bourgeons qui renfermaient les feuilles du prochain printemps. C'était solennel comme dans une église; de jeunes ormes, des érables à écorce blanche réunissaient au-dessus de nous leurs branches en voûte; nous nous assimes sur un banc d'où la vue s'étendait sur la campagne. Devant nous se couchait le soleil; le ciel était pur, la ville disparaissait dans le brouillard. Derrière nous, la forêt se dorait des derniers rayons.... Quand nous rentrâmes, Adalbert et les autres garçons nous accueillirent à la porte de la maison avec des cris de joie. Je dus songer au psaume 128. »

Le moment du départ arriva; il fallut quitter cette famille

où l'hospitalité était si douce. Müller monta au cabinet de Herder pour lui faire ses adieux. Je lui fis mes remerciements et lui dis quel charme sa femme répandait dans sa maison. « Oui, répondit-il en souriant, Dieu a exaucé tous mes vœux. Rien ne me remplace la vie au sein de ma famille. Je n'ai plus qu'à souhaiter de pouvoir terminer mes jours dans la retraite, à la campagne, loin des princes, et de voir mes enfants grandir sous la protection de Dieu. »

Herder tomba malade en octobre 1803, et sa femme eut le douloureux privilège de pouvoir lui alléger les dernières souffrances. Il mourut le 18 décembre. Sa veuve termine la biographie, dans laquelle elle recueille les souvenirs de son heureuse union, par ces mots : « Il était le seul pour qui nous vivions, notre ange protecteur, qui vivait pour nous — o Dieu insondable, un jour tu me dévoileras tout..... peut-être bientôt. » Elle écrivait ce pressentiment, ce souhait, en 1807; le 15 septembre 1809, elle suivit son mari, à l'âge de cinquante-neuf ans sept mois. Dans l'édition des œuvres de Herder, que nous avons sous les yeux <sup>1</sup>, sa vie n'est calculée qu'à cinquante-neuf ans et quatre mois, ce qui implique une autre date de naissance que celle que nous avons inscrite plus haut, et qui est conforme à celle de l'acte de baptême déposé aux archives de Riquewihir.

ED. ENSFELDER,  
*Pasteur à Riquewihir.*

<sup>1</sup> Stuttgart 1844, chez Cotta.



# GUSTAVE DAUPHIN

PEINTRE D'HISTOIRE

---

## SA VIE ET SES ŒUVRES

---

La famille du peintre belfortain, Gustave Dauphin, est originaire de Metz. Son grand-père, maréchal-des-logis dans un régiment de dragons, s'était fixé à Belfort vers le milieu du siècle dernier ; il avait eu deux fils jumeaux : *Nicolas-François*, qui fut maître de poste, et *François-Nicolas*, qui devint propriétaire de l'hôtel de l'*Ancienne-Poste*.

Les idées libérales et les opinions indépendantes étaient, paraît-il, traditionnelles dans cette famille, et François Dauphin pouvait les transmettre, saines et entières, à ses enfants, car, dans plusieurs circonstances, il donna la preuve de la fermeté de ses convictions politiques et de la loyauté de son caractère. Nous ne citerons que les deux faits suivants, qui appartiennent à l'histoire : C'était sous la Restauration : la Chambre des Pairs jugeait la conspiration militaire du 19 août 1820. Dans le cours des débats, les accusés avaient trouvé un secours énergique non seulement dans les dépositions de leurs amis, mais encore dans les témoignages des personnes les plus ignorées d'eux, appelées de départements très éloignés

de Paris, qui venaient leur apporter une aide inespérée. La peine de mort demandée contre l'accusé Monchy était motivée sur une lettre de sa main dans laquelle il annonçait à un de ses camarades, le capitaine Nantil, chez qui cette lettre avait été saisie, qu'ayant trouvé M. Voyer d'Argenson dans sa résidence habituelle, à peu de distance de Belfort, il avait appris à ce député que tous les patriotes des départements de l'Est se tenaient prêts à seconder le mouvement. Cette lettre, écrite à mots couverts et dans la forme commerciale, désignait M. Voyer d'Argenson sous un nom de convention, celui de *Bachelier*. Non seulement la commission d'instruction s'était assurée que personne de ce nom n'existait aux environs de Belfort, mais elle avait découvert l'hôtel où Monchy était descendu et dans lequel il avait loué une voiture et un guide pour le conduire à Oberbrück, près de Massevaux, chez le député de l'extrême gauche. Le maître de cet hôtel, Dauphin, son sommeiller, Joseph Lang, <sup>1</sup> ainsi que le garçon d'écurie ayant servi de guide, furent appelés devant la Cour et mis successivement en présence de Monchy ; ce dernier, en les voyant, se crut perdu ; mais les trois Belfortains, après avoir regardé l'accusé longtemps avec une attention qui affectait l'apparence du plus scrupuleux examen, déclarèrent qu'il n'était pas le voyageur descendu chez eux, et qu'ils ne l'avaient jamais vu. <sup>2</sup>

Lors de la conspiration de Belfort, l'hôtel de l'*Ancienne-Poste* fut le lieu principal de rendez-vous de ceux qui prirent part à ces événements, et surtout des plus influents. La conduite de F. Dauphin, qui était naturellement dans le secret, fut tellement prudente, tellement habile que l'instruction ne

<sup>1</sup> Joseph Lang devint, par la suite, propriétaire de l'hôtel de l'*Écu de France*, à Lure.

<sup>2</sup> Voy. ACHILLE DE VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, p. 107.

put obtenir, de lui et de ses gens, les plus minces renseignements, l'indication la plus insignifiante. C'est ce qu'avoue, avec une certaine naïveté, l'acte d'accusation même, quand il dit, en parlant des étrangers suspects qui logèrent à Belfort le 1<sup>er</sup> janvier 1822, que chez Dauphin « on retrouve plusieurs noms sur lesquels il a été impossible d'obtenir des renseignements, malgré des recherches faites avec soin ».<sup>1</sup> Aussi ne jugea-t-on pas à propos de le citer au nombre des deux cent cinquante témoins assignés pour cette affaire devant la Cour d'assises du Haut-Rhin. Immédiatement après le coup de pistolet tiré sur le commandant d'armes, juste devant l'*Ancienne-Poste*, Dauphin et son fidèle sommeiller, enfermés dans la salle à manger située au rez-de-chaussée de l'hôtel, brûlaient des lettres et autres papiers des plus compromettants. L'anéantissement complet de toutes ces pièces avait lieu au moment même où arrivait à l'hôtel, pour y apprendre l'avortement du complot et la dispersion des conjurés, Armand Carrel, Guinard, Henry Schæffer, de Corcelles fils, Joubert, Jacques Kœchlin, etc., etc.

---

## I

François-Gustave Dauphin est né à Belfort, le 5 juin 1804 (18 prairial an XII).

Destiné au barreau par ses parents, il fut envoyé à Dijon pour y suivre les cours de l'école de droit. Dans cette ville habitait la famille Cugnotet, alliée à la sienne par des liens de parenté assez rapprochés, et au milieu de laquelle il devait trouver soins affectueux et relations agréables. Depuis longtemps, les convictions politiques de son père étaient devenues

<sup>1</sup> *Affaire dite Conspiration de Belfort*, 1 vol. in-8°, 1822 ; imp. Decker, à Colmar.

les siennes ; il les garda toute sa vie sans les démentir un seul instant.

Lorsqu'en 1823, le lieutenant Roger, après avoir subi à Metz la peine de l'exposition publique, passa par Dijon pour se rendre au bagne de Toulon, les étudiants en droit, les élèves de l'école de dessin et toute la jeunesse libérale de la ville, voulurent lui faire fête. Ils lui envoyèrent une députation, chargée de le féliciter, en tête de laquelle se trouvait G. Dauphin, sans doute en sa qualité de Belfortain, car c'était pour avoir voulu, avec l'infortuné colonel Caron, délivrer les accusés de Belfort, que Roger avait été condamné. C'était en cette même qualité aussi que la police de la Restauration surveillait plus attentivement que tout autre l'étudiant Dauphin, qu'elle avait surnommé *le Conspirateur*.

A cette époque florissait à Dijon une école de dessin fondée, ainsi que le Musée, par François Devosges ; elle attirait de toutes parts un grand nombre d'élèves. Dauphin, par suite de ses dispositions naturelles et d'un goût très prononcé pour la peinture, en fréquentait les cours avec plus de plaisir et d'assiduité que les leçons de l'école de droit. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer. Anatole Desvosges, qui avait succédé à son père comme directeur de l'Académie dijonnaise, le prit en amitié, et ce furent ses excellents conseils, ses soins éclairés qui le décidèrent à embrasser la carrière de la peinture.

A la fin de 1824, il quitta Dijon pour aller à Paris. Il entra dans l'atelier du peintre Hersent, où il fit des études consciencieuses et sévères qu'il alla plus tard perfectionner en Italie.

On conçoit que son séjour à Paris, sa liaison avec tous les jeunes gens libéraux de ce temps, qui presque tous devinrent ensuite des célébrités ou tout au moins des personnages marquants, contribuèrent encore à affermir ses idées et à leur donner un corps. Grâce au député de l'arrondissement de Belfort, Haas, il assistait très souvent aux séances de la

Chambre, et c'est dans une de celles de la session de 1827 qu'il put, par sa présence d'esprit et son adresse, empêcher un attentat contre la personne du ministre de Villèle, de la part d'un inspecteur des eaux-et-forêts destitué quelque temps auparavant et que la perte de sa place avait exaspéré jusqu'à la démence. Aux avances et aux propositions que lui firent à cette occasion MM. de Villèle et de la Bourdonnaye, par l'entremise de M. Haas, Dauphin répondit tout simplement par un appel au devoir, à sa conscience et à sa liberté.

Au commencement d'avril 1830, il partit pour Rome, visita les immenses richesses et les innombrables curiosités artistiques de la ville éternelle. La nouvelle de la Révolution de juillet lui parvint à Naples. Aussitôt il s'embarque, plein d'enthousiasme, exalté par la joie que lui cause la victoire du peuple de Paris, et persuadé qu'à la place du trône des Bourbons il va trouver le gouvernement démocratique de la République française. Sa joie fut de courte durée et son désenchantement bien grand, quand à Livourne il apprit la proclamation du duc d'Orléans comme roi des Français. En débarquant à Marseille, il veut chanter la *Marseillaise* et risque de se faire un mauvais parti. Il revient, par Lyon, à Belfort et entre dans la batterie d'artillerie de la garde nationale que l'on venait d'organiser.

Cependant l'Italie, qu'il avait si brusquement quitté dans un moment de patriotique enthousiasme, l'attirait plus que jamais. Il voulait revoir ces splendides musées remplis de chefs-d'œuvre, étudier encore les maîtres dont le chaud coloris, l'expression si vraie, les nuances si fines, l'exquise délicatesse, les brillantes qualités, enchantent et transportent les moins sensibles aux beautés de l'art. Il retourne à Rome en 1832 et se livre avec passion à ses études de peinture. Il serait trop long de raconter ses séjours à Florence et à Venise; ses voyages et ses excursions dans la campagne de Rome; la rencontre inattendue qu'il fit un jour, dans les conditions les plus

romanesques, d'un compatriote de Belfort, alors prieur d'un couvent à Foligno. Nous ne dirons rien des nombreux dessins, esquisses et croquis exécutés durant son séjour en Italie, et qui plus tard ornaient les murs de son atelier, en lui rappelant ses bonnes années de jeunesse et de travail. Mais nous devons mentionner tout particulièrement son tableau *La chute d'un bateau à la cascade de Terni*, qu'il fit à cette époque et qu'il exposa au Salon de 1835, quelque temps après son retour à Paris. C'est la saisissante peinture d'un accident effroyable qui avait vivement ému les populations de cette partie de l'Ombrie.

Une barque montée par six personnes, trois moines, une jeune femme avec son enfant et le pilote, est entraînée par le courant et précipitée dans le gouffre. La plume ne saurait décrire ce qu'a tracé le pinceau avec une si poignante vérité d'expression. Ce qui frappe d'abord dans ce tableau, c'est le visage plein de terreur de cette pauvre mère, serrant contre elle l'enfant qui ne quitte pas le sein; instinctivement elle s'accroupit, se pelotonne, s'amoindrit, pensant qu'en se faisant plus petite elle échapperait à la mort. La figure du vieux moine à barbe blanche, assis à l'arrière du bateau, est empreinte d'un sentiment profond de résignation. Les yeux au ciel et les mains jointes, il ne voit rien, n'entend rien, prie avec ferveur et s'abandonne entièrement à la grâce de Dieu. Un autre moine, beaucoup plus jeune, est dans un complet état de prostration. Mais ce qui frappe autant que la physionomie de la mère, c'est celle du pilote. C'est, dans toute sa brutalité, l'instinct de la conservation qui anime ce personnage, la lutte pour l'existence, comme on dirait aujourd'hui. Une branche d'arbre se balance au-dessus de la chute, il s'y accroche avec rage, se faisant un point d'appui de la tête d'un des moines, qu'il écrase d'un coup de pied. Dans un coin du tableau, et comme contraste à cette épouvantable scène, on aperçoit, dessiné d'après nature, le frais et tranquille

paysage qu'arrosent le Velino et la Nera. Cette toile, pleine d'animation et de vie, d'un intérêt puissant, d'une couleur chaude et vraie, obtint un grand succès au Salon de 1835. Une jolie lithographie en fut faite pour le journal *l'Artiste*, que rédigeait alors Théophile Gautier. Après l'exposition, l'auteur de ce beau tableau en fit don, en souvenir de ses premières années d'études, au musée de Dijon, où il occupe encore aujourd'hui une place des plus honorables.

Aux Salons suivants, Dauphin exposa successivement une *Déposition de Croix* et une *Scène de jalousie entre des brigands italiens*, en 1836; le *Christ au jardin des Oliviers*, en 1838, tableau acheté par le ministre de l'intérieur pour l'église d'Orthez (Basses-Pyrénées); une *Assomption*, en 1840, actuellement au-dessus du maître-autel de l'église de Plancher-Bas (Haute-Saône).

## II

Le *Portement de Croix* et le *Portrait de M. Cugnotet*, de Dijon, exposés au Salon de 1841, furent très appréciés.

« Le Christ portant sa croix, dit le *Journal des Beaux-Arts et de la Littérature*, est une belle étude, d'un style grandiose, largement peinte, largement dessinée; la tête et les mains sont fort belles. Cette tête a un beau caractère de grandeur, de souffrance et de résignation. Il y a en elle de la poésie et de la piété. » *L'Annuaire biographique des artistes français* s'exprime ainsi au sujet de cette même toile: « Un beau dessin, du caractère, une couleur vraie et harmonieuse sont les principaux mérites des tableaux de M. Dauphin. Son *Portement de Croix* surtout est un très bon morceau: la tête du Christ y est de ce style élevé qui convient à l'Homme-Dieu; le sentiment et l'exécution de ce tableau sont remarquables. » Cette œuvre, si justement estimée, se trouve à la cathédrale de Mannheim.

Le portrait de M. Cugnotet fut également fort remarqué;

il était aussi largement peint, modelé avec fermeté et tout y était bien senti.

A l'exposition de peinture de 1842, on remarqua beaucoup sa *Mater dolorosa* et le portrait de M. A. Châtel. Voici le jugement des deux principales revues artistiques de cette époque : « *La Mère de douleurs*, par M. Dauphin, est d'un sentiment profond. Cette tête de la Vierge aux lèvres pâles, aux yeux clos, aux tons amortis et éteints, est très belle. Nous avons admiré surtout les paupières bleuâtres, amincies, usées par les pleurs. Il y a sur le visage de la vieille femme à gauche un reflet heureux du vêtement de la Vierge. Les étoffes sont bien drapées, mais un peu pâteuses ; la couleur n'a pas assez de vigueur. Toutefois c'est là un très remarquable tableau. (*Le Salon de 1842*, par Challamel.) » — « M. Dauphin a représenté la *Mère de douleurs* à laquelle on apporte les clous et la couronne d'épines, instruments de la Passion. Cette peinture est d'une couleur fine et brillante ; l'expression est rendue avec beaucoup de vérité. M. Dauphin peint et dessine fort bien. (*Journal des Beaux-Arts*, IX<sup>e</sup> année.) » Ce beau tableau, qui a valu à son auteur une médaille d'or, a été acheté par l'État pour l'église de Loches. Il a été reproduit en lithographie par Gsell.

Les *Derniers apprêts de la sépulture du Christ* figurèrent avec honneur au Salon de 1843. Le *Journal des Beaux-Arts* appréciait ainsi cette grande peinture : « Nous louerons dans celle-ci, qui est de M. Dauphin, l'ensemble de la composition, la vigueur de l'effet et le bon choix des têtes, dont quelques-unes ont beaucoup d'expression ; c'est une œuvre soignée et consciencieuse où l'on retrouve le talent de cet artiste distingué. »

Voici le jugement, fortement motivé, porté par la revue *l'Artiste* sur cette toile remarquable : « Il y a dans les tableaux de sainteté un écueil contre lequel viendra toujours se briser l'intelligence terrestre. Il faut être Dieu pour comprendre et



juger ce qui est Dieu. Jamais le cerveau de l'homme ne concevra, jamais sa main n'exécutera une œuvre qui porte le caractère simple et terrible sous lequel doit apparaître le Dieu de miséricorde et le Dieu des armées. Quoiqu'il en soit, il faut nous contenter de ce que nous avons; et si Raphaël ne nous a pas donné l'idée exacte de la splendeur du Roi du Ciel, du moins a-t-il tracé une route lumineuse où peuvent le suivre ceux qui, comme M. Dauphin, ont reçu à leur naissance le double rayon de la foi et de l'intelligence. Le Christ de M. Dauphin nous semble réunir à un très haut degré l'expression de simplicité et l'expression de majesté que nous voulons lire sur la face divine du Dieu fait Homme. La mort qui affaisse ce beau corps ajoute quelque chose de plus touchant à cette physionomie si pleine de douceur et de charité. La pose est noblement abandonnée. La douleur profonde et intérieure de la Vierge-Mère, le désespoir accablant de Marie-Madeleine, la tristesse et la vénération de Joseph, de Simon et des autres personnages sont fort bien accentués. Le groupe qui soutient le Christ est surtout admirablement posé; l'ensemble et l'harmonie s'y font remarquer tout d'abord. Ce tableau fera le plus grand honneur à M. Dauphin. Quant à M. Gsell, nous ne serons que les premiers à le féliciter du talent qu'il a déployé dans sa lithographie. Tout le monde rendra justice après nous à la pureté singulière du dessin, à l'habileté du modèle, à la noblesse de style, à l'intelligence de la lumière et de la couleur, à la sûreté d'exécution avec lesquelles M. Gsell a su rendre le bel ouvrage de M. Dauphin. »

Cette grande et magnifique toile fut achetée par le ministre de l'intérieur, et donnée, par l'intervention de M. le général de Bellonet, député de l'arrondissement de Belfort, à la ville natale de l'artiste. Elle fut placée à l'église, dans la grande nef et en face de la chaire, à une bonne hauteur et sous un excellent jour. Le bombardement du terrible hiver de 1870—71 endommagea beaucoup ce tableau. Mutilé, troué en maints

endroits par les obus prussiens, il fut trop tard démonté, et la toile, roulée sans précaution, fut reléguée dans les caveaux humides qui sont sous le chœur. Après le siège, on retrouva cette belle peinture dans le plus piteux état; ce qui n'était pas déchiré, était piqué, couvert de moisissures, méconnaissable. C'est alors que la ville de Belfort la revendiqua comme étant sa propriété;<sup>1</sup> elle la confia à la *Société d'émulation* qui la fit réparer par un habile artiste<sup>2</sup> et la plaça ensuite dans le musée qu'elle venait de fonder.

Dauphin exposa au Salon de 1847 la *Trahison de Judas*, composition très remarquable aussi et d'une grande difficulté d'exécution, car la scène se passe de nuit, à la lueur de torches portées par des esclaves noirs. Ce mode d'éclairage est admirablement rendu et d'un effet tout à fait surprenant.

### III

Nous arrivons à la Révolution de février, moment où les préoccupations politiques tinrent une large place dans la vie de Dauphin.

Depuis longtemps il habitait le Marais, d'abord rue du Perche, puis rue du Grand-Chantier; c'était un quartier populaire et ouvrier qui faisait alors partie du VII<sup>e</sup> arrondissement. Le 24 mars 1840, il avait été élu capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie de chasseurs de la 7<sup>e</sup> légion de la garde nationale parisienne. En 1842, il avait été suspendu pour un an par le Conseil de préfecture, malgré la défense de son avocat, Ledru-Rollin. Au mois d'août 1846, après l'attentat de Joseph Henry, un maniaque plutôt qu'un assassin, le capitaine Dauphin fut le seul des officiers de la 7<sup>e</sup> légion qui refusa de signer une adresse à

<sup>1</sup> La superbe lithographie de Gsell (éditée par R. Lebrasseur) porte, après l'énoncé du sujet, la mention : *Le tableau original appartient à la ville de Belfort.*

<sup>2</sup> M. Chappini, artiste peintre à Bâle.

Louis-Philippe, et son refus fut d'autant plus remarqué au Château que Henry faisait partie de la compagnie qu'il commandait. Du reste, pendant les neuf années qu'il occupa le grade de capitaine, on ne pût jamais le décider à accepter une invitation, soit chez le roi, lorsqu'il était de garde aux Tuileries, soit à l'état-major de la garde nationale, chez le général Jacqueminot.

Au moment de la Révolution, il faisait partie du *Comité central des électeurs de la Seine* et du *Comité électoral démocratique*, en compagnie de Guinard, l'ancien conspirateur de Belfort, Louis Blanc, David (d'Angers), Recurt, Pagnerre, etc.<sup>1</sup> Il avait pris une part des plus actives au mouvement réformiste, et pourtant les premiers tumultes du 22 février le surprirent et réveillèrent en lui un enthousiasme patriotique qui n'eût de comparable que celui dont il fut saisi dix-huit ans auparavant en apprenant la chute de Charles X.

Le 23 février, voyant la tournure que prenaient les événements et malgré la goutte qui le tourmentait, il accourut à la mairie. Quelques chefs seulement s'étaient rendus à leur poste; ils demandaient au maire, M. Moreau, de faire retirer les troupes de l'arrondissement, afin de prévenir une collision entre elles et la garde nationale, quand on vit rentrer à la mairie une colonne qui apportait un cadavre. C'était celui d'un garde national tué pendant qu'il cherchait à s'interposer avec ses camarades entre les troupes et le peuple. Aussitôt l'exaspération déborda. Le maire et le colonel de la légion, impuissants à calmer l'indignation de la garde nationale, envoyèrent immédiatement à l'hôtel de ville une députation composée de six officiers, au nombre desquels se trouvait le capitaine Dauphin, chargée de prier le préfet de demander au roi la retraite des troupes. « Messieurs, répondit M. de Rambuteau,

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution de 1848*, par GARNIER-PAGÈS, tome IV, page 211, et tome V, page 364.

« j'en référerai à Sa Majesté, mais je doute fort qu'elle  
« accueille une demande présentée au bout des baïonnettes. »

En sortant de l'hôtel de ville, le parti de Dauphin était pris et sa ligne de conduite arrêtée. Le 24 au matin, il retourne à la mairie et fait rassembler sa compagnie, sur laquelle il exerçait une très grande influence. A la tête de ses hommes, la baïonnette au fourreau, il parcourt les rues de son quartier et s'interpose entre la troupe et le peuple, de plus en plus surexcité. Il va ensuite s'installer à la barricade des rues de Poitou et d'Orléans. « Mes amis, crie-t-il aux ouvriers, nous  
« venons faire cause commune avec vous. » Aussitôt, des femmes apportent des cartouches et des balles, qu'il distribue à ses gardes nationaux, puis il fait arborer sur la barricade un drapeau rouge avec ces mots : *Vive la République.*

Nous voyons le nom de Dauphin figurer sur toutes les affiches émanant des deux Comités, placardés sur les murs de Paris pendant ces journées révolutionnaires, et notamment sur le fameux manifeste du *Comité électoral démocratique*, publié et affiché le 23 au soir, qui formulait de la manière la plus énergique les légitimes exigences du peuple.

Les élections de la garde nationale eurent lieu le 5 avril. Dauphin fut élu à l'unanimité colonel de la 7<sup>e</sup> légion.

Il était un des principaux fondateurs de la *Société démocratique centrale*, présidée par son ami Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, qui tenait ses séances dans une salle de l'état-major et qui acquérait chaque jour plus d'influence par l'élection d'une partie de ses membres aux grades supérieurs de la garde nationale. Le *Comité central pour les élections générales* le comptait également parmi ses affiliés. Le gouvernement provisoire l'avait nommé membre de la *Commission des récompenses nationales*, et l'on verra que cette fonction lui suscita des rancunes et l'exposa à des dénonciations.

Dans la journée du 15 mai, sa conduite fut des plus éner-

giques. Ce n'est qu'à deux heures et demie de l'après-midi qu'il reçut des ordres signés : Garnier-Pagès. Aussitôt, conformément aux instructions données, il envoie deux bataillons à l'hôtel de ville, et lui-même se porte avec deux autres au secours de l'Assemblée nationale, violée par des factieux. Quelques instants après, et au moment où les représentants du peuple allaient reprendre leurs travaux interrompus par l'émeute, la nouvelle se répand que l'hôtel de ville est sérieusement menacé. Dauphin quitte à la hâte les abords de l'Assemblée et ramène vivement ses deux bataillons sur la place de Grève.<sup>1</sup>

Au mois de mars 1849, les principaux auteurs de l'attentat du 15 mai furent traduits devant une Haute-Cour de justice convoquée à Bourges. Le colonel de la 7<sup>e</sup> légion y alla témoigner en faveur du général Courtais, commandant de la garde nationale, accusé d'avoir pactisé avec l'émeute. Il se trouva en contradiction avec M. de Tracy, colonel de la 1<sup>re</sup> légion, qui prétendait n'avoir pas reçu d'ordre du général, dans la soirée du 14.

« — Vos souvenirs vous servent-ils bien ? demanda à Dauphin le président de la Cour.

« — Parfaitement.

« — Mais votre déposition se trouve en opposition avec celle du colonel de la 1<sup>re</sup> légion.

« — Je suis bien fâché de me trouver en opposition avec mon honorable collègue, mais je soutiens mon dire. »

Le général Courtais fut acquitté le 2 avril.

#### IV

Le 23 juin 1848, le premier coup de tocsin de la guerre civile retrouva le colonel Dauphin à son poste.

<sup>1</sup> *Histoire de la Révolution de 1848*, par GARNIER-PAGÈS, tome IX, pages 206, 259 et 331.

Composée en majeure partie d'ouvriers, presque toute la 7<sup>e</sup> légion s'était mise du côté de l'insurrection. A la mairie, « les gardes nationaux, indécis et irrésolus, allaient, venaient, ne sachant quel parti prendre. Les uns, républicains dévoués jusqu'à la mort, abattaient les barricades que d'autres construisaient en invoquant les mêmes principes. En l'absence du maire, membre de l'Assemblée, MM. Martelet et Riglet, ses adjoints, et le brave colonel Dauphin, cherchaient par leur fermeté, leur parole conciliante, à rendre le calme aux esprits excités. »<sup>1</sup>

Bientôt il ne resta plus à la mairie qu'une cinquantaine de gardes nationaux, bien décidés à défendre l'ordre et le gouvernement. Le colonel en prend vingt avec lui et se rend à la principale barricade de la rue Saint-Antoine; il s'approche en parlementaire, accompagné d'un capitaine adjudant-major et du tambour-major. Il invite les ouvriers à la conciliation et leur demande pour quelle cause ils combattent.

« — Pour la République démocratique, » répondent-ils.

« — Et nous aussi, mes amis, nous nous battons pour elle; une même cause nous unit, marchons sous le même drapeau.

« — Non, à bas l'Assemblée nationale! A bas la Commission exécutive! Ce sont des traitres. »

Le colonel allait se retirer, quand des insurgés traversent la barricade en le suppliant de se joindre à eux.

« — C'est impossible, nous ne sommes plus d'accord, et je vois avec douleur que nous serons forcés de combattre les uns contre les autres.

« — Eh bien! colonel, retirez-vous, nous ne pouvons nous battre ensemble; la partie ne serait pas égale, car vous n'êtes que vingt, et comme il y a danger à circuler, nous vous offrons une escorte pour vous accompagner jusqu'à votre poste. »

<sup>1</sup> Voy. *Histoire de la Révolution de 1848*, par GARNIER-PAGÈS, tome XI, page 184.

« Merci, mes amis, nous partirons bien seuls, car j'aime à espérer que vous ne nous frapperez pas par derrière. »

« Non, non ! Vive le colonel Dauphin !... »

En rentrant à la mairie, le tambour-major s'écria : « Vive notre colonel ! sans lui, nous étions tous f.... »

Cependant l'insurrection grandissait ; il ne restait plus que quarante-cinq gardes nationaux. A sept heures, puis à dix heures du soir, le colonel écrivit à la Commission exécutive pour demander des renforts. Réunis dans le cabinet du maire, quelques officiers plus indécis et plus irrésolus que jamais, discutaient avec M. Martelet sur la conduite à tenir, quand le colonel entra et établit ce dilemme : « Ou il faut nous défendre, ou il faut rester tranquille. Si nous voulons nous défendre, armons-nous résolûment et prenons toutes les précautions pour ne pas nous laisser surprendre. Si nous voulons rester tranquilles, les insurgés, ne voyant nul obstacle, occuperont la mairie et ne nous feront aucun mal, puisque nous ne leur en aurons pas défendu l'accès. »

« Peut-être ! » répondirent les officiers.

« Eh bien, alors, défendons-nous ! »

L'avis du colonel fut adopté ; il prit aussitôt toutes les mesures nécessaires, plaça des sentinelles, fit occuper les maisons situées en face et ordonna d'amener des vivres et autres provisions.

La dernière demande de renforts était parvenue à la Commission exécutive juste au moment où venait se mettre à sa disposition un demi bataillon de la garde nationale de Vaugirard. On le fit aussitôt diriger sur la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie où il arriva, sans trop de difficultés, vers onze heures et demie. Ce renfort portait à quatre-vingt-sept le nombre des défenseurs de la mairie du VII<sup>e</sup> arrondissement. Ces gardes nationaux, partis de la banlieue dès le matin, n'avaient pas plus de munitions de guerre que de provisions de bouche. Il fallut donc tout d'abord leur donner des vivres et des cartouches.

La lutte devenait plus vive dans le quartier, de nouvelles barricades se dressaient; cette partie du Marais devenait pour les insurgés un centre de résistance. Il fallut faire des patrouilles, organiser des sorties. Chaque fois qu'un détachement rentrait, il rapportait un mort et quelques blessés.

Il y avait à la mairie une certaine quantité d'armes, fusils et sabres; le colonel les fit sortir et mettre en faisceaux dans la cour, de manière à les avoir sous la main, dans le cas où quelques combattants désarmés lui viendraient en aide. Mais rien n'arrivait; et l'on se sentait de plus en plus serré par la sédition. Les gardes nationaux de Vaugirard murmuraient, se plaignaient, accusaient la 7<sup>e</sup> légion de ne s'être pas rendu à son devoir; par instants, quelques paroles violentes se faisaient entendre, quelques actes d'insubordination se manifestaient.

Le 24, vers six heures du matin, trois insurgés se présentent en parlementaires :

« Colonel, nous sommes maîtres de la position, vous n'avez plus qu'à vous rendre. »

« Mes amis, j'ai reçu l'ordre de ne pas abandonner ma mairie; j'exécuterai cet ordre jusqu'au bout. »

L'attaque commença presque aussitôt, mais avec une certaine mollesse. Les parlementaires avaient vu, dans la cour de la mairie, deux cents fusils environ rangés en faisceaux, ils croyaient leurs adversaires en nombre et n'osaient trop s'aventurer.

Bientôt circulent des rumeurs inquiétantes. On dit que le commandant de Vaugirard se dispose à partir avec ses hommes. Le colonel descend et voit en effet cette troupe se mettre en rang, faisant avec des fusils des brancards pour placer leurs morts et leurs blessés.

« Est-ce donc pour partir que vous formez vos rangs? » demande-t-il au chef de bataillon.

« Oui, colonel, mes hommes disent qu'ils ne veulent pas se faire tuer pour la 7<sup>e</sup> légion, qui ne s'est pas rendu à son poste. »



Il n'essaya pas de les retenir.

Peu de temps après leur départ, deux représentants du peuple du Haut-Rhin, N. Bardy, beau-frère du colonel Dauphin, et Prudhomme, arrivent à la mairie, délégués par l'Assemblée nationale. Tout est prêt pour la résistance; les quarante braves sont répartis à leur poste de combat, les uns aux fenêtres, les autres derrière le mur que l'on avait crénelé en quelques endroits. A dix heures du matin, les représentants retournent à l'Assemblée, sous la protection de leurs écharpes et d'un détachement d'insurgés qui les escorte jusqu'au quai de l'Hôtel de Ville.

A partir de ce moment, la mairie fut complètement bloquée. Cette position critique dura jusqu'à trois heures du soir. On vit alors venir du renfort. C'était Guinard, précédé de trois voltigeurs de la ligne et d'un garde mobile et suivi d'une pièce de canon avec quelques artilleurs. Ils arrivaient au galop, faisant en courant le coup de feu, lorsque, près de la mairie, un des chevaux s'abattit, atteint d'une balle en plein poitrail. Les insurgés allaient s'emparer de la pièce, quand une sortie, exécutée avec une vigueur étonnante, les en empêcha, permit de débarrasser le cheval tué de son harnai et fit rebrousser chemin au canon et aux artilleurs. Guinard dût les suivre, mais les voltigeurs et la mobile furent assez heureux pour se joindre aux assiégés. Electrisés par ce succès, les gardes nationaux purent, avec des alternatives d'assauts et de retraites, se maintenir dans la rue, refouler les assiégeants et rapporter du pain, de la viande et du vin, dont ils avaient le plus grand besoin.

Bientôt la fusillade se ralentit, les insurgés s'éloignent, les barricades les plus rapprochées sont enlevées; à quatre heures du soir, grâce au sang-froid et à l'indomptable bravoure du colonel Dauphin, la mairie du VII<sup>e</sup> arrondissement est libre.

## V

Cette courageuse conduite ne l'empêcha pas d'être en but aux calomnies et aux dénonciations. Comme membre de la *Commission des récompenses nationales*, il avait froissé l'amour-propre et la vanité de quelques officiers de sa légion, qui ambitionnaient la décoration et n'avaient rien fait pour la mériter. C'était surtout dans le 2<sup>e</sup> bataillon qu'il avait fait des mécontents et des envieux, et c'était aussi de ce bataillon qu'émanèrent les dénonciations dont il fut l'objet après les événements de juin et dans la suite.

Un jour que certains fonctionnaires cherchaient à obtenir de lui des renseignements sur des citoyens de sa légion ; « Messieurs de la police, faites votre métier, leur dit-il, et laissez-moi faire loyalement le mien. »

Le commandant et deux ou trois capitaines du 2<sup>e</sup> bataillon avaient eu, un moment, beau jeu pour faire avec plus de sécurité leurs rapports dénonciateurs. Ils avaient profité d'une absence de leur colonel, qui avait été obligé, pour raison de santé, de se rendre aux eaux de Baden, en Suisse, avec un de ses amis, blessé dans la nuit du 15 au 16 mai, pendant la douloureuse affaire du passage Molière.

Lorsque l'Assemblée nationale, organe de la pensée et de la volonté du peuple français, eût voté la constitution de la République, un grand nombre de citoyens se réunirent et fondèrent l'*Association démocratique des amis de la Constitution*. Cette association, où étaient admis tous ceux qui voyaient dans le triomphe de la cause démocratique l'intérêt bien entendu du pays, se donnait pour mission de concourir, par les voies pacifiques de la vérité et de la raison, à l'application loyale et constante de la Constitution républicaine et à son développement progressif.

La nouvelle Société choisit, pour président, le représentant Buchez. Dauphin fut un des vice-présidents, et nous voyons

son nom figurer au bas de tous les actes de cette association à côté de ceux de Jules Grévy, de Labélonne, de Degoussé, etc.

Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, les partis réactionnaires ne tardèrent pas à lever la tête et à entreprendre ouvertement une croisade contre la Constitution. Dans plusieurs circonstances, et devant le général Changarnier lui-même, Dauphin ne cacha pas ses sentiments et sa volonté bien arrêtée de défendre, avec sa légion, la République en danger. A la première revue des gardes nationales de la Seine et des troupes de la 1<sup>re</sup> division militaire, le colonel de la 7<sup>e</sup> légion avait, en passant devant le prince-président, donné le signal des acclamations en criant de sa voix la plus forte : *Vive la République démocratique ! Vive la Constitution !* Le 29 janvier 1849, lorsqu'en présence d'un déploiement de forces inexplicable, les républicains pensèrent que le ministère Barrot-Falloux méditait d'en finir avec la Constituante et la République par un nouveau 18 brumaire, la 7<sup>e</sup> légion s'était rassemblée, sur l'ordre de son colonel, pour voler au secours de l'Assemblée nationale, à la moindre démonstration dirigée contre elle. C'est à ce moment que le général Changarnier fit arrêter à la tête de la 6<sup>e</sup> légion, le colonel Forestier, qui fut bientôt relâché. Dauphin en fut quitte, cette fois, pour une surveillance plus active et plus minutieuse de la part de la police. Quelques jours après, le 15 février, le colonel de la 7<sup>e</sup> légion reçut du président de la République une invitation pour venir passer le lendemain la soirée à l'Élysée. Seul de tous les colonels de légions, celui de la 6<sup>e</sup>, le brave Forestier, n'était pas invité. C'était une injure faite à la garde nationale dans la personne d'un de ses chefs. Dauphin se déclara solidaire de la conduite de son camarade et protesta contre l'insulte faite à la 6<sup>e</sup> légion en refusant publiquement l'invitation. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> V. le journal *le Peuple*, n<sup>o</sup> du lundi 19 février 1849.

L'Assemblée constituante touchait à la fin de son mandat, et des élections devaient avoir lieu le 13 mai pour la Législative. A la prière de ses amis de Belfort, Dauphin avait consenti à laisser poser sa candidature dans le département du Haut-Rhin, « pourvu, disait-il dans une lettre du 25 avril, que l'initiative parte de ma ville natale, de Belfort, où résident toutes mes affections de famille, mes amis et mes connaissances de jeune âge. » Malgré tous ses titres à la sympathie et à la reconnaissance des patriotes pour la part active qu'il avait prise aux événements de l'année précédente, il était inconnu des populations ouvrières et agricoles du Haut-Rhin; bien que sa profession de foi, datée de Colmar le 4 mai 1849, fut empreinte de franchise et d'un républicanisme éclairé et convaincu, il n'obtint pas assez de suffrages pour être élu.

Lorsqu'arriva le 13 juin et que les représentants républicains de l'Assemblée législative eurent adressé au peuple un manifeste pour lui rappeler que l'article 110 de la Constitution confie les droits qu'elle consacre au patriotisme de tous les Français, de nombreux dissentiments s'étaient glissés dans les rangs de la garde nationale et n'attendaient qu'une occasion pour éclater. A l'heure où les délégués de la 5<sup>e</sup> légion, au nom de la patrie en danger, conviaient tous les citoyens à se réunir pour se rendre à l'Assemblée, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, une vive altercation avait lieu, dans la cour Saint-Aignan, entre le colonel Dauphin et le commandant Fournier, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup> légion.

Le moment était venu où les dénonciations et les propos calomnieux allaient porter leurs fruits.

Le 18 juin, à six heures du matin, un commissaire de police et deux agents se présentèrent au domicile du colonel Dauphin, pour le mettre en état d'arrestation. Il était au lit, très souffrant d'un fort accès de goutte et presque incapable de se mouvoir. Ses amis, inquiets pour sa santé, réclamèrent ou sa liberté sous caution, ou sa translation dans une maison de

santé. <sup>1</sup> Le colonel était inculpé de complicité dans l'attentat du 13 juin. La demande de Dauphin et de ses amis fut fort mal accueillie par le juge d'instruction, M. Broussais, qui répondit brutalement « qu'on ne mourait pas de la goutte. » Une scrupuleuse perquisition fut faite dans ses papiers et dans tous les meubles de son appartement, sans bien grands résultats ; puis, dans l'après-midi, il fut placé dans une voiture et remis à la disposition de l'autorité judiciaire. <sup>2</sup>

Il passa la nuit suivante à la Préfecture de police. « J'ai trouvé, écrivait-il le 19, à quatre heures du soir, un charmant compagnon de prison, qui s'est fait ma femme de chambre ou plutôt mon infirmier. Il a fait mon lit hier au soir, m'a deshabillé et rhabillé ce matin. J'apprends à l'instant que je suis transféré à la Conciergerie : j'y descends. » Ce bon compagnon, c'était Guinard, colonel de la légion d'artillerie parisienne, arrêté au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Le 4 août, à dix heures du soir, à la suite d'une ordonnance de non-lieu et d'une prison préventive de près de cinquante jours, Dauphin fut mis en liberté. En même temps, un décret du président de la République licenciat la 7<sup>e</sup> légion de la garde nationale de Paris. <sup>3</sup>

## VI

Les événements politiques auxquels Dauphin avait été mêlé si intimement en 1848 et 49 causèrent une fâcheuse interrup-

<sup>1</sup> V. le *National* du 19 juin 1849.

<sup>2</sup> V. la *Patrie*, n<sup>o</sup> du 19 juin. — Ce journal officieux publiait, au sujet de cette arrestation, un article, évidemment rédigé dans le cabinet d'instruction, dans lequel on disait « qu'un médecin avait été requis « immédiatement pour constater l'état de santé de M. Dauphin, et que « sur son rapport, il avait été placé en voiture. » C'était entièrement faux ; aucun médecin n'avait été appelé.

<sup>3</sup> Cf. la *Liberté* du 5 août, la *Gazette des Tribunaux* du 7, et le *Rhin* (de Colmar) du 10.

tion dans ses travaux artistiques. Au Salon qui s'ouvrit peu de temps après les journées de février, dans l'Orangerie des Tuileries, il exposa un grand dessin, la *Vierge au tombeau*, et un beau portrait de M<sup>me</sup> Bardy avec son jeune fils sur les genoux. Cette dernière composition est presque une peinture de genre : cette mère, baissant les yeux sur son enfant aux longues boucles blondes, au regard si limpide et si doux, n'a ni l'attitude ni la pose du portrait proprement dit ; entre les draperies du fond, on aperçoit, dans un paysage lointain et faiblement esquissé, la silhouette du château de Belfort se détachant sur les montagnes bleuâtres du Jura.<sup>1</sup>

Pendant l'année suivante, il reprit ses grandes compositions d'histoire et travailla avec une nouvelle ardeur, dans son atelier de la rue Fontaine-au-Roi, à l'immense toile qui devait figurer si honorablement à l'Exposition de 1850-51. Pour faire apprécier la beauté originale et la disposition variée de ce tableau, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole aux critiques d'arts qui en ont fait l'éloge dans les comptes-rendus des journaux de l'époque.

Desbarolles disait dans le *Courrier français* (n<sup>o</sup> des 19 et 20 février 1851) : « Pourquoi le tableau de M. Dauphin fait-il l'ornement de l'escalier ? Le vent est-il tellement aux coloristes que l'on ne fasse plus aucun cas des dessinateurs et des peintres de sentiment ?

« N'y a-t-il pas dans l'art trois routes principales ? N'y a-t-il pas en Italie trois capitales dont les peintres ont orné les palais et les couvents d'œuvres si supérieures que l'on se sent, dans chacune de ces villes, entraîné à suivre la route des artistes qui l'ont décoré. Qui donc oserait donner la préférence à Venise sur Florence ou à Florence sur Rome ? Et pourquoi donc Florence serait-elle placée la dernière ? . . .

« Nous ne savons pas si M. Dauphin a vécu longtemps à

<sup>1</sup> Ce tableau est à Belfort, chez M<sup>me</sup> Bardy, née Dauphin. ●

Florence, s'il a patiemment étudié les œuvres des artistes de cette école, mais nous sommes certain qu'il suit leur route et leur accorde toutes ses prédilections.

• M. Dauphin n'a pas cherché à être coloriste, il s'est contenté d'être harmonieux, et s'est occupé surtout de l'expression et du sentiment. Il a réussi.

• Le tableau est intitulé : *Les derniers moments du Christ*.

• Le soleil couché a laissé à l'horizon une large bande de feu. Un trait de lumière surnaturelle, parti du haut des cieux, frappe le corps du Christ et rejaillit de là sur le tableau tout entier. La Madeleine prosternée embrasse le pied de la croix, et lève sa belle tête appesantie par la douleur. A droite, la Vierge s'évanouit, soutenue par les femmes qui avaient suivi Jésus de Galilée et par un des apôtres.

• Les autres disciples sont accablés. L'un d'eux est courbé par terre dans la prostration du désespoir. A gauche les soldats jouent aux dés la tunique neuve qu'ils n'ont pas voulu se partager. Au dessus d'eux, Judas vient, montrant le Christ d'une main, et de l'autre, s'indiquant lui-même comme délateur, insulter aux larmes de ceux qui ont survécu.

• Le groupe à droite est très remarquable et très habilement composé. La douleur est partout : dans l'attitude, dans les traits, dans le regard des personnages. Les têtes de la Vierge, de la femme qui la soutient, et de celle qui joint les mains en regardant le ciel, sont touchantes et pleines d'âme. Celle de la Madeleine est très gracieusement placée. La figure du Christ expirant est fortement comprise. Le corps est moins bien réussi, et les jambes un peu épaisses ne conviennent pas à une nature divine. Le groupe du côté gauche, principalement composé avec Judas et les soldats qui jouent, est moins réussi que celui du côté opposé. Le Judas est aussi par trop hideux, et le peintre a rendu, par le contraste, cette laideur plus repoussante encore. Il l'a placé entre deux têtes, l'une d'apôtre, l'autre de guerrier, remarquablement belles.

• Nous comprenons son intention, mais, selon nous, le Judas n'est pas à sa place, car les saintes Ecritures ne disent nulle part qu'il fut venu se vanter lui-même de sa trahison ; et puis il distrait du sujet, occupe le spectateur et fait naître le dégoût là où il ne devrait y avoir que des idées de recueillement et d'adoration. La main qu'il lève est mal dessinée, et se trouve dans le même mouvement que celle du soldat qui regarde le jeu. Et tout près de là nous avons à signaler une autre faute de composition. Le soldat qui joue, celui qui s'appuie sur son camarade, et celui qui, au premier plan, tourne le dos au public, ont les bras placés dans une position parallèle. Cette faute qui est de celles qui échappent à l'artiste fatigué par une œuvre de longue haleine, suffit pour ôter au groupe son caractère d'unité et de grandeur.

• En résumé, le dessin du tableau est généralement très cherché, les draperies sont bien disposées. L'effet est harmonieux, mais il aurait dû être plus écrit. Il y a de grandes qualités d'expression.

• Pourquoi, nous le répétons, cette toile est-elle placée dans l'escalier ? »

Dans l'*Opinion publique* du 18 mars 1851, Alphonse de Calonne s'exprimait ainsi :

• Une des plus grandes compositions du Salon est celle de M. Dauphin qui se trouve placée dans le panneau principal du grand escalier. Elle représente *les Derniers moments de Jésus-Christ*, et a été conçue, dit le livret, sous l'inspiration de cette pensée : *joie dans les cieux, douleur sur la terre*. L'ordonnance est largement conçue. Nous avons à droite l'Eglise nouvelle, les saintes femmes, les chrétiens, la Vierge anéantie dans sa douleur, la Madeleine couchée au pied de la croix ; nous voyons à gauche la religion ancienne, la synagogue, les scribes, le pharisien insultant du geste, du regard, de la voix, les adeptes de la religion nouvelle, et montrant ironiquement du doigt le Sauveur mourant sur la croix ; puis nous



avons encore du même côté et en avant les soldats indifférents à ce qui se passe autour d'eux, et jouant les vêtements de la victime. Tout cela trahit une pensée, une intelligence. Et pourtant cette figure excellente du juif insultant les chrétiens sort du tableau d'une façon désagréable ; elle nuit à l'harmonie, tout en donnant de la force à la pensée. Il y avait là nécessairement un autre arrangement à chercher et que l'auteur n'a pas trouvé.

« Toute cette peinture accuse des études fortes et sérieuses. Le dessin a une certaine hardiesse qui plait. Le travail anatomique a de la correction, la couleur n'est pas criarde, elle est un peu sourde au contraire ; et cependant il y a un groupe de femmes à droite, placé dans l'ombre, qui est une des bonnes choses du Salon. La Madeleine est fort belle, et sa draperie bleue du meilleur effet. Cette grande page mériterait une bonne place dans une des grandes églises de France. »

*L'Opinion publique* avait mieux saisi la pensée intime et véritable de l'artiste que le *Courrier français*. En effet, ce n'était pas Judas, l'apôtre traître, que le peintre avait voulu représenter, mais le pharisaïsme dans sa haine pour les petits et les pauvres, c'est-à-dire les conservateurs, les classes dirigeantes de cette époque, qui ne pouvaient souffrir une religion nouvelle fondée sur des principes d'égalité et de fraternité.

Une revue légitimiste, la *Mode*, appréciait en ces termes l'œuvre de Dauphin, par la plume de Méry :

« Le peintre a couvert une immense toile de toutes les lamentations du Calvaire, de toutes les angoises du premier Vendredi-Saint. M. Dauphin mérite les plus grands éloges pour avoir courageusement abordé la haute peinture, à une époque où personne ne peut la payer, parce que nos maisons sont étroites, nos églises pauvres, nos palais déserts. Honneur à l'artiste qui fait son œuvre, comme il la rêve, sans se préoccuper de son avenir ! Oui, je comprends Corrège, lorsque le

comte Mari lui disait à Gènes : Quitte tes Vénus et tes amours un instant, et peins une grande toile de la Cène pour l'église de l'Annonciade, voisine de mon palais. — Mais je ne comprends pas M. Dauphin ; je me borne à l'admirer en silence. Cependant ne désespérons de rien ; s'il y a encore quelques oboles dans l'épargne d'une église, son grand et beau Calvaire figurera sur le panneau d'un autel, on ne peut le placer ailleurs. Le palais de Versailles accueille tous les grands hommes, mais il n'y a peut-être pas de place pour Dieu. »

Dauphin était alors en but à des vexations qui prenaient leur source dans des rancunes politiques. Ne pouvant lui refuser son tableau, les membres du Jury d'exposition, choisis en majorité parmi des artistes officiels qui tenaient à faire leur cour au nouveau pouvoir, avaient placé cette importante composition d'une manière tout à fait défavorable et dans un faux jour. Le peintre protesta de toutes ses forces. « Je n'ai exposé que pour être vu, disait-il, pour être soumis à l'œil et au jugement du public, sous un jour égal et avec les mêmes chances d'une équitable appréciation que celles dévolues à mes confrères. J'ai donc cru apporter mon lot à un concours d'émulation. Ne savez-vous donc pas que vous le détruisez, messieurs du Jury, lorsque vous accordez tout aux uns et rien aux autres ? Pourtant, vous artistes, vous habitués à juger de l'effet produit par le maniement du pinceau sur la toile et de la lumière sur la couleur, vous savez une chose, que peut seul connaître un homme du métier : qu'une œuvre peinte au jour franc de l'atelier est à moitié perdue quand elle se trouve exposée à un jour faux ou à des reflets. La lumière fait la part de l'ouvrier en éclairant ou éteignant celle de l'intelligence. Sans elle, dans un tableau, il n'est plus d'opposition de clair et d'ombre ; il n'y existe plus de finesses de formes et de dessin, ni de profondeur de sentiment. Vous le savez, pourquoi donc, vous et vos amis, êtes-vous restés aux places d'élite que vous occupez depuis deux mois ? »

Ces justes doléances, appuyées par le public connaisseur, furent accueillies, en partie du moins, et le tableau placé dans un endroit plus avantageux et mieux en vue. A la suite de l'Exposition, il fut acheté pour la cathédrale de Reims.

## VII

Parmi les compositions que l'artiste belfortain produisit pendant les années qui suivirent, nous citerons :

Un *Christ mort*, acheté pour la Chapelle impériale des Tuileries ; *L'Entrée dans la vie*, pastel acquis pour la galerie du duc de Morny ; la *Fille de Jephthé*, pastel ; la *Vierge au pied de la Croix*, acheté par l'Etat pour l'église Saint-Louis-d'Antin, à Paris ; et surtout son dernier tableau : le *Christ au Jardin des olives, écartant le calice d'amertume*.

On conçoit que ces grandes compositions pieuses, ces sévères sujets religieux, ne pouvaient être acquises que par l'Etat, pour servir à l'ornementation d'églises. Mais l'Empire ne pouvait oublier ce que Dauphin avait fait pour la République. Il ne pouvait surtout le voir plus longtemps sans inquiétude au milieu de ce quartier du Marais, où il avait exercé une influence qui n'était pas éteinte. Il crut le moment propice pour intervenir auprès du peintre, et un ami haut placé, M. de Niewkerque, directeur général des Beaux-Arts, lui donna le conseil de transporter son domicile et son atelier dans un autre quartier de Paris. Bientôt après son installation dans la rue de Laval, son *Christ mort* fut acheté pour la Chapelle des Tuileries, et le duc de Morny lui fit une commande. Il travailla ensuite pour le Salon de 1859, où il exposa sa dernière œuvre. « Que ne puis-je, comme Ezéchiël, dit à ce sujet Louis Jourdan,<sup>1</sup> rendre pour un instant la vie à un courageux artiste qui est mort depuis l'ouverture de l'Exposition,

<sup>1</sup> *Les Peintres français. Salon de 1859*, par L. Jourdan, p. 161.

M. Gustave Dauphin, artiste doublé d'un penseur; penseur qui fut aussi un homme d'action, un bon citoyen aux jours du danger. En admirant sa dernière œuvre, *le Christ au Jardin des olives, écartant le calice d'amertume*, il me semblait que le peintre y avait écrit sa dernière pensée. Lui aussi il avait le calice à vider, le calice des déceptions, des noires ingrattitudes. Ce tableau, d'une belle couleur, est peint avec un profond sentiment de tristesse; peu d'artistes ont si poétiquement compris et traduit la douleur surhumaine de celui qui mourait pour avoir voulu racheter le monde et qui, succombant un instant sous la faiblesse de son humanité, repoussait la coupe de fiel. »

Après l'Exposition, ce tableau fut donné par Napoléon III à l'église de Mulhouse.

Pour quelques autres de ses œuvres moins connues et datant de diverses époques de sa carrière artistique, nous nous bornerons à cette simple énumération: les portraits de la plupart des membres de sa famille, dont plusieurs ont un grand mérite comme couleur, et surtout comme ressemblance, parmi lesquels ceux de son père (à Belfort, chez M. Bardy), de son frère Albert (en fumeur, à Saint-Dié, chez H. Bardy), de M. Mény, de M<sup>me</sup> Mény (pastel); d'autres portraits d'amis: de M<sup>me</sup> Chatel, d'Adolphe Antonin, etc.; une *Bacchante*, très joli pastel actuellement au Musée de Belfort; plusieurs tableaux religieux: un *saint François-Xavier en extase*, don pieux de l'auteur fait à l'église de Belfort en souvenir de son père dont ce saint était le patron; une *Assomption*, à l'église d'Altkirch; *saint Ambroise*, à l'église de Bavilliers, près de Belfort.

## VIII

Gustave Dauphin mourut à Paris le 23 mai 1859, frappé, comme l'avait été son père, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était dans toute la force de l'âge et dans toute la

plénitude de son talent. Le cimetière Montmartre est son lieu de repos.

L'artiste éminent, désintéressé, qui n'avait jamais voulu employer son âme et son intelligence qu'à la haute et grande peinture, était encore un bon et courageux citoyen. La ville de Belfort peut, à bon droit, être aussi fière d'avoir vu naître le peintre de talent que l'homme de cœur et de caractère.

HENRI BARDY,

Président de la *Société philomatique vosgienne*.

Saint-Dié, novembre 1880.

---

# LE LIVRE DE COMPTES

DE

# SAMUEL MÉQUILLET

---

Le manuscrit, dont nous rendons compte et que nous copions par extrait dans quelques-unes de ses parties, appartient à la paroisse protestante d'Héricourt.

Si à l'époque à laquelle nous vivons, l'homme porte son esprit d'investigation dans toutes les directions, par un sentiment naturel on fouille de plus en plus les choses du passé, et des documents négligés jusqu'ici prennent à différents points de vue une certaine importance. C'est par ce motif qu'il nous a semblé qu'il y avait quelque intérêt à faire revivre, au moyen de ses notes écrites avec une simplicité parfois touchante, la vie modeste d'un pasteur de campagne du pays de Montbéliard, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et au commencement du siècle suivant. Ce petit travail n'était pas d'abord destiné à sortir du cercle étroit de la famille pour laquelle il a le plus d'intérêt, et c'est pour répondre au désir manifesté par son honorable directeur, qu'il parait aujourd'hui dans la *Revue d'Alsace*.

L'ouvrage dont il s'agit, bien conservé, forme un in-quarto cartonné, avec dos et onglets en parchemin, de 16 centimètres

sur 24 de haut; il contient 350 pages environ et a pour titre: « *Carnet général de tout ce qui est entré et qui entre chacun an dans mon économie, ou ma recette ordinaire pour mon usage particulier.* » Son auteur est Samuel Méquillet, d'abord vicaire à Héricourt, puis pasteur à Chagey (Haute-Saône), de 1700 à 1739.

Ce qui distingue à première vue ce travail, c'est un grand esprit d'ordre, de méthode, de ponctualité. Commencé en 1694, il ne se termine que quarante-cinq ans plus tard avec la vie de l'auteur. L'écriture en est ferme et lisible, et chaque fois qu'il s'agit d'indiquer un fait principal, ou le renouvellement de l'année dans ses comptes, l'auteur s'est servi, pour quelques mots, d'une encre rouge que le temps a rendu presque grise.

Le père de Samuel était, comme il nous l'apprend, Jean Méquillet, pasteur en 1662 à Valentigney, puis en 1684 à Montbéliard, et son grand père, Bénédicte Méquillet, bourgeois de Montbéliard. Dans la descendance directe de Samuel Méquillet se trouvent trois pasteurs: Son fils Jean-Nicolas, qui résida quarante-et-un ans à Blamont (Doubs), son petit-fils Georges Eberard, et son arrière petit-fils, Georges-Frédéric, qui exercèrent tous deux, successivement, le ministère sacré à Héricourt, de 1749 à 1831, soit pendant une durée de quarante-deux ans. Ce sont donc, de père en fils, cinq générations de pasteurs. Cette vocation pour la carrière pastorale qui pendant près de deux siècles se transmettait comme un héritage, fut interrompue, dans la famille Méquillet, par la Révolution française.

Les comptes de Samuel se partagent en neuf chapitres et comprennent: Les recettes en grain. — Les recettes en argent. — Les gages en froment. — Les gages en argent. — Le compte de ses amodiations. — Le compte de ses obligations, titres et retenues. — Le mémoire de ses affaires difficiles. — Celui de ses papiers nécessaires. — Enfin le mémoire de sa vie.

**Le compte des recettes en grain ne comprend, pendant les**

premières années, que la nomenclature des rentrées en froment, avoine, orge, vesces, pois, boige, puis plus tard, des indications telles que les suivantes :

« J'ai tué cette année cinq nourrins gras, quatre gros et un petit, ce qui m'a donné beaucoup de viande dans l'économie. »

« J'ai fait cette année 35 livres de lin, 36 d'œuvre et 13 en male d'œuvre. »

« J'ai us dans mon jardin d'Héricourt 20 sacs de fruits et en celui de Chaigey 8 sacs. »

Les autres provisions de ménage sont aussi notées, de même que le vin récolté dans sa vigne, ou acheté à Couthenans, Coisevaux, Vaux, Bourguignon ou à Wattville.<sup>1</sup>

Dans le second chapitre intitulé : « *Compte de tous les deniers reçus et qui sont entrés dans mon économie* » figurent à plusieurs reprises, à côté du produit de ses gages, de ses ventes de grains et amodiations diverses, des rentrées pour ventes de chevaux, bestiaux, de toiles, de pigeons, de poissons des étangs, le produit du travail personnel de l'auteur « en écritures et autres » et même des profits réalisés sur le trafic des grains.

Nous voyons donc que, grâce à des revenus qui lui étaient particuliers, le pasteur de Chagey, matériellement n'était pas à plaindre.

De l'examen des deux chapitres, d'un intérêt plus général qui suivent : « *États de tous mes gages, avec le paiement d'iceux depuis mon ministère* » on peut voir cependant ce qu'offraient de précaire, à cette époque troublée, les ressources du pastorat.

Le traitement des pasteurs des seigneuries avoisinant Montbéliard, sur lesquelles élevaient à la fois des prétentions, à cette époque le roi de France et le prince de Montbéliard,

<sup>1</sup> Wattwiller (Alsace, canton de Cernay).



position singulière qui était une source incessante de conflits, dont souffraient vivement les habitants, consistait en :

144 cartes de froment, autant d'avoine et 54 livres en espèces.<sup>1</sup> Ils étaient prélevés sur les revenus d'un fond spécial dit *Caisse Eclésiastique*.

Ajoutons qu'il résulte de l'examen du registre que nous consultons, que rien n'était moins certain que la rentrée, surtout à époque fixe, de ces émoluments. En effet, en 1696 1697, 1703 et 1706, les gages en argent ne sont payées qu'en partie ; il en est encore de même pendant une seconde période qui s'écoule de 1726 à 1735, pendant laquelle les sommes touchées annuellement sont quelquefois de 24 ou 27 livres seulement !

En 1731, nous trouvons quelq'adoucissement à cette position critique: « Reçu d'une charité faite aux ministres des seigneuries du Wurtemberg, à ma part 18 livres 4 sols. »

En 1733, « le sieur Binninger, de Seloncourt, étant allé, au mois d'Augst, à Stoutgard et revenu sur la fin de Septembre, il rapporta, pour les ministres des seigneuries, quinze louis d'or, qui aiant été partagés à Audincourt, j'en us à ma part, par grâce du duc, 40 livres », et à la suite: « M. le baron de Neguendanc étant arrivé à Montbelliard, pour les affaires de l'État, le 5 Janvier 1734, le duc<sup>2</sup> envoya par son moien mille florins aux ministres des seigneuries, de sa pure grâce, leur aiant fait dire que c'estait de sa bourse qu'il les leur envoioit, et que dans la suite, il leur paieroit tout ce qui leur estoit dehu, et qu'il rendroit leurs gages égaux à ceux du comté. »

Par contre, en 1735: « Le don gratuit du clergé de Bourgogne nous aiant été imposé, il en fallut chacun sa part qui a été de 27 livres 10 sols.

Le paiement des gages en froment se faisait d'une façon

<sup>1</sup> La livre était de 24 sous.

<sup>2</sup> Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg

également arbitraire, et s'il est possible, plus irrégulière encore, comme nous allons le montrer par les extraits suivants, qui, entre tous, nous ont semblé caractéristiques.

Année 1697. « Mon gage aiant été réglé cette année à 48<sup>es</sup> froment et à 60<sup>es</sup> d'avoine, après avoir été à Montbéliard plus de dix fois et avoir dépensé plus d'une pistole pour me faire paier, le receveur Fechole s'étant rendu M<sup>re</sup> des receptes, je reçu enfin, le 16 Décembre, vingt-quatre quartes froment. »

1705. « Le gage de cette année ne fut païé que l'année suivante, ce qui nous fit un grand préjudice, à cause de la vente des grains. »

1717. « Cette année, les dismes de la seigneurie d'Ericourt, aiant été barrés par le curé d'Ericourt, pour le paier des levées qu'il obtint par le procès qu'il avoit avec le prince, nous fûmes sans gage. On recourut au prince, il ne voulut rien donner, en sorte que les ministres des seigneuries setants assemblés, ceux de Blamont partagèrent leur disme avec nous par charité. »

1721. « Nous fûmes mortifié pour notre poiement, le prince prit nos dismes et ne voulut pas nous écouter, nous lui présentâmes requetes, il nous renvoia à M. Boxshamer. Nous nous présentâmes devant le prince Léopold Eberard, nous deux M. Cucuel. S. A. nous répondit fièrement, et nous demeurâmes jusqu'au mois de Février 1722 sans poiement. »

1723 et 1724. « Le séquestre des revenues des seigneuries s'étant fait l'année, les notes y furent compris. »

1725. « Le 8 Janvier 1725, étant allé chercher mon bled à Éricourt, du receveur Jurain, <sup>1</sup> il me mesura 84<sup>es</sup> froment sur les greniers du curé, je le livrois sur les hales, j'us trois coupots de fausse mesure, et trois quartes et un coupot de groin-

<sup>1</sup> Fonctionnaire imposé par le roi de France pour percevoir les revenus de la caisse ecclésiastique.

gure, ainsi je ne reçus que 79<sup>e</sup>, les autres en furent de même, et il fallut passer par là. »

Des chapitres suivants découlent quelques indications de valeur de l'époque.

Les vaches sont estimées de 30 à 45 livres. Un cheval 90 livres. Cinq brebis, deux mères et trois agneaux, 9 livres. Une selle de cheval neuve, 8 livres. Une charrue, 2 livres 10 sols. Deux voitures de bouement (fumier), sont estimées 1 livre. Le compère Fallet, maître d'école, à Couthenans, fournit une paire de souliers pour 18 batz (36 sols). Une voiture de planches est payée 1 livre 10 sols.

Dans l'état des pièces, papiers et titres, nous trouvons : « Une requête présentée à S. A. S., l'an 1713, pour obtenir la réduction en prel de mon champ à Couthenans, dit devant la ville, avec son appointement ; » ainsi que « l'affranchissement du beau-père Nicolas Lods. »<sup>1</sup>

Nous arrivons enfin à la dernière partie, que nous reproduisons presque en entier, en ne faisant subir à l'orthographe et à la ponctuation que les changements, qui ont été parfois nécessaires pour rétablir le sens de la phrase ; elle est intitulée :

## ÉTAT OU MÉMOIRE

DE

*ce qu'il y a de plus particulier*

DANS MA VIE.

« Je suis fils du S<sup>r</sup> Jean Méquillet, quand il vivoit second ministre de l'église françoise de Montbéliard, et d'honete dame Élisabeth Brisechoux, fille du S<sup>r</sup> Jean Brisechoux, »

<sup>1</sup> Suivant une note qui termine le volume, la famille Lods est originaire du village de Coisevaux (Haute-Saône).

<sup>2</sup> Fils aîné de Guyon Brisechoux, à qui il avait succédé dans sa charge.

Guyon Brisechoux, auquel M. Duvernoy, le savant auteur des *Éphémérides*, a consacré une courte notice, restée manuscrite à la biblio-

quand il vivait recteur des écoles latines, né à Valentagnei, dans le temps que mon père y desservait en qualité de pasteur, le 27 Octobre 1669 entre six et sept heures du soir; resté seul après la mort de mes père et mère, avec ma sœur Catherine, de huit enfants que nous étions. Mon grand père paternel étoit Bénédicte Méquillet, bourgeois de Montbéliard, <sup>1</sup> et ma grand mère Marie Bruot, sa femme aiant à Paris des parents fort considérables, une sœur et un frère dont fût mon père à l'us de fréquentes nouvelles, par le moyen de M. le ministre Claude. <sup>2</sup> Mes grands pères maternels étoient Jean Brisechoux, recteur des écoles et Lisquet Kleppfel, sa femme, j'us pour parain dans mon batême, le S<sup>r</sup> Samuel Seletier, bourgeois de Montbéliard, et honnête Anne Françoise Brisechoux, fille du S<sup>r</sup> Conseiller Brisechoux.

« Comme je fus élevé par les soins de mes pères et mères, et dans les Ecoles latines de mon aïeul maternel, je fus privé

thèque de Montbéliard, était un savant pédagogue, auteur des ouvrages suivants: *Praeceptorum rhetoricæ brevis apta et perspicua methodus* (1623, ibid 1661). — *Institutio puerorum in lingua latinâ* (1633). — *Tractus de causa et causato, subjecto et accidenti*. Fragment d'un traité de logique inédit, imprimé après sa mort.

De Jean Brisechoux on ne possède qu'une pièce de vers latins, imprimée à la suite des discours prononcés à l'enterrement du chancelier Christophe de Forstner. Voir dans la *Revue d'Alsace*, de 1880, pages 311 et suivantes: « *L'Imprimerie à Montbéliard*, par P.-E. TUEFFERD.

<sup>1</sup> La famille Méquillet est originaire de Montéchroux (Doubs), où elle compte encore plusieurs représentants. D'après une communication de M. le pasteur Chenot d'Héricourt, il y avait avant la Réformation, au village de Chamesol, un curé du nom de Méquillet.

<sup>2</sup> Bruot et Briot sont deux formes du même nom. Il peut s'agir ici d'Isaac Briot, graveur-éditeur, de Guillaume Briot, maître peintre, ou de François Briot, le ciseleur, auteur d'une aiguillère avec son bassin, l'une des pièces capitales de l'orfèvrerie au xvi<sup>e</sup> siècle, tous trois protestants, établis à Paris et nés à Montbéliard, entre 1580 et 1590. Voir dans le numéro de l'*Art*, du 14 septembre 1879, une notice de M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut, consacrée à ces artistes.

de mon père à l'aage de seize ans, la [mort étant] arrivée le 18 Avril 1686, environ les quatre heures du vepre, jour de Dimanche, dans le temps qu'après le rectorat, aiant été promu l'Eglise de Montbelliard, il estoit le plus en état d'aider sa famille. Ma mere continua cependant mes études, et le Seigneur m'aiant fait avancer en icelle,

« Je fus *envoyé* en l'académie de Tubingue par l'ordre du Conseil, le 1<sup>er</sup> Juin 1688, où etant arrivé et reçu, je travaillois avec tant d'assiduité, — après avoir parcouru ma philosophie, dans la téologie, et dans l'art du sermon, — que dans l'espace de quatre ans et demi j'achevois mes études, assisté comme je fû par les soins de ma chere mere, qui pendant ce temps la me fut enlevée par la mort et qui me laissa sans aucun secours humain: j'ûs pour tuteur l'oncle Hugue Charrière, coutelier, mari de tante Anne Francoise Brisechoux, qui m'aïda de tout ce qu'il put.

« Les troubles entre la France et l'Empire estant survenus, et les troupes francoises setants saisies du Wurtemberg, de Stoutgard et de Tubingue qui en soufrit considérablement, comme nous fumes obligé de quitter, le cloitre aiant été abandonné,

« *Je revins* au pays avec mes collegues, le 22 Septembre 1692, ou n'aïant trouvé ny support ny ami, que mon tuteur qui me recut avec joie, sans aucun patrimoine ny rien de reste après mes études faites qu'un seul demi écu et mon habillement, je fus pourvus par l'aide du Seigneur du preceptorat des enfants de M. Jacquin, <sup>1</sup> ou mon frère ministre à Chagei, me fit entrer le 4 Novembre, et ou le seigneur me procura tellement l'amitié de madame Jacquin la mere, qu'elle

<sup>1</sup> Maître de forge à Audincourt. Méquillet se plaint dans ses comptes de n'avoir pas été payé de tous ses gages « pour avoir informé deux de ses enfants, Henrion et Ferdinand, à un écu par moi pour chaque, quand ils étaient auprès de M<sup>me</sup> Jacquin la mère. »

me combla de bienfaits, sans qu'elle me lascia avoir besoin de rien, et me pourvus de tout ce qui m'étoit nécessaire, j'y demourois deux ans et demi, et pendant tout le temps des tristes malheurs de la maison. <sup>1</sup>

« Et ensuite *appelé* au *diaconat* d'Héricourt, qui se trouva vacant l'an 1694, j'en fus pourvus le 16 de Mai, que M. Malblanc <sup>2</sup> m'y fut établir aux gages ordinaires : je fis ma charge depuis Montbelliard étant encore au service de madame Jacquin, ou je proffitois très considérablement, soit dans mes études, soit dans les manières de bien vivre, jusqu'au 15 Décembre que je quittois, et que je vins m'établir à Héricourt, madame Jacquin m'ayant donnée deux de ses fils en pensions, après m'avoir pourvus de tout ce qui estoit presque nécessaire à l'établissement de mon ménage. Je demourois quelque temps sans penser à aucun choix de vie, aiant à Montbelliard une partie d'amitié, ou n'ayant pas réussit il fallut m'en séparer : mais le Seigneur qui me gardait le parti qu'il savoit m'être utile,

« Je fus *fiancé* à Héricourt, le 16 Juillet 1696, avec honete Juliane Alexandrine Lods, fille d'hon. Nicolas Lods, M<sup>re</sup> bourgeois en chef de la ville d'Héricourt, assistée de sa tante Juliane George, vefve de fû Jacques Rosselot, quand il vivoit M<sup>re</sup> bourgeois du dit lieu, qui l'institua par son traité de mariage l'heritiere universelle de tous ses biens qui estoient fort considérables, fille d'une vertu et d'une probité si grande que le choix en aiant été approuvé avec joie de tous mes parents et amis, je fûs marié avec elle le 11 Augst 1696 en l'Église d'Héricourt, assisté de tant de braves parents et amis, que j'us plus de cent personnes à mes noces, qui metrenerent très considérablement, j'us dans mon mariage la paix, la douceur, le respect. la deference et l'amitié de ma chere Epouse, qui fut si particuliere qua peine a on plus aimé et respecté

<sup>1</sup> De Wurtemberg.

<sup>2</sup> J.-F. Malblanc, surintendant des églises de 1683 à 1698.

une personne que je letois, j'ai été beni de plusieurs enfants, et après deux ans environ de mariage,

« *Me naquit une fille* par la grace du Seigneur, le 17 Avril 1698, nomée *Marie Regine*, environ les onse heures du soir jour des Rameaux et laquelle le lendemain fut présentée au S. Sacrement du bateme par le S<sup>r</sup> noble Leonard de Nardin, grand baillif des seigneuries d'Hericourt et Chatelot, parain. Et honete dame Sibille Frideric Barbault feme du S<sup>r</sup> Renauld Beurlin, lieutenant de baillif, maire, prevot et foretier, au nom de sa petite fille Marie: Dieu la conserve et répande sur elle les dons de son esprit.

« Le Seigneur n'ayant voulu me la conserver que peu d'années, elle mourut le 4 jour du moi de Mai de l'an 1703, environ les six heures du soir, aiant été malade huit jours, par une violente fievre de vermine qui l'emenat: Ce qui m'affligea très sensiblement, etant alors le dernier enfant qui me resta, et d'autant plus que tant toute belle, gentile et de grand esprit, elle était mon cœur; j'en louois le Seigneur qui me benit ensuite des trois enfants qui me sont restés après la mort de ma chere et bien aimée Épouse.

« *Me naquit derechef* le 22 Juillet 1699 par la bénédiction du Seigneur un fils qui fut appelé *Jean George*, environ les sept et huit heures du soir, sa mere aiant us de grands travaux: le lundi suivant 24, il fut présenté au S. Sacrement du bateme par le S<sup>r</sup> cousin Jean Verenet, marchand-drapier, mon cousin et bon ami, parrain. Et hon. dame Anne Francoise Brisechoux, vefve de fû le S<sup>r</sup> Wonlich, marraine, je le vouois au S. ministere des le moment qu'il fut né.

« Mais le Seigaeur l'ayant trouvé plus propre pour le ciel que pour la terre il le reprit à soi, le 9 d'Augst environ les quatre heures du vepre et il fut enterré au cinetiere d'Hericourt proche la muraille du temple, du coté devers le chateau au milieu.

« *Mourut* la meme année hon. *Nicolas Lods*, pere de ma chere epouse, très chretienement après avoir mené une vie douce, paisible et d'un bon chretien, fort regretté de tous ceux qui le conoissoient, il fut enterré le Dimanche suivant fort honorablement dans le cimetiére d'Hericourt; ensuite de quoi je pris la belle mere a ma table, après avoir satisfait à toutes ses dettes, etc.

« Et dans la suite comme j'avois desservis a Hericourt déjà asses considerablement aiant présenté requete pour etre recûs bourgeois de la ville.

« *Je fus fait bourgeois* du lieu, moi et mes descendants, le 26 Decembre 1690, aiant été recû tel par lapointement de ma requete a cause de mes bons services, felicité tel de chacun et inscrit dans le livre des notaux de la ville. Dieu veuille long temps me faire jouir moi et les miens de ce privilege.

« Comme les troupes du Roi se furent saisis d'Hericourt, le 26 Mai 1700, pour en prendre le temple, j'us ma part des maux publics par deux soldats qui furent chés moi en discretion quinze jours, qui furent fort honetes, et qui setant contentés de ma table ne me firent aucun mal, quoi que des gens du lieu mal ententionnées fissent tout ce qu'ils purent pour me faire avoir quatre tambours. Pendant ce temps la, ma chere feme etant enceinte et a son terme, et y aiant des ordres de ne point batiser d'enfant, je fus dans des craintes et des tension terribles, affligé ensuite de la maladie de mon cher frere ministre a Chaigei, qui mourut d'une fievre extremement violente le 1<sup>er</sup> Juin 1700, et me laissa privé de toutes personnes. Je fis ses fonctions pendant cet interim que personne n'osoit sortir de la ville, et ma feme aiant été recluse dans la chambre tout haut de la maison sans que mes soldats la vissent, elle accoucha au milieu de ces grandes emotions, la garde meme qui etoit a la porte de la ville devant mes freres n'en aiant absolument rien sus, ny dans la suite, et ainsi,



« *Me naquit* encore un fils, le 13 Juin 1700 jour de Dimanche environ les onses heures du soir, nommé *Jean George*, lequel le Lundi matin fut batisé en chambre sans que personne en sut rien, aiant us pour parain, etc. Je le vouai aussitot au ministre après qu'il fut né, esperant que le Seigneur me le conserveroit, mais le moi suivant 19 Juillet, Dieu en aiant disposé d'une autre manière..... il mourut, ce qui me prive de rechef de fils et de successeur male.

\* \* \*

« La mort de fît mon frere aiant rendu vacant la paroisse de Chaigei, je fus sollicité par tous les parents de me presenter ce que je ne voulut pas faire, la paroisse elle meme etant allé a Montbelliard pour me demander, ce qui obligea M. Brisechoux pour le bien qu'il me vouloit, sans que je le su, a presenter au duc George une requete pour moi, et lequel me recu par son appointment, ce qui fit que

« *Je fus appelé à l'Église de Chaigei* le 2 Juin 1700, par la nomination de S. A. S. qui me fut donné a conoitre par une letre que le S<sup>r</sup> Nardin, vice surintendant mecrivit pour cela, et lequel après que les troubles furent un peu appaisés vint my etabli pour ministre le 21 Octobre 1700, assisté d'un grand nombre de mes amis, quarante personnes environ qui dinerent au poil haut de la cure fort bien, apres avoir desservi a Héricourt six ans et demi, et avoir beaucoup depensés a cause du defaut de gage ou on me laissoit.

« Le 28 du meme mois, je fis ma prédication d'entrée dans mon église a la louange de tout le monde, et le Dimanche suivant 4 Novembre je fis ma prédication d'adieu a Héricourt avec une grande approbation, le Seigneur supplée par sa grace a mes defauts et augmente en moi le don de son Esprit,

« M'etant bien établis a Chaigei quoi que je recûs beaucoup d'inquiétude de ma belle sœur a qui je fis tous les plaisirs du

monde, Dieu ut soin de me benir d'enfants qui me durent, en sorte que par sa sainte disposition,

« *Me naquit mon fils Jean Nicolas* le 19 Juillet 1701 environ les onze heures du soir, portant les deux noms de mes aieuls paternels et maternels, il fut batisé en l'église de Chaigei le 24 du courant par le S<sup>r</sup> Cucuel ministre d'église, au nom de son petit fils Jean parain, et aiant pour maraine honete demoiselle Marie Nardin, fille du S<sup>r</sup> Daniel Nardin premier ministre de l'Église de Montbelliard et comis surintendant; il a été aussitôt voué au S. Ministere : le Seigneur le conserve et le remplisse de ses dons pour cela.

« Comme le Seigneur ne me laissoit pas sans des epreuves continuelles et des visites de pere, il maffligea de rechef par la mort de la tante Juliane qui *mourut*, cest a savoir Juliane George tante de ma feme, le 15 Juin 1702, après avoir été affligé pendant quelques années d'un chancre en la poitrine gauche, et laquelle j'avois pris ches moi pour la soigner, y etant demeurée à mes soins environ deux ans. Elle fut enterrée à Hericourt ou on la remena fort honorablement, et avec asses de frais; comme j'entrais alors en possession de ses biens je commençois a etre bien, et a faire mes affaires assez hureusement, en menageant mon talent et en le faisant valoir autant que je pouvois, pour me bien établir.

« *Me naquit de rechef ma fille Marie Elisabeth* le 1<sup>er</sup> Avril 1703 environ les onse heures du matin, en sortant de la cene des Rameaux, et dont ma chere feme ne fut délivrée que par de tres penibles travaux a cause de la grosseur de l'enfant, elle fut batisé le Jeudi suivant 5 du moi aiant pour parain l'oncle Hugues Charriere, ancien de l'Eglise, au nom de son petit fils, et honete dame Elisabeth Maittiot feme du S<sup>r</sup> Jean Fallot M<sup>re</sup> bourgeois de Montbelliard maraine, qui assisterent tous a son bateme, et qui furent regalé fort magnifiquement; le Seigneur la bénisse et lui donne sa crainte au cœur.

« *Me naquit* encore mon fils *Charle Cristoffle* le 1<sup>er</sup> Décembre 1704 environ 5 heures du vepré, il ut pour parain mon neveu Charles Méquillet fils de fû mon frere, qui fut représenté par le S<sup>r</sup> ministre Binninger, et pour maraine honete dame Catherine Vallet des Barres femme du S<sup>r</sup> Gaspard Jacquin, au nom et pour la dame Jacquin sa mere et petite demoiselle Jacquin sa fille maraine ; le Seigneur le benisse et lui donne une sainte education.

« *Me naquit* derechef le 23 Avril 1706 jour de S. George mon fils qui fut nommé *George Frideric*, après des travaux asses incomodes, il fut batisé par moi le 29 dans le temps des grands troubles de Montbelliard et de la prise des franchises des bourgeois: Son parain aiant du etre M. Macler ministre de Montbelliard pour ses deux fils George et Jule Frideric, il envoya mon neveu George Méquillet qui se presenta, et sa maraine etant honete dame Catherine Prenon feme du S<sup>r</sup> ministre Vurpillot, elle envoya ma belle sœur qui se presenta pour elle, leurs maisons etant toute pleine de soldats.

« Comme le Seigneur fit naitre cet enfant parmi de furieux troubles, il ne voulut pas qu'il y ut de part, c'est pourquoi le 27 du moi suivant il le retira par une douce mort après un seul jour de mal. Cette mort me fut facheuse a cause qu'elle fut subite, mais la volonté du Seigneur me servant de regle je m'y abandonnois.

« Mes affaires allant alors asses bien, et par tant de traverses que j'avais deja us par mort et par afflictions particulieres, mon œconomie s'establissant parfaitement bien, j'esperois beaucoup de contentement pour la suite, dans le temps qu'il plut au Seigneur de m'accabler tout d'un coup par le plus funeste accident qui mut pus arriver, et qui fut la mort de ma chere et bien aimée epouse dont la memoire me sera eternellement chere.

« *Elle mourut* cette chere feme le 7 jour de Fevrier l'an 1707

en la grace du Seigneur: Sa maladie commença le 18 Janvier par un grand mal de dos et de tete, enceinte environ de trois mois et s'étant plein d'une petite chute: on crut que ce ne seroit rien Dieu aidant, mais la maladie etant augmentée j'envoiois a Montbelliard, et je fis venir M. le docteur Binninger, qui assura que ce ne seroit rien; la fièvre cependant l'ayant saisi, devint forte et violente, et craignant qu'il n'y est du danger je renvoia chercher le medecin qui la trouva fort mal, elle ut une fausse couche pendant qu'il fut ches moi avec M. Cucuel que j'avois fait venir, elle purgea même tres bien, mais malheureusement la fièvre l'ayant reprise le lendemain elle se sentit frappée a la mort, ce qui l'obligea a m'appeler, fondant en larmes come j'étois, pour me dire ses derniers adieu, et pour benir mes enfants après me les avoir recomandé, après quoi sa fièvre cetant augmenté avec delire, malgré tous les soins que je pris avec le S<sup>r</sup> medecin a qui j'envoiois tous les jours, elle expira environ les dix heures du soir me laissant dans des angoisses inconcevables.

« La vie m'étoit fort douce et agréable, elle avoit pour son sexe une vertu toute particuliere, point de volenté que les miennes, une douceur et une deference pour moi extraordinaire, une tres grande modération et sagesse en toutes choses, simple et accomodante, fort bonne œconome et honete, fort bonne mere et fort tendre epouse; notre vie et notre amitié ne pouvoit pas etre ny plus douce ny plus forte, et jamais personne ne fut plus aimée après sa mort. Elle fut enterrée le 9 dans le cœur de l'Eglise de Chaigei au bas de l'autel ou est sa tombe, habillée d'une veste de satin blanc et noir et d'un bonet de taffetas, avec des engageantes fort propres, assisté come je le fus d'une grande compagnie de mes amis et parents qui me vinrent de Montbelliard, et y aiant plus de quarante personnes etrangeres a la predication que M. Cucuel fit, le cercueil posé au milieu du temple devant la chere et ensuite mis en terre a l'issue de l'action, les pieds touchants et joints

a la tete de fû mon cher frere, sous sa tombe gravée d'un epitaphe. Le Seigneur me console avec efficace dans mon affliction, me conserve pour ma famille, benisse mes chers orphelins et me face la grace de les voir bien elevés en sa crainte et en la piété.

\* \* \*

« Je demeuerois ensuite fort paisiblement dans mon vefvage, ma sœur qui estoit revenue d'Allemagne aiant pris la conduite de mon œconomie et de mes enfants : je vins, j'allois, et je fis mes devoirs, et une année apres come je pensois a me remarier, et que je vis que le Seigneur ne secondait par les vues que j'avais alors, je me tins alors dans ma situation et occupé a elever mes enfants avec honneur, lesquels aiant tous trois us la petite vérole l'an 1708 en furent hureusement garantis. Le Seigneur cependant m'aiant voulus pourvoir, après avoir vus quelques personnes de ma convenance, je m'arretois pour une seconde fois a Hericourt, et je fis mon choix par la direction de la sainte providence de la fille de M. le Prevot Cremet, pour laquelle malgré beaucoup d'obstacle, metant né a cause de sa vertu une forte amitié, apres meme que sans y penser j'y fus conduit par la sainte providence a laquelle j'avois demandé en sortant de ches moi pour aller a Montbelliard pour un parti, elle adressa a moi celle que Dieu m'avoit choisi. Je lui rendis de frequentes visites pendant un an entier, et l'amitie setant liée, après lui avoir déclaré mes pensées je la demandois à M. son pere le 25 Augst 1709 qui me l'accorda, je la promis incessamment et sans aucune autre forme de fiancaille le même jour Dimanche au vepre veille de la foire d'Hericourt; apres avoir ecri le contract nous soupames ensemble assisté de personnes que de celles en partie de la famille.

« Je *fus fiancé* avec elle, cest a dire demoiselle Anne Eleonore Cremet, et ensuite *marié* le 17 Septembre sans beau-

coup de cérémonie quoique fort honorablement, aiant tû beaucoup de bons amis et parents assistans, M. le Prevot aiant lui meme fait les noces qui durerent deux jours. Le Jeudi suivant nous en vimes a Chaigei fort bien accompagnés et fort bien recus. Je l'aimois avec beaucoup de passion et de sincerité, et le Seigneur nous aiant accordé la paix et une tendre union, il me favorisa si particulierement de ses benedictions, que l'année suivante par sa sainte bonté,

« *Me naquit*, ma fille *Catherine Eleonore* le 25 Juin 1710, dont ma chere epouse apres d'asses penibles travaux fut hureusement délivrée, environ les onse heures du matin : Elle fut présentée au S. bateme le Dimanche suivant 26 aiant pour parain, Messieurs Anthoine Breguentzer fermier alors des seigneuries d'Hericourt mon bon ami, et Gabriel Cucuel fils du S<sup>r</sup> ministre Cucuel d'Hericourt, et pour maraines mes sœur et belle sœur, Catherine Mequillet. et Anne Catherine Cremet, elle a tû le nom de Catherine Eleonore pour avoir celui de sa mere. Le Seigneur l'eleve en sagesse et en grace.

« *Me naquit* encore le 29 Fevrier 1712, une seconde fille qui fut appellée *Anne Clemence*, et dont ma feme fut hureusement delivré apres de tres penibles travaux, la demie pour quatre heures apres midi. Elle fut présentée au S. bateme le Lundi suivant 1<sup>er</sup> Avril, aiant pour parain le S<sup>r</sup> recteur Duvernoi, pour son petit garcon, et qui y vint avec sa dame, et pour maraine madame Jacquin d'Hericourt, pour sa petite demoiselle Clémence, on fut fort joyeux a son bateme, et magnifiquement regalé.

« *Me naquit* encore par la sainte disposition du Scigneur le 16 Fevrier 1714 un fils nommé *Gabriel*, dont ma feme fut hureusement délivré sans de grands travaux, environ les neuf et dix heures du matin, a la joie de toute la famille. Il fut présenté le Dimanche suivant au S. bateme par le S<sup>r</sup> Gabriel Cremet prevot d'Hericourt son grand papa, parain, et auquel

il fut donné comme sien, et par honete dame Anne Clemence Verenet, feme du S<sup>r</sup> Jacques Bouthenot licentié es droits, au nom de sa fillette Anne Clemence maraine: le Seigneur le face croitre, en grace, en sagesse, en piété et en honneur au contentement de chacun.

« *J'ai us de maladies* pendant ce temps la. 1. Une pleuresie l'an 1688 qui me dura cinq semaine, avec une debilité de nerf sur le genoux qui me dura quinze jours provenant des fatigues de mon retour de Tubingue. 2. Une fievre tierce l'an 1689 ches Mad. Jacquin dont je fus incessamment gueris par les soins de la dame, et du medecin Bouin. » Vient ici, et dans la suite, la description de beaucoup d'autres maladies qui sont traitées avec succès par les sueurs, purgations, saignées au pied, la poudre de bézoard,<sup>1</sup> l'émétique « et autres bons remèdes ».

« *Le petite verole* aiant attaqué mes derniers enfants l'an 1715, Catherine les ôt fort favorablement au moi d'Avril et Climene au moi de Mai, et Gabriel au moi de Juin, mais si fortement qu'il n'en fut qu'une, aiant été pendant quinze jours come roti grillé au feu et faisant peur, sans pouvoir rien prendre que du vin et du lait. Il en mourut le 16 Juin 1715, apres avoir été extraordinairement malade pendant dix neuf jours..... j'en fus extraordinairement affligé, m'aiant été fort cher; ce deuil me fut fort triste et cette mort a laquelle je me soumis entierement m'aiant causé une douleur tres amere j'us bien de la peine a m'en remettre, et je pleurois mon enfant avec de tendres larmes: on l'enterra le lendemain dans le cœur du temple de Chagei, tout joignant le banc des anciens, etc.

<sup>1</sup> Bézoard, concrétions culculeuses qui se forment dans les voies digestives de certains quadrupèdes et auxquelles on accordait la propriété de guérir certaines maladies. On faisait du bézoard artificiel.

« *Me naquit* de rechef le 17 Avril 1716 *une fille* qui fut nommée *Catherine Elisabeth*, dont ma feme fut délivré environ 10 heures du matin sans de grands travaux, n'ayant us qu'environ une paire d'heure de petit mal qui aiant d'abord été suivis, elle accoucha par l'assistance du Seigneur fort hureusement. Elle fut baptisée le 21 Avril au matin, et elle ut pour parain le S<sup>r</sup> George Surleau, ministre de l'Eglise de Roche, et pour maraine la petite fille du S<sup>r</sup> Jules Frideric Macler ministre a Mandeure représenté par madame sa mere Elisabeth Fallot. Le Seigneur la face croitre en grace, en pieté et en honeur, au contentement de chacun.

« *Me naquit* de rechef le 19 Mai 1718 jour de Samedy une fille qui fut nommée *Juliane* dont ma feme fut delivré environ quatre heures de vepre, fort hureusement et presque sans travaux. Elle fut batisée le jour suivant 15 Mai, jour de dimanche a la priere du vepre, et elle ut pour parain le S<sup>r</sup> Jean George Blanchot, ministre de l'Eglise francoise de Stoutgard qui se trouva alors au pais, et qui la tint sur les fonds et pour maraine, honete dame *Juliane Duvernoi*, feme de Jean George Mequillet professeur en langue a Stoutgard : la belle sœur *Anne Caton* la tint sur les fonds baptismaux : le Seigneur la face croitre en grace, en pieté et en honeur, au contentement de chacun.

« Au moi de Janvier 1719 mes deux derniers enfants aiant été sortis des boussottes, <sup>1</sup> la petite *Juliane* fut d'abord quitte, mais *Babeli* en ut beaucoup, fut fort malade et en danger, et par la grace de Dieu fut retablie après le douzieme jour.

« *Mon fils Jean Nicolas* apres avoir fait son cours d'Ecole a Montbelliard pendant huit ans sans qu'il put étre recu au nombre des récipiendaires fut préparé a sortir pour Stoutgard afin de s'aller faire recevoir du duc pour le cloitre de

<sup>1</sup> Ayant eu la petite vérole.



Tubingue. J'allois] demandé congé pour cela au prince de Montbelliard le 18 Mai 1718, et come il vit que j'etois resolu a cela, il recu gracieusement mon enfant, et lui fit expedier son mandement pour le cloitre de Tubingue. Je profitois du retour de M. Blanchot pour Stoutgard qui voulut bien le prendre a sa conduite, on lui prepara ses hardes, je lui achetis un cheval, et il partit avec lui le 20 Mai suivant. Le Seigneur le face hureusement prosperer dans son œuvre, et me le rende une fois plein de vertu et de merite.

« *Mon fils Charle* destiné pour se faire au négoce partit de chez moi le 30 Avril 1720 pour s'en aller avec son cousin, mon neveu de Stoutgard, s'en retournant jusqu'a Strasbourg, et de la etre envoyé a Francfort chez mon bon ami M. Jussoy pour apprendre le negoce a y demeurer pendant six ans, qu'il doit etre entretenu, nourri et vetus selon les titres et accord du d. S<sup>r</sup> avec moi. Le Seigneur le conduise, l'adresse bien et lui face de bien réussir et de devenir brave home, et me face la grace de le revoir tel.

« *Me naquit* de rechef le 5 Septembre 1720 un fils dont ma feme fut delivré environ onse heures du matin, apres quelques travaux qui setants bien suivis, la firent accoucher tres hureusement par l'assistance du Seigneur. Il fut batisé le 9 et ut pour nom *Gabriel Nicolas* et pour parain le S<sup>r</sup> prevot Cremet mon beau pere, pour maraine la petite fille du S<sup>r</sup> Blanchot ministre a Vandoncourt, représentée par madame son épouse qui le tint sur les fonds. Le Seigneur lui face la grace de croire en pieté et en grace et de devenir par une bone education le soutien de mes derniers jours.

« *Mourut* aussi mon cher Gabriel apres avoir été malade trois jours seulement des dents œillieres, le 13 Novembre 1721, a mon grand regret. Il estoit tout aimable, avec inniment d'esprit et trop serieux pour son aage. Sans aucune opposition a la volonté de Dieu je le pleurois tendrement, j'us bien de la

peine a me remettre. On l'enterra le lendemain dans le cœur... Je l'aimois d'autant plus que ce cher enfant m'aimoit et qu'il vouloit toujours etre aupres de moi, Dieu me conserve les autres et les eleve saintement.

« *Me naquit* de rechef le 7 Octobre 1722 un fils dont ma feme fut hureusement delivré a deux heures apres midi apres avoir fait le matin au four..... il fut batisé le 10 a la priere du vepre sans ceremonie n'y aiant que M. le prevot. Je l'etresnoi au fils de Mons<sup>r</sup> le bailly de Nardin en le devouant a leur A. S. auxquelles le S<sup>r</sup> bailly demanda qu'il porta le nom du duc S. Eberard, et celui de S. A. le prince hereditaire, ce qui fut accordé gracieusement, j'y joignis aussi mon fils pour parain avec mon neveu de Lion, ainsi il ut nom *Eberhard George, Gaspar, Nicolas*, il ut aussi pour maraine mes deux filles Marie et Catherine qui le tinrent sur les fonds. Le Seigneur lui face la grace de croitre en pieté et en grace, et de devenir par une bonne education le soutien de mes derniers jours.

« Mon fils Jean Nicolas apres quatre ans et demi d'etude dans l'université de Tubingue, aiant fait quelques dettes onereuses sortit pour revenir au pais afin d'y satisfaire, et arriva le 16 Octobre a dix heures, jour de marché a Hericourt chez M. le prevot, ou j'estois, dans le temps que nous voulions manger la soupe. Le mal etant fait il fallut y remedier. Il s'exerça sous ma main pendant l'hyver, et il proffita ce qu'il dut, on le rhabilla tout de nouveau, et on le mit en etat de paroître, et le 16 Novembre nous allames nous presenter aux princes et aux princesses, desquelles nous fumes gracieusement recu, nous allames voir nos amis, et en revimes.

« *Mourut* enfin la grand mere Anne George le 8 Décembre 1722 a la minuit sans avoir été malade qu'un jour d'estomach

<sup>1</sup> George Léopold de Sponeck.

seulement, étant decédé le plus doucement du monde. Ce fut une grace particuliere pour elle et pour nous. Nous ne trouvames rien apres elle que de vieilles nipes, quelques pieces d'eteing dans un coffre a Hericourt, aiant vendus au tiers et au quart tous ses effets sans qu'on le sut, il n'y ut pas meme pour satisfaire a ses frais funeraux, bien moins a ses pensions qui ont etés depuis mon second mariage de 13 années, aiant deja demeuré ches moi onse ans pendant mon mariage avec ma premiere feme sa fille, sans que je lui demanda rien que la jouissance du peu qu'elle avoit, ce qui changea par mon second mariage, puisqu'alors je ne voulut ny ne put la garder qu'avec une petite pension que j'ai réglé a une livre seulement par semaine, laquelle sera prise sur ses fonds..... Elle fut enterrée le 10 a la predication ordinaire, et mise devant la porte des homes en entrant, joignant les fondements du temple.

« Le 1 jour du moi de Juillet de l'an 1724 je mariois ma fille Marie avec M. Jean Chatel M<sup>re</sup> bonetier, fils du S<sup>r</sup> Chatel M<sup>re</sup> bourgeois de Montbelliard ancien de l'Eglise, on fit les fiancialles sans facon ny personne que quelques bons amis, le Dimanche apres le sermon. C'estoient des gens de bien et d'honneur, de bone famille, lui aiant son chatal a lui.<sup>1</sup> Le bon Dieu les benisse en les faisant prosperer.

« Le 28 Octobre 1725 je fis etablir mon fils Jean Nicolas, par la grace de Dieu, diacre a Blamont, malgré les obstacles qui s'y firent: M. Nardin le presenta le d. jour le matin, au vepre il fit son action d'entrée, et le 14 Novembre suivant, il y mena son ménage avec ma fille Cati pour le conduire. Dieu benisse son ministere et le face prosperer.

« Revint mon fils Charles de Francfort le 20 Novembre. Il

<sup>1</sup> C'est à dire ayant en propre les objets et les marchandises nécessaires à l'exercice de sa profession.

ressortit pour aller a Colmar ches M. Gol apres avoir été habillé et anipé tout de nouveau.

« Le 28 Novembre 1825 *me naquit* de rechef un fils a la cloche du matin fort hureusement, ma chere feme n'ayant us pendant la nuit seulement que quelques travaux, et elle seporta apres tres bien, il ut nom *David Gaspard*, je l'estrencia mon neveu Gaspar et au fils de M. Brisechoux David pour parain, et a la fille du compere Rosselot. Le 12 Mars 1726..... il mourut.

« Le 17 du moi de Septembre 1726 fut marié mon fils Jean Nicolas diacre a Blamont avec la fille du S<sup>r</sup> Joseph Fallot derrier les hales M<sup>e</sup> bourgeois, brave gens, il ut pour elle d'abord une amitié que je n'attendois pas. On fit les noces ches Mad. Prongei la grand mere par un beau repas d'ami qu'on fit faire par Trottier deux jours, fort joieusement, aiant us 36 personnes pres a table. Le Jeudi suivant on les mena a Blamont ou nous fumes bien joyeux ! Le bon Dieu veuille qu'ils vivent en paix et en benediction.

\* \* \*

« Ce fut pour moi l'an 1728 un terrible malheur que la *mort de M. le prevot*; elle arriva au moi de Fevrier, celle de Mad. la prevote au moi de Mai, et pour l'avoir enterré dans la nef, apres toutes les précautions qu'on prit pour prevenir les fausses avances du curé, sur la fin de Juillet M. Cucuel fut mandé a Besancon avec le M<sup>re</sup> bourgeois Perdriset par M. le duc de Levi, on lui fit grace, le M<sup>re</sup> bourgeois fut ferré en la... ou il demeura 13 jours, je fus de meme appellé, j'obeis, le duc ne voulut entendre aucune de mes raisons, me fit serrer un fort Griffon, dans une belle chambre ou je demourois 15 jours entier, et dont je ne sortis qu'apres beaucoup d'intrigues, et depenses de 460 livres selon mon memoire dans le calendrier de l'année. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> En 1713, Samuel Méquillet, qui avait publié l'année précédente à Montbéliard une *Instruction catéchétique sur toutes les vérités et les*

« Le 6 Avril 1728 on maria mon fils Charles avec la fille du M<sup>re</sup> bourgeois Perdriset, on fit les noces ches Gabriel, on fut bien, et il fut logé fort bien. Dieu les face prosperer.

« Le 10 Juin ma feme accoucha fort hureusement et fut delivré par la grace de Dieu sans mal, *d'une fille* a six heures du matin, elle se porta toujours parfaitement bien, je la fis baptiser le dimanche suivant.... Elle ut nom *Catherine Margurite*, le bon Dieu l'eleve en sa crainte!

« Le 30 Juillet 1730, ma chere fille cy dessus Catherine Marguerite aimée extraordinairement de moi et de toute ma famille *mourut* environ les onses heures, j'en us une douleur extremement vive! Elle avait tout ce qu'il falloit pour etre aimé, belle, douce, des yeux noirs, et un port qui etoit tout aimable. Enfin elle faisoit le grand sujet de ma joie et de ma consolation, plut à Dieu que je n'us pus l'aimer davantage. Elle fut attaquée de la petite verole le 19..... elle fut dans un etat extraordinairement pitoyable, et apres un combat tres

*devoirs de la religion chrétienne* et qui dans la dédicace avait qualifié le duc Léopold Eberard de *souverain*, seigneur d'Héricourt, fut mandé une première fois à Besançon. Le Parlement avait ordonné la suppression de cette qualité, fait défense de vendre et débiter l'ouvrage. Méquillet en avait été quitte à cette époque pour une sévère mercuriale et les frais du procès.

Dans la préface de ce catéchisme, l'auteur nous indique la manière dont il s'en sert : « C'est pourquoy, sans rien négliger de ses catéchimes du Dimanche, depuis les quatre heures du Sambedy au soir, il instruit ses catéchumènes et tous les enfants depuis l'aage de dix ans par un catéchime familial, plein de douceur et de condescendance, dans les vérités et les devoirs que le présent ouvrage contient. Et parce qu'il void que son travail et ses soins ne seront pas inutiles à cet égard, par la grâce du Seigneur, mais au contraire efficaces et très propre à rétablir la piété dans les cœurs, et à donner de bons sujets, et à Dieu et à l'État, il continuera avec beaucoup d'ardeur et de zèle ses soins et ses efforts pour cela. »

amer il fallut me la voir arracher du cœur par une triste mort, ce qui me causa une douleur vive et profonde. On l'enterra le lendemain..... Dieu m'en console, et me face la grace de la revoir dans son sein.

« Le 6 Janvier 1733 apres avoir été a Hericourt faire les rois, je fus attaqué d'une fluxion.... on craignit beaucoup et on ut fort peur de moi, tous mes enfants vinrent chacun me visiter.... je ne gueris que pour le careme. Et ensuite par une saison qui couroit par tout, tous mes gens dans une semaine furent sur la litiere pendant trois, n'y aiant que Climène qui put aller.

« Apres la Pentecote ma feme ut ensuite une maladie mortelle, des foiblesses terribles..... elle fut malade huit semaines, George ut aussi la fièvre avec elle. Et quand elle fut guerrie Babeli et Climène<sup>1</sup> refurent malade. En sorte que cette année m'a été fatale pour les maladies graces au Seigneur.

« Le 9 Octobre 1734, apres beaucoup d'opposition et de resistance que je fis au mariage de ma Climène avec le fils du marteleur Malrage, n'en aiant point absolument voulu d'autre, je les fiancois au soir, n'y aiant que le pere et la mere. Apres avoir ecrit le traité ils s'en allerent sans boire un coup. Le lendemain je donois a souper bien a toute la famille. Elle ut un beau trosset, bien habillée et sa vache; on fit les noces le 2 Novembre ches le marteleur et on fut joieux. Chacun vint souper ches moi, j'avois de ma part, le ministre de Blamont qui vint le Lundi au soir, ma sœur qui vint le Vendredi devant, la feme Chatel avec sa petite qui vint le Samedy au soir, Chatel qui vint le Mardi, Charle, la Dieudoné, Nanon Panchot, Babet Cremet la sœur de ma feme, et madame, moi, mon George, Babeli et Juliane. On fit le lendemain et on fut joieu, la neige vint tout le jour. Celles d'Hericourt s'en retournerent,

<sup>1</sup> Babeli et Climène, diminutifs des noms Elisabeth et Clémence.

on envoya le cheval a Mad. Vallet qui fut demeuré sans cela, et le reste soupa encore ches moi. Le lendemain on y dina encore tous, le marteleur et les nouveaux mariés, et apres diner l'ancien les remena sur son chariot par son fils jusqu'a Hericourt, parmi une neige continuelle. Je fus fort harrassé et beaucoup de frais en argent content, puisqu'en etoffe, denrées et autres j'en fus pour 130 livres.

« Le 2 Novembre je mis mon fils George a Montbelliard pour le pousser encore aux etudes, ches ma sœur, a la pension de douse quartes de bled par an, et un ecu d'argent que je lui paiois.

« Le 13 Juin de l'an 1737, la Providence aiant disposée du mariage de ma fille Elisabeth avec le fils du fû David Perdriset d'Hericourt, bon ouvrier, garcon aprouvé de chacun, je les fiançois ches moi, fianciailles en forme, aiant les plus proches parents, et on les maria a Hericourt, les noces setant faites asses bien ches Gabriel Richardot. On les mit pour trois ans ou etoit Bataillard, le lieu aiant été reparé fort proprement et ou ils s'establirent bien.

« Le 10 Mai 1738 Babeli accoucha a la minuit parmi des grands travaux d'un garcon qui fut baptisé au catechisme le jour suivant. J'y assistois et l'on soupa avec les deux ministres et la mere. Dieu le face croitre en sapience et en grace.

« Le 6 Décembre 1738, je fus de rechef amerement affligé par la perte de ma povre sœur qui mourut apres huit jours de maladie, a quoi on ne remedia pas bien puisque si on ne lui ut tiré de sang elle en seroit peut-être revenue. Je la vis dans sa maladie et je fus a son enterrement qui se fit le Dimanche au vepre, fort affligé.

« Le 28 Avril je fus de rechef accablé par un triste evenement, aiant envoyé querir deux voitures de bled a Gouenan sans un certificat de la communauté, les misérables gens de

Lomont furent avertir les gardes du Roi qui vinrent saisir grains, chariots et chevaux, ce qui nous mit dans un accablement terrible, craignant confiscation et perte entiere. Il fallut courir de coté et d'autre inutilement, on fit des frais considerables, et toujours dans une angoisse amere on engagea M. Berber a écrire a M. Bressun le fermier general, bien venu chez l'intendant, et au bout de huit..... notre alliberation vint, avec main levée du tout qu'on alla prendre a Ronchand, et notre delivrance nous calma.

« Le 28 Juin meme année, je fus de rechef visité par une affliction tres amere, par la mort de mon gendre Chatel qui mourut le 7<sup>me</sup> jour d'une fievre maligne compliquée de pleurésie. Je fus le voir au commencement et il sembloit que la chose se passeroit hureusement, mais le Seigneur en aiant voulu disposer a sa maniere, la perte de ma povre fille me toucha vivement. Il fallut prendre courage pourtant, et les assistances du Seigneur nous furent alors tres utiles pour nous soutenir.

« Le 18 Juillet meme année, je fus de rechef grievement affligé par la nouvelle de la maladie de mon garcon a Montbelliard, mechante d'un mal de coup desolant, la mere y alla avec Juliane et on l'amena dans une bune<sup>1</sup> le lendemain fort accablé. Son mal augmenta et au matin du 19 il ut une faiblesse qui le tint mort pendant une heure..... il guerit.

« Mais comme si tous les maux devoient tomber sur moi, graces au Seigneur, le 22 aiant été attaqué de la meme maladie je souffris beaucoup....., le 5 Augst je fis venir M. Ligier pour regler mes affaires, ce qu'il fit....., le 12 aiant commencé a prendre des aliments, les forces commencerent a revenir peu a peu, et tous les jours par la grace de Dieu de mieux,

<sup>1</sup> Benne, chariot servant au transport du charbon.



jusqu'au 20 que je commençois a sortir et a rendre graces au Seigneur qui m'avoit encore epargné.

« Ce ne fut pas tout, ma Babeli d'Hericourt aiant été attaquée du meme mal vint ches nous et pendant cinq jours fut fort malade. Toujours afflictions sur afflictions ; le Seigneur appaise sur moi sa colere, et m'epargne desormais par sa grace d'autres afflictions. »

\* \* \*

Ces derniers mots, tracés d'une main tremblante, terminent le manuscrit, auquel nous n'ajouterons que peu de mots.

En s'endormant en paix, le 21 novembre 1739, le vieux pasteur de Chagey n'eut plus, selon le vœu qu'il forme, d'autres afflictions. Il ne put prévoir les scènes de désordre et de meurtre qui, moins d'un an après sa mort, ensanglanteraient son église ! En effet, en le 27 août 1740, sur l'ordre du roi, l'église de Chagey est enlevée aux protestants, qui composaient la généralité de la population, par un détachement de soldats ayant à leur tête des officiers civils.<sup>1</sup> Les représentations un peu vives des habitants, groupés auprès de l'église, sont accueillies par des décharges de mousqueterie qui en tuèrent cinq et en blessèrent une quinzaine. Les fenêtres de l'église sont entièrement brisées, les portes enfoncées ; les bancs et la chaire rompus servent à faire un feu de joie sur le cimetière. Le nouveau ministre, Jean Morel, peut avec peine échapper au sort dont il est menacé, et pendant le séjour assez long de ces troupes à Chagey, le village, dont on

<sup>1</sup> Il existe dans les archives de Montbéliard un rapport de la prise de l'église de Chagey, qui a été publié dans le *Mercur suisse*, de décembre 1740, et qui se trouve également par extrait dans le *Précis historique de la Réformation et des Églises protestantes dans l'ancien comté de Montbéliard*. Paris, MARC AUREL FRÈRES, 1841.

consomme les provisions, éprouve toutes sortes d'insolences et de voies de fait.

Le chef-lieu de la paroisse fut alors transféré à Couthenans, qui dépendait de la souveraineté de Montbéliard, et ce n'est que cent huit ans plus tard, en 1848, que fut rétabli la paroisse protestante de Chagey.<sup>1</sup>

Nous avons trouvé dans ce récit quelques longueurs que nous aurions voulu supprimer, entre autres les naissances et baptêmes de la plupart des seize enfants de l'auteur. Mais, au moment de procéder à une analyse ou à des retranchements plus nombreux que ceux qui ont été faits, nous avons été chaque fois retenu par la crainte de faire perdre à ce récit sa physionomie propre, son style particulier, quelque détail de mœurs intéressant, ou encore d'affaiblir l'empreinte du sentiment si profondément religieux qui anime l'auteur, et qui est bien la marque d'une époque où chacun pouvait avoir à lutter et à souffrir pour conserver sa foi.

LÉON SAHLER.

<sup>1</sup> L'exercice simultané des deux cultes avait été rétabli à Chagey depuis 1792.

# LES ÉGLISES DE BELFORT

Brace — Chapelle de la Vierge — Collégiale de  
Saint-Denis — Notre-Dame-de-Lorette — Eglise  
paroissiale moderne.

*Suite* <sup>1</sup>

## II

CHAPELLE DE LA VIERGE, plus tard NOTRE-DAME-DE-JOIE

(1230 à 1342)

Après la destruction du village de Brace, que nous plaçons à l'année 1226, une partie des habitants vint chercher un refuge à proximité de la forteresse du comte de Montbéliard, dans un lieu appelé *Boresa*. C'est ainsi que nous le trouvons désigné dans diverses pièces des archives de la ville. Ce lieu n'est autre que la ville haute, au pied du château. Des pièces plus modernes en ont fait le *Bouresa*, que l'on a ensuite traduit en *Bourg-Résot*. Or, si, comme nous et sans parti pris, le lecteur, qui connaît l'idiome du pays, veut bien se reporter à la dénomination la plus ancienne, il reconnaitra que la traduction *Boisresot* répond plus exactement à la dénomination primitive de ce lieu. Le pied de la Roche aurait donc été boisé jusqu'à la rive gauche du torrent et c'est dans cette forêt,

<sup>1</sup> Voir la livraison du dernier trimestre 1880.

protégée par la roche et le donjon féodal, qu'en 1226 une partie des habitants du village détruit est venue chercher un refuge et jeter les premiers fondements de la future ville de Belfort.

Un siècle s'écoulera avant que les titres connus viennent révéler leur présence comme agglomération d'habitants. Il n'est pas admissible qu'en ces temps de violence, de misère et de ferveur religieuse, ces réfugiés soient demeurés, pendant plus d'un siècle, privés d'un abri particulier pour l'exercice de leur culte. Ils venaient d'ailleurs de passer sous la domination de vassaux du comte de Ferrette, Nicolas et Gérard de Belfort, issus de la maison de Roppe, et dont on rencontre les noms dans des titres de Murbach, dès 1232. Une chapelle s'éleva à leur initiative et fut réservée, selon les notes de l'abbé Schuler, à la sépulture des sires de Belfort. Elle était dédiée à la Vierge et fut plus tard consacrée sous le titre de : *Notre-Dame-de-Joie*.

La population de Boisresot ne se multiplia d'abord pas avec rapidité, car on verra qu'un siècle après son installation, elle n'était que d'environ « soixante habitants. » Remarquons toutefois que cette énumération ne s'applique peut-être qu'à soixante chefs de famille.

Quoi qu'il en soit, l'agglomération fut, en 1307, considérée comme assez importante pour mériter les libéralités du prince, qui lui accorda les franchises à la faveur desquelles elle devait grandir, car l'affranchissement l'élevait au niveau des bourgs s'administrant eux-mêmes et ayant le droit de s'entourer de fortifications. Si, dès son installation au Boisresot, la population fut considérée comme une dépendance de Bel-fort, Donjon, il n'en est pas moins vrai qu'elle ne fut réellement investie du nom de Belfort, qu'à partir de ses lettres de franchise.

Trente-cinq années après cet affranchissement, c'est-à-dire en 1342, la belle-sœur du prince de Montbéliard, Jeanne, comtesse de Ferrette, à qui le bourg était échu dans le partage

de la succession de son père, fonda la collégiale de Saint-Denis, dans laquelle *la chapelle de la Vierge* était destinée à se confondre.

## III

## COLLÉGIALE DE SAINT-DENIS

(1342 à 1752)

Au commencement de l'année 1342, Jeanne de Montbéliard, veuve du comte de Ferrette, en première noce, du marquis de Baden en seconde, et du comte de Katzenellenbogen en troisième, « désirant changer le terrestre en céleste, le transitoire en éternel, » résolut, pour assurer « le salut de son âme, de celles de ses hoirs et successeurs, » de convertir en collégiale l'église paroissiale de Belfort, dont la collature lui appartenait.<sup>1</sup> Elle fit dresser, par Jean Grosherin, notaire à Montbéliard, l'acte de fondation qui fut soumis à l'archevêque de Besançon, afin d'obtenir du prélat la confirmation de ladite fondation et l'institution canonique de la collégiale. La charte fut accordée à la date du 24 mai de la même année 1342.

Douze canonicats sont fondés par la comtesse; sept au moins, outre la prévôté, doivent être occupés par des prêtres ou des novices qui, dans l'année de leur investiture, doivent arriver à la prêtrise. Quatre de ces canonicats peuvent être conférés à des clercs. Le premier des douze est réservé à la nomination de la fondatrice et de ses successeurs, seigneurs de Belfort. Il est prévôt du chapitre, vicaire perpétuel, curé primitif de la paroisse et astreint à la résidence permanente. Il est le supérieur des chanoines et a le droit de corrections pour faits véniels.

<sup>1</sup> Par échange contre celle de l'église de Thann.

Les sept ou huit chanoines pourvus de la prêtrise sont aussi à résidence permanente. Ils sont tenus de célébrer, chaque semaine et sans interruption, chacun trois messes à la collégiale ; mais ils peuvent être admis à se faire suppléer par « un autre idoine. » Dans ce cas, le chanoine ne demeure pas moins soumis à la résidence pendant au moins treize semaines de l'année.

La même obligation est imposée à chacun des chanoines laïques, quant à la suppléance par un chapelain.

Exceptionnellement, et par grâce spéciale, maître Dupont de Belfort, clerc ès-sciences et en droit, est institué prévôt du chapitre avec dispense, sa vie durant, de prendre les ordres sacrés. A sa mort, maître Dupont ne pourra être remplacé que par l'un des chanoines ; que s'il arrivait que le choix du seigneur tombât sur un chanoine laïque, il devra être accepté comme prévôt, alors même que dans l'année de son investiture il ne se soit pas fait promouvoir à la prêtrise. Il en sera de même pour l'avenir.

Jeanne stipule enfin que Jean, fils de Jean Grosherin, notaire à Montbéliard, encore en bas âge, puisse, par la grâce de Dieu et pour la science qu'il pourra acquérir, être pourvu d'un canonicat avec prébende laïque et se faire suppléer, quant à la présence obligatoire, pendant tout le temps de ses études, quelle que soit la science à laquelle il se vouera, pourvu qu'elle ne soit pas science réprochée. Mais son suppléant devra être prêtre, de même que les chapelains des autres chanoines laïques qui ne voudraient pas résider pendant treize semaines, de manière à ce que le service divin ne souffre aucunement de leur absence, tant aux heures diurnales qu'aux heures nocturnales.

Jeanne demande enfin qu'il plaise à l'archevêque d'instituer trois messes par jour, qui seront célébrées à la collégiale : une à voix basse, à l'aube du jour, pour ceux qui vont au labour ; la seconde, à l'heure de prime, par le chanoine-prévôt ou son

chapelain, avec notes aux jours de fête, sans notes et à voix basse les autres jours, pour les paroissiens et la troisième à heure compétente, par le collège du chapitre, avec notes, selon la solennité du jour mobile ou immobile.

Quant aux autres messes qui seront dites à la collégiale, la réglementation en est laissée à la discrétion du prévôt.

Treize prébendes furent affectées à la fondation par la comtesse Jeanne. Neuf de ces prébendes étaient presbytérales, les quatre dernières étaient laïques. Le prévôt en avait deux, chacun des onze chanoines en avait une. Les revenus de la paroisse primitive constituaient la première prébende, affectée au titre de curé primitif, dont le prévôt était investi. Quant aux autres prébendes, la fondatrice les dota convenablement. Elles formaient ensemble les revenus du chapitre que les chanoines se partageaient. On trouve, dans la charte de confirmation, quelques renseignements plus ou moins confus sur l'importance de ces revenus. Jeanne avait le droit de patronage de l'église paroissiale, qui produisait annuellement 45 livres estevenantes et souvent davantage; elle en dota le chapitre. Elle avait des cens en blé, avoine, vins, cire, argent et fruits provenant de ses biens allodiaux, se montant annuellement à 200 livres estevenantes, dont le chapitre fut encore gratifié. Elle lui donna aussi diverses constitutions de cens non rachetables, consistant en blé, avoine et cire, valant annuellement 90 livres 17 sous estevenants, ou monnaie de Montbéliard. Elle lui accorda encore annuellement six voitures de vin, à la mesure du comté de Ferrette, à la valeur de 18 livres la voiture, monnaie dudit comté, soit ensemble 108 livres, plus en fruits et cens divers droits de patronage et produisant annuellement 91 livres 3 sous, monnaie de Ferrette. Elle accorda au chapitre le droit de prendre dans ses forêts les bois dont il aurait besoin, et, en outre, un affouage suffisant pour le service du chapitre et le chauffage des chanoines; enfin elle assura au chapitre la propriété de

24 fauchées de pré, dont il hériterait après la mort de sa bienfaitrice.

Bien que nous n'ayons aucun titre qui le prouve, il n'est pas douteux que dès ce moment, la fondatrice s'occupa du soin de procurer à son chapitre l'édifice religieux, où il devait fonctionner. Les rares informations, que le temps nous a transmises à ce sujet, suffisent pour affirmer que l'on procéda par voie d'agrandissements partiels et que la chapelle de la Vierge, qui préexistait, et dont au siècle dernier on voyait encore une partie, à droite de l'entrée principale, fut englobée dans la construction nouvelle. Quand le premier agrandissement fut achevé, la chapelle de la Vierge en devint une dépendance sous le titre de *Notre-Dame-de-Joie*.

En quelle année la première église collégiale fut-elle achevée? Aucun document ne permet de le dire; cependant, il est permis de présumer que, cinq années après la fondation du chapitre, la construction n'était pas arrivée à son terme et qu'elle exigeait de nouveaux sacrifices. C'est peut-être pour y faire face, que la comtesse Jeanne abandonna, en 1347, les dîmes qui lui appartenaient à Menoncourt, Denney, Perouse, Offemont, Eloye, Argiesan et Urcerey. Elle donna encore au chapitre plusieurs cens en argent affectés en différents endroits, entr'autres une rente de 22 livres sur le moulin de Belfort, 6 voitures de vin, mesure de Ferrette, le droit d'affouage cantonné au Salbert, le droit de prendre dans les autres forêts seigneuriales les bois de construction nécessaires; enfin elle affranchit le chapitre de toutes servitudes résultant de fiefs, arrière-fiefs, main-morte, coutumes et redevances.

Ce nouvel acte de libéralité dû hâter l'achèvement de la construction, qui se composa d'une nef avec un seul bas-côté et un chœur, destiné à être plus tard démoli, ou seulement agrandi dans des proportions en désaccord avec la première étendue de la nef. Il est présumable, que le cloître contigu à l'église fut construit à la même époque.



En 1349, la construction devait être terminée, car la comtesse tourna ses vues vers un but humanitaire, qui devait être le complément de l'institution de son église collégiale: elle fit bâtir un hôpital près de la grande porte de la ville, les murailles d'un côté, les héritiers d'Henri Lamblin de l'autre. Elle le dota de treize prébendes, dont une de 10 livres estevenantes, pour un chapelain chargé de visiter les pauvres de l'hôpital et d'y dire quatre messes par semaine; dix de un boisseau de grains par semaine, mesure de Belfort, et de onze deniers par semaine pour chacun des dix pauvres recueillis; deux pour deux honnêtes et robustes personnes, sans domestiques, chargées d'assister les nécessiteux dans tous leurs besoins.

Belfort, affranchi dès 1307, doté ensuite d'une église et d'un hôpital, était donc, déjà en 1349, un bourg fortifié, ainsi que le constate la confrontation de l'hôpital.

La paroisse comprenait alors Belfort, Cravanche, Salbert, Valdoie, Essert et Offemont. On peut admettre que, dès les premières années de sa création, le chapitre s'occupa avec zèle des populations confiées à ses soins spirituels. C'est peut-être à son initiative qu'il faut attribuer la construction de deux chapelles dans la paroisse, l'une à Offemont, dédiée à saint Guérin, l'autre à Essert, dédiée à sainte Catherine. Ces deux nouveaux centres du culte remonteraient ainsi à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le chapitre ne négligeait pas non plus ses intérêts temporels: en 1422, il revendiqua le bénéfice exclusif des troncs de l'église de Brace, qui étaient, paraît-il, très productifs. Le magistrat administrateur de la fabrique lui contesta énergiquement ce droit. Le produit des troncs et autres oblations devaient, selon le magistrat, appartenir à la fabrique, pour faire face aux frais de l'entretien et des réparations de l'église. La cause fut portée devant l'ordinaire de Besançon, qui commit Messire Guillaume Musquet, de Belfort, prêtre et notaire

public, pour concilier les parties et dresser l'acte à intervenir. La transaction porte : que les donations seront dorénavant partagées entre le chapitre et la fabrique ; que toutes les oblations, sans en excepter celles de la fête de saint Jacques et de saint Christophe, seront également partagées entre la fabrique et le chapitre.

En vertu d'une bulle du pape et d'un diplôme de l'empereur, la manse du chapitre s'augmenta encore, en 1441, des revenus du prieuré de Meroux, dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Michel, en Lorraine. Ces revenus étaient de 140 livres par an, moyennant quoi le chapitre s'obligea à célébrer une messe par semaine, dans la chapelle Saint-Nicolas du prieuré.

Cinq années après, le magistrat réclama au chapitre sa part contributive dans la dépense occasionnée à la ville pour sa défense pendant l'invasion des Armagnacs. Guillaume, marquis de Rotlen, était venu à son secours et sa présence avait nécessité de grands sacrifices, pour l'entretien de sa troupe, qui préserva la ville contre l'envahissement. Le chapitre avait bénéficié de la protection et n'avait contribué en rien à la dépense qu'il fallut faire pendant les années 1444 et 1445 ; le magistrat, voulant liquider les frais de la défense, réclamait donc, en 1447, au chapitre une part à déterminer dans ces frais. L'archiduc Albert nomma commissaire, le comte de Ludestein, qui décida que le chapitre paierait à la ville 10 florins sur 20 du compte fourni par le magistrat, c'est-à-dire la moitié de la dépense, et de plus 12 florins pour sa part de l'argent distribué aux troupes. Quant aux logements militaires, le chapitre en avait été jusque là exempt et le magistrat demandait qu'il y fut désormais soumis comme les bourgeois. Le commissaire statua que les maisons presbytérales continueraient à jouir de l'exemption, mais que les chanoines seraient soumis à la servitude pour les maisons qu'ils possédaient en ville.

En 1454, le chapitre, inspiré par les actes de corporations

religieuses plus anciennes et peut-être aussi par le souci de son recrutement, demanda à l'archiduc Sigismond l'établissement de quatre enfants de chœur et d'un maître d'école pour les instruire. La demande fut renvoyée à Pierre de Morimont, grand-bailli du comté de Ferrette, qui accorda les quatre enfants de chœur et le maître demandés, en leur affectant cinq prébendes, distraites de l'hôpital des pauvres. La nomination des enfants de chœur et de leur maître fut laissée à la discrétion du chapitre, avec la faculté de révoquer l'institution quand bon lui semblerait. En retour de cette concession, le grand-bailli imposa au chapitre l'obligation de célébrer, le 4 septembre, une messe solennelle, avec diacre et sous-diacre, pour le repos de l'âme du prince et de la princesse, et le troisième jour après, une autre messe pour lui, sa femme et son fils Gaspard.

Quelles furent les suites de cette institution ? C'est ce que les documents des archives de la ville nous laissent ignorer. Ils sont même muets relativement au chapitre, pendant plus d'un siècle, car nous ne pouvons de nouveau les interroger, à cet égard, qu'en l'année 1592.

En cette année, Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, envoya à Belfort le théologal du diocèse, pour visiter la collégiale. Avec le temps, celle-ci s'était habituée à se considérer comme souveraine, ou plutôt comme immédiate, ne relevant que de l'autorité du Saint-Siège. A l'arrivée du théologal, le chapitre prétendit être exempt de son autorité inspectrice, en vertu des titres qu'il prétendait exister ; mais le temps lui manquait pour les rechercher et les produire. Il voulut bien subir la visite, en protestant toutefois que cela ne pouvait tirer à conséquence pour l'avenir.

Le procès-verbal de cette visite constate que l'église était en mauvais état et mal ornée ; puis l'inspecteur se livra à une enquête minutieuse sur les fondations dont l'église avait été l'objet, afin de s'assurer si les intentions des fondateurs

étaient ou non observées. Les indications qui vont suivre et qui sont extraites du procès-verbal de la visite, donneront un aperçu assez exact de l'état intérieur de l'église à cette époque.

1° *L'autel des Trépassés*, où primitivement on devait dire tous les jours une messe. Le chapitre n'y en disait plus que trois.

2° *L'autel de saint Sébastien*, du côté de l'épître, n'était plus desservi que par une messe chaque semaine. Le seigneur et le chapitre en étaient alternativement collateurs.

3° *L'autel du Rosaire*, auquel on dit dix messes (par an?) et les litanies tous les samedis. 16 francs 6 gros pour la desserte.

4° *L'autel de saint Delle*, qui avait été uni à celui de saint André. Une messe au jour de saint Delle, pour la rétribution de laquelle le chapitre avait la propriété d'un jardin, dont la jouissance pouvait valoir 4 francs par an.

5° *L'autel de saint André*; on y disait cinq messes. Besançon et Chassagne, collateurs. Un pré et un jardin, d'un revenu annuel de 15 francs, lui étaient affectés.

6° *L'autel de saint Jean-Baptiste*, sous la voûte qui sépare la nef (du chœur?). Le chapitre y disait treize messes (par an?). Jean-André, collateur. Ce service rapportait au chapitre 33 francs 4 gros par an.

7° *L'autel de saint Nicolas*, du côté de l'évangile, fondé par la confrérie de saint Christophe, sans revenus et sans desserte, excepté au jour de saint Nicolas, où le chapitre célèbre la messe canoniale.

C'est à cet autel, où les boulangers, serruriers et tanneurs avaient établi leur confrérie, que se disait chaque jour la messe de prime.

8° *L'autel de saint Georges*; cet autel avait été supprimé à la suite d'une visite de l'archevêque. Il était sans desserte lors de l'inspection. Un grand pré et une chenevière lui étaient affectés. Besançon et Chassagne en étaient collateurs.

9° *La chapelle de l'autel de la Scène*, où reposait le Saint-

Sacrement, à cause de la rupture de la grille entre la nef et le chœur. Cinq messes par semaine. Collateurs, Keller et Noblat. Revenus 660 francs.

10° *La chapelle de sainte Catherine*. Deux messes par semaine. Belleney, Dumont et Chassagne, collateurs: Revenus, 5 bichots de grains et 5 écus blancs.

11° *La chapelle de la Trinité*, au cloître de l'église collégiale, vers la rue et entrée de la rue *Boressot*, fondée le 10 mars 1492, par Guillaume Belhoste, bourgeois de Belfort et Sibille, fille de Jean Clerc, d'Echenan-les-Héricourt, sa femme, collateurs leur vie durant. Le chapelain doit avoir la prêtrise, faire résidence permanente et célébrer trois messes par semaine dans la chapelle. Après la mort des fondateurs, le chapitre sera d'abord collateur, puis le seigneur et le chapitre alternativement.

La dotation de la chapelle consiste : 1° En un calice d'argent doré, du prix de 20 florins du Rhin; 2° deux missels, un écrit à la main en lettres de forme, l'autre en papier en lettres *impressées ou troquées*; 3° en deux chasubles, une de soie à une croix de fil doré, l'autre de soie verte à une croix rouge; 4° en trois aubes et autres menus vêtements nécessaires à la célébration de la messe; 5° en deux serges, nappes et ornements d'autel; 6° en deux burettes en étain; 7° en un coffre à serrer les vêtements et livres de la chapelle; 8° en une maison en pierre près de l'église; 9° en un verger, au-dessus du chemin qui conduit à la *Muatte* (Miotte), de la contenance d'une fauchée; 10° en un *curtil* = jardin vers la haute *Bruche* = pont; 11° en 4 livres 4 sous bâlois, dus par Jean-Henri Wuidoz, bourgeois de Belfort; 12° en 18 sous bâlois de rente dus par Prévost et Richard; 13° en 2 1/2 florins d'or de rente, par les héritiers de Jean de Berg; 14° en 12 sous bâlois dus annuellement par le fils de Guillaume Estroutot; 15° en 6 sous 6 deniers bâlois de rente, dus par Richard Gré, de Sermamagny; 16° en 6 sous bâlois de rente, dus par Richard Roy, de Belfort; 17° en

5 sous bâlois de rentes, dus par les hoirs de Pepol; 18° en 10 sous bâlois de rente, dus par Isaac Huguenin, d'Offemont; 19° en 9 sous bâlois, sur Villemin Chiquet, de Bavilliers; 20° en 30 sous bâlois, sur Claude de Huant, prévôt de la collégiale; 21° en 15 sols bâlois, sur Jean Prevost, de Belfort; 22° en 20 sous bâlois, sur Pierre Clerc, de Belfort; 23° en 20 sous bâlois, sur Jean Guillaumé, de Chau; 24° en 24 sous bâlois, sur un particulier de Danjoutin et 25° en 24 sous bâlois, sur la maison des fondateurs située dans la Grand'rue, à Belfort.

L'archevêque de Besançon venait de consacrer l'institution de cette chapelle et c'est à cette occasion qu'il délégua le théologal du diocèse, pour procéder à l'inspection à laquelle sont dus les renseignements qui précèdent. Le prévôt du chapitre, curé de Belfort, était alors Claude de Saint-Huant. Les documents consultés sont muets sur le nom du premier chapelain de la Trinité. Pour le temps, la chapellenie était assez opulente; elle valait peut-être la prébende d'un canonicat non presbytéral du chapitre.

Jusqu'en 1611, on ne remonte plus aucun fait particulier concernant la vie intime du chapitre. Une pièce, n'ayant d'autre caractère que celui d'un renseignement administratif, établit qu'à cette époque les revenus étaient considérablement diminués. Ils ne s'élevaient plus en cette année qu'à 3190 livres 11 sous. De plus, le chapitre avait une dette de 2383 livres bâloises, dont il payait la rente. En outre, il devait annuellement à l'hôpital 19 livres 17 sous 6 deniers et pour droit de toises, sur la maison du chantre, 4 livres 8 sous. Une période d'amointrissement et de gêne allait encore succéder aux temps de prospérité. En 1616, deux prébendes durent être supprimées. Le collège se trouva ainsi réduit à neuf chanoines au lieu de onze, qui avaient existé jusque là; en 1620, il fallut mettre, pour 20 ans, deux autres prébendes en carence. La guerre de 30 ans était à son début; elle ne devait point contribuer à rendre efficaces les mesures d'économie que l'on avait

prises pour reconstituer une fortune ébréchée par des négligences d'administration, peut-être par la rigueur des temps. La ruine s'aggrava au point que, dans les dernières années de la guerre, il ne restait plus que trois chanoines, qui durent exercer temporairement les fonctions de curés de Danjoutin, Bermont, Vezelois et Rougegoutte, indépendamment du secours qu'ils devaient donner à leur prévôt, dans l'administration de l'ancienne paroisse.

Après 1648, les deux prébendes supprimées en 1616 furent rétablies, de sorte que, dès les premières années du retour de l'Alsace à la France, une nouvelle ère de reconstitution et de prospérité parut s'ouvrir pour la collégiale. Remontant à ses lettres de création et de confirmation, le chapitre s'empressa de rappeler les obligations qu'elles lui imposaient, quant à la célébration des offices, quant à la résidence permanente, quant à la résidence temporaire et quant à la suppléance des mineurs ou laïques par des chapelains. On pensait ainsi se régénérer en revenant aux pratiques de l'âge du berceau; mais, dans la société religieuse aussi bien que dans la société civile, on oublie facilement le temps des épreuves, quand un nouveau rayon de sécurité et de bonheur terrestre apparaît à l'horizon. On verra que plus tard il fallut rappeler le chapitre aux devoirs qu'il invoquait pour commencer une nouvelle existence.

Le chapitre levait annuellement une taille de 90 livres sur les habitants de Meroux et de Vezelois, indépendamment de la dîme en grains, qui lui revenait de l'union du prieuré de Saint-Nicolas à la collégiale. Sur cette dîme, il payait au receveur des domaines du roi 1 bichot 4 quarts de froment et 650 bottes de paille. En 1654, année stérile, la taille n'avait produit que 3 livres 15 sous et le chapitre éprouvait des difficultés à faire la perception dans ces deux localités. Il proposa au receveur général de se charger de l'opération. La proposition fut acceptée et il fut convenu que la part du

chapitre serait proportionnée au rendement annuel; que, pour l'année 1655, la taille ayant produit 45 livres, sa part serait de 25 livres et que des dîmes levées il resterait au domaine du roi un demi bichot 7 quartes de grains, 325 bottes de paille et une livre de cire.

En 1670, il ne restait plus que trois chanoines et le prévôt pour composer le chapitre. Le 17 juin, le duc de Mazarin, devenu seigneur de Belfort, nomma chanoines François Ladoubar et Pierre Keller, qui furent installés dans leurs canonicats. Pierre Keller, bourgeois de Belfort, devait être très avancé en âge, car, en 1625, il avait revendiqué le patronage de la *chapelle de saint Denis*, qu'il avait rétablie au moyen de diverses fondations. La réclamation avait été écartée par le chapitre. En 1670, ce même chapitre se trouva donc composé de cinq chanoines et du prévôt. L'année suivante, le duc de Mazarin en nomma encore deux; mais les anciens prétendirent que, conformément à leurs statuts, les deux nouveaux devaient subir quatre années de carence. Le 11 mai 1671, intervint une transaction par laquelle le chapitre se désista de cette prétention, le duc de Mazarin s'obligeant, de son côté, à n'augmenter le nombre des chanoines qu'en proportion de l'augmentation des revenus.

Le cloître était menacé d'une ruine prochaine: La vétusté de sa construction, la poussée des terres remuées pour la défense du château, l'usage que l'on en avait fait pendant plusieurs années comme magasin d'artillerie, les dégâts causés à sa toiture par l'éclat des mines mises en œuvre par les travaux de fortification l'avaient mis dans un état déplorable; sa charpente était pourrie et le chapitre en demandait la restauration. Il somma l'intendant d'Alsace, le duc de la Meilleraye, d'y procéder pour le compte du roi. L'intendant répondit que ce soin incombait au chapitre et c'est ainsi qu'à dater de 1671, ledit cloître fut condamné à tomber en ruines.

En 1688, l'ancien moulin de Belfort, sur lequel le chapitre



avait, comme on l'a vu, une rente de 20 livres, fut démolie pour l'établissement de la nouvelle ville. Le chapitre se trouva ainsi privé de la rente que sa fondatrice lui avait donnée. Le moulin fut reconstruit en même temps que la ville et le 17 février 1694, le chapitre fit assigner l'intendant d'Alsace, pour lui faire continuer la rente et le paiement des arrérages depuis 1688. Le 5 février 1695, le Conseil souverain rendit un arrêt, qui ordonna le paiement des arrérages et la continuation de la rente par le nouveau moulin, depuis qu'il avait commencé à moudre.

Pour clore le XVII<sup>e</sup> siècle, il convient de recueillir deux faits caractéristiques du droit et des idées du temps.

#### **Carillon. — Bris de porte. — Emprisonnement.**

Le 18 décembre 1695, le magistrat réuni à l'hôtel de ville, où étaient également convoqués les paroissiens les plus notables de la ville et des villages, pour conférer de ce qu'il y avait à faire relativement à la « fracture faite par Messieurs « du chapitre, d'une porte que les fabriciens avaient fait « établir pour empêcher le marguillier de Messieurs du cha- « pitre de carillonner aux baptêmes des enfants et sur l'appel « que Pierre François Anthonin, marguillier, avoit interjeté « au Conseil souverain d'Alsace, contre Messieurs du magis- « trat, pour avoir été emprisonné, comme soupçonné d'avoir « fait la fracture de la porte, qui empeschoit le profit qu'il « s'attribuoit mal à propos en carillonnant les cloches, qui « appartiennent à ladite fabrique, soit de sa part ou de la part « de Messieurs du chapitre, et ayant relevé les voix d'un « chacun, il a été dit par la plus grande partie, que l'on « répondroit à l'appel dudit Anthonin et vu que Messieurs du « chapitre estoient les auteurs de ladite fracture de porte, « voullant attribuer à leur marguillier un droit qui appartient « directement à la fabrique, si elle veut bien en imposer sur « les parrains et marraines, lorsque l'on fait des baptêmes. »

L'assemblée décida que le chapitre serait cité pour s'entendre condamner à se désister de ses prétentions et entendre dire que les fabriciens sont maintenus dans la possession des cloches et du clocher, dont l'entrée du bas restera libre, pour permettre à Messieurs du chapitre d'aller aux cordes pour sonner quand bon leur semblerait; que les veilles des jours de fête solennelle, la clef de la porte du carillon leur serait remise, ainsi qu'on l'a toujours offert, à charge de la restituer dans la matinée du jour suivant, à celui des membres de la fabrique qui en a la garde. L'assemblée délégua en même temps M. Delaporte, pour « poursuivre la cause à Brisac. » Signé : Chardoillet, D. Gibouttet, Ch. Delaporte, S.-Cl. Bellot, P. Vallot, Cl-François Monnier, François Lamer, Guillaume Clerc, Pierre Voilland, Henri Vernié, Joseph Keller, Jean Picquet, Violland, Thomas, Jacques N... (illisible), Claude Besançon, Boyer.

### École.

Le magistrat avait institué un maître d'école, sans en avoir référé au prévôt du chapitre. Celui-ci présenta, le 1<sup>er</sup> octobre 1697, au vicaire général de Besançon, une requête tendant à faire déclarer que le magistrat devait soumettre ses choix au prévôt. En conséquence, la requête concluait à ce que l'interdiction des maîtres et maîtresses d'école institués en dehors du chapitre, fut prononcée par l'autorité ecclésiastique. La requête fut admise et l'interdiction prononcée. Le 7 octobre de la même année, la décision fut signifiée au magistrat par le notaire royal Mangenot.

En janvier 1703, nouveau conflit entre le chapitre et le magistrat administrateur de la fabrique. Le chanoine Charle venait de mourir et il fut inhumé dans la nef de l'église. Thomas Delaporte, maître bourgeois, régent, réclama à l'héritier du chanoine le droit de 20 livres, qui était dû à la fabrique pour la place donnée au défunt dans la nef. Le cha-

pitre prit fait et cause pour l'héritier et prétendit que, comme chanoine, le défunt était exempt de la taxe réclamée. Cette intervention n'arrêta point le maître-bourgeois, qui fit assigner l'héritier devant le bailli, dont la décision fut conforme à la demande de l'administrateur de la fabrique. L'héritier du chanoine, ou mieux le chapitre ne se soumit pas au jugement. Pour le faire exécuter, il fallut mettre en mouvement le sergent de la ville, Antoine Degez, qui signifia les actes et opéra la saisie. Elle fut validée le jeudi suivant en l'audience du prévôt-bailli et du magistrat. L'affaire fut ensuite portée devant le Conseil souverain, où elle fut vidée en dernier ressort. Le pièces manquent pour dire quelle fut l'issue de l'instance d'appel. Le Conseil souverain siégeait alors à l'Île-de-Paille.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1704, le magistrat refusa de délivrer de la forêt du Salbert le bois d'affouage auquel les chanoines avaient droit. Un arrêt du Conseil souverain, rendu le 21 février, maintint les chanoines dans leurs droits et condamna le magistrat à leur faire marquer le bois d'affouage comme du passé.

Les faits relatés plus haut, prouvent qu'au commencement du siècle dernier, le magistrat et le chapitre ne vivaient pas en bonne intelligence et qu'un excès de rivalité pouvait porter l'un à méconnaître les droits de l'autre. L'église était dans un état déplorable; des réparations nécessaires étaient ajournées et le temps n'était pas éloigné, où il faudrait prendre à cet égard de sérieuses résolutions. Provisoirement on se décida, en 1707, à faire les travaux jugés les plus urgents. Le 12 juin, ils furent adjugés à Henri Sougre, pour la somme de 420 livres. Ces travaux consistaient dans la réfection et la réparation de la ramure qui couronnait l'autel du Rosaire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La confrérie du Rosaire de Saint-Denis se constituait un fond qu'elle faisait valoir en prêtant son actif à 5 %. — Nous trouvons aux archives diverses obligations à son profit.

jusqu'aux sièges du magistrat; dans la démolition de la tribune des vieilles orgues; dans le crépissage et le blanchissage des parties du mur mises à découvert; dans la construction d'une nouvelle tribune, au-dessus du jubé, pour recevoir les nouvelles orgues; cette tribune devait être de même longueur et largeur que les murailles de la chapelle Notre-Dame-de-Joie et enfin dans un escalier, avec balustrade, pour monter à la tribune. Quelque temps auparavant, le magistrat avait passé un marché avec Joseph Valtrin, facteur d'orgues et originaire de Remiremont, par lequel Valtrin s'engageait à réparer le vieil orgue, moyennant la somme de 750 livres. Ces travaux étaient achevés au commencement de 1708. L'orgue fut expertisé par Claude-Joseph Cupillard, maître sculpteur, à Lure, avec lequel on fera plus ample connaissance.

L'église était munie d'une flèche qui tombait en ruine. En 1711, le magistrat, administrateur de la fabrique, résolut de la remplacer. Le 19 avril, il adjugea la démolition de cette flèche et la construction de la nouvelle à Fidelis Strolz, maître-charpentier, de la province du Tyrol, demeurant à

En 1709, elle achète de Claude Marconnot, de Lachapelle s/c., un cens rachetable sur diverses propriétés de Sermamagny.

En 1727, elle prête à Martin Brocquard 100 livres à 5 %, qu'elle perd en 1760, les héritiers étant devenus insolubles.

En 1743, 150 livres à 5 % à Joseph Élie, de Danjoutin.

En 1743, 100 livres à 5 % à Delle Jardot, de Giromagny.

En 1748, à Joseph Bailly, de Meroux, 81 livres à 5 %.

En 1757, 150 livres à 5 % à Jean Brandeneur, de Vétrigne.

En 1758, 150 livres à 5 % à Joseph Courtot, de Bavilliers.

En 1762, 100 livres à 5 % à Nicolas Cordier, de Doran.

En 1763, 100 livres à 5 % à la veuve de Nicolas Tisserand, à la Forge.

En 1765, 200 livres à 5 % à Clément Gérard, à Vétrigne.

En 1772, 260 livres à 5 % à Georges Razenier, de Charmois.

En 1772, 100 livres à 5 % à Nicolas Pomier, de Meroux.

Ces deux dernières obligations renouvelées en 1792 sur papier de la République.

Morvillars. Ces travaux lui furent adjugés moyennant 650 livres, argent d'Alsace. La nouvelle flèche avait 24 pieds de hauteur. Elle fut couverte en fer blanc, par le ferblantier Manrique, qui toucha 240 livres pour ce travail et ses fournitures. La flèche dont il s'agit, est la seule parcelle de la vieille église de Saint-Denis, dont la tradition a conservé le souvenir, grâce à la brillante couverture due au ferblantier Manrique.

### Sonnerie des décès

Le 31 décembre 1713, le magistrat, de concert avec le curé Savin, fixe comme suit le tarif des sonneries et des sonneurs.

	livres	sous
1° Le matin, à midi et le soir.....	3	—
Marguillier et sonneur.....	1	—
2° Sonnerie à l'heure de l'enterrement seulement.	1	—
Marguillier.....	—	10
3° Une seule cloche pour l'enterrement d'un enfant	—	10
Marguillier.....	—	5
4° Baptême carillonné.....	—	10
Marguillier.....	—	5
5° Fêtes de corporations, sonnerie carillonnée la veille et le jour de la fête.....	3	—
Marguillier.....	—	10

Le duc de Mazarin se résignait difficilement à reconnaître au chapitre les droits que la comtesse Jeanne lui avait accordés dans les forêts seigneuriales. En 1719, le chapitre dut le faire assigner, pour qu'il soit dit que le droit de prendre du bois dans les forêts les plus rapprochées de la ville lui appartenait, outre l'obligation du seigneur de lui en faire marquer annuellement dans les cantons ordinaires. Sur cette instance, il intervint le 27 décembre 1719, un arrêt qui maintint le chapitre dans le droit de couper du bois mort et en cas d'insuffisance, du bois vert, dans les forêts du duc, l'action au pétitoire de celui-ci étant réservée.

On voudrait penser que cette revendication judiciaire fut introduite en vue de projets de construction d'une nouvelle église, pour remplacer celle qui commençait à être condamnée dans l'opinion des paroissiens et même du magistrat, administrateur de la fabrique; le droit du chapitre s'exerçant dans les forêts du seigneur aurait, en effet, été d'un grand secours pour l'exécution d'un projet aussi considérable. Quoiqu'il en soit, la vieille église fut irrévocablement condamnée en 1726, car en 1727, on mit la première main à la construction de l'église actuelle. On pensait que douze ans après, la nouvelle collégiale serait achevée et que l'ancienne pourrait être démolie. On se trompait, car le vieux Saint-Denis, délabré, devait servir encore pendant un quart de siècle à sa destination primitive. C'est sous ses voûtes que se noua et se dénoua un singulier conflit de préséance à propos du pain béni.

#### Pain béni

Le 29 octobre 1739, les bourgeois notables de Belfort, en vertu d'une autorisation de l'intendant d'Alsace, se réunirent à l'hôtel de ville de Belfort, pour délibérer au sujet de certaines prétentions des officiers du bailliage, portant atteinte aux droits des bourgeois.

Ces officiers exigeaient que le marguillier leur présentât, avant toute autre personne, le pain béni à l'office du dimanche. Se basant sur les lettres d'affranchissement accordées en 1307, à la ville par le comte de Montbéliard, les bourgeois prirent ombrage de ces prétentions et rédigèrent dans l'assemblée une protestation en vue de sauvegarder leur droit et de ramener les officiers du bailliage au rang que leurs fonctions leur assignaient. La juridiction appartenait au prévôt, au maître-bourgeois et à l'ensemble du magistrat dans la ville, où lesdits officiers du bailliage étaient eux-mêmes justiciables du magistrat.

En conséquence, les notables délibérèrent qu'à l'avenir le

marguillier présenterait, comme par le passé, le pain béni au magistrat d'abord, puis à ceux qui, dans cette circonstance, voulaient avoir la préséance.

Le 6 novembre, une consultation signée Priqueler et Queffemme, le jeune, avocats au Conseil souverain d'Alsace, consacra sans réserve la délibération prise par les notables de Belfort et il parait que les officiers du bailliage se le tinrent pour dit.

L'année 1750 a sonné; l'église actuelle était à peine achevée, que le premier coup du marteau démolisseur s'abattit sur la chapelle de Notre-Dame-de-Joie. Il en eut facilement raison, de même que des « très anciennes tombes qu'elle renfermait, » dit l'abbé Schuler; elles furent utilisées par son père dans les travaux de fortifications. En l'absence de la sollicitude des chanoines, les fabriciens eurent un scrupule; ils assurèrent à ce qui restait de Notre-Dame un refuge éphémère dans la chapelle de Sainte-Catherine.

Les démolitions continuèrent en 1751. Elles se pratiquèrent sans autre souci que d'utiliser les matériaux utilisables et de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges du berceau religieux de la ville. Les tombes furent traitées comme on traitait le sol naturel et il en résulta, pour quelques habitants, des peines qui causèrent de l'émotion et du scandale.

En 1752, le magistrat, agissant au nom de la paroisse, et vraisemblablement de concert avec le chapitre, demanda à l'archevêque de Besançon la translation canonique de la collégiale dans la nouvelle église. Le 4 novembre, l'archevêque prononça la translation et chargea le curé de veiller aux exhumations de la nef, à la recherche et à la translation des ossements dans un lieu saint, avec les cérémonies et prières requises en pareil cas. Il enjoignit expressément au sieur curé de veiller aux exhumations, « afin d'éviter les indécences « arrivées lors des précédentes démolitions. » Enfin l'archevêque permit de procéder à la démolition de la nef qui était encore en partie debout.

Ainsi se termina l'existence d'un monument religieux dont nous avons essayé de faire revivre quelques contours, quelques traits, sans oser nous flatter d'y avoir réussi, comme nous l'aurions désiré.

L'histoire souterraine de l'ancienne collégiale aurait aussi son intérêt. Celle des chanoines serait à recomposer, si le marasme qui caractérise la disposition des esprits à l'endroit de l'histoire locale, se dissipait. En attendant — et c'est par là que nous terminerons cette notice — voici les noms des anciens bourgeois et bourgeoises de Belfort, qui ont été enterrés dans la nef de l'ancienne église de Saint-Denis, à partir de 1455 jusqu'en 1696. La fabrique percevait sur ces inhumations un droit proportionné à la considération et à la fortune dont jouissaient les familles des défunts. C'est une première page du livre d'or, dont la rédaction se recommande à la sollicitude des modernes Belfortains.

- |        |                 |   |
|--------|-----------------|---|
| † 1455 | — dans la nef — | Jean Nettin. XIII schillings.   |
| † 1455 | »               | le neveu d'Étienne Lefaubvre. X schill.                                     |
| † 1507 | »               | Perrin Beselot. XX schillings.  |
| † 1507 | »               | Richard Bourquardey, maire d'Austrage, bourgeois de Belfort. XX schillings. |
| † 1507 | »               | Jehan Boichot, d'Eschêne, bourgeois de Belfort. XX schillings.              |
| † 1508 | »               | la dame Evatte. XX schillings.  |
| † 1508 | »               | Perrin Noblot, bourgeois de Belfort. XX schillings.                         |
| † 1508 | »               | Jehan Guerey. XX schillings.  |
| † 1511 | »               | Jehan-Perrin Chavanot, jadis prêtre-chapelain. XX schillings.               |
| † 1513 | »               | Anthoine Chreutz, bourgeois de Belfort. XX schillings.                      |
| † 1519 | »               | la dame de Pierre Finglin, maistre-bourgeois de Belfort. XX schillings      |



- † 1519 — dans la nef — Jacques Riepnot, bourgeois. XX schill.  
 † 1519 » la dame d'Anthoine Noblot. XX schill.  
 † 1519 » Jacobe Lamere, veuve de Henri  
 Maistrot. XX schillings.  
 † 1519 » Henri Dumagny. XX schillings.  
 † 1529 » Messire Jean Roy. XX schillings.  
 † 1564 » la femme de Laurent Heichman.  
 XX schillings.  
 † 1564 — dans la nef — son enfant. X schillings.  
 † 1564 » Anthoine Noblot. XX schillings.  
 † 1564 » le fils de Nicolas Rossel. X schillings.  
 † 1693 » Simon Gallie. 13 livres 6 sous 8 deniers.  
 † 1694 — petite nef, devant l'autel du Rosaire — un des enfants  
 de Jean Keller. 6 livres 13 sous 4 deniers.  
 † 1695 — grande nef (sous la chaire) — la femme d'Etienne  
 Mougey. 13 livres 6 sous 8 deniers.  
 † 1695 — petite nef, devant l'autel du Rosaire — Jean Keller,  
 mattre-bourgeois. 13 livres 6 sous 8 deniers.

## IV

## NOTRE-DAME-DE-LORRETTE

(1683 à 1789)

Sur le bord de la route qui conduit à Valdoie, à l'angle nord formé par le chemin aboutissant à la cité des abris alsaciens, il y avait, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, la croix de mission qui donna son nom au canton, où elle avait été plantée. Un ancien prévôt de la collégiale de Saint-Denis de Belfort, située au pied du château, choisit l'emplacement de cette croix pour y faire construire, avec le concours de personnes pieuses, une chapelle dédiée à la Vierge, sous le titre de Notre-Dame-de-Lorrette. La construction fut achevée en 1683. L'ancien

prévôt, Jean-Joseph, Emoinin songea alors à la pourvoir d'un chapelain.

Le 17 janvier 1684, messire Jean-Joseph, assisté de David Gibouttet, Henri Vernier, Jean Keller, Thomas Delaporte, Pierre Pierron et Nicolas Viron, membres du magistrat et de divers bourgeois du commun, se présenta devant le tabellion du comté, Adam Cuenin, à l'effet de lui faire recevoir et rédiger l'acte de fondation du revenu qu'il entendait affecter à l'entretien du chapelain. Il dota cette fondation de la somme de 1000 livres tournois, dont la rente à cinq pour cent devait être annuellement et perpétuellement perçue par le chapelain, à la condition qu'il dirait dans la chapelle, tous les samedis, une messe pour le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire. L'acte désigne les créances qu'il livre à la chapelle pour constituer la somme de 1000 livres tournois et qui, en effet, la constituent et la dépassent même d'un dixième, savoir :

	livres	sous	deniers
Dû par René Renous et consorts, de Trétudans	666	13	4
Par Joseph Clerc, meunier, à Belfort.....	127	—	—
Par Jean Keller, maître-bourgeois de Belfort .	350	—	—
Total .....	1143	13	4

Messire Jean-Joseph Emoinin prend, en outre, à sa charge, la fourniture des ornements et meubles nécessaires à la célébration des messes pendant sa vie. En retour de cette fondation, mess. du magistrat concèdent à perpétuité le terrain sur lequel la chapelle a été construite. En considération de quoi, Emoinin cède à perpétuité au magistrat son droit de collature, de patronage et de présentation du chapelain. Mais Emoinin se réserve le droit de la desservir sa vie durant. Il stipule, en outre, qu'à son décès, son neveu, Joseph Bostant, lui succédera sa vie durant et qu'après le décès de Joseph Bostant, un prêtre de la lignée des Keller sera investi par le magistrat et qu'à défaut d'un sujet de cette lignée, ledit

magistrat préférera à tout autre, un prêtre issu de l'une des plus anciennes familles bourgeoises de Belfort; moyennant quoi, le magistrat demeurera chargé de l'entretien de la chapelle, des ornements, du mobilier et même de la maison et du jardin du chapelain. Les troncs destinés à recevoir les offrandes appartiennent au magistrat et dans le cas où, par suite d'accidents, guerres, incendie, etc., la chapelle serait ruinée, le service sera interrompu jusqu'à ce que les offrandes aient suffi pour la réparer. Chaque tronc aura deux clefs, l'une tenue par le chapelain, l'autre par le magistrat; que si la chapelle, tombée en ruine, il ne devait plus être permis de la relever, l'intention et la volonté du fondateur est que le revenu serve à faire dire une messe, chaque semaine, au maître-autel de Brace, en l'honneur de la Vierge et pour la délivrance des âmes du purgatoire.

Les revenus éventuels qui adviendront à ladite chapelle seront employés à l'entretien d'un deuxième chapelain, que le magistrat choisira parmi les prêtres nés à Belfort. Dans le cas, où elle serait ruinée, les revenus seront transférés à la fabrique de Saint-Christophe, de Brace, où les messes seront célébrées.

La fondation fut approuvée et confirmée, le 21 décembre 1684, par Pierre de Grammont, archevêque de Besançon.

Notre-Dame-de-Lorrette eut, à son début, le succès qui s'attache à la nouveauté. Deux troncs y avaient d'abord été établis: la ferveur y déposa de nombreuses aumônes et tout faisait prévoir que d'autres oblations ne feraient pas défaut et permettraient d'y entretenir plusieurs chapelains. Ce succès porta ombrage au chapitre de la collégiale Saint-Denis. Il saisit le tribunal ecclésiastique de l'archevêché d'une requête portant revendication du produit des troncs et de toutes autres oblations au profit du prévôt du chapitre, comme curé primitif. Le 19 février 1686, le magistrat de Belfort fut touché de la requête du chapitre, par exploit de l'huissier Colin et

constitua le procureur Buson pour le représenter devant le tribunal; le 9 mars suivant, l'archevêque, siégeant en son palais épiscopal à Besançon, statua: « que sur chacun des « troncs établis dans la chapelle serait placée par le magistrat « une inscription portant: *Tronc pour la fabrique, entretien « et décoration de cette chapelle*; que chacun de ces troncs « serait muni de deux serrures et de deux clefs, dont l'une « restera entre les mains du chapelain et l'autre entre celles « d'un commis du magistrat; que tout ce qui serait relevé, de « temps à autre desdits troncs, serait inscrit sur un livre « signé chaque fois des deux clavistes et du magistrat; que le « tout serait employé à l'entretien de la chapelle et de ses « dépendances, aux ornements nécessaires, à la décoration « et à la participation du chapelain et qu'à la fin de chaque « année, ils rendraient compte de l'emploi desdits deniers. »

Relativement aux autres offrandes et oblations, tant en argent qu'autres choses de toute nature, elles appartiendront au chapitre, représenté par son prévôt, comme curé primitif, à la réserve toutefois des tableaux, ornements d'autel et cierges qui seraient offerts pour servir de luminaire; déboute les parties du surplus de leurs prétentions et compense les dépens.

Une quittance, du 10 mars, atteste que le magistrat, représenté par Thomas Delaporte, paya pour sa part desdits dépens, 23 livres tournois.

En 1694, la chapellenie était vacante. Le 22 mars de la même année, Jean-Pierre Keller, curé de Jeune-Montreux, fit signifier au magistrat, par le sergent royal, qu'il ait à l'instituer comme chapelain de Notre-Dame-de-Lorrette, conformément aux stipulations du fondateur, attendu qu'il était prêtre de la lignée des Keller. Jean-Nicolas Chardoillet, membre du magistrat, répondit à l'huissier que ce corps n'était pas assemblé au moment de la signification et que dans deux ou trois jours, il serait donné satisfaction au requérant.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette chapelle, mais il résulte des informations recueillies auprès des personnes âgées de Belfort, qu'elle exista jusqu'à la Révolution. Quelques-unes se souviennent de l'avoir vue en ruine au commencement de ce siècle. La maison du jardinier Lermé est construite sur l'emplacement qu'elle occupait.

Il est vraisemblable qu'après la destruction de son oratoire, Notre-Dame-de-Lorrette trouva un refuge dans l'église de Brace où l'autel latéral, côté de l'évangile, lui fut consacré ; et où, avant la démolition de 1876, de nombreux *ex-voto* témoignaient du culte dont elle n'avait cessé d'être l'objet. Dans le monde de la dévotion, la Vierge de Brace est aujourd'hui « *la payse* » ou la Vierge du pays.

J. LIBLIN.

(La fin à la prochaine livraison.)

---

ESSAIS DE TRADUCTION  
DU  
LUNDI DE PENTECOTE  
(Pfingstmontag)

comédie en dialecte strasbourgeois

PAR

J.-G.-D. ARNOLD

---

NOTE PRÉLIMINAIRE

Si la traduction d'une langue littéraire dans une autre, est chose difficile par ce qu'elle exige non seulement l'entente parfaite de ces deux langues, de leurs rapports réciproques et de leurs divergences; mais encore le talent particulier de faire ressortir du texte original les nuances les plus délicates et de les rendre fidèlement sans préjudice des idées de l'auteur et du génie de la langue dans laquelle on les interprète: les difficultés augmentent, s'il s'agit de la traduction d'un dialecte populaire, qui est l'expression caractéristique de la vie intime d'une portion limitée d'une nation. Et pourtant, deux écrivains courageux ont essayé de braver toutes ces difficultés: Max Buchon a traduit en vers français les poésies complètes, écrites en dialecte alémanique, de J.-P. Hebel, et M. Charles Berdellé, de Haguenau, offre ici au public français une imi-

tation en vers de la comédie strasbourgeoise, le *Pfingstmontag*, d'Arnold, que le regretté Th. Schuler a illustrée avec tant de talent.

M. Berdellé, avantageusement connu en Alsace par un petit recueil poétique en idiome haguenuvien, a bien voulu détacher de sa traduction du *Pfingstmontag* deux scènes, dont l'une présente un plaisant dialogue entre Mehlbrüh, le superstitieux adepte de Lavater et de Gall en 1789, et le docteur-en-herbe, Reinhold, auquel il expose sa théorie sur les différentes formes du nez, comme indices infaillibles du caractère, des vices ou des vertus des hommes; dans la seconde scène, Reinhold fait l'éloge de la ville de Strasbourg et de ses habitants.

Si le fragment qu'on va lire trouve des approbateurs, M. Berdellé se décidera peut-être à la publication complète de son œuvre. Ce sera, en tout cas, une curiosité alsatique de plus. A. St.

---

## LES NEZ

ACTE III. — FIN DE LA SCÈNE IV

Mehlbrüh. Reinhold

MEHLBRÜH

.....  
 Vous êtes un docteur ?

REINHOLD

Pas encor.

MEHLBRÜH

Mais bientôt

Vous allez l'être. Eh bien ! de la blague savante  
 Puisqu'ici nous parlons, croyez-vous qu'on se vante  
 Quand on dit que l'on peut reconnaître à ses traits  
 Les qualités d'un homme, et voir s'il est voleur,  
 Hypocrite, vaurien, ou bien écornifleur ?

REINHOLD

Pourquoi pas ?

MEHLBRÜU

J'en conviens, cela me paraît drôle  
 Les uns prétendent que l'on reconnaît le rôle  
 D'un homme par son nez, l'autre dit que bien mieux  
 On peut connaître un cœur en regardant les yeux.  
 Mais Lavater prétend que c'est plutôt la bouche  
 Qui, pour juger les gens, sert de pierre de touche.  
 Ah! pouvoir distinguer qu'un homme est corrompu,  
 Ou brave, selon qu'il est plus ou moins lippu,  
 Ce serait vraiment beau! On verrait les victimes  
 Du mariage, hélas! pour découvrir les crimes  
 De folâtres moitiés, braquer matin et soir  
 Les lorgnons vers leur bouche, afin d'apercevoir  
 Leurs secrets. Quant à moi! le nez serait l'indice  
 Que je préférerais pour distinguer le vice  
 De la vertu. Pourquoi? C'est qu'on voit des farceurs  
 Décorés de si beaux réceptacles d'odeurs!  
 Ils ont prié bien sûr quelqu'un qu'il les réveille,  
 Et de fort bon matin! pour que cette merveille  
 Ne leur fût pas chipée aux distributions  
 Qu'en fit le Créateur. Mes admirations  
 Pour ces chefs-d'œuvre-là jamais leur vaudront-elles  
 Le renom mérité? L'un porte des quenelles  
 De viande, <sup>1</sup> en grand amas, et l'autre un tout petit  
 Nez écourté semblable à la pomme de terre  
 Naissante, ou rappelant la rave printannière.  
 L'autre possède un nez en lame de couteau,  
 Et l'on peut s'y piquer! Les mains et le cerveau  
 Sont alors très actifs, habiles, mais colères.  
 Les grands nez recourbés sont avides, sévères,  
 Point sots. Les gros trognons indiquent la bonté,  
 Mais la bêtise aussi. Les nez comme des pieux  
 Caractérisent bien les esprits curieux

<sup>1</sup> Variante : De chair.



Mais fiers, car on en dit très justement qu'ils portent  
 Le nez trop haut. Voyez ! Les nez crochus comportent  
 La ruse et la malice. Alors qu'un gros gourmand  
 Porte un nez aplati, l'on voit l'impertinent  
 Porter le sien pointu. Les âmes amoureuses  
 Auront des nez charnus, les natures rieuses  
 Des nez très écourtés.

REINHOLD

Vous êtes connaisseur

Quand il s'agit de nez.

MEHLBRÜH

Oui ! je me fais honneur

D'avoir étudié de façon spéciale  
 Les nez. L'homme affairé joliment se régale  
 A pareil passe-temps. L'un aime bien les fleurs.  
 Un autre mieux les chiens. Les uns sont grands joueurs,  
 D'autres lisent beaucoup, d'autres aiment la table ;  
 L'un chasse au papillon, tel trouve préférable  
 De collectionner des pierres, de vieux sous.  
 L'autre va rassembler des écus. Tel s'attache  
 Aux chats, tel autre même aux singes. Tous les fous  
 Préfèrent leurs bonnets. Pour moi, j'ai pris à tâche  
 De rassembler chez moi les nez les plus fameux  
 Bien modelés en cire.

REINHOLD

Et sont-ils bien nombreux

Vos nez ?

MEHLBRÜH

J'en ai sept cents !

REINHOLD

Sept cents ! c'est admirable !

Ce nombre, cher Monsieur, paraît presque incroyable.

MEHLBRÜH

Si vous les alliez voir, vous ririez joliment,  
 Car ma collection est unique vraiment.  
 Vous y verriez d'abord le crampon d'onze pouces  
 D'un Trésorier-en-chef-d'administration-

Suprême-des-ruisseaux-et-de-construction  
 Qui me vient d'Outre-Rhin; le nez aux jeunes pousses  
 De l'économe Lorch, un renifleur charmant  
 Que cinq ou six petits entourent tendrement.  
 Le broyeur de couleurs du peintre de la ville  
 Ensuite montrera de façon fort civile  
 Son poteau de lanterne, auprès de l'éteignoir  
 Enorme que chacun pour des sous pouvait voir  
 Ruelle au Tonnelet Rouge. Auprès de lui couche  
 Ce morceau qui pendait loin par-dessus la bouche  
 De feu le timbalier de la ville. C'était  
 Un bec de pélican, car ce nez becquetait  
 Le menton « pour nourrir ses enfants ». Puis ce sabre  
 De Pandour indompté, cette faux qui se cabre  
 En courbe tortueuse, et que le vieux Fiscal  
 Portait dans sa figure. Après vient l'infernal  
 Soufflet qu'un vieux brossier, habitant cette rue,  
 Portait de son vivant; puis, avec sa verrue,  
 Le cornet à tabac en parchemin jauni  
 De dame l'Ammeistresse est très bien réuni  
 Au nez, que de nos jours encore l'on admire  
 A Wanzenau sur la figure du bailli,  
 Un poteau qu'au péage on abat ou retire  
 Reproduirait le nez d'un vieux veilleur de nuit  
 Célèbre à Dorlisheim. Puis vient le beau circuit  
 D'un géolier, plus crochu qu'un crochet d'abordage,  
 Puis l'énorme timon de chariot de roulage  
 Tout rempli de points noirs, venant de ce boiteux  
 Jean-Baptiste aux Enfants-Trouvés. C'est merveilleux  
 Et beau comme spectacle; et puis, faisant la paire,  
 Les deux dents d'éléphant, dont l'une au contrôleur  
 Qui s'est coupé le cou pour cette sottie affaire,  
 Parce que sa moitié sans lui venait de faire  
 Un voyage en traîneau vers Illkirch.

REINHOLD

Quel malheur!

Est-ce possible donc ?

MEHLBRÛH

Que voulez-vous qu'on fasse

Contre la jalousie? Et la seconde dent  
 Décorait les traits d'un « bailli de populace »  
 Qui dans les eaux du Rhin périt par accident.  
 Ce nez courbé, pointu, tellement se retrousse  
 Que les enfants toujours se mettaient à sa trousse  
 Dans la rue et partout où le bonhomme allait.  
 Sous verre je conserve encore une morille  
 Grande comme le mou<sup>1</sup> d'un fort cochon de lait;  
 De petite vérole elle a des trous et brille  
 Comme des œufs de Pâque en rouge ainsi qu'en bleu,  
 Et des crins bien raidis l'hérissent, sacrebleu!  
 Comme un groin de cochon. Un conseiller intime  
 De Schtœgguert a fourni ce nez vraiment sublime.

REINHOLD

Où se trouve Schtœgguert?<sup>2</sup>

MEHLBRÛH

En Souabe.

REINHOLD

Eh! comment!

Vous faites d'aussi loin pour votre amusement  
 Payer ainsi tribut à l'étranger. Il semble  
 Que ces nez en triomphe et comme dans un temple  
 Entrent dans vos foyers.

MEHLBRÛH

C'est bien vrai. Par exemple

Je possède le nez du fameux messager  
 D'Oppenau,<sup>3</sup> qu'on ne peut jamais envisager  
 (Car il vit) sans partir d'un grand éclat de rire:  
 Est-il bien, cet engin par lequel il respire!  
 Deux grands seaux d'incendie ajustés sous le front.

<sup>1</sup> Terme de cuisine et de boucherie pour le poumon.

<sup>2</sup> *Stuttgart*, en dialecte strasbourgeois; cette prononciation explique la question de l'interlocuteur qui est de l'Allemagne du Nord.

<sup>3</sup> Village du Grand-Duché de Bade.

REINHOLD

Vous plaisantez, Monsieur!

MEHLBRÛH

Vous me faites affront!

Mais, voulez-vous monter, admirer la merveille?

REINHOLD

Il est déjà bien tard.

MEHLBRÛH

Prêtez-moi donc l'oreille :

Son histoire est plaisante. Il aime voir le fond  
 Des verres. Un dimanche il se trouve tout rond  
 Et s'étend de son long sous un arbre dans l'herbe  
 D'où son grand nez ressort d'une façon superbe.  
 Les abeilles d'un juif essaient justement  
 Et sortant de leur ruche, elles s'en vont au diable,  
 Au milieu des genêts d'où notre homme dormant  
 Elève en l'air son nez. L'essaim, chose incroyable,  
 Par la narine entrant, le prend pour un rucher  
 Et construit ses gâteaux. Comment le débucher  
 De là, sans en garder de trace trop cuisante?  
 Il prend pierre, amadou, fait du feu promptement,  
 Bourre, allume sa pipe et lance une puissante  
 Bouffée, et quand il voit son tabac bien ardent,  
 A travers cette grande et vaste cheminée,  
 Qu'il appelle son nez, fait passer la fumée.  
 Les habitants du nez en sont appesantis.  
 Il hennit deux, trois coups et les voilà sortis!  
 Appelant des canards et criant : « *Wule, wule* »,<sup>1</sup>  
 Il les leur fait manger. Mais la femme de *Schmule*<sup>2</sup>  
 Vient comme un vrai Saddrach<sup>3</sup> et réclame l'essaim,  
 Criant : « Oh! grand malheur! va! tu sauras demain

<sup>1</sup> Appel usité en Alsace pour les canards.

<sup>2</sup> Nom corrompu de Samuel.

<sup>3</sup> Nom de l'un des trois Israélites que Nabuchodonossar fit à Babylone jeter dans une « fournaise de feu ardent ». — Il désigne également le diable; puis un méchant homme.

Ce que ça coûtera ! Quel *schofel masse-matte* <sup>1</sup>  
 Tu fais là, mauvais *Goi* ! <sup>2</sup> L'action scélérate  
 Vaut *ohser* <sup>3</sup> deux écus tout neufs, non circoncis ! <sup>4</sup>  
 — « Non, non ! » répondit-il. « Qui donc leur a permis  
 De bâtir dans le nez d'un homme respectable ?  
 Réclamez aux canards le diner confortable  
 Assaisonné de miel qu'ils viennent de manger.  
 Grand procès ! Notre juif cite le messenger  
 A qui son procureur, homme rusé, conseille  
 D'accuser à son tour, parce que mainte abeille  
 Par sa piqûre avait mis l'admirable nez  
 Dans un piteux état, qu'il était allé chez  
 L'équarisseur des chiens acheter de la graisse  
 Et mainte emplâtre encore. Et qui mangea l'essaim ?  
 Les canards du curé. Il faudra qu'on lui laisse  
 L'affaire sur le dos. Il boira tout le bain,  
 Qu'il veuille bien ou non. » Le curé va donc vite  
 Auprès d'un procureur qui demande de suite :  
 « Ont-ils quelque témoin ? » — « Non ! » répond le curé.  
 — « Ah ! le joli procès ! » dit l'avocat madré.  
 — « Mais le juif, répond-on, peut donner une preuve,  
 Sur un petit canard il a fait cette épreuve  
 De fendre le jabot et trouvé tout un tas  
 D'abeilles qui formaient un assez bel amas,  
 Une quenelle enfin. » — « Fort bien ! très bonne affaire !  
 Pour votre canardeau vous n'aurez donc qu'à faire  
 Demande qu'on vous en rembourse la valeur,  
 Cela détournera le juif. Le procureur  
 Après ça vient savoir s'il n'a pas quelque plainte  
 Contre le messenger. — « Bien sûr ! il m'a sans feinte

1 Hébreu corrompu : mauvaise affaire, mauvaise spéculation.

2 Hébreu corrompu. En général tout homme non juif ; ici : chrétien.

3 Ma foi !

4 Variante :

..... Quelle mauvaise affaire  
 Tu fais là, mécréant ! Car pour me satisfaire  
 Il faudra deux écus, tout neufs, non circoncis.

Traité de grosse bête. » — « Ah bah ! le beau procès  
 Tout rempli d'incidents ! Il produira des frais  
 A ne plus en finir. L'un vous dit : grosse bête :  
 C'est bien ! Le juif parlant au messager le traite  
 De grand chien : Encor mieux ! Après le messager  
 Dit au juif : gros cochon, et s'en va le charger  
 De coups et de horions ! Quels exploits ! quel scandale !  
 Ah ! je veux bien, Monsieur, laver le linge sale  
 Que vous m'apportez-là, car ça rapportera  
 Du coup de quoi payer lessive et savonnage  
 Et sans en excepter même le repassage.  
 Il dit, et le procès peut-être durera  
 Encor plus de six ans.

REINHOLD

Je crois qu'on vous appelle

Dans la cour.

MEHLBRÜH

C'est ma femme. Oh ! me voici, ma belle.

Traduit à Rioz (Haute-Saône), 30 mai — 2 juin 1880.

CH. BERDELLÉ.

## ELOGE DE STRASBOURG

### ACTE III. — SCÈNE V

REINHOLD (*seul*)

Il a parlé longtemps, ce Monsieur, sur l'honneur !  
 Sans discontinuer. A peine l'auditeur  
 Peut-il placer un mot. Ses pensers sont comiques  
 Et s'il ne donnait prise à de justes critiques  
 Par son manque de goût, il serait amusant.  
 Il a de la raison, dit bien tout ce qu'il sent,  
 Il est bien fait de corps, se tient avec aisance,  
 Et le costume aussi rehausse la prestance  
 Du vieillard. Il jouit encor de la verdeur  
 Des gens de vieille roche. Allons, le vrai bonheur  
 Doit se trouver ici dans cette belle ville

Parmi ces braves gens dont chacun est utile  
 Au bien public. Chacun, modeste et généreux  
 Cherche son vrai bonheur à voir d'autres heureux.  
 On trouve dans Strasbourg l'esprit de bienfaisance  
 Commune à chaque classe, et l'on voit l'alliance  
 De l'éducation et de la charité  
 Chez les dames d'ici. La fleur de la beauté  
 Chez les filles s'unit aux manières naïves,  
 Sans fard et sans apprêt. Oui, toutes sont actives,  
 Et le bien-être naît du culte des beaux-arts.  
 Depuis bien des cent ans, sur ses vieux étendards  
 On a vu la science orner de sa couronne  
 De rameaux verdoyants son blason respecté.  
 Sa langue, tout d'abord pleine d'étrangeté  
 Pour les gens du dehors, chacun l'affectionne  
 Dès qu'il la connaît bien, car elle sort du cœur  
 Interprétant avec naïveté, candeur,  
 Les pensers de chacun. Ce fut ce vieux langage  
 Qu'on parlait près du Rhin, aux temps du moyen-âge,  
 Quand inspiré de Dieu, le grand Erwin conçut  
 Le gigantesque plan de cette cathédrale.  
 De nos *chantres d'amour* cette langue reçut  
 Une illustration qu'aucune autre n'égale.  
 Elle servit encore au Carlovingien  
 Qui vint jurer jadis de secourir son frère  
 Près de cette cité. Dans un temps plus ancien  
 On entendit déjà cette langue si fière  
 Servir aux glorieux compagnons de Clovis.  
 De nos jours on la parle aussi bien que jadis  
 Dans la Suisse, en Souabe et dans la Forêt-Noire.  
 C'est dans cette cité qu'illustre son histoire  
 Que je veux établir mon foyer. De mon cœur  
 Suivant l'impulsion, je cherche le bonheur  
 Près d'ELLE, et ma maison pour nous sera le temple  
 De la félicité parfaite.

Traduit à Rioz, 14 juin 1880.

CH. BERDELLÉ.

# LETTRES SUR LA TERREUR EN ALSACE

---

## I

(A la Convention)

Wissembourg, le 26 avril.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Un délit très grave fut commis, il y a quelques jours, à Hornbach, par quelques soldats. Ils ont violé l'hospitalité qui leur avait été accordée par les habitants du lieu, qui les avaient reçus comme des frères, ont pillé leurs maisons et les ont dépouillés de leurs effets. Plusieurs d'entre eux pris avec leurs vols, ont été fusillés par mes ordres, en présence de la municipalité d'Hornbach, des habitants et du corps d'armée aux ordres de Pully: l'un était un nommé Caron, sergent, qui donnait l'exemple du brigandage le plus effréné, quant aux simples soldats qui étaient complices, je les ai fait tirer au sort. Un seul a subi le supplice qu'ils méritaient tous. Les autres ont été envoyés au château de Bitche, ainsi que le second sergent. Celui-ci est condamné à trois mois de prison, les autres à six semaines. Après cette exécution, j'ai fait remettre les effets à ceux à qui ils appartenaient. Cet exemple est terrible, mais il était nécessaire. Une nation qui a toujours fait preuve de générosité, et qui respecte religieusement les propriétés, ne peut être avilie par des brigands qui se disent



soldats de la République ; il fallait que le glaive de la loi frappât des scélérats qui, en se jouant du serment qu'ils avaient fait, de défendre les propriétés, ont compromis l'honneur de la République et des armées, et pour prévenir par la suite de pareilles atrocités qui, si elles eussent restées impunies, auraient pu se propager.

CUSTINE.

## II

*Décret de la Convention Rhéno-Germanique, assemblée à Mayence, du 18 mars 1793, par lequel tous les droits de souveraineté usurpés, et tout pouvoir arbitraire sont abolis.*

La Convention Rhéno-Germanique décrète :

ART. 1<sup>er</sup>. Toute l'étendue du pays, depuis Landau jusqu'à Bingen, qui envoie des députés à ladite Convention, forme dès à présent un État libre, indépendant et indivisible, soumis à des lois communes, fondées sur la Liberté et l'Égalité.

ART. 2. Le seul souverain légitime de cet État, le peuple libre, déclare par l'organe de ses représentants, que toutes les liaisons avec l'empereur d'Allemagne et l'Empire germanique sont rompues.

ART. 3. L'Électeur de Mayence,

Le prince de Worms,

Le prince de Spire,

Les princes de Nassau-Weilburg et Usingen,

Le margrave de Bade,

Le prince de Salm,

Les wildgraves et rheingraves de Stein et Grumbach,

Le prince de Linange-Durckheim,

Le comte de Falkenstein,

Les comtes de Linange-Westerbourg, Dagsbourg et Guntersblum,

Les comtes de Wartenberg, de Genfeld, Sickingen, et Halberg,

Le baron de Dalberg,  
 Les autorités des villes impériales de Worms et de  
 Spire,  
 Le Corps équestre,  
 Tous les Etats d'empire et leurs vassaux,  
 Ainsi que toutes les corporations séculières et régulier-  
 lières,

Incompatibles avec la souveraineté du peuple, sont déclarés  
 déchus de toutes leurs prétentions sur cet État ou ses parties  
 et tous les droits de souveraineté qu'ils avaient occupés sont  
 anéantis à perpétuité.

ART. 4. La peine de mort est prononcée contre tous et  
 chacun des usurpateurs dénommés dans l'article précédent,  
 si, sous prétexte de soutenir leurs prétendus droits, ils  
 mettent le pied dans ce pays, où l'on n'en reconnaît d'autres  
 que ceux de l'Égalité et de la Liberté, et la même peine est  
 portée contre leurs agents et complices.

*Signé : A. G. HOFFMANN, président.*

GERHARD, FRANCK, *secrétaires.*

En vertu de cet arrêté, trois députés de la Convention de Mayence,  
 élus députés, partirent pour Paris, pour demander la réunion du pays  
 à la République française.

### III

(A la Convention)

Colmar, le 16 juin 1793.

#### CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Les citoyens de la ville de Colmar, animés du désir de  
 contribuer au soulagement de nos frères des armées, ont voué  
 tous leurs moments aux ouvrages nécessaires pour le panse-  
 ment de ceux qui auront la gloire de verser leur sang pour la  
 patrie: différentes caisses ont été envoyées à l'armée du Rhin.  
 Nous en adressons l'état au citoyen ministre de la guerre.  
 Nous n'interrompons notre ouvrage que pour apprendre à

nos enfants à vouer leur vie et leurs talents au bonheur de la République.

Nous sommes très fraternellement les citoyens composant le bureau des ouvrages de la Société populaire.

## IV

*(A la Convention) Montbelliard, le 10 octobre 1793.*

Je me sers d'un papier de deuil trouvé dans le château du duc de Wurtemberg, pour vous apprendre que sa principauté de Montbelliard est conquise à la France.

Après m'être assuré que ledit duc s'était avisé de fournir son contingent aux armées coalisées, et que ses enfants étaient au service de l'empereur; j'ai formé et de suite exécuté le projet de m'emparer de Montbelliard. J'y suis entré ce matin à six heures avec le bataillon de nouvelle levée de Dôle, cinquante hommes de cavalerie et autant d'artillerie légère; nous sommes entrés sans façon, avons pris la ville sans peine et sans user de poudre. J'ai fabriqué, fait imprimer et afficher de suite une proclamation.

J'ai fait faire main basse sur toutes les caisses, pour en faire verser le produit entre les mains du receveur général de Besançon que j'ai requis de faire vérifier tous les registres, et jusqu'ici, le produit n'a été que de 18,000 livres en numéraire.

Quoique le château ait été dévasté, il y existe encore pour plus de 15,000 livres de meubles, que je ferai vendre, sauf quelques objets rares et précieux, que je pourrai conserver pour envoyer au Museum.

Je vais presser le battage des dtmes des grains, pour le faire passer à l'armée du Rhin, créer un district, une municipalité, un club, et faire séquestrer les biens du prince; j'ai déjà requis la municipalité de faire enlever toutes les armoi-

ries et signes de féodalité, pour y substituer le bonnet de la Liberté.

Il ne se trouve dans le château qu'environ deux cents mauvais fusils, je vais prendre des renseignements pour en découvrir davantage, il est bon que vous sachiez que ce petit pays a discrédité notre pays dans tous les cantons voisins.

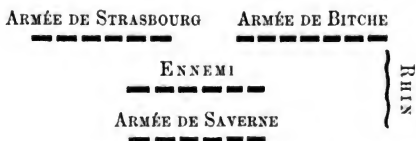
BERNARD DE SAINTES.

V

*Strasbourg, 29 Bru (19 novembre, an 2).*

Je t'ai promis, citoyen Milhaud, de bonnes nouvelles. Je t'en envoie de bonnes. Hier, 28, nous avons attaqué l'ennemi sur tous les points à la fois. La canonade a été vive de part et d'autre, depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures du soir. Notre armée s'est emparée de la redoute et du moulin de la Wantzenau. Nous laisserons bientôt ce lieu derrière nous. Je présume que demain nous serons à Weissembourg. Notre victoire sera complète, si nous pouvons aller débarrasser Landau des esclaves qui rampent sous ses murs.

L'ennemi est tenu de près, il est presque cerné, il ne lui reste que le Rhin à boire ou à sauter. Voici la position :



Pour cette fois, nous ne le manquerons pas ; la guillotine va son train. Une vingtaine de Jacobins sont arrivés à Strasbourg. Déjà ils ont remplacé l'hôtel des prêtres de la cathédrale par l'hôtel de la patrie. Ils vont démuscader la Société populaire, et bientôt l'esprit sera bon ici.

DELCAMBES.

## VI

*Strasbourg, 1<sup>er</sup> frimaire.*

L'esprit public fait chaque jour quelques progrès, hier on a célébré ici la fête de la raison; plusieurs prêtres lui ont fait hommage de leurs titres de sottise; l'évêque, même sans s'expliquer clairement sur l'abjuration de ses erreurs, a renoncé à toutes fonctions qui pourraient les propager.

La propagande envoyée par les Sociétés populaires voisines produit le meilleur effet, et autant par son zèle que par le nôtre, nous tâcherons de ne point laisser refroidir l'élan patriotique donné par les collègues qui nous ont précédés.

La perte de l'esprit public remonte, à Strasbourg, au temps de la puissance du maire Dietrich, il serait très important qu'il en subit sa peine sur le lieu du délit.

BAUDOT.

*P.-S.* — L'armée de la Moselle est à Limbach, à trois lieues de Wissembourg et marche en avant.

## VII

*Strasbourg, novembre 1793.*

La terreur est à l'ordre du jour sur cette frontière, les tribunaux révolutionnaires et militaires rivalisent de sévérité contre les égoïstes et les conspirateurs. Tous les riches, centre révolutionnaire et fanatique des villes et des campagnes, sont arrêtés par mes ordres. Nous croyons que leurs trésors qui sont encore sous le scellé, produiront à la République plus de 15 millions en assignats et numéraire: trois à quatre jugements révolutionnaires ont fait verser dans les caisses publiques plus de 600,000 francs d'amende. Nos collègues Saint-Just et Le Bas ont fait déporter à l'intérieur tous les corps administratifs et nous avons fait arrêter et déporter à

Dijon tout l'état-major de la garde nationale. C'est ainsi que l'infâme complot de livrer Strasbourg s'exécute. Plusieurs officiers supérieurs et soldats de l'armée du Rhin ont été fusillés à la tête des corps. Le peuple sans-culotte se réveille; l'armée du Rhin s'électrise; celle des rois et des esclaves recule déjà d'effroi: l'aile droite des ennemis vient d'abandonner deux lieues de terrain et plusieurs villages, dont les habitants fanatiques ont émigré. Nous vous avons envoyé le neveu du général autrichien Wurmser, qui a été pris à Strasbourg.

MILHAUD.

### VIII

*Plobsheim, le 7 frimaire, an 2.*

J'ai pris toutes les mesures possibles pour relever le département du Haut-Rhin au niveau de la République. L'esprit public y est entièrement corrompu, partout des intelligences avec l'ennemi, l'aristocratie, le fanatisme, le mépris des assignats, l'agiotage et l'inexécution des lois. J'ai combattu tous ces fléaux, j'ai suspendu le département, créé une commission départementale, j'ai obligé la Société populaire à se régénérer, j'ai cassé les comités de surveillance dont les moins mauvais étaient feuillans, et je les ai remplacés par des sans-culottes, j'ai organisé ici le mouvement de terreur, qui seul pouvait consolider la République; c'est un comité central d'une activité révolutionnaire, qui nécessite la dénonciation et l'action rapide de toutes les autorités, une force révolutionnaire détachée de l'armée et qui parcourt tout le département, un tribunal révolutionnaire, qui mettra le pays à la raison. Je poursuis ces agens de Pitt, les horribles auteurs de l'incendie d'Huningue, et j'espère les découvrir. Je prépare une fête à la raison, conquête remarquable dans ces contrées, sur la plus profonde ignorance, sur le fédéralisme le plus enraciné. J'ai donné partout cette impulsion, et sous peu, et dans quel-

ques semaines, si les effets répondent aux mesures prises, le département du Haut-Rhin ne sera pas reconnaissable. Je suis impatient de retourner à mon poste; mais il est urgent que je sois remplacé par un représentant du peuple, pour suivre les mesures de sûreté générale; j'indique le citoyen Fousse d'Oise, dont la mission ici pour la levée des chevaux est expirée et dont l'activité et le zèle ne laisseront rien à désirer.

HÉRAULT SÉCHELLES.

IX

Le bailli de Dornek, canton de Soleure, témoigna toute son indignation pour la violation du territoire français, commise dans un village près d'Altkirch, par une horde d'émigrés et quelques bandits du canton qu'ils s'étaient associés, il écrivit de suite au général français le plus proche, pour lui offrir toute satisfaction et déterminer lui-même le châtement des coupables.

(Lettre de Bâle, du 30 novembre, à la *Gazette nationale de France*, 9 décembre 1793.)

X

*Strasbourg, le 20 frimaire.*

CITOYEN MINISTRE,

Depuis mon retour de Nancy, je me suis occupé des affaires qui concernent l'armée, et c'est avec un plaisir bien grand que je m'en trouve rapproché et par conséquent à même, conjointement avec mon collègue, de t'en donner tous les jours des nouvelles.

Avant-hier, 18, nous nous sommes battus toute la journée. Nous avons pris trois redoutes à l'ennemi, mais il est venu en force et les a reprises.

Hier, nous avons été plus heureux. Le feu a commencé à la pointe du jour, et à travers une grêle de balles et de boulets, les soldats de la République se sont emparés des hauteurs qui sont en-deçà d'Haguenau. L'ennemi n'ayant plus de position

en avant de cette ville, nous y serions entrés le même jour, si la nuit n'avait interrompu le feu, qui n'a jamais, je le crois, été mieux soutenu, tant par les troupes de ligne que par les bataillons de volontaires, qui se sont montrés dignes de la cause qu'ils défendent. La prise d'Haguenau n'étant qu'ajournée, j'espère te l'apprendre dans notre première. Nous avons perdu peu de monde et l'ennemi beaucoup, car il a été mis en déroute. Le feu a recommencé ce matin à la pointe du jour, il fait le plus beau temps du monde, le soleil semble luire pour éclairer le triomphe des républicains et la fuite des esclaves. Ces nouvelles, comme tu vois, ne sont pas mauvaises. A demain, j'espère que nous aurons de meilleures à t'écrire.

J'écrirai sous peu de jours aux citoyens Saint-Just et Lebas, pour leur rendre un compte exact des différentes missions dont ils m'ont chargé.

- Je ne te parlerai pas de tout le bien qu'ils ont fait dans ces départements, je me bornerai à te dire, que ça n'allait pas, et qu'à présent ça va.

Salut et fraternité !

RENKIN,

Agent du pouvoir exécutif près l'armée du Rhin.

*Au Citoyen Bouchotte,  
ministre de la Guerre.*

## XI

*Saverne, le 29 frimaire (19 décembre).*

Allons, Rougiff, vive la République française, 500 émigrés battus à Trutenheim, par les Républicains (village qui couvrait le fort Vauban), Saint-Just et Lebas y sont, tu peux rester tranquille, ces bougres à poil n'en reviendront pas avant d'avoir fait exterminer le reste.

TURPIN.

*(Communication de M. A. BENOIT.)*



NOTES BIOGRAPHIQUES  
SUR LES  
HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

---

*Suite*

---

**MASSÉ (MATHIEU).**

Né en 1753 à Grenoble — 1789 à 1792. Maître d'écriture française, Petites-Boucheries, 33, à Strasbourg — 28 février 1792. De la Société des jacobins — 22 mai. Au Club, il signe la lettre-circulaire aux Sociétés affiliées sur la situation politique des frontières du Rhin — 11 mars 1793. Du Comité de correspondance et de surveillance des Jacobins, il raye Waghette du Comité — 20 avril. Il rappelle la Convention nationale à ses devoirs — 14 mai. Son rapport au Club, sur la conduite du député Rühl et sur celle du Comité de la défense générale à Paris — 23 octobre. Il réunit les suffrages unanimes pour composer le Conseil demandé par les représentants du peuple — 24 octobre. Le Comité des Jacobins et celui de sûreté générale du Bas-Rhin le nomment pour procéder à la nomination de vingt-un citoyens qui devront composer les trois corps administratifs — 29 novembre. Au nom de l'état-major, il rend compte, au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, de la situation de la garnison de

Strasbourg ; il assure que les officiers de l'état-major doubleront de zèle — 24 décembre. Il dénonce : Rumpler, secrétaire de la commune ; Sommervogel, receveur ; Finck, place du Temple, ajoutant au bas de sa dénonciation :

Selon moi, l'homme méchant qui est renfermé est moins à craindre que l'homme méchant qui est en liberté.

27 décembre. Il apostille la lettre collective à la citoyenne Kienlin à Paris, en ces termes :

Schneider, par son héroïque fermeté, a fait trembler tous les contre-révolutionnaires, les fripons et les intrigants, qui cette fois ont eu le dessus sur lui. Faire le procès à Schneider, c'est, selon moi, faire le procès à la Révolution.

10 janvier 1794. Arrêté dans la nuit et transféré au château de Dijon — 19 janvier. De Dijon, il réclame au Comité de sûreté générale de la Convention, en ces termes :

Chef de l'état-major de la place de Strasbourg, jacobin de 89, trésorier de la Société, vice-président depuis le dernier scrutin épuratoire. Père de six enfants, tous en bas âge ; l'aîné a 12 ans. Il a failli en 91 être lanterné par le peuple, pour avoir voulu arrêter une femme qui appelait le peuple à la révolte, pour empêcher la mise des scellés sur les archives du chapitre de Saint-Pierre-le-vieux à Strasbourg. Il a été le premier à démasquer le traître Dietrich, qui fut depuis, ainsi que ses valets et complices, mes plus cruels ennemis. J'ai quitté en juin dernier l'administration du Bas Rhin, ma femme et mes enfants, pour voler dans la Vendée à la destruction des rebelles. Sur sa route, il donna l'éveil à toutes les Sociétés populaires du Doubs, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône et de la Nièvre, sur le monstre du fédéralisme qui menaçait en ce moment la République. Ce fut d'après les témoignages de ses chefs, et de la Société populaire de Strasbourg, que le Conseil du pouvoir exécutif le nomma adjudant de place, il y a deux mois.

26 janvier. De Strasbourg, dans une longue lettre, sa femme l'exhorte à la patience — 3 février 1794. De sa prison de Dijon, il se disculpe vis-à-vis du général Dièche de l'épithète peu gracieuse de contre-révolutionnaire, et lui dit, en passant, qu'il doit se rappeler que, le jour de l'attaque de Kehl, il était si ivre qu'il tomba trois fois de cheval — 4 février. Le nouveau trésorier des Jacobins reçoit 9606 livres provenant de la gestion de Massé, ex-caissier de la Société — 12 février. Il adhère à l'historique de la Propa-

gande et de ses miracles à Strasbourg. Il en adresse un exemplaire au Club — 12 février. Sa mise en liberté est demandée par les jacobins au représentant Rougemont, et accordée — 6 avril. Au Club, il est chargé de la rédaction d'une adresse à la Convention et au Comité de salut public en faveur de Teterel, calomnié par le bataillon de l'Union à la barre de la Convention — 11 avril. Comme adjudant de place, il se rend chez la citoyenne Walter pour biffer sa signature au bas de trois certificats, cette femme s'y étant refusée, il en informe le Comité des jacobins — 13 avril. Il informe l'autorité qu'au Collège une femme possède un porte-voix, il ne croit pas que l'usage de cet instrument sonore sied bien à une demoiselle recluse, et qu'il serait sage de le lui ôter — 31 mai. Il dénonce le drapier Dietsch pour avoir logé un prêtre réfractaire — 28 août. D'une commission qui ira chez les représentants du peuple pour leur faire connaître les crimes de Noisette, Burger et autres contre-révolutionnaires enfermés avec eux, et qui réclament sans cesse leur liberté — 2 septembre. Aux Jacobins, il prononce un discours contre Robespierre et la Propagande — 25 septembre. Il en tient un second et dernier — 25 octobre Présent à la Société — 1798 à 1805. Capitaine-adjudant de la place à Strasbourg.

#### MATTHÆUS (JEAN-CHRISTOPHE).

Né en 1765 à Mittelbergheim — Avant 1789. Etudiant en droit à Strasbourg — 1792. Avoué au tribunal du district de Strasbourg — 10 novembre 1792. De la Société des jacobins — 3 octobre 1793. Commissaire national au tribunal du district de Strasbourg — 23 novembre. Il demande aux représentants la suppression de la permanence des douze sections et l'épurement des Comités de surveillance d'après la censure des sans-culottes — 3 décembre. Agent national, il certifie le transfèrement de l'ex-ministre protestant Blessig au Séminaire — 30 janvier 1794. Qualifié d'ancien juge, il est élu agent national — 8 mars. Il exécute l'arrêt du représentant Bar, ayant trait à quelques destitu-

tions et nominations — 7 avril. Il rend les Strasbourgeois attentifs sur les grands besoins des armées du Rhin et Moselle, qui manquent d'habits, de linge et chaussures — 23 avril. De nouveau élu agent national — 12 mai. Il certifie l'état des dons patriotiques des Strasbourgeois et des effets confectionnés pour l'armée — 26 et 30 mai. A sa requête, cent personnes sont arrêtées et enfermées dans les prisons de la ville — 13 juin. Il accepte les mesures de sûreté générale et de salut public, proposées par l'administrateur du bien public de la ville de Strasbourg — 30 juin. Il requiert l'inspecteur de police à se présenter chez le général Gouguet pour obtenir cinq plantons à sept individus de la commune — 24 juillet. Au temple de l'Être suprême, célébration de l'anniversaire du 14 juillet 1789, il signe l'appel de la municipalité aux fins d'ouvrir une souscription pour la confection d'un vaisseau de guerre contre la perfide Albion — 2 août. Il adresse ses félicitations à la Convention nationale, lors de la découverte de la conspiration du 27 juillet — 8 septembre. Foussedoire demande aux Jacobins leur opinion sur Matthæus, agent national. Les avis étant partagés, la décision est remise au lendemain — 9 septembre. Il est destitué et placé, peu de jours après, officier municipal sous le maire André — 25 octobre. Présent aux Jacobins — 1797. Elu commissaire du Directoire exécutif près les tribunaux de Strasbourg — 1798. Elu haut-juré du département du Bas-Rhin près la Haute-Cour de justice siégeant à Paris — 1798. Elu pour représenter Strasbourg aux Assemblées primaires du Bas-Rhin — 1805. Avoué à Wissembourg et membre du Comité consultatif de bienfaisance de cet arrondissement.

#### MAURER (J.).

1789. Habitant de Dorlisheim — Novembre 1793. Agent de D<sup>r</sup> Samm pour la levée des taxes révolutionnaires dans le district de Strasbourg, en vertu de l'arrêté de Saint-Just et Lebas du 31 octobre — D'après ses comptes, il aurait perçu 130,774 livres dans onze communes des environs de

Molsheim — Il a fait partie du Club des jacobins sous le nom estropié de Maur, où il est encore inscrit à la date du 25 octobre 1794.

MAYER, fils aîné.

1792. De la Société des jacobins — 25 novembre 1793. Le Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, présidé par Martin, l'impose à 15,000 livres — 6 décembre. Intrigant ambitieux, il est rejeté de la Société des jacobins par le Comité d'épuration — 30 mai 1794. Il est arrêté comme agioteur, intrigant et égoïste, ayant cherché à suborner les fonctionnaires publics.

MAYER (JOSEPH), cadet.

1792. Membre des Jacobins au Miroir — 27 mai 1793. Du corps municipal de Strasbourg — 6 décembre. Intrigaillon ambitieux, il est rejeté de la Société des sans-culottes par le Comité épuratoire.

MAYER (SIMON).

Avant 1789. Horloger à Strasbourg — 1792. Membre de la Société des jacobins — 10 oct. 1793. En cette qualité, il oblige son collègue Waghette à faire la visite de la maison Mertz, de la cave au grenier — 19 décembre. Au Club il vote la mort des suspects reconnus — 17 janvier 1795. Nommé membre du Comité révolutionnaire du district de Strasbourg.

MAYRAN.

1793. Officier municipal à Belfort — En janvier 1794. Commissaire civil du représentant du peuple Hérault-de-Séchelles — 9 juillet. De Landau, les représentants Hentz et Goujon le nomment d'une commission révolutionnaire ambulante pour l'Alsace, les parties allemandes des Vosges et du Mont-Terrible. A Colmar il fait arrêter un jeune médecin<sup>1</sup> qui avait eu l'affreuse idée de se faire faire une culotte de la peau d'un guillotiné.

<sup>1</sup> Morel, maire de Colmar après 1830.

**MAZOT (JOSEPH-HYPOLITE).**

Né en 1760 à Gailly, district de Franc — Avant 1789. Doreur sur métaux à Paris — 1793. Il vint à Strasbourg, comme capitaine d'artillerie — Du 30 juin au 25 octobre 1794. De la Société des jacobins.

**MECHLIN (JEAN-DANIEL).**

Né en 1767 à Strasbourg, où il était boulanger — Septembre 1790. De la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. De celle des Jacobins, dans laquelle il resta jusqu'à l'épuration en janvier 1795 — 1798. Elu pour représenter le canton de Strasbourg aux Assemblées primaires du Bas-Rhin.

**MENIOLLE (V.), fils.**

Avant 1789. Négociant à Strasbourg et entrepreneur des lits militaires — 31 décembre 1790. De la Société des amis de la constitution — 9 mars 1791. Secrétaire de cette Société, il signe l'adresse aux membres correspondants et particulièrement aux électeurs du Bas-Rhin, pour les prémunir contre un prétendu catéchisme où la religion est travestie, ridiculisée et remplacée par les principes les plus impies — 7 février 1792. Il reste avec les jacobins au Miroir — 10 fév. Il a l'hère à l'adresse envoyée à toutes les Sociétés affiliées, leur annonçant la scission — 21 janvier 1793. Nommé notable du Conseil municipal — 8 octobre, 5 novembre 1793, 30 janvier et 23 avril 1794. Maintenu notable sous Monet — 2 août. Signataire de l'adresse de félicitations de la municipalité à la Convention nationale lors de la conspiration de Robespierre — 5 septembre. Après la chute de Monet, officier municipal, sous le maire André — 9 octobre. Il n'est plus aux Jacobins — 17 janv. 1795. Bailly le nomme notable sous Michel Mathieu.

**MENGUE (R.) ou MENG.**

De Phalsbourg — 18 octobre 1793. Membre de la Propagande, il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés populaires dans le temple de la Raison.

## MENLER.

20 novembre 1793. Membre de la Propagande et de la Société des sans-culottes de Strasbourg, il demande à Baudot et Lémane le temple de Saint-Thomas pour y tenir leurs réunions, et de délivrer en même temps un mandat sur le coffre des riches aristocrates, pour couvrir les frais que cette installation nécessitera — Ayant quitté Strasbourg, il fut biffé de la Société des jacobins et la liste du 25 octobre 1794 ne le relate pas.

## MERCKEL ou MERCKLÉ.

1789. Orfèvre à Strasbourg — 1792. De la Société des jacobins — 17 novembre 1793. La trésorerie révolutionnaire lui paie 24 livres pour commission — Plus tard, le Comité de surveillance des jacobins le propose comme *bon, capable et propre* à remplir la mission de surveillant de la ville, et principalement à l'objet des assignats — 25 octobre 1794. Biffé des Jacobins.

## MERLIN (ANTOINE-CHRISTOPHE).

Né en 1762 à Thionville, où son père était procureur de ce baillage — 1789. Avocat au Parlement de Metz, quand la Révolution éclata, il en accepta la cause avec toute l'exaltation d'un caractère fougueux — 1791. Membre de l'Assemblée législative pour la Moselle — Août 1792. Avec son collègue Jean de Brie, il va dans la Somme y lever 7000 hommes qu'il conduisit à l'armée en Champagne — 2 septembre. La Moselle le nomme à la Convention nationale — Trois mois après il est envoyé comme commissaire à l'armée du général Custine, puis à Strasbourg, où il arriva le 25 décembre 1792, pour se rendre compte des accusations portées contre les fournisseurs militaires et en même temps s'assurer de l'esprit des populations de l'Alsace et surtout de Strasbourg, que les jacobins avaient dépeints à Paris sous de sombres couleurs. Cette mission remplie, il alla se jeter dans Mayence, alors menacé par les forces combinées des Autrichiens et des Prussiens. Il ne put en sortir qu'après la capitulation, ce qui lui valut de n'avoir point voté dans le procès de

Louis XVI. A son retour, il fut chargé de conduire l'armée de Mayence en Vendée, et là il paya de sa personne comme devant les Allemands. De retour à la Convention, il se lia avec le parti qui renversa Robespierre. Dans la journée du 27 juillet 1794, il eut à faire à Henriot, commandant de la force armée de Paris, qu'il fit arrêter, et assura ainsi les ordres de la Convention, dont il fut le président le 19 août suivant — 1<sup>er</sup> avril 1795. Paris ayant été déclaré en état de siège, il fut adjoint au général Pichegru pour contenir les séditieux qu'on avait ameautés contre la Convention nationale — Dans le même mois, il eut une seconde mission *militaire* à Strasbourg et près de l'armée du Rhin — Sa carrière législative se termina à sa sortie du Conseil des Cinq-Cents en 1798 — Il remplit pendant quelque temps les fonctions de commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie et fut nommé ensuite administrateur général des postes; mais s'étant prononcé ouvertement contre le consulat à vie, il donna bientôt après sa démission, se retira dans sa campagne, l'ancien couvent du Mont-Valérien, qu'il revendit pour acheter une propriété en Picardie — Lorsqu'en 1814, les alliés envahirent la France, il demanda l'autorisation de former une légion à Amiens. Elle lui fut accordée avec un brevet de colonel; mais les moyens d'exécution qui lui avaient été promis furent faibles et tardifs — 7 avril 1814. Dans une lettre au prince de Bénévent il marqua son adhésion au gouvernement provisoire — En 1815, pendant les cent jours, il refusa de se mettre à la tête d'un corps franc, cela n'empêcha pas les Allemands de dévaster sa propriété. Il y retourna plus tard pour rester étranger aux affaires publiques.

#### MERTZ (MICHEL).

Avant 1789. Cordonnier à Strasbourg, né en 1749 à Darmstadt — 1<sup>er</sup> octobre 1792. De la Société des jacobins — 3 octobre 1793. Du Comité de surveillance des jacobins, il refuse à Bella le droit d'occuper la place de receveur du séquestre des princes étrangers, ayant fait plusieurs banque-



routes — 10 octobre. Propriétaire du n° 5, Marché-Neuf, le même Comité lui demande si l'on n'a pas apporté chez lui des effets appartenant à de Turckheim, ex-maire; sa réponse fut négative—5 novembre. Officier municipal—2 décembre. Il s'oppose au renversement des statues de la cathédrale — 30 janvier 1794. Maintenu officier municipal — 8 mars. Il nomme les commissaires qui devront installer les nouveaux fonctionnaires nommés par Bar — 7 avril. Il fait appel à ses compatriotes pour obtenir des vêtements pour l'armée du Rhin — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins — 17 janvier 1795. De la commission chargée d'épurer cette Société, dont il est membre — Tombé en enfance, âgé de près de 90 ans, il est mort dans sa maison de la rue des Hallebardes à Strasbourg.

#### METZ (JEAN-LOUIS).

Né en 1747 à Strasbourg, où il avait un commerce de chanvre avant 1789 — Octobre 1792. De la Société des jacobins — 18 janvier 1793. Officier municipal — 1<sup>er</sup> juin. Chargé de prendre des informations sur le receveur des orphelins de la ville. Il faut apposer les scellés, fut sa réponse — 8 octobre. Maintenu officier municipal — 21 janvier 1794. Proposé pour le Comité de surveillance des jacobins—8 octobre. Membre du Comité de surveillance révolutionnaire de la commune, il assiste à la visite des effets de l'ex-maire Monet — 25 octobre 1794. Encore aux Jacobins — 17 janvier 1795. Notable du Conseil municipal—1798. Commissaire de police de la 2<sup>e</sup> section, faubourg de Pierre, n° 73.

#### METZGER, fils.

1789. Passementier à Strasbourg — 1792. De la Société des jacobins — 6 décembre 1792. Elu notable de la commune — 18 janvier 1793. Maintenu par Couturier, Rühl et Dentzel — 8 octobre, 5 novembre, 30 janvier et 23 avril 1794. Le peuple le nomme notable — 25 octobre 1794. Biffé des Jacobins — 17 janvier et 5 février 1795. Il est maintenu notable par le représentant Bailly.

## MEYER (ANDRÉ).

1789. Batelier à Strasbourg — 1792. De la Société des jacobins — 8 octobre 1793. Elu officier municipal sous Monet — 6 décembre. Dénoncé comme feuillant, il est rejeté du Club des jacobins par le Comité d'épurement — Décédé peu de temps après.

## MEYER (ANDRÉ), fils.

Près de l'église de Saint-Guillaume à la Krutenau — De 1790 à janvier 1793, avec J.-F. Simon, il fut rédacteur du journal *Geschichte der gegenwärtigen Zeit* — 3 janvier 1790. Membre fondateur de la Société de la révolution — 11 février. De celle des amis de la constitution — 17 juillet. Il en est le secrétaire — 25 janvier 1791. De Pont-à-Mousson, on demande à un Strasbourgeois des renseignements précis sur les troubles d'alors, et il lui est répondu que si l'on avait quelques désordres à essayer, on ne pourrait les attribuer qu'à l'indignation qu'excitent depuis longtemps, parmi les catholiques, les réflexions indécentes, les calomnies atroces, l'insolence peu commune de trois gazetiers luthériens, Meyer, Simon et Saltzmann, véritables brigands que, depuis six mois, les luthériens sages auraient dû faire périr eux-mêmes par le bâton — 3 septembre. Sur le bureau de la Société des amis de la constitution il dépose un ouvrage de son crû, ayant pour titre : *Hommage fait à l'Assemblée nationale, de quelques idées sur un vêtement uniforme et raisonné à l'usage des enfants, par Faust, docteur en médecine ; avec l'épigraphe :*

L'humanité a sa place dans l'ordre des choses ; l'enfance a la sienne dans l'ordre de la vie humaine ; il faut considérer l'homme dans l'homme et l'enfant dans l'enfant, assigner à chacun sa place et l'y fixer.

7 février 1792. De la Société des jacobins — C'est en 1792 qu'il s'engage comme volontaire. Après une année de service comme simple soldat, le général Custine qui l'avait remarqué, le fit avancer en grade, tout en restant en garnison à Strasbourg — Le 30 janvier 1793, il part pour l'armée et son journal cessa de paraître, son associé Simon, ayant

précédemment quitté la rédaction pour aller à Paris, où il joua un des premiers rôles dans la journée du 10 août 1792.

MEYER (G.).

Fin 1792. Premier vicaire à Saint-Jean-aux-Ondes à Strasbourg — Novembre 1793. Il adresse son abjuration au maire Monet et passe aux Jacobins; le 25 octobre 1794, il n'y est plus.

MICHELOT (JACQUES-CHARLES).

Né en 1745 à Besançon, où avant 1789 il était employé dans l'administration des vivres militaires — En 1793, il vint occuper les mêmes fonctions à Strasbourg et, en novembre de la même année, il fut reçu membre des Jacobins, où il est encore le 25 octobre 1794.

MICHELOT (JEAN-PAUL), fils.

Né en 1766 à Besançon, où avant 1789 il était, comme son père, employé dans l'administration des vivres militaires. Arrivé avec lui en 1793 à Strasbourg, pour y remplir les mêmes fonctions, il devança son père et se fit recevoir, en octobre 1793, membre de la Société des jacobins, où il resta jusqu'à l'épuration, en janvier 1795.

MILHAUD (JEAN-BAPTISTE), le comte.

Né le 18 novembre 1766 à Arpajon, département du Cantal — 1788. Elève au corps du génie de la marine — 1789. Sous-lieutenant dans un régiment des colonies — 1791. Commandant des gardes nationales du Cantal — Septembre 1792. Député à la Convention nationale pour le même département — 15-19 janvier 1793. Dans le procès du roi Louis XVI, il vota la mort sans sursis et sans appel. Sur cette dernière question il motiva son refus :

On aurait dû écarter de nous toute idée de soumettre à la sanction du peuple le jugement du ci-devant roi. La souveraineté de la nature est au-dessus de la souveraineté du peuple; les peuples n'ont pas le droit de faire grâce aux tyrans; et quand même l'impunité de la tyrannie serait autorisée par une déclaration nationale, la nature conserverait à chaque

citoyen le droit des Brutus. Oser recourir à la souveraineté du peuple pour le jugement d'un roi, c'est abuser de la souveraineté du peuple ; je suis donc d'avis d'écartier l'appel, et je dis non.

Juillet. Envoyé aux armées des Ardennes et du Rhin, il y fit exécuter ponctuellement toutes les mesures ordonnées par les Comités de la Convention — Arrivé à Strasbourg dans les premiers jours du mois d'août, le 18, il lance une proclamation aux habitants des frontières, les appelant « à prendre les armes et à former une armée révolutionnaire qui, au moment décisif, enfonce de toute part les rangs ennemis. Trois mille citoyens se sont déjà ralliés à Pfaffenhoffen et marchent pour défendre les gorges du Bærenthal menacées par les Prussiens » — 19 août. Il assure le Comité de salut public à Paris que les mesures les plus vigoureuses sont prises pour hâter le versement des grains et rechauffer le crédit des assignats. — 24 août. A l'occasion de la résistance d'une partie du contingent de la 1<sup>re</sup> classe, il prend un arrêté contre la petite ville de Barr, ordonnant aux fonctionnaires civils et militaires de traiter les rebelles de cette localité comme ceux de la Vendée, de détruire leurs habitations, les traquer dans les forêts, y mettre le feu et fusiller sur place les prisonniers (Ceux déjà en prison ont été condamnés à mort sans jugement préalable) — 28 août. Dans sa proclamation, adressée de Wissembourg aux égarés et aux trembleurs, il parle dans un langage plus conciliant et les engage à faire comme les autres citoyens, c'est-à-dire de voler à la défense des frontières menacées — 5 septembre. Au Club, il fait observer à la Société qu'elle peut s'assurer de la sincérité des sentiments du Comité des sections réunies, par l'offre qu'il vient de faire de la levée d'un bataillon de Strasbourgeois destinés à la défense de nos frontières — 1<sup>er</sup> octobre. Il jure sur la même tribune de se mettre à la tête de la levée en masse — 3 octobre. Il destitue une bonne partie des autorités du Bas-Rhin et de la municipalité de Strasbourg — 6 octobre. Il requiert les douze sections de la ville à fournir chacune cinquante hommes par jour pour travailler aux fortifications

de la place. — 8 oct. Il nomme le fameux Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin — 14 oct. Ordre à ce Comité de faire déporter, le plus promptement, tous les individus suspects détenus et même ceux qui ne le sont pas — 14 oct. La municipalité fera exécuter sur-le-champ des visites domiciliaires et s'assurera de la quantité et de l'espèce de subsistances que les particuliers peuvent avoir dans leurs maisons. — 15 oct. Avec huit de ses collègues, il crée une armée révolutionnaire de deux mille hommes commissaires civils avec pouvoirs très étendus et deux tribunaux à la suite de cette armée ambulante — 19 octobre. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin congédiera immédiatement de la ville toutes les femmes de mauvaise vie et les gens suspects — 20 octobre. Après avoir parcouru les lignes de Strasbourg à Landau, il déclare au Club avoir reconnu que l'armée était dans de si bonnes conditions que, lorsqu'on demandait aux soldats ce qui pouvait leur manquer, ils répondaient : « Rien, que de nous battre » — 30 octobre. Tous les banquiers, agents de change, notaires et tous autres, ayant des relations dans les pays avec lesquels la France est en guerre, seront sur-le-champ arrêtés, leurs papiers et numéraire saisis — 1<sup>er</sup> novembre. On établira des bureaux pour la distribution des cartes civiques, on sera très sévère pour la remise des certificats de civisme et le Comité de sûreté générale lui rendra compte de l'arrestation des riches aristocrates et de la saisie de leurs trésors — 2 novembre. L'officier municipal Jung est chargé de plusieurs arrestations et saisies de papiers, au besoin il fera enlever et fouiller les planchers — 5 novembre. Il annonce aux jacobins de Paris qu'il a fait arrêter tous les banquiers, notaires, agents de change de la ville et de la campagne contre lesquels s'élèvent des suspicions. « J'ai fait plus, dit-il, toutes leurs richesses sont séquestrées et seront prêtées à la nation pendant que leurs personnes resteront comme otages enfermées jusqu'à la paix. Les sommes sous scellés se montent à vingt millions en numéraire et en assignats. Les caisses nationales se remplissent par les amendes im-

posées par le tribunal révolutionnaire établi par nous. Les riches qui refusent d'obéir à la salutaire loi du Maximum, sont frappés par la justice vengeresse, la guillotine est en permanence à Strasbourg. Le peuple des sans-culottes s'éveille et son réveil est terrible. Envoyez-nous une colonie de montagnards de Paris pour propager ici l'amour brûlant de la République et les hordes coalisées ne repasseront plus le Rhin, qui sera leur tombeau » — 8 nov. Le Comité de sûreté générale doit lui rendre compte de la levée des scellés sur les papiers des banquiers, notaires et autres scélérats arrêtés, afin d'alimenter la guillotine par la chute de leurs têtes — 10 novembre. On lui présente un compte de 1,870,000 livres qu'il approuve, ainsi que toutes les arrestations ordonnant que les personnes qui ont été enfermées à Strasbourg, seront envoyées à vingt lieues pour y être détenues jusqu'à la paix — 14 novembre. Il ordonne que les chefs de la garde nationale de Strasbourg seront conduits de suite dans les prisons de Dijon. C'est à peu près à cette époque que le général de division Michaud lui expédie en toute hâte Arriez, du 6<sup>e</sup> bataillon du Doubs, avec une lettre de la plus haute importance, signée par un soi-disant marquis de Saint-Hilaire et adressée au citoyen en C. D. 17-18, place d'Armes à Strasbourg, saisie aux avant-postes français et renfermant un projet que voici :

Deux mille hommes, en nationaux, se présenteront à la porte de Strasbourg sur les quatre heures du soir. C'est l'élite de la noblesse française. Ils ne s'empareront que des postes dans la dernière enceinte. Deux cents se porteront chez les représentants de la Convention et les égorgeront. Tous nos partisans n'auront pour cri de ralliement que le nom du roi et une cocarde blanche. Les municipaux dont nous avons les noms seront poignardés ; les autres, nos amis, seront respectés. Ne manquez pas, sitôt nos deux cents hommes entrés en ville par le moyen de fourgons, d'enclouer les canons. Il est très facile de l'effectuer en faisant vos patrouilles. Egorgez les sentineilles et si votre projet est déjoué et reconnu, périssez en mettant le feu aux magasins à poudre.

Les contemporains ont toujours considéré cette lettre comme de pure invention de la part des hommes alors au pouvoir pour autoriser et absoudre leur projet de noyades

dans le Rhin — A son retour à Paris, il fut successivement employé dans les Comités de secours et de sûreté générale de la Convention — 19 décembre. Il propose à l'Assemblée des jacobins de Paris d'éloigner tous les contre-révolutionnaires du sol de la patrie — Envoyé par la Convention à l'armée des Pyrénées, il sévit contre les personnes qui avaient compromis la sûreté de la frontière — De retour dans la capitale, il faillit être arrêté, mais il parvint à se justifier, et après la session il reprit du service militaire. Successivement nommé capitaine, chef d'escadron, chef de brigade au 5<sup>e</sup> dragons, sous Buonaparte en Italie, il se distingua dans toutes les affaires importantes de cette mémorable campagne — Après la révolution du 8 novembre 1799, à laquelle il prit part, il fut nommé général de brigade et reçut une mission diplomatique pour le royaume de Naples et la Toscane. Peu après il obtint le commandement de Mantoue, et en 1803 celui de Gènes, qu'il quitta en 1805 pour passer à la grande armée, où il se distingua — Ses exploits dans la campagne de Prusse en 1806, où il força une colonne de six mille hommes à capituler, lui valurent le grade de général de division — En 1808, il est en Espagne — En 1813, appelé à l'armée d'Allemagne, il commandait la cavalerie du 14<sup>e</sup> corps, sous le maréchal Augerau — Pendant la campagne de France, il passa au 5<sup>e</sup> corps et défit une colonne de cavalerie russe, près de Colmar<sup>1</sup> — Après le retour des Bourbons en 1814, auxquels il donna son adhésion, il fut nommé inspecteur général de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Quelque temps après il reçut sa retraite — Rappelé après les événements du 20 mars 1815, il fit la campagne de Belgique. Après Waterloo il se retira avec l'armée derrière la Loire et fut un des premiers à adresser sa soumission au roi Louis XVIII ; mais, compris comme *votant*, dans la loi du 12 janvier 1816, il fut contraint de s'expatrier.

<sup>1</sup> Au-delà de la Thurr, vers Sainte-Croix-en-Plaine. Avant de fondre sur l'ennemi, ses soldats mangèrent, à la hâte, les vivres qui avaient été préparés pour les alliés devant l'hôtel de la mairie, à la *Krutenau*.

## MONET (AUGUSTIN), père.

Un Savoyard de Nanci-sur-Cluse, qui arriva en Alsace et fut nommé officier-changeur de l'hôtel des monnoyes à la résidence de Saverne, création du 18 janvier 1786 — En 1789 il avait à Saverne, un commerce d'ornements religieux, mais à cause des voyages qu'il était obligé de faire, et dans la crainte de malheurs, il réfugia tous ces objets chez son fils à Strasbourg, en juin 1792 — 1793. De la Société des jacobins — Les 8 octobre, 27 novembre et 10 décembre 1794, il assiste à la levée des scellés apposés chez son fils et à la clôture de l'inventaire — Inutile de dire qu'à la date du 25 octobre 1794 il était déjà biffé de la Société des jacobins.

## MONET (PIERRE-FRANÇOIS),

rue des Echasses, n° 9, maison Rivage.

Né en 1769 à Nanci-sur-Cluse, en Savoie. Il arriva jeune en Alsace avec son père Augustin Monet, qui habitait Saverne, où il avait un commerce d'ornements religieux. — Il fit ses études à l'Université catholique de Strasbourg, où il soutint sa thèse le 13 juin 1788; elle a pour titre : *Dissertatio Inauguralis Juridica de Jure circa Hermaphroditos quam ex decreto Jurisconsultorum ordinis in Alma Argentoratensiam Universitate pro Licentia gradum Doctoris conquerendi ad diem 13 Junii 1788 publice defendit Petrus frasciscus Monet ex Nancy prope Clusam* et fut nommé instituteur au Collège français de ladite ville — 1792. Avoué près le tribunal du district de Strasbourg, il logeait alors rue des Veaux, n° 26, et en dernier lieu rue des Echasses, n° 9, maison Rivage — 15 mars 1791. De la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Il passe à celle des jacobins — 22 mai. Il signe la circulaire à toutes les Sociétés affiliées pour leur peindre la situation politique des frontières du Rhin — 24 juin. A raison de cette circulaire, il est assigné devant le juge de paix et le Club est fermé — 21 août. Carnot le nomme membre de l'administration du Bas-Rhin. Il est choisi pour le Directoire et lors de l'installation, Popp lui fit une forte opposition, en lui contestant l'âge qu'il avait



indiqué; on arrêta qu'il présenterait son extrait de naissance, mais la marche des événements l'en dispensa — 12-14 novembre. A l'élection tenue à Wissembourg, il est élu procureur général du Directoire du Bas-Rhin — 12 janvier 1793. De Paris, Bentabole lui recommande la suspension de la municipalité de Saverne et surtout l'envoi à cet effet de deux bons commissaires — 21. Maire de Strasbourg en place de Saum. — 9 février. Il mande au procureur général André qu'il faut faire faire la culbute à Jacquinot et à Rondouin, pour y placer Beauseigneur; il ne faut pas croire que ce n'est là que de l'intrigue; ce sont de foutus aristocrates, des gredins que l'on met à la porte pour en confier la clef à de bons sans-culottes. — 16 mars. Il assiste à Besançon comme témoin à charge contre Dietrich — 6 avril. A son retour, il requiert les riches de livrer, dans les vingt-quatre heures, un uniforme complet pour garde national, sous peine de 200 livres d'amende — 8 avril. Il fait arrêter quatorze prêtres chez Antoine Mathis, boulanger au Metzgergiesen. — 2 juin. Il fait apposer les scellés sur la correspondance de Marbach. — 22 juin. L'abbé Rumpler, enfermé au Séminaire, le dénonce au Directoire du Bas-Rhin, pour s'être avisé d'écrire aux douze sections de la ville que les républicains français avaient juré une haine éternelle aux prêtres de toutes les religions. Le Directoire se déclare incompetent — 8 juillet. A l'arrivée de la nouvelle constitution, apportée par Dentzel, il prononce un discours sur l'esprit de la fraternité, de la liberté et le bien de l'humanité — 14 sept. Il fait arrêter Brunck et de Türcnheim — 8 Octobre. Membre du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin — 8 octobre. La Société des jacobins le maintient maire — 18 octobre. Il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés politiques dans le temple de la Raison — 21 octobre. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, l'ayant choisi pour son président, il assiste à toutes les séances jusqu'au 4 décembre 1793, où il est remplacé par Mainoni — 22 octobre. Il fait emprisonner Rausch. 23 octobre. Aux Jacobins on le propose le quatrième pour

un certain Conseil que les représentants voulaient créer à Strasbourg — 28 octobre. Il ordonne l'arrestation des anciens baillifs, leurs greffiers, les chasseurs et forestiers seigneuriaux, maîtres d'écoles insermentés, servantes et domestiques de prêtres réfractaires, le plus riche des aristocrates de chaque commune, pour être emprisonnés à Strasbourg à titre d'otages — 2 novembre. Au Comité de sûreté générale il arrête une liste de 248 suspects à emprisonner — 2 novembre. Saint-Just et Lebas le maintiennent maire à Strasbourg — 2 novembre. Président du Comité de sûreté générale, il nomme une Commission de cinq membres à l'administration du district de Strasbourg — 5 novembre. Il insiste auprès de Guyardin pour que Kugler ne soit pas transféré à Châlons — 5 novembre. A l'élection de ce jour, il est maintenu maire — 6 novembre. Il fait arrêter le baron Frédéric de Wurmser à Lingolsheim — 17 novembre. Fête extraordinaire, la Raison devait être proclamée en ses droits, et le fanatisme chassé du Temple. Du château on se rendit à la cathédrale bras sous bras et là il monta en chaire pour annoncer la mort du cléricat, l'avènement de la nouvelle ère de la Raison et de la Liberté — 20 novembre. Il nous donne la description de cette fête et le résumé de son discours, expliquant au peuple quel était le véritable esprit du culte qu'il devait professer désormais. On brûla ensuite devant l'hôtel de la Raison, des ornements de saints béatifiés et des bulles d'indulgences. Sur la place de la Responsabilité, devant le château, quinze chariots de vieux livres et titres furent livrés aux flammes. De là le peuple, en chantant des airs patriotiques, alla sur la place d'Armes, danser autour de l'arbre de la liberté — 22 novembre. Président du Club, il signe la demande à Saint-Just et Lebas de la suppression de la permanence des douze sections et l'épurement des Comités de surveillance d'après la censure des sans-culottes — 24 novembre. Les représentants ayant fait droit à la demande, il renvoie l'exécution à la municipalité — 29 novembre. Il délivre un bon pour du beurre et des légumes secs pour la consommation de la Propagande.

C'est dans ce mois, qu'avec Saint-Just, Lebas et Teterel, il projeta les noyades dans le Rhin — 1<sup>er</sup> décembre. Il autorise le procureur-syndic du district à se rendre dans les communes du ressort, pour y asseoir une contribution sur les riches, payable dans les vingt-quatre heures et faire arrêter ceux qu'il croira suspects — 4 décembre. Il requiert l'administrateur des travaux publics de faire abattre dans le plus bref délai toutes les statues de la cathédrale — 14 déc. Il expose au Comité de sûreté générale de faire arrêter Taffin, Wolff, Clavel, Anstett, Martin, Nestlin et Zimmermann, ce qui eut lieu le lendemain — 14 au 25 décembre. Il préside de nouveau le Comité de sûreté générale et le 23 il prend des mesures pour procurer des souliers aux soldats qui ont si vaillamment combattu dans la plaine de Bischwiller-Haguenau — 25 décembre. Au terme de la loi, il dissout ce Comité. — 26 décembre. Il ordonne au portier du Séminaire que les aliments qu'on y apportera soient servis à tous les détenus sans distinction. — 2 janvier 1794. C'est sous son influence que Mainoni et Brændlé rédigèrent le résumé des interrogatoires subis par les complices de Schneider — 5 janvier. Le représentant Bar le nomme président du Comité de surveillance de la commune. — 11 janvier. Avec la Propagande il est allé à Landau pour y faire incarcérer soixante-douze des meilleurs patriotes. — 30 janvier. A l'élection de ce jour il est maintenu maire. — 6 février. Il s'adresse à Daniel Stamm alors à Schlestadt :

Je soupire comme toi après l'arrivée du tribunal révolutionnaire, je ne sais ce qui arrête les juges. Notre échange (d'assignats contre écus) va assez bien, le tribunal révolutionnaire inspire de la terreur aux égoïstes et délie les bourses, nous avons déjà passé 500,000 livres, et cela continue toujours de même.

12 février. Les prisonniers du château de Dijon, le peignent de la sorte :

Monet, maire de Strasbourg, est un jeune homme qui n'a pas 25 ans. Il ne manque pas de talent; mais il l'emploie plutôt à se maintenir en place, qu'à accélérer la révolution dans cette commune importante. On l'a vu alternativement feuillant, modéré, fédéraliste et montagnard. On l'a

vu faire sa cour aux sections, quand elles marchaient sur la ligne de celles de Marseille et de Bordeaux. On l'a vu montagnard après la chute du parti de l'infâme Brissot. On l'a vu proposer à la Société populaire des mesures sévères contre les aristocrates, et ensuite devenir leur avocat, leur procurer l'élargissement. On l'a vu dans ces derniers temps singer les ultra-révolutionnaires et s'entretenir dans son cabinet, plusieurs heures par jour, avec des aristocrates de l'un et de l'autre sexe. On l'a vu tonner à la tribune contre les hommes suspects, voter leur mort (19 décembre 1793) et le lendemain obtenir du Comité l'élargissement des quatre plus coupables d'entr'eux.

8 mars. Il s'intitule commissaire pour installer le nouveau Comité de surveillance de la commune, créé par Bar le 5 janvier — 9 mars. De Châlons, Rivage lui expose sa situation financière — 22 mars. C'est du vin étranger et du bon ordinaire qu'il ordonne à l'administration des subsistances d'envoyer de suite au représentant Lacoste — 7 avril. Il fait un nouvel appel au patriotisme de ses concitoyens, l'armée manque de chaussures et de vêtements, il faut, avant le 20, 7300 vêtements et 4200 souliers — 7 avril. Il rédige, avec Massé et André, une adresse à la Convention nationale et au Comité de salut public en faveur de Teterel — 23 avril. Elu pour la dernière fois maire de Strasbourg — 30 avril. Aux Jacobins, il prononce son fameux discours sur la conjuration de l'étranger dans le Bas-Rhin — 1<sup>er</sup> mai. Il fait placarder une proclamation à ses concitoyens :

Un cri odieux : *Vive le Roi!* s'est fait entendre ; les expressions criminelles s'en retracent chaque nuit sur nos murs ; nous avons des traîtres dans notre sein, qui oserait en douter ? etc.

2 mai. Cinq cents individus de Strasbourg seront envoyés pour travailler aux lignes de la Queich et de Germersheim — 24 mai. Le général Dièche l'intime à faire faire ce soir des visites domiciliaires, mais il renvoie la pièce au Comité de surveillance de la commune, qui à son tour prie Dièche de mieux préciser, pour seconder ses vues et les leurs. — 5 mai. Il envoie au même Comité une liste de suspects dressée par les Jacobins et dont le nombre est important. — 26 et 30 mai. Il ordonne l'arrestation de passé cent personnes de la ville. A cette date il y en avait déjà

près de trois mille entassées dans les prisons de Strasbourg — 13 juin. Il fait dire au Corps municipal, par l'organe de Bierlyn, administrateur du Bien public :

Dans vos dernières séances, de nombreuses arrestations ont été prononcées, et vous avez purgé le sol de la liberté d'autant d'ennemis de la souveraineté du peuple. Vous avez fait votre devoir, mais ne croyez pas que vous avez rempli votre tâche ; je vous propose de nommer dans votre sein une commission chargée de vous présenter les mesures tant de sûreté générale que de salut public, propres à régénérer l'esprit national, et à introduire l'attachement aux grands principes de morale politique.

La motion est adoptée et Monet proclamé l'un des cinq commissaires — 1<sup>er</sup> juillet. Il fait arrêter Pfeffinger — 5 juillet. Hentz et Goujon le prient de leur envoyer à Landau du vin rouge requis des riches — 25 juillet. Il enjoint aux surveillants de Séminaire de ne point laisser entrer les enfants, pour éviter des communications avec les parents détenus — 14 août. De Schlestadt, Daniel Stamm l'informe :

Tu as été indignement traité dans la Société de Colmar avant-hier ; tu es le Catilina de l'Alsace, tyran qui captive la volonté des représentants.

A l'approche de l'arrivée du représentant Bailly, il quitta subitement la ville pour se réfugier en Savoie, et le 1<sup>er</sup> octobre 1794 on procède à l'inventaire des objets trouvés dans son logement de la rue des Échasses. L'auteur du livre bleu, qui a pu l'étudier de près, nous dit :

Il joignait à l'audace de la jeunesse toute la dissimulation d'un scélérat vieilli dans le crime. C'est lui qui, par ses démarches, nous amena les propagandistes, et devint ainsi le chef de la faction dominatrice qui régna sur Strasbourg et sacrifia successivement tous ceux qui voulurent s'opposer à ses vues ambitieuses.

Les notes de Garnerin, agent du Comité de salut public, saisies à Colmar et déposées aux archives du royaume, le représentent comme fourbe, hypocrite, féroce au besoin ; uniquement appliqué à rester lié au parti le plus fort. L'Empire l'employa dans les bureaux du ministre de la guerre, et sous la Restauration, le jeune Thiers le visita lorsqu'il recueillait des notes pour son ouvrage sur la Révolution

française. Max de Ring dans ses *Nouvelles historiques* en fait un soldat. Rien ne confirme cette assertion. Jean-Pierre Monet, son frère cadet, fut élu en 1798 pour représenter le canton de Saverne aux Assemblées primaires du Bas-Rhin.

#### MONNET.

Un propagandiste venu de Besançon — Octobre 1793. Il se fait recevoir membre des Jacobins — 22 novembre. Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des douze sections de la ville et l'épuremeut des Comités de surveillance, d'après la censure des sans-culottes, et alors toutes les mesures de sûreté seront pleinement exécutées — 19 décembre. Au Club, il vote la mort de tous les suspects, après qu'une commission populaire aura été établie par la Convention — 11 mars 1794. Les jacobins le nomment commissaire pour examiner les crimes imputés à Schneider — 25 octobre. Il n'est plus sociétaire.

#### MOREAU, dit MARAT.

Un propagandiste venu de Sedan—Octobre 1793. Membre de la Société des jacobins. C'est par les prisonniers du château de Dijon que nous avons quelques données sur son compte — Le 12 février 1794, ils nous informent :

Un nommé Moreau, portant le surnom de Marat, osa dire à la tribune que les membres de la Société populaire de Strasbourg et le peuple des galeries étaient tous des contre-révolutionnaires. Il fit la motion expresse de faire construire des maisons d'arrêt pour les y renfermer!!! Le lendemain, à la lecture du procès-verbal, le secrétaire ayant un peu radouï les expressions de Moreau, la Propagande fit rétablir la motion dans toute sa crudité, et y donna des développements qui durent beaucoup flatter les sociétaires et les citoyens des tribunes.

6 mars. Le Comité de surveillance des Jacobins, chargé de faire un rapport sur sa conduite à Strasbourg, déclare qu'il ne lui est parvenu aucun renseignement sur son compte, seulement on doit se rappeler sa motion liberticide, quand il disait à la tribune : que nous importe, que quelques innocents périssent avec les coupables ; dépêchons-nous de septembriser, d'expédier tous les détenus sans distinction

pour faire une seconde journée. » On assure même que les principaux de la Propagande le regardaient comme un fou, un extravagant mis en avant par son ami et collègue Duriège, de Sedan. Plus tard le représentant Faure le fit arrêter et traduire devant le tribunal criminel de Metz, pour des relations et des lettres saisies avec une émigrée ; aussi le 25 octobre 1794 il ne figure pas sur la liste du Club.

ETIENNE BARTH.

*(La suite prochainement.)*

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

## I

**Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace** par MM. les docteurs BLEICHER et FAUDEL. Colmar, V° C. Decker, 1880. In-8° de 105 pages et 5 planches.

« Là où l'histoire cesse, c'est aux pierres à parler. » C'est sous l'invocation de cet épilogue que les auteurs placent l'ospuscule dont le titre est transcrit plus haut. Fidèles à la méthode qu'ils ont suivie dans leur *Description des objets en pierre recueillis en Alsace*, MM. Bleicher et Faudel se sont proposés de visiter tous les monuments existants sur divers points du pays et présumés appartenir à l'âge préhistorique; ils les décrivent avec une précision parfaite, ils les interrogent avec circonspection, mais ils se gardent, selon nous, de les faire parler un langage aussi affirmatif que le lecteur le désirerait. Cette réserve caractérise les disciples de la doctrine positiviste et ce n'est pas nous qui hasarderons une critique quelconque à ce sujet. Mais il nous sera permis de dire qu'en beaucoup de cas ils auraient pu être plus concluants, plus affirmatifs et que, eu égard à des constatations minutieusement établies, ils auraient, en certains endroits, pu formuler des conclusions n'appartenant plus au domaine de l'hypothèse. Telle qu'elle se présente, cette monographie est un point de départ excellent et autorisé pour l'étude des temps dont il n'existe plus d'autres témoins et d'autres documents que ceux enfouis dans le sol ou dispersés à sa surface, mais souvent peu reconnaissables. Le travail de MM. Bleicher et Faudel



doit être admis comme une première topographie extrêmement précieuse pour des recherches et des travaux ultérieurs. Il a donc lieu de féliciter les auteurs de l'avoir élaborée et mise au jour.

## II

**Etudes statistiques sur l'industrie de l'Alsace** par M. CH. GRAD, député au Reichstag — 2<sup>e</sup> édition — Paris, Germer-Baillière — Colmar, Eug. Barth — Strasbourg, Noiriel, 1880 — un vol. in-8<sup>o</sup> de 451 pages.

Il y a dans ce volume une quantité prodigieuse de renseignements statistiques, exposés et commentés par l'auteur dans xv chapitres, dont le cadre de ce bulletin ne nous permet même pas d'indiquer le sommaire. Nous devons nous borner à dire que ce volume renferme tous les travaux que M. Grad a déjà publiés dans les journaux et revues, de l'Alsace notamment, et qu'il en contient un assez grand nombre qui n'ont pu trouver place dans ces mêmes publications. M. Grad a bien fait de réunir toutes ses recherches dans un ouvrage que l'on peut considérer comme un vaste entrepôt de renseignements statistiques et d'aperçus économiques bons à consulter. Le spécialiste, le curieux et l'homme adonné à l'étude des conditions sociales y auront recours toutes les fois qu'ils désireront se renseigner sur l'activité industrielle et commerciale de l'Alsace et sur sa situation économique. On ne peut que savoir gré à M. Grad d'avoir emmagasiné tant de choses diverses, dont le lecteur pourra se faire une idée satisfaisante en parcourant la table sommaire des chapitres dont se compose l'œuvre principale du député de Colmar au Parlement de Berlin.

## III

**Bulletin de la Société belfortaine d'émulation**, pour les années 1877 à 1879 — Belfort, imprimerie de J. Spitzmuller, 1880 — In-8<sup>o</sup> de 119 pages et une photographie.

Si l'on devait juger de la vitalité de la Société belfortaine d'émulation par la plus ou moins grande importance du bulletin qu'elle publie, on serait porté à conclure que l'ému-

lation proprement dite est absente, que la Société n'a qu'une existence nominale et qu'à son égard les sociétaires sont dominés par l'indifférence ou plongés dans le sommeil. Tel n'est pourtant pas le cas. On travaille à la Société belfortaine d'émulation : pour s'en convaincre, il suffit de lire les rapports de son président sur les travaux de la Société et l'enrichissement de ses collections. Du travail et peu de bruit ; telle semble être sa devise. Cette façon d'être a son mérite et nous ne la contrarierons pas en parlant longuement du bulletin qu'elle vient de faire distribuer. On y trouve des choses qui ont un véritable intérêt local ; ce sont par exemple : la reproduction d'une notice inédite sur la ville et le château de Belfort en 1731 ; la photographie d'une statuette en albâtre qui proviendrait des ruines de Mandeuve. Cette statuette représente une Vénus pudique et son image, bien réussie, relève le bulletin qui lui a donné asile. Une notice, due à M. Parisot, sur la caverne de Cravanche, mérite d'être particulièrement signalée.

## IV

**Séligmann Alexandre**, ou les tribulations d'un israélite strasbourgeois pendant la Terreur, par RODOLPHE REUSS — Extrait des *Affiches de Strasbourg* — In-12 de 44 pages.

Tandis que la Germanie s'agite pour réveiller la haine des chrétiens du moyen âge à l'encontre des enfants d'Israël, il se trouve en Alsace des écrivains assez osés, assez hardis pour combattre et flétrir ces excitations religieuses, parentes du « *Kulturkampf* » au pays de la crainte de Dieu et des bonnes mœurs. C'est que l'Alsace est fille de la Révolution française et attachée, autant qu'à sa propre vie, aux principes dont l'humanité tout entière est aujourd'hui bénéficiaire. C'est dans les plus mauvais jours de la Terreur que M. Rod. Reuss a cueilli le sujet de l'intéressante relation où les sentiments de l'Alsace sont mis en opposition avec ceux de l'Allemagne sur le terrain de la tolérance religieuse et des droits civiques. Sa petite notice est une page instructive de l'histoire politique, morale et religieuse de l'Alsace au moment suprême de son identification avec l'esprit et l'âme de la nation française.

## V

**Jean-Georges Stoffel** — 1819-1880 — Biographie d'un savant de la Haute-Alsace, présentée par M. AUGUSTE STÆBER, avec un portrait — Strasbourg, imp. de R. Schultz et C<sup>e</sup>, 1881 — In-8<sup>o</sup> de 26 pages.

A la prière de la famille de J.-G. Stoffel, bibliothécaire de la ville de Colmar, décédé le 3 septembre dernier, M. Auguste Stæber a bien voulu livrer à l'impression l'esquisse de la vie et des travaux de l'un des plus sérieux et des plus modestes amis des lettres alsaciennes. Cette biographie, écrite en allemand, sera reproduite en français dans la *Revue d'Alsace*, dont Stoffel fut un ami dévoué et trop discret collaborateur.

## VI

**Le Christkindel et Hans Trapp** en Alsace, par MAURICE ENGELHARD — Berger-Levrault, 1880 — In-8<sup>o</sup> de 8 pages, avec une planche.

Dans quatre pages de texte, un de nos bons et vieux amis a retracé les usages de l'Alsace pour la célébration de la fête de Noël. C'est la pratique traditionnelle adoptée sur la rive gauche du Rhin pour imprimer, en caractères ineffaçables, dans l'esprit de l'enfance la notion du bien et du mal, c'est-à-dire la naissance du Christ, accompagnée de toutes les joies et de la récompense, et l'intervention du génie du mal — Hans-trapp — accompagné de toutes les terreurs et du châtiment. Un artiste, M. Théophile Schuler, Strasbourgeois comme M. Engelhard, a illustré cette légende dans un dessin caractéristique et vraiment charmant. Cette composition attendait son historiographe et M. Engelhard a bien voulu l'être sur les sollicitations de M. E. Seinguerlet, notre excellent et loyal compatriote, qui, depuis deux ans, dirige une publication nouvelle, la *Revue alsacienne*, éditée par la maison Berger-Levrault et C<sup>e</sup>, établie à Paris et à Nancy.

La communication de M. Engelhard, tirée à part avec la gravure du dessin de Schuler, est, si mince qu'elle soit, un charmant feuillet de l'histoire populaire et religieuse de l'Alsace.

FRÉDÉRIC KURTZ.

# LA MISSION FRANÇAISE

CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU

## CHEMIN DE FER A TRAVERS LE SAHARA

---

Un de nos compatriotes, M. Béringer, ingénieur civil, fait partie de la mission qui, au commencement de l'année dernière, a tenté, sous les ordres de M. le colonel Flatters, de se frayer un chemin à travers le Sahara, pour étudier la possibilité d'établir une voie ferrée reliant les contrées centrales de l'Afrique à l'Algérie. Arrêtée dans son entreprise et forcée de revenir sur ses pas, la mission a sollicité et obtenu du gouvernement les crédits nécessaires pour une seconde expédition ; elle s'est mise en route il y a quelques mois.

Avant son départ, M. Béringer a promis de m'adresser une relation de ce voyage. Trois lettres me sont parvenues jusqu'à ce jour ; d'autres sont promises par les courriers qui offriront le plus de sécurité pour me les faire arriver.

Bien que cette relation s'écarte du cadre des travaux auxquels la *Revue d'Alsace* est spécialement consacrée, j'ai pensé — d'accord avec M. le directeur de ce recueil — qu'il convenait d'y conserver le souvenir de la participation d'un Alsacien à une entreprise particulièrement intéressante pour la France

et l'Europe tout entière. Nous avons pensé en outre que les lecteurs nous sauront gré de n'avoir pas conservé pour un cercle restreint des informations qu'on lira avec autant de satisfaction que nous avons de plaisir à les communiquer à la clientèle d'élite de la *Revue*.

CHARLES ENGEL.

---

I

Laghouat, 17 novembre 1880.

Mon cher ami,

A mon retour de notre première exploration transsaharienne, tu m'as témoigné le désir d'avoir quelques renseignements non seulement sur les régions encore absolument inconnues, mais aussi sur notre trajet en Algérie. Tu veux savoir ce que voit le voyageur qui d'Alger se dirige vers le Sud, comment il est véhiculé, comment il est couché. C'est presque un journal de route qu'il te faut. Qu'il soit fait selon ta fantaisie ! Mais sois indulgent pour le narrateur, et n'oublie pas qu'il transcrit ses souvenirs sous la tente et en courant.

Nous nous sommes embarqués à Marseille, mes deux collègues et moi, le 30 octobre, à 5 heures du soir, à bord de la *Ville de Madrid*, de la Compagnie transatlantique. Le 1<sup>er</sup> novembre, à 1 heure du matin, nous mouillions déjà dans le port d'Alger. La traversée n'a donc duré que trente-deux heures. Ce court laps de temps a dû paraître toutefois singulièrement long à quelques passagers, car la mer était houleuse aux approches d'Alger. Presque personne n'apparut au dîner du 31, et les gémissements, entrecoupés de hoquets et d'appels désespérés aux garçons, qui partaient de toutes les cabines, formaient un étrange concert pendant toute la nuit qui précéda notre arrivée.

Fais-moi grâce de la description d'Alger. La ville, vue du port, se présente bien, et quand la lumière tombe obliquement sur ses grands docks, ses minarets et son pêle-mêle de maisons blanches et cubiques qui semblent amoncelées les unes sur les autres, on quitte avec regret le steamer à bord duquel on peut contempler, à son aise, cette belle toile de fond. Mais les coulisses ne valent pas le décor et Alger n'offre qu'un intérêt médiocre pour le touriste. Mais si la ville est terne et monotone, les environs sont ravissants, et les amateurs de frais ombrages et des bains de soleil peuvent s'y déclarer satisfaits.

Nous comptions quitter Alger dès le lendemain de notre arrivée. Mais il nous fut impossible de trouver des places dans les diligences qui font le service entre Blidah ou la Chiffa, deux stations sur le chemin de fer d'Oran, et Laghouat. Il y a une voiture, tous les jours, jusqu'à Boghari, petite localité à 165 kilomètres d'Alger, mais de Boghari il ne part de voiture pour Laghouat que tous les quatre jours. Il nous fallut donc patienter jusqu'au 5 novembre, date à laquelle nous dîmes adieu à Alger et à ses garçons d'hôtel et de café aux moustaches en croc qui feraient rêver leurs confrères du continent, aux têtes de sénateurs, s'ils se voyaient en présence.

La ligne d'Alger à Oran que nous empruntâmes jusqu'à Blidah est exploitée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Elle est à voie unique et limitée tantôt par des haies comme nos lignes du continent, tantôt par des bordures de figuiers de Barbarie et d'aloès. Les wagons sont à circulation centrale, à peu près comme sur les lignes suisses. En quittant Alger, nous contournons la baie dans la direction du Sud-Est jusqu'à la station de Maison-Carrée où se détache le tronçon achevé de la future ligne d'Alger à Constantine. On revient alors à la direction définitive Sud-Ouest, longeant le versant méridional du Sahel, petite chaîne de montagne qui borde la Méditerranée, et tendant vers le massif de l'Atlas qui se profile majestueusement à gauche. La plaine de la Mitidja que nous

traversons obliquement est une des plus fertiles de l'Algérie, grâce aux efforts de nos colons, dont les travaux ont assaini cette région si malsaine au moment de la conquête. Malheureusement, nous sommes en hiver, les récoltes sont faites et le ciel est gris. La vaste plaine, malgré sa fertilité, paraît monotone, et les plantations d'eucalyptus et de platanes qui bordent la ligne ferrée, les rares troupeaux qu'on aperçoit de loin en loin, les quelques plantations d'oliviers qui apparaissent un instant pour disparaître presque aussitôt ne réussissent pas à égayer le paysage. Il faut du soleil en Algérie.

Vers 3 heures nous arrivons à Blidah, petite ville propre, avec de beaux travaux de voirie et d'irrigation, située au pied des premiers contreforts de l'Atlas. On n'y rencontre plus que de rares vestiges de l'ancienne ville arabe. Les femmes arabes n'y portent pas le voile comme à Alger. Elles s'enveloppent de la tête aux pieds dans la pièce d'étoffe qui leur sert de manteau et la drapent autour de la tête, de façon à ne laisser qu'une fente de deux à trois centimètres devant un œil. D'une main elles maintiennent les plis de leur manteau, de l'autre elles portent leurs provisions ou traînent leurs enfants. Un pain de sucre représente assez bien la silhouette de l'ensemble, et il est superflu, je pense, d'ajouter que cet ensemble est absolument disgracieux. Les hommes sont mieux avec leurs vestes aux broderies multicolores, leurs larges culottes, leurs turbans roulés avec art, et leur air solennel qui les fait ressembler à de doctes philosophes se livrant à de hautes spéculations de métaphysique, plutôt qu'à de modestes marchands ruminant sur le cours élevé des oignons et la mortalité précoce de leurs moutons.

Le lendemain, à 7 heures 10 minutes, nous partons de Blidah pour Médéah. La diligence est confortable et sept vigoureux chevaux, dont quatre attelés de front, agrémentés de cocardes et de rubans jaunes et rouges, l'entraînent gaiement par une belle matinée. Après un court arrêt à la station de la Chiffa, on

s'engage dans les gorges, dont la station a emprunté le nom. La route, bien entretenue, longe le torrent encaissé dans des parois abruptes de plus de 100 mètres de haut. Le paysage est grandiose et justifie la réputation qu'on lui a faite. A 10 heures, halte au ravin des Singes, frais vallon bien ombragé, égayé de cascates et abritant un restaurant, dont nous apprécions les produits culinaires. Après un court arrêt, la diligence repart, continuant de monter la côte, toujours au petit trot, malgré la rampe. La vallée reste pittoresque, des filets d'eau glissent le long des parois et tranchent sur le vert feuillage des arbres qui ont réussi à pousser, on ne sait trop comment, sur le rocher uni et luisant. Nous rencontrons de lourdes voitures de roulage attelées de huit chevaux et portant jusqu'à trois tonnes, des convois militaires, des files d'ânes chargés de provisions. A 1 heure et demie du soir nous arrivons à Médéah.

La ville de Médéah est d'aspect européen. Elle compte environ 12,000 habitants, dont près de 2000 israélites. C'est samedi, aussi voit-on ces derniers en grand nombre se promener sur la place publique, tous endimanchés ; les uns portent le costume européen, les autres ont conservé la veste et le pantalon du Maure, mais ont substitué au turban une casquette plate qui jure singulièrement avec le reste de l'accoutrement. Tu vois qu'à Médéah, comme à Alger, l'assimilation, au moins extérieure, des israélites va bientôt être un fait accompli.

Bien que nous ne soyons qu'à 90 kilomètres d'Alger, la température est étrangement modifiée. Il fait froid, et nous nous approchons volontiers des feux qui partout brillent dans les cheminées, à l'hôtel, au café, dans les maisons particulières. Nous sommes à 920 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est là l'explication de la basse température qui règne en ce moment.

Les environs de Médéah sont bien cultivés. On y a planté la vigne qui y réussit fort bien et donne lieu à un commerce



de vins déjà assez important. Mais les arbres manquent et la campagne n'a plus cet aspect riant qui nous avait frappés à Blidah.

A 5 heures du matin nous partons de Médéah. La voiture est bondée de voyageurs et de colis. La route, toujours bien entretenue, suit la crête du massif montagneux, ramification nord-sud de la grande chaîne de l'Atlas. Le pays est cultivé et une assez grande surface est couverte de forêts où domine le chêne-liège. Nous passons près de Berouagta, petit centre de population dans le voisinage duquel se trouvent des sources thermales sulfureuses et des ruines romaines. A 8 heures nous nous croisons avec un bataillon de zouaves en route pour Alger. A la tête est le commandant Corre que nous saluons avec une vive joie, nous rappelant la réception si cordiale qu'il avait faite aux membres de la mission, lors de leur précédent passage à Laghouat.

A une trentaine de kilomètres avant d'arriver à Boghari, nous pénétrons dans le bassin du Chelif, la plus grande rivière de l'Algérie; mais au point où nous le rencontrons ce n'est qu'un ravin profond avec un maigre filet d'eau au milieu d'une plaine nue et stérile.

A 3 heures de l'après-midi la diligence s'arrêta à Boghari, à 165 kilomètres d'Alger. A partir de là, il n'y a plus de diligence que tous les quatre jours, dans la direction du Sud. Dans cette saison le nombre de voyageurs est assez considérable: ce sont surtout des officiers allant rejoindre leur corps et des Mozabites voyageant pour leurs affaires. Plusieurs de nos compagnons de route, qui n'avaient pas eu la précaution de s'assurer de leurs places par télégramme, sont obligés de séjourner à Boghari jusqu'au départ de la voiture suivante. La perspective est peu attrayante, car Boghari est loin d'être un Eden. Aussi les malheureux voyageurs ont-ils recours à toute leur éloquence pour décider le maître de poste à les emmener le lendemain. Mais rien n'y fait. Les chemins sont

trop mauvais pour qu'il soit possible de surcharger la voiture. Il faut que nos compagnons se résignent à attendre, pendant quatre jours, un nouveau départ.

A Boghari finit le Tell et commence la zone des Hauts-plateaux. La région cultivée et boisée de l'Atlas fait place à des plaines de terre sableuse, ondulées, sans autre végétation que des touffes d'herbes de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,40 de hauteur. C'est là que commence le Sahara algérien.

Boghari est le nom de deux villages, le premier tout européen sur les bords de l'oued Cheliff, avec quelques jardins, le second perché sur un rocher et habité exclusivement par des Mozabites, des juifs et des hétéres aussi provocantes que peu séduisantes, attirées là par les marchés importants qui se tiennent tous les huit jours entre les deux villages et leur amènent de nombreux clients. A 4 kilomètres de là, de l'autre côté du Cheliff, le fort et le village européen de Boghar sont juchés à une grande hauteur, sur le versant d'une montagne boisée. C'est un ancien établissement militaire d'Abd-el-Kader, qui a été remplacé par une redoute et un village. Ce point est important non plus au point de vue stratégique, mais parce qu'il constitue une sorte d'entrepôt où se concluent les marchés entre les nomades et les habitants du Tell. Cependant la population de Boghari et de Boghar réunie ne dépasse pas 4000 habitants, parmi lesquels on aurait de la peine à compter 500 Français. L'aridité du pays explique le peu d'importance de la colonisation. Il semblerait néanmoins qu'on pourrait tirer meilleur parti qu'on ne le fait de l'eau charriée par l'oued Cheliff, quelque faible que soit le volume débité. L'aspect de la campagne est triste. Le rocher paraît à nu sur les collines; dans la plaine il est couvert d'une terre argileuse, sans eau, sans végétation. Sauf quelques rares sommets, toutes les collines sont déboisées. Et cependant, à en croire les indigènes, il y a à peine 80 ou 100 ans, toute cette région, depuis Boghari jusqu'à Laghouat, sur 250 kilomètres, était

couverte de forêts touffues et alimentée par des sources nombreuses aujourd'hui taries.

Le 8 novembre, à 3 heures du matin, nous quittons Boghari. La route empierrée cesse bientôt, et dorénavant nous suivons un chemin de 100 à 200 mètres de large, reconnaissable par un réseau d'ornières qui suivent à peu près la direction jalonnée par les poteaux télégraphiques. Nous avons quitté la vallée de l'oued Cheliff et nous traversons un pays des plus monotone, moucheté de touffes d'herbe fanées qu'on distingue à peine du sol nu et calciné, de couleur brune comme elles. A notre droite on remarque des dépressions transformées en marécages pendant la saison des pluies. La voiture n'avance qu'avec difficulté malgré ses six chevaux qu'il faut laisser souffler fréquemment et qu'on soulage autant que possible en suivant la diligence à pied. Parfois on est distrait par quelques chameaux, un troupeau de moutons au pâturage, des tentes de nomades dans le lointain. Le reste du temps on n'a pour égayer la vue que le défilé mélancolique des poteaux télégraphiques.

Le relai est à Ain Oussero, caravansérail isolé dans la plaine. Nous y déjeunons. Un assez grand nombre de caravansérails analogues sont échelonnés entre Boghar et Laghouat distants en moyenne de la longueur d'une étape. Leur type est sensiblement uniforme. C'est une enceinte carrée de 5 mètres de haut, percée de meurtrières, contre laquelle sont adossés intérieurement différents corps de logis : logement du gardien, salle à manger, buvette, chambres à coucher, écuries, remises. Au milieu un puits. Ces caravansérails sont en général proprement tenus. On y trouve un gîte et une table convenables, à des prix modérés. Le tarif des repas et des lits est affiché dans chacun. Il est signé par le commandant supérieur du cercle, car nous avons quitté le territoire civil.

Notre appétit satisfait, nous remontons en voiture. Mais nous n'avons pas encore fait 4 kilomètres, que l'essieu de

derrière de la diligence vient à se rompre. Le conducteur déclare le mal facile à réparer. Tous — nous étions sept — nous lui prêtons notre concours. Nous faisons la chaîne pour descendre les bagages ; nous soulevons la voiture, pendant que le conducteur ficelle tant bien que mal des morceaux de bois autour de l'essieu cassé ; nous hissons de nouveau toute la charge sur l'impériale. Le véhicule se remet en route, mais au bout de peu d'instant, nouvelle rupture. Décidément nous ne sommes pas outillés pour une réparation de ce genre ; il faut renoncer à continuer notre route. Le conducteur n'a qu'un souci : remettre les dépêches au relai suivant. Avec notre aide il décharge une seconde fois les colis. Il ramène ensuite la voiture vide au caravansérail, monte sur un de ses chevaux, le sac aux dépêches en croupe, et pique vers le Sud, abandonnant avec une parfaite désinvolture tous les bagages au milieu du chemin et cherchant à nous consoler de la mésaventure par l'assurance que nous trouverions des places dans la voiture suivante — c'est-à-dire dans quatre jours — pour continuer notre voyage.

La perspective de passer quatre jours dans le caravansérail d'Aïn-Oussero, isolé au milieu d'une contrée aride, est acceptée avec résignation par les deux Mozabites qui font route avec nous. Ce qui est écrit est écrit ! Deux autres de nos compagnons, appartenant à l'armée, font bon visage contre mauvaise fortune. Ils en ont vu bien d'autres ! Pour nous, la situation est plus grave. Tous les autres membres de la mission sont réunis à Laghouat, et le départ de la caravane pour le Sahara doit avoir lieu presque aussitôt après notre arrivée. Nous ne pouvons donc différer la continuation de notre voyage. Mais que faire ? A force d'instances nous finissons par décider le gardien du caravansérail à essayer de nous conduire à Guelt-es-Stel, autre caravansérail situé à 42 kilomètres plus au Sud, où notre diligence devait rencontrer celle de Laghouat venant en sens contraire, et où s'effectue

habituellement le transbordement des voyageurs et des colis. La carriole est bien légère, les chevaux sont harassés de fatigue, la nuit est noire et abominable. Nous faisons une bonne partie de la route à pied. Enfin nous arrivons à Guelt-es-Stel, heureusement avant le départ de la diligence de Laghouat qui a lieu à deux heures du matin.

Mais nous ne sommes par encore au bout de nos tribulations. Le conducteur de la nouvelle voiture refuse de nous emmener ! Son véhicule est en trop mauvais état ; il a dû s'arrêter plusieurs fois, en venant, pour le réparer ; la route est exécrable ; nous risquons de tomber en détresse au milieu du chemin. Après de longs pourparlers il finit cependant par nous laisser courir les chances d'un bivouac de nuit, et nous voilà en route, une nouvelle fois.

Jusqu'alors nous avons voyagé dans des diligences à peu près convenables. Notre nouvelle voiture justifie le surnom de « boîte à cirage » qu'on lui donne. C'est un char-à-bancs fermé par des rideaux en loques qui laissent circuler librement la bise du matin — le thermomètre ne marquait que 2°, — et orné de sièges sans dossier qui rendent absolument vaine toute tentative de dormir.

Par bonheur, notre « boîte à cirage » ne se disloque pas de la nuit et vers 11 heures du matin nous arrivons au caravansérail du Rocher-de-Sel, où nos pauvres mules, toutes blessées et saignantes par suite des rudes coups de collier qu'elles ont dû donner pour traverser les sables et gravir les escarpements de la route, sont remplacées par des chevaux. Le passage du *banc de sable* a surtout été laborieux. On appelle ainsi une bande de sable meuble de plusieurs kilomètres de large qui s'étend sur plus de 100 kilomètres normalement à la route, suivant la direction de la petite chaîne de montagnes que nous allons traverser et dont le noyau, situé à l'ouest de Laghouat, porte le nom de Djebel-Amour et donne naissance à l'oued Chelif que nous avons rencontré à Boghari.

Le paysage a conservé le même aspect désolé. Nous sommes toujours sur les Hauts-Plateaux, coupés à Guelt-es-Stel par une petite chaîne courant perpendiculairement à notre chemin et présentant un peu plus au Sud deux dépressions marécageuses, les Zarhez, qui ont donné leur nom à cette région et entre lesquels passe la route. Celle-ci longe, avant d'arriver au caravansérail du Rocher-de-Sel, l'oued Malah, large dépression entre deux hautes berges avec quelques flaques d'eau dans le thalweg, qui débouche dans le marais que nous avons laissé à notre droite, le Zarhez-Guarbi, à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le Rocher-de-Sel, qui donne son nom au caravansérail où nous déjeunons, est une série de collines formées par une éruption de boue et de sel. L'oued Malah et le chemin de Laghouat passent au pied de ces collines, dont les contours tourmentés et bizarres sont le résultat des effondrements produits par la disparition du sel. On exploite ce dernier, soit en le découpant dans la masse, soit en faisant évaporer l'eau des ruisseaux salés qui s'échappent en assez grand nombre de la petite chaîne de collines.

Depuis Guelt-es-Stel nous sommes dans la région du halfa. Le halfa pousse, comme tu le sais peut-être, sur les sols sableux par touffes de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,50 de haut, espacées de 1 à 2 mètres. Il donne lieu, depuis quelques années, à un trafic assez important, surtout dans la province d'Oran. De tout temps il a été utilisé pour les travaux de sparterie, mais depuis 1856 seulement on l'emploie pour la fabrication du papier et du carton. Jusqu'à présent l'Angleterre a eu la spécialité de cette fabrication. Jadis, elle tirait la matière première d'Espagne; aujourd'hui c'est l'Algérie qui la lui fournit. Le halfa est un produit assez important pour que la Compagnie franco-algérienne ait cru devoir entreprendre une ligne ferrée, de plus de 100 kilomètres de long, d'Arzen à Saïda, uniquement dans le but d'exploiter une concession de halfa sur les Hauts-Plateaux, au sud de Mostaganem.

Avant de remonter en voiture au caravansérail du Rocher-de-Sel, nous jetons un coup d'œil sur le registre d'observations dont chaque caravansérail est pourvu. Nous y lisons les plaintes des voyageurs du courrier précédent. Ils ont eu un retard de huit heures et avaient fait la plus grande partie du trajet, depuis Ain-Oussero, à pied : au lieu de rencontrer du sable terreux, comme nous, ils ont dû patauger dans une boue épaisse, conséquence d'une pluie assez forte qui venait de tomber. Tu vois, que si le service du courrier est assuré, celui des voyageurs laisse généralement à désirer, une fois qu'on a dépassé Boghari. Et cependant on ne se sent pas trop le courage de s'en prendre à l'entrepreneur des transports. Sa subvention est faible et l'état des chemins est tel que chevaux et voitures sont abîmés fatalement au bout de peu de jours. Jusque dans ces derniers temps l'administration de la guerre faisait mettre en état, tant bien que mal, les parties les plus mauvaises de la route. Aujourd'hui, le chemin est classé route nationale. On y travaille continuellement et peu à peu la longueur empierrée augmente, mais avec une lenteur désespérante, faute de crédits suffisants. Il est difficile de prévoir quand il aura été possible de relier Boghari à Laghouat par une route carrossable, et le problème est d'autant plus difficile à résoudre que, plus au Sud, il faudra aller quérir bien loin la pierre calcaire indispensable pour remplacer le grès friable qui aujourd'hui couvre le sol, et qu'il sera très difficile et très onéreux d'entretenir la chaussée en bon état, vu la grande sécheresse qui règne continuellement sur ces plateaux. Il semble que dans des régions à peu près désertes et stériles, comme celle qui s'étend entre Boghari et Laghouat, une voie ferrée à traction de chevaux constituerait la route la plus avantageuse. Elle se construirait rapidement et facilement. Son prix de revient et surtout son entretien seraient moins coûteux qu'une route empierrée. Son utilité ne serait pas moindre, car sauf quelques points formant des centres

de population ou de culture, tels que le Rocher-de-Sel et Djelfa, les 280 kilomètres entre Boghari et Laghouat ne sont parcourus, et pendant longtemps ne seront parcourus que par des véhicules destinés au roulage à grande distance, n'ayant à stationner que sur de rares points pour y prendre ou y laisser des marchandises. Je ne parle pas des nomades, bien entendu. Ils n'ont aucun intérêt à posséder une route, qu'elle soit empierrée ou ferrée, car leurs chameaux, leurs ânes, leurs moutons paissent tout en cheminant et ne suivent par conséquent que les voies où poussent leur pâturage.

Cette question de facilité de communication est de la plus grande importance, étant donné qu'on veut encourager la colonisation dans l'oasis de Laghouat. Il faut pour toute colonisation dans le sud de l'Algérie des capitaux relativement considérables, sinon on assistera toujours au même spectacle de gens venus pour travailler consciencieusement, mais obligés de vivre au jour le jour, et par conséquent de continuer leur besogne, sans trêve ni relâche, même quand la fatigue ou la maladie les a privés de leurs forces et de leur énergie, même quand la prudence la plus élémentaire leur conseille de s'arrêter pour prendre le repos qui dans ce climat est encore bien plus indispensable aux étrangers qu'aux indigènes. Or, on n'arrivera à attirer des capitaux qu'en donnant à ceux qui en disposent les moyens d'arriver vite et sans peine sur les lieux où ils peuvent les faire fructifier. Il pourra alors se créer des établissements agricoles ou industriels au milieu de ces steppes déshéritées. Les fermiers ou les contre-mattres ne seront pas livrés à eux-mêmes; il sera facile de les visiter souvent, de les guider, de les contrôler, et le colon trouvera le crédit nécessaire pour pouvoir interrompre momentanément son labeur quand la maladie survient et ne dépenser ses forces qu'en proportion de sa constitution.

Une route analogue à celle qui est commencée assurera certes les communications de Laghouat avec le reste de



l'Algérie. Mais je le répète, elle sera coûteuse et longue à construire, et les besoins sont pressants. La diligence met aujourd'hui trois jours et deux nuits pour faire les 280 kilomètres entre Boghari et Laghouat. On paie 0 fr. 50 par chaque kilogramme dépassant le poids de 10 kilogrammes toléré par voyageur. Le roulage met dix et quinze jours pour le même trajet quand les charrettes ne se brisent pas et, à l'heure qu'il est, il est fort difficile de trouver des rouliers. Le chemin est tellement mauvais qu'on est réduit à donner la préférence aux transports à dos de chameaux, aussi rapides et plus économiques. Qu'une voie ferrée, dans le genre des chemins de fer routiers, soit mise à la disposition du roulage et l'on verra disparaître instantanément cette situation anormale. La charge pour le trésor public sera diminuée des sommes importantes qu'on pourra économiser sur l'approvisionnement, aujourd'hui si onéreux, de la garnison de Laghouat. On pourra donc agir vite et à bon marché. C'est un des cas où le tramway, sinon la locomotive, doit précéder la route agricole.

Mais il est temps de reprendre la suite de mon récit.

Après un frugal déjeuner nous quittons le caravansérail du Rocher-de-Sel nous dirigeant sur Djelfa. Le terrain devient plus accidenté, mais il reste dépourvu d'arbres. Nous nous croisons avec de nombreux convois de nomades qui retournent dans leurs campements d'hiver. Les chameaux se suivent en longues files, broutant sans s'arrêter, chargés de tentes, de vivres, de nichées d'enfants. Pêle-mêle avec eux quelques moutons, des ânes ployant sous le poids de quelque grand gaillard, dont les longues jambes touchent le sol, des bœufs chargés de colis volumineux, des femmes non voilées, ce sont des « *mesquines*, » enveloppées de haillons, drapées d'une façon très peu pittoresque, portant en croupe la peau de bouc qu'elles viennent de remplir d'eau au puits du dernier caravansérail.

De nombreuses tribus font deux fois par an ces pérégrina-

tions. A la fin de l'hiver, quand les pâturages du Sud sont épuisés, elles plient leurs tentes et se dirigent vers le Tell poussant leurs troupeaux devant elles et ne s'arrêtent que lorsqu'elles ont trouvé de nouveaux pâturages. Au commencement de l'hiver elles refont le même voyage, mais en sens contraire. Avec les progrès de la colonisation le terrain disponible pour le bétail des nomades devient de jour en jour plus rare et la situation des nomades plus précaire. C'est un problème ardu à résoudre, mais de la plus haute importance, d'assurer aux nomades leurs pâturages d'été et de donner en même temps satisfaction aux exigences des concessionnaires ou des colons du Tell. J'ai entendu répéter à différentes reprises, que jusqu'à présent l'administration, malgré de louables efforts, n'a pas réussi à concilier ces deux sortes d'intérêts et que les nomades sont sacrifiés.

A 2 heures de l'après-midi nous arrivons enfin à Djelfa, petite ville construite à l'européenne, non loin de l'oued Melah ou Djelfa, entourée d'un mur percé de meurtrières. Les rues sont larges et bien aérées. Il y a plusieurs casernes soit dans la ville, soit aux environs, car la garnison est assez forte. Vers l'Est s'étendent quelques jardins, peu importants d'ailleurs. La population totale, en exceptant les militaires, ne s'élève pas à mille âmes.

Dès 4 heures du soir on quitte Djelfa. Une diligence plus confortable a remplacé la fameuse « boîte à cirage » que nous quittons sans regret. La plaine n'est plus unie comme précédemment. Elle est ondulée et coupée par de nombreux ravins qu'on franchit sur de beaux ponts en pierre construits par le génie militaire. Malheureusement la route empierrée ne s'étend qu'à quelques kilomètres au Nord et au Sud de Djelfa. Il faut de nouveau suivre péniblement les frayés tracés dans le sable ou la pierre le long de la ligne télégraphique. Pas d'autre végétation que du halfa et encore ce textile ne pousse que par maigres touffes dans ces plaines désolées.

Vers 8 heures du soir on s'arrête au caravansérail de l'oued Setteur. Comme la voiture ne repart qu'à 1 heure du matin, nous avons le temps de nous étendre pendant quelques heures, et tu devines que nous ne laissons pas échapper l'occasion.

Le 10 novembre, le voyage se poursuit le long du versant méridional du Djebel-Amour. Le paysage n'a guère varié. Le sol est terreux avec quelques affleurements de roches gréseuses. Il n'y pousse que du halfa. Les collines que l'on aperçoit à l'horizon sont sans végétation. Le chemin est épouvantable. On monte des rampes de 0<sup>m</sup>,10 par mètre au grand galop. On descend de l'autre côté avec la même allure. La diligence fait des bonds formidables, les voyageurs sont projetés au plafond et contre les parois, mais roues et ressorts résistent, et c'est à peine si nous sommes obligés de faire 3 ou 4 kilomètres à pied avant d'arriver au relai de Sidi-Makhlouf, où nous déjeunons.

Le caravansérail de Sidi-Makhlouf est à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, au bord d'un affluent de l'oued Djedi, dans le bassin duquel nous venons d'entrer. Cet oued est important, car après être descendu de Djebel-Amour il alimente Laghouat et ne meurt que dans le Ziban, au sud de Biskra après un cours d'environ 700 kilomètres. Inutile d'ajouter, je pense, qu'il est presque partout à sec.

Au pied de l'escarpement du caravansérail émergent quelques sources. Aussi y voit-on un peu de culture. Plusieurs palmiers même y ont poussé, malgré l'altitude élevée du lieu.

Jusqu'à Metlili, dernier caravansérail qu'on rencontre avant d'arriver à Laghouat, le chemin reste affreux et la diligence continue ses soubresauts fantastiques. A peu de distance de Metlili nous trouvons enfin une chaussée convenable. Nous apercevons l'oasis et la ville de Laghouat, et nous pénétrons dans cette dernière à 5 heures et demie du soir. Un clairon a annoncé, comme d'habitude, l'arrivée du courrier et bon nombre de personnes accourent à la poste y chercher

leur correspondance. Quant à nous, après avoir serré la main aux autres membres de la mission qui nous ont précédés, nous descendons à l'unique hôtel de la ville où nous réussissons à nous caser tous trois, grâce à l'obligeance de M. Tarry, inspecteur des finances, qui veut bien partager sa chambre avec l'un de nous.

Je ne veux pas clore cette lettre sans t'entretenir de la possibilité de transformer en pays cultivable toute cette région à peu près stérile qui s'étend de Boghari à Laghouat et qui comprend plus de 4,000,000 d'hectares. On s'est préoccupé souvent de cette question, et beaucoup de gens compétents sont d'avis qu'on arriverait, en reboisant le pays, à le rendre habitable et fertilisable. Il n'y a nul doute, les Hauts-Plateaux étaient boisés il n'y a pas des siècles; on y voyait des cours d'eau permanents, la culture devait y être facile. Après la dénudation du sol, celui-ci a été calciné par le soleil, l'humus a été emporté par les vents énergiques qu'aucun obstacle n'arrêtait plus, les sources ont tari et les oueds, desséchés presque toute l'année, se transforment en torrents inutiles après les rares pluies qui tombent dans cette contrée. M. Reynard, sous-inspecteur des forêts, a étudié avec soin la restauration des forêts et des pâturages au sud de la province d'Alger. D'après ses supputations, il n'y a sur les 4,000,000 d'hectares entre Boghari et l'oued Djeddi, en exceptant naturellement les cercles de Bouçaada et Medeah, que 72,000 habitants dont 42,000 nomades. Les forêts délimitées et bornées ne comprennent que 2900 hectares, mais en dehors de cette surface il y a encore environ 80,000 hectares de forêts, dont 25,000 en assez beaux massifs. Il existe des traces d'anciens boisements sur près de 200,000 hectares. M. Reynard propose d'améliorer les massifs existants, soit en nombre rond une surface de 100,000 hectares, de repeupler les 200,000 hectares d'anciens boisements; enfin de créer de nouvelles forêts sur 200,000 hectares. Cette opération porterait à 12 % la propor-

tion des terres boisées par rapport à l'ensemble de la contrée. C'est fort modeste, puisqu'en Europe la proportion est de 29 %. La dépense est évaluée à 24,000,000 de francs et la durée de l'opération à trente ans. Pour qui a pu expérimenter personnellement combien, dans ces régions, le moindre bouquet d'arbres abrite contre les rayons du soleil et la violence des vents règnants, il n'est pas douteux qu'un reboisement fait sur une grande échelle et avec méthode ne puisse modifier heureusement le climat actuel. Aussi semble-t-il bien désirable qu'il soit donné suite aux propositions de M. Reynard : le but à atteindre justifierait largement une dépense double de celle qui est jugée nécessaire.

Je t'embrasse.

A toi de cœur,

BÉRINGER.

## II

Ouargla, 3 décembre 1880.

Je reprends la suite de mon journal. Ma dernière lettre, si tu t'en souviens, était datée de Laghouat. Depuis lors, nous avons pénétré plus avant dans le Sud et je t'écris aujourd'hui de Ouargla, à 350 kilomètres de Laghouat, à environ 800 d'Alger. Mais procédons avec méthode.

Mon séjour à Laghouat a été un peu plus long que je ne l'avais prévu. J'y ai trouvé la mission au complet, seulement nos bagages, arrêtés en route par le mauvais état des chemins, n'étaient pas encore arrivés. Au lieu de partir en caravane le 14 novembre, date fixée par le chef de la mission, nous ne pûmes commencer le vrai voyage que le 18, et encore fallut-il toute l'activité des officiers chargés de l'organisation pour que tout fût prêt à cette date. Je te renseignerai un peu plus loin

sur les détails de cette organisation. Pour le moment flânonons un peu dans Laghouat.

Laghouat est une ville indigène presque entièrement reconstruite par nos soins. Deux forts sur deux mamelons ; entre les mamelons la ville entourée d'un mur bien entretenu, au nord et au sud de la ville des jardins où domine le palmier, telle est sa configuration générale. Les principaux édifices publics, maison du commandement supérieur, cercle, bureaux, poste et télégraphe, etc., sont groupés autour d'une jolie place bien ombragée. Quelques rues assez propres, avec arcades comme celles de la place (car la cherté du bois de construction a fait adopter la voûte pour toutes les constructions), rayonnent autour de ce centre et sont reliées par un fouillis de petites ruelles, derniers restes de l'ancien Laghouat. Une belle mosquée, construite par nous, s'élève en face de la porte d'entrée du Nord. Les troupes, 1500 hommes environ en ce moment, sont logées dans de spacieuses casernes à l'intérieur de la ville ou dans des constructions provisoires d'un aspect fort bizarre établies au nord de la ville et appelées le Camp des zouaves. Tout près de ce camp passe l'oued Mzi ou oued Djedi, à sec toute l'année, sauf quand il a plu abondamment. Dans ces rares occasions on peut voir couler de l'eau pendant quelques heures dans l'oued. Un barrage rudimentaire en terre, reconstruit après chaque crue, retient les eaux de l'oued et forme un petit étang où s'embranchent la canalisation qui alimente d'eau l'oasis et la ville. Lors de mon passage à Laghouat le débit du réservoir était de 123 litres par seconde. Il est probable qu'on pourrait quintupler le volume d'eau à mettre à la disposition de Laghouat en construisant un barrage étanche qui descendrait jusqu'au terrain solide et arrêterait les eaux qui filtrent aujourd'hui à travers les sables et sont perdues pour la culture. L'emplacement pour un barrage définitif est tout désigné par le relief du terrain et le succès de l'opération paraît assuré. Seulement la dépense sera

considérable et avant que la commune ne trouve les fonds nécessaires à des conditions acceptables, il se passera sans doute encore de longues années.

La culture des céréales se fait sur une assez grande étendue aux alentours de l'oasis, à proximité de la dépression qui constitue l'oued Mzi. Mais voilà plusieurs années qui se sont écoulées sans pluies, et la zone cultivée s'est considérablement amoindrie.

Les jardins sont entretenus avec soin. Chaque propriété est entourée de murs élevés en terre séchée au soleil. Une petite porte, toujours fermée à clef, donne accès à l'intérieur. Des ruelles interminables bordées de petits canaux d'irrigation les coupent en tout sens. La richesse des jardins est, comme tu le devines, le dattier. On compte environ 25,000 de ces précieux arbres à Laghouat. Un dattier bien venu et d'un bon rapport peut valoir jusqu'à 200 francs. Il faut au moins cinq ans pour qu'il donne des fruits.

La population de Laghouat est de 4 à 5000 habitants. La commune est *mixte*, c'est-à-dire que l'administration de la ville est confiée au commandant supérieur du cercle, assisté d'un adjoint et d'un Conseil municipal nommé par l'administration supérieure, et composé moitié de Français et moitié d'indigènes. Le commandant supérieur relève du général commandant la Division qui remplit en quelque sorte les fonctions de préfet et correspond directement avec le gouverneur de l'Algérie pour toutes les affaires civiles. Le commandant supérieur est en même temps administrateur de la commune indigène qui comprend les nomades groupés par régions. Dans ces fonctions il est assisté du chef du bureau arabe, du juge de paix et des chefs indigènes qu'il réunit à époques fixes pour voter le budget et régler les comptes administratifs. Les officiers du bureau arabe constituent son état-major. Le poste de commandant supérieur d'un cercle militaire n'est confié qu'à des officiers détachés depuis long-

temps aux affaires indigènes. C'était à l'époque de la conquête une très haute situation. Aujourd'hui le mécanisme administratif fonctionne régulièrement et l'initiative comme la responsabilité ont été déplacées.

Je te disais, il y a un instant, que la population de Laghouat était de 5000 habitants environ. Mais ne va pas en conclure que c'est un centre de colonisation. En y comprenant une dizaine de fonctionnaires et d'employés du gouvernement tels que le juge de paix, l'huissier, le greffier, le receveur des contributions directes, les agents de la poste, etc., le nombre des Français électeurs ne dépasse guère une vingtaine. Il y a peut-être encore autant de Français, non électeurs pour accrocs divers dans leur passé, une trentaine d'israélites ayant droit de voter de par le décret Crémieux, et enfin quelques Européens de nationalité douteuse. Tout le reste est indigène. Les Européens sont débitants, fournisseurs, épiciers, bouchers, plusieurs cumulent: ainsi les montres sont réparées par un maçon, et le serrurier fait de la photographie et remet les carreaux de vitres. Mais de cultivateurs point, ou très peu. J'ai vu au Ghenek, à quelques kilomètres de Laghouat, sur un affluent de l'oued Mzi, un grand enclos avec trois puits et autant de réservoirs, le tout construit par le génie militaire pour favoriser la colonisation. L'eau se trouve en abondance à 3 ou 4 mètres de profondeur dans les puits, la terre est excellente. Des Européens avaient commencé l'exploitation agricole, mais y ont renoncé au bout de peu de temps. Aujourd'hui l'enclos et les maisonnettes tombent en ruines et la culture est abandonnée à quelques indigènes qui s'en acquittent fort mal. Une noria qu'on avait installée dans un des puits a été ramenée à Laghouat où elle attend depuis longtemps une autre destination.

Les quelques jours que nous avons à passer à Laghouat se sont écoulés fort rapidement. Les officiers de la garnison nous ont fait à tous l'accueil le plus cordial et le plus affec-



tueux, et ont cherché à nous rendre notre court séjour aussi agréable que possible.

Le 13 novembre nous avons assisté à la grande fête des musulmans, le Haïd-el-Kebir, établie en commémoration de la promenade annuelle que les pèlerins organisent ce jour autour de la Mecque, et qui se termine par l'immolation d'un mouton. Le bouquet de la fête est une grande fantasia à cheval et à pied dans la ville et sur une grande esplanade aux abords. A 1 heure, les spahis, au nombre de cent cinquante environ, leur capitaine en tête, tous armés de fusils de chasse et revêtus de burnous blancs, au lieu de leur burnous rouge d'ordonnance, viennent défiler sur la place. Le commandant supérieur et son état-major les précèdent, et toute la troupe sort de la ville pour se masser sur le champ de manœuvre où sont déjà rangés les spectateurs désireux d'entendre « parler la poudre ». D'autres cavaliers indigènes se joignent aux spahis et les courses commencent. Groupés par deux, quatre, quelquefois huit, étrier contre étrier, les burnous flottants, les adroits cavaliers passent devant le groupe du commandant supérieur, comme un tourbillon, au grand galop de leurs vaillants petits chevaux, déchargent leurs armes, et quand la poussière et la fumée qui les dérobe pendant quelques instants aux yeux des spectateurs, a disparu, on les revoit leur fusil sur l'épaule, leurs chevaux au pas, regagnant paisiblement l'autre extrémité de la piste où ils vont se reformer. Quelques-uns lancent leur fusil en l'air et le rattrapent avec dextérité, d'autres leur font faire des moulinets fantastiques, d'autres enfin se tiennent debout sur leur selle, comme des écuyers de cirque, et poussent des acclamations en défilant devant la foule. Pendant plus d'une heure les courses se continuent. Hommes et chevaux s'entraînent et se grisent. Ils ne semblent ressentir aucune fatigue. A un signal du capitaine tous les spahis se développent sur une grande ligne, à quelques centaines de mètres du commandant supérieur, vers lequel ils se précipitent

ensuite, dans un pêle-mêle des plus pittoresques, déchargent une dernière fois leurs armes, et se retrouvent presque aussitôt rangés dans le plus grand ordre.

Quelques instants après commence la grande fantasia à pied. C'est la première fois que j'en ai vu une et le spectacle m'a paru curieux. Les acteurs, au nombre de cent environ, se rangent en deux camps aux extrémités opposées de la place. Ils sont armés de fusils, de pistolets, de tromblons formidables qu'ils bourrent jusqu'à la gueule avec de la poudre de mine. Une dizaine se réunissent et courent en troupe compacte avec force hurlements et bonds, sur le camp opposé. Arrivés là, ils déchargent leurs armes, font vivement volte-face, et reprennent en courant leur première place, poursuivis par le groupe qui leur faisait vis-à-vis et qui à son tour commence la mousqueterie. Les détonations se succèdent ainsi pendant plus d'une heure, à la grande satisfaction des nombreux spectateurs rangés autour de la place. Une musique assourdissante, se composant d'une clarinette dans laquelle souffle un nègre avec une vigueur peu commune, de plusieurs tambourins et d'une grosse-caisse, ajoute à l'éclat de la fête. De temps en temps ces émules de notre garde républicaine circulent au milieu des spectateurs, afin de recueillir le fruit de leur peine. On entend parfois la clarinette pousser une note aiguë et soutenue, pendant un nombre invraisemblable de mesures. Si la foule ne vous le cache pas, vous apercevez alors le grand diable de nègre avec sa clarinette aux lèvres, agenouillé aux pieds de quelque Mécène qui lui colle sur le front et les joues des pièces de cinquante centimes, récompense du consciencieux artiste et des virtuoses qui l'accompagnent.

A la nuit, tout rentre dans l'ordre et les indigènes se hâtent de retourner chez eux pour procéder à l'absorption du mouton traditionnel. Comme il n'y a pas de bonne fête sans lendemain, une nouvelle fantasia à pied, tout aussi bruyante que la

première, a lieu le second jour du Haïd-el-Kebir. Cette fois ce sont les Mozabites — secte dissidente des Arabes — qui en font les frais.

Pendant qu'ont lieu ces réjouissances, nos préparatifs se continuent avec ardeur et le 18 novembre notre caravane se met en route pour Ouargla par le Mezab.

Le personnel de la mission se compose de neuf membres : le colonel Flatters, chef de la mission, un capitaine d'état-major, désigné comme second de la mission, un médecin militaire, un lieutenant attaché aux affaires indigènes et préposé à la conduite de la caravane, deux sous-officiers chargés du détail, enfin trois ingénieurs ayant pour instructions de faire le relevé en plan et en profil de la route, ainsi que des observations géologiques, hydrologiques et météorologiques.

Quarante indigènes choisis parmi les chameliers de la smala de Laghouat forment le noyau de l'escorte. Il leur est adjoint une trentaine de sokhars ou chameliers de différentes tribus. Les chameaux de bât portant les vivres pour trois mois, l'équipage d'eau, nos bagages et nos instruments, et pouvant servir de monture aux gens de l'escorte, sont au nombre de deux cent cinquante. Tous les membres de la mission sont pourvus de meharis ou chameaux de course, car les chevaux ne trouvent pas de nourriture en route et sont d'un entretien trop dispendieux, chacun exigeant quatre à cinq chameaux pour porter l'orge nécessaire à son alimentation. On a décidé néanmoins qu'on emmènerait trois juments pour servir dans les cas urgents, quand les chameaux sont au pâturage, ou pour être offertes en cadeau aux chefs des tribus dont nous allons traverser le territoire.

L'expérience acquise lors de notre première exploration nous a fait renoncer aux grandes tentes communes, trop encombrantes pour les voltes et d'un transport difficile. Chaque membre de la mission est pourvu d'une petite tente doublée, en bonnet de police, dans laquelle il peut installer

son lit, sa petite table et son pliant. Il a en outre un petit nécessaire de cuisine qui lui permet d'aller en volte, à droite ou à gauche de la grande caravane, sans autres préparatifs.

Toutes les cantines, caisses et ballots sont enfermés dans des tellis, espèces de sacs en laine et poils de chameaux, qu'on suspend aux flancs des bêtes de somme et qui sont combinés de façon à permettre un chargement et un déchargement aisés et faciles sans blesser les animaux porteurs.

Deux bassouras, immenses cages en bois garnies de rideaux, sont fixées sur deux vigoureux chameaux pour servir à transporter les malades. Les femmes des nomades voyagent, elles et leurs enfants, sur ces sortes de plateformes ambulantes à l'abri des rayons du soleil et des regards indiscrets.

Pour conserver l'eau, nous avons des peaux de boucs goudronnées, à l'exclusion des tonnelets, dont nous avons une certaine quantité dans notre première exploration, mais dont l'entretien nous a paru trop difficile.

Tout le monde est armé, cela va sans dire, car on ne se promène pas la canne à la main dans le Sahara.

Nos vêtements sont européens, sauf le couvre-chef qui est en feutre sur monture en paille avec appels d'air et jugulaire. M. Pinaud, le chapelier bien connu de Paris, nous l'a fabriqué d'après nos indications. Le modèle ordinaire de casque en moelle de millet est trop fragile pour une longue exploration et ses bords ne sont pas assez larges. Notre nouveau modèle est bien réussi et beaucoup plus pratique. Tu t'étonneras peut-être de ne pas nous voir, comme Tartarin de Tarascon, habillés en *Teurs* de pied en cap. Lors de notre premier voyage nous avons en effet emprunté différents accessoires au costume indigène. Mais nous avons reconnu que ces vêtements exotiques étaient beaucoup moins commodes que les nôtres et que des chemises de flanelle, de larges capotes à capuchon, des brodequins de chasse étaient bien préférables aux gandouras, aux burnous, aux chaussures des indigènes.

De chaudes couvertures, de larges ceintures de flanelle, des pantoufles légères pour monter à mehari ou courir sur le sable complètent notre garde-robe.

Suivant l'usage pratique des caravanes, nous ne faisons le premier jour qu'une très courte étape. C'est le derramage toujours laborieux et accompagné de désordres inévitables. Les chameaux sont répartis dans six sections qui se suivent à de courts intervalles, chacune pourvue de ses chameliers, de ses approvisionnements de vivres et d'eau, formant un tout complet où hommes et bêtes finissent, au bout de peu de temps, par se connaître et conserver le même ordre de marche et de campement. Arrivés au lieu du bivouac, chaque membre de la mission fait dresser sa tente suivant une disposition adoptée une fois pour toutes. La grande tente de la popotte est au centre. Les petites tentes se dressent deux par deux de chaque côté, laissant un couloir au milieu du camp. Derrière la tente de chaque chef de section sont placés les bagages de la section, et au delà campent les hommes d'escorte, couchés sur des toiles caoutchouquées, enveloppés dans leurs burnous et protégés par leurs petites tentes-abris.

Les chameaux une fois déchargés sont conduits au pâturage sous la garde de quelques chameliers. A la nuit tombante on les ramène au camp, on les fait accroupir, en ayant soin de leur passer une corde autour d'une jambe pliée. C'est le mode d'entrave généralement employé. Et les bonnes bêtes se mettent aussitôt à ruminer, continuant leur mastication sonore pendant la plus grande partie de la nuit, et ne sommeillant que pendant quelques heures.

Grâce à cette organisation très bien comprise, les chameaux sont déchargés et les tentes dressées au bout d'une demi-heure. Le chargement, qu'on commence au point du jour, est généralement terminé dans trois quarts d'heure.

La vitesse de marche de la caravane est de 4 kilomètres à l'heure et son déplacement journalier d'environ 25 à 30 kilo-

mètres. Sur nos meharis nous allons plus vite, aussi pouvons-nous nous arrêter sur les points intéressants et rejoindre la petite colonne par un temps de trot.

Quelques renseignements maintenant sur le pays que nous venons de traverser entre Laghouat et Ouargla. L'ensemble est un immense plateau gréseux, dont la pente est dirigée vers Ouargla et que découpent une série d'oueds ou de gouttières parmi lesquelles deux seulement sont importantes : l'oued Nesa et l'oued Mezab. Sauf quelques rares exceptions, le sol est absolument dénudé et ne produit que les touffes d'herbes fourragères qui servent à l'alimentation des chameaux. Il n'y a d'eau que sur les points très clairsemés où des habitants se sont groupés et ont creusé des puits. Au Nord, on est dans la région des dayas, vers le Centre dans le pays des Mozabites et au Sud dans la région des kantras.

Les dayas sont des dépressions très peu profondes, en forme de cuvettes, dont est mouchetée la plaine. En temps de pluie, les eaux s'y réunissent, y amènent des détritits du plateau, et y entretiennent une humidité de plus longue durée qu'ailleurs. Grâce à ces circonstances, il s'y est développé une végétation assez importante, consistant surtout en pistachiers ou en jujubiers.

Le pistachier ou bétoum est un arbre de 10 à 15 mètres de haut, bien feuillé, donnant un bois très dur qui peut servir à l'ébénisterie ou pour le chauffage. Le fruit est comestible, et les femmes des nomades en extraient une huile dont elles graissent leurs cheveux. Il pousse sur le pistachier un champignon-amadou (sorha), dont on extrait une couleur jaune, et qui s'échange dans le Mezab contre trois fois son volume de dattes. On y recueille aussi une galle rouge avec laquelle on teint les cuirs. Enfin, il suinte de l'écorce une térébinthe blanche, très odorante, avec laquelle on pourrait faire du mastic. Le jujubier est le compagnon inséparable du pistachier. Il pousse sous forme de buissons aux branches tortues,

garnies de nombreuses et robustes épines. Grâce à cette défense les jeunes pousses du pistachier peuvent échapper à la dent des chameaux et des moutons que les nomades amènent en pâturage dans les dayas.

La conservation des dayas est de la plus haute importance, tant à cause des pâturages qu'elles offrent pour les nomades, qu'au point de vue de l'exploitation du bois. Aux abords de Laghouat presque tous les pistachiers ont disparu sous la hache du bûcheron, et avec eux aussi a disparu la végétation qui poussait à l'ombre des bouquets d'arbres. Il faut tous les jours aller chercher plus loin le bois de chauffage nécessaire aux habitants de Laghouat, et la dénudation s'étend sur un rayon de plus en plus étendu.

M. Reynard, sous-inspecteur des forêts, dont je t'ai déjà cité les intéressants travaux concernant le reboisement des hauts-plateaux, s'est aussi préoccupé de la question de restauration des dayas au sud de Laghouat, dont il évalue la richesse, en bois sur pied, à environ 160,000 stères. Il propose de soumettre les dayas au régime forestier, et d'avoir recours au jardinage qui laisse aux massifs leur forme générale. Il estime qu'à l'âge de cent ans le pistachier doit être abattu, car à ce moment sa croissance a beaucoup diminué et son ombre est préjudiciable aux arbres voisins. Il recommande surtout l'enlèvement des bois morts pour arrêter le développement des insectes xylophages qui, après le bois mort, attaquent l'arbre vivant et le ruinent rapidement. L'abatage des arbres, leur transport jusqu'à Laghouat se feraient avec méthode par les soins de l'administration militaire, ce qui réduirait beaucoup le prix de 25 à 30 fr. qu'on paie aujourd'hui par stère de bois amené à Laghouat. M. Reynard propose enfin d'interdire la circulation des nomades, successivement, dans un certain nombre de dayas, afin d'en permettre le repeuplement au moyen de pistachiers. Je crois que c'est là le point faible du projet d'ailleurs si remarquable de M. Rey-

nard. Quoi qu'il en soit, il semble prouvé qu'au sud comme au nord de Laghouat on peut lutter avec chance de succès contre l'aridité du sol et reconstituer le pays tel qu'il a dû être jadis, c'est-à-dire boisé et pourvu d'eau.

Au sud de la région des dayas, on rencontre les sept ksour ou villes des Mozabites, formant une petite confédération de 40,000 habitants environ, enclavée dans nos possessions et jouissant de notre protectorat moyennant une redevance annuelle très faible.

Les Mozabites sont des Arabes schismatiques, persécutés longtemps par les orthodoxes. Du temps du prophète ils ont été chassés paraît-il, de la Syrie et leur exode les a amenés, toujours en butte aux vexations des fanatiques, au sud de Ouargla. Ils essayèrent de se fixer là, mais l'hostilité des tribus voisines les obligea à reprendre leurs pérégrinations. Ils résolurent alors de s'installer dans le désert où nous les trouvons aujourd'hui. Ils construisirent sept petites villes fortifiées, chacune sur un petit mamelon, avec une mosquée et un minaret en tronc de pyramide au sommet. Ils creusèrent un nombre innombrable de puits autour de chaque ksar et créèrent des jardins aussi étendus que le leur permit le faible volume d'eau que débitent leurs puits, dont la plupart ont une trentaine de mètres de profondeur. Par leur goût du travail, par leur aptitude au commerce, les Mozabites sont aujourd'hui un des éléments importants de la population de l'Algérie. C'est entre leurs mains que se trouve une grande partie du commerce et dans presque toutes les villes algériennes le nom de Mozabites est devenu synonyme de marchand. Ils peuplent les bazars d'Alger, de Constantine et probablement aussi d'Oran. Souvent ils rentrent chez eux, passer quelque temps avec leur famille. Quand ils ont ramassé un pécule suffisant, ils s'installent définitivement au milieu de leur solitude. Les villes les plus importantes de la confédération sont Ghardaia, Beni-Isguen, Guerara. Elles sont administrées chacune par



une djemma, ou réunion de notables. Le chef de la djemma a un pouvoir et une situation analogues à ceux d'un caïd, mais il n'en porte pas le nom.

La région des kantras qui s'étend au sud de la confédération du Mezab n'offre plus l'intérêt des deux précédentes zones. C'est la continuation du plateau quaternaire, découpé en tous sens par des ravins plus ou moins larges, mais ne dépassant guère une profondeur de 30 mètres.

Maintenant que tu connais la physionomie générale du pays, je vais reprendre le journal de notre voyage.

Comme tu l'as vu plus haut, le derramage de Laghouat a eu lieu le 18 novembre, et nous campons à 15 kilomètres seulement de distance de notre lieu de départ.

Le lendemain nous commençons nos étapes ordinaires. Vers 9 heures du matin nous arrivons à un tout petit village, appelé Ksar-Heran; il est construit sur une éminence, au-dessus de quelques jardins arrosés au moyen de puits de 3 à 4 mètres de profondeur et creusés dans le lit desséché de l'oued Djedi. Le cheik nous offre la diffa. On donne ce nom à un repas plus ou moins copieux que les communes indigènes sont tenues de fournir aux officiers de passage. Après avoir fait honneur aux provisions du cheik, nous continuons notre route, à travers la plaine monotone, jusqu'au lieu du campement.

Le 20 novembre nous passons par Oglâ Medaggin. C'est une série de puits maçonnés, de 5 mètres environ de profondeur, les uns couverts d'un petit édicule, les autres munis d'escaliers en pierre qui permettent de descendre jusqu'à une faible distance de la nappe d'eau. Malheureusement tous sont comblés. Comme nos outres sont pleines, nous n'éprouvons pas de désappointement.

Le halfa disparaît entièrement et nous ne le rencontrerons plus. Il sera remplacé un peu plus loin par le drin, graminée que mangent aussi les chameaux, et qui a une assez grande analogie avec le halfa pour que beaucoup de voyageurs aient pu confondre les deux plantes.

Le seul incident de la journée est la brusque détérioration de nos selles de mehari. Nous les avons fait fabriquer à Paris d'après un modèle touareg, pensant de la sorte obtenir des selles beaucoup plus résistantes et plus confortables que celles des indigènes. Mais nos prévisions sont loin de se réaliser. Les selles des Touaregs, clouées avec des chevilles en bois et des épines, montées sur des arçons souvent en os de gazelles, présentent une élasticité et une solidité qui font absolument défaut aux selles plus élégantes construites par les selliers de Paris. Voilà deux jours à peine que nous sommes en route et déjà quatre selles sont hors d'usage : elles se sont brisées au point de soudure de l'arçon et de la croix que le cavalier, dont les jambes s'appuient sur le cou du chameau, serre entre les cuisses. Sans les selles de rechange, que nous avons prudemment emportées, nous serions obligés de monter à bât. Heureusement le mal est facile à réparer et on en prend gaiement son parti.

Le 21 novembre apparaissent quelques dayas qui égaiant un peu le paysage triste et monotone que nous avons sous les yeux. Un chameau qui s'est blessé en route est dépecé le soir et nous le mangeons avec appétit. Le bouillon est bon. Le bouilli très tendre n'est nullement désagréable. En vinaigrette il doit ressembler à s'y méprendre au bouilli de bœuf.

Le jour suivant, toujours la même plaine caillouteuse et ennuyeuse. La nuit a été fraîche, le thermomètre à maxima n'a marqué que + 2°.

Le 23, le pâturage devient un peu meilleur. Nous traversons l'oued Sedeur et campons près d'un rhedir ou mare d'eau. Après y avoir rempli nos bidons et nos outres nous laissons les chameaux boire à leur tour. Ils entrent dans la mare et s'abreuvent, mais sans entrain. Il y a quatre jours seulement qu'ils ont bu, et dans cette saison ils peuvent rester facilement dix et quinze jours sans boire. En été c'est différent. Il n'est pas prudent de les priver d'eau pendant plus de cinq jours.

Grâce au rhedir il y a du gibier dans le voisinage, aussi dinons-nous de deux lièvres que l'un de nous a tirés à peu de distance du camp.

Rien de saillant dans la journée du 24. L'aspect du pays ne varie guère, si ce n'est que les jujubiers et les pistachiers ont disparu. Nous campons dans la daya El Hadetch, la plus profonde que nous ayons rencontrée. Seulement, au lieu d'arbres comme dans les dépressions des jours précédents, on n'y voit qu'une espèce de genêt, appelé retem par les Arabes.

Le 25, à 1 heure, nous arrivons à Guerara, ville de Mozabites située sur une colline suivant le type uniforme des ksour, et dominant une oasis de 40,000 palmiers. Les jardins sont bien tenus et arrosés au moyen de nombreux puits de 3 à 4 mètres de profondeur, et par une canalisation à ciel ouvert qui, en temps d'orage, amène et distribue dans toute l'oasis les eaux qui s'accumulent dans la dépression au milieu de laquelle s'élève le ksar. Les différentes propriétés sont séparées par des murettes d'un mètre d'élévation, en argile, consolidées par une ossature en branches de palmier.

La ville compte environ 5000 habitants. Elle est entourée d'un mur bastionné en mauvais état. Les rues sont étroites, sales et empestées par les latrines qui s'ouvrent sur la façade des maisons. Plusieurs quartiers sont en ruines.

Les israélites paraissent être assez nombreux à Guerara. Ils sont d'une malpropreté révoltante, comme tous ceux d'ailleurs que j'ai vus dans les autres villes du Mezab. En les regardant faire, en circulant dans les rues qu'ils habitent, on comprend l'effet fâcheux qu'a produit en Algérie le décret de M. Crémieux qui, du jour au lendemain, a transformé tous les indigènes israélites en citoyens français.

Le caïd, ou chef de la djemma de Guerara, est venu au devant de la mission dont il a connu le chef, alors que celui-ci était commandant supérieur du cercle de Laghouat. Il nous invite tous les neuf à dîner. La salle à manger est couverte

de tapis qui s'étalent jusqu'à hauteur d'appui. Elle est éclairée par des bougies fixées à des appliques improvisées, parmi lesquelles on remarque avec stupéfaction un énorme robinet de bain en cuivre. Comme un des côtés de la table n'est pas suffisamment éclairé, un domestique s'y installe en guise de porte-flambeau et reste immobile derrière nous, sa bougie à la main, jusqu'à la fin du repas. Notre hôte préside la table. Un domestique, pieds nus et n'ayant pour unique vêtement que sa gandoura, ou longue chemise, s'accroupit sur la nappe et lance aux convives cuillères, fourchettes, assiettes et serviettes. Il confectionne ces dernières sous nos yeux en déchirant par bandes une pièce de calicot blanc.

Peut-être le menu d'un dîner d'apparat dans le Mezab t'intéresse-t-il. Le voici :

Un mouton entier, rôti et traversé par sa broche, est déposé sur un immense plat en bois. C'est le *méchoui*, mets des plus délicats, et auquel la mission a pour habitude de faire honneur. On mange sans fourchettes, sans assiettes et sans pain, arrachant avec les doigts des lanières de viande et en offrant aux voisins assis un peu trop loin pour pouvoir se servir eux-mêmes commodément.

Le méchoui desservi, on fait passer de la galette et des vases de faïence contenant de l'eau fort bonne, malgré sa couleur brun de Van Dyck due au goudron des peaux de bouc dans lesquelles on la conserve.

Suit alors une poitrine de mouton bien préparée, et aussitôt après une soupe au riz ou cheurba.

Un plat d'œufs nageant dans une sauce d'un aspect et d'un goût singuliers, une poule, des pommes de terre, des navets sont servis successivement.

Le couscouss de rigueur, avec sa sauce ou merga, termine le repas. Ce mets est fabriqué avec de la farine que des négresses esclaves humectent d'eau salée, tout en la roulant sous leurs mains posées à plat jusqu'à ce qu'elle soit réduite

en grains plus ou moins fins. Ces grains sont ensuite tamisés, et finalement cuits dans la vapeur d'eau. Si le couscouss doit être conservé pendant quelque temps, on le sèche après la cuisson et on l'emballé. Dans le cas contraire, on le mange tel quel. L'accessoire obligé du couscouss est la merga, sauce bizarre où domine le piment et qui a un goût sucré dû aux dattes et aux raisins de Corinthe qui entrent dans sa composition.

Après le couscouss on verse le café et l'on garnit la table, en guise de dessert, de plats de dattes et de melons d'eau.

Notre hôte, très prévenant, conserve une attitude modeste pendant tout le repas. Je le considère avec beaucoup de curiosité, car il est le héros d'un drame sanglant qu'on venait de me narrer et que je vais à mon tour te raconter pour que tu te fasses une idée des gens et des choses de la petite confédération du Mezab.

« Kassi, c'est le nom de notre amphitryon, avait un frère, Brahim, qui était à la tête d'un des partis ou sofs qui, à Guerara comme dans les six autres villes du Mezab, se disputent continuellement le pouvoir. Brahim, soutenu par ses partisans et des Chaanba, Arabes nomades qu'il avait recrutés dans le Sud, vint bloquer Guerara, réduisit un quartier en ruines, tua un assez grand nombre d'habitants, et s'imposa comme caïd. La djemma ou assemblée des notables ratifia cette prise de possession qui n'avait rien d'extraordinaire à leurs yeux. Mais Brahim s'était suscité des ennemis nombreux qui avaient juré sa perte. Un jour qu'il se promenait dans une rue de Guerara il se vit subitement entouré de quatorze Mozabites, armés chacun d'un fusil à deux coups, et tomba frappé de vingt-huit balles. Pour achever leur œuvre, les assassins lui ouvrirent le ventre, y glissèrent deux kilogrammes de poudre et le firent sauter.

« Kassi, le frère de la victime, partit aussitôt pour Berrian, autre ville du Mezab, où il avait des amis, y répandit la nou-

velle du crime et vint ensuite à Laghouat demander l'intervention du gouvernement français pour châtier les coupables. On fit venir les quatorze assassins à Laghouat. Ils ne nièrent pas le fait, mais firent observer qu'ils avaient agi suivant les us et coutumes de leur pays. L'administration supérieure d'Alger, saisie de la question, ne crut pas devoir intervenir directement et décida qu'une djemma générale composée des djemmas de chaque ksar serait convoquée à Guerara pour juger l'affaire. Quand avis eut été donné à Laghouat que cette réunion était constituée, on renvoya les quatorze coupables qui, bien armés et tous montés, prirent la route de Guerara. Mais Kassi les avait précédés et quand ils arrivèrent dans un petit ravin, à peu de distance de Berrian, ils se virent enveloppés de tous les côtés par des gens armés qui leur enjoignirent de descendre de cheval, de déposer leurs armes en un tas et de se coucher par terre, s'ils ne voulaient être fusillés sur le champ. Ils durent obéir. On les ficela aussitôt et Kassi faisant approcher le fils de son frère, alors âgé de 10 ou 11 ans, lui enjoignit de couper le cou aux assassins de son père. L'enfant procéda sans hésiter à cette lugubre besogne. Et quand il eut fini, ses compagnons ouvrirent le ventre aux cadavres et les bourrèrent de pierres ramassées sur le chemin.

« Kassi rentra alors à Berrian, exposa par écrit les incidents de sa vendetta à la djemma, siégeant à Guerara, et offrit de payer la dia ou rançon du sang qu'on lui imposerait.

« La djemma délibéra. La vengeance fut jugée légitime, et Kassi retourna à Guerara où il succéda à son frère. Il annonça alors à l'administration française que justice était faite suivant les lois du pays et la décision de la djemma, et que la plus grande tranquillité règnait dans le Meزاب. »

Ces faits se sont passés en 1877.

Notre repas terminé, Kassi nous reconduisit jusqu'à son vestibule et nous souhaita à tous bon voyage. Nous rencon-

trâmes aux abords de sa maison ses familiers qui constituent une sorte de garde l'accompagnant partout, car, comme tu peux bien penser, les parents et amis de ses quatorze victimes ne guettent qu'une occasion pour exercer leur vengeance.

Le lendemain, 26 novembre, nous quittons Guerara, après y avoir acheté quelques provisions et notamment un supplément de burnous pour nos hommes, car les matinées sont fraîches et il importe que tout le monde reste en bonne santé.

Les journées des 26, 27, 28 se passent sans incident remarquable. La plaine est toujours nue, avec quelques témoins de grès par ci par là. Nous coupons plusieurs fois l'oued Nza et l'oued Mezab. Au fond de ces gouttières, où s'accumulent les eaux du plateau en temps de pluie, il y a un peu de végétation, aussi y laisse-t-on paître les chameaux en passant.

Le 29 novembre, nous campons sous les murs de Ngoussa. Le ksar est en ruines. L'oasis qui l'entoure possède environ 70,000 dattiers, qu'on arrose au moyen de puits artésiens creusés, il y a longtemps déjà, par les indigènes. Des fossés remplis d'eau saumâtre longent extérieurement le mur d'enceinte et empestent l'air. Presque tous les habitants sont nègres, ou du moins très foncés de couleur.

Le 30 novembre, enfin, nous arrivons à Ouargla. L'agha Abd-el-Kader, beau type d'Arabe, haut de taille, parfaitement proportionné, tête énergique que caractérisent un nez fortement aquilin, des lèvres minces, un teint cuivré, vient à notre rencontre, suivi des caïds de son aghalik, tous revêtus du burnous rouge, dont ils ont reçu l'investiture du gouvernement français. Il est escorté de plus de deux cents cavaliers, les uns sur des chevaux fringants, les autres sur de hauts meharis. Toute cette foule aux couleurs variées, mais où domine le blanc, circule pendant quelque temps, dans un pêle-mêle des plus pittoresques, autour du chef de la mission, leur ancien commandant supérieur, dont ils ont tous gardé le meilleur souvenir et qu'ils saluent avec empressement. Les salamaleks

terminés, on reprend la marche vers l'oasis tout en faisant « parler la poudre », car l'occasion est trop belle pour ne pas se livrer à la fantasia si chère au cavalier arabe.

Nous dressons nos tentes devant la casbah ou citadelle de Ouargla. C'est un immense bâtiment entouré d'un mur élevé avec une tour carrée, où demeure l'agha et que garde la petite troupe d'indigènes à la solde du gouvernement français. La ville est absolument arabe. Les ruelles sont étroites, mais assez propres. Elles se transforment souvent en corridors, car beaucoup de maisons se prolongent par-dessus la rue. On obtient de la sorte dans le bas un passage à l'abri du soleil, où les hommes font leurs siestes interminables, et dans le haut une communication entre les terrasses des maisons, où les femmes circulent, le soir, quand elles vont tailler une bavette chez leurs voisines. Les maisons sont construites partie avec des pierres gypseuses, partie avec des moellons irréguliers en argile séchée au soleil. Les portes, basses, en bois de palmier à peine dégrossi, sont encadrées par un crépi de quelques mètres de large sur lequel figurent en relief quelques ornements rudimentaires ou des caractères arabes. Sur le reste de la façade apparaissent les joints de la maçonnerie.

Près de la casbah est située la place du marché, ou mieux place Lacroix, comme on peut le lire sur une plaque bleue à lettres blanches fixée contre un petit édicule au milieu de la place. Quelques autres plaques analogues, portant des noms d'officiers français, sont clouées contre les murs des rues principales. On ne peut s'empêcher de sourire en voyant ces indications dans une localité où l'agha et son khalifa sont les seules personnes parlant français. Le prédécesseur de l'agha actuel a organisé ce baptême, *sua sponte*, il y a quelques années. Ce qu'en ont pensé les officiers, dont les noms sont ainsi répartis aux quatre coins de la ville, je ne le sais ; mais le procédé est assez . . . oriental.



Le marché est une place carrée, entourée d'une galerie trop basse pour qu'on puisse y circuler debout et servant de verandah à une suite de petites loges où sont installés les Mozabites avec leurs bazars, les bouchers au milieu de quartiers de viande puants et couverts de mouches, les cordonniers, les serruriers et d'autres artisans accroupis devant leur ouvrage. Pour un homme qui travaille, cinq ou six autres au moins sont étendus autour, suivant, à demi-endormis, les progrès de l'ouvrage.

En ce moment le bazar est animé, du moins dans la soirée. C'est l'époque des transactions, et les marchands mozabites sont venus s'installer pour quelques mois dans leurs étroites cases. Mais en été le marché est désert. Sauf les indigènes absolument acclimatés, tous les autres habitants, mozabites et nomades fuient le *tehem*, fièvre pernicieuse due en grande partie au sous-sol imprégné d'humidité, aux flaques d'eau croupissantes qui baignent les murs d'enceinte, et qui fait tous les ans bon nombre de victimes, même parmi les habitants nègres ou croisés de nègres, nés dans ce bas-fond malsain et à température d'étuve. Je n'oublierai pas de sitôt l'aspect d'Ouargla tel qu'il s'est présenté à nous, à la fin du mois de mai dernier, lorsque nous sommes revenus du Sud. Personne dans les rues, les cases du bazar fermées, un ciel gris, pas d'air, une chaleur accablante, des mouches par myriades. Les jardins eux-mêmes complétaient ce morne paysage, car une épaisse couche de poussière blanche recouvrait les dattiers, sous l'ombrage desquels la chaleur était encore plus suffocante qu'en plein soleil.

Avant peu l'élément européen sera implanté à Ouargla. Le télégraphe reliera cette ville à Laghouat et un agent français aura sa résidence au milieu des Beni-Ouargla. Une société française, à la tête de laquelle est placé M. Cailhol, vient d'acheter ici les terrains nécessaires pour forer des puits artésiens. Un boulanger de Laghouat s'y est installé il y a peu

de jours et a commencé à fabriquer du pain et à débiter des liqueurs.

Pendant que les officiers de la mission complètent l'approvisionnement de la caravane et achètent des chameaux du Sud, en remplacement des chameaux du Tell et des hauts-plateaux, incapables de résister au climat du Sahara et au genre de nourriture qui en est la conséquence, je fais une promenade dans les jardins de l'oasis, la plus grande de toute l'Algérie. Les palmiers sont au nombre de plus d'un million. Il y en a environ 400,000 en plein rapport, pour lesquels les habitants paient l'impôt, à raison de fr. 0,40 par pied. L'irrigation se fait au moyen de puits artésiens creusés et nettoyés par la corporation des *retas*, ou plongeurs. Dans le temps il y avait plus de quatre cents de ces puits dans l'oasis, mais depuis plusieurs générations on n'en a plus creusé de nouveaux et les anciens ont été comblés en grande partie, si bien qu'il n'y en a plus guère que cent vingt qu'on puisse utiliser. Indépendamment des eaux artésiennes qu'on rencontre à 30 ou 40 mètres de profondeur, on trouve aussi dans la cuvette de Ouargla une nappe d'eau, sinon superficielle, du moins ne dépassant pas 2 ou 3 mètres de profondeur. Malheureusement elle est presque partout salée. Elle rend le forage des puits artésiens très difficile, car elle oblige les *retas* à travailler dans l'eau sur presque toute la profondeur du puits. J'ai vu ces ouvriers à l'œuvre. Ils travaillaient par groupes de trois. Chacun d'eux plongeait deux ou trois fois de suite en se laissant glisser le long d'une corde qu'un de ses compagnons tenait assujettie au cadre supérieur du puits. Il plongeait à 32 mètres de profondeur, remplissait un panier des produits du curage et remontait. Le temps d'immersion variait dans d'étroites limites seulement : entre 2 minutes 33 secondes et 2 minutes 35 secondes. Quand un des ouvriers était sorti du puits, il allait se chauffer à un grand feu allumé dans le voisinage et un de ses compagnons le remplaçait. Tous avaient les

oreilles tamponnées avec du suif. Il va sans dire que le forage d'un puits ne peut avancer dans ces conditions qu'avec une extrême lenteur, d'autant plus que les retas n'ont pour uniques outils qu'un pic et une sorte de pelle, et qu'il leur faut percer un banc de grès fort épais reposant sur un second banc de marne compacte avant d'arriver sur la couche aquifère. Les puits artésiens que M. Cailhol se propose de forer dans l'oasis suivant les procédés modernes, ruinera l'industrie des retas, mais dotera Ouargla de nouvelles sources, bienfait immense dans ces régions où il ne manque qu'un peu d'eau pour transformer le désert en plaines fertiles et en magnifiques jardins.

Mais nous voilà au 3 décembre, tout est prêt et demain matin au petit jour nous plions nos tentes pour pénétrer définitivement dans le Sud. Où aboutirons-nous? Je n'en sais rien. Peut-être déboucherons nous par le Soudan ou le Sénégal, peut-être reviendrons-nous par le Sahara. En tout cas, nous partons pleins d'entrain et de bonne volonté. Arrive que pourra! Ce qui est écrit est écrit! Dieu est grand!

Je t'embrasse.

A toi de cœur,

BÉRINGER.

*(La suite à la prochaine livraison.)*

---

# UN AMBASSADEUR LORRAIN

## A STRASBOURG

---

Décembre 1608

---

La « Relation du Voyage d'Elisée de Haraucourt en « Allemagne en qualité d'ambassadeur près de l'empereur « Rodolphe II pour y recevoir au nom du duc de Lorraine « Henri II, l'investiture des fiefs que ce prince tenait du Saint- « Empire romain, » se trouve dans un manuscrit<sup>1</sup> encore inédit et déposé à la Bibliothèque publique de la ville de Nancy.

Ce qui est relatif à l'Alsace-Lorraine est seul transcrit ici :

### MÉMOIRE DU VOYAGE D'ALLEMAGNE (1608)

#### Gistes

Le 18 décembre de *Nancy* à *Saint-Nicolas*, deux lieues, le 19 à *Luneville*, deux lieues, le 20 à *Blâmont*, quatre lieues, le 21 à *Salbourg* (Sarrebouurg), id., le 22 à *Saverne* en Alsace, quatre lieues. Nous avons laissé le château de Dabo à main

<sup>1</sup> Autographe, papier, petit in-4°, 44 pp.; manque la fin. (Bibliothèque de Dupont de Romémant, xviii<sup>e</sup> siècle.)

droite, il appartient au comte de Linange; le château de Hoh-Barr appartenant à l'évêque de Strasbourg, est également à main droite. M. de Créhange<sup>1</sup> est gouverneur de Saverne et du château; il y a deux châteaux, le vieux et le nouveau, il y a un beau parterre. Nous avons été défrayés, l'on a donné dix thalers à la maison, nous y avons séjourné un jour. Le sieur de Créhange nous a dit que le pape, l'empereur et le roi d'Espagne ont fait dire au roi de Hongrie que s'il se joignait aux Huguenots, ils lui déclareraient la guerre; il s'est alors retiré de la ligue protestante et les protestants ont dit partout qu'il leur avait manqué de parole depuis qu'il avait été élu roi.<sup>2</sup>

*Nota.* — On a donné à Saverne pour la maison dix thalers, qui font trente-cinq francs. J'ai écrit de Saverne à S. A. (le duc de Lorraine) pour Vignole.

Le 24, nous sommes partis de Saverne et nous sommes arrivés à *Strasbourg*, il y a six lieues. Nous avons laissé à main droite l'abbaye de Marmoutier, et à gauche le château d'Erstein<sup>3</sup> sur une montagne appartenant à Messieurs de Strasbourg; auxquels dès le soir de mon arrivée, ai donné avis de mon arrivée pour avoir audience le lendemain au matin.

Leur clerc juré nommé Joseph Jundt *stadtschreiber* m'est venu trouver le soir pour me dire qu'il avertirait les Seigneurs; ce qu'ayant fait, il vint me trouver le lendemain à sept heures pour me dire que plusieurs ne voulaient pas me laisser la

<sup>1</sup> François, grand-doyen de l'église-cathédrale de Strasbourg. Il figure dans le règlement des frontières en 1601, entre le duc de Lorraine et les seigneurs de Bitche et de Hanau.

<sup>2</sup> Mathias, frère de l'empereur et son successeur en 1612.

<sup>3</sup> Ce château, propriété de l'évêque de Strasbourg, fut pris en 1592 pendant la guerre épiscopale. Il fut rendu ensuite à son ancien maître. C'est le château de *Herrenstein* entre la Petite-Pierre et Lichtenstein dont il est question ici.

peine d'aller vers eux, mais qu'ils viendraient me trouver à neuf heures et ils m'envoyèrent en effet un gentilhomme nommé Claus Jacob Wurmser, *stadtmeister* et Heinrich Baumgartner, *ammeister*, avec leur clerc juré; je leur fis la harangue suivante :

« Messieurs, Son Altesse mon mattre, m'a commandé vous présenter ses affectionnées recommandations et vous dire qu'ayant plu à Dieu l'appeler à la succession des duchés de Lorraine et de Barrois, par le décès de feu Monsieur son père, il a voulu dès son avènement vous assurer de sa très bonne volonté et affection et s'acquitter envers vous des devoirs de bon voisin, ami et confédéré de l'empire, comme plus particulièrement vous reconnaissez par celle (la lettre) qu'il vous a écrit. »

Sur quoi, s'étant retirés tous trois, un peu à part, leur clerc juré m'a fait en leur nom la réponse suivante :

« Monsieur, Messieurs ont entendu ce que leur avez dit de la part de Son Altesse et reçu celle qu'il a écrit à Messieurs. Nous allons la communiquer au Conseil qui est assemblé, puis incontinent nous viendrons faire leur rapport. »

Sur les dix heures, tous trois sont venus me dire de la part de Messieurs de la Ville qu'en général ils remerciaient S. A. très humblement de la bonne volonté et affection qu'il leur témoignait tant par la parole que pour leur avoir donné et confirmé par sa lettre par laquelle S. A. leur assure d'imiter feu Monsieur son père; qu'en réciproque ils offrent tout service, étant très aise, que l'on veuille demeurer comme de toute ancienneté bons voisins et amis et que pour mon particulier, ils ont de l'obligation de leur avoir apportée chose si agréable, avec offre de beaucoup d'honnêtetés.

Après leur avoir donné à diner à mon logis qui était au *Petit Cerf*, nous ont mené voir l'horloge, de là à l'Arsenal, où nous avons vu quantité de belles pièces, étant les salles du

nombre de trois de 80 pieds de long, de largeur de trois rangs de pièces de fonte. M. de . . . . a donné à l'Arsenal des armes dorées. <sup>1</sup> De là nous ont mené en haut en une galerie fournie d'arquebuses et de mousquets et d'arquebuses à croc, de la même longueur de 80 pas. Puis nous ont montré les quatre greniers l'un sur l'autre de 160 pas de longueur, le grain de la hauteur de 6 pieds et étant de plusieurs années. Comme du blé qui est tombé du ciel en l'an 1547, autre de la chaude année 1540, autre du temps de la *Bauer Krieg* (les Rustauds, 1525), autre de l'an 1439, le tout fort sain et entier. Les greniers ont 385 pieds de longueur et 37 1/2 de largeur, la longueur des couches de blé est de 170 pieds sur 30 pieds de large. Sur le premier grenier, il n'y avait que de l'avoine. <sup>2</sup>

De là, on nous mena aux caves, l'une à la *Maison neuve* <sup>3</sup>, l'autre un peu plus éloignée.

Les dits sieurs font entretenir tous les ans à leurs frais 154 ponts. <sup>4</sup>

Les dits sieurs nous ont fait présent de seize brocs de vin, chacun pouvant tenir six pots, ce qui faisait en tout 96 pots. Le pont du Rhin a 67 portées de longueur, ils nous ont fait payer le passage, encore que les ambassadeurs ne doivent rien payer.

Le 26, nous sommes partis de Strasbourg et arrivés à *Lichtenau*, <sup>5</sup> six lieues.

<sup>1</sup> En 1606, le duc d'Epéron, gouverneur de Metz, donna à la ville de Strasbourg une cuirasse incrustée d'or. V. sur l'Arsenal et les Greniers, ce que disent les historiens strasbourgeois HERMANN et F. PIRON.

<sup>2</sup> Ces greniers, bâtis en 1440, étaient les plus beaux de l'Europe après ceux de Nuremberg; ils furent, à partir de l'an 1768, successivement détériorés par les administrations qui se succédèrent à Strabourg. Les archives départementales y furent longtemps.

<sup>3</sup> L'hôtel de ville bâti par Specklin, dit *der Neue Bau*.

<sup>4</sup> En 1746, il y en avait 114 (Factum de Beck).

<sup>5</sup> Au comte de Hanau (du grand-duché de Bade).

*Nota.* — J'ai écrit de Strasbourg à Son Altesse par le trompette de M. de Créhange.

Après bien des marches et contre marches, des lenteurs et des déboires, le 3 mars 1609, jour du mardi-gras, M. d'Harcourt arrive à *Prague*. Le 23 avril, il peut enfin faire ses reprises près de l'empereur qui le reçoit avec affabilité et le 9 mai, il quitte la capitale de la Bohême ; le 14, il est à *Vienne*, etc.

Le 30 juillet, il part de *Spire* et va dîner à *Landau*, ville impériale, puis on prit gîte à Annweiler, <sup>1</sup> villette appartenant au duc de Deux-Ponts; l'ambassade passa près d'un château nommé Neukastel <sup>2</sup> qui est au même souverain, huit lieues. Le 31 au matin, on dîne à Lemberg, <sup>3</sup> maison isolée; au-dessus est le château de Lemberg qui appartient au comte de Hanau, qui commanda de nous envoyer du poisson pour notre dîner. Nous passâmes ensuite par un autre château dit Falkenberg qui est au duc de Deux-Ponts, puis de là au gîte de *Deux-Ponts*, il y a cinq lieues. En arrivant nous n'avons pas trouvé le duc, il était à une lieue de là. Le gouverneur lui a envoyé un messenger que nous attendons, 1<sup>er</sup> août. De Deux-Ponts, nous allâmes à Kirkel, <sup>4</sup> château où était le duc, <sup>5</sup> il y a une lieue. Aussitôt notre arrivée, nous eûmes audience tant du duc que de la duchesse douairière; le prince se dit fort obligé de S. A. de l'avoir envoyé visiter; aussi il veut continuer le service qu'il avait voué au défunt, et désire trouver moyen de voir Son Altesse. Madame supplie qu'il veuille avoir ses enfants pour recommandés et lui servir de père parce qu'ils....

<sup>1</sup> Ancien chef-lieu de canton (Bavière rhénane).

<sup>2</sup> Falkenburg, au-dessus de la Queich près Wilgartswiesen.

<sup>3</sup> Commune du canton de Pirmasens (id).

<sup>4</sup> Village de la paroisse de Lantzkirchen (décanat de Deux-Ponts).

<sup>5</sup> Jean II, fils de Jean I<sup>er</sup> et de Madelaine de Clèves.



La fin du manuscrit manque malheureusement. D'après une note, le noble Lorrain fut de retour à Nancy, le 10 août.

L'auteur de cette relation, Elisée de Haraucourt, gouverneur de Nancy, était, d'après Dom Calmet, un chercheur et un curieux qui avait une belle bibliothèque. Il a laissé des mémoires manuscrits sur son pays; ils sont malheureusement perdus.

ARTHUR BENOIT.

---

# MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

## L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

---

(Suite)

---

19 août 1638 — 4 août 1639

Traité de **Hambourg** et négociations qui s'ensuivent; difficultés de **Colmar** avec **Montausier**; arrestation de **Manicamp**; continuation du siège de **Brisach**; **Colmar** prête assistance au duc **Bernard de Saxe-Weimar**; **Turenne** malade à **Colmar**; capitulation de **Brisach**; **Colmar** propose au duc **Bernard** de faire alliance avec lui; envoi d'un nouveau député à **Paris**; mort du duc de **Saxe-Weimar**; situation des troupes françaises en **Alsace**; **M. de Belesbat** nommé intendant de la province.

Le traité de **Hambourg** entre la France et la Suède, du 6 mars 1638, avait désigné **Cologne** et **Lubeck** pour y négocier de la paix avec l'Empire. Averti par le résident **Mockhel** que les conférences allaient s'ouvrir, **Colmar** écrivit le 5/15 et le

6/16 septembre, au licencié George Müller, conseiller et secrétaire intime de la reine de Suède, dont on avait reçu la visite à la fin de l'année précédente, pour le prier de représenter la ville dans les négociations et pour lui demander des passe-ports pour les députés qu'elle pourrait y envoyer. Ces deux demandes pourraient paraître contradictoires; mais outre que l'obtention des passe-ports constatait le droit de Colmar à figurer autour du tapis vert de la diplomatie, il était sage de prévoir qu'on pourrait être dans le cas de ne pas se contenter d'un député par procuration.

Le licencié Müller répondit le 2/12 octobre de Hambourg, qu'il était disposé à accepter le mandat de la ville, à moins que ses fonctions ne l'empêchassent de le remplir: dans ce cas il ferait en sorte que les intérêts de Colmar n'en souffrissent point. La Suède avait tout avantage à s'entourer de ses clients; le 20 novembre, Mockhel transmit à la ville une lettre du négociateur suédois du traité de Hambourg, l'ambassadeur Salvius, qui l'informait que les conférences allaient s'ouvrir, et l'engageait à se pourvoir par l'intermédiaire du duc de Saxe-Lauenbourg du sauf-conduit nécessaire aux députés qu'elle y enverrait.

Dans ses rapports avec le nouveau gouverneur, Colmar trouvait chez M. de Montausier une raideur et des exigences dont elle se crut en droit de se plaindre. Il s'en prenait à elle de l'abandon où on laissait la garnison française, qui ne recevait ni effets ni solde, et qui, sans les avances de la ville, n'aurait même pas été nourrie. La maraude, la désertion emportaient chaque jour quelques soldats, et entre ceux qui restaient et les bourgeois, c'étaient des batteries continuelles qui réclamaient l'intervention des officiers et du magistrat. Pour prévenir la désertion, Montausier avait donné ordre de ne plus occuper la demi-lune devant la porte de Brisach, d'où les soldats s'étaient sauvés à plusieurs reprises, et quand la ville cessait de lui fournir de la farine, il prétendait disposer

des moulins exclusivement pour la garnison (Prot. miss. gall. Lettres du 10/20 et du 15/25 août). Il n'en agissait pas mieux avec les officiers sous ses ordres : il alla jusqu'à faire arrêter M. de Méry, le commandant de Guémar, malgré le secours que M. d'Haligre en tirait pour l'approvisionnement de Colmar (Lettre de d'Haligre du 24 août).

Le magistrat crut que Montausier n'en agissait ainsi que pour l'exaspérer et le pousser à quelque infraction du traité de Ruel, qui fournit un prétexte de le rompre. D'un autre côté, la ville apprit qu'il avait porté plainte contre elle à la cour; elle prit aussitôt la résolution d'en écrire à la fois au cardinal de Richelieu et à M. de Noyers.

Ses lettres témoignent d'une irritation qui remonte peut-être à la correspondance échangée précédemment avec le gouverneur, mais qui s'alimente aussi d'autres griefs. On reproche notamment à M. de Montausier sa négligence : jamais il ne fait de rondes pour tenir les postes en éveil; il prétend laisser les portes ouvertes jusqu'à minuit, et garde le lit jusqu'à onze heures sans qu'on puisse l'aborder. Sous son gouvernement, il n'est plus question d'envoyer des partis contre les ennemis, tandis que Manicamp, qui faisait chaque semaine deux petites expéditions de ce genre, les a souvent surpris et battus. C'est ainsi qu'il avait défait deux compagnies de cavalerie lorraine à Türkheim, qu'il s'était emparé de cette petite ville défendue par des Impériaux, qu'il avait pris à Rouffach quatre pièces de canons, qu'à Guebwiller il avait anéanti le régiment de cavalerie de Reinach (?), et qu'à Guémar il avait tué et fait prisonnier plusieurs des cavaliers qui s'y trouvaient. Mais quand son successeur se croise les bras, les ennemis viennent enlever des bourgeois et leur bétail jusqu'aux portes de Colmar, et au lieu d'être l'effroi des Croates, la garnison livre au pillage les jardins et jusqu'au marché de la ville. Un autre grief contre le gouverneur, ce sont les péages : il exige 12 rixdales d'un chariot, 6 d'une

charrette, et ce droit exorbitant interdit tout transport de marchandises entre Bâle et Strasbourg. La plainte conclut en disant que Montausier est jeune, fâcheux et suffisant, qu'il prétend tout régler et traiter Colmar comme il fait à Sélestadt. Cependant cette ville ne porte pas au service de Sa Majesté le même zèle que Colmar, et n'a point comme Colmar la garantie d'un traité avec la France.

Dans un mémoire confidentiel qui, par parenthèse, n'a pas été expédié, Mogg porte sur Montausier un jugement non moins rigoureux. « La ville, disait-il, avait déjà eu à se plaindre du précédent gouverneur, qui était naturellement prompt et excentrique; quand il fut remplacé par Montausier, qui est protestant, elle crut qu'elle ferait meilleur ménage avec le nouveau venu; mais il n'en est rien. Montausier se croit en France, où tout relève du gouverneur, et il ne songe pas qu'il a affaire à une ville du Saint-Empire qui, après avoir adhéré à l'alliance de Heilbronn, s'est placée sous la protection de la France par le traité de Ruel. Nous ne sommes pas, continue-t-il, gens à nous laisser traiter comme Sélestadt: nous aimerions mille fois mieux tout quitter et ne revenir à Colmar qu'après la paix. Tout le mal provient de l'extrême jeunesse de Montausier, c'est là ce qui le rend si vain, si présomptueux et si opiniâtre que, quoi qu'on en dise ou qu'on fasse, il ne démord jamais de l'opinion qu'il a une fois embrassée. Sans doute son intelligence est remarquable, mais elle ne peut pas tenir lieu de la pratique des affaires et de l'expérience de la vie: *scientia sine usu et experientia parum prodest*. Ces jeunes gens, dit-il encore, ne peuvent pas se soumettre à des règles, attendu qu'ils ont été engendrés, nourris et élevés à l'aventure et en dehors de toute règle. »

Ce grand malentendu prit fin cependant. Déjà le 5 octobre M. de Polhelm félicite la ville du rétablissement du bon accord. Il ne paraît donc pas qu'il faille rattacher à ce conflit les plaintes contre la ville, dont Polhelm parle dans une autre

lettre du 30 novembre et au sujet desquelles il venait d'entretenir M. de Noyers. Du moins voit-on le 4 décembre le marquis de Montausier intervenir à la cour dans une affaire qui intéressait Colmar, et prodiguer à cette occasion les expressions les plus fortes pour assurer la ville de son affection et de son désir de lui être agréable.

Pendant cette lutte passionnée contre Montausier, la malchance continuait à poursuivre Manicamp. Il avait annoncé à la ville, au mois de juin, qu'il était envoyé au siège de Saint-Omer. Le 15 septembre, M<sup>me</sup> de Manicamp, née R. Le Conte, cette femme courageuse et si dévouée à son mari, prie ses « très chers et très honorés compères » les bourgmestre et magistrat de Colmar, d'intervenir à la cour de France en faveur de M. Manicamp, qui était arrêté depuis quinze jours. Le 6 octobre, cette dame écrivit de nouveau à la ville pour la remercier d'avoir témoigné en faveur de Manicamp, en exprimant l'espoir que le roi reconnaitra son innocence et que le cardinal Richelieu aura pitié de lui. D'après le titre de compère que M<sup>me</sup> de Manicamp donne aux magistrats de Colmar, il paraîtrait qu'ils avaient tenu un de ses enfants sur les fonds. La ville faisait quelquefois cette politesse à des personnages de distinction : le dossier renferme une lettre du colonel Schœnbeck, du 29 novembre, par laquelle il demande au maître et au conseil de servir de parrains à une fille qui venait de lui naître.

Cependant le blocus de Brisach avait peu à peu tourné en siège. C'était en vain que les généraux Gœtz et Savelli, le duc de Lorraine avaient tenté de porter secours à cette forteresse. Colmar ne pouvait rester indifférent à la chute d'une place d'où l'ennemi menaçait constamment sa sûreté, et ce fut en toute confiance que le duc de Saxe-Weimar fit appel à la ville dans les nécessités où il se trouvait.

Le premier secours qu'il en tira, ce fut de pouvoir y envoyer ses blessés. La ville les logea à l'hôpital et dans la maison de

la Couronne (Prot. miss. Lettre au duc du 19 octobre). Le généralissime demanda, le 18 octobre, du camp devant Brisach, la même faveur pour les blessés français, et, de leur côté, les maréchaux de camp Turenne et Guébriant écrivirent à la ville dans ce sens, le 24 octobre. Elle répondit le 20/30 octobre à ces derniers, qu'elle ferait son possible pour leur donner cette satisfaction, mais comme elle avait déjà sur les bras plus de 900 officiers et soldats weimariens, si les blessés français devenaient plus nombreux, on serait obligé d'en évacuer une partie sur Sélestadt (Prot. miss. gall.).

Un peu plus tard Bernard de Saxe-Weimar demanda à la ville deux cents bourgeois, pour travailler aux constructions nécessaires au siège sur la rive gauche du Rhin. Mais à ce moment un corps d'armée remontait le pays pour porter secours à Brisach; la garnison française était réduite à quelques hommes et il eut été imprudent de se priver d'un si grand nombre de combattants: la ville s'excusa donc en alléguant en outre qu'elle n'avait le droit de requérir les bourgeois que pour sa propre défense, et qu'elle ne pouvait les appliquer à un service extérieur (Prot. miss. Lettre du 21 octobre). Elle accueillit plus favorablement une autre demande, datée également du camp devant Brisach, le 21 octobre, par laquelle le prince requérait l'assistance des charpentiers de Colmar: elle mit à sa disposition les deux seuls maîtres qui lui restaient, et fit appel aux charpentiers du voisinage.

On voit dans une lettre de la ville, du 19 octobre, que lors d'une maladie de Bernard de Saxe-Weimar, il s'était fait transporter et soigner à Colmar. Turenne suivit cet exemple, quand il prit la fièvre au siège de Brisach: dans une lettre datée « du camp prez de Brisach, » 26 octobre, il mande aux magistrats et bourgmestres de Colmar que, « craignant de tomber derechef en sa première maladie, il les prie de lui conserver le logis qu'il a tenu par cy-devant, pour en prendre

possession lui et les siens en cas de besoin, et se présentant maintenant M. d'Orte, capitaine de chevaux légers, qui est un homme qu'il affectionne uniquement et qu'il a en très grande considération, à présent fort indisposé, il souhaiterait que, par leur moyen, on fit donner audit S<sup>r</sup> le même logis pour s'en servir pendant sa maladie. »

Le 9 novembre, le duc Bernard écrivit de Rheinfelden que l'ennemi s'avancant sur Waldshut, il recommandait à la ville de contribuer autant qu'il dépendra d'elle à l'approvisionnement du camp de Brisach, et surtout de faire moudre les 1000 quartaux de blé qu'elle lui avait promis. La ville lui répondit, le 10 novembre, que l'état des chemins rendait les transports très difficiles et qu'elle ne pouvait livrer que 500 sacs.

Le 19 novembre, Bernard de Saxe-Weimar est à Neuenbourg, d'où il écrit à Colmar qu'il attend au premier jour l'arrivée du duc de Longueville et de son armée venant de France, et que le zèle de la ville pour la cause commune lui fait espérer qu'on voudra bien compléter les 1000 sacs en question. Il lui envoie à cet effet son commissaire général des vivres (*proviantmeister*) pour s'entendre avec elle.

En se retournant vers les ennemis du dehors, le duc Bernard avait abandonné la direction du siège au général-major Jean-Louis d'Erlach. La ville répondant à une lettre du 11 novembre, qui ne s'est pas retrouvée, s'excusa de ne pouvoir lui procurer des ustensiles nécessaires pour les travaux du siège (Prot. miss. Lettre sans date).

L'heure avait sonné. Une lettre datée du camp des assiégés, 1<sup>er</sup> décembre, annonça que la place négociait avec Bernard de Saxe-Weimar. Colmar avait ses réserves à faire contre un ancien greffier de Türkheim enfermé à Brisach, nommé Jean Kuenlin qui, du temps du feld-maréchal Horn, avait passé aux ennemis et dont les biens avaient été confisqués. Le roi de Hongrie lui avait délivré une assignation de 7000 rixdales sur Jonas Walch, l'obristmestre actuel de Colmar,



qui avait opéré la confiscation au profit de l'armée suédoise. La ville écrivit au duc le 5 décembre pour le prier de ne pas comprendre dans la capitulation Kuenlin et ses prétentions.

Peu de jours après, le 13 décembre, Colmar fut convié par le duc à envoyer le lendemain quelques membres du magistrat pour assister aux actions de grâces et aux réjouissances par lesquelles il voulait célébrer sa victoire. Il l'invita en même temps à tirer, dès qu'on entendrait le canon de Brisach, trois salves d'artillerie, la première en l'honneur du roi de France, la seconde en l'honneur de la reine de Suède, et la troisième en l'honneur du dauphin qui venait de naître.

La nouvelle de la prise de Brisach produisit une émotion générale. Il restait à savoir à qui profiterait ce grand succès. Dans une lettre du 18 janvier, adressée à Mogg, M. de Polhelm touche cette question : « Depuis la capitulation de Brisach, lui dit-il, vous ne m'avez pas encore fait part de ce que vous pensez de cette victoire. . . . Il paraît que le roi voudrait que la ville fût remise entre ses mains. Sa Majesté désire que le duc Bernard se rende à sa cour : dans ce cas, comme dans tout autre, on trouvera bien moyen de s'entendre, et le roi comprendra qu'il serait sage, utile même que la place restât entre les mains du prince. Mais, ajoute-t-il, il peut y avoir des inconvénients à donner par écrit son sentiment sur cette matière. »

Colmar penchait manifestement vers le même parti. A ses yeux la chute de Brisach, le dernier boulevard de l'Empire sur le haut Rhin, substituait le duc de Saxe-Weimar à tous les droits des Habsbourg sur les pays antérieurs de l'Autriche. Le prince était allemand et protestant : il pouvait devenir un point d'appui contre la France, dont on avait accepté la protection, sans vouloir se soumettre à sa domination. Colmar devait appeler de tous ses vœux le moment où le prince pourrait obtenir la reconnaissance des droits qu'il tenait du succès de ses armes. Plusieurs indices fournissent la preuve de ces dispositions.

Immédiatement après la prise de Brisach, la ville envoie de fréquentes ambassades au duc de Saxe-Weimar. On ne voit pas ce qu'elles avaient en vue; mais au mois de mars, Colmar lui présenta un mémoire où, après avoir rapidement esquissé la marche des événements depuis que l'empereur Ferdinand II avait appesanti sa main sur les protestants colmariens, le magistrat rappelle la triomphante arrivée des Suédois qui mit fin à la persécution, leur désastre à Nordlingen qui obligea la ville à se jeter entre les bras de la France, le traité de protection, d'abord refusé, puis accordé par Louis XIII, et qui n'a pas empêché Colmar d'être insulté continuellement, surtout par la garnison de Brisach — on ne peut évaluer à moins de 100,000 rixdales le dommage qu'il a éprouvé. — Les victoires de Son Altesse, continue-t-il, où l'on voit si manifestement le doigt de Dieu, permettent enfin d'espérer la fin et la réparation de ces désastres. Mais il faut pour cela que le commerce, ce grand ressort de la prospérité publique, puisse reprendre avec la même sécurité qu'autrefois, et recouvre ses précédentes franchises, et à cet effet la ville propose au prince de conclure avec lui un traité de bon voisinage, par lequel on réduirait les péages aux tarifs pratiqués anciennement, dans la juridiction et sur le territoire autrichiens actuellement soumis à Bernard.

Ce n'était pas le seul point dont on entretenait le duc. Par le traité de Ruel, la couronne de France s'était engagée à entretenir à ses frais une garnison à Colmar. Cette stipulation était devenue pour la ville une source d'embaras. Depuis dix-huit mois les soldats n'avaient pas touché un liard de leur solde, et sans les avances continuelles de la municipalité, ils ne recevraient même pas les vivres qu'on leur doit. La faute en est à l'intendance française dont les malversations entament à l'avance la subsistance des troupes, et qui a l'art de rendre ses achats aussi dispendieux que possible. D'un autre côté, les commandants français frappent les transports de si lourds

péages, que le commerce en souffre au plus haut point. Afin de parer à ces inconvénients, la ville se propose d'envoyer un député à la cour pour demander de lui laisser adjoindre quelques centaines d'hommes à sa garnison allemande, moyennant un subside annuel payé par la France, et dans ce cas elle voudrait savoir à l'avance si le duc de Saxe-Weimar serait disposé à lui porter secours dans le danger. Avec cette assurance, elle n'hésiterait pas à faire partir une députation pour Paris.

On le voit, cette proposition ne visait pas à moins qu'à substituer une alliance avec le duc Bernard à la protection de la France, tout en laissant à celle-ci la charge de l'entretien de la garnison. Le prince trouva sans doute ce projet intempestif; du moins l'obristmestre Jonas Walch, qui se chargea vers cette époque (mars 1639) de porter à Louis XIII les félicitations de Colmar sur la naissance du dauphin, n'eut-il à soutenir que des demandes d'une moindre portée. Il devait solliciter le paiement des nouvelles avances de la ville, plus de régularité dans le paiement de la solde due à la garnison et sa réduction à deux cents hommes; il devait surtout ménager à ses commettants l'appui de la France dans toutes les difficultés qui pourraient surgir après la paix, et qui seraient de nature à menacer les privilèges, les franchises et les bonnes coutumes de la ville. Walch présenta un mémoire dans ce sens le 7/17 avril.

Il aurait dû comprendre que si la prise de Brisach avait fortifié Saxe-Weimar, ce n'était pas pour la France un motif d'amoinrir sa position sur le Rhin. Bien loin de consentir à une diminution de la garnison de Colmar, les ministres venaient d'envoyer à Montausier 2000 couronnes, pour lever une compagnie de cavalerie destinée à protéger son gouvernement contre les Suédois et à refouler les Lorrains cantonnés à Plainfaing, à Fraise et dans les environs.

Dès que la ville en eut connaissance, elle écrivit, le 24 avril,

à l'obristmestre de mettre tout en œuvre pour lui éviter une nouvelle garnison de cavalerie. Elle lui rappela les désordres dont l'entrée des troupes de cette arme avait toujours été le signal, et lui représenta l'abandon où se trouvait la garnison actuelle : ne vaudrait-il pas mieux appliquer à son entretien la dépense qu'exigerait la levée d'un nouveau corps ? Les Weimariens suffisent d'ailleurs pour tenir les Lorrains en respect : il y a dix jours le colonel Rosen a pénétré en Lorraine en passant par le Val d'Orbey ; il a battu un régiment d'infanterie à Saint-Dié et détruit deux régiments de cavalerie à Château-sur-Moselle ; d'ici à quelque temps le duc de Lorraine ne sera plus en état de tenir la campagne. Mettre sur pied un nouveau corps de cavalerie ce serait non protéger le pays, mais achever sa ruine : l'employer contre le duc de Saxe-Weimar, ce serait peu glorieux pour la France.

On ne peut douter du zèle de Jonas Walch dans l'accomplissement de sa mission. Cependant c'est à peine si dans les résultats qu'il obtint on voit une trace du but vers lequel tendait la politique de ses commettants. Loin d'accéder à une réduction de ses forces à Colmar, le roi prit toutes ses mesures pour les rendre moins dépendantes des circonstances contraires signalées par la ville. Les démarches personnelles de Montausier venaient en aide aux représentations de l'obristmestre.

Le siège de Brisach et l'armée du duc de Saxe-Weimar qu'il avait fallu nourrir, avaient à la lettre épuisé les ressources du pays. Dès le 15 janvier, le gouverneur de la haute Alsace avait dû prohiber l'exportation du blé, du vin et de toutes les autres denrées. L'intendance n'était plus en état de faire vivre les troupes : le 12 février, Montausier écrivait de Sélestadt : « La nécessité en laquelle nous a réduits M. d'Haligre m'a contrainct de sortir d'icy et de n'y laisser que deux cents hommes de sains avec les malades, et d'aler chercher à vivre ailleurs avec le reste de ma garnison, en danger de la faire

tailler en pièces ou du moins de la voir se desbander. » De son côté d'Haligre ne parvint pas à faire tenir les marchés conclus par lui, et donnait, en janvier, pouvoir de poursuivre le S<sup>r</sup> Machet, un de ses fournisseurs. Le 17 février, un ordre de Montausier prescrivit aux principales villes de son gouvernement d'envoyer des députés à Colmar, pour aviser aux moyens d'entretenir huit cents hommes de troupes. Par trois courriers différents, il avait rendu compte de cette situation à la cour.

Les rapports du gouverneur à l'appui des démarches de la ville contribuèrent à déterminer les ministres dans le sens où les portait l'intérêt évident de la France. Les principales et plus efficaces mesures tendirent à faire sortir l'administration des guerres de l'ornière où elle le compromettait. La ville et le gouverneur s'entendaient sans doute pour porter la responsabilité de cet état de choses sur les agents chargés d'y obvier ; du moins y eut-il un changement de personnes qui permet de le supposer. Par lettres-patentes du 20 et du 24 mai 1639, datées de Saint-Germain, Louis XIII nomme intendant de la justice, police, finances et villes en la haute et la basse Alsace et dans le comté de Montbéliard, M. de Belesbat, conseiller aux conseils d'Etat et privé du roi. Un exemplaire imprimé de ce double document est joint au dossier. Ce fut à M. de Belesbat que Sa Majesté adressa, le 21 mai, les ordres que Walch était venu solliciter tant pour le paiement du solde restant dû sur les 19,127 livres 10 sous avancés par la ville, que pour le remboursement des munitions qu'elle avait fournies. Pour assurer à l'avenir la subsistance de la garnison, l'intendant devait soit établir des magasins et une manutention des vivres, soit traiter avec des boulangers. Quant à une réduction de l'effectif, Belesbat était commis avec Montausier pour examiner jusqu'à quel chiffre on pourrait l'amener. Le roi recommandait aussi « à sa vigilance la liberté du labourage, trafic et passage dans tout pays, et

même dans les villes de Kaysersberg, Münster et Türkeim. »

Comprenant cependant que cette vague perspective d'une diminution de la garnison répondait mal aux espérances que la ville avait conçues, et aux appréhensions que l'avenir lui inspirait, Louis XIII écrivit dès le 13 mai, à ses « très chers et bons amis les magistrats et conseil de la ville impériale de Colmar » : Sachant « que vous estes en quelque apprehension qu'après auoir esté compris dans le traicté de la paix générale, l'on ne gardast en vostre endroit les choses qui vous pourront estre promises, nous auons bien voulu vous dire que lorsqu'il aura plû à Dieu toucher les cœurs de ceux qui empeschent aujourd'huy le restablissement du repos de la Chrestienté et de donner la conclusion au traicté d'une paix ferme et assurée, laquelle est le seul but de nos armes, nous conseruerons le souuenir de vos seruices et bonnes intentions et prendrons bien volontiers tous les soins qui dépendront de nous pour l'obseruation de ce qui aura esté conuenu en vostre faueur. » Dans les instructions qu'il donna à M. de Belesbat, le roi revient là-dessus, elles lui font dire : « Outre l'assurance que je leur ay donnée (aux bourgeois de Colmar) de les faire comprendre dans le traicté de la paix générale (ils demandent que) je leur continue, après qu'il sera fait, les tesmoignages de ma bonne volonté, comme à des gens particulièrement affectionnez à mon service, affin qu'aucun ne vienne à violer ce qui leur aura esté promis : sur quoy je vous diray que je seray bien aise que vous leur confirmiez de ma part ce que j'ay dit à leur députté, qui est qu'en continuant à me rendre preuue de leur sincère affection au seruice de cette couronne, je les fauoriseray en tous temps des effects de ma bienveillance. »

Ces assurances redoublées ne contentèrent pas Colmar. Une pente naturelle l'entrafnait vers le duc de Saxe-Weimar, et son premier mouvement fut de rouvrir avec lui les négociations précédemment entamées. Jean-Henri Moog, qui lors

du dernier renouvellement du magistrat avait échangé ses fonctions de syndic contre un office de stettmestre, fut chargé de lui soumettre à Brisach, le 17 mai (v. st.), un projet de traité d'alliance et de bon voisinage qui a malheureusement disparu de nos dossiers. Il en est question dans une adresse dont le député donna lecture au prince, et cela suffit pour juger de la nature de ces propositions. Outre la réduction sur l'ancien pied des péages autrichiens, la ville lui demandait de l'aider à maintenir ses privilèges, droits, coutumes et possessions.

On ignore l'accueil que Bernard de Saxe-Weimar fit à cette démarche. Quelques semaines après il n'était plus. Il mourut à Neuenbourg, le 18 juillet 1639. Le marquis de Montausier était alors à Paris, où il s'était enfin rendu lui-même pour y représenter l'extrémité où les troupes de son gouvernement étaient réduites. A force de sollicitations, il avait même obtenu quelque argent pour les garnisons d'Alsace. A la mort de l'illustre général protestant, il écrivit, le 30 juillet, à MM. de Colmar : « La mort de Son Altesse de Weimar..... me touche sensiblement en mon particulier, pour l'honneur qu'il me faisoit de m'aymer, pour les bons offices qu'il m'avoit rendus en cette court, et pour mille autres obligations dont je lui estois redevable. C'est un déplaisir qui nous est commun avec tout ce qu'il y a d'honnestes gens et d'affectionnez dans le party. Neantmoins il faut la supporter en gens d'honneur et de cœur, et ne nous pas abandonner nous mesmes après avoir esté abandonné d'un si grand support. »

La nomination de M. de Belesbat mit fin à la mission de M. d'Haligre. Le soin de quelques affaires le retint encore pour un peu de temps à Bâle. Ce fut de là qu'il fit ses adieux au « magistrat et conseil de la ville de Colmar. » Il avait, disoit-il, toujours bien vécu avec eux, et en souvenance de la bonne amitié et pour s'acquitter du droit de bon bourgeois que lui avait décerné la société du Waagkeller, il leur envoyait un

vase d'argent en forme de raisin, dont il les prie de se servir les jours de réjouissance : il attend en échange, par la première dépêche que la ville fera à la cour, son acte de bourgeois privilégié de la ville de Colmar.

X. MOSSMANN.

*(La suite prochainement.)*

---



# LES ÉGLISES DE BELFORT

Brace — Chapelle de la Vierge — Collégiale de Saint-Denis — Notre-Dame-de-Lorette — Eglise paroissiale moderne.

*Fin*<sup>1</sup>

V

## ÉGLISE PAROISSIALE MODERNE

(1727 à 1752)

Au commencement du siècle dernier la population de Belfort était d'environ 3000 âmes, la garnison non comprise. L'église collégiale de Saint-Denis était trop petite pour cette population; d'un autre côté quelques-unes de ses parties menaçaient ruine; un nouvel agrandissement et des réparations ne pouvaient plus répondre aux besoins et aux convenances du service religieux. Cet état de choses fut, à l'initiative du métropolitain, constaté par procès-verbal du 25 avril 1717. L'entrepreneur des fortifications le constate aussi le même jour, de concert avec l'arpenteur juré de la ville. Le prévôt et le magistrat sont d'un avis conforme et dès ce moment la construction d'une nouvelle église collégiale est décidée. Mais ce ne sont que les préliminaires d'un projet élaboré depuis

<sup>1</sup> Voir les livraisons du dernier trimestre 1880 et du premier trimestre 1881.

longtemps dans l'opinion des habitants, avec le concours des autorités. Quant à la question de l'emplacement, elle était également résolue à l'avance ; elle s'imposait par la création de la ville neuve et de son enceinte fortifiée ; ensuite on ne pouvait songer à élever le nouvel édifice sur la place de l'ancien, au pied de la roche, position désormais excentrique et d'un abord difficile en hiver. L'espèce d'enquête ouverte à ce sujet, désigna d'emblée l'emplacement que l'église occupe aujourd'hui, en face de la porte de France, dans la nouvelle enceinte, où le monument devait contribuer à l'embellissement de la ville nouvelle.

Mais on se heurtait à une difficulté : cet emplacement était surbâti et parmi les constructions qui l'occupaient se trouvait la maison du prévôt de la ville, bailli, du comté M. F. Noblat ; d'autres, de moindre importance, appartenant à Vernié, Testu, Rapelet et Houmaire devaient aussi disparaître. Cette difficulté, d'ailleurs prévue dès les premiers moments, n'arrêta point l'esprit public qui décida que la nouvelle église ne serait pas élevée sur un autre terrain.

Tel était l'état de la question lorsque l'autorité jugea le moment venu d'en aborder l'exécution. Les revenus ordinaires de la ville ne pouvaient répondre à la dépense d'une aussi grande entreprise : il fallait donc créer des ressources nouvelles et faire appel au dévouement et à la générosité de ceux que le projet séduisait.

Au lieu d'avoir recours, comme au moyen âge aux indulgences de l'Eglise qui nous ont valu tant de monuments, fruit des sacrifices que l'on pouvait alors attendre du sentiment religieux, le bailli de Louis XIV, de concert avec le magistrat et les bourgeois de Belfort, eut recours aux procédés qui sont encore en usage de nos jours. Magistrat et bourgeois estimèrent qu'une contribution de 2000 francs par an, répartie sur tous les paroissiens, une taxe de 40 sous par bœuf, de 5 sous par veau et par mouton abattus dans la boucherie et

de 5 sous par mesure de vin qui entrerait en ville pendant douze années produiraient les ressources nécessaires pour faire face à la dépense de la construction projetée. Une requête dans ce sens fut formulée au conseil d'Etat du Roi qui, le 22 octobre 1726, siégeant à Fontainebleau, rendit un arrêt conforme à la demande.

Belfort se trouva ainsi doté, pour douze années, de l'octroi de Saint-Denis, qui devait se prolonger bien au delà des douze années de la concession et qui forme aujourd'hui la principale source du revenu communal.

Muni de cet arrêt, le magistrat s'empressa de procéder à l'organisation du service de la perception. Jean-Baptiste Royer fut nommé receveur central; Jacques Tovet et Sébastien Fournier préposés, le premier à la porte de Brisach, le second à la porte de France, Vion à la grande boucherie. Ces préposés versaient chaque jour à la caisse de Royer le produit de leur recette de la journée. Quant aux liquides, vins, eaux-de-vie et bière, introduits chez les particuliers en dehors de l'enceinte, à la Forge, au Fourneau et autres maisons du dehors, le sieur Gallaup, garde des domaines, fut chargé d'en faire le recensement dans les caves et d'avertir les particuliers de n'y rien introduire désormais sans qu'au préalable ils n'aient acquitté la taxe. Chez les cabaretiers du dehors et du dedans on percevait cette taxe par quartier et sur les états des agents des domaines et des fermiers de la ville. Ce régime commença le 1<sup>er</sup> janvier 1727.

Le 1<sup>er</sup> février suivant, François Noblat, subdélégué de l'intendant d'Alsace, procédait à l'adjudication de la fourniture des pierres ou moellons nécessaires à la fondation de l'église. Le cahier des charges porte qu'elles seront extraites des carrières de la Miotte et de l'enclos du sieur Mangelot. Jean Monnin, Grégoire Sennort dits *Belle-Fleur* et *La Tulippe* devinrent adjudicataires de l'extraction à raison de 36 sols la toise cube, sans être obligés de les ranger en toises et à

raison de 42 sols dans la carrière de Mangenot, mais rangées en toises. Mangenot n'exige aucune indemnité pour les pierres qui seraient extraites de sa carrière.

Le 5 février l'extraction du sable fut adjugée à Jean Marmet à raison de 45 sols la toise cube, avec la condition de le mettre en toise, de l'extraire dans le lit de la Savoureuse et sur les bords, depuis le paquis de Brace jusqu'au crucifix de Danjoutin.

Le même jour le magistrat décide que la tuilerie appartenant à la ville sera réparée aux frais de la paroisse, que celle-ci fournira le bois et les pierres à chaux à l'entrepreneur à façon, auquel il ne sera pas fourni de logement, attendu qu'il n'y en a pas à la tuilerie, et que ledit entrepreneur restera chargé de l'extraction de la terre pour la fabrication des briques et des tuiles. André Pour, d'Essert, est déclaré adjudicataire de l'entreprise au prix de 3 livres 10 sous le millier de tuiles et de briques, et de 4 sous 6 deniers le bichot de chaux. Le magistrat décide en outre qu'il sera pourvu, par économie, à la fabrication de six tombereaux pour voiturer les sables à pied-d'œuvre.

Le 1<sup>er</sup> mars, le magistrat délibère que les paroissiens seront admis à faire les voiturages gratuits qui sont offerts pour le transport de tous objets utiles à la construction et au déblaiement du terrain sur lequel elle s'élèvera ; il décide que ceux qui n'ont point d'attelages seront admis à fournir, dans la même proportion que les voituriers, le travail de leurs bras pour excaver, jusqu'à au moins quatre pieds de profondeur, le périmètre du futur édifice afin de faciliter au pourtour les excavations jugées nécessaires à la solide assiette des fondations. Il décide que trente-six brouettes, vingt-quatre *gonches*, trente-six pèles de fer, vingt-quatre pics et pioches et dix-huit *faussieux* seront acquis pour cet usage. Les pèles furent achetées à raison de 24 sous pièce, les pics et pioches à raison de 25 sous, la brouette, non ferrée, à raison de 20 sous et les vingt-quatre *gonches* à raison de 3 livres 16 sous.

Il paraît que dès la première année de l'octroi sur les vins, la fraude prit un certain développement, car le magistrat nomma le sieur Lapostolet pour surveiller et contrôler les vins que les voituriers amenaient chez les particuliers, hors de ville, avant l'ouverture des portes et l'arrivée des préposés aux bureaux de recette ; on lui adjoignit même le sieur Nicolas Robert, dit *la Fréquente*.

Ces mesures préliminaires étant prises, il fallut songer à débarrasser le terrain des constructions qui l'occupaient. Le 15 juin 1727, le magistrat et les notables, assemblés à l'hôtel-de-ville, nommèrent ce que l'on appellerait aujourd'hui le jury d'expropriation à l'effet de statuer sur la valeur des maisons à démolir pour faire place à la nouvelle église et aux deux rues latérales à ouvrir. Les propriétaires Noblat, Testu, Vernié, Rapelet et Houmaire nommèrent pour les représenter dans l'estimation de leurs propriétés à démolir Etienne Bonnerot et Antoine Montagne ; de leur côté le magistrat et les notables nommèrent pour représenter la paroisse Meinrad Strolz, de Danjoutin, et Jean-Henri Gioque et, d'un commun accord, les deux parties instituèrent Guillaume Duparc pour tiers-expert. Cinq jours après, le 20 juin, les experts ayant prêté serment, procédèrent à la mission qui leur était confiée et tombèrent d'accord sur l'estimation suivante : La maison de Noblat, avec grange, écurie et dépendances fut arbitrée à la somme de 8800 livres ; celle de Jean-Baptiste Rapelet et dépendances à 3300 livres ; celle de Jean Houmaire et dépendances à 1800 livres ; celle de Testu et dépendances à 1800 livres et celle de Vernié et dépendances à 4600 livres, en tout 21,300 livres.

La paroisse revendit quelque temps après, à charge de démolition, tous les matériaux des maisons acquises. Il serait fastidieux de descendre dans les détails du produit de cette vente qui eut lieu au profit d'un grand nombre de bourgeois. Nous noterons seulement que le 15 août la vente au détail

était parachevée et qu'elle paraît n'avoir donné que des résultats assez médiocres. Les cheminées de Noblat furent cependant achetées au prix de 5, 15 et 25 livres, le carrelage et le foyer de la cuisine 56 sous.

Il faut croire qu'au mois d'octobre le terrain était déblayé et que sans perdre de temps on se mit à l'œuvre pour le décaper, à quatre pieds de profondeur, la surface que l'édifice et ses fondations devaient occuper. Le 12 octobre, le magistrat procédait, en effet, à l'adjudication de la maçonnerie des fondations de l'église « sur la partie de la façade des clochers » parallèle au canal. Les matériaux de toute nature devaient être rendus à pied-d'œuvre et l'adjudicataire être exonéré des soins de l'épuisement, de sorte qu'à vrai dire il ne s'agissait que d'adjuger la main-d'œuvre pour la maçonnerie proprement dite. Quatre concurrents se présentèrent. Ce furent Jean Strolz, Marc Vallentin, Barthelmy Judice et Christ Noir. Le mode général d'adjudication se faisait au rabais et à l'extinction des feux. La première offre fut de 11 livres la toise cube de maçonnerie et Jean Strolz, ayant offert au dernier feu de l'opérer à raison de 8 livres 5 sous, fut déclaré entrepreneur de ladite maçonnerie sous la caution de Meinrad Strolz, son frère, d'Antoine Montagne et de Marc Vallentin, tailleur de pierres, à Vétrigne. Les travaux devaient s'exécuter sous la direction et la surveillance d'un architecte ou d'un appareilleur.

Le 16 octobre 1727, M. Jean-Claude Noblat, prévôt de la collégiale, délégué de « Son Altesse de Grimaldy, des princes « de Monaco, archevêque de Besançon, prince du saint Empire », procéda, accompagné des chanoines de la collégiale et suivis processionnellement du prévôt, du maître-bourgeois, des membres du magistrat et des paroissiens, à la bénédiction du terrain et de la première pierre. Puis, selon les cérémonies et rite du diocèse, il planta la croix devant l'emplacement où se trouve le maître-autel. Quant à la pose de la première

Pierre, l'honneur en revint à M. Noblat, prévôt de la ville et bailli du comté.

Commencées le 17 octobre 1727, les fondations furent conduites avec rapidité sous la surveillance et l'impulsion d'un appareilleur expérimenté. Il s'appelait Henri Schuler,<sup>1</sup> originaire de Westphalie, attiré en Alsace, puis à Belfort par les travaux qui s'y exécutaient pour le compte de l'Etat et des villes sous la direction générale de l'Intendance. C'est de celle-ci qu'émanaient les plans, devis et dessins de la nouvelle église collégiale et paroissiale. Ils étaient l'œuvre de M. Marechal, ingénieur ordinaire du Roi. La dépense générale était estimée, non compris l'imprévu, à la somme de 146,334 livres 2 sous 5 deniers.

Le 14 février 1728, le magistrat traitait à l'amiable avec Marc Vallentin, de Vétrigne, pour la fourniture (l'extraction) de la carrière d'Offemont des pierres de taille nécessaires aux

<sup>1</sup> Schuler était né en . . . à Wolmarksheim, électorat de Cologne, au duché de Westphalie. Son père, Henri Schuler, est qualifié de bourgeois très expérimenté de Wolmarksheim et sa mère, Anne-Sophie Bilefelt, de femme très vertueuse, dans un certificat d'origine délivré, le 12 mars 1732, à Schuler pour contracter mariage à Belfort. Le 25 avril, même année, il épousa Hélène Lemoine, fille de Jean-Paul Lemoine, procureur au bailliage et de Madeleine Willin. Hélène eut pour témoins Joseph Lemoine, huissier royal, son oncle, et Paul Ferrier, avocat, son cousin. Dans le contrat de mariage, Henri Schuler est qualifié : bourgeois de Belfort, architecte audit lieu, entrepreneur des fortifications de la ville. En janvier 1745 il obtint ses lettres de naturalisation.

De son mariage avec Hélène Lemoine naquirent d'abord deux fils, dont le second devint prêtre-missionnaire, puis une fille et enfin un troisième fils, Albéric, qui fut l'enfant gâté de la famille. La fille épousa, en octobre ou novembre 1767, un M. Clavey, issu d'une ancienne famille belfortaine. A la Révolution, l'abbé émigra et on le trouve à Heidelberg comme précepteur, durant la Terreur. Au commencement de ce siècle, il revint à Belfort où il écrivit quelques notes inédites et naïves sur l'histoire pittoresque de sa ville natale.

travaux de la nouvelle campagne. Les dimensions des blocs sont exactement déterminées et le prix en est fixé à 14 sous la toise courante sur un pied de hauteur; sont également compris les blocs devant servir aux entablements des colonnes de manière à ce qu'après la taille les blocs comprennent toute la saillie et reposent au moins d'un pied et demi à deux pieds dans le mur. Schuler, l'appareilleur, critiquait, au point de vue de la solidité de la bâtisse, la dimension des saillies et des blocs exigés. Le prix de 14 sous la toise courante n'était applicable à la pierre qu'après sa mise en œuvre; de plus Vallentin était tenu d'entretenir à l'état praticable le chemin des voitures dans l'intérieur de la carrière.

Les travaux marchèrent assez rapidement en 1728, car le 27 août le magistrat ordonna un supplément de 25 corvées de voitures à fournir par les paroissiens qui en avaient déjà fait cinquante. Cette mesure était devenue urgente si l'on ne voulait pas que l'œuvre fut interrompue par le défaut du sable et des pierres brutes. L'amende et les dommages-intérêts sont édictés contre les retardataires et les récalcitrants.

Le 10 mars 1729, le marché pour la fourniture de la pierre de taille, dont on aurait besoin pendant cette campagne, est renouvelé avec Marc Vallentin, qui s'adjoint François Bussierre, de Denney. Les pierres continueront à être extraites de la carrière d'Offemont ou de celle de Roppe qui en fournit de même qualité. Ils s'engagent de plus à opérer le voiturage des pierres jusqu'à pied-d'œuvre. Il leur est attribué tant pour l'extraction que pour le voiturage, 7 livres 5 sous par toise carrée, toisée au pied cube; de plus on fournit à ces entrepreneurs deux poulains à chaque carrière pour faciliter les chargements et deux chariots spéciaux capables de supporter les plus gros blocs.

Mais tandis que le magistrat multipliait ses soins pour faire face aux exigences d'une entreprise maintenue dans la voie de l'économie, les habitants en grand nombre, paraît-il, se



soustrayaient, par la fraude, à l'alimentation des ressources sur lesquelles la paroisse devait compter. La viande dépecée, qui n'était frappée d'aucun droit d'octroi, était introduite par la boucherie foraine et trouvait en ville un débit facile ; d'un autre côté on consommait à cette époque beaucoup d'eau-de-vie et la fraude du droit sur cette boisson était favorisée par un grand nombre d'habitants faisant partie de la corporation des marchands et dont les magasins étaient hors de l'enceinte. Pour mettre un terme au premier de ces abus, le magistrat statua, le 16 avril 1729, que la viande dépecée qui entrerait en ville serait désormais frappée, à son entrée, d'un droit de 4 deniers par livre. Relativement à l'eau-de-vie, le magistrat adressa une nouvelle requête au conseil d'Etat du Roi pour être autorisé à frapper un droit de 16 sous par pot ou deux litres d'eau-de-vie, droit qui serait perçu pendant les neuf années restant à courir de la première concession. La requête était basée sur deux considérations principales : d'abord, il importait d'assurer des ressources pour ne pas être obligé d'interrompre les travaux ; ensuite l'eau-de-vie au détail était d'un prix si bas que la consommation avait pris des proportions nuisibles à la santé publique, voire même à celle de la garnison. Cette requête provoqua de la part du corps des marchands une opposition dont le conseil du Roi fut également saisi. Mais, par arrêt du 15 novembre, daté de Rambouillet, le corps des marchands est débouté de son opposition et le magistrat est autorisé à percevoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1730, le droit de 16 sous par pot d'eau-de-vie introduit en ville.

En prévision de cette solution les marchands avaient fait des approvisionnements assez considérables de cette pernicieuse boisson en acquittant le droit, relativement faible, auquel elle était soumise par l'arrêt de 1726. Cette spéculation fut déjouée par le magistrat qui, en assemblée du 4 février 1730, statua que l'eau-de-vie existante dans les magasins des marchands serait soumise à la nouvelle taxe. Le magistrat fit

comparaitre tous les marchands et après leur avoir donné lecture de l'arrêt du conseil d'Etat, il les somma de faire sur-le-champ la déclaration exacte, sous peine de poursuites et d'amende, des quantités qu'ils possédaient dans les caves et les débits au détail. Tous obéirent à l'injonction. Les marchands en gros étaient au nombre de trente-neuf, les marchands au détail au nombre de vingt. Ce brusque recensement accusa 693 mesures existantes chez les marchands en gros et environ 32 pots chez les vingt marchands au détail. Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire intime du vieux Belfort, de recueillir les noms de la corporation opposante des marchands ; c'étaient : Guillaume Genty, Jacques Genty, Martin Langlois, Pierre Genin, Viguier, Py, Blétry le jeune, Pansard, Pepin, Claude Ponçon, Edm. Boivin, Vion, veuve Isaac Nicolas, J.-N. Donzé, Jacques Testu, Jacques Tové, Pierre Gilles, Pierre Dourdet, Louis Violand, François Violand, Blétry l'aîné, André Boyer, François Carpentier, Pierre Deschamps, Louis Felmez, François Jourdain, Nicolas Clavey, Léonard Saillet, François Berté, veuve Bourgelet, Nicolas Petit, Marandet, Jean Catin, La Gaspard, Nicolas Devaux, veuve Pachon, Dominique Bégue et Strolz, marchands en gros ; Pierre Dessaise, veuve Laroche, Christian Florence, veuve Cane, Guillemain, Jean Munier, Louis Marchal, La Barbotte, François Gille, Polaste Gobert, Pierre Roland, Noel Bogué, La Thérèse, veuve Renard, veuve Herdiger, Rassignon, veuve Dole, Olivier et François Sickler, marchands au détail.

Le droit était assez élevé pour donner au magistrat la conviction que la fraude s'exercerait par tous les moyens possibles. Il jugea donc nécessaire d'établir à chaque porte un surveillant spécial. Sébastien Fournier et Jacques Goichot furent investis de cette fonction, le premier à la porte de Brisach, le second à celle de France, avec mission de visiter tous les chariots, charrettes, paniers et même les poches des particuliers entrant en ville, qu'ils soient étrangers ou non,

sans même en excepter les soldats de la garnison, et de faire arrêter les contrevenants par les soins de la sentinelle et des soldats du poste » suivant les ordres qui avaient été donnés par M. de L'Epinay, lieutenant du Roi, commandant la place.

Il semble qu'après avoir pris des mesures aussi rigoureuses à l'encontre des marchands, le magistrat ne devait pas songer à aller plus loin dans la voie de la répression. Il n'en fut pourtant pas ainsi. Le maître-bourgeois, assisté d'un autre membre du magistrat, descendit lui-même dans les caves des marchands, procéda à la vérification des eaux-de-vie qu'elles renfermaient et il constata que plusieurs d'entr'eux en possédaient des quantités supérieures à celles déclarées. En conséquence, le 8 avril, le magistrat étant assemblé, décida que les marchands chez lesquels des excédants avaient été constatés, seraient poursuivis et punis de l'amende ou de la confiscation au profit de la caisse de l'œuvre. Cette décision fut signée par : George, Thomas, Blétry l'aîné, G. Duparc, La Croix, Chappuis, Chardoillet et Vernié, membres du magistrat. Jean-Nicolas Mouilleseaux, maître-bourgeois, qui avait procédé au recensement, laissa à ses collègues du magistrat l'honneur et le soin de la décision.

Aucun document ne nous permet de dire le degré d'avancement que la construction avait acquis pendant la campagne de 1730 ; mais nous voyons que les carriers Vallentin, de Vétrigne, et Bussierre, de Denney, renoncèrent ou furent forcés de renoncer à l'entreprise du voiturage des pierres et que dès le 26 mai, onze habitants d'Offemont, dont la plupart des noms sont indiqués d'une croix, furent substitués à leur place pour opérer, pendant la campagne, le transport des pierres extraites.

Pareil marché fut conclu, le 7 avril, avec dix voituriers d'Offemont pour le même objet pendant la campagne de 1731. Le voiturage s'opérait à raison de 17 sous la toise cube.

Les travaux marchaient avec une lenteur qui s'explique par

la modicité des fonds spéciaux qui leur étaient affectés. L'appareilleur Schuler qui au début avait déclaré qu'en cinq ans l'édifice pouvait être terminé si les matériaux nécessaires lui étaient fournis, voyait ses espérances déçues et son dévouement compromis par la pénurie des ressources dont le magistrat pouvait disposer. De son côté celui-ci faisait de grands efforts pour les augmenter et empêcher la fraude de les amoindrir. On continua à marcher sur le même pied qu'auparavant et l'on n'apporta pour l'année 1732 d'autre modification que la suivante au régime de l'octroi : Les droits sur la boucherie furent mis en régie et adjugés, le 17 décembre 1731, à Nicolas Moissonnier pour la somme de 1750 livres. Pour l'année 1732 ce fut Jacques Gersé qui en devint fermier avec Pierre-François Cuenin au prix de 1770 livres. Pour l'année 1733, ce fut de nouveau Nicolas Moissonnier qui prit la ferme avec Abraham-Fusey Vion pour la même somme de 1770 livres. Ils la gardèrent aux mêmes conditions en 1735 et en 1736, mais le magistrat dut stipuler que le traitement des commis Sébastien Fournier à la porte de Brisach et Jacques Goichot à la porte de France serait de 18 livres par mois pour le premier et de 14 livres pour le second.

Cependant l'appareilleur Schuler, qui se trouvait moralement engagé par l'opinion émise au début de l'entreprise, ne faisait point ses affaires. Le moment était venu où, armé de griefs légitimes et assez nombreux, il devait les produire et régulariser sa position tout en la consolidant au profit de tous. Dans une requête adressée au magistrat, il expose les causes de la lenteur des travaux, pendant les quatre premières années de sa gestion, causes qui sont toutes à la charge de l'exiguité des ressources dont le magistrat a pu disposer, de l'insuffisance des moyens d'action, circonstance dont l'effet le constitue en pertes qu'il justifie et ne lui permettent pas de prévoir que l'édifice sera achevé dans dix ans. Il conclut en conséquence à ce que le magistrat veuille bien le délier des

engagements qu'il a pris, sauf, si cela peut lui convenir, à l'agréer comme architecte-entrepreneur et lui conférer les pouvoirs nécessaires pour la haute direction des travaux de toute nature, moyennant un traitement fixe et annuel à lui allouer jusqu'à la fin de la construction, tout en lui tenant compte de ce traitement pour le temps qu'il a consacré les années précédentes à la direction des travaux et à titre de dédommagement des pertes qu'il a éprouvées par suite du retard apporté dans la livraison des matières premières. Le magistrat ayant égard à la requête de Schuler, décide que ses conclusions sont adoptées et qu'en outre il est admis, à titre gratuit, au droit de bourgeoisie de la ville de Belfort. Procédant ensuite à la vérification des comptes que Schuler produit, il lui alloue à titre de traitement pour les quatre premières années de sa direction une somme de 3000 livres; il établit qu'outre les 19,429 livres 12 sous qu'il a reçus de l'octroi pendant les quatre premières années, les 832 livres 18 sous qu'il doit pour prix de matériaux qui lui ont servi dans les travaux de fortifications, plus les 1618 livres pour prix de l'ancienne maison Vernié, il lui reste dû pour solde au 22 décembre 1731, la somme de 1100 livres 3 sous 11 deniers. Mais il lui impose l'obligation d'acheter de la ville le terrain disponible de l'ancienne maison Vernié, d'y construire d'après un alignement qui lui sera donné, sur le bord du canal et la rue de l'Église à ouvrir, une maison conforme au dessin qui lui sera fourni.<sup>1</sup> Ces conditions sont acceptées et à partir de ce moment Schuler figure dans les documents que nous consultons, sous le titre d'architecte-entrepreneur de la nouvelle église.

Le magistrat paraît alors s'être exclusivement préoccupé de faire rendre à ses octrois tous les revenus qu'ils étaient susceptibles de produire: c'est ainsi, que dès le 14 janvier 1732, il obtint du gouverneur de la ville et château de Belfort,

<sup>1</sup> C'est évidemment la maison Nizole.

M. Dumaine, comte du Bourg, maréchal de France, une ordonnance contre les « brandviniers et les brandvinières » qui introduisaient journellement en fraude des quantités assez considérables de mauvaise eau-de-vie, dont la consommation avait pris des proportions énormes. Il ne leur était plus permis, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire, de s'approvisionner ailleurs que chez les marchands de la localité reconnus pour n'en vendre que de bonne qualité. L'ordonnance fut imprimée et affichée dans toute la paroisse.

Le 20 février suivant il alloua à l'architecte, M. Marechal, ingénieur ordinaire du Roi, à Strasbourg, une gratification de 200 livres pour ses plans et devis de l'église et un traitement annuel de 1200 livres, pour les soins qu'il donnerait désormais à la haute direction des travaux. Il décida en outre que ses frais de déplacement lui seraient remboursés indépendamment du traitement fixe qui lui était assuré.

Le 22 du même mois, le magistrat établit un règlement général des octrois et préposa plusieurs de ses membres à la haute surveillance des diverses branches. Thomas, Besancon et Cuenin furent chargés des vins, des eaux-de-vie et de la bière ; Blétry, l'aîné, fut délégué au service de la tuilerie où des abus s'étaient aussi introduits ; il fut chargé en outre de s'entendre avec Schuler pour l'achat des matériaux, tels que bois, planches, outils, cordages et leur réparation. Mouilleseaux eut dans ses attributions la surveillance des ouvriers employés à la journée, le débat des prix et le règlement de leurs comptes de concert avec Schuler. George accepta la surveillance des carrières d'Offemont et le règlement par quinzaine. Belot, maître du commun, fut chargé de la direction et de la commande des corvées et de veiller au paiement des journées par ceux au nom desquels lesdites corvées auront, suivant un rôle régulier, été commandées. Ledit règlement portait nouvelle et expresse défense aux paroissiens d'encaver des liquides avant d'avoir acquitté les taxes auxquelles ils étaient soumis.

La rigueur des prescriptions relatives à l'eau-de-vie n'eut point l'effet que l'autorité en attendait. D'un côté le magistrat paraissait vouloir combattre l'empoisonnement public auquel se livraient les « brandviniers » en colportant en fraude une boisson falsifiée et à bas prix ; d'autre part, il voulait assurer à la caisse de l'œuvre tout le revenu que la consommation de l'eau-de-vie pouvait produire ; or, il arriva que la fraude, eu égard à l'élévation du droit, prit une extension considérable et que la sophistication se mit de la partie pour stimuler les fraudeurs et développer encore la consommation du fruit défendu, débité à vil prix. L'absorption du poison avait donc pris, en 1732, des proportions énormes et cependant les marchands de bonne eau-de-vie, en vendaient moins qu'auparavant aux brandviniers ; de sorte que la caisse de l'œuvre et celle de la corporation des marchands étaient toutes deux fort mécontentes de la situation. Engagés dans la fausse voie économique de l'exagération de l'impôt, les moralistes déplo- raient la dépravation du goût et des mœurs du temps, tandis que les administrateurs se disaient contraints de redoubler de rigueurs pour remédier au mal. Le moyen qui leur parut le plus efficace fut de monopoliser le débit et d'en livrer le monopole à l'exploitation de l'intérêt privé.

Le magistrat se fit donc autoriser à mettre en adjudication la ferme du droit de 16 sous par pot d'eau-de-vie et à statuer qu'à l'avenir il n'y aurait plus qu'un seul bureau d'approvi- sionnement pour toute la paroisse. Un arrêt interprétatif des précédents, et conforme à la requête du magistrat, est rendu dans ce sens à Versailles, le 9 décembre 1732.

Le 21 février 1733, la ferme est mise en adjudication. Six amateurs se présentèrent : C'étaient Charles Clavey, Balthazar Genty, Louis Felmé, Antoine Jusserand, Thomas et Berté. La première offre fut de 1500 livres par an et la dernière de 3200 livres par Louis Felmé à qui la ferme fut adjugée avec le droit exclusif du débit en détail dans toute la paroisse et la

faculté d'ouvrir un ou plusieurs bureaux dans les lieux où il le jugerait le plus à propos. Felmé conserva la ferme en 1734 et le premier semestre de 1735. En 1735-36 Donzé lui succéda avec Felmé pour caution. Une nouvelle adjudication eut lieu 1737-38 et ce fut Balthazar Genty qui l'obtint au prix de 3700 livres. La concession expirait en cette année de même que l'octroi sur la boucherie. Celui-ci fut également affermé pour la dernière année à Balthazar Genty pour le prix de 1700 livres.

En prévision de la fin prochaine de ce régime les marchands faisaient des approvisionnements considérables de liquides qui s'entreposaient dans les magasins du dehors, sans acquitter les droits, sous le prétexte que ces liquides étaient en transit ou destinés à d'autres localités que la paroisse de Belfort. Afin de déjouer ce nouveau procédé, le magistrat ordonna que les commissionnaires feraient la déclaration de toutes les boissons qui leur arriveraient ; qu'ils justifieraient du transit par la production des lettres d'avis et de voiture ; que toutes celles qu'ils encaveraient leur seraient portées en charge et qu'il leur serait donné ensuite décharge de celles dont ils feraient constater l'expédition au moment du départ.

Quant à l'avancement de la construction, il avait, paraît-il, fait beaucoup de progrès dans cette période de sept ou huit années, sous l'impulsion de l'architecte-entrepreneur Schuler et de son chef, l'ingénieur Marechal. Les habitants d'Offemont furent pendant ce temps exclusivement chargés du transport de la pierre de taille et ils l'opérèrent constamment à raison de 15 sous la toise cube. L'extraction du sable et son transport par corvée, la fabrication de la chaux, des briques et de la tuile marchèrent aussi régulièrement, car on ne rencontre dans les archives aucune pièce révélant des embarras pour ces deux entreprises.

Mais l'édifice n'était pas achevé et les ressources pour continuer les travaux allaient manquer, car on touchait au terme



où la concession des octrois devait expirer ; d'un autre côté les administrateurs de l'œuvre avaient, comme cela arrive toujours, accumulé des mécontentements qui faisaient présager leur retraite prochaine et leur remplacement par les mécontents. C'était chose accomplie au commencement de l'année 1739. Le nouveau magistrat s'empessa de présenter au conseil d'Etat du Roi une requête tendant à obtenir la prorogation des octrois pour une nouvelle période de douze années avec une augmentation de 5 sous par porc tué et consommé dans la paroisse. Le 7 avril la prorogation fut accordée et le 6 juin suivant le magistrat la rendait exécutoire en la faisant afficher dans tous les lieux de la paroisse. Il nomma Delle-François Clerc receveur central des octrois, maintint Fournier et Goichot aux deux portes de la ville et établit Belot et Delaporte contrôleurs. — Jusqu'alors la perception de l'octroi sur les viandes de boucherie avait été faite par les agents directs de l'œuvre établis aux portes. Elle continua dans ces conditions jusqu'à la fin de 1739. Le nouveau magistrat crut devoir l'affermir aussi comme l'étaient les liquides. Le 29 décembre de cette année l'adjudication en eut lieu pour l'année 1740, au profit de Jacques Jarsé, pour la somme de 1605 livres ; il conserva la ferme pour 1741 au prix de 1710 livres. Pour 1742, c'est François Cuenin qui en fut adjudicataire au prix de 1680 livres, mais le droit sur les porcs était réservé. Il fut adjugé le même jour au sieur Regonin pour 225 livres. Précédemment Gersé le percevait moyennant un canon de 400 liv. et il y avait renoncé après une année d'exercice.

Pour justifier son arrivée aux affaires, le nouveau magistrat donnait des soins particuliers à la perception des droits ; il édicta de nouvelles prescriptions à l'encontre des divers services qui étaient dans ses attributions. Il semble même qu'un certain souffle d'indépendance hantait les esprits et que des velléités novatrices se manifestèrent dans ses actes ; il s'en prit même au chapitre de la collégiale, car, le 14 juillet

1742, il délibéra que Messieurs du chapitre seraient invités à célébrer à l'avenir et en tout temps, l'office du matin à huit heures précises et l'office du soir à deux heures de l'après-midi, afin de faciliter aux fidèles la fréquentation desdits offices.

Les documents sont, à partir de 1743, absolument muets relativement à la ferme des divers branches de l'octroi, ce qui tend à faire penser que leur régie s'exécuta pour le compte de la ville. Le préposé Goichot, de la porte de France, venait de mourir ; sa caisse fut vérifiée et arrêtée à la somme de 610 livres 12 sous. Jean-Michel Durosoir le remplaça le 31 décembre 1742. A la même date, Paul-François Fournier fut confirmé receveur à la porte de Brisach. Il est dit que ses fonctions dureront jusqu'à ce que le magistrat ait ordonné une nouvelle adjudication. Des gardes furent encore établis pour la surveillance spéciale des droits sur les liquides ; on acheta la baraque de Ressionon, à la barrière de Brisach, pour y loger le surveillant. A la place de Delle-François Clerc, François Berthet fut établi receveur central des octrois « sans qu'il puisse prétendre, à raison de la recette, ni rétribution, ni exemption ». Il est dit que Berthet, « bourgeois et marchand de cette ville », est investi de la fonction « pour les huit années restantes de la perception desdits octrois » ; mais il n'est pas chargé de la collecte particulière des 2000 livres que s'imposent, tous les ans, les paroissiens. Il en encaisse le produit, le magistrat pourvoit à la collecte.

Les allures du nouveau magistrat, la sobriété relative de ses règlements permettent de croire que le régime fiscal des premiers temps était quelque peu adouci et que l'achèvement de l'édifice n'exigeait plus les rigueurs d'autrefois. D'ailleurs après seize années d'expérience le service de la perception s'était régularisé et le paiement du droit était entré dans les habitudes de la vie locale ; et puis on n'avait plus en perspective que huit années de sacrifices pour arriver au but que

l'opinion s'était généralement glorifiée de vouloir atteindre. D'ouvriers de la première heure, il ne restait plus que le prévôt Noblat, bailli du comté, Schuler, la modeste cheville-ouvrière de l'entreprise, et l'architecte-ingénieur de l'intendance d'Alsace, dont Schuler était l'intelligent, probe et dévoué représentant. Delaporte, Cuenin, Artus, Donzé, Briffaux, Ferrier et Blétry cadet, membres du magistrat, pouvaient donc s'appliquer à avoir la main moins pesante que leurs prédécesseurs et se préparer ainsi à cueillir avec douceur les lauriers de la victoire. Il leur incombait au surplus de s'occuper de la partie décorative de l'œuvre, dont les artistes de l'intendance allaient leur rendre le soin facile et agréable.

Après avoir fait les dessins de la sculpture et les avoir fait approuver par M. de Brou, intendant de l'Alsace, il se présenta un sculpteur, Antoine Cupillard, de l'aptitude duquel on était assuré à l'intendance. Cupillard fit des offres recevables et le 16 mars 1743 la sculpture lui fut adjugée pour 2600 livres. Elle consistait en trente-deux chapiteaux corinthiens, cinquante-deux clefs de voûte aux portiques des bas-côtés, deux culs-de-lampe dans les pilliers, quatre têtes d'ange dans la frise, quatre couronnements dans les pilliers, les armes du Roi avec les attributs de la religion au frontispice<sup>1</sup> et quatre adorateurs aux quatre coins des croisades, le tout sculpté sur pierre, et sur bois les quatre portes des sacristies, le bois devant lui être fourni. La sculpture devait être faite dans l'espace de deux années à courir du 1<sup>er</sup> mai 1743 et le paiement était

<sup>1</sup> La Révolution et le bombardement de 1870-71 ont laissé leurs traces sur le tympan de ce frontispice. Il est à peu près restauré aujourd'hui. L'écusson est néanmoins veuf des pièces qui devraient faire reconnaître les armes de France; de plus un caniche hétéroclite a pris la place du faux prophète et de la bête de l'apocalypse. Pour l'architecte les traces des flammes de l'étang de feu et de soufre sont devenus les poils de la bête. Il est difficile d'échapper à des contractions d'entrailles quand on examine cette façon de restaurer.

réglé à raison de 400 livres à la fin de la première année, de même somme à la fin de la seconde et de 1800 livres à la fin de la troisième. De plus le magistrat recevait, à titre gracieux, le sculpteur Cupillard bourgeois de Belfort avec exemption des corvées pendant la durée de son travail. En même temps les conseillers Cuenin et Donzé furent délégués pour s'entendre avec Schuler et l'assister dans l'exécution des travaux qui restaient à faire.

A cette même époque le bailli Noblat se trouvait en avance d'une somme de 10,676 livres 9 sous 6 deniers qu'il avait successivement fournie pour les besoins de la construction. Il consentit à ne pas exiger le remboursement et le magistrat s'en constitua le débiteur à titre d'emprunt avec intérêt.

Le 8 juillet 1746, Pierre Lievre, d'Héricourt, s'engagea à couvrir « en bardeaux de bois de chêne les deux bas-côtés et « une noue de la nef, les pourtours de huit ogives, les murs « de la nef, clocher, croisades garnis de fer blanc, sur lesquelles parties sera appliquée une double couche de couleur « à l'huile de lin » moyennant une somme de 400 livres.

Ce marché indique suffisamment que le gros-œuvre touchait à sa fin. En effet, le moment était venu pour le magistrat de s'occuper de l'intérieur. Le 23 septembre suivant, il traita avec Chapuis, maître-serrurier à Giromagny, pour la construction du grillage en fer qui devait fermer le sanctuaire. Il s'engageait à fournir à Chapuis les gros fers en barre que celui-ci ferait forger à ses frais aux dimensions voulues par le dessin et le plan du grillage approuvés par l'intendance. Chaque face du grillage pour les trois portiques devait avoir vingt-six pieds deux pouces de longueur et treize pieds de hauteur, non compris le couronnement qui, à l'endroit des portes devait avoir cinq pieds d'élévation. Les fers en tôle et double tôle pour ornements, architraves, frises et corniches devaient être fournis par Chapuis qui s'engagea à livrer le grillage conforme aux plans et dessins de l'intendance et à le

poser dans l'espace de deux années, moyennant 2950 livres payables, sur l'ordonnement du directeur, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le 20 novembre suivant le magistrat traita avec Cupillard pour la construction des stalles et de la boiserie du chœur, dont le plan et les dessins étaient dus à la même source que ceux du grillage. Il est stipulé que l'ouvrage en général sera cintré; que son enseuillement sera en bois de chêne d'assemblage, que les stalles, les accoudoirs seront également en chêne de même que les huit pilastres cannelés, depuis le pavé jusqu'au chapiteau, le tout assemblé à tenons, mortaises, languettes et rainures élagées dans le bois; que les stalles seront au nombre de treize avec consoles et ornements, que celle du milieu sera plus grande que les autres avec double accoudoir et un prie-Dieu et que les bancs des chantres seront munis de dossiers; que cinq marches pour monter aux stalles auront chacune cinq pouces de hauteur. Que les panneaux entre les pilastres seront conformes aux dessins quant aux profils et auront un pouce d'épaisseur; que le baldaquin sera en bois de chêne ou de tilleul et que les enfants qui soutiennent la draperie, de même que celui qui est au-dessus, auront deux pieds neuf pouces de proportion. Le bois nécessaire aux diverses pièces de la boiserie est fourni, par les administrateurs de l'œuvre, à Cupillard qui n'est tenu à donner que la main-d'œuvre pour la menuiserie, la sculpture, l'ornementation et la pose. Le marché stipule que le travail doit être fait dans l'espace de quatre années moyennant la somme de 3600 livres, dont 200 livres payables de suite, 1000 livres en 1747, 1000 livres en 1748 et les 1400 livres restantes lorsque tous les ouvrages auront été faits, posés et acceptés.

Vers la fin de 1748, la construction, moins le dernier étage des clochers, était achevée. A l'intérieur, la sculpture et le gypsage du plafond de la nef et des bas-côtés l'étaient également, car le 23 octobre les directeurs de l'œuvre confièrent

au maître-gypseur, Andreas Gilardé, le soin de donner, moyennant 250 livres, le dernier coup de main qui consistait dans le grattage et le lavage de la pierre, dans le parachèvement des enduits du plafond et des jointures de toutes les parties intérieures de l'édifice. Cette dernière main au gros œuvre dut être terminée le 1<sup>er</sup> avril 1749.

Il ne restait donc plus, pour livrer l'édifice au culte public, qu'à pourvoir à la construction du maître-autel, de la chaire et du jeu d'orgues. Le 25 novembre 1748, les directeurs confièrent à Cupillard la construction de la chaire d'après les plans et dessins préparés à l'intendance et signés : Massol. Quatre barres de fer pour supporter la chaire et le chapeau lui seront fournies ; le corps de la chaire se composera de pilastres qui feront ressaut, sculptées par des chutes de fleurs et rhabillées en haut et à la base par deux corniches faisant ressaut sur le contour ; entre les pilastres, des panneaux faits en assemblage, cintrés par le haut et dans lesquels seront sculptées les quatre vertus théologiques ; le cul-de-lampe fait en assemblage à compartiments en ressauts perpendiculaires à la ligne des pilastres et de distance à autre sculptés en rocaille ; la rampe faisant corps avec la chaire, divisée en panneaux cintrés et ornés des trophées de l'église ; pour dossier un grand panneau cintré au contour assorti de moulures, orné dans le haut de têtes de chérubins et dans le milieu le symbole de la conception ; le chapeau avec corniche assortie, cintré dans le milieu, sur le plan en ressaut et entre les ressauts des têtes de chérubins, ledit chapeau faisant sur le corps de la chaire, quatre pouces de saillie, le dessous du chapeau supporté par deux génies, le fond garni de nuages avec une colombe dans le milieu, le couronnement se terminant par des consoles sculptées supportant un piédestal sur lequel le Seigneur prêchant sera représenté. Tels sont, à peu près, les termes de la description faite dans le marché. Il est stipulé que le monument, mesurant vingt-deux pieds de hau-

teur, sera achevé vers le 15 octobre 1749 et qu'il sera payé à Cupillard la somme de 660 livres au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le même jour, 25 novembre 1748, les directeurs de l'œuvre confiaient également au maître-sculpteur, Antoine Cupillard, la construction du maître-autel en forme de tombeau. Le rhabillage, en bois de chêne, règnera dans tout le contour de la pierre sur neuf pieds de longueur en face, cinq pieds quatre pouces des deux côtés et trois pieds un pouce de hauteur sur tout le pourtour; au milieu, de face, l'agneau avec les pains de proposition; de chaque côté, un ange tenant une draperie et reposant sur une terrasse sculptée. Les deux coins de face du tombeau seront arrondis et embellis d'ornements en fleurs ou en rocaille. Le corps du tabernacle devait se composer de quatre pilastres avec bases et chapiteaux garnis de glaces; entre les pilastres devaient exister, comme ornements, des trophées d'église et les côtés se terminer par des consoles sculptées à jour. Des consoles cintrées et à ressauts sculptés devaient former le dôme sur lequel devait reposer, au milieu de nuages et rayons, la boule surmontée d'une croix; de chaque côté du dôme, un ange en adoration. Le noyau du tabernacle devait se composer d'un « tournois » avec trois faces concaves, garnies de glaces en forme de niches destinées à l'exposition du soleil du saint Sacrement, du saint cyboire, des saintes huiles ou autres vases de l'église et enfin de la Vierge ou autres reliquaires. Le tabernacle devait être doré en plein or de Paris et la menuiserie du tombeau marbrée d'un marbre transparent et vernis. Le tout devait coûter 725 livres à payer à Cupillard au fur et à mesure de l'avancement du travail. Quelque temps après la conclusion du marché des modifications furent apportées dans la structure du tabernacle et le sculpteur les accepta sans modification dans le prix, autre que celle de la fourniture de quatre livrets d'or en feuilles estimés à 45 sous le livret.

Le 14 décembre 1748, le magistrat procédait à la vérification et à l'enregistrement du compte établi par l'architecte-entrepreneur, Henri Schuler, depuis le 2 mars 1743 jusqu'au 5 décembre 1748. Le total de ce compte s'élevait à la somme de 24,309 livres 12 sous 6 deniers sur lesquels il avait reçu de la caisse de l'œuvre 21,113 livres. Il lui restait donc dû 3196 livres 12 sous 6 deniers. Le magistrat reconnut l'exactitude de ce compte et en approuva le solde.

A cette époque la boiserie du chœur, le maître-autel et la chaire étaient achevés ou sur le point de l'être, de même que la tribune des orgues. Il fallait donc songer à donner à la tribune l'instrument auquel elle était destinée. Le 7 août 1749, le magistrat traita avec le sieur Valtrin, facteur d'orgues à Porrentruy, pour la construction dudit instrument, le buffet compris. Le buffet devait avoir quatorze pieds de largeur et vingt-et-un pieds de hauteur et renfermer douze jeux, dont la composition est déterminée dans le devis fourni par Valtrin. Le prix convenu entre lui et le magistrat était de 8800 livres payables par à-comptes dans le cours des travaux sauf une provision de 600 livres payée au moment du contrat. Le dernier à-compte de 1500 livres ne devait être délivré au facteur que dix-huit mois après la réception de l'orgue, que le constructeur devait garantir pendant six années et réparer à ses frais, le cas échéant. De plus, le magistrat demeurait chargé du voiturage des bois et autres pièces de l'orgue depuis la ville de Delle jusqu'à Belfort. L'orgue était terminé et mis en place à la fin de novembre 1752.

La nouvelle église fut livrée au culte dès 1750, ainsi que tend à le prouver un règlement du magistrat concernant les sièges. Il porte que les fidèles paieront 1 et même 2 liards par chaise occupée pendant l'office; que des abonnements pourront être accordés afin d'éviter certains embarras et de simplifier la perception.

Le magistrat comptait que les abonnements seraient nom-



breux ; il se faisait illusion. Non seulement on ne s'abonna point, mais on répandit dans le public le bruit que l'usage des chaises était gratuit, de sorte qu'elles furent envahies, dit un rapport à cet égard, par les soldats, les domestiques et les bonnes d'enfants. En conséquence, le 4 février 1791, le magistrat, revenant sur sa première décision, arrêta qu'à l'avenir l'usage d'une chaise serait rétribué à raison d'un liard à payer au bedeau qui la délivrerait et que ce droit serait perçu non seulement les dimanches et fêtes, mais encore tous les jours de la semaine ; que les personnes qui s'abonneraient auraient la faculté de payer par trimestre ; que défense était faite aux fidèles d'apporter des sièges à leur usage et enfin que le distributeur verserait chaque semaine sa recette au receveur de la fabrique. Cet arrêté fut lu au prône par le vicaire Garnier.

Le dernier étage des deux tours restait à édifier. Épuisée par de longues années de sacrifices, la paroisse ne se pressa point d'y mettre la main ; elle avait d'ailleurs contracté des dettes qu'il fallait éteindre au moyen des ressources que fournissait l'octroi, dont il fallut demander successivement la prorogation. La dernière qui fut accordée est du 3 février 1784 et il est à présumer que ce fut seulement en cette année que Schuler dut reprendre son œuvre, en commençant par le côté nord. Il lui aurait ainsi fallu quatre ans pour édifier cet étage, ainsi que le constate l'inscription suivante taillée en relief sur la clef du cintre de façade, au-dessous de la galerie :

#### H SCHULER ENTREPRENEUR 1788.

Les octrois et les revenus patrimoniaux de la ville produisaient alors 22,800 livres. Ces ressources devaient permettre au magistrat de poursuivre l'achèvement de l'édifice, en terminant aussi la tour du côté sud. Mais le vent précurseur de la Révolution porta atteinte aux revenus que le fermier, Christophe Keller, ne s'empessait pas de verser à la caisse

du magistrat. A la Révolution, il était redevable de plus de 15,000 livres et il saisit la circonstance pour rédiger un mémoire dans lequel il prétendait établir que la ferme était, depuis son entrée en jouissance, en perte de 13,736 livres 13 sous 6 deniers; que les boulangers et les épiciers de Belfort vendaient la *goute*, dont le privilège lui était acquis; qu'il avait acheté 1500 mesures de ce liquide et qu'il n'avait pu les vendre à cause de la concurrence des boulangers et des épiciers. Il prétendait ne devoir à la ville que l'écart entre la perte éprouvée et la somme de 15,200 livres arriérée.

Pour justifier ses prétentions, Keller alléguait que le magistrat interprétait judaïquement les dispositions du bail. « On « distingue en droit, disait-il, quatre sortes de conventions « que le commerce, pour l'usage des personnes et des choses, « a rendu nécessaire. La loi 5. FF. *de prest. verb.* nous apprend « qu'elles sont : *do ut des; facio ut facias; facio ut des; do ut « facias*, et de ces trois sortes de conventions, il se fait un « commerce où rien n'est gratuit, et l'engagement de l'un « d'eux est le fondement de celui de l'autre. » En vertu de ces principes, Christophe Keller concluait à l'annulation de son bail et à n'être considéré que comme gérant de la perception des revenus patrimoniaux de la ville et de ses droits d'octroi.

Le magistrat répondit que ce n'était point aux *Pandectes*, mais au bail de la ferme qu'il fallait recourir pour savoir si les engagements de Christophe Keller avaient ou non une cause légitime. Quelle fut la suite du conflit? c'est ce que nous ne savons. Toujours est-il que, tel qu'il vient d'être exposé, il dut contribuer à l'ajournement des travaux en 1789.

La tour du sud devait rester inachevée pendant plus d'un demi siècle. Un curé, qui a laissé à Belfort de bons et durables souvenirs, M. Fiétié, reprit la question en sous-œuvre. Il provoqua des dons volontaires et réalisa un beau denier, mis à la disposition de la municipalité pour élever cette tour sur le même dessin et à la même hauteur que la première. Les

travaux furent commencés en 1844 et terminés l'année suivante, ainsi que le constate l'inscription suivante, pratiquée en intaille, sur la clef du cintre de façade au-dessous de la galerie :

ANTONIN MAIRE · FIÉTIÉ CURÉ · 1845

De la boiserie du chœur, des stalles canoniales et de la chaire sculptées par Cupillard, il ne reste plus de trace; de même de son maître-autel; de même encore de la grille ouvree par Chapuis. C'est à peine si dans le souvenir des anciens il est possible de recueillir à cet égard de vagues informations, toujours entachées d'ailleurs de conceptions fantasques et imaginaires. La Révolution, les sièges subis, les occupations qui en ont été la suite, l'absence de tout culte pour les choses du passé ont favorisé l'anéantissement de tout cela. Quelques regrets sont dus à l'œuvre de ces artistes et il ne parattra pas déplacé de les exprimer en terminant un travail qui n'a d'autre but que de répandre quelque lumière historique sur d'anciens monuments et d'anciennes institutions de la ville de Belfort.

Quand le chapitre fut supprimé, ses revenus se montaient à 18,236 livres, levées sur Meroux, Moval, Bermont, Urcerey, Buc, Bavilliers, Salbert, Valdoie, Eloie, Danjoutin, Novillard, Grosne et Belfort. Un prévôt et quatre chanoines composaient le chapitre : Gallet était prévôt et curé primitif de la paroisse; Degé, Lubert, Ferry et Paris étaient chanoines. Le 13 décembre 1791, le Directoire du Haut-Rhin, vérifiant les comptes et statuant sur l'emploi du revenu de 18,236 livres, décida qu'une somme de 300 livres en serait d'abord distraite pour servir de complément au traitement du curé constitutionnel, le sieur Gérard, et que le surplus serait divisé en sept parts égales dont deux attribuées à l'ancien prévôt Gallet, soit 5124 livres 11 sous 4 deniers, quatre parts de 2562 livres 5 sous 8 deniers chacune attribuées à Degé, Lubert, Ferry et Paris, chanoines,

et enfin la septième part au curé constitutionnel Gerard, dont le traitement se trouva fixé, au moyen des 300 livres distraites, à 2862 livres 5 sous 8 deniers. Remarquons enfin que l'ancien chanoine Lubert, était alors vicaire épiscopal du premier évêque constitutionnel<sup>1</sup> du Haut-Rhin. Les parts assignées aux membres de l'ancien chapitre devaient servir de liquidation de leurs pensions.

Ainsi finit l'ancienne collégiale et commença la paroisse moderne.

J. LIBLIN.

---

<sup>1</sup> Arbogast Martin, né à Walbach, le 22 avril 1731, † le 11 avril 1794, comme conventionnel.

RÈGLEMENTATION  
D'UNE  
FORÊT COMMUNALE D'ALSACE  
AUX XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

---

DOCUMENT A

*contenant les Règlements forestaux faits et arrêtés  
de 1469 à 1555*

---

Ce premier document forme un cahier en parchemin recouvert d'une feuille également en parchemin de la hauteur de 28 centimètres sur 18 1/2 de large, rembruni et en partie détérioré par le temps et un usage fréquent; il contient quatre rôles d'écriture; les écritures sont de différentes époques.

La première partie du document est un règlement de 1469, arrêté entre les maîtres de forêt et les heimbourgues ou bourgmestres des quatre villages de Hatten, Rittershoffen, Ober- et Nieder-Betschdorf, assemblés à la demande des habitants de ces quatre communes. Ce règlement établit en quarante-et-un articles rédigés en ancien idiome allemand, écriture néo-gothique cursive, les droits usagers de la forêt l'Aschbruch, tant pour le bois de feu et de construction que pour le pâturage, la police sur la construction et l'entretien des bâtiments et clôtures des fermes et des champs, la sur-

veillance sur la forêt, le partage des produits forestiers ainsi que des amendes de contraventions; il contient aussi diverses dispositions relatives aux prohibitions et pénalités ainsi qu'au droit de bourgeoisie. A la suite de ces quarante-et-un articles se trouvent rédigés, en écriture approchant le genre néogothique, trois articles additionnels qui semblent être d'une époque postérieure; immédiatement après se trouve encore une addition en deux articles (45 et 46) relatifs aux corvées pour le transport du bois de feu pris dans la forêt à l'usage du château seigneurial de Hatten où résidait l'administration du bailliage; cette addition porte la date du premier dimanche après la Saint-Mathias de l'année 1555. Les maîtres de forêt ont seuls concouru à la rédaction de ces dispositions additionnelles.

La seconde partie est un chapitre relatif au droit de pâturage réglé par les bourgmestres et les maîtres de forêt des quatre villages, assemblés à cet effet le jour de la Nativité de Notre-Dame de l'année 1480; même genre d'écriture que dans les quarante-et-un premiers articles.

Un article additionnel suit immédiatement après et paraît être rédigé en même temps que les trois articles additionnels qui suivent le règlement de 1469, à en juger par le genre d'écriture.

Cette seconde partie du document est terminée par des dispositions additionnelles sans date, mais paraissant avoir été rédigées en même temps que l'article relatif aux corvées (1555); elles sont relatives aux constructions, à l'entretien et à la surveillance des bâtiments et aux clôtures des fermes et des champs; elles ont été arrêtées en commun par les anciens et les nouveaux maîtres de forêt et les bourgmestres; deux clauses finales paraissent avoir été l'objet d'une addition postérieure, l'une relative aux maréchaux-ferrants, l'autre aux sentences des vingt juges convoqués et assemblés sur la montagne (*das zwanzig Männer Gericht auf'm Berg*) rendant

justice sous la voûte du ciel, les gobelets pleins de vin en main, selon l'usage des anciens Germains.

*Nota.* — Quoique ce document ne soit revêtu ni de sceaux, ni de signatures, il ne doit pas moins être considéré comme authentique; son antiquité fait foi en justice.

ZINCKERNAGEL, archiviste, dans son *Traité archéologique*, art. 144.

Sig.: FR.-ANT. WENCKER,

secrétaire-archiviste de l'hospice de Haguenau. 15 nov. 1856.

Vu et certifié conforme. Strasbourg, 17 nov. 1856,

SPACH.

Vu par le Secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin,

REBOUL.

(Cachet de la Préfecture.)

## PREMIÈRE PARTIE

### I

Dans l'année où l'on compte depuis la naissance de J.-C.' notre cher seigneur, mil quatre cent soixante-neuf ans, le présent Règlement a été fait et proclamé publiquement par les honorables Bechtholz, Pierre, waldmestre ou maître de forêt, Laurent, l'aubergiste, heimbourgue ou bourgmestre (maire), Büben, Nicolas, Fritsch, Jacques, fils d'Henri et les deux Henri Cüntzel, tous de Hatten; Klein, Materne, fils d'Henri, waldmestre, Risen, Wendelin, heimbourgue, Schillemann, Hartmut et Guerwin, Michel, de Rittershoffen; Walde Jean, waldmestre, Fatziguer, Laurent, heimbourgue et Sturm Henri, tous les trois de Nieder-Betschdorf; Schmyt, Nicolas, le charron, waldmestre, Zaberer, Nicolas, heimbourgue, tous deux d'Ober-Betschdorf, que la communauté des quatre dits villages, réunie en assemblée plénière, avait mandés et chargés de faire un règlement dans l'intérêt de la conservation de la forêt; et tout ce qu'ils ont fait<sup>1</sup> et arrêté et ce qu'ils ajoute-

<sup>1</sup> « was sie als machent » la particule « als » implique l'idée d'articles additionnels: et ce qu'ils feront et arrêteront dans la suite.

ront dans la suite a force et pouvoir et doit être observé sans restriction dans tous les points et articles qui suivent ci-après.

« Inn dem Jore do man schreib von der Geburt Cristij unseres lieben herren, dusesnt vier hundert sechtzig und Niin Yore, ist diese nochgeschriebene Ordnunge gemacht und gesat worden durch diese harnoch genanten Erbern lüte mijt namen: von geheise und enfelle der gantzen Gemeinde gemeilich der vier dorff vorenant Ordenungen zu machen noch nutz des waldes. Und was sii als machent das soll gantz krafft und macht haben und gehalten werden onne abgang wie dan die Puncten und Artickel Inhalten (contiennent) die harnoch volgent. »

#### Art. 1.

Tout habitant des quatre villages susnommés, ayant domicile et droit de bourgeoisie dans l'un d'eux, quand il voudra bâtir que ce soit une maison ou une grange, doit réclamer au waldmestre du village qu'il habite le bois dont il aura besoin et lui donner sa parole, à la place de serment, qu'il se conformera quant à la coupe du bois nécessaire pour sa bâtisse aux prescriptions qui suivent.

« Item. ' Zum ersten sol ein jeder Inwunner der obgenannten vier dörffer inne wellichem er gesessen und geburschaft halt ' ist dem not zu buwen es sige (sei) huss oder schüre der soll einem Waltmeister im selben dorff inne dem er gesessen ist das holtz das er darzu bedarff heischen und dem Waltmeister sin

<sup>1</sup> « Item » équivaut à article; ce mot se trouve en tête de chaque article de l'original, mais sans le numéro d'ordre que j'ajoute pour faciliter la distinction.

<sup>2</sup> « geburschaft halten » = avoir une économie, une exploitation rurale dans le village donnant droit de bourgeoisie.



druwn (Treue) geben an eydes stat zu sinem gebuge zü hogen inne mossen wie harnoch volgent. »

## 2.

Dans la partie supérieure des maisons on prendra pour poutres du hêtre ou de l'orme blanc et pas de l'aune à moins que l'on en trouve en bois sec. Celui qui n'observe pas ce règlement encourt, s'il est dénoncé, la grande amende. Les forestiers et chacun des bourgeois desdits quatre villages doivent y veiller, constater et dénoncer la contravention.

« Item. Zu balken über den hüssren soll ein Jeder hogen büchen oder wichen holtz <sup>1</sup> und kein erlenholtz einer finde dan das inne dürrem holtz mag einer wol hogen wellicher diss veracht und desshalben fürbracht würdt der brichent den grossen einunge darüber rügent die ferster und meniglich <sup>2</sup> der bestambten vier dorff. »

## 3.

Pour chevrons on prendra du hêtre ou de l'orme blanc et pas de chêne sauf dans les fattages <sup>3</sup> où l'on pourra prendre du chêne comme par le passé.

## 4.

Celui qui coupe du bois de construction doit voir si parmi le bois abattu ou dans les abattis faits de côté et d'autre, il se

<sup>1</sup> « wichen holtz » désigne dans la Basse-Alsace tout particulièrement l'orme blanc, *ulmus*; Wich = Weiss-Ruster.

<sup>2</sup> La surveillance de la forêt n'appartenait pas seulement aux forestiers salariés, mais à chaque bourgeois co-intéressé. « darüber rügent forster und meniglich » = chaque bourgeois aussi bien que les forestiers ont à veiller là-dessus, à en constater et dénoncer la transgression, la contravention, le délit.

<sup>3</sup> « ussgenommen uff die gebel » *crates trabillis* cf. la contignation.

trouve du bois propre à lui servir pour sa bâtisse soit comme jambages de portes ou de fenêtres, soit comme marches d'escalier ou comme planches pour grenier ; et, sous la foi donnée comme ci-dessus, il est tenu de façonner loyalement ce bois ou de le faire façonner par son maître-charpentier, comme l'exige l'intérêt de la forêt. Celui qui n'en tient pas compte encourt, s'il est dénoncé, la grande amende. <sup>1</sup> Les forestiers et un chacun ont à y veiller, etc.

## 5.

Personne ne doit abattre de chêne si ce n'est pour seuils de quelque bâtiment principal. On pourra cependant toujours couper des chênes morts ou prendre dans les coupes secondaires les chênes abattus. Un chacun et les forestiers dénonceront, etc.

## 6.

Pour porte cochère ou pour montants de porte <sup>1</sup> on ne doit pas abattre de chênes verts ; en cas de besoin on prendra des

<sup>1</sup> « der bricht den grossen Einung ». — Anc. h'-all. einunga ; moy. h'-all. « Einunge » (sich einen, s'unir, se réunir, se mettre d'accord), sign. 1° réunion, union, association ; 2° convention, prohibition ; 3° punition, amende (*mulcta*), convenue et fixée d'avance ; 4° l'objet même de la convention, de l'association ; cf. art. 20. « einen Einung brechen » signifie en premier lieu : rompre une convention, commettre une infraction à quelque règlement, prescription, prohibition ; et en second lieu, encourir la peine, l'amende fixée d'avance pour le cas d'une transgression du règlement reconnu et adopté par l'association. Dans ce sens on emploie souvent le verbe « brechen » (rompre) tout seul, ainsi au lieu de dire « bricht den grossen Einung » = encourt la grande amende, on dira aussi « bricht 5 Pfd », la grande amende étant de 5 livres ; ce qui équivaut à « paier 5 livres ».

Le mot « Einung », d'ordinaire du genre féminin, se trouve aussi au masculin ; le présent document ne l'emploie pas autrement.

<sup>2</sup> « zu dor oder dorsullen » = pour porte cochère ou piliers de porte cochère.

arbres-chênes morts, sur pied ou versés. Un chacun et les forestiers ont à dénoncer le contrevenant qui encourt la grande amende.

## 7.

Celui qui aurait besoin d'une porte cochère entièrement neuve doit faire voir l'ancienne au waldmestre; si le waldmestre en reconnaît la nécessité, il lui assignera un arbre-chêne vert sur la promesse de l'employer pour la porte et les panneaux. Un chacun et les forestiers y veilleront, etc.

## 8.

Pour jantes de four<sup>1</sup> on ne doit pas prendre du bois de chêne vert à moins qu'on n'en trouve dans les abatis; le contrevenant encourt la grande amende. Un chacun et les forestiers le dénonceront.

## 9.

Si quelqu'un se trouve dans le cas de devoir revêtir son grenier de nouvelles planches, il le fera voir à un waldmestre; si celui-ci en reconnaît la nécessité il lui donnera un arbre pour planches au dit usage sur la promesse prescrite.<sup>2</sup> Et s'il lui restait des planches pouvant servir pour porte ou grenier, dont il n'eût plus que faire, il pourra les vendre en présence<sup>3</sup> du maître de forêt et à la condition *sine qua non* que l'acquéreur soit un des bourgeois des quatre villages, vu la conservation de la forêt, et l'acquéreur de ces planches est tenu sous ladite promesse de les utiliser comme l'exige l'intérêt de la forêt. Quiconque ne s'y conforme pas encourt, s'il est dénoncé, la grande amende. Un chacun et les forestiers dénonceront le contrevenant.

<sup>1</sup> A cuir du pain.

<sup>2</sup> « by dickgemelter Truwen ».

<sup>3</sup> « inne bywessen ».

## 10.

Celui qui a besoin de gonds<sup>1</sup> pour porte ou porte cochère, s'adressera au waldmestre qui lui donnera un arbre pour les gonds sur la promesse de l'employer à l'usage indiqué; et s'il lui restait du bois utile<sup>2</sup> il pourra le vendre dans les conditions susdites et l'acquéreur devra l'utiliser comme il a été dit. Le contrevenant, s'il est découvert, encourt la grande amende. Un chacun et les forestiers y veilleront et le dénonceront.

## 11.

Celui qui aurait besoin d'un arbre à lattes doit s'adresser au waldmestre qui ira avec lui pour se convaincre de ses besoins; s'il lui faut une cinquantaine ou une soixantaine de lattes ou davantage, approximativement, il lui assignera un arbre à couper donnant cent lattes et plus; quand il aura abattu l'arbre, il façonnera et tranchera d'abord le tronc (la tige, le pied d'arbre coupé) lui-même puis les abattis.

Il le fera et videra la forêt dans les dix semaines, pendant lesquelles personne d'autre ne pourra toucher à ce bois pour en tirer profit. Les lattes doivent être employées (sans fraude) à peu près aux endroits désignés au maître forestier sous la foi donnée comme ci-dessus. Dans le cas qu'on eût, sur le nombre obtenu, des lattes de reste, on pourra les vendre de la manière prescrite ou les garder soi-même.

Mais le maître de forêt ne donnera pas d'arbre vert à celui qui aurait besoin de moins de cinquante lattes, qu'il trouvera

<sup>1</sup> « Tor- oder Türe-angel ».

<sup>2</sup> « und blybe einem ütte übrig ».

Le mot « ütte » du v. l. *uti*, user, se servir, etc., est inusité auj. = du bois d'œuvre pouvant servir aux artisans, du bois de charronage, de menuiserie, etc.; en allemand d'auj., « Nutz-, Werk-, Schaffholz ».

Les mots outils, ustensiles, anc. utensiles, et l'all. « Utensilien » sont de la même racine.

facilement en bois sec, arbres versés (chablis) ou abatis. Un chacun et les forestiers dénonceront le contrevenant.

« Item. der solle hogen ein boum der do gibt hundert stecken und me und solle dasselb loch zuvor uffmachen<sup>1</sup> und die affterschlege noch und sol das dün und den Walt rumen inne den zehen Wuchen do zwischent sol nieman nijt am selben boum uffmachen. . . . »

<sup>1</sup> « uff = auf »; « auffmachen » proprement = ouvrir, et en parlant du bois = trancher, fendre, scier, façonner; le réduire à l'état voulu. L'arbre étant abattu il faut d'abord dégager le tronc de sa ramure, en retrancher les branches et la cime, puis faire la même opération pour les (grosses) branches, etc. « dasselb loch » = le pied d'arbre ou la tige (*fustis*) détachée de sa souche, = *truncus*, le tronc, de *truncare*, tronquer, couper par le bout. L'expression « selb loch » est toujours opposée à celle d'« affterschlage » abattis, de « Zelchen, Aesten, Ueberholz », ramilles, branches, et s'écrit différemment; ainsi B. art. 26 : « und was vor holtz von Zelchen oder selbloch zu verbauen nützlich »; A. 40. « dieselp bloch mit sammt den Esten »; A. 41. « überholtz und selpbloch ». Pour « bloch » on dit aussi « block », d'où dérive le français bloc pour désigner quelque gros morceau d'une matière dure qui n'est pas encore travaillée : un bloc de marbre, de fer, etc. Ce mot « block » existe en anglais (= bloc, tête de bois, etc., cf. « block-house ») et en flamand, avec la même signification. « lochen » ou « lachen » (« lachten, lagen, lacken ») anc. h<sup>l</sup>-allemand « lahhan » (= « layer »), faire une entaille, une incision dans un arbre, couper une tranchée, une laie ou comme on dit aujourd'hui, la ligne, dans une forêt; couper en g<sup>l</sup> ou pour la fabrication du tan avec l'écorce de chêne (= « Loh, Loheiche und Waldeiche ») le tan (chêne).

On entaille un arbre 1° pour en retirer la résine (sapin), 2° pour marquer l'arbre comme arbre de réserve et ne devant pas être coupé; ce sont a) les baliveaux (l'acte de procès de 1511 les appelle « Luch-, Leuchbäume ), b) les arbres-bornes appelés en allemand « Loch-, Lach-, Ziel-, Mahl- (*marca*) baum; Eckloche, pied-cornier; de là « Lochstein, Markstein » = pierre borne, « Loch » ou « Lohe » pour borne en général; un sillon, un fossé faisant limite peut s'appeler « das Lôch. »

Un « Lochbaum » est donc un arbre marqué, layé sur le tronc; un

## 12.

Personne ne doit couper les haies que la commune fait planter<sup>1</sup> ni les clôtures solides<sup>2</sup> qu'elle entretient devant la forêt ou le long des chemins communaux, qu'elles se trouvent près de champs ou de prés ou près de quelqu'autre propriété particulière voisine du communal.<sup>3</sup> Quiconque coupe ou brise de telles haies ou clôtures, devient passible d'une amende de 18 deniers,<sup>4</sup> dont un schilling au waldmestre et six deniers au dénonciateur. Un chacun et les forestiers ont à y veiller, etc.

## 13.

Personne ne doit faire de clôture avec des lattes de chêne en dehors de l'enceinte<sup>5</sup> des quatre villages à moins qu'on ne tire ces lattes d'arbres morts sur pied ou versés ou des abattis<sup>6</sup>, et dans ce cas les clôtures de chêne sont préférables

«selbloch» est un arbre coupé par le pied, dont le tronc est coupé de part en part; c'est ensuite le tronc même de l'arbre par opposition aux branchages; «selbbloch» est le même mot renforcé où l'idée première de couper cède le pas à celle de masse (massif) compacte et brute, cf. l'anglais «log» = tronc, bûche, etc. — «loch» = taillis et massif (art. 18) dont le «selbloch» = lui-même taillis, massif, est l'élément constitutif.

<sup>1</sup> «wo man hege ziele» = planter des haies dans la ligne de délimitation; «Ziel» = but, limite et haie. «Zielbaum, Zillcheich» = arbre borne; «zifn, zilen, zillen» = abgränzen, entourer d'une haie.

<sup>2</sup> «oder wehrhaftig Zun macht» = forte et solide clôture de pieux et de palissades.

<sup>3</sup> «wo die stönt neben dem Almende».

<sup>4</sup> 18 deniers = 1 franc; 12 deniers formaient le schilling (valeur de compte) et 20 schillings la livre; la livre stsbg. valait en 1466 fr. 13,75; en 1479 fr. 13,15; en 1497 fr. 12,35; donc le schilling = fr. 0,69; 0,66; 0,62; et le denier = fr. 0,058; 0,055; 0,052 dans ces mêmes années.

<sup>5</sup> «usserhalb der vier dorff Etter». «Der Etter» = la haie qui entoure le village (cf. ancien haut-allemand *etarcarteo. virga*). D'ord. de charmillé dans la contrée en question.

<sup>6</sup> «in durren ston oder liegenen böumen oder Afterschlagen».

à toutes autres étant plus durables. Celui qui n'observe pas ce règlement encourt, s'il est découvert, la grande amende. Un chacun et les forestiers doivent y veiller, etc.

## 14.

Personne ne doit couper dans la forêt plus de fascines qu'il ne lui en faut à lui-même. Celui qui a besoin de fascines et qui ne veut pas les couper lui-même, pourra engager un valet qui lui en coupera autant qu'il lui en faudra. Celui qui coupe ou fait couper des branchages et fascines<sup>1</sup> est tenu de les utiliser avant la Pentecôte; quiconque à cette époque aura encore quelque part dans la forêt, dans les champs ou dans le village des perchettes ou fascines non employées, encourt s'il est accusé, la petite amende.<sup>2</sup> Un chacun et les forestiers doivent y veiller, etc.

## 15.

Personne ne doit plus couper ni branches, ni rameaux de charmes verts soit en bas soit en haut (de l'arbre), si ce n'est pour perches et perchettes de la grosseur du bras ou du pouce. Celui qui n'observe pas ce règlement encourt, s'il est dénoncé, la petite amende.

## 16.

Nul forgeron ne doit couper dans la forêt du bois pour plus d'un foudre de charbons<sup>3</sup> dans l'année; et ce bois il doit le couper avec la hache entre la Saint-Michel (le 29 septembre) et le jour de l'Annonciation de la Vierge<sup>4</sup> (le 25 mars) et il doit

<sup>1</sup> «und wellichen also gertten oder wellen hogent oder lot hogen».

<sup>2</sup> La petite amende était de 4 schillings deniers stsbg. = fr. 2,75; la grande de 5 livres stsbg. = fr. 68.

<sup>3</sup> «zum Jore zu einem fuder Kollen», le foudre ou charretée = *carrata*, *plaustrum* était ici comme à Strasbourg de 11 hectolitres.

<sup>4</sup> «unser frawen Clibeltag»; cette ancienne expression complètement oubliée aujourd'hui, désignait la fête du 25 mars en mémoire du mys-

vider à temps la forêt; les forestiers seuls en sont juges. Le forgeron qui fabrique plus d'un foudre de charbons, encourt la grande amende autant de fois qu'il aura de charrettes.

## 17.

Celui qui aura besoin de bois pour ais d'entrevous ou de perches pour lattes, en prévendra le maître forestier qui ira avec lui pour s'en convaincre et s'il trouve qu'il en a besoin il lui accordera le bois demandé sur la promesse qu'il l'emploiera (sans fraude) à peu près à l'endroit montré au waldmestre. S'il avait besoin à la fois d'ais et de perches et pas en trop grande quantité, il pourra charger les deux espèces de bois sur une même charrette pour les transporter ensemble dehors la forêt.

## 18.

Le taillis sur le devant de la forêt<sup>1</sup> est chaque fois mis en

tère de l'incarnation. «Kliben, kleiben (auj. kleben)» = *haerere*, se disait autrefois particulièrement de la semence des plantes dans le sens de «haften», prendre racine, «Wurzel fassen»; de là par extension «die Klibe» = la conception. C'est cette fête qui avait fait appeler le mois de mars «Clibalmonat». L'art. 55 du présent document dit de même «unser frawen Clibeltag», tandis que la nouvelle rédaction du «Waldspruch» ou Règlement forestal de 1572 faite en 1630 par un greffier de Haguenau dit à l'art. 11, «unser Frauentag Kleibung»; on disait aussi «Bekleibung».

<sup>1</sup> Il s'agit de la coupe annuelle de bois de chauffage etc. faite par les communes et mise en défense pour protéger la taille et les pousses.

«lochen» = entailler, tailler, percer, couper; «das Loch» le taillis, bois que l'on coupe tous les 10, 20, 30 ou 40 ans; à 40 ans on l'appelle futaie sur taillis. «das Geloch» (B. 40) = la coupe délimitée; on disait aussi «Läck et Geläck», mots collectifs de «Lahha». Voy. la note de l'art. 11.

Il est intéressant de remarquer que, tandis que des savants français cherchent à faire dériver les mots laie, layer, layeur, laynage de l'anc. h'-allemand «lahhan» ou du scandinave, il y a des savants allemands



défends et interdit pour tout le parterre de la coupe qu'on y aura faite. Un chacun et les forestiers y veilleront.

« Item. das Loch vornen im Walde sol wider in Friden und Einunge ligen so wie es dan gelocht wurt. darüber rügent meniglich und die ferster. »

## 19.

Les boisseliers<sup>1</sup> ne doivent plus dorénavant couper du bois dans la forêt pour leur fabrication (de jattes, etc.), à moins qu'ils ne l'achètent des maîtres de forêt, l'arbre-aulne à 8 deniers. Un chacun et les forestiers des quatre villages ont à y veiller et à dénoncer le contrevenant.

## 20.

Dans aucun des bans desdits quatre villages on ne doit

(V. Mone, C. F. 224) qui, contestant au mot «lache, lahha», au M. A. *lachus* ou *lahhus* = *incisio arborum*, toutes forme et racine allemandes, le font dériver du celtique et citent à l'appui de leur thèse les mots irlandais «leagaim» = tondre, tailler, et «leigheas» = incision.

N.-B. — B. = le règlement de 1572 nouvellement rédigé en 1630.

«Loch» signifie: 1° clos, *clausura*, caverne, etc.; 2° bois, forêt buissonneuse et touffue (bosquet, bocage); taillis, buisson, en allemand: «Hain, Buschwald et Busch»; et dans ce sens il a des équivalents dans le latin *lucus* (*elucare* = éclaircir); et dans le grec ἡ λόχημη (et λόχημη; λοχημαῖος = λόχημος; λοχημοδής) qui à côté de gîte, tannière, «Lager», etc., signifie aussi buisson, forêt buissonneuse, massif; il dérive de λόχος, ὁ rad. λεχ, λεγω.

Le mot laie comme dans le sens de tranchée percée dans une forêt, paraît avoir aussi désigné une certaine partie de la forêt comme les mots qui précèdent; nous le trouvons dans la formation de certains noms d'endroits comme l'allemand «Loch» et «Lach». Exemple: Saint-Germain-en-Laye à 5 l. de Paris, s/Seine voisine de la belle forêt qui porte le même nom et qui est l'une des plus considérables et des mieux percées de France.

La Laye, en allemand «Lach», canton de Villé; Haslach, etc.

«Loch» et «Looch» (Colmar), Lochwald, Lochmatt, Lochmühl, etc.

<sup>1</sup> «Die Schüsseler».

plus faire de clôtures sauf autour des terrains (chemins?) qui font ou qui de nos jours encore (prochainement) feront partie du communal. <sup>1</sup> Celui qui ne se conforme pas à ce règlement, encourt, s'il est découvert, la petite amende. Un chacun et les forestiers ont à le dénoncer.

## 21.

Personne ne doit couper de chênes verts pour lattes de clôture. On pourra faire celles-ci de bois sec pris de chênes morts sur pied ou versés ou de bois de chêne trouvé dans les abattis. Le contrevenant encourt la grande amende s'il est dénoncé. Un chacun et les forestiers y veilleront, etc.

## 22.

Si quelqu'un voulait faire une cloison en dehors de ses bâtiments, par exemple le long de sa cour ou quelque part qu'il lui convienne d'avoir une cloison pour clôture, il prendra le bois dont il aura besoin d'arbres morts, sur pied ou gisants, ou des abattis; mais il lui est interdit de couper pour cet usage des chênes verts. Celui qui s'en rend coupable encourt, s'il est dénoncé, la grande amende. Un chacun et les forestiers doivent y veiller, etc.

## 23.

Supposé qu'à l'avenir quelqu'un osât (rompre) un « Einung » compris dans les articles qui précèdent et qui suivent, il les « rompt » tous.

« Item. wer es dass nüffürtter einer einen Einung wagent <sup>2</sup> würt der begriffen in den vor und noch geschriebennen Puncten, der verbrichtent alle. »

<sup>1</sup> «dan do der gemein Einunge annen get oder noch hütbedag annen gemacht wurt»; littéralement : sauf là où passe le communal ou qu'on le fera passer encore de nos jours.

<sup>2</sup> «einen Einung wagent»? oser rompre par défi, avec ostentation et sans redouter la punition? braver le règlement?

Cet article a l'air de servir d'introduction à une série d'articles

## 24.

Les mattres de forêt doivent aussi vendre du bois aux charrons, à 18 deniers la tige. Ce sont des tiges à deux tranches en long que les charrons doivent prendre et pour les façonner ils doivent se servir (comme billot) d'une racine de chêne ou d'un tronçon détaché (gisant), selon leur convenance<sup>1</sup> pour ne pas causer de dommage à la forêt.

*Traduit et annoté par M. HÜCKEL.*

additionnels et le mot «alle» pourrait bien aussi signifier : ceux-ci aussi bien que ceux-là entraînent la punition si on les transgresse. — L'art. 23 est en effet précédé dans l'original d'un trait et suivi d'un espace vide plus grand que d'habitude comme s'il devait servir d'introduction aux nouveaux articles qui vont suivre.

Des articles additionnels étaient ajoutés au fur et à mesure des besoins, comme le prouvent les art. 42 à 44 par leur écriture, les art. 39, 45 et 46 par leurs dates de 1497 et 1555; les art. 59, 42 et 36 qui annullent ou modifient les art. 16, 40, et 14—15.

<sup>1</sup> «sie süllent inne jedes hogen haben ein eichen würtzeling oder ein ligen bloc also gut er fint».

«inne jedes hogen» = chaque fois qu'ils en couperont et façonneront dans la forêt : propr. à chaque coupe.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

---

# JEAN-GEORGES STOFFEL

1819—1880

---

## BIOGRAPHIE D'UN SAVANT ALSACIEN

---

### I

*Son lieu de naissance et sa famille — Sa première jeunesse, ses premières études — Colmar 1819-1849*

Pendant la période des dix années qui vont finir, les rangs des auteurs alsaciens se sont éclaircis d'une manière effrayante. Sans doute bien des lacunes pourront à peine, ou au moins très difficilement, être comblées. Cette plainte s'est produite avec raison au décès prématuré du chercheur infatigable, du savant et consciencieux bibliothécaire de la ville de Colmar, à la biographie duquel les traits caractéristiques qui vont suivre voudraient modestement contribuer.

Jean-Georges Stoffel naquit, le 4 janvier 1819, à Sainte-Croix, situé à deux lieues au sud de Colmar. Son père, dont il portait les deux prénoms, était bourgeois et cultivateur; sa mère, Jeanne Heymann; ils appartenaient tous deux aux familles les plus anciennes et les plus estimées de l'antique et honorable petite ville; leurs arbres généalogiques, rétablis par Georges, se trouvent dans l'une des pièces du petit château de l'endroit.

C'est avec un plaisir tout particulier que l'ami qui vient de nous quitter, racontait une tradition de famille ayant trait au mariage de l'un de ses aïeux maternels; j'en ai autrefois pris note d'après son récit verbal. Pourquoi ne pas citer ici cette aventure originale qui ressemble plutôt à une légende qu'à un événement réel, lorsqu'il est certain que le caractère mythique qui y domine, a contribué plus tard à ouvrir l'une des directions prises par l'esprit investigateur de Stoffel ?

« Küster, le maire de Wettolsheim, disait-il, était un des plus riches paysans de la Haute-Alsace ; il avait des champs, des prés, des vignes et ses vastes écuries étaient garnies de beau et vigoureux bétail. Mais ce qu'il avait de plus cher au monde, c'était son enfant, la perle des jeunes filles à cent lieues à la ronde. Il n'est alors plus étonnant si, dès qu'elle fut en âge de se marier, il surgit de près et de loin des prétendants à sa main. Leur nombre s'accrut de telle sorte, que la pauvre fille ne savait plus comment faire, et que le père aussi ne pouvait se décider à un choix quelconque.

« Enfin, parmi les amoureux ils choisirent quatre jeunes gens, tous fils de riches et braves cultivateurs. Le père les convoqua pour un dimanche à sa ferme et leur ordonna de placer à l'écurie, dès la veille et à l'insu de sa fille, les chevaux sur lesquels ils étaient arrivés.

« Le dimanche matin il fit avancer dans la cour sa fille, revêtue de sa plus belle toilette, pour souhaiter la bienvenue à ses prétendants.

« Soudain la porte de l'écurie est ouverte et les nobles coursiers s'en élancent en poussant de joyeux hennissements. Il y en avait un noir, un roux, un brun et un blanc. « Celui, « dit le père, dont le cheval te plaira le mieux, sera mon gendre « et te conduira dans sa maison. »

« Le cœur de la jeune fille battait avec violence; elle regardait tantôt les chevaux, tantôt les jeunes gens, tantôt son père. La décision semblait difficile; enfin elle choisit le beau

cheval blanc à l'élégante crinière, aux grands yeux étincelants.

« Le propriétaire du cheval, le victorieux prétendant, était le jeune Heymann, de Sainte-Croix.

« Quelques semaines plus tard on célébra le mariage avec un grand éclat et il dura cinq jours. Aujourd'hui encore la race des Heymann fleurit riche en biens et en descendants. »

La gracieuse fille du maire de Wettolsheim, lors de son choix, ignorait probablement que les chevaux blancs étaient autrefois des bêtes sacrées, vouées aux dieux et considérées comme leurs messagers indicateurs. Son descendant le comprit d'autant mieux qu'il sut faire des recherches et fournir des explications à ce sujet.

Stoffel passa son enfance et sa jeunesse à Sainte-Croix. L'heureuse situation de l'endroit, dans un territoire fertile longeant la route de Colmar à Bâle, entre l'Ill, la Thur et la forêt de la Thur, favorise la culture des laborieux habitants dont les grandes fermes avec leurs spacieuses maisons d'habitation, leurs granges et leurs étables, prouvent suffisamment le bien-être. La petite ville est aussi importante sous le rapport historique, ne fût-ce que pour son origine qu'elle doit au couvent de femmes de Woffenheim, que Hugo IV d'Eguisheim, comte du Nordgau, fonda dans le XI<sup>e</sup> siècle de concert avec Heilwige, son épouse. Leur fils, le pape Léon IX, fit don à ce couvent d'une parcelle de la vraie croix qui doit encore exister et cela fit que le nom de Woffenheim dut bientôt céder la place à celui de Sainte-Croix. Outre une série de légendes populaires, que dans sa ville natale et les environs il avait, étant tout jeune homme, religieusement écoutées dans les veillées et plus tard recueillies avec soin, Stoffel publia le court mais substantiel rotule de la cour colongère appartenant à l'abbesse du couvent, depuis le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que les Statuts et Ordonnances de la petite ville (1509-1517), deux documents importants pour l'histoire politique et législative de la Haute-Alsace, et qui peuvent

dignement figurer à côté d'autres, dont nous aurons à parler plus loin.

Le petit Georges fréquenta l'école primaire avec les garçons de l'endroit du même âge et dont, par l'extérieur, il ne différait guère. Les traits de son visage étaient fortement accentués, un peu durs peut-être, et ils conservèrent cette particularité jusque dans son âge avancé; cependant sa nature placide leur donna de la douceur et ses yeux brillants et enfoncés, comme aussi son front haut et proéminent, laissaient deviner le chercheur et le penseur réfléchi. S'il n'était pas le dernier pour parcourir joyeux, en compagnie de ses camarades, les bords de l'Ill et de la Thur, le bois voisin et les pâturages, ou bien pour aider vaillamment ses parents aux travaux des champs, il n'était pas non plus le dernier quand il s'agissait d'apprendre. Cette remarque fut faite par un jeune prêtre qui habitait alors Sainte-Croix. Trouvant son plaisir à enseigner, il réunissait dans sa chambre, plusieurs fois par semaine, les meilleurs élèves de l'école communale, afin de pousser plus loin leur éducation. C'est chez lui que Stoffel reçut des leçons de français et apprit les rudiments des langues classiques, de manière qu'à l'âge de 12 ans il était devenu assez fort pour être admis en cinquième au collège de Colmar.

Tous les jours il faisait à pied, aller et retour, le chemin à la ville, ce qui lui prenait près de quatre heures, et il devait s'occuper encore jusque bien avant dans la nuit de ses devoirs et leçons. Cette tâche lui était facile; d'une part il avait pour aide sa mémoire prompte et sûre, de l'autre, il avait été dressé par l'excellente méthode du jeune ecclésiastique qui exerçait ses élèves à rédiger leurs pensées et les exhortait à lire des livres instructifs et des feuilles périodiques utiles. Parmi ces derniers se trouvait *Le Mentor, journal du jeune âge*, etc., qui parut à Paris, en 1834, et qui décernait des prix aux élèves ayant fait et envoyé la meilleure rédaction. Stoffel expédia aussi une composition, mais elle arriva après la clôture du

concours, ce que regretta d'autant plus M. Félix Duprez, le directeur de la feuille, que l'envoi du jeune auteur, à peine âgé de 15 ans, pouvait compter au nombre des meilleurs (Voy. *Le Mentor*, etc., I, page 224, juillet 1834).

La situation de sa famille ne permettait malheureusement pas à notre jeune savant de continuer ses études à Colmar. Il était l'aîné de ses frères et sœurs, dont le nombre s'était successivement élevé jusqu'à neuf. La culture et la gestion des terres exigeaient plus de bras, et le jeune Georges se vit ainsi réduit à devenir pendant deux ans un véritable γεωργός (cultivateur). Comme il était destiné à passer une grande partie de sa carrière à la campagne, en contact avec les paysans, le séjour dans son pays natal lui fut encore de quelque utilité. Les travaux des champs, les fêtes de la fenaison et des récoltes, la fréquentation des veillées, permirent au conteur et au savant chercheur d'observer la vie du peuple, dont il put plus tard utiliser de mille manières le langage, les mœurs, les coutumes, les légendes, la foi et les superstitions. Il ne négligea pourtant pas entièrement son éducation qu'il avait à compléter. Travaillant tout seul, souvent jusque bien avant dans la nuit, il fut admirablement secondé dans son travail par un ami d'enfance, un peu plus âgé que lui, nommé Burtz, qui fut pendant longtemps professeur au collège de Rouffach et plus tard se retira à Eguisheim. Burtz l'initia à la littérature allemande, surtout à la poésie, et avant de mourir fit don à son jeune ami d'un recueil manuscrit de ses propres poésies, où il exprime d'une manière charmante les sentiments de l'amitié et l'amour pour la belle nature; il avait également mis en vers la tradition de famille que nous avons rappelée au commencement de cette notice.

Quand Stoffel eut atteint dix-sept ans et reconnu que l'agriculture ne répondait pas à sa vocation, il supplia ses parents de le laisser choisir un état plus conforme à ses connaissances et à ses aspirations intellectuelles. Les parents



se rendirent à son désir. Un ami de la famille qui appréciait à sa valeur le studieux jeune homme, le présenta, en mai 1836, au secrétaire général de la préfecture. Celui-ci, après lui avoir fait subir les épreuves de capacité, recommanda son protégé au préfet qui, le 17 du même mois, le nomma surnuméraire. Déjà le 1<sup>er</sup> juillet suivant il reçut sa nomination d'employé titulaire et fut enrôlé dans l'administration des forêts.

Lors des recherches qu'il fit dans les archives départementales concernant d'anciens règlements forestiers, il eut l'occasion de voir pour la première fois des rotules de cours colongères, dont il saisit aussitôt l'importance pour la connaissance du droit, des mœurs, de l'organisation villageoise ultérieure, ainsi que du langage pendant une grande partie du moyen âge. Il se proposa de les recueillir; ce qu'il fit en 1846 et 1847.

Un autre but l'entraînait non moins à faire des recherches continuelles; c'était celui de noter les plus anciennes formes des noms de personnes et de localités de l'Alsace et d'en fixer la signification. Outre les archives, il mit aussi à profit les vieux imprimés et manuscrits de la riche bibliothèque de la ville, dont les administrateurs, L. Hugot et X. Mossmann, lui prodiguèrent leurs conseils et leurs plus sympathiques encouragements.

Vers la même époque, il étudia successivement l'Edda, les Chants des Nibelungen, quelques-unes des grandes épopées du moyen âge, mais surtout la mythologie allemande et la grammaire de Jacob Grimm, ainsi que les contes et légendes des deux frères Grimm, avec les précieuses notes qui y sont jointes, notes auxquelles il dut des explications et des renseignements aussi nombreux que variés. Il avait non moins d'attrait, comme il le répétait souvent, pour la lecture de la petite nomenclature (*Namenbüchlein*) de Luther. Déjà à Colmar il avait commencé à rassembler les légendes populaires

des environs, entendues pendant sa jeunesse, et continua ensuite à le faire sur des bases plus larges pour le Sundgau.

Les occupations de son emploi et les visites à la bibliothèque et aux archives pendant ses heures de loisir, absorbèrent une partie de la journée, souvent une partie de la soirée, et néanmoins, comme au temps où il allait en classe à Colmar, il fit journallement à pied, aller et venir, le trajet à Sainte-Croix. Ce n'est qu'après son mariage avec une proche parente, qu'il se fixa définitivement à Colmar. Il aimait volontiers à raconter un curieux phénomène que, pendant une chaude nuit d'été, il avait observé en rentrant à la maison paternelle. Il avait vu à quelque distance de la route un saule, dont les extrémités de chaque feuille étaient garnies d'une aigrette phosphorescente qui se balançait légèrement à droite et à gauche sous l'action du vent (Communication de M. X. Mossmann).

Stoffel n'était pas un de ces savants de cabinet pédants et maussades, couvant ses propres élucubrations sous la poussière des volumes ; il aimait la conversation et la correspondance avec des gens partageant ses idées et ses aspirations ; c'est ainsi qu'il fût, depuis le 18 février 1845, un membre actif de « La Société littéraire de Colmar », qui réunissait alors dans son sein un nombre assez considérable de sommités intellectuelles ; c'est ainsi que, le 18 avril 1848, il se fit admettre dans « La Société républicaine de Colmar », où il aimait à s'occuper plutôt de questions pratiques que politiques, bien qu'il eût salué avec enthousiasme la révolution de février. Au nombre de ses délassements il faut compter quelques soirées que, pendant la semaine, il passait en compagnie de plusieurs de ses amis à côté d'un verre de bière, et où chacun des assistants était obligé de fournir sur un événement de sa vie, sur une nouvelle intéressante, sur un livre fraîchement paru ou sur tout autre sujet, un court aperçu, soit verbal, soit par écrit ; souvent aussi on y produisait des énigmes ou des poésies humoristiques.

Avec ces détails nous terminerons le récit des années de jeunesse passées par notre ami dans sa petite ville natale, ainsi que sa première activité comme fonctionnaire public à Colmar, où il vécut plus de treize ans. Il entra alors dans une autre carrière administrative et prit son domicile dans d'autres régions de la Haute-Alsace. Ce n'est qu'après vingt-trois ans (1872) qu'il fut rappelé à Colmar, où il resta jusqu'à sa mort.

## II

*Ses années comme fonctionnaire dans le Sundgau — Ses recherches historiques, archéologiques et topographiques — Son retour à Colmar — Sa nomination comme bibliothécaire de la ville — Sa maladie et sa mort — (1849-1880)*

En reconnaissance de ses loyaux services et de ses capacités, Stoffel fut nommé, le 25 août 1849, percepteur à Durlinsdorf, dans le comté de Ferrette. On lui assigna comme résidence le village moins important d'Oberlarg, situé un peu plus au Sud et sur la frontière suisse. Il quitta Oberlarg, en 1851, la résidence du percepteur ayant été rétablie à Durlinsdorf. Il séjourna pendant sept ans dans cette région si peu connue et presque isolée du reste de l'Alsace, dont les habitants, de mœurs simples et rudes, ne se laissent pas facilement entamer par la civilisation moderne et conservent fidèlement jusqu'à nos jours, leurs particularités dans le costume, le langage, les coutumes, la manière de construire et l'aménagement de leurs maisons pour la plupart encore couvertes de chaume; laborieux du reste, ils tiennent fortement à leur foi comme à leurs superstitions. Stoffel trouva là un terrain propice à ses recherches sur les mœurs, les coutumes, les noms propres et diverses particularités de langage. C'est de là que, dès 1851, il m'adressa un riche recueil de chansons populaires, de dictons et de légendes, que j'insérerai avec reconnaissance dans différents volumes de l'*Alsatia*. Les légendes y sont reproduites

fidèlement et dans toute leur simplicité; il connaissait et mettait en pratique cette précieuse recommandation de Grimm, avec lequel il entra bientôt en relations épistolaires : « Quiconque porte une main rude sur la tradition populaire (*die Sage*), en verra les pétales se rétrécir et refuser leur doux « parfum; il y a en elle un tel trésor de détails abondants et « de richesse, que, même imparfaitement révélée, elle satisfait « par sa parure naturelle; mais elle se trouble et s'amoindrit « par des additions étrangères » (Préface de la mythologie allemande, XII, 3<sup>e</sup> édition). Nous pouvons admirer comme étant de délicieuses peintures nationales, bien qu'un peu réalistes, sa *Foire de la Saint-Nicolas* à Ferrette, celle de la *Sainte-Catherine* à Altkirch, et sa *Guerre des navets* entre les villageois de Hirtzbach et de Carspach, qui, avec quelques autres contes et légendes populaires, feraient la matière d'un joli petit volume.

Le 11 avril 1856, Stoffel fut appelé à l'importante perception de Habsheim qu'il administra si bien à la satisfaction de ses chefs, qu'on l'éleva, après quelques années, à une classe supérieure de son emploi. Sans porter préjudice aux devoirs de sa charge, il continua ses études favorites et, pendant les nombreuses tournées de service dans sa circonscription, voulant concilier l'utile et l'agréable, il s'occupa, comme autrefois dans le Sundgau, d'études entomologiques, qu'il cultiva uniquement pour son agrément, mais avec non moins d'ardeur.

La proximité de Mulhouse, où il mit à profit les riches collections de la Société industrielle et où il entra en relations avec quelques amis animés des mêmes tendances, fut pour lui aussi fructueuse qu'agréable. Grâce à ces relations, il se fit admettre dans la « Société entomologique suisse », dont il fréquenta souvent les séances annuelles, et plus tard aussi dans la « Société d'histoire naturelle de Colmar », qui le nomma membre de son comité administratif.

Son séjour à Habsheim lui ouvrit un nouveau champ d'études

qu'il avait autrefois déjà cultivées. La forêt de la Hart, située à l'est du village, commençait au nord de Bâle et s'étendait autrefois parallèlement au cours du Rhin, à travers la plaine orientale de la Haute-Alsace, mais actuellement ne présente plus que, depuis au-dessus de Grand-Kembs jusqu'à Roggenhausen, un massif presque non interrompu; la Hart, dis-je, qui avait été à diverses époques le but de visites et de recherches en tous sens, faites par des archéologues alsaciens, avait fourni d'intéressantes découvertes. Stoffel, qui les connaissait bien, voulut voir lui-même les lieux qui s'y rattachent et continuer personnellement les recherches. Il put se convaincre que la Hart, dans presque toute son étendue, est traversée par un ancien lit du Rhin, dont la rive gauche est en plusieurs points très escarpée et forme ce que l'on est convenu d'appeler le Rideau de la Hart (*Hartrain*) ainsi qu'il est désigné sur la carte du département de la guerre. Il découvrit, en outre, un camp assez vaste, appelé par les gens de Battenheim « Camp des Schnappans », ainsi qu'un autre plus petit dans lequel se trouve une citerne. Il y compta environ cinquante collines tombales ou *tumuli*, dont vingt-trois, situées l'une à côté de l'autre, semblent former un petit cimetière. A proximité de l'endroit, où sont groupés ces *tumuli*, on trouve des trous en forme d'entonnoirs, ainsi qu'un puits très ancien. Beaucoup de ces monticules artificiels avaient été, il y a des années, fouillés par un employé forestier supérieur de Colmar qui s'était approprié les objets qu'ils contenaient, de sorte que notre studieux ami n'y trouva plus que des restes insignifiants.

Il fut plus heureux, à la fin de septembre et au commencement d'octobre 1859, lors des fouilles au *Hühnerhubel* dans le *Zürenwald*, entre Rixheim et Zimmersheim, auxquelles prit aussi part l'auteur de ces lignes. Les objets nombreux, en partie fort précieux, qu'on y découvrit, sont rangés dans la grande salle du « Musée historique de Mulhouse ». Je les ai décrits avec plus de détails dans ma petite brochure intitulée:

*Le Hühnerhubel, tumulus gaulois*, Mulhouse 1859. D'autres détails à leur sujet se trouvent encore dans : « Les tombes celtiques de l'Alsace », etc., par Maximilien de Ring, secrétaire de la « Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace », etc., 2<sup>e</sup> édit. Strasbourg 1861. Fol. 17-19, planches V, VI, VII, VIII. Ces quatre planches, dont la cinquième est une petite carte exacte des environs du *Hühnerhubel*, avec indication des vieilles routes et *tumuli* situés dans la Hart, représentent en miniature, avec leur coloris naturel, les objets découverts ; elles avaient été exécutées aux frais de mon ami qui les envoya avec une notice écrite à la « Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace », avec prière de les publier dans son bulletin. Cette publication n'eut pas lieu. A son grand étonnement et avec une indignation bien justifiée, Stoffel vit paraître les planches avec sa notice dans la 2<sup>e</sup> édition des « Tombes celtiques de l'Alsace », où M. de Ring, secrétaire de la Société, les avait fait insérer d'une manière peu délicate et sans autorisation, pour son propre bénéfice.

A Habsheim, Stoffel rédigea et publia la première édition de son *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*, dont nous parlerons plus tard. Il se créa également un grand mérite par ses efforts à faire prospérer les écoles, aussi bien comme membre du comité local, que comme promoteur de la bibliothèque populaire qu'il aida à administrer et qu'il gratifia de livres utiles.

Le 31 juillet 1867, il fut appelé à Friesen, village situé dans la vallée de la Larg, avec l'autorisation toutefois de résider à Altkirch. Le choix de cette résidence fut très heureux. Du haut des fenêtres de son bureau, qui était en même temps son cabinet de travail, il put voir par-dessus les jardins, s'étaler sous ses regards la chaîne des Vosges, depuis les environs de Belfort jusque vers Colmar. Son séjour de près de quatre années à Altkirch fut employé à continuer des

travaux commencés, à compléter ses recueils, à faire des recherches archéologiques et topographiques, entre autres sur les antiquités trouvées sur le plateau qui s'élève entre l'Ill et la Larg. Il fit également un travail sur l'ancienne *Larga*, sur les légendes populaires qui s'y rattachent, sur sa véritable situation topographique et sur les traces encore existantes de voies et d'antiquités romaines. Son premier ouvrage à ce sujet parut en 1872, le second en 1873, tous deux se trouvent dans la *Revue d'Alsace* ; ils ont une valeur durable et engagent à faire de nouvelles recherches.

C'est ainsi que Stoffel passa près de quatre années à Altkirch, partageant son temps entre les devoirs de sa charge et les travaux scientifiques. Pendant ce temps avait éclaté la guerre fatale de 1870-1871. Comme fonctionnaire français il fut, le 8 mai de la dernière année, obligé de remettre entre les mains du commissaire de police allemand tous ses papiers de service et son matériel. Sa demande de mise en retraite fut accueillie par le gouvernement français après qu'il eût opté à Altkirch d'abord et ensuite à Belfort. Son amour reconnu pour la justice, sa longue expérience et sa profonde connaissance des affaires d'administration publique, provoquèrent sa nomination comme membre de la Commission mixte française, chargée de surveiller l'exécution de l'article IV du traité de paix conclu à Francfort, le 10 mai 1871. A cet effet il dut se rendre à Colmar. Là ses nombreux amis et plusieurs membres des plus distingués de l'administration municipale le sollicitèrent de rester, en lui faisant entendre que bientôt l'on trouverait pour lui une position équivalente à sa pension de retraite française. Son amour immuable pour l'Alsace et la pensée d'achever des travaux patriotiques commencés, ou projetés, dont il ne pouvait trouver les matériaux que dans le pays même, le décidèrent à écouter cet appel.

Le premier travail qu'on lui confia, fut de trier parmi les titres qui se trouvaient aux archives de la préfecture de

Colmar, les documents relatifs à Belfort et à la partie du département du Haut-Rhin restée française, de les classer et inventorier de manière à pouvoir être remis aux autorités compétentes. Stoffel s'acquitta de cette tâche à la satisfaction des deux pays intéressés. En récompense et comme compensation d'une partie de sa pension de retraite française, à laquelle il devait maintenant renoncer, il obtint, par décision impériale du 25 novembre 1872, une pension honorifique de 1440 marcs. Après la mort du bibliothécaire, le professeur Thomas, qui survint l'année suivante, Stoffel, par le vœu unanime des hommes compétents de Colmar, fut désiré comme son successeur et nommé comme tel, le 31 mai 1873, par la municipalité de la ville. Cette nomination fut au gré de ses désirs, car il connaissait et avait autrefois mis à profit les nombreux trésors des collections qu'il avait maintenant, comme bibliothécaire en chef, à soigner et à conserver, et dont il classa plusieurs d'une manière plus pratique. Avec quelle satisfaction ne montrait-il pas, tant aux visiteurs étrangers qu'aux Alsaciens, ces trésors variés de vieux manuscrits, ces incunables, ces imprimés et estampes rares, confiés à ses soins ! Recueillis peu à peu dans les vieux couvents de Patris, Marbach, Munster, Murbach, Issenheim et autres, ils furent restaurés avec succès, complétés par l'achat en bloc de bibliothèques privées, au moyen de dons et par l'acquisition incessante d'œuvres nouvelles. Tout le monde dans le pays connaît le magnifique cadeau que la famille de l'excellent Ignace Chauffour fit à sa ville natale, de la belle et riche bibliothèque de cet habile et savant bibliophile. Outre qu'elle renferme en bonnes éditions et en reliures pleines de goût, les œuvres principales concernant les branches générales de la science et de la littérature, surtout de celle du droit, deux collections d'amateur y sont représentées richement et d'une manière spéciale. Ce sont : les *Alsatica* et les *Gathéana*, qu'il avait à cœur de compléter et pour lesquelles il fit volontiers de grands sacrifices d'argent.



Il ne fut malheureusement pas donné à notre ami de voir placer dans un local digne d'eux ces trésors qu'il connaissait si bien. Depuis une série d'années, il souffrait d'obstructions et de congestions à la tête, contre lesquelles une visite annuelle aux bains de Niederbronn lui rendait toujours de grands services. En décembre 1879, il fut en butte à de nouvelles souffrances; après que son visage se fut prodigieusement enflé et couvert de rougeur, il se produisit peu à peu une réaction: ses joues pâlirent et se creusèrent, la tête et le tronc se courbèrent en avant et la faiblesse de tous ses membres alla toujours en augmentant, ce qui remplit de plus en plus sa famille, ses amis et ses connaissances d'inquiétude et de frayeur. Il sortait néanmoins encore toujours, visitait les archives de la ville, faisait de courtes promenades dans les forêts voisines et soignait son service à la bibliothèque jusqu'à la fin du mois de juin 1880. C'est alors que les médecins lui conseillèrent les bains sulfureux de Lenk, près Thoune, en Suisse, où il se rendit le 26 juillet, en compagnie d'un ami dévoué. Le séjour de trois semaines qu'il y fit ne répondit point à son attente ni à celle de ses amis. Il revint à Colmar, le 17 août, non rétabli, plus faible, mais toujours sain d'esprit, continuant à prendre part à tout ce qui concernait son entourage et les intérêts généraux du jour. En voulant, le 3 septembre, traverser un corridor pour se rendre d'une chambre dans une autre, il chancela subitement et expira entre les bras de son fils qui le conduisait et qui était le seul survivant des neuf enfants que lui avait donnés son épouse éplorée.

L'enterrement eut lieu le dimanche 5 septembre. En tête du long cortège funèbre s'avançaient les membres de « l'Union chorale », dont le défunt avait été membre honoraire; derrière le cercueil marchaient sur deux files un grand nombre d'orphelins, puis venaient les membres du clergé, les parents, les autorités civiles, ses concitoyens et ses amis venus de près

et de loin, tous affectés douloureusement par la mort prématurée de l'homme vaillant et dévoué, du solide savant, du consciencieux fonctionnaire. Une partie de la maison habitée en dernier lieu par Stoffel, actuellement la propriété de M. Fleischhauer, président du tribunal de commerce, donnant d'un côté sur le Champ de Mars et la rue Corberon, de l'autre sur la rue des Blés, a un intérêt historique ; ce fut la demeure des pupilles du célèbre chroniqueur de Rouffach, Materne Berler, que ce dernier vendit pour leur compte, comme l'atteste un titre encore existant.

### III

#### *Ses relations savantes — Sa correspondance — Son activité comme écrivain*

Aussi simple et aussi modeste que Stoffel se montra dans tout son être, aussi peu qu'il se mit en avant pour faire valoir ses mérites, autant ses mérites furent reconnus et appréciés par d'autres. Outre les sociétés savantes, dont nous avons déjà parlé en passant et dont il était, soit membre titulaire, soit membre honoraire, il faut encore citer les suivantes : La « Société universelle d'histoire naturelle suisse », la « Société belfortaine d'émulation », la « Société Schœngauer, à Colmar », dont il était membre du comité, ainsi que la « Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg », la « Société industrielle », celle du « Musée historique » et celle de « l'Union littéraire, la Concordia de Mulhouse ».

Sa correspondance s'élargissait de plus en plus. Parmi les savants de l'Alsace il en fut peu qui, dans les branches en question, n'aient fait appel aux lumières du savant alsacien, et qui n'eussent à se louer de ses services obligeants, de même que, de son côté, il allait modestement demander leurs conseils. Il fut également en correspondance avec des littérateurs éminents français, allemands et suisses.

Il signait *Christophorus* ses premières communications aux

revues périodiques allemandes ; celles aux revues françaises étaient parfois signées *Estloff*, qui est un anagramme de son nom allemand. Comme conclusion, nous allons sommairement résumer les plus instructives et les plus intéressantes de ces communications, ainsi que les plus importantes de ses œuvres principales. Elles appartiennent à l'histoire de l'Alsace.

Nous avons déjà fait remarquer que Stoffel avait commencé un recueil de noms de localités et de personnes alsaciennes, dont il cherchait à expliquer l'étymologie d'après leurs formes les plus anciennes telles qu'elles se trouvent dans les documents des archives publiques ou dans d'autres pièces authentiques. Ce travail, qu'il était à même de faire mieux que n'importe qui, resta inachevé ; ce qui a paru dans des annuaires ou dans des revues, témoigne d'une connaissance profonde de la matière et d'une intelligence grammaticale très subtile. Les noms propres alsaciens de personnes, dérivant du vieux allemand et publiés dans l'*Alsatia* (1856-57 et 58-61), comprennent cent cinquante-huit séries des noms les plus connus et les plus répandus avec une introduction et l'indication des documents d'où ils émanent. Dès la citation du radical *hild* (combat) qui appartient au vieux allemand ou anglo-saxon, radical qui se présente dans cent quatre-vingts noms différents, Stoffel combat l'opinion de Henri Léo qui veut le faire dériver du mot celtique *eilte*, *ilt* (gai, content) et trouve son explication peu solide et tirée par les cheveux, ce dont il est facile de se convaincre au simple examen des mots cités.

Dans la *Revue d'Alsace* (1857, p. 322-331) sous le titre : « Les noms propres du moyen âge », Stoffel nous donne depuis le xi<sup>e</sup> jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, avec la date des documents d'où ils sont tirés, une série des noms les plus connus, dont la forme primitive, contractée ou abrégée, s'est conservée jusqu'à nos jours. Il a également consulté quelques-uns des grands poèmes du moyen âge, quelques chants d'amour, et trouvé entre autres, vingt-sept noms alsaciens, dont vingt-trois d'hommes

et quatre de femmes, figurant tous dans le « Chant des Nibelungen ».

Il publia dans le *Journal hebdomadaire d'Altkirch* un travail non moins intéressant, intitulé : « Sur la transformation réciproque des noms de famille allemands et français en Alsace ». Ces noms se rencontrent tous dans la Haute-Alsace, que l'auteur avait seule en vue. Bornons-nous à citer seulement quelques exemples de leur curieuse métamorphose : *Baldenweck*, devient Poltévéque; *Bauer*, Bour; *Enderle*, Hindrelet; *Küster*, Guischtre; *Taubhans*, Thoupence; *Wunderlich*, Vendrely; par contre les noms français Bajeon, deviennent *Baschung*; Coulon, *Güllung*; Jacquemin, *Schückemy*; Jean-pierre, *Tschamber*; Touvet, *Düva*; Wauthrey, *Wadere*. L'on comprend facilement que cette manière de défigurer les noms de part et d'autre, provient d'une prononciation vicieuse, et que ces noms ainsi maltraités, furent usités d'abord dans le langage seulement, puis adoptés définitivement par les générations suivantes.

A cette dernière étude de noms de personnes se rattache un autre feuilleton de la même publication hebdomadaire, ayant pour titre : « Les origines alsaciennes », où notre ami, d'ordinaire si sérieux, discute, avec une fine et spirituelle ironie, une série d'étymologies de noms de localités alsaciennes, dont les auteurs, à la recherche d'originalités, se surpassent à l'envi en bizarres découvertes. On y voit le mot Alsace dérivé de *All-See* (tout lac) ou *Alt-See* (vieux lac); *Argentorat* (Strasbourg), voulant dire passage d'oies (sauvages) ou station d'oies; Mulhouse, venant de l'hébreu *Melochaus*, contraction de *Malekauchjajim* (meules) et *Sackaus* (tente); *Magstatt*, de ville des Mages; enfin Hagenau, de *Haag im Aug* (haie, ici, épine dans l'œil), par allusion à Frédéric-le-Borgne, son fondateur, etc., etc.

Autrefois déjà une explication bizarre du mot *Paphinisnaïda* donnée par un auteur alsacien, du reste très capable, feu

L. Levrault, qui le fait venir de deux mots grecs signifiant Nafade de Paphos, fut relevée et ramenée sur la bonne voie par Stoffel qui, par des dérivations et des exemples à l'appui, le fait simplement descendre du vieux-allemand *phaphin* (*Pfaffen*, prêtres, moines) et de *snäid* (*Schnitt*, *Durchschnitt*, tranchée d'une forêt). Les expressions *Schnaiz*, *Schnaize*, sont encore usitées dans le langage actuel de l'Alsace. La *paphinisnäida*, située dans la vallée de la Breuche, d'après la signification du mot et de la chose, s'applique, dit notre ami, à un endroit appartenant à des moines ou à des prêtres et où la forêt était défrichée. <sup>1</sup>

En 1858, Stoffel envoya à la *Revue d'Alsace* un relevé très précieux des localités de l'Alsace, détruites ou totalement disparues, complétant celui fourni par Schœpflin ; il y signale une foule de collines, de cantons ruraux, de prés, de sources, dont les noms sont restés à ces localités. Ceux qui veulent utiliser ce riche travail, doivent aussi consulter le *Dictionnaire d'Alsace* de Horrer qui complète la liste de Schœpflin par une nouvelle énumération, dont notre ami avoue franchement avoir ignoré l'existence.

Lorsque M. Duruy, ministre de l'instruction publique, en 1859, commença la publication du *Dictionnaire topographique de la France*, il s'adressa à la « Société industrielle » de Mulhouse qui devait en préparer les matériaux pour les localités appartenant à l'arrondissement de cette ville. La Société nomma à cet effet une commission chargée de rédiger des questionnaires qui furent envoyés aux autorités des différentes localités pour y répondre. Cette commission, sous la présidence de M. le docteur A. Penot, se composait de MM. Stoffel,

<sup>1</sup> Cette expression s'applique, à mon avis, à une tranchée servant de passage à des moines ou des prêtres pour se rendre, soit à un couvent ou à une ville situés de l'autre côté d'une forêt.

(Note du traducteur.)

De la Sablière, principal du collège, et de l'auteur de cette notice. Les questionnaires remplis avec plus ou moins de zèle, avec plus ou moins d'entente, furent retournés et mis ensemble; ils servirent en partie à Stoffel, pour la rédaction de son *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*, comprenant les noms des lieux anciens et modernes (Paris, imprimerie impériale, 1868), dont nous avons déjà parlé en passant, et contenant XXIV pages d'introduction et 260 pages 4° de texte imprimé sur deux colonnes. Le manuscrit en fut dès 1868 expédié pour le concours à Paris, par les soins de la « Société industrielle » et remporta une mention très honorable avec une médaille en argent; de plus l'auteur fut nommé correspondant des travaux historiques du ministère de l'instruction publique. Le ministre, par une lettre autographe très flatteuse, l'invita à assister personnellement à la distribution des prix, à laquelle Stoffel se rendit avec empressement. Après la solennité, le ministre convoqua les lauréats à un banquet. Le savant Alsacien reçut de lui une magnifique bague avec la promesse qu'il le ferait nommer officier d'Académie; cette distinction si bien méritée ne lui fut toutefois accordée que le 17 avril 1873, par un successeur de M. Duruy. Les amis de Stoffel en accueillirent la nouvelle avec bonheur. L'un d'entre eux, l'excellent Alphonse Coste, mort il y a déjà bien des années, exprima cette satisfaction de la manière la plus simple et la plus vraie. Sur la nouvelle que je lui avais communiquée de l'heureuse issue du concours, il me répondit: « J'ai appris avec plaisir le résultat obtenu par notre brave Stoffel; au moins voilà un travailleur sérieux et consciencieux et non un faiseur ». La juste récompense accordée à son livre ne fit pas que notre studieux savant s'endormit les bras croisés. Immédiatement après la publication, il se mit avec ardeur à pousser plus loin son travail et à le compléter le plus possible. Il fit de nouvelles recherches dans les archives publiques et privées, consulta d'anciennes

cartes, des plans cadastraux, de rotules de cours colongères, etc., et, ses fonctions à Colmar lui laissant plus de loisirs, il saisit son bâton de voyageur pour parcourir la Haute-Alsace en tout sens, faire ses recherches sur les lieux mêmes, soumettre à un nouveau contrôle les faits acquis, et en rassembler de nouveaux. C'est ainsi qu'il revenait dans son cabinet de travail toujours joyeux et le portefeuille bien garni. Après quelques années, il fut à même d'entreprendre avec confiance la publication d'une seconde édition de son ouvrage qui maintenant contenait XLVII pages d'introduction et 691 pages 4° de texte, imprimé sur deux colonnes, édité en 1876, chez Veuve Bader & C<sup>e</sup>, à Mulhouse. Le texte en est rédigé en allemand, tandis que ce qui se rapporte aux noms de la partie du département du Haut-Rhin restée française et constituant maintenant le territoire de Belfort, est rédigé en français. Le seul aspect de ce monument de zèle, de persévérance et de savoir, dont la consultation est devenue indispensable pour des travaux consciencieux historiques et topographiques, vous inspire des sentiments de reconnaissance et d'admiration. Des milliers de noms anciens et modernes de villes, de villages, de hameaux, de fermes, de sources, de cours d'eau, de moulins, de couvents, de terrains, de prés, de ponts, etc., y sont relatés d'après des titres authentiques et autant que possible avec leur date correspondante, pour la belle et fertile contrée qui s'étend depuis la frontière suisse jusqu'à l'Erlenbach et le Landgraben, depuis la crête des Vosges jusqu'aux bords du Rhin. Puisse la Basse-Alsace avoir bientôt à se réjouir d'un semblable trésor !

Stoffel, en publiant son livre, n'avait pas en vue une spéculation d'argent ; il supporta à lui seul tous les frais de l'édition dont, à sa mort, il restait encore trois cent trente-cinq exemplaires. Pour reconnaître la haute valeur de cette œuvre patriotique et le noble désintéressement de son auteur, l'honorable M. Jean Schlumberger, de Guebwiller, appuyé par

M. Ch. Grad, député de Colmar, proposa, dans la séance du Conseil général du Haut-Rhin du 21 octobre, d'acheter à la famille du défunt un certain nombre de ces exemplaires. Le Conseil général accepta cette proposition à l'unanimité et autorisa le préfet à acquérir sur les fonds des dépenses imprévues cent exemplaires avec faculté d'en disposer à discrétion. Toutes les maisons communes de la Haute-Alsace, toutes les bibliothèques alsaciennes, devraient posséder le *Dictionnaire topographique* de Stoffel.

Quatre années avant que Grimm ne publiât le premier volume de sa grandiose collection de rotules des cours colongères allemandes (*Weisthümer*), Stoffel avait déjà recueilli à Colmar, comme nous le disions plus haut, tous les rotules des colonges qui lui étaient accessibles. L'apparition du premier volume du livre de Grimm fut pour lui non seulement une source précieuse d'instruction, mais elle confirma et fortifia dans son esprit la conviction de l'importance de ces sources authentiques et le décida à mettre à la disposition de ce maître, depuis longtemps vénéré, son recueil, ainsi que jadis déjà l'avait fait Raspieler, le savant jurisconsulte de Colmar. Grimm accepta cette offre avec reconnaissance et exhorta le chercheur alsacien à poursuivre son œuvre dans la voie commencée. Les rotules publiés par Stoffel, dans le quatrième volume des *Weisthümer* (Göttingen, 1861), comprennent 269 pages ; il les augmenta peu à peu par des recherches incessantes et les porta à la suite sous 74 pages dans son exemplaire usuel. Le docteur L. A. Burekhard, de Bâle (1860), ainsi que l'abbé Hanauer (1866), ont fourni des subsides très précieux à ces documents juridiques alsaciens, l'un dans un ouvrage spécial, l'autre dans le cinquième volume du recueil de Grimm.

Le digne chef d'un des plus grands et des plus solides établissements industriels de la Haute-Alsace, qui met tous ses soins à la prospérité de son industrie et au bien-être de



ses nombreux ouvriers, mais qui cultive aussi, et cela au plus haut degré, l'amour du progrès, des arts et des sciences, qui seul donne à la vie sa sanction supérieure, cet homme généreux, dis-je, a fondé il y a quelques années un prix de 2500 fr. à décerner tous les cinq ans par la « Société industrielle » de Mulhouse, aux auteurs des meilleurs écrits sur l'histoire locale ou sur la question ouvrière. La publication d'un recueil de documents, concernant la ville de Mulhouse, et d'un dictionnaire biographique de l'Alsace devaient, avant tout autre ouvrage, avoir droit à ce prix. Le premier travail a été entrepris, il y a quelques années, par un archiviste érudit et compétent; le second fut confié à notre ami Stoffel qui avait déjà autrefois recueilli, pour son compte, des notices biographiques sur les hommes célèbres de l'Alsace. C'est avec tout l'amour et tout le zèle, qu'il consacrait toujours à cette sorte de recherches, qu'il prit en main la direction de cette entreprise patriotique pour laquelle d'autres écrivains alsaciens lui firent espérer leurs concours. En 1869 Stoffel publia, à titre d'essai, un spécimen provisoire du futur *Dictionnaire biographique d'Alsace* qui, sur 99 pages in-4°, contient 3600 noms et, sur 8 1/4 pages, sept notices biographiques de divers collaborateurs. Le titre du livre porte comme épigraphe la sentence suivante de E. Trautwein de Belle: « La gloire des vieux Alsaciens peut soutenir la comparaison avec les illustrations de tous les pays de l'Europe. »

La mort vint interrompre le travail commencé de cette œuvre grandiose pour laquelle de nombreux documents ne tardèrent d'arriver de différents côtés; ils sont tous classés en ordre dans des cartons spéciaux, et seront mis à la disposition du futur éditeur.

La dernière publication importante de Stoffel est le *Tomus miraculorum sancti Theobaldi* publié dans le texte original (Colmar, 1875), 172 pages in-8°. L'histoire de l'origine de la ville de Thann et de son fondateur et patron Thiébaud, évêque d'Eu-

gubio ou de Gubbio, et surtout les miracles du saint, avaient été publiés plusieurs fois, mais d'une manière inexacte, arbitrairement enjolivée et arrangée à la moderne. C'est alors que notre chercheur infatigable fit l'heureuse trouvaille du texte original de la description des miracles de Saint-Thiébaud, depuis 1407 jusqu'en 1521, œuvre dans laquelle Valentin Bart, greffier de la ville et du bailliage de la Seigneurie de Thann, a comblé une lacune en y ajoutant un nouveau miracle du saint, arrivé pendant la vie du greffier. Le manuscrit qui porte le titre susdit: *Tomus miraculorum s. Th., etc.*, fut trouvé il y a quelques années, par M. J.-Bapt. Meyer, d'Eguisheim, dans le grenier du presbytère du village de Heimsbrunn, où son oncle était alors curé. Il se compose de 84 pages, sur parchemin, in-folio, numérotées et écrites sur deux colonnes. En dehors des histoires miraculeuses, le livre a de la valeur pour la connaissance du langage et de l'histoire des mœurs de l'époque. Le relevé des localités qui y figurent, ajouté par Stoffel, prouve la grande célébrité dont jouissait le pèlerinage de Saint-Thiébaud dans presque toutes les parties de l'Europe pendant la seconde période du moyen âge; un fait curieux à noter, c'est qu'il n'y figure aucune mention de pèlerins venus de France.

Parmi les ouvrages moins importants qui ont paru dans les revues et recueils alsaciens, il convient de citer les rapports instructifs sur trois cartes exécutées par A. Coste, qu'en 1860 et 1863, Stoffel avait fait insérer dans les bulletins de la « Société industrielle » de Mulhouse, rapports par suite desquels l'auteur remporta deux médailles en argent, savoir : en 1860, pour la *Carte de l'Alsace féodale en 1787*, suivie d'une notice historique intitulée : *Division géographique de l'Alsace en 1787*; en 1863 pour la *Carte des circonscriptions ecclésiastiques de l'Alsace*, et enfin celle des *circonscriptions administratives avant 1789*. Ces cartes sont conservées dans les archives de ladite Société; leur publication serait un enrichissement bien-

venu pour la topographie et l'histoire de l'Alsace. Nous pouvons formuler le même vœu pour la carte de l'ancien arrondissement de Mulhouse que Stoffel exécuta pour la fête du cinquantième anniversaire de la « Société industrielle » (11 mai 1876). Il avait fait en outre, pour son usage particulier, un grand nombre de cartes de certaines parties de l'Alsace à diverses époques, d'après les circonscriptions politiques et ecclésiastiques de ces époques. Ainsi prirent naissance des cartes particulières sur lesquelles étaient indiquées les anciennes voies, les routes stratégiques, les tumuli, les vieux châteaux et seigneuries, les abbayes et leurs domaines, les localités détruites ou entièrement disparues, etc., avec les notices historiques qui s'y rattachent, le tout exécuté avec netteté, de manière à pouvoir être embrassé d'un coup d'œil.

Si la vie extérieure de Stoffel fut simple et restreinte, accidentée seulement par les divers changements de résidence nécessités par ses fonctions, elle n'en fut pas moins une vie intellectuelle féconde et conséquente, dont les fruits ont d'autant plus de valeur qu'ils doivent leur naissance et leur développement à la propre énergie de l'infatigable travailleur. Sans avoir jamais fréquenté les classes supérieures d'un établissement secondaire, ni suivi des cours académiques, le jeune homme fut admis, dès l'âge de 17 ans, dans l'administration publique, circonstance qui chez la plupart est un obstacle au développement ultérieur de l'esprit, mais qui chez lui devint au contraire un stimulant pour le progrès dans les études spontanées, dont le résultat dans les branches qui lui étaient familières, le mit au niveau des auteurs alsaciens les plus célèbres. Ce témoignage que lui accordent ses contemporains, sera confirmé avec reconnaissance par les générations futures.

Cette pensée est corroborée par les paroles si vraies et si bien senties qui vont suivre ; elles sont d'un ami intime du défunt, savant alsacien lui-même et connu par de nombreux et solides travaux patriotiques.

« Dans tout ce qu'il a écrit, Georges Stoffel a laissé la marque d'un savoir très sûr et très étendu et de la critique la plus judicieuse; dans les branches qui lui étaient particulièrement familières, il était en droit de se mettre de niveau avec les plus compétents. L'étude a été son refuge et sa consolation; elle a été le secret de sa force, au cours d'une existence qui a eu sa part d'épreuves et de chagrins. Chez lui l'homme valait le savant, et aujourd'hui qu'il n'est plus, la modestie ne nous défend plus de le dire. »

*Traduit de l'allemand d'AUGUSTE STÖBER*  
*par L. RÖSCH, directeur du télégraphe de Belfort.*

---

NOTES BIOGRAPHIQUES  
SUR LES  
HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

---

*Suite*

---

MOUGEAT (DOMINIQUE-FERDINAND).

Né en 1761 à Strasbourg — Avant 1789. Chirurgien sous-aide à l'hôpital militaire de cette ville — Novembre 1790. De la Société des amis de la constitution — De 1790 à 1792. Sous-aide-major au même hôpital — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins — 3 octobre 1793. Membre du Directoire du Bas-Rhin — 18 octobre. Il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés populaires dans le temple de la Raison — 2 novembre. L'administration du 3 octobre ayant été cassée par Saint-Just et Lebas, il est maintenu pour faire partie d'une commission provisoire pour l'expédition des affaires — 2 nov. Comme secrétaire du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, il nous fait connaître les nouveaux membres du District de Strasbourg. C'est le même jour, 2 novembre, qu'un certain nombre d'administrateurs du Directoire et du District du Bas-Rhin furent arrêtés et conduits dans les prisons de l'intérieur. Si quelques patriotes furent compris

dans cette mesure de sûreté générale, le devoir de leurs amis, qui restaient en place, était de ne réclamer que ceux qui pouvaient être regardés comme victimes d'une erreur. Ces principes dirigeaient quelques membres d'un Comité chargé par les jacobins de dresser l'état de ceux qu'il croirait mériter cet intérêt. Ils désiraient ne s'occuper que de la justice à rendre aux hommes révolutionnaires ; mais ce n'était point là malheureusement le sentiment de la majorité : c'est en vain que Mougeat, s'élevant contre les mouvements d'une sensibilité peu réfléchie, s'oppose à tout acte qui serait désavoué par la prudence ; l'on feignit de croire qu'en réclamant un aussi petit nombre d'administrateurs incarcérés, il n'était pas fâché de les voir tous confondus dans les fers et son opinion fut rejetée avec humeur — 18 novembre. De la commission provisoire du Directoire du Bas-Rhin, il arrête que le bonnet rouge étant le signe de ralliement de tous les vrais montagnards, les administrateurs ne paraîtront aux séances que couverts de ce bonnet, symbole de la liberté, et il invite tous les employés à faire de même — 25 novembre. Elu du Comité de surveillance des Jacobins — 28 novembre. Le certificat de civisme est remis à sa femme avec annotation qu'elle a toujours montré la première l'exemple du patriotisme, que la première elle a prêté le serment, le 10 août 1792, et qu'elle était toujours la patriote la plus prononcée — 30 novembre. Au Comité des Jacobins, il apparaît dans l'arrestation de Schoënau, réclamé par Bâle — 14 décembre. Il demande l'arrestation de Taffin, Wolff, Clavel, Anstett, Martin, Nestlin et Zimmermann — 15 décembre. Il annonce que c'est fait et qu'il est chargé d'interroger Taffin — 15 décembre. Il appose les scellés sur les papiers et effets de Schneider dont il était l'ennemi le plus acharné — 16 décembre. Membre du Directoire, et sur l'invitation de Saint-Just et Lebas, le Comité de sûreté générale le propose pour administrateur du département du Bas-Rhin — 21 décembre. Il lève lesdits scellés — 25 décembre. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin étant dissout, il signe le procès-verbal de clôture — 1<sup>er</sup> janvier 1794. Prési-

dent du Directoire du district. Le même jour, il ordonne à toutes les communes du Bas-Rhin l'établissement provisoire d'écoles gratuites de langue française — 6 février. Il obtient la translation du District de Barr à Schlestadt, qui devient chef-lieu — 26 février. Au Directoire, il signe la lettre au Comité de salut public de la Convention nationale, en réponse aux attaques mensongères publiées par Schneider — 2 avril. Il signe président du Directoire et le 24 avril, administrateur dudit, il donne au Comité des décrets de la Convention nationale des renseignements sur les députés du Bas-Rhin et, en passant, sur Noisette et Thomassin, de Strasbourg — 22 juin. Président du Directoire, il communique à la Société des jacobins sa lettre au représentant Hentz, demandant l'expulsion des prêtres du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Doubs — 5 juillet. Il ordonne au commandant de gendarmerie Queffemme d'étendre les mesures de sûreté sur les cinq autres districts, en faisant battre les forêts — 3 août. Comme administrateur du Directoire, il félicite la Convention nationale de son énergie contre le révolutionnaire Robespierre — 31 octobre. De nouveau président de cette administration — En 1797. Officier de santé à Haguenau et membre du jury d'instruction primaire du 3<sup>e</sup> arrondissement.

#### MOUTIER (GUILLAUME).

Né en 1771 à Sézanne — Militaire avant 1789 — 1792. Aide de camp à l'armée du Rhin — En janvier 1793. Membre de la Société des jacobins — 16 novembre. Officier chargé de l'inspection des magasins de la République pour l'armée du Rhin. Il dénonce Henri Hügel, né en 1757 à Saarwerden, chef d'atelier d'habillements militaires au magasin de Sainte-Madeleine à Strasbourg, qui a porté plusieurs articles au-delà du prix payé aux ouvriers. Pour ce fait condamné à mort — 25 octobre 1794. Il est encore aux Jacobins — 31 janvier 1795. De la Société populaire régénérée, il s'adresse aux habitants de Strasbourg pour obtenir des souscriptions en faveur des indigents.

**MOYAUX (NICOLAS-JOSEPH), père,**  
rue du Dôme, 2.

Né en 1730, à Brixey, district de Mouzon-Meuse — 1791. Commis au bureau des domaines nationaux pour les ventes, au District de Strasbourg — 17 mars 1792. De la Société des jacobins — 8 février 1793. Du Comité de surveillance de cette Société, il reçoit les dénonciations contre la famille Thiebolt, du marché Gayot — 11 mars. Du même Comité et de celui de correspondance, il vote la radiation de Waghette — 7 août. Président de la Société des amis de la constitution à Strasbourg, il adresse des félicitations aux braves défenseurs de Mayence — 8 sept. Président de la Société des amis de la liberté et de l'égalité affiliée aux Jacobins de toute la République, il dénonce Gombaud, du logement militaire — 7 décembre. Son certificat de civisme est approuvé — 30 janvier 1794. Elu notable du Conseil de la commune, mais le 23 avril suivant il ne l'est déjà plus — 25 octobre. Il figure encore à la Société des jacobins, comme employé au District.

**MOYAUX (JOSEPH-BARTHÉLEMY), fils.**

Né en 1770 à Cirey, district de Blamont — Avant 1789. Etudiant à Strasbourg — En 1791. Employé avec son père au District de Strasbourg — 17 mars 1792 au 25 octobre 1794. Membre de la Société des jacobins. Sous la Restauration, employé à la manufacture des tabacs à Strasbourg.

**MUHLBERGER (GASPARD).**

1789. Avocat-procureur, plaidant à la Chambre des XIII et au Petit-Sénat de Strasbourg — 1792. Avoué au tribunal du district de Strasbourg — 1793. De la Société des jacobins — 5 janvier 1794. Le représentant Bar le nomme juge au tribunal du district de ladite ville — 25 octobre. Biffé du Club des jacobins — 1797. Commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Wissembourg, et la même année haut-juré du Bas-Rhin, près la Haute-Cour



de justice, siégeant à Paris — 1797. Membre de la Commission administrative de l'hospice civil de Wissembourg.

MULLER (JEAN-PHILIPPE).

En 1792. Diacre à Saint-Pierre-le-Vieux — Novembre 1793. Agé de 73 ans, il adresse son abjuration au maire Monet :

Je suis dans la ferme persuasion que des spéculations d'une ténébreuse théologie sur des points mystérieux n'ont servi qu'à exposer la religion au mépris des penseurs et à fomenter l'intolérance.

Ces sentiments m'ont rendu chère la liberté de penser et ont dilaté mon âme à la vue des progrès étonnants des lumières que le monde doit et devra à la consolidation de la République française. Plus la philosophie percera, et plus les précieuses vérités de la religion naturelle et d'une morale pure ennobliront les vertus sociales.

MULLER.

Novembre 1793. Etant curé de Benfeld, il abjura le catholicisme entre les mains de Monet, pour se faire jacobin. En octobre 1794 il n'y est plus.

MULLER (JEAN-BAPTISTE), aussi MEULLER.

Octobre 1793. Propagandiste, venu de Metz. Il était le trésorier de cette Société — 18 octobre 1793. Il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés populaires dans le temple de la Raison — 31 octobre. De la Société des jacobins — 22 novembre. Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des sections de la ville et l'épurement des Comités de surveillance — 27 et 29 juin. Comme trésorier, il requiert l'administrateur des subsistances d'envoyer des légumes, du vin, de l'huile et des chandelles à la Propagande, qui en a un pressant besoin. C'est à cette époque qu'il demande à Lémann et Baudot le temple des réformés, celui de Saint-Thomas étant trop petit par l'affluence du peuple qui s'y rend — 2 décembre. Signataire de la proclamation aux Strasbourgeois.

MULLER (PHILIPPE-JACQUES),

près du Broglie.

1789. Doyen, docteur et professeur en théologie, président du convent ecclésiastique de la Confession d'Augsbourg —

1792. Administrateur des fondations de Saint-Thomas et inspecteur de celle de Saint-Guillaume — 3 juillet 1793. Les lettres qui lui sont adressées sont retenues et ouvertes à la poste de Strasbourg, aussi le député Rühl s'en plaint auprès du directeur. Peu de temps après, il est mis en état d'arrestation, comme servant de mannequin aux prêtres fanatiques — 21 novembre. Il abjure entre les mains du maire Monet :

J'ai partagé hier de grand cœur la célébration du triomphe que notre glorieuse Révolution a procuré à la philosophie sur le fanatisme et sur le despotisme sacerdotal. Dans les instructions tant académiques que populaires que j'ai données, je ne me suis asservi ni à Luther, ni à aucune doctrine symbolique et traditionnelle. Cela m'a valu plus d'une censure, plus d'une avanie des zéloteurs qui m'accusaient de pencher au naturalisme, parce que j'osais mettre des dogmes prétendus révélés dans le creuset de la raison. Je n'ai pas dissimulé ma persuasion, et je le professe encore franchement que le but principal du fondateur de la religion chrétienne a été de restaurer la religion naturelle et de fonder la morale sur les principes les plus féconds et les plus lumineux. Je n'ai jamais pu me persuader que la religion chrétienne contienne des mystères proprement dits, ni que la croyance des faits miraculeux soit nécessaire pour se convaincre des vérités essentielles qui doivent nous rendre sages, vertueux, contents et heureux. Ces persuasions m'ont fait souhaiter ardemment que les exercices du culte public des chrétiens fussent plus fréquemment destinés à faire connaître l'Être suprême dans la nature, la plus ancienne et la plus claire, des révélations, et à donner aux principes d'une morale philosophique des développemens populaires.

Vous sentez, citoyen Maire, qu'avec ces sentimens je ne puis pas être ennemi d'une réunion de citoyens de tout culte au temple de la Raison.

Mais malgré cette amour sincère de la vérité, malgré ce dégagement de la pédanterie scholastique dont je me suis piqué, je ne fais pas difficulté de confesser que, tantôt par ménagement pour les faibles, tantôt par amour de la paix, je me suis accomodé aux idées reçues, et que je n'ai pas combattu avec assez de courage les préjugés. Si la Providence prolonge ma vie, je tâcherai de réparer cette faute. Je joins à cette confession et rétractation la promesse d'employer toute la confiance dont mes concitoyens peuvent m'honorer, à les faire concourir aux mesures qui sont et seront jugées nécessaires pour l'achèvement de notre Révolution.

Sous ce gage reçois, citoyen Maire, ma déclaration que je renonce aux fonctions dont j'ai été chargé jusqu'ici comme prédicateur et

comme président de l'Assemblée des ministres du culte protestant. Je t'assure de mon zélé dévouement à la République une et indivisible, et j'offre à ma patrie tous les services dont elle peut me trouver capable.

25 novembre. La Société des jacobins déclare que le temple de la liberté retentissait encore aujourd'hui des applaudissements accordés aux abjurations faites par les ci-devant prêtres de leur métier. Ils s'accordent tous à dire qu'ils étaient des charlatans salariés. La Société arrête que leurs noms seront inscrits dans le procès-verbal, celui du professeur Muller est du nombre — 1804. Pasteur de Saint-Pierre-le-Vieux, président du Consistoire de cette paroisse et de Sainte-Aurélie.

#### MULOTTE (PHILIPPE).

Du 6 février 1786 au 3 janvier 1791. Notaire de la ci-devant prévôté de Bourquenom, aujourd'hui Saarunion — En 1793. Elu juge au tribunal du district de Bitsche—25 janvier 1794. Lacoste et Baudot le nomment juge d'une Commission ambulante dans le Haut et le Bas-Rhin, dont les sentences seront exécutoires dans les vingt-quatre heures. Peu après il reprit son étude à Saarunion jusqu'au 14 juillet 1814, pour faire place à son fils — En 1798. A Saarunion, l'un des deux du Conseil des défenseurs officieux, nommés pour les défenseurs de la patrie — 1799. Membre du Conseil du second arrondissement du Bas-Rhin (Saverne).

#### NACHBAUER (JOSEPH).

Né en 1752 à Strasbourg — 1789. Instituteur et chantre laïque à la paroisse catholique de Saint-Pierre-le-Jeune — 1791. Précepteur à l'atelier de filature de lin et de chanvre à Strasbourg — Août 1792. Membre de la Société des jacobins — 15 novembre 1792. Il dénonce Thomas, prêtre non constitutionnel, ré à Griesheim, qui ne cesse à dire la messe et à tenir confession ouverte. Quand il sort de l'église de Griesheim, il est accompagné de tous les sires de la commune, armés de triques en mains — 25 décembre. On lui paie 200 livres pour le temps employé à la distribution des cartes

de sûreté — 1793. Membre du Comité de surveillance de la commune de Strasbourg — 5 janvier 1794. Le représentant Bar le maintient du Comité de surveillance de la commune, mais n'ayant point de fortune pour pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, il jouira, pendant tout le temps de ses fonctions au Comité, d'une indemnité annuelle de 1200 livres — 5 juin. Il transmet au Comité de sûreté générale de la Convention nationale des renseignements sur deux hommes audacieux qui ont menacé la liberté publique dans Strasbourg — 21 juin. Il invite Lohr, chef de la garde nationale de Strasbourg, à mettre en liberté le factionnaire qui a refusé d'arrêter les personnes que la cuisinière du général Dièche lui avait indiquées — 4 juillet. Tout en envoyant à l'accusateur public une liste de quinze avilisseurs de la monnaie nationale, mis en état d'arrestation, il l'informe avoir demandé au Comité de salut public de la Convention si on doit les transférer à la Conciergerie à Paris ou les renvoyer au tribunal criminel du Bas-Rhin — 12 juillet. Il s'adresse à Monet pour obtenir des renseignements sur ces détenus, connaissant mieux leurs liaisons et leurs caractères que le Comité de surveillance de la commune. Retiré à Drusenheim, en 1798, il est élu pour représenter le canton de Bischwiller aux Assemblées primaires du Bas-Rhin.

#### NACHTSHEIM.

1792. Curé de la commune de Niederschæffolsheim, près Haguenau — 24 novembre 1793. Dans le temple de la Raison, à Strasbourg, il abjure publiquement la religion catholique-romaine, pour épouser la religion naturelle. Il dépeint les malheurs que les différents systèmes de religion ont déversé pendant des siècles sur l'humanité.

#### NANTIL.

Un propagandiste venu de Pont-à-Mousson — 18 octobre 1793. Il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés populaires réunies dans le temple de la Raison — 2 décembre. Signataire de la proclamation de

la Propagande aux citoyens de Strasbourg et des départements du Rhin.

NESTLIN (JEAN-JACQUES).

1789. Homme d'affaires et baigneur au Drussbad, rue de la Lie — Né à Strasbourg le 28 février 1759. Son père était originaire du pays de Nassau — 1790. Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins — 5 octobre. La municipalité d'Obernai ayant été suspendue, et comme un des jacobins les plus ardents attaché au parti dont Schneider était le chef, il y fut envoyé, par ordre du Directoire du Bas-Rhin, pour y remplir les fonctions de commissaire administrateur de la commune, avec une allocation de 8 livres par jour à prélever sur la caisse communale — 18 octobre. Installé dans ces fonctions, et pour donner plus de force à son autorité, il augmenta la garnison de la ville — 28 octobre. Il ordonne la célébration de la fête de l'avènement de la République; le matin il y eut cortège avec proclamation au son de la musique et des tambours; le soir illumination avec bal public pour terminer la fête. Après cette entrée en scène, il poussa activement la vente des biens nationaux et à l'inventaire des ornements des églises qui n'étaient plus desservies — 31 octobre. Il envoya ces objets religieux au District de Barr. Les cloches devaient prendre le même chemin, quand des habitants s'y opposèrent par une requête au District, déclarant que le commissaire ne pouvait en disposer sans une autorisation du Département. Il essaya un autre moyen, qui n'eut aucune suite, et leur enlèvement ne fut opéré que l'année suivante — 13 décembre. Fin de son commissariat, le corps municipal ayant été renouvelé — 18 avril 1793. En mission à Molsheim, il dénonce Tisserant, procureur syndic au District — 3 octobre. Membre du Directoire du Bas-Rhin en remplacement de Louis de Wangen — 8 octobre. Du Comité de surveillance et de sûreté générale du département du Bas-Rhin — 23 octobre. Le Comité de sûreté et la Société des jacobins le désigne pour juge au tribunal à la suite de

l'armée révolutionnaire ambulante — 27 octobre. Au Comité de sûreté générale, il prouve par son procès-verbal que dans les papiers de Muller on a trouvé plusieurs pièces suspectes qui sont envoyées au tribunal révolutionnaire — 30 octobre. Nommé juge suppléant du tribunal à la suite de l'armée révolutionnaire, à l'effet, est-il ajouté, d'opérer l'arrestation des suspects, la saisie de leurs papiers, numéraire, chevaux, bestiaux et denrées inutiles à l'agriculture d'une année — 3 novembre. Saint-Just l'adjoint à la Commission départementale du Bas-Rhin — 10 novembre. Dans sept communes du district de Strasbourg et sur cent trente-huit particuliers, il a prélevé, avec son collègue Tisserant, 1,870,000 livres — 18 novembre. Comme ses collègues du Directoire, il ne paraîtra aux séances que coiffé du bonnet rouge, emblème de la liberté — 19 novembre. Vu son procès-verbal, Louis Chaumont, aubergiste à Molsheim, accusé d'avoir caché de l'argent et de l'argenterie, est condamné à la confiscation des objets, à 10,000 livres d'amende, faute de quoi déporté à Madagascar — 21 novembre. Il ordonne à Philippe Andrés de se transporter dans les communes du district pour en retirer tous les vases et en général tout ce qui a servi au fanatisme; de faire briser, tant en dehors qu'au dedans des églises, chapelles, cimetières, tous les signes de la superstition et de la bêtise. D'imposer une contribution en vêtements, linge et chaussures, mais surtout une taxe en argent sur les riches, payable dans douze heures, sous peine de prison et de confiscation de leurs biens — 26 et 30 novembre. Il verse 50,822 livres à la trésorerie révolutionnaire — 4 décembre. Il doit se rendre chez Bruat, accusateur militaire, pour le renseigner sur Louis Schœffer, de la trésorerie de l'armée, détenu pour suspicion. C'est à cette époque qu'il est exclu de la Société des jacobins, aussi la liste dressée le 25 octobre 1794 ne le relate pas — 15 décembre. Arrêté, le Comité de sûreté générale approuve la mesure. Déjà en voiture et prêt à sortir de la ville, on put encore le saisir et le conduire au Séminaire, où Toustain l'interrogea encore le même jour — 19 déc. On le sépare de ses



collègues pour le conduire à l'hôtel de Darmstadt — 24 déc. Tisserant insiste pour qu'il rende compte au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin — 31 déc. Une boîte cachetée, renfermant 8380 livres provenant de ses prélèvements, est remise par le tribunal révolutionnaire à son trésorier — 2 janvier 1794. Des interrogatoires qu'il a subis, il résulte que pour agir efficacement sur la terreur ou sur la crédulité des citoyens, il fut revêtu de pouvoirs illimités. Schneider les lui avait donnés, et c'est sous cette égide qu'il parcourut avec sécurité et arrogance la carrière inconcevable de ses crimes. Rivalisant de forfaits avec son digne chef, il n'est vexations, vols, dilapidations, violences, calomnies et vengeances, qu'il n'ait exercés. Enfin, aux crimes de ses collègues, il ajouta celui de juger à Sélestadt un homme à mort, sans être revêtu de la qualité de juge, n'étant alors que simple administrateur provisoire du département. C'est lui qui convient avoir donné des quittances de 2000 livres quand il en recevait 3000 livres, et communément de 800 livres pour une somme de 1000 livres — 13 février. Il aurait dépensé avec Schneider, Taffin et autres, 8000 livres, pour frais de voyage du tribunal révolutionnaire à Obernai, et Weiss, greffier de ce tribunal, en faisant cette déclaration, ajoute que ces juges ne quittaient jamais la table qu'enivrés de tout ce qu'il y avait de plus exquis — 9 août 1795. Il comparait devant le tribunal criminel du Bas-Rhin sous la prévention de concussions, d'abus de pouvoirs, etc.; mais, faute de preuves et s'appuyant sur les pouvoirs qu'il tenait de Schneider et des représentants du peuple, il en fut quitte pour les quelques mois d'emprisonnement qu'il avait fait — 1797-1799. Secrétaire en chef de l'administration municipale du canton de Geispolsheim. Décédé à Strasbourg le 31 octobre 1823, âgé de 64 ans. Cet homme n'avait aucune connaissance des lois, encore moins de leur application, aussi il siégeait peu au tribunal révolutionnaire. Son ami Schneider et les représentants l'employèrent à d'autres affaires.

## NEUMANN (FRANÇOIS).

Né en 1751 à Rheinzabern, où il était négociant bien avant 1789. Il doit avoir été perruquier-coiffeur à Fort-Louis avant d'arriver à Strasbourg — Janvier 1790. Membre de la Société de la révolution — Membre de celle des amis de la constitution — 26 août 1791. Juge de paix à Fort-Louis, il est élu au château de Strasbourg membre de l'administration du département du Bas-Rhin — 7 février 1792. Membre de la Société des jacobins — 21 août. Maintenu au département par Carnot, Prieur et Ritter — 12-14 nov. 1792. A Wissembourg, proposé pour le Directoire du Bas-Rhin — 10 janvier 1793. De Sélestadt, et comme administrateur de la Commission départementale, où il était en mission, il adresse à un de ses collègues une lettre, qui, par son style et son orthographe, mérite d'être citée. La voici textuellement :

C'est, citoyen amie et collègue, un sans coulotte qui ne peut trouver autre consolation qu'auprès de vous, et voici les causes de ses plaintes:

Tout l'aristocratie de cette ville et même celle puante se flate de la prodection a eux accordé par les derniers commissaires de la Convention et à leur passage à Strasbourg les un dissent que le citoyen Reubel un des membre a hautement des aprouvé la conduite de la Municipalité d'ici, je suis sure que non, les autre se flate d'avoir dechades lettres de recommandation de Reubel pour les commissaires à Venise.

Tout bon patriote attend les Rhil, Denzel et amie, pour faire une réformme entière dans notre Département, pour suspendre tous ceux qui avent et après le 10 Août se sont marqué au coin de l'aristocratie, ceux dis-je, qui seullement, d epuis huit jours avent les élections ou depuis qu'il est question que nous devons avoir des commissaires, se sont masqué d'une coulleur de patriotisme.

Citoyen, sil les commissaires ne frapent pas un grand coups, je vous jure que notre Département sera apprè leur départ plus dangereux qu'il n'a jamais été une grande partie attentons seullement le départ de ces commissaires pour assurer le bon peuple jusqu'a ce moment nourie par leurs mauvais principes qu'il étoient dans la bonne voix en suivent leurs exembles, et apprè ce départ, ils feront plus que jamais détester la Constitution.

Sil malheureusement les commissaires jugent comme votre directoire a jugé pour les déportés de cette ville, le malheur seroit inévitable



un d'iceux, m'a assuré aujourd'hui que s'il avait été jugé, il y aurait eu cinq des déportés qui ne seroient pas rentré avec dan cette ville, et vous les avez apsut sans rougire.

Je vous parle des commissaires de la Convention qui sont à venir, quoique le citoyen Mathieu, un de vos membres m'a dit avec assurance qu'ils ne viendront pas, parce que les commissaires de l'armée de Custine ont rendu un compte fidel à la Convention, que ce Département était en entière tranquillité et qu'il observoit la loi ponctuellement. Dieu est-ce que un Reubel pouroit dire cela, qui est-ce qu'il auroit pu consulter, lui qui connois ce département, lui qui dans tout les tems étoit invincible, lui qui a établie l'heureuse révolution dan le Haut-Rhin.

J'ai demandé au citoyen Mathieu pourquoy un jeune administrateur municipal nommé Noisette de Strasbourg setoit permis d'attaquer un Constar, meurie dans l'art militaire et administratif, il m'a répondu parce que ce général n'a pas voullut être de l'obignon de ce jeune homme, et l'on voudra me dire tous est tranqui parmi nous, l'on voudra me faire a croire qu'une république est etaplie dans notre Département quand je vois pareille vexation de jeune gens a nn homme prononcé l'on sera assé pertinent de me dire que ceux la sont dans le sense de la Révolution qui veulent forcer par lapin d'une écharbe un général indegre a dire ce que ne peut être favorable à une faction, on pourroit faire plaisir à une faction le tout de préférence à la vérité telle qu'il juge et telle qu'il est evitement instruit, sont cela des ouverture pour former une republique. Vraiment tous les trait sont fait pour faire flégir tout hommes qui se sent du sang dans ses vaines.

Amie tous ceux qui pensent ainsi il sont dangereux ils attentons le moment du retour des commissaires hor du Département pour sacrifier tous citoyen qui ne seront pas de leurs avis.

Amie que naye dix ané de moins je joindre encore aujourd'huy telle armée la plus exposé au moins je soutientré ma patrie et seroit apuyé par des bayonettes.

Je vous prie au retour des commissaires de l'armé de leurs dénoncer qu'au Fort Louis aujourd'hui le Fort-Vauban, que lorsque les bœufs de l'apvisionnement de cette place ont été remit au commissaire des guerre il a été fait une estimation par experts en conséquence ils appartenoit à la nation. J'ai demandé au citoyen Villemanzy en Direct assemblé quelle étoit la nourriture que ces bœufs devoient avoir par jour, il ma repondu qu'au commencement chacun avoit 15 et en suite 18 livres des foins et trois quart de poissaux de Paris d'avoines par jour.

Je dit à la face de la France entière qu'ils ne sont pas reçue et je ajute que souvent ils ont resté deux et trois jours sens qu'ils ont eu a manger je dit que souvent l'on a été forcé de tuer de ces bœufs qui ont été donné aux volontaires campé dans Lisle de cette place et lesquels ils ont paye parce qu'ils ont vulut crever et que le pouger étoit

souvent forcer de cheter aussitôt tuer une partie de la chaire parce qu'il resemploit à de la Charogne.

Amie le tems que les fripons soyens démasque, cela faites les honnettes gens n'auront plus rien à se reproger.

Je seré tout ma vie fidel à notre Republique et votre amie

F. NEUMANN.

Tout est tranquil ici l'on me crains parce que l'on sait pourquoi

ETIENNE BARTH.

(*La suite prochainement.*)

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

### I

**L'Alsace française — Strasbourg pendant la Révolution,**  
par E. SEINGUERLET, — Paris, Berger-Levrault, éditeurs, 5, rue des  
Beaux-Arts, 1881 — 1 vol. in-8° de XII-364 pages — Prix, 6 fr.

Ce n'est pas sans un vif intérêt qu'on lira le livre que nous avons le plaisir de recommander à la clientèle de la *Revue d'Alsace*. Une plume alsacienne, celle d'un défenseur éprouvé de la liberté de conscience et de la liberté politique, a écrit ce livre, qui mérite, à tous égards, d'être particulièrement signalé aux amis de notre histoire locale. Il est peu de faits rassemblés dans ce volume concernant l'histoire de la Révolution en Alsace, et à Strasbourg spécialement, qui n'aient été exposés et même commentés soit dans des livres antérieurs à celui de M. Seinguerlet, soit dans des monographies éditées au pays; mais nous ne possédions pas encore d'ouvrage qui, au point de vue de la critique d'ensemble, résumât d'une façon aussi indépendante et dégagée de préjugés, l'histoire de la Révolution française en Alsace. Avant M. Seinguerlet, un conseiller à la Cour impériale de Colmar, M. Véron-Réville, se livra à une étude du même genre pour la Haute-Alsace. Son livre fort estimé et fort estimable avait aussi une conclusion philosophique, mais qui nous parut alors et qui nous paraît encore moins rapprochée de la vérité morale et humaine que la conclusion à laquelle arrivera tout esprit réfléchi après avoir lu M. Seinguerlet. Dans la République de

nos lettres alsaciennes, ces divergences n'ont rien qui nous divise et nous continuons à marcher de front, la main dans la main, dans la modeste carrière de nos travaux littéraires et scientifiques. En s'y associant étroitement, M. Seinguerlet prend un des premiers rangs dans la phalange demeurée fidèle à sa famille dans l'adversité. Nous l'en félicitons et recommandons chaudement son œuvre aux amis de notre histoire.

## II

**Les Chants du pays** par CHARLES et PAUL LESER — Nancy, imp. de Berger-Levrault et C<sup>e</sup>, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, Paris, 1881 — 1 vol. in-12 — Prix, 1 fr. 50

On ne trouvera pas dans ce petit volume les chants populaires de l'Alsace que d'autres, avant les frères Leser, ont rassemblés dans des recueils du même genre ; mais on y trouvera les premiers essais poétiques de deux enfants de l'Alsace inspirés par les souvenirs de l'année malheureuse et l'amour du pays natal. C'est surtout à ce titre que l'œuvre de nos jeunes compatriotes vient prendre une place importante parmi leurs devanciers dans la poésie française et populaire de l'Alsace.

## III

**Une fable de Florian** — Etude de littérature comparée par P. RISTELHUBER — Paris, J. Baur, libraire-éditeur, 11, rue des Saints-Pères, 1881 — In-8° de 40 pages.

C'est la chaumière de Florian et le palais du calife de Bagdad qui sont le sujet de l'étude comparée à laquelle M. Ristelhuber se livre avec un sentiment exquis. Une légende qu'il met en œuvre dans son étude « peut, dit-il, réveiller « d'amères douleurs, mais, dans des cœurs bien placés, reste « la foi dans la justice immanente et l'espoir dans les sourires « réparateurs de la fortune. »

## IV

**Trois lettres inédites de Bucur** pour servir à l'histoire complémentaire du colloque de Marbourg, par M. ERICHSON, directeur des études théologiques à la fondation de Saint-Guillaume de Strasbourg.

Bien qu'à notre époque les esprits soient peu disposés à s'intéresser à ce que l'on appelait la querelle des sacramentaires, les trois lettres que M. Erichson vient de tirer de la poussière des archives de Saint-Thomas ont un intérêt incontestable pour l'histoire religieuse en Alsace. On y saisit sur le vif les dispositions morales dont l'un des principaux apôtres de la Réforme était animé à l'endroit de la doctrine qui divisait Martin Luther et Zwingle relativement à la présence réelle.

FRÉDÉRIC KURTZ.

DOCUMENTS  
POUR SERVIR A LA  
NUMISMATIQUE DE L'ALSACE

---

Les quelques monnaies et médailles décrites dans les pages qui vont suivre sont tirées des matériaux que je réunis pour une monographie générale de numismatique alsacienne; en raison de leur importance, je n'ai pas voulu tarder plus longtemps à les faire connaître.

Les amis de notre numismatique provinciale apprécieront à leur mérite, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, les deux nouveaux florins d'or de Haguenau (n<sup>os</sup> 5 et 6) que je mets sous leurs yeux; ces pièces sont peut-être uniques, comme les deux médailles de Jean de Manderscheid (n<sup>os</sup> 9 et 10) qui a fourni à la suite numismatique des évêques de Strasbourg son plus brillant fleuron. Quand à l'écu de Mulhouse, décrit sous le n<sup>o</sup> 8, c'est une pièce de la plus grande valeur, et qui a le mérite réel d'échapper, par son caractère d'authenticité absolue, au soupçon attaché à ses congénères, accusés, non à tort peut-être, de n'être que des re frappes modernes.

On le voit, la suite monétaire de l'Alsace est encore loin d'être épuisée. La preuve en est dans ces importantes monnaies que je publie aujourd'hui, dans celles aussi que des recherches antérieures m'ont fait découvrir; et, sans aucun doute, beaucoup de médailles, de monnaies, de jetons de l'Alsace restent encore à mettre en lumière, demeurés inaperçus ou négligés jusqu'à ce jour. Toutefois, j'entrevois déjà la possibilité de rédiger, d'ici à peu d'années, un *corpus* général des monuments numismatiques de notre province, et j'ai le ferme espoir que dans l'accomplissement de ce projet, la bienveillance de Messieurs les amateurs et directeurs des médailliers publics, bienveillance dont j'ai toujours eu tant à me louer, ne me fera pas défaut.

L'AUTEUR.

Paris, le 20 février 1881.

---

## COLMAR



1

DOMINE : CONSERVA : NOS : IN : PACE : 1537  
 + Saint Martin partageant son manteau avec un  
 pauvre.

Rs. MONETA : NOVA : CIVITATIS : COLMA-  
 RIENSIS + Aigle regardant à gauche.

AR. mod. 44. — D'après un surmoulé conservé au médaillier de  
 la Bibliothèque de Zurich (ancienne collection Schintz); Pièce  
 décrite par Berstett, COLMAR n° 2, d'après le même surmoulé.

Bien que l'original de ce bel écu soit perdu aujourd'hui, croyons-  
 nous, on ne peut mettre en doute qu'il n'ait existé; c'est ce qui  
 ressort de l'examen de la pièce, évidemment coulée sur un exem-  
 plaire authentique. Voir dans Berstett deux monnaies au même  
 type (pl. I, n° 10 et 13).



2

DOMINE · CONSERVA · NOS · IN · PACE · Aigle regardant à gauche.

Rs. MONETA · NOVA · COLMARIENSIIS · (*sic*).  
Armes de la ville.

AR. 26. — Collection Diemer. Pièce en mauvais état. Dans le champ, on distingue les traces d'une date.



3

D · G · CAR · V · ROM · IMP · SEMP · AVG. Buste couronné et cuirassé de Charles-Quint à droite; il tient un sceptre de la main droite et de la main gauche la garde de son épée.

Rs. + MONETA · NOVA · COLMARENSIS Ecu aux armes de la ville, qui sont: *parti diapré de gueules et de sinople à une masse d'armes d'or* (kolben, morgenstern) *périe en barre*. Dessus 1549.

AR. 40. — D'après l'*Ordonnantie provisionael ons Heeren des Coninck opt stuck ende Tolerantie van den Prijs en de loop vande gouden ende silvere Munte cours ende ganck hebbende over al des C. Maiesteyts lauden van herwertlouer*. — T'Antwerpen by Christoffel Plantin, 1576. — Egalement gravée dans un autre recueil intitulé : « *Het Thresoor of schat van alle de Specien, figuren en sorten van Gouden ende Silvermunten allen Muntmeesters, Wisselaers, Rentmeesters, Coopliden, ende alle liefhebbers der Antiquiteyten zeer bequaem ende notdelijck*. » — Gheprint T'Antwerpen, Op die Lombaerde Weste, in dem Gulden Pellicæen, by Guillaem van Parijs, MDLXXX. Cité par Berstett d'après Madai. — L'original de ce beau *thaler* est inconnu.

### FROBERG (MONTJOIE)



4

MON | ETA | FRO | BERG | Croix coupant la légende; type emprunté aux monnaies de Bâle.

Rs. ·IN·DOMINO·SPERAVIT· + Aigle regardant à gauche.

*BIL.* mod. 20. — Collection Hirsch; pièce acquise à Bâle. Poids : 1 gr. 12. Unique ?

Voilà un nouvel atelier monétaire, celui des barons de Montjoie, à ajouter à ceux déjà connus de l'Alsace. — La baronie de Montjoie, formée des terres et seigneuries de Montjoie, Vaufrey, Montoursin, le Folz, Vernois, Montancey et plusieurs autres, était située dans la haute Alsace, sur les confins de la Franche-Comté et de la Suisse.



Les anciens seigneurs de Montjoie s'attribuaient tous les droits de souveraineté, et spécialement celui de battre monnaie. On a des preuves qu'ils en ont usé jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Leurs espèces étaient de mauvais aloi : le spécimen décrit ci-dessus, qui est de billon très inférieur, en est une preuve palpable. Par un édit du 18 juillet 1554, daté de Dôle, le Parlement défendit, au nom de Charles-Quint, d'apporter, envoyer, employer au comté les monnaies faites à Montjoie, à peine de 500 livres et de châtimens arbitraires (voir Plantet et Jeannez, *Essais sur les monnaies du comté de Bourgogne*, page 253. Voir aussi Berstett, qui a reproduit intégralement, page 15, l'édit de 1554).

Quel peut être le titulaire de cette monnaie anonyme ? Avant 1554, date à laquelle cessa probablement le monnayage, et qui convient assez bien à la pièce en question, la branche de Montjoie (Froberg) n'eut que deux représentants : ce furent Etienne, qui épousa en 1500 Catherine, comtesse d'Haraucourt, et Marc, son fils, qui, en 1532, s'unit avec Anne, comtesse de Montmartin. Il serait difficile de préciser auquel de ces deux seigneurs se rapporte la rare monnaie que M. Hirsch, avec son obligeance ordinaire, a bien voulu me permettre de mouler.

Les armes anciennes de Montjoie sont de *gueules à la clef d'argent posée en pal* ; on ne doit pas attendre à les trouver figurées sur les monnaies des barons de Froberg, qui, on l'a vu plus haut, avaient de bonnes raisons pour ne pas signer leurs espèces d'une façon trop apparente. On pourrait en dire autant des noms des titulaires ; toutefois leur contemporain, Nicolas du Châtelet, ayant écrit son nom en toutes lettres sur ses doubles de billon, je répéterai ici la liste des barons de Montjoie telle que la donnent Plantet et Jeannez, dans leur ouvrage déjà cité :

#### *Branche de Montjoie*

1. Etienne. Epouse, en 1500, Catherine, comtesse d'Haraucourt.
2. Marc, son fils. Epouse en 1532, Anne, comtesse de Montmartin.
3. Jean II. Se marie, en 1569, avec Perronne, comtesse de Viri.
4. Jean-Simon. Epouse, en 1591, Ursule, baronne de Reinach.
5. Jean-Georges. Epouse, en 1631, Marie-Françoise, fille de Ferdinand-Georges, baron de Montjoie de la branche d'Heymersdorff.

6. Bêat-Albert, puîné des fils de Jean-Georges, commence une troisième branche, dite de Vaufrey.
7. Jean-François-Ignace, troisième fils de Jean-Georges, commença la branche dite d'Hirsingue.

Voici la généalogie complète de la famille de Montjoie; je dois cet utile document à l'inépuisable obligeance de M. X. Mossmann :

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE MONTJOIE

	Guillaume I <sup>er</sup>	
Guillaume II. — 1336.		Jean I <sup>er</sup> .
Louis, † 1425.		Berthold II, 1398.
Jean II, † 1438.		
Guillemette, épouse de...	Jean-Louis de Tulliers, † 1454.	
	Thierry.	
Etienne, chef de la ligne de Hirsingue, † — 1540.		Jean-Nicolas, chef de la ligne de Heimersdorf, † 1537.
Jean-Marc, † 1552.		Philippe, † 1552.
Jean III, † 1572.		Nicolas, † 1566.
Jean-Simon, † — 1603.		Jean-Claude, † 1604.
Jean-Georges, † 1659, époux de...		Ferdinand-Georges, † — 1623.
		Marie-Françoise.
<hr/>		
Bêat-Albert, chef de la ligne de Vaufrey, † 1725.		François-Ignace, chef de la ligne de Hirsingue, † 1716.
Thierry, † 1736.		Magnus-Charles, † 1759.
Bêat-Jean-Baptiste-Hamann, † 1761.		Népomucène-Fortuné, † 1791.
François-Ferdinand-Fidèle-Hamann, † 1818.		Jean-Népomucène-Simon-Joseph, † 1814, au service de Bavière.
Joseph-Antoine-Fidèle, † 1816.		Maximilien - Gustave - Eugène - Louis, † 1857.
Ernest-Henri-Fidèle, † 1855.		Jean-Népomucène-Marie-Paul-Frédéric,
Louis-Ernest-Marie-Antoine-François de Paule.		

HAGVENAU



5

† S · IOHA — NNES B (le différent est la rose)

des armes de Haguenau). Saint-Jean-Baptiste debout de face, au nimbe perlé, tenant une croix de la main gauche et la droite levée pour bénir (type ordinaire du florin).

*Rs.* MONET · HAGENOWIENSI + Aigle simple, aux ailes éployées, regardant à gauche.

*AV.* 21; poids 3 gr. 50. Assez mal conservée. — Cette rarissime pièce figurait à la vente Weyl (*XV Auktion Weyl, September 1880*); j'en dois une bonne empreinte à l'obligeance de M. Adolphe Meyer, elle est aujourd'hui au Musée royal de Berlin.

L'existence du florin ci-dessus confirme fort à propos l'opinion de M. l'abbé Hanauer (cf. *Etudes économiques*, tome I, page 75), à savoir que Haguenau a frappé des monnaies d'or avant la charte de Maximilien, datée de 1516.



## 6

· MONE · AURE · (écusson aux armes de Haguenau, qui sont *d'azur à une quintefeuille d'argent boutonnée de gueules.*) IMPE · CAMER · Saint-Jean-Baptiste debout, nimbé, tenant l'agneau dans ses bras.

*Rs.* RVDOL · II · RO · IMP · AVG · P · F · DEC · Aigle à deux têtes surmontée de la couronne impériale.

*AV.* mod. 24. — D'après une empreinte provenant de l'ancienne collection Dorlan, actuellement à la Bibliothèque de Strasbourg: l'original est inconnu. Gravée.

## LANDGRAVES D'ALSACE

*Leopold*

7

LEOPOLDVS · D · G · ARCH · AVS · Ecu parti d'Alsace et de Ferrette, et surmonté de la couronne archiduciale.

*Rs.* DVC | BVR | LAN | AVSS (*lisez* ALS). Croix coupant la légende, et portant au centre le chiffre I.

*BIL.* 21, poids 1 gr. 40. Collection Henri Meyer. Cf. Berstett, pl. II, 35.

## MULHOUSE



8

· MONETA · NOVA · MILHVSINA — 16 · 23 (les mots séparés par des quintefeuilles). Lion rompant

sur une terrasse quadrillée, tenant dans la patte le globe impérial, et soutenant de la gauche un écu aux armes de la ville, qui sont *d'azur à une roue de gueules*.

*Rs.* · EX · VNO · OMNIS · NOSTRA · SALVS ·  
L'aigle bicéphale surmontée d'une couronne impériale.

*AR.* 40, *thaler*. — Bibliothèque de la ville de Zurich.

Cet écu, de l'authenticité la plus irréprochable, diffère sensiblement, par plusieurs détails, de celui qui est représenté pl. III n° 58 de l'ouvrage de Berstett. Les coins n'ont pas été conservés, comme ceux des autres écus connus.

## STRASBOURG

*Othon III*



† OTTO REX Dans un grénetis, croix cantonnée de quatre trifoliums (semblables à l'objet figuré sur le denier d'Erkenbald gravé dans Berstett, pl. VII, 141, objet dans lequel cet auteur voit un *noeud gordien*. Dannenberg [page 355 et pl. XLI, 933] l'a défini de même, tout en confessant, en note, que cette explication laisse à désirer).

*Rs.* X..AONOAELIGIO *xristiana religio*.  
Temple surmonté d'une croix, dans lequel on lit  
AGN | TINA, *Argentina*.

*AR.* 19; poids, 0 gr. 90. Unique? — Coll. Gariel à Paris.

## STRASBOURG (ÉVÊQUES)

*Jean de Manderscheid, 1569-1592*

9

Ecu écartelé au 1. de l'évêché de Strasbourg, au 2. de Manderscheid, au 3. de Blankenheim, au 4. du Landgraviat de la Basse-Alsace; sur le tout, de Blankenheim. L'écu est timbré de trois casques : le premier, de front, ayant pour cimier deux plumes; le second, de trois quarts, ayant pour cimier un demi-vol chargé des armes de l'évêché; le troisième, aussi de trois quarts, affronté avec le deuxième, ayant pour cimier une femme mouvant du sommet du casque, et tenant de la main droite un anneau; les trois casques ornés de leurs lambrequins.

*Rs.* DEO | DUCE dans un cartouche carré richement orné. Dessous, 1571.

*AR.* 30. Jeton. — Collection Erné à Paris. Gravé.



10

IHSVVS · CHRISTVS · SAL : Buste du Sauveur à droite, les cheveux longs.

Rs. IOANN·D·G·ELEC·ARGEN·EP·AL·LA✠  
Ecu aux armes de l'évêque.

AR. 24; médaille frappée sur flan carré. Collection Henri Meyer.

*Charles de Lorraine, 1593-1607*



11

RVDOL·II·RO·IMP·AVG·P·F·DEC Aigle à deux têtes surmontée de la couronne impériale et chargée en cœur d'un globe contenant le chiffre I.

Rs. CAROL·CARD·LOTH·EP·ARG·A·L·  
Ecu écartelé au 1. de Strasbourg, au 2. de Jérusalem, au 3. de Barr, et au 4. du Landgraviat de la Basse-Alsace; sur le tout, de Lorraine.

AR. mod. 16. — Musée de Bar-le-Duc; d'après une empreinte communiquée par M. Maxe-Werly

*Léopold, 1607-1624*



12

LEOPOLD·D·G·ARCH:AVS:EPVS·AR·EPA†  
Buste de Léopold à droite.

Rs. Rameau d'olivier et deux palmes en sautoir

engagés dans une couronne. Double légende circulaire : en tête de la première on distingue un lion (l'emblème de Saint-Marc) ; puis viennent les lettres A·W·D·M·S·L·H (ici un aigle, l'emblème de Saint-Jean) K·E·M N·W·S — Légende intérieure : T·S·D·R·F·M·V·N·W·G·N·R·M·V·

AR. 30, poids 14 gr. 30. — Collection Henri Meyer. Citée par Berstett, p. 60, d'après Madai.

Ces vingt-sept initiales se rapportent-elles à quelque texte évangélique ? Indiquent-elles au contraire les noms de personnages du temps, comme semblerait l'annoncer la présence du W ? Je renvoie ce petit problème à M. Rentzmann, dont la sagacité si remarquable en matière d'explication des abréviations a déjà valu aux numismatistes un ouvrage éminemment utile.

*Armand-Gaston, 1704-1749*



13

AR·GAS·CARD·PR·DE ROHAN EP·ET PR·ARGENT Buste à droite coiffé d'une calotte, la croix du Saint-Esprit sur la poitrine.

Rs. Ecu écartelé au 1. et au 4. de Strasbourg ; au 2. et au 3. du Landgraviat de la Basse-Alsace ; sur le tout, de Rohan. L'écu est timbré d'une couronne de l'Empire ; derrière sont posées la crosse et l'épée



en sautoir; dessous on distingue la croix du Saint-Esprit. Le tout est orné de banderolles et de rameaux d'olivier.

CV. 30. Jeton. Collection Henri Meyer. Insuffisamment décrite, Berstett *Supplément* n° 174 b et pl. III, 174 b.

## STRASBOURG

### MÉDAILLES

#### *Caspar Hedio*



14

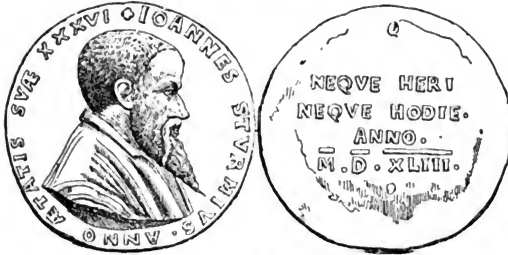
CASPAR · HEDIO DOCTOR · MINISTER  
EVANGELII · D · N · I · C · A° · ÆTATIS SVÆ ·  
XLVIII. + Buste à gauche coiffé d'une toque.

*Rs.* Femme vue à mi-corps, soutenant de la main gauche un enfant auquel elle s'apprête à donner le sein. Dans le fond un sablier.

Étain (?) mod. 46; médaille fondue. Musée de Berlin.

Une autre médaille d'Hedio a été gravée par Berstett, pl. XII, n° 258.

*Jean Sturm*



15

IOANNES STURMIVS · ANNO ÆTATIS SVÆ XXXVI · Buste à droite, les cheveux courts, la barbe et les moustaches en pointe.

Rs. NEQVE HERI | NEQVE HODIE · | ANNO · | M. D. XLIII.

AR. fondu; mod. 45. — Musée de Berlin. Une autre médaille de Jean Sturm a été gravée dans Berstett, pl. XII, 259.



16

· FONS · AVREA SECVLA · FVNDENS · LVD · DELPH · Le grand-dauphin debout de face, la tête nue et la poitrine ornée de la croix du Saint-Esprit; il désigne de la main droite un globe placé

sur une table, et de la gauche, appuyée sur la hanche, il tient une bourse. Dans le champ, une colombe volant vers le prince et tenant un rameau d'olivier; dans le fond, à droite, construction en maçonnerie surmontée d'un talus couvert de fleurs et d'arbustes en pots, et un puits avec une auge.

*Rs.* Vue de la ville de Strasbourg; au-dessus, deux anges sonnant de la trompette et tenant une banderolle où on lit VIVE LE ROY; dans l'intervalle, l'écu de France et celui de la ville. A l'exergue: STRASZBVRG · | D · 3 OCT 1681

Etain mod. 40. — Musée de Haguenau.

Cette médaille est de trois jours postérieure à la capitulation. Le travail en est médiocre, et elle paraît l'œuvre d'un artiste indigène. Le coin du revers doit avoir également servi pour la médaille de Louis XV décrite dans Berstett, page 85, ligne 14; mais sur cette dernière, l'orthographe STRASZBVRG a été rectifiée.

## WISSEMBOURG



17

Ecu aux armes de Wissembourg (qui sont de

gueules à une porte de ville d'argent garnie de sa herse de sable et sommée de deux tours crénelées aussi d'argent et maçonnées de sable), dans un cartouche ovale richement orné posé au milieu d'un encadrement multilobé compris dans une couronne de laurier.

Rs. SVSCIPE | MENTE · BONA · | MVNVS · QVA · PORRIGO · DEXTRA · | ANNO 1627 · — au milieu de la couronne de laurier précédemment décrite.

AR. 37, pièce carrée. — Cabinet de Gotha. — Cette médaille a été décrite fautivement par M. Madai, *Thaler-Cabinet* n° 5332, et reproduite par Berstett (*Supplément WISSEMBOURG* n° 206) avec la même erreur de lecture, *Accipe* au lieu de *Suscipe*.

### *Jetons prétendus de Strasbourg; rectification à Berstett*

Berstett assigne aux évêques de Strasbourg (page 79) les petites médailles ou les jetons suivants, frappés à ce qu'il croit à Molsheim. Cette attribution ne me paraît pas fondée, c'est ce qui me décide à rappeler sur les rares pièces en question l'attention des numismates, en les décrivant une fois encore, d'après les originaux existant dans la collection Diemer (ci-devant Hepner), à Sainte-Marie-aux-Mines. Berstett ne les avait pas eus entre les mains, et avait tiré ses descriptions du catalogue de Bretfeld-Chlumczanzki, publié à Vienne en 1841-42.

#### 1

Enfant courant à droite sur un cheval de bois (*Steckenpferd*) et tenant de la main droite un petit moulin à vent. A gauche, un arbuste en fleurs; à l'exergue, X.

Rs. Dans un cadre orné, la légende ZV | GVETER | GEDECHT = | NVS | 1610.

AR. 34; carrée. — Collection Diemer, et Berstett, page 79.

## 2

La même pièce, coin varié daté 1621. — Non décrite par Berstett.

## 3

Médaille carrée. Aux quatre angles une fleur de lis; au centre, dans une couronne de feuillage, la légende précédente, ZV | GVETER | GEDECHT | NVS | 1665.

Rs. A l'angle supérieur, un chérubin; à l'angle inférieur, une fleur de lis; aux deux autres, une marguerite. Au centre, dans une couronne de laurier, est figurée l'Annonciation; à l'exergue ·LVCE.  
| · I · | ·

AR. 44. — Collection Diemer, et Berstett, page 79.

## 4

Médaille carrée. Le champ est divisé en deux parties égales, par une ligne joignant deux angles. En haut l'*Agnus Dei* radié à gauche; devant lui un calice, et derrière lui une fleur. En bas, dans un cartouche ovale, les sigles IHS surmontés d'une croix; dessous, un cœur enflammé; à droite et à gauche, des fleurs.

Rs. Aux quatre angles, fleurs de lis; au centre, dans un cartouche ovale entouré d'une couronne de laurier, la légende ECCE | AGNVS | DEI

AR. 33. — Collection Diemer, et Berstett, page 79.

Ces quatre médailles ne sont pas, à mon avis, d'origine alsacienne, et doivent être restituées à Nuremberg. Leur acte de naissance nous est pour ainsi dire révélé par un passage des

*Nürnbergische Belustigungen*, de Georg-Andreas Will (Altdorf, 1764, in-4°); cet auteur décrit, dans la première partie de son ouvrage (pages 353 et 357) trois médailles qui offrent une analogie singulière avec celles de Berstett. En voici la description :

## 1

Enfant courant à gauche sur un cheval de bois ; sur le parquet figuré dans le champ, un fouet. A l'exergue, X (*10 kreutzers*).

*Rs.* ZV GVETER GEDECHTNVS.

*AR.* Pièce carrée. — Will, *op. cit.*, page 357.

## 2

Semblable à la précédente. Sous la légende, 1612.

*AR.* Pièce carrée. — Will, *loc. cit.*

## 3

Enfant courant à gauche sur un cheval de bois et tenant un fouet. Dans le champ 16—50. Légende: IN NVRNB FRIEDEN GEDECHTNVS.

*Rs.* VIVAT | FERDINAND | III · ROM | IMP | VIVAT

*AR.* Pièce carrée. — Will, *op. cit.* page 353.

L'explication que donne Will de ces trois *klippes*, dont la dernière est dénommée par lui « *der nuernbergische Steckenreiter mit dem Käppen* » est assez intéressante pour être rappelée ici. La voici en propres termes :

« C'est en l'an 1650, comme chacun sait, qu'aboutit à Nuremberg, après bien des difficultés, la proclamation de la paix de Westphalie. Le Magistrat, en signe de joie, mit en liberté tous les prisonniers, et en août fut également célébrée à Nuremberg une fête toute de paix et d'actions de grâce. Les réjouissances tiraient déjà à leur fin, quand un plaisant, pris d'une idée burlesque, fit répandre le bruit parmi les gamins de la ville, que le premier commissaire impérial, Octave Piccolomini, duc d'Amalfi, avait promis une médaille commémorative ou *friedenspfenning* à tout jeune garçon

qui viendrait le lendemain caracoler devant son palais, monté sur un cheval de bois. Quelle fut la conséquence de cette inspiration, on peut aisément s'en douter. Le lendemain une multitude de ces cavaliers d'un nouveau genre, divisés en plusieurs escadrons, se présentait devant le quartier général du duc. Pour notifier leur venue, ils firent hennir, piaffer et caracoler leurs chevaux de bois. Le duc, qui entendit bientôt cette singulière cavalcade et l'aperçut de sa fenêtre, fit demander aux jeunes gens ce qu'ils voulaient : l'explication demandée ne se fit pas attendre, et le fit rire de bon cœur. Le duc alors, ne voulant pas laisser tous ces enfants rentrer mécontents chez eux, les renvoya à huitaine, leur imposant toutefois de reparaître dans le même équipage : ils n'eurent garde d'y manquer. Dans l'intervalle, le prince avait fait frapper en quantités une petite médaille de la valeur de 10 kreutzers, qu'il distribua à leur grande joie aux enfants, en commémoration éternelle de leur expédition. »

L'auteur des *Nürnbergische Belustigungen* fait observer avec raison que les deux premières médailles n'ont pas de rapport avec la dernière, qui est postérieure. Il doute qu'elles aient trait à aucun événement particulier, car ces pièces, fabriquées en masse par les graveurs Mater, Valentin et Christian, étaient distribuées aux enfants à toute joyeuse occasion. L'attribution à Nuremberg des quatre médailles que Berstett croyait devoir classer aux évêques de Strasbourg, reste du moins démontrée.

ARTHUR ENGEL.

---

# LA MISSION FRANÇAISE

CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU

## CHEMIN DE FER A TRAVERS LE SAHARA

---

*Suite et Fin* <sup>1</sup>

### III

Hassi-Inifel (ou Abd-el-Hakem), 17 décembre 1880.

Mon cher ami,

Ma dernière lettre, si tu t'en souviens, était datée de Ouargla. Depuis lors, nous avons fait environ 320 kilomètres vers le Sud-Ouest et je t'écris ces quelques lignes près du puits ou hassi Inifel, appelé aussi hassi Abd-el-Hakem du nom d'un saint marabout qui a été enterré ici, il y a près de quatre-vingts ans, et dont on voit le tombeau à un kilomètre du puits.

Notre départ de Ouargla a eu lieu le 4 décembre. Le lendemain soir, nous campons près d'un puits ou hassi, nommé bou Khenissa, et creusé au milieu de la plaine sableuse dans laquelle nous cheminons depuis que nous avons quitté Ouargla. Le puits a 7<sup>m</sup>.50 de profondeur; son orifice est grossièrement blindé. L'eau est abondante et se boit sans répugnance, malgré son odeur sulfhydrique; on la puise au

<sup>1</sup> Voir la livraison du deuxième trimestre 1881.



moyen de delous, espèce de sacs en peau au bout d'une corde, et on la verse ensuite dans une auge de quelques centimètres de profondeur, en argile ou en gypse, pour que les chameaux puissent la boire. Quand il n'y a pas d'auge près d'un puits, ou si le nombre de chameaux à abreuver exige qu'on en augmente le nombre, on fait une excavation dans le sable, on la recouvre d'une toile de tente ou d'un burnous et on vide les delous dans cette auge improvisée. On comprend aisément que pour tirer l'eau nécessaire à une caravane composée, comme la nôtre, de plus de deux cent cinquante chameaux, il faut un temps fort long. Généralement un homme descend au fond du puits afin d'activer le remplissage des seaux, mais malgré cette précaution l'opération reste laborieuse. Ainsi, au puits de bou Khenissa nos chameliers durent-ils passer toute la nuit pour abreuver ceux des chameaux qui avaient été achetés à Ouargla et dont la marche paresseuse semblait prouver qu'ils n'avaient pas bu à leur soif.

Les 6 et 7 décembre, nous continuons la traversée de la plaine nue et monotone. Le pâturage cependant devient un peu meilleur. Au loin, à l'horizon, on aperçoit la silhouette de quelque gara, ou d'une petite dune. On nomme gara, au pluriel gour, des monticules arasés suivant un plan horizontal: la croute calcaire de la plaine y a résisté aux influences atmosphériques, tandis qu'à l'entour, elle a disparu, laissant sans protection un grès friable. La gara domine généralement de 20 à 30 mètres la plaine. Elle caractérise cette région du terrain quaternaire.

Nous passons, sans nous arrêter, à Hassi-el-Achia. Les meharis seuls sont favorisés d'une distribution d'eau.

Le 8 décembre, nous arrivons à Hassi-Djemel. Nous y restons le lendemain, afin de pouvoir abreuver tous les chameaux, car avant le hassi Inifel, situé à sept jours de marche, nous ne trouverons plus de point d'eau. Nous voyons les premières gazelles. Un de nos guides nous en apporte une. C'est une

bonne aubaine pour la popotte, car la chair de gazelle est excellente. Quand les indigènes veulent chasser ce gibier, ils suivent une trace fraîche, tenant leurs slougis ou lévriers en laisse, jusqu'à ce qu'ils aperçoivent l'animal. Ils cherchent alors à s'approcher sans être vus, et pour cela ils sont parfois obligés de ramper, sur de longues distances, derrière les monticules de sable ou les touffes de végétation, car la gazelle a une vue perçante et flaire le danger de loin. S'ils réussissent à parvenir jusqu'à bonne portée de fusil, ils s'étendent à plat ventre, visent longuement avec leur gigantesque moukala et font feu. Ils lâchent alors leurs slougis qui bondissent sur la gazelle et l'empoignent en un clin d'œil, pour peu qu'elle soit blessée. Dans le cas contraire, ils la poursuivent à outrance, mais sont obligés promptement de renoncer à leur chasse, s'ils ont affaire à une gazelle de grande taille et non encore fatiguée.

A Hassi-Djemel, l'agha de Ouargla, qui nous avait fait la conduite jusque là, nous quitte pour retourner dans sa résidence. Une petite caravane de gens se rendant à Insalah s'était jointe à nous, peu de temps avant notre départ de Ouargla. Elle nous quitte aussi et va nous précéder ; nos deux itinéraires se confondent pendant un certain temps, mais nous marchons un peu moins vite que la caravane d'Insalah, ce qui explique notre séparation.

Du 10 au 15 décembre, nous continuons notre route sans interruption dans la direction du Sud-Ouest. L'oued Mya se dessine un peu mieux. C'est une gouttière, sans eau naturellement, que limite vers l'aval un seul escarpement formant sa rive gauche, et qui, plus en amont, est encaissé entre deux berges assez déchiquetées, d'une trentaine de mètres de hauteur et écartées de 1 à 2 kilomètres. De chaque côté de l'oued s'étend la hamada à perte de vue. C'est un plateau rocaillieux légèrement ondulé, sans végétation, d'une monotonie incroyable, moucheté de loin en loin par quelques dunes. Nous

sommes obligés d'y cheminer pendant de longues étapes, car le manque d'eau ne nous permet pas de suivre les sinuosités de l'oued Mya ; il faut couper au plus court. Autant que possible, nous campons dans le voisinage de la dépression. Le pâturage y est assez abondant, sur un ruban de quelques centaines de mètres qui dessine le thalweg de l'oued. On y trouve, indépendamment des graminées, des salsolacées et des crucifères habituelles, de beaux tamarix et des retems, sorte de genêt, de 2 à 3 mètres de haut. Les chasseurs y tuent une gazelle et un lièvre. Même une chouette est sacrifiée à leur ardeur. Des gerboises ou rats sauteurs, véritables kangourous en miniature, abondent dans l'oued, à en juger par leurs empreintes sur le sable. Les guides appellent notre attention sur une trace d'autruche. On la distingue très bien et cependant elle remonte, paraît-il, à plus d'un an. Les enjambées dépassent deux mètres. L'autruche ne vient plus qu'accidentellement dans cette région. Mais les nombreux débris d'œufs, que nous rencontrons à chaque pas, prouvent qu'il n'en a pas toujours été de même.

La pénurie d'eau et de pâturage nécessite quelques étapes assez longues, pour une grosse caravane. Le 12, par exemple, nous faisons 42 kilomètres, ce qui correspond à plus de dix heures de marche. Heureusement il y a clair de lune et on peut laisser les chameaux au pâturage jusque vers 8 heures du soir.

Après l'hiver, si toutefois il a plu, on trouve de l'eau dans plusieurs dépressions de l'oued et la végétation est plus belle qu'en ce moment.

Le seul véritable arbre que nous ayons rencontré est le tamarix, sauf sur une surface d'une dizaine d'hectares, appelée daïa Safsaf, où poussent des peupliers, safsafs en arabe. L'apparition de cet arbre, dont le feuillage jaune clair tranche vivement sur le vert sombre des tamarix, nous a agréablement surpris. Nous nous laissions déjà aller à l'espoir de trouver

d'autres essences d'arbres que l'éternel tamarix. Mais nos guides ont promptement fait cesser toute illusion : la *dafa Safsaf* est, d'après leur dire, l'unique point du Sahara où existent des peupliers.

Le 16 décembre, à 10 heures du matin, nous arrivons enfin au *hassi Inifel* par 19° 40' de latitude et 1.20 est de longitude. Il n'y a qu'un seul puits. Pour abreuver nos chameaux et remplir d'eau nos peaux de bouc, deux jours de travail suffiront à peine. Aussi le chef de la mission décide-t-il qu'on ne repartirait que le 19 et qu'on creuserait un autre puits à côté du premier. Nous allons encore rester sept jours sans eau, car l'été s'est passé sans pluie et les *rhedirs* où habituellement il y a un petit approvisionnement d'eau sont aujourd'hui à sec. Cette sécheresse nous obligera même à pousser plus vers l'Ouest que nous ne l'aurions désiré. Tu vois que la question d'eau joue un grand rôle dans les voyages trans-sahariens. C'est notre plus grande préoccupation en ce moment. J'ai eu, en arrivant au *hassi Inifel*, la curiosité de constater le volume d'eau qu'absorbera mon *mehari*. Je l'ai fait boire devant moi. Il a consommé 65 litres. C'est relativement peu. Il était resté plus de six jours sans boire. Mais dans cette saison les chameaux peuvent être privés d'eau pendant bien plus longtemps, sans inconvénient aucun. Nos chameaux de bât sont d'ailleurs restés près de neuf jours sans être abreuvés, à cause de la lenteur avec laquelle se fait le remplissage des bassins quand on n'a qu'un puits à sa disposition. Inutile de dire qu'après une abstinence de cette durée, les braves chameaux se gorgent d'eau tant qu'ils peuvent. On voit leur ventre se gonfler peu à peu, et quand leur soif est étanchée et qu'on les regarde de derrière, on voit la silhouette grotesque d'un énorme fût, couronné d'une petite bosse et débordant de chaque côté ses frères soutiens.

L'eau du *hassi* est excellente et nous l'apprécions beaucoup, car nos peaux de bouc sont neuves et donnent à l'eau, qu'elles

ont renfermée pendant plusieurs jours, un goût de goudron très accentué, auquel on s'habitue à la longue, mais qui donne au thé — notre breuvage habituel, depuis que nous n'avons plus de vin — un goût au moins singulier.

Pendant que nos hommes creusent le puits et font la lessive, nous mettons nos cartes et nos notes au courant. Les chasseurs battent les buissons, les topographes et géologues visitent les environs, le docteur installe son appareil photographique. Il y a peu de vues à prendre. Le seul objet curieux est le tombeau du marabout situé à un kilomètre du camp. C'est une kouba, ou pavillon, rectangulaire, de quelques mètres carrés seulement. On y pénètre par une porte de 0<sup>m</sup>.60 de hauteur. A l'intérieur est la tombe couverte de foulards et entourée d'offrandes variées. J'y ai vu des bâts de chameaux, des cordes, des chandelles, une boîte d'allumettes, des dattes. On prétend qu'il y a des trésors. Mais j'en doute. La chose n'est cependant pas impossible, car il est très rare qu'une kouba de ce genre ait été profanée par un passant qui, sans besoin urgent, s'en serait approprié les richesses. Le châtiement du sacrilège ne se ferait d'ailleurs pas attendre; le coupable succomberait dans les vingt-quatre heures sous la colère du saint marabout!

Le temps jusqu'à présent a été superbe, mais il est essentiel de bien se couvrir la nuit, car vers 5 heures du matin il commence à faire froid. Aujourd'hui même le thermomètre à minima était descendu à — 2°.8 et nous avons pu manier des plaquettes de glace qui recouvraient l'eau d'une gamelle. Vers 1 heure, la température s'élève habituellement à 20 ou 24 degrés, et quand on chemine, à ce moment, sur la hamada, dont les pierres polies donnent lieu à une forte réverbération, on ressent une chaleur d'autant plus intense que l'air est plus calme, mais en tout cas bien sensible.

Demain matin, à la pointe du jour, nous nous remettons en route. Notre courrier sera emporté par un des cavaliers

d'Ouargla que l'agha avait envoyé en éclaireur jusqu'ici. Peut-être trouverons-nous, dans une quinzaine de jours, une nouvelle et dernière occasion de faire parvenir de nos nouvelles en Europe. J'en profiterai pour te narrer la suite de nos pérégrinations.

En attendant, je te serre la main et te prie de me rappeler au bon souvenir de ta famille et de nos amis communs.

Ton bien dévoué

BÉRINGER.

---

#### IV

Hassi-Messeguem, 4 janvier 1881.

(28°.15 lat. et 2°.44 long. est).

Mon cher ami,

Depuis que je t'ai écrit de Hassi-Inifel — il y a par conséquent une quinzaine de jours — nous avons fait près de 300 kilomètres, nous dirigeant d'abord vers le Sud et ensuite vers l'Est.

Notre itinéraire était jalonné par les puits : hassi Insokki et hassi Messeguem.

Entre le point de départ et le premier de ces puits, nous avons presque continuellement cheminé dans l'oued Insokki, affluent de l'oued Mya. Nous avons quitté ce dernier définitivement à Hassi-Inifel. D'abord très large, l'oued ou la gouttière Insokki va en se retrécissant au fur et à mesure que nous avançons, et, dès le second jour de marche, elle présente l'aspect d'un ravin de 100 à 200 mètres de large avec des berges de 50 mètres environ de haut, et un thalweg reconnaissable par les beaux tamarix et le pâturage qui y poussent en abondance. De chaque côté de ce ravin le plateau crétacé s'étend à perte de vue, usé et déchiqueté par places, se profi-

lant à l'horizon suivant une ligne tantôt droite, tantôt découpée en dents de scie. Le sol y est dénué de végétation. Il est couvert de pierres de la grosseur du poing, la plupart siliceuses, car la marne qui forme la plus grande épaisseur du massif s'est décomposée et a disparu, tandis que les fragments de la croute siliceuse sont restés sur place.

Le 19 décembre, jour où nous avons quitté Hassi-Inifel, nous longeons une petite chaîne de dunes qui recouvre une des berges de l'oued. Je m'attendais à y voir de beaux pâturages comme ceux que nous avons rencontrés dans le grand Erg, lors de notre dernière exploration. Mais au lieu de vertes touffes de drin, de sfah, d'alenda, je n'ai trouvé que du bois mort, car la végétation ne se développe au pied des dunes qu'après les pluies d'hiver. Heureusement pour nos chameaux, dans l'oued même le pâturage est de bonne qualité.

Le lendemain, au moment de lever le camp, notre escorte nous signale la « posta ». Ce sont deux cavaliers du marzhem d'Ouargla qui nous apportent un télégramme urgent du gouverneur général de l'Algérie. Ils ont mis quatre jours pour franchir les 350 kilomètres qui les séparaient de nous.

Le 21 décembre nous trouvons deux petits groupes de palmiers égarés dans l'oued. Celui-ci se resserre au lieu dit Tioughi et forme une gorge assez étroite qui rompt la monotonie habituelle du paysage. En temps ordinaire il y a là des mares d'eau ou rhedirs. Mais en ce moment elles sont à sec, comme d'ailleurs nous l'avions prévu. Les traces de gazelles, de lièvres, de moutons, d'ânes, de chameaux sont nombreuses dans le sable du ravin. Nous ne rencontrons toutefois ni campement de nomades, ni caravane.

Le 22, nous sommes rejoints par quatre hommes à meharis. Ils viennent des pâturages où notre guide possède sa tente, et n'ont d'autre but que de satisfaire leur curiosité. Ce sont des Zouas, tribu de marabouts, vivant tantôt avec les Chaambas, tantôt avec les gens d'Insalah. Ils se considèrent ici comme

chez eux, bien qu'en réalité ils se trouvent sur les terrains de parcours des Oulad-Bamou, nos farouches adversaires lors de l'insurrection de 1871.

Le guide nous avait fait espérer que nous trouverions le 24 un rhedir plein d'eau sur notre route. Mais il n'en a rien été. Nous sommes tombés sur une année sans pluie suffisante, car il ne pleut dans ce pays qu'une année sur trois et plutôt l'été que l'hiver, ce qui explique pourquoi le parcours d'une grosse caravane y est plus aisé en automne qu'au printemps. Dans les années pluvieuses l'eau paraît tomber en abondance, car les laisses que nous constatons sur beaucoup de points de l'oued accusent un courant de près de 1 mètre de haut sur plus de 50 mètres de large. Nous campons ce jour sur la hamada ou plateau rocheux que nous avons pris pour couper une boucle trop sinueuse du ravin. Comme c'est la veillée de Noël on a donné carte blanche pour le menu du dîner à notre cuisinier. Aussi faisons-nous un repas homérique: une gazelle, du lièvre, voire même une crème au chocolat et un punch préparés avec l'eau extra-goudronnée de nos peaux de bouc. Inutile d'ajouter que cette diversion à nos repas d'ordinaire si frugaux a le plus grand succès.

Le 25 décembre, nous arrivons au hassi Insokki. Le puits n'est pas profond et l'eau est de bonne qualité. Aussi le chef de la mission décide-t-il qu'on séjournerait pendant deux jours dans le voisinage, afin de permettre à nos chameaux de se refaire un peu.

Pendant qu'on renouvelle notre approvisionnement d'eau, nous recevons le dernier courrier d'Europe qui, d'après nos conventions avec l'agha de Ouargla, devait être envoyé à notre suite. Il nous est apporté par deux Chaanbas, de Ouargla, qui vont nous accompagner jusqu'à Hassi-Messeguem, d'où ils s'en retourneront emportant notre correspondance. Un peu plus tard survient un berger qui a appris notre passage, Dieu sait comment, et qui nous propose quelques moutons que



nous lui achetons bien volontiers. C'est un des rares indigènes que nous avons vus à ce campement, bien que nous nous trouvions en un endroit assez fréquenté par les nomades et coupeurs de route.

Dans la nuit du 26 décembre nous avons eu un moment d'émotion, dû à un coup de feu tiré par un des quatre factionnaires chargés de la garde du camp. En un clin d'œil tout le monde est debout, on court aux armes, on s'interroge. La sentinelle déclare avoir distingué une forme humaine qui s'avançait vers elle et qui n'aurait pas répondu à son appel. Peut-être quelque chacal, peut-être aussi quelque voleur désireux de faire main basse sur l'une ou l'autre de nos cantines qu'on suppose bourrées de trésors. Cette fausse alerte n'est pas à regretter : il y a eu moins de désordre qu'on n'aurait pu craindre. C'est une utile répétition pour le cas d'une alerte sérieuse. Quelques instants après ce branle-bas de combat nocturne est arrivé notre guide, parti la veille pour visiter sa famille qui campe dans le voisinage. Il parlait haut avec son compagnon, et celui-ci jouait de la flûte. De cette façon il annonçait bien à l'avance son arrivée et ne risquait pas d'être accueilli à coups de fusil. C'est d'ailleurs l'usage constant des gens qui, la nuit, accostent exceptionnellement un campement dans le désert. La méfiance est le caractère distinctif des voyageurs du Sahara, et il n'est pas rare que deux caravanes qui s'aperçoivent fassent demi-tour, l'une à droite, l'autre à gauche pour éviter de se rencontrer.

Le 28 décembre, nous levons le bivouac pour nous diriger sur Hassi-Messeguem. Nous suivons d'abord les sinuosités de l'oued Aghid, affluent de l'oued Insokki, et nous traversons ensuite le plateau de hamada jusqu'à la rencontre de l'oued Aoulougui qui nous conduit à Hassi-Messeguem.

La hamada est aussi monotone que les jours précédents : beaucoup de pierres et pas de végétation, si ce n'est dans le fond des ravins qui découpent le plateau en tout sens.

Nous passons le 29 près d'un puits, nommé Tilmes Cedrat, de 3 à 4 mètres de profondeur. Comme notre équipage d'eau est au complet, nous ne nous y arrêtons pas. On commence à voir souvent du mirage. Des collines de 10 mètres de haut paraissent en avoir 50 et être entourées d'eau. Je distinguais très nettement les dunes de Megraounou bien qu'elles ne fussent pas très élevées et que la distance qui nous séparait dépassât 80 kilomètres.

Le 31 décembre nous campons à côté des puits nommés hassis Aouloughi dans l'oued du même nom. Le pâturage est médiocre et l'eau en très faible quantité, aussi ne nous y arrêtons-nous qu'une nuit, faisant bonne garde, car nous sommes dans une sorte de zone neutre, commune aux Chaambas et aux gens d'Insalah et du Hoggar qui se razzent volontiers dès qu'une bonne occasion se présente.

Les puits d'Aouloughi sont au nombre de trois et leur profondeur n'est que de 3 à 4 mètres. Ce sont des trous creusés dans la couche d'alluvion qui remplit le fond de l'oued et qui emmagasine l'eau des pluies pendant longtemps. Pour augmenter le débit on a creusé quelques petites galeries rayonnant autour du puits et appelées fogaras. Ce genre d'ouvrage est très usité dans le Touat. Nous curons les trois puits jusqu'à la couche de marne imperméable qui retient les eaux, mais c'est à peine si nous trouvons de quoi abreuver une douzaine de chameaux.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1881, nous débouchons dans la grande plaine, ou sebka, à fond gypseux, au milieu de laquelle est le hassi Messeguem et qui sépare le plateau de Tademayt, que nous venons de traverser, du plateau de Tinghert dans lequel nous allons nous engager. Depuis plusieurs années le puits de Messeguem est comblé, et bien qu'il se trouve sur la route d'Insalah à Ghadamès par El-Biodh, on a négligé de le remettre en état. Plutôt que de s'astreindre à un travail laborieux de plusieurs jours pour le curer, les caravanes préfèrent faire le

détour par le hassi Aouloughi d'où nous venons. Mais comme nous disposons de moyens plus efficaces que les nomades, et que d'autre part il est indispensable de laisser nos chameaux pendant plusieurs jours au pâturage, car leur mortalité augmente depuis peu d'une façon inquiétante, le chef de la mission décide que nous opérerons le curage du puits et que nous ne reprendrons notre voyage qu'après trois ou quatre jours de repos. L'état de nos chameaux est un exemple typique de l'influence des pâturages sur leur degré de résistance à la fatigue. Ainsi les chameaux qui sont décimés en ce moment sont les mêmes qui ont fait si vaillamment notre premier voyage au lac Menghouk, seulement au lieu de les laisser dans le Sud on a dû, pour la reprise de nos explorations, les faire venir à Laghouat. Ils y ont dépéri rapidement, malgré les soins dont ils étaient l'objet, la nourriture n'étant plus de leur goût. Nous espérons que, de retour dans leur pays, ils se referaient promptement. Malheureusement le trajet leur a été fatal, et il est devenu indispensable, pour arrêter la mortalité qui sévit sur eux, de les laisser sans travail pendant plusieurs jours consécutifs dans les pâturages, excellents du reste, qui entourent le camp de Messeguem.

Voici le quatrième jour que nous passons ici. Il a fallu approfondir le puits de 5 mètres; il a aujourd'hui 10 mètres et l'eau est abondante et d'assez bonne qualité quoique fortement chargée de sulfate de chaux. Nos chameaux paraissent en mesure de fournir une nouvelle traite dans de meilleures conditions que ces derniers jours. Nous recevons plusieurs visites. C'est d'abord un habitant d'Insalah, qui est venu sous un prétexte invraisemblable et dont le véritable but paraît être de se rendre compte de visu de l'état réel de la caravane, afin d'en pouvoir rendre compte aux gens d'Insalah qui, paraît-il, ont été fort effrayés par la nouvelle qu'une grande expédition militaire dirigée contre eux était partie de Laghouat. Notre organisation le rassure complètement, et il nous

apprend que le chef des Touareg Hoggar et un grand nombre de Touareg Azdjer séjournent en ce moment à Insalah, où ils font leur approvisionnement annuelle de dattes. Cette nouvelle est importante pour nous, car de cette façon l'émissaire que nous avons envoyé à Ahitaren, le chef des Hoggar, pour lui annoncer notre arrivée, sera de retour dans quelques jours et nous fixera sur les dispositions actuelles d'Ahitaren.

Quelques Chaanba, qui campent près de la tente de notre guide, viennent aussi nous voir.

Enfin, ce matin, arrive une députation d'une caravane, en route de Ghadamès à Insalah, que nos éclaireurs nous avaient signalée quelques heures auparavant. Les trois voyageurs, armés jusqu'aux dents, la figure voilée, portant le pantalon bleu foncé des Touaregs, s'approchent gravement et à petits pas du camp. Trois de nos gens d'escorte se portent à leur rencontre et après les salamaleks d'usage ils les amènent au milieu de nous. Nous apprenons qu'ils sont huit ou dix marchands d'Insalah amenant de Ghadamès une trentaine de charges de chameau, notamment des cotonnades européennes, du sucre, du café, etc., destinées au Soudan. Si tu veux jeter un coup d'œil sur la carte d'Afrique, tu verras que le trajet de Tripoli à Tombouctou par Insalah, qui comporte environ 2500 kilomètres, est beaucoup plus long que la route partant de Ouargla et se dirigeant sur Tombouctou par Insalah. Malgré la différence entre les deux itinéraires, celui de Ouargla est entièrement abandonné. La raison en est bien simple : Nous interdisons la traite des nègres sur notre territoire. Les marchands d'Insalah ont en conséquence abandonné les routes de l'Algérie, où ils pourraient peut-être se procurer à meilleur compte les denrées européennes à destination du Soudan, mais où ils seraient dans l'impossibilité d'écouler leur meilleur frêt de retour, les esclaves nègres fort recherchés au Maroc et dans la Tripolitaine. A la vérité, le transport de la « marchandise qui marche » se fait moins rarement par

Tombouctou, Insalah, Ghadamès, que par Tombouctou, Insalah, le Maroc d'une part, le Bomou, Mourzouk ou Ghadamès et la Tripolitaine de l'autre ; mais le trafic des esclaves étant le grand régulateur des marchés d'Insalah, de Mourzouk, de Ghadamès, etc., on comprend qu'il décide de la direction des courants commerciaux du Soudan. Nous apprenons aussi que les Chaanbas de Goleah viennent de faire une razzia sur les Touaregs Ifoghas, auxquels ils ont tué huit hommes et volé une centaine de chameaux. Cette nouvelle contrarie le chef de la mission, car nous pouvons être amenés sur le territoire des Ifoghas et être rendus responsables, dans une certaine mesure, des hauts faits de nos alliés et tributaires, les Chaanba El-Madhi de Goleah.

Jusque hier nous avons eu un temps splendide pour voyager, car la température, en fronde, n'a guère dépassé 23°. Les nuits sont froides. Ainsi, le 3 janvier, le thermomètre à minima marquait — 6°.2 et nos couvertures étaient à peine suffisantes pour nous réchauffer. Depuis le 3, le temps parait changé. Le ciel, habituellement d'un beau bleu, s'est chargé de nuages; le vent du sud-ouest a soufflé avec force, par rafales, et pendant une demi-heure la pluie a tombé. S'il pouvait tomber de l'eau encore pendant quelques jours ce serait une bonne fortune pour notre caravane. Nous trouverions de l'eau dans les rhedirs et le pâturage de nos bêtes de somme deviendrait excellent. Mais enfin, In Cha Allah ! — comme Dieu le voudra — disent les indigènes.

Ton bien dévoué,

BÉRINGER.

---

V

Inzelman, 29 janvier 1881.

Mon cher ami,

Je comptais te faire une longue lettre, mais il est trop tard. Un courrier nous a rejoint malgré la distance déjà sérieuse

qui nous sépare de Laghouat (plus de 1300 kilomètres). Il va emporter notre dernière correspondance; car je crois que nous sommes bien décidément sur la route du Soudan.

Nous campons en ce moment par 3° 30 de longitude et 25° 35' de latitude au milieu des granits et des basaltes. Tout va bien. Tout le monde est bien portant. Nous espérons revenir par l'Atlantique vers le mois de juillet ou d'août.

Au revoir donc jusque là. Mes amitiés aux tiens et aux amis.

Ton bien dévoué

BÉRINGER.

---

Ces brillantes espérances ne devaient pas se réaliser. Dix-huit jours après que ce dernier billet eut été écrit, la glorieuse expédition tomba victime d'un odieux guet-apens. Elle fut surprise à quelques journées de marche au nord du puits d'Asiou, autant que permettent d'en juger les renseignements recueillis, dans un pays montagneux appartenant déjà au bassin du Niger.

Ce fut le 1<sup>er</sup> avril seulement que le télégraphe nous apprit ce désastre arrivé six semaines auparavant. Quatre indigènes de la mission Flatters étaient arrivés le 28 mars à Ouargla, mourant de faim et de fatigue, et apportant la nouvelle de l'anéantissement presque complet de la mission. D'après le récit de ces gens, la mission avait été surprise à huit journées de l'Ahir. Le colonel Flatters et tous les membres de la mission avaient été tués. Le lieutenant Dianous et le sous-officier Pobéguin, accompagnés de soixante-trois indigènes, s'étaient échappés et battaient en retraite. Rejoints par les Touaregs-Hoggar, ils en avaient accepté des dattes empoisonnées. Dianous et vingt-huit hommes étaient morts des suites de ce poison. Pobéguin avait continué à battre en retraite avec trente hommes; mais cerné à quatre jours au sud de Messe-

guem, il avait envoyé les quatre indigènes à Ouargla implorer du secours.

Ces funestes nouvelles furent confirmées plus tard par le rapport officiel adressé par le califat de Ouargla au commandant supérieur de Laghouat et contenant la déposition des quatre indigènes qui ont apporté à Ouargla la nouvelle du massacre. Nous en extrayons les parties les plus importantes :

Après la rencontre des Touaregs-Hoggar avec le colonel Flatters, nous marchâmes avec notre guide touareg jusqu'à un endroit qu'il nous disait être à huit jours de marche du pays d'Ahir.

Vers 10 heures du matin, le colonel demanda au guide vers quel côté était l'eau; il lui indiqua la direction du Sud-Ouest. Après avoir marché quelques instants, le guide dit au colonel qu'il s'était trompé de route, et trouvant pour prétexte que l'endroit où ils étaient était le seul où il y eût un bon pâturage, il conseilla au colonel de camper là et d'envoyer chercher l'eau aux puits qui étaient à quelques minutes en arrière sur la route qu'ils venaient de parcourir.

Le colonel exprimant le désir de camper à côté même de l'eau, le guide lui répondit que ce n'était guère la peine de se fatiguer en rebroussant chemin; de plus, que lui étant le guide, et par conséquent commandant la marche, il voulait qu'on écoutât ses conseils. Le colonel donna l'ordre de camper, puis il suivit le guide vers les puits; il était accompagné de MM. Masson, Guiard, Béringer, Roche et Dennery. Les chameaux furent envoyés à leur suite. Il était 11 heures du matin. Vers 1 heure de l'après-midi, le nommé Héniche, soldat au 3<sup>e</sup> tirailleurs, arriva au camp en criant: «Aux armes!» et alla trouver M. Dianous. — Tous les ingénieurs, les sokhars sont assassinés, les Touaregs ont pris tous les chameaux, affirmait-il. Au premier abord, M. Dianous lui dit: «Tu mens!» Le tirailleur lui jura que ce qu'il disait était vrai.

Sur le moment arrivèrent Barka, sokhar des Ben-Thouret-Ameur; ben-Bel-Kheir, sokhar des Oulad-Nayl (Ouled-Monhjebeur), qui confirmèrent cette nouvelle à l'officier. L'officier et l'ingénieur M. Saintin, suivis d'une vingtaine d'hommes, se portèrent au secours du colonel, en laissant le camp sous la garde de vingt hommes commandés par le maréchal-des-logis Pobéguin.

La route qui conduisait aux puits était très accidentée. Nous n'arrivâmes que vers 4 heures. Ce puits était au milieu d'une rivière bordée à droite et à gauche par deux grandes montagnes noires, dans lesquelles

se trouvaient trois ravins qui étaient pleins de Touaregs, au nombre de six à sept cents environ. Au premier abord l'officier voulut pénétrer au milieu d'eux; mais, en voyant toutes ces masses, il nous dit : « Replions-nous, il n'y a rien à faire pour sauver le colonel; le mieux est d'aller défendre le camp et de tâcher de sauver ceux qui restent. » Nous vîmes la jument du colonel montée par Seghir-ben-Cheikh, des Chambâa, et celle du capitaine Masson montée par le guide; nous n'aperçûmes même pas les corps des membres de la mission, et nous revînmes au camp, où, après nous avoir comptés, l'officier trouva soixante-trois hommes.

Voici ce qui s'était passé :

En arrivant auprès des puits, Cheikh-ben-Bou-Djemâa, en galopant, dit au colonel : « Mon colonel, tu es trahi; que viens-tu faire ici? Reviens au camp. » Le colonel lui répondit : « Toi, avec les Chambâa, vous m'ennuyez depuis l'année dernière; ce n'est pas vrai, laisse-moi tranquille. » Deux Touaregs, le guide et Seghir-ben-Cheikh étaient avec eux; Seghir tenait la jument du colonel par la bride, et le guide, celle du capitaine Masson. Le colonel était en train de tourner autour du puits et d'examiner le terrain, lorsque Cheikh-ben-Bou-Djemâa cria : « Colonel tu es trahi! » Les membres de la mission se retournèrent et virent arriver de tous côtés des masses d'hommes. Le colonel les salua; mais, les voyant le sabre à la main, il courut vers sa monture. En mettant le pied à l'étrier, le colonel reçut un coup de sabre de Seghir-ben-Cheikh; il ôta alors son pied de l'étrier et, prenant son revolver, il envoya ses six coups à droite et à gauche. Il reçut alors un autre coup de sabre à l'épaule; mais, comme il ne tombait pas, on le frappa d'un troisième coup de sabre qui lui coupa les deux jambes; puis, pour s'assurer qu'il était bien mort, les Touaregs lui donnèrent des coups de lance sur tout le corps.

M. le capitaine Masson ne put arriver à sa jument, sur laquelle était monté le guide qui s'était sauvé vers les Touaregs; cerné par le nombre il tira son revolver et se défendit bravement. Il reçut un coup de sabre qui lui fendit la tête et un autre qui lui coupa les jambes, et il tomba. M. le docteur Guiard tira son revolver et se défendit énergiquement; il reçut un coup de sabre au cou et tomba. Le maréchal-des-logis Dennery mit son revolver à la main, et en tirant sur les Touaregs il put atteindre la montagne; mais fatigué, n'ayant plus de cartouches et vaincu par le nombre, il reçut un coup de sabre à l'épaule et tomba.

Quant aux deux ingénieurs qui étaient loin du colonel et suivaient la rivière pour en faire le levé, nous ne les vîmes point mourir, mais



ils doivent être morts, parce que les Touaregs qui ont assailli le colonel sont venus du côté où ils opéraient.

Quatre Hoggars et un soldat furent tués à côté du colonel, quatre autres Hoggars furent tués en défendant leurs chameaux ; deux Hoggars et quatre soldats du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs, six soldats et trois autres tirailleurs furent tués après avoir épuisé leurs munitions. Cheikh-ben-Bou-Djemâa tira deux coups de fusil sur les Touaregs et se sauva avec son mehari. Trois autres Hoggars purent rejoindre le camp. Trois hommes de la tribu des Chambâa et Ali-ben-Dain-Salah passèrent à l'ennemi. Il paraît qu'avant de quitter le camp pour accompagner le colonel vers le puits, Seghir aurait dit à son frère et à deux compagnons de ne pas décharger leurs chameaux et de suivre les membres de la mission en se tenant sur le côté, ce qui indiquerait un complot entre eux et les Touaregs. Seghir est le mari d'une femme touareg et le parent de l'ex-caïd Ahmed. Il est allé l'hiver dernier à Alger, où il accompagnait les Touaregs-Azegheur.

L'officier, croyant que les Touaregs allaient attaquer le camp, nous donna l'ordre de faire un rempart avec les caisses en y laissant des créneaux, ce que nous fîmes immédiatement. Mais, les Touaregs n'arrivant pas, l'officier dit à ses hommes : « Nous n'avons pas d'eau et pas d'outres, nous devons mourir ; autant mourir par les balles que par la soif. Allons sur Ouargla, il y en aura toujours qui arriveront. » Il cassa les caisses, enleva des provisions, de la poudre et de l'argent qu'il distribua à ses hommes, parce qu'il n'avait pas de chameaux (c'était à peu près le 16 février).

Nous partîmes pendant la nuit, nous dirigeant vers le Nord et nous orientant au moyen de la boussole, sous la conduite du maréchal-des-logis Pobéguin. Notre marche se poursuivit ainsi jusqu'au 8 mars, sans autre incident saillant que la disette d'eau et de vivres et des alertes causées par les Touaregs. Cependant le 27 février un tirailleur avait été enlevé par les Touaregs. Le 8 mars, les Touaregs rejoignirent le détachement et offrirent de lui vendre ce dont il aurait besoin. Ils jurèrent sur le Coran qu'ils n'avaient pas participé à l'assassinat du colonel et se dirent de la tribu des Ouled-Messaoud. Ils offrirent même une escorte de dix hommes pour nous conduire à Ouargla. L'officier accepta ces propositions ; seulement cinq hommes furent détachés pour aller prendre les vivres promis. Le paiement devait être effectué en nature en arrivant au camp. Puis la marche continua. Le 9 mars au soir, les Touaregs, étant arrivés au puits avant nous, nous empêchèrent de boire. Le lendemain ils nous offrirent des dattes, que nous man-

géâmes. Mais tout le monde fut pris de vomissements quelques instants après. Les Touaregs avaient mis dans ces dattes une herbe vénéneuse appelée *elbethina*. Un peu plus tard les effets du poison produisirent de véritables accès de folie : six soldats se sauvèrent ; Dianous tira des coups de fusil sur les siens ; on fut obligé de lui enlever son arme et ses cartouches. Le 10 mars, les Touaregs nous cernaient ; nous les vîmes courir sur nous. Deux des hommes qui avaient été chercher des vivres furent tués.

Le maréchal-des-logis Pobéguin, le sabre d'une main, le revolver de l'autre, cria : en avant ! Mais Dianous donna un ordre contraire. Arrivés à Hassi-Asseguem, nous nous battîmes contre les Touaregs qui occupaient la position. Dianous reçut une balle dans la cuisse et une autre au sein droit. Il tomba mort. Saintin mourut des suites de l'empoisonnement de la veille ; un tirailleur reçut une balle en pleine poitrine. Braham, ordonnance du colonel, fut percé de coups de lance par le guide traître, qui voulait l'égorger. Mais Mohamed-ben-Abdelkader, un des auteurs de ce récit, le tua sur le corps de Braham. Le 12 mars, le détachement découvrit une grotte où il se barricada. Pobéguin s'étant décidé à accepter qu'on allât chercher des vivres à Ouargla, les quatre volontaires choisis sortirent en rampant au milieu de la nuit et tantôt se glissant le long des montagnes, tantôt se cachant dans les broussailles, ils purent esquiver les Touaregs et se diriger sur Ouargla, où ils arrivèrent le 28 mars.

L'un des deux ingénieurs dont parle la déposition comme ayant probablement péri avant le colonel pendant qu'ils étaient occupés à faire le levé des plans le long de la rivière, était l'auteur de la relation qu'on vient de lire, Gustave-Emile Béringer. Il était né à Strasbourg, le 19 janvier 1840. Il avait suivi les classes du Gymnase protestant de 1851 à 1857, toujours l'un des premiers de sa classe. Issu d'une famille de mécaniciens, il avait de bonne heure montré un goût prononcé pour le dessin et les sciences mathématiques, et il se décida, au lieu d'achever les études littéraires qu'il avait commencées, à entrer dans l'administration des ponts-et-chaussées. Après avoir subi avec succès l'examen de conducteur, il se rendit à Vitry-le-François et y passa quelques années. Mais l'existence un peu monotone à laquelle il se voyait condamné, l'engagea

à chercher au loin des horizons plus étendus. Il entra au service de la Compagnie de Suez, et travailla plusieurs années au canal qui devait immortaliser le nom de M. Lesseps. Revenu en France, il entra comme chef de section dans la Compagnie des chemins de fer du Midi, et demeura à Bordeaux jusqu'en automne 1874. A cette époque, il se laissa décider par l'un de ses anciens chefs à accepter les fonctions d'ingénieur principal, chef du service topographique de la province de Pernambuco, au Brésil. Il ne revint en France qu'en 1877 et montra qu'il avait su mettre son temps à profit en publiant un mémoire remarquable intitulé : *Recherches sur le climat et la mortalité du Récife*. Rentré au service de l'Etat, il fut occupé quelque temps à la construction du chemin de fer de Vittel dans les Vosges. Mais lorsque furent organisées les expéditions scientifiques destinées à étudier la pose d'un chemin de fer transsaharien, Béringer sentit se réveiller en lui cet amour des aventures et des pays lointains qu'avaient enraciné en lui dix années de séjour en Afrique et dans l'Amérique du Sud. Il était trop bien qualifié pour une entreprise pareille pour voir refuser ses services, et se vit attaché à la mission du colonel Flatters, avec lequel il pénétra une première fois dans le Sud en novembre 1870. Des difficultés imprévues, le manque d'eau, l'hostilité de certaines tribus, firent rebrousser chemin à la colonne française, mais la confiance des explorateurs n'en fut pas ébranlée. Ils demandèrent à recommencer, et les Chambres françaises votèrent les crédits nécessaires à une seconde expédition. Dans l'intervalle Béringer, qui avait fourni au ministère des travaux publics de nombreux et importants documents, un avant-projet du chemin de fer sur 600 kilomètres de longueur, une carte du pays exploré, des observations météorologiques, de nouvelles et intéressantes théories sur les dunes du Sahara, fut décoré de la croix de la Légion d'honneur en récompense des services rendus. Il vint en Alsace, prendre congé des siens

et serrer à la hâte la main de ses amis de jeunesse, tout plein de ses projets. En le voyant si confiant dans le succès de l'entreprise, nous ne nous doutions pas que nous ne devions plus le revoir et qu'il tomberait victime du fanatisme ou de la cupidité dans ces contrées déshéritées qu'il voulait contribuer à ouvrir à la civilisation. Le gouvernement français se propose d'honorer la mémoire de ces hommes courageux qui ont sacrifié leur vie dans une entreprise glorieuse en leur élevant un monument à Ouargla, à l'entrée du grand désert. Quant à nous tous qui avons connu Béringer de plus près, qui avons pu apprécier les qualités de son cœur, son dévouement à toute épreuve pour ses amis, sa sollicitude pour les siens poussée jusqu'à l'abnégation, nous regretterons toujours cet ami prématurément enlevé à notre affection et nous garderons pieusement le souvenir de cet homme de cœur, dont la vie tout entière a été consacrée au travail et au devoir.

CHARLES ENGEL.

---

COUP D'ŒIL  
SUR LES  
**ANCIENS ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX**  
DE LA VILLE DE METZ <sup>1</sup>

---

Cathédrale

L'église cathédrale ne fut, pendant les premiers siècles, qu'un oratoire dédié à saint Etienne. En 754, Godegrand y substitua une basilique assez vaste, à laquelle il adjoignit un cloître et des dortoirs pour ses chanoines qu'il soumit à la règle de Saint-Benoît. Ils restèrent en communauté jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle.

En 1777, le chapitre fut annobli par des lettres-patentes du roi. Les chanoines étaient alors au nombre de trente-huit. Ils furent autorisés à porter une croix d'or à huit pans et qui avait pour légende d'un côté : *Religionis decus, virtutis prae-mium*; de l'autre : *ex munificentia regis*.

Par un décret du 11 novembre 1802, le chapitre a été reconstitué, pour dix chanoines seulement, les deux grands-vicaires compris.

Les fondements de la cathédrale actuelle furent jetés en 1014, par l'évêque Thierry. Ce vaste édifice, dont la construction élégante, délicate et hardie, sera toujours un sujet

<sup>1</sup> D'après l'*Histoire de Metz* de M. DE VIVILLE.

d'étonnement et d'admiration, resta imparfait jusqu'en 1323, qu'il fut repris par Ademar de Monthil. Cet évêque continua la nef jusqu'à Notre-Dame-de-la-Ronde.

En 1486, Jacques de Linange, vicaire général du diocèse, entreprit de construire la chapelle collatérale de Notre-Dame-de-la-Tierce. En 1497, on abattit l'une des tours, dont Charlemagne avait fait orner cette basilique. Elle avait eu près de cinq siècles et demi d'existence <sup>1</sup>.

En 1503, le chapitre et Henry de Lorraine jetèrent les fondements des deux dernières travées de la nef, ainsi que du chœur et de la seconde chapelle collatérale dont l'ensemble forme une magnifique croix latine. Ce grand ouvrage ne se termina qu'en 1519 <sup>2</sup>.

Les vitres du chœur, en verres peints, furent posées en 1521, 1523 et 1526, par Antoine Bousch, vitrier, originaire de Strasbourg. On est encore frappé de la beauté des dessins et de la vivacité des couleurs que trois siècles n'ont pu altérer <sup>3</sup>.

Enfin, ce beau monument ne fut entièrement achevé qu'en 1546, et il fut béni le 24 mai de la même année.

Pour donner une idée de la légèreté de cet édifice, il suffira de dire que les vitres, dont il est percé, ont 4071 mètres carrés ou 36,700 pieds carrés.

La cathédrale est longue de 373 pieds.

La largeur de la nef est de 48 pieds 2 pouces	} 92 pieds 6 pouces
Celle des collatéraux de 44 » 4 »	

La hauteur de la nef sous voûte est de 133.

<sup>1</sup> Sur une table de marbre, placée au haut de la tour qui a remplacé celle-ci, on conserve encore la tête d'une statue de Charlemagne.

<sup>2</sup> En 1504, Henry de Lorraine offrit, par un mandement, la rémission de tous péchés, même de rapines, usures, etc., à ceux qui contribueraient à l'édification du chœur de la cathédrale.

<sup>3</sup> Lorsqu'on perça la rue des Jardins, en 1755, on découvrit, à 30 pieds au-dessous du magasin de Chévremont, les débris de ses fours et de ses verres.

Celle des collatéraux, 41 pieds.

Les deux grandes chapelles collatérales du chœur ont chacune 50 pieds de longueur sur 48 de largeur.

La flèche qui est sculptée et percée à jour, est haute de 373 pieds. Elle appartient à la ville qui la fit construire en 1497. La tour, sur laquelle elle repose, fut bâtie en 1381. Elle renferme une cloche qu'on appelle « Mutte » et que la ville fit fondre plusieurs fois, en 1381, en 1427, en 1442, en 1447, en 1479 et enfin en 1606. Elle pèse 26 milliers <sup>1</sup>.

La cathédrale a sauvé de la destruction deux grosses cloches, « Catherine » et « Marie ». Cette dernière, fondue en 1438, pèse 16 milliers. En 1754, M. le maréchal de Belleisle fit abattre les chapelles, les églises et le cloître qui environnaient la cathédrale, et sur l'emplacement de ces vieux édifices, on établit la place d'Armes et l'on ouvrit des communications avec la place de Chambre, avec la rue des Jardins, du Haut-Poirrier et du Four du Cloître.

En 1764, le chapitre de la cathédrale fit construire le portail actuel de la cathédrale, à cause du rétablissement de la santé de Louis XV dans cette ville. Le roi voulut y contribuer, et l'une des inscriptions, dont ce portail est décoré, en fait mention dans ces termes : *In hoc templo Ludovici XV in extremis positi salutem, clerus et populus maximo animi ardore exposulabant. Deo favente revixit Ludovicus. In tanti beneficii memoriam partinem œdificari decrevit capitulum Metense.*

<sup>1</sup> Sous le gouvernement de la cité on ne sonnait « Mutte » que trois fois l'an pour dire les droits de l'empereur, pour élire le maître-échevin et les treize. Hors ces trois cas, lorsqu'on la sonnait, tous les bourgeois devaient prendre les armes. C'est sans doute pour cette raison que l'empereur, étant à Metz en 1475, ne put obtenir de la faire sonner, parce qu'on craignait de mettre la ville en rumeur.

Depuis la réunion de Metz à la France jusqu'en 1790, on tintait « Mutte » tous les soirs à 6 heures, pour souhaiter le bonsoir au roi et à la famille royale.

*Augeri et ornari sumptibus suis rex ipse voluit, est grati animi erga deum perenne monumentum stet apud posteros.* Le chœur de la cathédrale, tel qu'il est aujourd'hui, a été construit en 1810.

### Collégiales

#### *Saint-Pierre-aux-Images ou le Majeur*

Cette église était la plus ancienne de la cité; elle fut bâtie par saint Goëric, au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, et détruite en 1755 pour agrandir la place d'Armes. Les six chanoines, attachés à cette église, ont conservé leurs prébendes jusqu'en 1790.

#### *Saint-Sauveur*

Cette église collégiale, composée de douze chanoines, avait été fondée par l'évêque Adalbéron en 1070, sur les ruines d'une église bâtie en 880, par l'évêque Wala. La hauteur de ses voûtes et leur extrême solidité firent craindre au gouverneur que les habitants n'y missent de l'artillerie pour battre la citadelle, et il en ordonna la destruction au mois de février 1565. Les chanoines se retirèrent alors dans l'église de Saint-Jacques qui était contiguë à leur cloître; mais elle fut aussi supprimée en 1574 pour agrandir la place du même nom. Depuis ce temps le chapitre de Saint-Sauveur fit l'office dans une chapelle du cloître. Cette chapelle a été convertie en maison dans l'année 1802.

#### *Notre-Dame-de-la-Ronde*

On ignore la date de la fondation de cette collégiale. On sait seulement qu'en 1113 elle fut rétablie par l'évêque Etienne de Bar, qui rebâtit l'église dont le chœur subsiste encore aujourd'hui. Les six chanoines qui composaient ce chapitre, furent supprimés en 1735 et leurs biens dévolus au séminaire.



*Saint-Thiébaud*

En 1159, de pieux ecclésiastiques se réunirent pour mener la vie commune suivant la règle des chanoines approuvée à Aix-la-Chapelle en 814; ils choisirent un lieu appartenant à l'abbaye de Sainte-Glossinde, au faubourg de Saint-Thiébaud, dont leur congrégation prit le nom.

Ce faubourg ayant été détruit dans le siège de 1444, par Charles VII et par René d'Anjou, la collégiale fut transférée dans une partie du couvent des Magdelaines, en vertu d'une cession du 15 juin 1452, confirmée le 29 juillet suivant, par le pape Nicolas V. Le 14 mars 1453, le pape accorda des indulgences à tous ceux qui contribueraient au rétablissement de cette collégiale.

Un siècle après, dans le siège de 1552, elle fut encore une fois culbutée pour construire des retranchements. Alors les chanoines se réfugièrent sur la place Saint-Martin et obtinrent la permission de faire l'office dans l'église de ce nom, en donnant une prébende au curé de la paroisse. En 1620, ils bâtirent une église qui est aujourd'hui convertie en manège, derrière l'hôpital Saint-Nicolas.

L'élection du prévôt de Saint-Thiébaud a été longtemps soumise à la ratification de l'abbesse de Sainte-Glossinde, qui lui donnait l'investiture et exerçait une sorte de juridiction sur son chapitre. Cette singulière prérogative avait été confirmée par une bulle du pape Victor IV, en 1136.

Tous les ans le chantre, assisté du plus jeune des chanoines, allait le jour de Sainte-Glossinde, présenter à la dame sacristaine de l'abbaye, une maille d'or et une fleur. Il recevait 18 sous en échange.

Ce chapitre était composé de huit chanoines.

*Sainte-Rainette*

En 1354, Baudoche, grand-aumônier de la cathédrale, acheta l'emplacement situé entre les rues des Clercs et Nexirue, où

se faisaient les exécutions. Là, il fonda la collégiale de Sainte-Rainette et y institua treize prébendes pour des jeunes et pauvres clercs ; elles subsistèrent jusqu'en 1790. Leur chapelle fut démolie en 1797, pour y construire une maison.

## Abbayes d'hommes

### *Saint-Arnault*

Cette abbaye fut fondée vers le milieu du iv<sup>e</sup> siècle, par saint Patient. Elle était située au Champ-à-Panne, où est maintenant le fort appelé la Lunette. Consacrée d'abord aux saints apôtres et particulièrement à saint Jean, elle prit le nom de Saint-Arnault lorsqu'en 642 saint Goëric y fit la translation du corps de ce saint prélat qui fut, comme on le sait, la tige de la maison de Charlemagne.

L'église de Saint-Arnault, ornée de colonnes de marbre et de granit, était la plus belle et la plus riche basilique des Gaules. Ruinée par Attila en 451, elle fut relevée vers le milieu du ix<sup>e</sup> siècle par l'évêque Drogon, fils de Charlemagne.

Chilpéric, Pépin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et les empereurs d'Allemagne enrichirent cette abbaye d'une foule de donations. Elle était desservie par des chanoines, dont l'opulence corrompit bientôt les mœurs ; Drogon entreprit de les réformer, mais la maison claustrale que cet illustre prélat avait commencée, ne fut achevée que par Adalbéron I<sup>er</sup>, qui y introduisit des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en 941.

Ce célèbre monastère durait depuis plus de six siècles, lorsqu'au mois de septembre 1552, le duc de Guise le fit raser de fond en comble à l'approche de l'armée de Charles-Quint. Il fut transféré dans le couvent des Frères-Prêcheurs, où est aujourd'hui l'école du génie et de l'artillerie <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En vertu d'un décret du 4 octobre 1802, cette école s'établit à Saint-Arnault le 21 janvier 1803.

L'église de Saint-Arnault contenait les reliques de plusieurs saints, ainsi que les dépouilles d'un grand nombre de princes et de rois.

En agrandissant le chœur de cette église, en 1239, on découvrit vingt-six sépulcres qui renfermaient des sceptres, des couronnes et des anneaux. On conjectura que c'étaient les tombeaux des rois d'Austrasie; ils furent tous rassemblés sous un même mausolée avec une épitaphe commune qui commençait ainsi :

*Intus erant multi comites regesque sepulti.*

On voyait aussi à Saint-Arnault les tombeaux de l'impératrice Hildegarde, femme de Charlemagne, morte à Thionville; de Louis-le-Débonnaire, leur fils; de Drogon, frère de Louis; d'Adelphé et de Hildegarde, filles aussi de Charlemagne; de Rothaïde et d'Adelphé, filles de Pépin.

Enfin, une inscription sur les murs rapportait qu'en ce même lieu avaient été inhumés deux Othons et le roi Zuentibole.

Les épitaphes de ces illustres personnages ont été recueillies dans l'histoire des évêques de Metz <sup>1</sup>.

Leurs précieux restes furent transportés par les soins du duc de Guise dans l'église actuelle de Saint-Arnault, où Henri II les fit réunir sous un mausolée de marbre blanc. Ce mausolée fut vendu en 1794 <sup>2</sup>. La châsse d'argent où était déposé le corps de saint Arnault fut portée à la Monnaie.

<sup>1</sup> Si l'on en croit l'épitaphe d'Hildegarde, qui contient trente-deux vers, elle était la plus belle et la plus accomplie de son siècle.

*Quæ non occiduo pulchrior ulla foret*

. . . . . *Lilia mixta rosis*

*Simplicitasque animæ, interiorque decor.*

*Tu Mitis, sapiens, solers, jucunda fuisti. . . .*

<sup>2</sup> Un marbrier de cette ville, qui avait acheté ce monument, le tint caché pendant cinq ans dans son atelier; il offrit, en 1799, au ministre de l'intérieur de le lui rendre. Ne recevant pas de réponse à ses lettres, il en fit des devantures de cheminées.

Ainsi, après avoir été pendant plus de douze siècles l'objet de la vénération des peuples, les dépouilles des saints, des rois et des princes, furent dispersées et perdues pour jamais.

On conservait, dans l'abbaye de Saint-Arnault, les annales de Metz qui ont beaucoup servi à éclaircir l'histoire des deux premières races de nos rois. Elles furent prêtées au père Sirmon, jésuite, qui ne les rendit jamais.

### *Saint-Clément*

Des moines de l'ordre de Saint-Benoît vinrent s'établir, au commencement du septième siècle, dans le Sablon, près de l'oratoire où saint Clément et ses premiers successeurs avaient choisi leur sépulture. Cette abbaye porta le nom de Saint-Félix que saint Clément lui-même avait donné à l'une de ses églises.

En 1090, l'évêque Hérermann ayant fait la translation du corps de saint Clément dans l'église de Saint-Félix, elle prit dès lors le nom de ce premier pasteur dont elle possédait les reliques.

Ce monastère fut détruit dans le siège de 1552. Transféré dans le couvent des Pucelles, auprès des hautes grilles, il en fut encore délogé trois ans après pour augmenter les fortifications de la place.

Les religieux achetèrent alors l'auberge de la Licorne, dans la rue du Pontifroy. Ils y bâtirent, en 1668, la maison qui subsiste encore aujourd'hui et qui ne fut achevée qu'en 1705. L'église fut commencée en 1680, reprise en 1715, en 1735 et finie en 1737; le portail en 1740 est terminé en 1759.

Cette belle abbaye fut occupée par l'entreprise des lits militaires, puis par les jésuites.

### *Saint-Symphorien*

Fondée vers l'an 612 par saint Papal, sous l'invocation des saints innocents, cette abbaye était située sur le chemin qui

conduit de la citadelle à Montigny ; elle était tombée en décadence lorsqu'Adalbéron II la releva et lui imposa le nom de Saint-Symphorien, dont il y avait apporté les reliques en 992.

En 1444, le monastère fut rasé dans le siège que la ville soutint contre Charles VII et René d'Anjou. Les religieux se retirèrent alors dans une grande maison, appelée la cour de Morimont, au-dessous de l'esplanade actuelle ; ils furent obligés d'en sortir en 1562, parce que cette maison fut enveloppée dans les fortifications de la citadelle.

Enfin, ils se choisirent une troisième demeure en achetant vis-à-vis de la paroisse Saint-Martin les deux hôtels de Bau-doche et de Gournay <sup>1</sup>.

En 1717, ils construisirent la belle église qui fut démolie en 1811 pour agrandir la maison de détention.

Enfin, en 1768, ils furent transférés au collège, dans la rue de la Vieille-Intendance, pour se charger de l'enseignement, et leur couvent devint une maison de répression, sous le nom d'hôpital de la Magdelaine.

### *Saint-Vincent*

Cette abbaye fut, en 968, établie hors des murs de la ville, dans une île de la Moselle alors inhabitée. Elle est la seule qui n'ait pas été déplacée. Thierry I<sup>er</sup>, qui en est le fondateur, la dota de ses biens et y déposa une foule de reliques.

On commença de construire l'église actuelle en 1248 ; elle n'a été consacrée qu'en 1376. Les deux dernières travées et le portail ne datent que de 1754 à 1756. Elle est aujourd'hui église paroissiale.

En 1768, la mense abbatiale a été convertie en dépôt de mendicité ; elle a été réduite en cendres en 1811.

<sup>1</sup> La rue des Prisons-militaires n'existait pas encore, non plus que son prolongement jusqu'à l'église de Saint-Martin, en sorte que la mense abbatiale, qui est en face de cette église, faisait corps avec le monastère.

En 1804, on a établi dans la maison conventuelle un lycée, qui devint Collège royal.

#### *Pontiffroy*

En 1320, de pieux habitants de Metz avaient institué un monastère de l'ordre de Citeaux, et qui fut appelé Abbaye de Notre-Dame-du-Pontiffroy, parce qu'elle était située auprès du pont qui, aujourd'hui, porte encore ce nom.

En 1565, ce couvent fut détruit pour augmenter les fortifications de la place. Charles IX le transféra dans une maison voisine de la paroisse Saint-Georges, rue de Chambière, et qui appartenait à l'abbaye de Justemont.

En 1741, l'abbaye de Pontiffroy fut supprimée par le roi, qui en céda les biens aux chanoinesses du petit Clairvaux, cession que le pape confirma par des bulles du mois d'octobre de la même année.

#### *Saint-Eloi*

L'abbaye de Saint-Eloi se forma au commencement du xi<sup>e</sup> siècle dans le lieu appelé la Grange-aux-Dames; incommodée par les débordements de la Moselle, elle se transporta, dans le siècle suivant, à Buris au Thury, dont elle prit le nom. Elle porta ensuite celui de Sainte-Croix. Elle était de l'ordre des Prémontrés. Détruite dans le siège de 1552, par le duc de Guise, qui craignait que l'ennemi ne s'y logeât, elle fut transférée dans l'hospice Saint-Eloi, où est maintenant la bibliothèque. Ses deux derniers abbés s'étant rendus odieux, l'un par son attachement aux Impériaux, l'autre par le scandale de ses mœurs, Henry IV supprima cette abbaye en 1595, et il en affecta les biens à l'établissement d'un collège.

#### *Notre-Dame-des-Champs*

En 1112, les bénédictins de Chézy-sur-Marne, vinrent instituer auprès de la porte de Saint-Thiébaud, le prieuré de Notre-

Dame-des-Champs, où l'image de la Vierge était en grande vénération. Le pape Adrien IV lui donna de grands privilèges.

Cette maison périt dans le siège de 1444; mais elle fut restaurée par les Antonistes de Pont-à-Mousson, qui en recouvrèrent les biens. De nouveau rasée au siège de 1552, elle ne se releva plus.

### Abbayes de femmes

#### *Sainte-Glossinde*

Fille du duc Vintrion, l'un des principaux seigneurs de la Cour d'Austrasie, Glossinde avait été fiancée à Obolénus qui, arrêté par ordre du roi, fut décapité. Ce tragique événement et l'assassinat de Vintron, commandé par Brunehaut, déterminèrent Glossinde à se jeter dans un cloître.

En 604, elle fonda, sur un terrain qui appartenait à sa famille, auprès de la porte de Scarpone, un monastère sous l'invocation de Saint-Sulpice et de l'ordre de Saint-Benoît. Elle y eut bientôt rassemblé cent dames. Morte à l'âge de 30 ans, dans une réputation de sainteté, elle donna son nom au monastère qui dès lors s'appela Abbaye de Sainte-Glossinde, dont les chanoinesses furent toujours de noble condition.

L'autorité des évêques et du souverain, s'interposèrent souvent pour réprimer les désordres et les mauvaises mœurs qui s'étaient introduites dans cette abbaye. Elle fut cloîtrée en 1680 par M. de la Feuillade.

Les bâtiments de cette abbaye, et surtout l'église, avaient été fort endommagés en 1676, lorsqu'on y fit de ce côté des fortifications qui furent rasées en 1736. Le roi en abandonna l'emplacement aux dames de Sainte-Glossinde qui, dès 1739, rebâtirent presque en entier sur pilotis leur monastère, ainsi que les maisons qui font face au rempart de Saint-Thiébaud.

L'église actuelle a été commencée en 1742 et terminée en 1757.

En creusant les caveaux de cette église, on trouva, à vingt pieds de profondeur, les vestiges d'un château de construction romaine.

En 1802, on y construisit un petit séminaire dans la partie qui regarde le rempart, et l'on prolongea, jusque sur les anciens fossés de la citadelle, les jardins de l'évêché qui furent considérablement embellis.

En 1616, on a rebâti la façade qui regarde ces nouveaux jardins pour y faire le logement de M. l'évêque.

#### *Saint-Pierre*

La fondation de cette abbaye est attribuée à Eleuthère, maire du palais sous Théodebert, roi d'Austrasie, vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle. Sainte Waldrade, sa sœur, donna en 596, tous ses biens à ce monastère, dont elle fut créée abbesse en 612. Les bâtiments furent construits pour recevoir trois cents religieuses, auxquelles l'empereur Othon I<sup>er</sup> fit suivre, en 960, la règle de saint Benoît. En 977, Othon XI confirma cette abbaye par une charte datée de Thionville, et lui fit rendre ses biens usurpés par les laïcs.

Cette abbaye était située dans l'emplacement actuel de la citadelle. L'église sert encore de forge aujourd'hui. On l'appelait le Grand-Moustier ou Saint-Pierre-aux-nonains.

L'Evêque Adalbéron II y fit transporter, de Spolette, le corps de sainte Sérenne, qu'on exposait pour avoir du beau temps, de même que celui de sainte Waldrade ou Waldrée, pour obtenir la pluie.

En 1562, cette abbaye fut transférée dans la Maladrerie de Saint-Antoine, dont les bâtiments occupaient un grand espace entre le quai Saint-Ferroy et le terrain où l'on a ouvert depuis la rue des Jardins. C'est de là que le quai de la Moselle a pris le nom de Saint-Pierre.

#### *Sainte-Marie*

En 981, Adalbéron II fit construire l'abbaye de Sainte-



Marie près de celle de Saint-Pierre pour lui servir de succursale, parce que le nombre de dames y était devenu trop considérable. Les bâtiments en subsistent encore et sont occupés par le général du génie.

En 1562, cette abbaye fut transportée sur la place de Chambre, dans une maison des chevaliers de Malte, appelée le petit Saint-Jean et bâtie sur les ruines d'un château de construction romaine. Dès lors le quai prit le nom de quai Sainte-Marie.

En 1760, Louis XV réunit les deux abbayes et les transforma en chapitre noble et séculier, sous l'invocation de Saint-Louis. Ce changement fut agréé par le pape par des bulles du mois d'octobre de la même année. Il ne s'opéra néanmoins qu'en 1762. Madame la comtesse de Choiseul, qui en avait été nommée abbesse, est morte à Metz en 1816.

Après le traité de Campo-Formio, la rue de la Paix a été ouverte en 1797, au travers du bâtiment de cette abbaye.

*Nota.* — Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, il existait une confraternité de prières entre les trois chapitres de chanoines, les quatre couvents de bénédictins et les trois abbayes de religieuses. Elles assistaient aux processions générales, aux Te Deum, aux fêtes solennelles. Dans plusieurs occasions, ces dames allaient chanter l'office à la cathédrale et réciproquement. Cette confraternité a été supprimée par un arrêt du Conseil d'Etat en 1769.

### *Clairvaux*

Saint Bernard, étant à Metz en 1133, substitua à des moines dont la conduite l'avait scandalisé, des religieuses de son ordre, dont le chapitre prit le nom de Petit-Clairvaux. Ces dames n'étant pas cloîtrées, menèrent une vie trop dissipée et contractèrent des dettes.

Pour rétablir leurs affaires, le roi leur donna, en 1740, les biens de l'abbaye de Pontiffroy ; mais le désordre n'ayant fait

qu'augmenter, il prononça la suppression de l'abbaye par des lettres-patentes du 23 juin 1755, et par un brevet du 24 décembre 1756, il en donna les biens à l'hôpital de Saint-Nicolas pour établir une maison de force sous le nom d'Hôpital-de-la-Magdelaine. Le pape y consentit par une bulle du mois de septembre 1757.

L'église de Clairvaux était située rue Chapellerue, à côté du magasin de la ville.

### *Ordre de chevalerie*

Les Templiers, ou les pauvres chevaliers du temple, s'introduisirent à Metz en 1133. Ils n'eurent d'abord qu'une humble chapelle que leur donna l'abbesse de Sainte-Glossinde ; mais bientôt enrichis, ils l'abandonnèrent aux Augustins, pour aller s'établir dans le beau quartier qu'occupe aujourd'hui la citadelle.

Après leur suppression, qu'on croit n'avoir eu lieu ici qu'en 1319, lorsqu'elle fut prononcée par le Concile de Mayence, les chevaliers de l'ordre de Malte se partagèrent leurs biens : les premiers institués au siège d'Aix en 1191, pour soigner les malades, avaient, dans la rue des Allemands, une Commanderie qui fut connue sous le nom de Frères-de-Sainte-Marie-des-Allemands et de Sainte-Elisabeth. On conservait dans l'arche (archives) de Saint-Eucaire des titres de cette Commanderie datés de 1245 à 1281, et dans celle de Saint-Gangoulf, d'autres chartes qui s'étendaient jusqu'en 1363. Mais on ignore absolument l'époque de son établissement et de sa suppression.

Quant aux chevaliers de Malte, on sait seulement qu'ils existaient déjà à Metz en 1194 ; ils occupaient sur la place de Chambre le vieux château des Romains, appelé le Petit-Saint-Jean. Là ils menaient la vie commune en 1323. Ils y établirent aussi la Chambre ou la Commanderie de la province, d'où la place, qui était au devant du château, a pris le nom de place de Chambre, qu'elle porte encore.

Les bâtiments de leur Commanderie ayant été donnés en 1561 à l'abbaye de Sainte-Marie par Charles IX, elle fut transférée, en 1565, dans la maison du sieur Molinet, sur les Murs, où elle subsista jusqu'en 1792, sous le nom d'hôtel de Malte :

On y avait réuni la chapelle de Saint-Genêt, fondée en Juifruie dans le XIV<sup>e</sup> siècle par les Ménétriers, et le commandeur était obligé d'y faire une messe le jeudi de chaque semaine.

### Monastères d'hommes

#### *Trinitaires*

Les chanoines réguliers de l'ordre de la Trinité, institués pour la rédemption des captifs, s'établirent à Metz, en 1198, hors de la porte Mazelle. Incommodés par les débordements de la Seille, ils achetèrent en 1266, à l'entrée de la rue des Clercs, une maison qu'ils furent obligés de céder aux sœurs collettes en 1552, et que Charles de Guise, cardinal de Lorraine, leur donna l'hôtel de l'abbaye de Gorze, appelée la Cour-d'Orme ou la Cour dorée. L'église, bâtie en 1264, fut reconstruite en 1720. Depuis 1804 elle est affectée au culte protestant.

#### *Grands-Carmes*

Les Grands-Carmes furent envoyés à Metz, par saint Louis, en 1254. Ils habitèrent d'abord la Basse-Saulnerie; mais en 1275 ils jetèrent les fondements de la belle église qui subsiste encore aujourd'hui et qui ne fut achevée qu'en 1415, par les aumônes et les libéralités des fidèles. <sup>1</sup> Robert, comte de Bar, qui fut deux ans prisonniers à Metz, contribua de 1000 liv. messins à cette construction. La maison conventuelle fut détruite en 1552 lorsqu'on fit le retranchement qui prit le

<sup>1</sup> On est près de la démolir, parce que longtemps abandonnée, elle menace ruine.

nom du duc de Guise ; elle fut transportée à côté de l'église, sur l'emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Les bâtiments sont depuis 1793 réunis à l'arsenal de l'artillerie.

En 1808, les belles pyramides d'architecture mauresque, qui décoraient les trois autels de l'église, furent enlevées furtivement et transférées au Musée des antiques à Paris.

### *Augustins*

En 1260 vinrent à Metz des ermites de Saint-Augustin. Les Templiers leur cédèrent la chapelle qu'ils tenaient de l'abbesse de Sainte-Glossinde. Le maréchal de Belleisle fit démolir en 1739 leur couvent pour construire la nouvelle porte de Saint-Thiébaud et la place qui la précède. L'église avait été conservée et son portail était orné de colonnes de granit, restes de nos anciens monuments. Elle a été détruite en 1799, et en 1807 les colonnes ont été transportées dans les jardins de la Malmaison.

### *Dominicains*

Les frères prêcheurs, autrement appelés Dominicains, du nom de leur fondateur, ou Jacobin, parce que leur premier établissement, à Paris, se fit dans la rue de Saint-Jacques, furent institués à Metz, en 1221, par l'évêque Conrad. Reinier Tignane, ancien maître-échevin, fit bâtir leur église, dont Conrad posa la première pierre en 1222. Elle ne fut achevée qu'en 1286 et consacrée par le légat du pape qui présidait au Synode dans cette ville. Saint Dominique vint la visiter dans le voyage qu'il fit en France.

En 1552, les frères prêcheurs furent obligés de céder leur couvent à l'abbaye de Saint-Arnault. Ce ne fut qu'en 1660, qu'ils parvinrent à se réunir dans une nouvelle maison qu'ils achetèrent vis-à-vis de leur ancienne église.

Il est sorti de ce couvent plusieurs inquisiteurs de la foi,

des personnages célèbres dans l'éloquence de la chaire, d'habiles controversites et cinq évêques. Il a constamment entretenu une chaire de théologie.

#### *Cordeliers*

L'ordre des pères de Saint-François s'introduisit à Metz en 1216, dans la maison d'Adèle de Belgrée, qui leur en fit donation. Le couvent fut achevé en 1236 et l'église en 1376. Démolie en 1804, elle a subsisté quatre cent vingt-huit ans.

En 1602, les Cordeliers furent remplacés par des Récollets, changement que Henry IV approuva par des lettres-patentes du 13 juillet 1603.

#### *Célestins*

En 1374, Bertrand-le-Hongre, citoyen distingué de Metz, établit les Célestins auprès d'une chapelle qu'il avait consacrée à la Vierge, dans un vaste enclos appelé le Grand-Cimetière. Leur église fut bientôt bâtie aux frais du fondateur, et l'évêque la consacra en 1376; mais la maison claustrale ne fut achevée qu'en 1402. Il en est sorti plusieurs grands personnages.

Ruinés par la construction de leurs nombreux bâtiments, sur les rues d'Asfeldt et de Cambout, ces religieux qui suivaient la règle de saint Benott, furent supprimés en 1774. Leur monastère fut transformé en magasin des effets militaires, et en 1811, il devint un arsenal pour le génie, les sapeurs et les mineurs.

#### *Cordeliers-Observantins*

En 1425, Jean-Georges Baudes, habitant de Metz, fonda, dans le quartier du Grand-Meisse, où est aujourd'hui l'arsenal, un couvent pour les Cordeliers de l'Étroite-Observance; on les appela Frères Baudes du nom de leur fondateur. Leur monastère fut renversé dans le siège de 1552. Ils se retirèrent dans la Maladrerie de Saint-Antoine, sur le quai Saint-Pierre;

mais ayant conspiré pour livrer la ville aux Autrichiens, les uns furent pendus et les autres bannis.

### *Minimes*

Le cardinal de Guise envoya dans cette ville, en 1602, des Minimes ou frères ermites du frère François de Paule. Ils furent confirmés par des lettres-patentes de Henry IV, en 1604. Le cardinal leur donna une maison près de la citadelle; mais ils l'échangèrent, en 1604, contre l'hôtel de Charles du Marteau, dans la rue des Allemands.

Leur église fut consacrée en 1640 et détruite en 1811. Six maisons sont aujourd'hui bâties sur l'emplacement qu'elle occupait.

### *Jésuites*

Pendant son séjour à Metz, en 1603, Henry IV avait permis le retour des Jésuites en France, et en 1605, il les avait substitués aux Séculiers qui tenaient le collège de Metz dans la maison de Saint-Eloi (bibliothèque); mais, contrariés par les fortes oppositions de la ville, les Jésuites n'obtinrent l'enseignement qu'en 1622, par des lettres-patentes de Louis XIII. Ils vendirent, en 1634, la maison de Saint-Eloi aux Petits-Carmes pour 11,600 liv. et achetèrent la maison des Antonistes, où ils ne restèrent pas longtemps. En 1649, ils la cédèrent aux Ursulines.

Enfin, par des lettres-patentes du 3 février 1642, le roi leur donna, dans la rue de la Crête, le vieux temple des protestants et ils y construisirent un collège.

Le Parlement posa en 1665 la première pierre de leur église, aujourd'hui la paroisse de l'Assomption. La construction en fut bientôt interrompue, faute de fonds; elle fut reprise en 1676, enfin en 1735 et terminée en 1739. On se rappelle que c'est dans cette église que Louis XV reçut le titre de Bien-aimé.

Les Jésuites furent supprimés en 1762.

*Antonistes*

Les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, établis à Pont-à-Mousson, avaient acheté les biens du prieuré de Notre-Dame-des-Champs, abandonné depuis le siège de 1444, ils avaient restauré cette maison dont ils s'étaient fait une succursale; mais les religieux qui l'habitaient en ayant été expulsés dans le siège de 1552, ils se retirèrent à la Maladrerie de Saint-Antoine, qu'il leur fallut céder aux dames de Saint-Pierre en 1562. Ils se logèrent alors sur la place Cocotte; mais en 1670, ils achetèrent des Ursulines la maison au travers de laquelle on a pratiqué, en 1809, la nouvelle rue qui porte leur nom.

Les Antonistes furent supprimés en 1778, et leurs biens réunis à ceux de l'ordre de Malte.

*Capucins*

Antoine Fourrier, évêque suffragant de Metz, avait acheté un lieu appelé la Joyeuse-Garde,<sup>1</sup> pour y placer les Jésuites; mais les habitants les ayant repoussé, alors le suffragant mit, en 1602, dans cette maison, des Capucins dont Henry IV avait confirmé l'établissement à Metz, par une lettre du 18 décembre 1600, où il dit: « Comme chacun sçait et cognoist laustérité  
« de vie et la dévotion singulière des Capucins... je veulx  
« croire questant établis à Metz... leur demeure y fera un  
« grand fruit à l'avancement de l'honneur et gloire de Dieu ».

Le nombre des religieux s'accrut si rapidement en peu d'années, dans cette maison, qu'elle fut regardée comme la première de l'ordre. Ils se recommandèrent par une austère piété et plusieurs d'entre eux furent canonisés.

En 1694, ils furent visités par leur général, dom Bernardin

<sup>1</sup> En 1498, cette maison avait été vendue au sir Robert de la Morck, seigneur de Sedan et de Floranges, par Pierre Cappard, marchand à Metz, moyennant 1500 liv. et 12 s. 10 d. de rente.

d'Aredzo, Napolitain. Des salves d'artillerie annoncèrent son entrée à Metz, et on lui donna une garde militaire.

Le jardin botanique est depuis 1802 établi dans ce monastère, dont la cession définitive a été faite à la ville en 1813.

L'église qui avait été reconstruite en 1724, sert d'orangerie (actuellement des bains publics).

#### *Petits-Carmes*

Les Carmes déchaussés ou Petits-Carmes s'établirent à Metz en 1644, sous la protection de M. de Madaure, évêque suffragant. La ville les reçut à condition qu'ils ne mendieraient pas. Le roi ne leur accorda des lettres-patentes qu'en 1675.

#### *Lazaristes*

Les prêtres de la mission de Saint-Lazare furent placés à Metz, en 1661, par la reine Anne d'Autriche, qui fit acheter pour eux l'hôtel de Montgomery dans la rue de la Fontaine.<sup>1</sup> Bossuet conclut lui-même le marché pour 1000 louis d'or. La reine dota cette maison pour prêcher dans les campagnes et y fonda trente demi-pensions pour de jeunes clercs. C'est de là qu'elle prit le nom de Séminaire de Sainte-Anne. On en a fait une brasserie.

#### *Maison de la propagation de la Foi*

En 1665, quinze notables de la ville, au nombre desquels se faisaient remarquer le père du célèbre Bossuet et M. de Jobal, tous deux conseillers au parlement de Metz, se réunirent sous la protection de saint François de Sales, pour procurer aux nouveaux convertis une maison de refuge ; mais cet établissement ne put se former qu'en 1668. Secondant les pieuses intentions de son père, Bossuet, qui était alors grand-doyen de la cathédrale, le fit doter des biens de la Maladrerie de

<sup>1</sup> Cette maison était regardée comme le boulevard du Calvinisme.



Longeau. On acheta pour 7200 fl. deux maisons situées à côté de la prison civile. Le roi y donna son adhésion par des lettres-patentes du mois d'avril 1670; mais il défendit expressément d'y établir aucune communauté religieuse. Lorsque le zèle des conversions eut cessé, on plaça dans cette maison des frères de la doctrine chrétienne.

### *Chanoines réguliers*

En 1735, pendant que l'on construisait encore le fort de la Double-Couronne, commencé en 1728, les Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Sauveur, vinrent de Saint-Pierremont, arrondissement de Briey, s'établir dans ce nouveau quartier.<sup>1</sup>

En 1737, M. l'évêque de Saint-Simon et M. le maréchal de Belleisle posèrent la première pierre des bâtiments de cette maison, qui furent achevés en 1740. L'église fut érigée en paroisse sous le titre de Saint-Simon qu'elle porte encore aujourd'hui.

En 1752, Louis XV supprima la mense abbatiale de Saint-Pierremont du gré de Stanislas, roi de Pologne; le pape y consentit par une bulle du 24 septembre 1753, et les biens de l'abbaye furent, par des lettres-patentes du mois de mai 1755, affectés à l'établissement d'un collège dans cette maison, sous le nom de Collège royal de Saint-Louis. Le roi y fonda des bourses pour douze jeunes gentilhommes.

<sup>1</sup> Ils avaient représenté au roi qu'étant au milieu du bois, exposés aux courses des ennemis et aux ravages de la guerre, ils avaient besoin d'un hospice à Metz pour y déposer leurs grains, leurs effets les plus précieux, et pour s'y réfugier eux-mêmes, en cas d'invasion. En conséquence ils demandaient en leur faveur une exception aux arrêtés du Conseil du 28 avril 1666 et 27 mars 1719, qui défendaient de former dans cette ville aucun nouvel établissement religieux. Le roi leur accorda un emplacement de 1440 toises pour bâtir leur maison.

### Ecoles chrétiennes

Les frères de la doctrine chrétienne furent appelés à Metz en 1747 par M. de Saint-Simon. Ils ont tenu leurs écoles, d'abord dans l'ancien couvent de Sainte-Elisabeth, ensuite près de l'église de Saint-Simplice et à côté de la prison civile dans la maison du Refuge.

Rappelés à la fin de 1816, la ville leur construisit un bel établissement sur le lieu qu'occupait l'ancienne église paroissiale de Sainte-Croix.

Cette église vendue par le domaine, était devenue un magasin de sel. Elle fut rachetée par l'abbé Claudin qui la donna en 1811 à la ville, pour y placer des frères de la doctrine chrétienne. Cette donation fut approuvée par un décret daté de Smolensk, le 20 août 1812.

### Couvents de filles

Le plus ancien monastère de filles fut celui de Grandes-Pucelles. Ces religieuses de l'ordre de Saint-Benoît s'établirent, vers l'an 1020, au-dessous de la digue qui porte encore leur nom, dans une île appelée alors la Vigne de Saint-Marcel. Elles y restèrent jusqu'en 1552, que leur maison fut cédée aux Bénédictins de Saint-Clément, et les Pucelles se réunirent aux chanoinesses de Saint-Pierre.

Il a existé encore une autre congrégation de femmes appelées les Dames-des-Pucelles-sus-lou-Mur. Dans un cartulaire de 1332, on voit qu'en 1320 elles étaient au nombre de neuf.

Dans un atour de 1304 il est encore fait mention des Pucelles-de-Mances, au costes Saint-Marcel; on ignore si ce sont les mêmes que celles qui ont existé sur les murs.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Il y eut aussi, sur les murs, des béguines ou religieuses vouées particulièrement au soin de garder les malades et veiller les morts. Près de là était aussi une église dédiée à saint Simon et à saint Judes.

*Magdelaines*

On ne sait quand s'établirent à Metz les chanoinesses régulières de Sainte-Marie-Magdelaine, de l'ordre de Saint-Augustin. Seulement il est constaté par des contrats d'ascension qu'elles existaient au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Le pape Nicolas V ayant transféré les chanoines de Saint-Thiébaud dans leur couvent en 1542, elles obtinrent en échange la chapelle de Sainte-Elisabeth, dans le vieux cimetière, auprès des Célestins, et y bâtirent une nouvelle maison. Depuis 1805 elle est convertie en caserne pour la gendarmerie.

*Sainte-Claire*

Les religieuses de Sainte-Claire, aussi appelées Urbanistes, furent attirées à Metz, en 1157, par un habitant de cette ville nommé Falcon, qui les reçut dans sa maison, rue du Pontiffroy; mais l'insalubrité du lieu les força de se transporter, en 1258, au haut du Tombais.

Elles choisissaient elles-mêmes leur abbesse. Le roi leur en ayant envoyé une en 1677, elles la congédièrent poliment. Elles avaient un nombreux pensionnat.

*Religieuses de Saint-Dominique ou Prêcheresses*

On rapporte que plusieurs saintes filles, qui vivaient en communauté dans le quartier du Pontiffroy, obtinrent, en 1270, de l'évêque Laurent, la permission de suivre la règle de saint Dominique, et en 1278 elles se transportèrent dans un lieu appelé la Cour de Saint-Vie, où elles bâtirent le couvent qui donna le nom à la rue actuelle des Prêcheresses.

S'étant relâchées de la règle, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on les soumit à la réforme en 1502, et depuis lors, leur monastère ne cessa d'être un parfait modèle d'austérité et d'édification. Ces religieuses furent souvent envoyées dans d'autres couvents de leur ordre pour y rétablir la discipline.

En 1701, la duchesse de Bavière, pour accomplir un vœu qu'elle avait formé, dans la maladie de son époux, fit enchâsser dans deux bustes d'argent et envoya à ces pieuses filles, le chef de l'empereur Henry II, canonisé en 1152 et celui de sainte Cunégonde, son épouse.

Une partie de cette maison est aujourd'hui convertie en école gratuite de dessin.

#### *Sœurs-Colettes*

Les religieuses de Sainte-Claire, nommées Damianistes, Sœurs-Colettes ou de l'Ave-Maria, furent établies à Metz en 1482, dans le quartier du grand Meisse, auprès des frères Baudes, par Nicole Geoffroy, nièce du cardinal d'Albi et femme d'un échevin de la ville.

En 1552, le duc de Guise enveloppa ce monastère dans le retranchement qui porte son nom. Les Sœurs-Colettes furent transférées dans la maison des Trinitaires, à l'entrée de la rue des Clercs; douze ans après, en 1563, elles en furent délogées, lorsqu'on acheva les fossés intérieurs de la citadelle dans lesquels tomba leur maison.

Charles IV leur donna l'église et le presbytère de Saint-Ferroy, Ferjus ou Féréol; elles y restèrent jusqu'à leur suppression, assujetties à la rigueur de l'observance, ne vivant que d'aumônes, faisant toujours abstinence, marchant nus pieds et couchant sur la dure.

L'église, qui était très ancienne, a été démolie en 1812.

*Nota.* — L'Ave-Maria de Paris a été établi pour les Sœurs-Colettes de Metz.

#### *Carmélites*

Sur la demande de Madame la duchesse de Lavalette, dont le mari était gouverneur de Metz, Henry de Bourbon, évêque de la même ville, y envoya de Paris des Carmélites en 1623. Il les logea d'abord au haut de Sainte-Croix; mais trois ans

après elles achetèrent plusieurs masures entre les rues de la Crête et de Saint-Gengoulf; elles y bâtirent le couvent dont une partie est occupée par la Compagnie départementale.

### *Congrégation*

Dans la même année, 1628, arrivèrent à Metz des filles spirituelles ou Dames de la Congrégation de Saint-Augustin. Pendant huit mois elles reçurent un asile des dames de Saint-Pierre; mais ayant acheté une maison dans la rue du Pontiffroy, elles s'y logèrent à la fin de l'année et ouvrirent des écoles.

Le monastère, qui subsiste encore aujourd'hui, n'a été bâti que vers le milieu du dernier siècle. L'église qui était fort belle, avait été construite en 1755. Elle est aujourd'hui remplacée par des maisons.

En creusant les fondations de cette église, on découvrit, à vingt pieds sous terre, le parvis en mosaïque d'un ancien temple.

### *Visitation*

Les religieuses de l'ordre de la Visitation-de-Notre-Dame, vinrent de Riom s'établir à Metz, dans le mois de février 1733. La reine Anne d'Autriche les recommanda spécialement à la sollicitude des magistrats municipaux, par une lettre du 10 janvier: « Vous nous rendrez, leur dit-elle, une preuve bien particulière de l'affection que vous nous avez toujours témoignée, en favorisant leur établissement dans la ville de Metz. »

Le roi confirma cette institution par des lettres-patentes du mois d'avril 1633.

En 1729, elles commencèrent la construction des bâtiments qui subsistent encore aujourd'hui dans la rue Mazelle. Ils ne furent achevés qu'en 1766. L'église, qui était très élégante, a été convertie en forge de maréchal.

En 1805, les dames qui restaient de cette congrégation, se réunirent dans une maison, rue du Haut-Poirrier, que leur achetèrent Mademoiselle Alexandre et M. l'abbé Munier. Par un arrêté du mois de mars 1810, elles furent autorisées à demeurer provisoirement en communauté ; elles recevaient des pensionnaires et tenaient des écoles gratuites de jeunes filles.

#### *Sainte-Elisabeth*

En 1640, des religieuses de la Présentation de Notre-Dame, tiers-ordre de Saint-François, vinrent de Paris remplacer les sœurs de Saint-Jacques qui les avaient précédées de quelques années et qui s'étaient ruinées. Elles achetèrent de ces sœurs la maison de Sainte-Elisabeth, rue des Trinitaires, et s'y établirent pour enseigner les jeunes filles, assister les malades et veiller les morts.

Les billets de banque ayant appauvri ce monastère, elles reçurent du roi, en 1751, une lettre de cachet qui leur défendit de recevoir des novices ; et le 5 juillet 1752, M. l'évêque de Saint-Simon les fit sortir de leur maison qui dès lors fut supprimée. Elles se mirent en pension dans les autres couvents de la ville.

#### *Ursulines*

En 1649, des Ursulines vinrent de Mâcon s'établir à Metz, rue Mazelle, dans une maison qu'elles avaient achetée des Jésuites ; elles la vendirent ensuite aux Antonistes pour aller, en 1663, construire sur la Moselle, dans la rue Saint-Marcel, une grande et belle maison conventuelle. Elles y tinrent des écoles gratuites et y formèrent un pensionnat qui acquit une haute célébrité.

Elles n'obtinrent des lettres-patentes du roi qu'au mois de juillet 1667.

Leur maison a été le berceau de plusieurs autres fondées à Mayence, à Wurtzbourg, etc.

*Propagation*

Alix Clerginet, fille zélée pour la conversion des hérétiques, forma, dans ce dessein, sous le nom de Propagation de la Foi, une association qui fut tracassée par les Calvinistes qui se plaignaient de ce qu'on employait toutes sortes de séductions pour convertir leurs enfants au catholicisme ; mais en 1655 et en 1657 elle obtint des lettres-patentes du roi qui, en confirmant son institution, lui permit de s'associer douze filles, de vivre avec elles en communauté, mises dans l'état séculier et sans pouvoir faire une profession religieuse.

En vérifiant ces lettres-patentes, le Parlement y mit la restriction qu'il ne serait rien entrepris au préjudice des édits publiés en faveur des réformés. Il avait eu sans doute en vue l'arrêt du Conseil du 19 mai 1643, qui défendait aux directeurs de la Propagation de recevoir les enfants des Calvinistes avant l'âge de 12 ans pour les filles, et de 14 ans pour les garçons.

Cette maison, dotée des biens d'Alix Clerginet, devint une école et un pensionnat pour les demoiselles, et subsista avec succès jusqu'en 1790.

*Refuge*

On a vu que la Maison du Refuge, congrégation de Saint-Charles, fut un des nombreux bienfaits de M. le duc de Coislin, pour donner aux familles les moyens de retirer du vice les jeunes filles qui y seraient tombées. Au mois de février 1704, il établit cette maison à côté des magasins de Chèvremont, en attendant qu'il leur eût fait bâtir un vaste couvent dans la rue Saint-Marcel, à côté des Ursulines. Elles y entrèrent le 24 juillet 1705 ; leur église, qui est aujourd'hui un atelier de charron, a été bénite en 1709.

*Doctrine-Chrétienne*

Pierre Goize, chanoine de la cathédrale affecta, en 1712, tous ses biens à la fondation d'un séminaire de filles, sous le

nom d'Ecole de la Doctrine-Chrétienne. Les dames, préposées à cet établissement, n'étaient pas cloîtrées, ni liées par des vœux perpétuels. Là les filles pauvres devaient apprendre à lire et à écrire, à coudre et à broder.

Par un décret du 12 août 1807, M. l'évêque fut autorisé à rétablir ces écoles dans la même maison, rue de la Crête, où un siècle auparavant elles avaient été créées. Elles sont tenues par les sœurs de Sainte-Chrétienne ou de l'Enfance de Jésus et de Marie. Elles obtinrent des fonds de l'Etat, une somme de 10,000 fr. pour commencer leur établissement et un secours annuel de 2000 fr.

Cette maison qui, sous la direction de M<sup>me</sup> Méjauze, a beaucoup prospéré, rend d'importants services à la ville. Elle est le berceau et le chef-lieu de la congrégation qui a formé un grand nombre de succursales dont les succès toujours croissants font bénir cette utile institution.

#### *Sainte-Sophie*

Les Dames de Sainte-Sophie ont été, en 1806, appelées de Charleville à Metz pour y tenir un pensionnat de demoiselles.

Autorisées par un décret du mois de juin 1807, elles ont acheté, dans la rue des Prisons-Militaires, une maison où elles justifient la confiance de toutes les honnêtes familles par les soins éclairés qu'elles donnent à l'éducation. On regretta que leurs bâtiments ne fussent pas assez spacieux pour répondre à toutes les demandes qui leur étaient faites.

#### **Paroisses**

On sait peu de choses des paroisses de la ville, dont la fondation se perd dans la nuit des temps. La liste de ces églises peut toutefois n'être pas dénuée d'intérêt :

1. Saint-Simon, érigée en 1740, dans le fort de la Double-Couronne.
2. Saint-Vincent, ancienne abbaye, érigée en paroisse dans les années 1791 et 1803.



3. Saint-Marcel a été longtemps la chapelle des gens de l'abbaye de Saint-Vincent, et n'a été érigée en paroisse qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque cette île de la Moselle eut commencé à se peupler.

4. La paroisse de Saint-Georges était autrefois dans un faubourg de la ville. Elle appartenait au comte de Sarwerden qui, en 1197, en fit donation aux chanoines de Saint-Thiébaud. On sait que longtemps les églises et leurs revenus furent possédés par des laïcs qui en affermaient la desserte.

Tous les ans, le jour de la fête patronale de Saint-Georges, on promenait à cheval, dans la ville, Saint-Georges et la Pucelle, représentant la cité. Ces deux mannequins, richement habillés, étaient conduits de la cathédrale à la paroisse, par les soldoyeurs et les principaux habitants.

5. Saint-Médard, dans la rue de ce nom, a été détruite dans le siège de 1552.

6. Saint-Livier. Cette paroisse était d'abord sous l'invocation de Saint-Polyeucte; elle fut dédiée à saint Livier, lorsque l'évêque Thierry y déposa le corps de ce grand personnage qui, général des Médiomatrieurs, fut pris par les Huns, vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle, et décapité sous les murs de Marsal, où on lui avait érigé une chapelle.

En 1798, des maisons et des boutiques remplacèrent cette église sur la place Croix-outré-Moselle.

7. Saint-Ferroy n'était qu'une chapelle au XII<sup>e</sup> siècle; elle fut donnée en 1197 aux chanoines de Saint-Thiébaud; érigée depuis en paroisse, elle fut supprimée en 1563, lorsque les sœurs Colettes vinrent s'y établir.

8. Sainte-Sigolène, paroisse conservée; elle tire son nom de la sœur de saint Sigebaut, évêque de Metz, et d'une illustre maison d'Aquitaine.

9. Sainte-Croix a été supprimée en 1791, démolie en 1816 et transformée en école chrétienne.

10. Saint-Victor subsiste encore au fond de la Cour aux blés. On y a pratiqué des logements et des greniers à fourrages.

En construisant en 1812, au pied de cette église, dans le coin de la place de Chambre, la maison qui fait angle avec le palais de justice, on découvrit, à 8 pieds sous terre, les bases d'une belle colonnade d'ordre Pestonien, qui sans doute étaient le péristyle d'un ancien temple.

11. Saint-Jacques occupait une partie de la place de ce nom; elle a été rasée en 1574, pour agrandir cette place.

12. La paroisse Saint-Gorgon existait entre la place d'Armes et la rue de la Princerie. Détruite en 1769, elle a été enveloppée par les bâtiments de l'hôtel de ville.

13. Saint-Hilaire-le-Grand, détruite dans le siège de 1552.

14. Saint-Hilaire-le-Petit.

15. Saint-Vit. Ces deux paroisses furent supprimées lorsqu'on construisit la citadelle.

16. Saint-Jean peut, sans contredit, être regardée comme la première paroisse de Metz. On se rappelle que cette église est le baptistaire construit par les soins de saint Clément, près de la redoute du pâté. Détruite en 1552, elle fut réédifiée dans la citadelle, sous la même invocation, au-dessous du magasin des vivres, et prit le titre de Paroisse-Royale. On l'a démolie en 1313.

17. L'Assomption, ancienne église des Jésuites, créée paroisse en 1803.

18. Saint-Martin, paroisse conservée; elle donna son nom à l'un des parages de la cité.

19. Saint-Gengoulf, dans la rue Châtillon, en face de la rue qui porte encore le nom de cette paroisse, a été convertie en maison dans l'année 1798.

20. Saint-Simplice, supprimée en 1791, a été rasée en 1809 pour agrandir la place de Saint-Louis et former une communication entre cette place et la rue Mazelle.

21. Saint-Etienne, supprimée en 1791 et démolie en 1807. Cette paroisse était située entre la rue du Puits-Béni et la rue Lèchebarbe.

22. Saint-Maximin. Il paraît que cette église n'était pas comprise dans l'enceinte de la ville, puisqu'elle s'appelait anciennement Saint-Maximin-aux-Vignes. Cette paroisse est conservée.

23. Saint-Eucaire est de même conservée. Des titres précieux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles étaient déposés dans les archives de cette église.

Sur les rôles les plus anciens de la cité, ces deux dernières paroisses occupent toujours le premier rang.

Indépendamment de toutes ces églises, il existait encore à Metz une foule de chapelles desservies par des prêtres particuliers, soit dans la cathédrale, soit dans les couvents, dans les paroisses et même dans certaines maisons canoniales.

Enfin, il n'est pas de ville en France où le clergé ait été plus nombreux et plus riche qu'à Metz. Il y a eu soixante-et-une églises. On y comptait en 1789, deux cent cinquante-trois ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, et cent seize religieuses.

Leurs revenus, sans compter celui des curés et des abbés commandataires, s'élevaient à 817,000 fr. Si l'on y ajoute les revenus de l'évêque, qui étaient de 377,000 fr., alors les établissements ecclésiastiques de cette ville avaient une dotation annuelle de 1,194,000 fr.

En 1816, il restait encore dans l'arrondissement de Metz, 7156 hectares de belles forêts qui avaient appartenu au clergé de cette ville. <sup>1</sup>

On avait conservé en 1791, dans le département, quatre cent quarante-quatre paroisses.

Elles étaient, en 1816, réduites à trois cent quatre-vingts.

Le traitement du clergé avait été réglé à la somme de 736,500 fr. — Il n'était, en 1816, que de 243,000 fr.

J.-B. ADAM.

<sup>1</sup> Il a été vendu des biens du clergé, en assignats, pour une somme de.....	122,245,925 fr.
En mandats.....	3,243,688 »
En inscription sur le trésor.....	57,254,616 »
En argent.....	545,616 »

# MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

## L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

---

(Suite)

---

24 août 1639 — 23 décembre 1640

Difficultés occasionnées par la mauvaise conduite des soldats; la ville est invitée à continuer ses avances à la garnison; nouvelle apparition des Impériaux; Colmar veut que les réfugiés du dehors se fassent admettre bourgeois; à l'occasion de la reprise des négociations, la ville se recommande au landgrave de Hesse-Darmstadt; convoquée à la diète de Ratisbonne, elle refuse d'envoyer ses députés; observations de Mockhel sur les termes du message de la ville à l'empereur.

La capitulation de Brisach eut d'abord assez peu d'effets sur la tranquillité du pays. L'abandon où le ministère laissait l'armée, l'obligeait de vivre à ses dépens et de suppléer par la maraude à l'insuffisance de la solde et des vivres. De leur côté, les bourgeois et la garnison allemande de la ville, provoqués par d'incessantes insultes, ne se faisaient pas faute de représailles: le présent dossier s'ouvre par une lettre du comte de

Guébriant à la ville impériale de Colmar, datée de Brisach, 24 août 1639, où il se plaint qu'on a tué deux soldats des troupes du roi et dévalisé quelques autres. La ville répondit le jour suivant,  $\frac{15}{25}$  août, par une plainte du même genre. L'établissement d'un camp à Fortschwir, sous les ordres du général major de Roqueservière, était pour Colmar un voisinage des plus incommodes, les soldats venant journellement ravager les terrains maraîchers et les vignes de son territoire, et enlever des chevaux et du bétail. (*Prot. miss. gall.*, lettres du  $\frac{17}{27}$  août et du  $\frac{1}{11}$  septembre.) La garnison de Brisach ne se comportait pas mieux, et donnait sujet à une correspondance assez active avec le général major d'Erlach, nommé gouverneur de la place pour le compte des confédérés. (*Prot. miss.*, lettre du 17 octobre.) La ville profita du séjour du duc de Longueville dans ses murs pour en obtenir un ordre daté du  $\frac{22 \text{ septembre}}{2 \text{ octobre}}$ , portant défense à tous cavaliers, goujats et autres suivant l'armée, de rien dérober dans le finage et territoire de Colmar.

A ce moment la seigneurie du Haut-Landsberg avait passé des héritiers de Schwendi au colonel de Hattstein. Des difficultés étant survenues entre lui et le marquis de Montausier, ce dernier, « pour maintenir la réputation du roi et l'autorité de son gouvernement », avait fait marcher de Sélestadt des troupes contre Kiensheim, où elles pillèrent les biens du colonel, et lui enlevèrent quelques soldats. Hattstein s'en plaignit au général d'Erlach, qui fit arrêter et conduire à Brisach plusieurs bourgeois de Colmar avec les chevaux et les bœufs qui leur appartenaient; sur les représentations de la ville, il lui répondit qu'il avait été contraint d'accorder ces voies de fait au colonel de Hattstein, pour la réparation du dommage qu'il éprouvait. Colmar, qui croyait savoir que Montausier était sur le point de s'arranger avec d'Erlach, pria son gouverneur d'intervenir pour faire relâcher les prisonniers. (*Prot. miss.*, lettres au général d'Erlach des 20, 22 et

27 novembre, et *Prot. miss. gall.* du 23 novembre 1639.) Mais l'affaire traîna, et les malheureux bourgeois qui payaient à Brisach les torts réels ou supposés de Montausier, restaient en prison, dans l'attente d'un accommodement qui ne se faisait pas. La ville s'adressa de nouveau à d'Erlach, et pour couper court aux réclamations, comme aussi pour rétablir les rapports de bon voisinage avec Brisach, elle consentit à faire l'abandon des chevaux, des bœufs et des marchandises qui avaient été saisis, à condition que la liberté fût rendue aux bourgeois arrêtés. (*Prot. miss.* Lettres des 21 et 25 janvier, 4 février 1640.)

Les difficultés que lui créait Montausier, n'empêchaient pas la ville de continuer à faire des avances à sa garnison française, il est vrai à son corps défendant. Dans une lettre du 31 mars, le gouverneur la presse encore de prêter du blé, sinon il se verrait contraint de retirer la garnison ou de la laisser périr. Lui-même ne peut plus la secourir, ayant avancé tous le reste de son argent pour payer les dettes du roi. Quant à réduire le pain à 16 onces, il n'est pas possible à un soldat de vivre avec cette seule ration par jour. C'est parce qu'on a déjà mis la garnison à ce régime, qu'elle est en si misérable état. « Si les ennemis viennent là-dessus, comme on nous en menace fort, continue Montausier, nous serons en fort mauvais estat pour nous défendre, et pour moy je manderay bien à la cour d'où vient le dépérissement de la garnison, afin de me descharger du blâme que j'en pourrois avoir. » Il ajoute encore : « Vous avés premièrement vostre intérêt particulier à maintenir nos soldats pour vous desfendre, après vous estes obligez de tesmoigner au Roy de vostre bonne volonté, que vous recognoissés les obligations que vous lui aués de vous avoir tous jours si puissamment protégé avec tant de bonté et si gratuitement, puisqu'il ne vous en a jamais rien cousté, et qu'il n'a jamais considéré que vos intérestz et point du tout les siens, puis qu'il vous a tous jours laissé vostre autorité et

votre liberté aussi entière que vous l'aués jamais eue dans le cœur de la paix. »

La ville répondit à cette lettre, le  $\frac{21}{31}$  mars, en se plaignant de M. de Belesbat, spécialement chargé de l'approvisionnement de la place, qui reçoit des fonds et ne les applique ni à former des magasins à Colmar, ni à solder les avances déjà faites. Elle venait de prêter vingt rézaux de blé, qui devaient suffire pendant quinze jours pour la subsistance du peu de soldats qui restaient; mais les officiers avaient fait cuire le double de miches pour vendre l'excédant, de sorte que les vingt rézaux n'avaient duré qu'une semaine. Ce qui augmentait encore son mécontentement, c'était la conduite de M. Clausier, qui commandait à Colmar en l'absence de Montausier, et qui logé chez la famille noble de Ruost, avait déshonoré la fille de la maison. La qualité de cette dame ne pouvait pas la préserver du châtiment qu'elle avait encouru par son inconduite, et, malgré l'intervention et l'autorité de celui qui l'avait subornée, le magistrat se montra d'abord très décidé à appliquer la peine (*Prot. miss. gall.* Lettre du 21/31 mars).

Montausier répondit le 4 avril: « Si la garnison périt, ce ne sera pas ma faute, ayant bien de quoy me justifier devant le Roy, lequel sans doute en sçaura très mauvais gré à qui il appartiendra, et est assé puissant pour les en punir. . . . Pour mon particulier, je feray tout ce qui me sera possible pour vous servir en toutes occasions, comme j'ay faict jusques icy, estant assuré que quelque gouverneur que le roy vous donnera après m'avoir retiré, comme je l'en supplie tous les jours, il ne vivra pas plus doucement avec vous que moy. . . . Je vous supplie de me vouloir faire la faveur de ne point procéder en aucune façon contre la fille que vous dites avoir esté engrossée par M. Clausier, jusqu'à ce que Mons<sup>r</sup> l'intendant et moy puissions aller à Colmar. »

M. de Belesbat, à qui la ville avait également écrit, fut moins prompt à la rendre responsable du dénuement où il

laissait la garnison. S'il n'a pas entièrement acquitté ce que l'intendance devait à la ville, c'est à cause du peu d'argent qui lui est arrivé cette fois, ce qui n'a point permis d'acheter des grains et de rembourser les avances faites. « Cependant, dit-il, je me trouve à la veille de répondre des troupes du Roy... Je vous supplie de vous mettre en ma place, et de considérer que si, après avoir été païés, au moins de ce que vous m'aués presté, vous en usés ainsy, j'aurai grand subject de croire qu'il faut tromper tout le monde pour se mettre en crédit. » (Lettre de Saverne, 5 avril.) La ville répondit à M. de Belesbat le  $\frac{2}{12}$  avril, qu'elle consentait à faire encore l'avance des blés nécessaires à la garnison pendant ce mois; mais en même temps elle écrivit au cardinal Richelieu et à M. des Noyers pour se plaindre de la non-exécution des promesses faites à la ville, dont le compte n'avait pas été réglé depuis deux ans, et de l'abandon où on laissait sa garnison, alors que celles de Sélestadt, de Haguenau et de Saverne étaient l'objet de tous les soins de l'intendance, et pour décliner toute responsabilité dans les conséquences que cet abandon pouvait avoir. (*Prot. miss. gall.*)

En évoquant dans sa correspondance les dangers auxquels les ennemis pouvaient encore exposer le pays, M. de Montausier ne faisait pas une vaine menace. Le 10 avril, Colmar eut à signaler au général major d'Erlach la présence d'émissaires qui, sous divers déguisements, parcouraient le pays pour l'espionner, et qui essayaient même d'embaucher le peu d'hommes valides qu'on voyait encore dans les campagnes. (*Prot. miss.*)

Le 25 avril, la ville l'avisait encore que la garnison ennemie d'Offenbourg devait envoyer des partis sur la rive gauche du Rhin. (*Prot. miss.*) Deux jours après, le bruit se répandit à Colmar qu'un corps d'Impériaux à pied et à cheval avait passé le fleuve à Philippsbourg, qu'il avait remonté le pays, et qu'il s'était déjà montré dans les environs d'Obernai. La ville en écrivit, le 27 avril, au résident Mockhel, à Benfeld, pour mieux se renseigner.



Le fait n'était que trop vrai. Un détachement de cavalerie était arrivé près d'Obernai, où il s'était logé dans la léproserie. Pour le reconnaître, le lieutenant Jean-David Bour, qui commandait la place, avait dirigé de ce côté une patrouille de huit mousquetaires qui, pour s'être trop avancée, se trouva tout d'un coup enveloppée par les ennemis. Sept de ces hommes perdirent la vie, et le dernier fut laissé pour mort sur le carreau. Là-dessus les cavaliers se retirèrent vers Düppigheim, où ils tuèrent quelques paysans de l'endroit, ainsi qu'un jeune d'Oberkirch, qu'ils avaient fait prisonnier à Obernai. Dans la nuit du 26 au 27, un autre parti de cinq cents fantassins s'était établi dans un couvent près de Dachstein, d'où il était parti à 2 heures du matin, les uns marchant vers Molsheim, les autres vers Biblenheim. Leur projet était de passer la nuit à Hangenbieten.

Telles étaient les nouvelles que Mockhel transmit à la ville par sa lettre du 28 avril. Il exprima la crainte que l'ennemi ne s'emparât d'une place-forte de la montagne, d'où il pourrait inquiéter tout le pays; pour prévenir ce malheur, disait-il, il faudrait demander au général d'Erlach une centaine de mousquetaires, et la cavalerie des garnisons de Fribourg et de Brisach, et renforcer ce noyau de quelques centaines d'hommes tirés des garnisons de Colmar et de Sélestadt, auxquels on joindrait encore cent mousquetaires de Benfeld; à son avis il n'en faudrait pas davantage pour couper la retraite à ces batteurs d'estrade.

Ces démonstrations ne devaient pas se borner là. Le 11 mai 1640, n. st., le marquis de Montausier donna avis à la ville qu'un parti d'ennemis, cavalerie et infanterie, s'était fait voir entre Sélestadt et Benfeld. Il le supposait assez fort, puisqu'il tenait depuis longtemps la campagne, et il engagea la ville à faire rentrer tous ses bourgeois et le bétail. Quelques bourgeois qui revenaient de Strasbourg, confirmèrent cette nouvelle; à la vérité le chemin était libre au-dessous de

Sélestadt, mais en dépassant la place, ils avaient entendu qu'on y sonnait le tocsin; en même temps ils apercevaient une forte troupe de cavaliers, dont quelques-uns se mirent à leur poursuite. Prenant alors à travers la forêt, ils parvinrent à franchir le Landgraben, où ils trouvèrent deux vedettes; ils ne leur avaient échappé qu'en s'enfonçant dans les taillis. La ville envoya quelques troupes en reconnaissance le long des Vosges, et fit part de ces nouvelles au général-major d'Erlach, par lettre du 2 mai, v. st. (*Prot. miss.*)

Montausier avait la sûreté de Colmar à cœur. Il donna ordre de « raccommoder tous les passages du grand fossé qui est entre Guémar et Berkheim », afin de mettre le bétail de la ville à l'abri; quand cela aura été fait, il promit d'y mettre des troupes pour les garder. Mais en même temps il l'engagea par sa lettre du 18 mai, à tenir ses troupeaux aussi rapprochés que possible, parce que, de quelques jours on ne sera pas en état de défaire les ennemis, s'ils se montraient en force. Cependant M. d'Erlach lui avait envoyé la cavalerie de Brisach et de Fribourg, avec ce qu'il avait pu tirer d'infanterie de ces places, et Montausier même avait fourni deux cents mousquetaires de Sélestadt. On croyait que les ennemis avaient quelque dessein du côté de Bâle.

D'autres partis se montrèrent encore dans la haute Alsace au mois d'août; le 4 de ce mois, la ville signala au général major-d'Erlach la présence de neuf hommes au-dessus d'Ottmarsheim, où ils avaient détroussé des gens de Berne et de Lucerne. (*Prot. miss.*)

D'Erlach songea enfin à frapper un grand coup. Pendant que les ennemis se réunissaient, sur la rive droite, faisant mine de faire un effort vers le haut Rhin, il marcha contre eux pour s'y opposer. L'intendant d'Oysonville en donna la nouvelle à Colmar, par une lettre datée de Brisach, 11 septembre, et comme le général n'avait pas d'autres forces que celles qu'il avait pu tirer de son gouvernement, il fit demander

cent hommes à M. de Montausier et cinquante à Colmar. Mais la ville s'en excusa : sa garnison française était réduite à rien ; tout le service de la place portait sur la garnison allemande ; cependant elle consentit à en détacher vingt-cinq hommes. Pour ne pas incommoder Colmar, d'Erlach se passa de ce renfort, ce qui ne l'empêcha point de défaire un corps ennemi de cinq cents hommes près de Hohentwiel. Il voulut poursuivre sa pointe, et demanda à d'Oysonville de lui envoyer le plus de monde qu'il pourrait. Par une lettre du 23 octobre, ce dernier fit souvenir la ville de sa première promesse ; mais il envoya aussitôt contre-ordre, en expliquant que les ennemis s'étaient retirés en des positions, où d'Erlach n'oserait rien entreprendre contre eux.

Dans l'intervalle il se produisit un incident qui mérite d'être noté.

Au moment où l'Alsace était devenue le théâtre de la guerre, on se souvient que les populations des environs avaient pris en grand nombre leur refuge à Colmar. La ville les accueillit fort bien, surtout les vassaux protestants de Wurtemberg et, en retour de sa protection et de l'admission aux droits forestiers et de pâturages, elle ne les soumit qu'aux gardes et aux corvées imposées aux bourgeois.

Mais il se trouva parmi les réfugiés du comté de Horbourg des ingrats, qui dénoncèrent Colmar aux officiers de Wurtemberg, comme ayant fait faire des coupes sombres dans la forêt seigneuriale dite Kastenholz, dépendante du comté de Horbourg.

La ville fut profondément blessée de cette dénonciation, qui n'avait, à ce qu'il paraît, rien de fondée. Son premier mouvement fut de retirer aux réfugiés la protection dont elle les avait couverts jusque là ; elle se ravisa cependant, mais elle exigea d'eux qu'ils se fissent recevoir bourgeois de Colmar, ce qui impliquait la renonciation aux obligations qui les liaient vis-à-vis des ducs de Wurtemberg.

Le conseil de tutelle de Montbéliard intervint par une lettre du 13 avril, pour réclamer contre une mesure qui enlevait les vassaux du comté de Horbourg à leur suzerain légitime. Mais Colmar répondit, le 18 mai (*Prot. miss.*), en exposant les faits tels qu'ils s'étaient passés ; la ville se croyait d'autant mieux fondée à agir comme elle avait fait, qu'en 1628, au moment où la commission impériale mettait les protestants au ban de la ville, les officiers würtembergeois n'avaient voulu les admettre à la protection seigneuriale que pendant quelques mois ; de plus elle fit observer que le serment prêté n'était pas un lien permanent, et que les nouveaux bourgeois seraient toujours libres de le rompre dans la suite. Ce conflit ne laissa pas que de produire une certaine irritation chez les agents würtembergeois.

A un repas d'installation du tribunal à Niedermorschwihr, David Rœttlin, le receveur du bailliage de Riquewihr, se permit différents propos contre les membres du magistrat et du conseil de Colmar. Il lui arriva de dire que des paysans et des artisans qui parvenaient à des offices publics, étaient peu propres à les remplir, et que les agents würtembergeois, d'une condition plus relevée, étaient aussi plus aptes à s'acquitter des devoirs de leurs charges. Ces discours parvinrent à la connaissance de la ville, qui en fit ses plaintes à Montbéliard. (*Prot. miss. Lettre du 15 septembre.*)

Les échecs incessamment subis par l'Empire devaient hâter, sinon la conclusion de la paix, du moins la marche des négociations qui y mèneraient. La situation particulière que les événements avaient faites à la ville, ne cessait pas d'être l'objet de ses préoccupations. Le soulèvement contre la garnison impériale, la reddition de la place aux Suédois, le retour des protestants au pouvoir et le traité de protection avec la France étaient toujours le point de départ de violentes récriminations, et il était à craindre que ces faits n'eussent une fâcheuse influence sur les articles du futur traité les plus

directement applicables à Colmar, ou qu'ils n'autorisassent à enfreindre à son égard des garanties formellement stipulées. En 1628, au moment où la commission impériale décrétait l'expulsion des protestants dans le plus bref délai, la ville s'était déjà adressée à Georges II, landgrave de Hesse-Darmstadt, pour obtenir des prorogations, et grâce à son intercession, la première mise en demeure avait été mitigée par des attermoissements successifs. Dans les circonstances présentes, Colmar pensa qu'il lui serait utile de se recommander encore à ce prince, et lui adressa à cet effet un mémoire daté du 20 mai 1640. (*Prot. miss.*) Après lui avoir rappelé les titres de la ville à sa bienveillance, ainsi que les faits qui la concernaient dans les événements accomplis depuis 1628, elle lui exposa que, loin d'être un obstacle à son retour à l'Empire, le traité de protection avait été conclu en vue de conserver à Colmar son immédiateté, et que l'un des articles notamment stipulait que, dès la conclusion de la paix, Sa Majesté très chrétienne retirerait sa garnison. Depuis ce temps la France n'avait pas marchandé les termes de cet engagement, et la ville a tout espoir qu'il sera tenu. L'important est qu'il plaise au landgrave de prendre en main les intérêts de la ville, chaque fois qu'ils seront en cause dans le cours des négociations.

La confiance de Colmar dans le maintien de son immédiateté devait se soutenir assez mal à l'épreuve. L'empereur Ferdinand III avait adressé aux villes impériales du haut Rhin, sous la date du 26 mai, des lettres de convocation pour la diète qui devait se réunir le 26 juillet à Ratisbonne. C'était pour Colmar une occasion unique de constater ses droits d'état de l'Empire et de prendre de nouveau part à la vie nationale de l'Allemagne. Mais on avait à considérer les liens récents qui rattachaient la ville à la France, et l'on craignait, en se rendant à cet appel, de porter ombrage à cette couronne. Pour se mettre à couvert, on ne trouva rien de mieux que

d'écrire, le 10 juillet, au roi et à M. des Noyers, pour solliciter l'agrément de Sa Majesté.

Les villes voisines de Münster, de Kaysersberg et de Türkheim n'étaient pas moins perplexes et, à leur ordinaire, elles cherchèrent conseil à Colmar. Une conférence se réunit à ce sujet au Kaufhaus (lettre de Munster du 11 septembre), dont la grande salle parait avoir été spécialement affectée aux diètes de la province, et l'on tomba d'accord de remettre la résolution jusqu'à l'arrivée d'une réponse de Paris.

La cour garda le silence. Ce fut en vain qu'à la prière de Colmar, M. d'Oysonville sollicita les ministres de se prononcer; en vain que la ville demanda, par une lettre du <sup>26 septembre</sup><sub>6 octobre</sub> (*Prot. miss. gall.*), conseil à Montausier. On manda à d'Oysonville qu'on se réservait de résoudre cette question au premier voyage que lui ou M. d'Erlach feront en cour (lettre de M. d'Oysonville, du 5 octobre) et Montausier, qui n'avait pas reçu de réponse, se crut obligé « à se taire, ne se sentant pas assez prudent pour bailler à Messieurs de Colmar un conseil qui ne nuise ni à eux ni à lui, » et aussi bien que M. d'Oysonville « il s'en remit à leur bonne conduite, par laquelle il ne craint pas que les intérêts du roi soient jamais choqués » (lettre du 8 octobre, n. st.).

Ces refus n'étaient pas de nature à mettre fin aux hésitations de la ville. Elle se décida à recourir aux lumières et à l'expérience de Strasbourg, et lui écrivit le 1<sup>er</sup> octobre (v. st.), en lui exposant les diverses faces de la difficulté. (*Prot. miss.*)

Strasbourg était dans une situation délicate. L'empereur mécontent de l'ambiguïté de son attitude, ne lui avait pas envoyé de lettre de convocation. Il répondit cependant, le 5 octobre, qu'il approuvait que Colmar eût demandé l'agrément du roi de France, mais qu'il doutait qu'on l'obtint. Dans ce cas, son avis était qu'il fallait simplement s'excuser auprès de l'empereur. Quant à Strasbourg, il trouvait pour son propre compte autant d'inconvénients à s'abstenir qu'à prendre part

aux délibérations, et, pour tourner la difficulté, au lieu d'envoyer des députés à la diète, on pensait les accréditer auprès de l'empereur, des électeurs, princes et états convoqués à Ratisbonne.

La ville suivit le conseil de ses voisins. Elle adressa à l'empereur Ferdinand III un long mémoire qu'elle data du <sup>29 juillet</sup><sub>8 août</sub>, et où, tout en s'excusant de ne pas se faire représenter à la diète, elle essaya de se justifier des griefs dont elle était l'objet. Si elle s'est soumise aux Suédois, c'est qu'après la prise de Benfeld et de Sélestadt, elle n'avait plus de secours à espérer de l'Empire ; le massacre d'une partie de la garnison était l'effet d'un malentendu, qu'on ne pouvait imputer qu'au magistrat catholique ; si l'on a rétabli le protestantisme sur le même pied qu'avant 1628, c'était aux termes de la paix de religion, des bénéfices de laquelle la ville avait joui pendant cinquante ans. Tout en acceptant la protection française, à laquelle les hommes d'état suédois avaient soumis tout le pays, elle a réservé son immédiateté, et elle espère bien que la paix générale la lui confirmera ; seulement dans ce moment, il y aurait peut-être des inconvénients à faire valoir ses droits, en envoyant des députés à Ratisbonne, d'autant plus que le mauvais ménage du magistrat catholique et les charges de guerre, avaient compromis les ressources municipales, au point de ne pouvoir faire face à cette dépense. Mais la ville n'en compte pas moins que Sa Majesté impériale voudra se souvenir d'elle, lors de la conclusion de la paix, et lui assurer la liberté de conscience dont les protestants jouissent en ce moment, sans préjudice pour les catholiques.

La ville transmet cette missive à Strasbourg, qui s'offrait de la faire remettre par ses députés à la chancellerie impériale à Ratisbonne, et comme le landgrave de Hesse-Darmstadt venait de répondre avec beaucoup de bienveillance à la dépêche du 20 mai, elle lui transmet le 20 octobre (*Prot. miss.*) une copie de cette lettre, en le priant de recommander

ses intérêts à la sollicitude de ses députés à la diète. Leur intervention était d'autant plus désirable, que de l'aveu de Strasbourg, ses propres envoyés ne seraient guère en position de se rendre utiles à Colmar.

Le résident Mockhel reçut aussi communication du mémoire à l'empereur. Il répondit, le 24 octobre, de Benfeld, qu'il souhaitait que la ville parvint à ses fins, mais qu'il regrettait de voir dans cette pièce prétendre que les représentants de la Suède avaient placé, en 1634, tout le pays sous la protection de la France, et il craignait que cette assertion ne fût nuisible aux intérêts de la Suède.

Cette observation surprit beaucoup la ville. En avançant que la Suède avait livré tout le pays à la France, il lui semblait qu'elle ne disait rien de trop; pour le prouver elle n'avait qu'à citer à Mockhel le traité conclu entre la France et la Suède, les lettres du chancelier Ochsenstirn et du rhingrave Louis-Othon, que lui-même lui avait communiquées autrefois. C'est ce qu'elle lui objecta par une lettre du 30 octobre; en même temps elle donna à comprendre au résident, qu'il était très important pour elle d'établir qu'elle n'avait fait qu'obéir à un cas de force majeure en renonçant à dépendre de l'Empire et en se soumettant à la protection d'un souverain étranger.

Mockhel répondit, le 2 novembre, que sa pensée n'était pas de décliner, pour le compte de la Suède, la responsabilité du traité qui avait appelé sur Colmar la protection française; ce qu'il regrettait dans la lettre de la ville, c'étaient les expressions qui semblaient dire, sans restriction, que la Suède avait abandonné tout le pays à la France, attendu que dans ce moment même, cette couronne soulevait des prétentions à la possession de bailliages et de revenus sur lesquels elle n'avait jamais eu aucun droit, et qu'elle cherchait à évincer la Suède de la province entière, malgré les droits effectifs qu'elle s'était réservés en divers endroits. Cette divergence dans les vues et dans les intérêts des deux couronnes, aurait fait désirer



à Mockhel que la ville se fût servie d'expressions moins absolues, de nature à restreindre plutôt qu'à étendre les effets du traité, et il ne manqua pas de comparer aux susceptibilités de la France, auxquelles Colmar était obligé de sacrifier sa participation à la diète, le procédé tout différent de la Suède, qui n'avait mis aucun obstacle au départ pour Ratisbonne des députés de Nordhausen et de Mühlhausen en Thuringe, villes impériales comme Colmar, où elle entretenait encore des garnisons. Mockhel ajouta qu'il n'augurait pas bien des travaux de la diète, car loin de la laisser s'occuper des questions intérieures, auxquelles le rétablissement de la paix était indissolublement lié, l'empereur lui avait prescrit de délibérer avant tout sur les moyens de remettre sur un bon pied les armées épuisées de l'Empire.

La ville comprit que les objections de Mockhel ne manquaient pas de justesse; comme les députés de Strasbourg n'étaient pas encore partis, elle se fit rendre la lettre dont elle les avait chargés, et pria le résident de Suède de faire lui-même les corrections qu'il jugerait nécessaires. (*Prot. miss. Lettres du 9 novembre à Mockhel et à la ville de Strasbourg.*)

Mockhel profita de la confiance que la ville lui témoignait, pour donner à sa lettre une tournure plus diplomatique, et ce fut sous cette nouvelle forme qu'elle fut expédiée à Strasbourg, le 13 novembre.

Au moment même où Colmar était saisi de la convocation à la diète de Ratisbonne, on lui annonça, par lettre du 27 août, que Le Sec avait fait à M. de Polhelm un nouveau paiement de 4188 livres 16 sous.

X. MOSSMANN.

(La suite prochainement.)

---

RÈGLEMENTATION  
D'UNE  
FORÊT COMMUNALE D'ALSACE  
AUX XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

---

DOCUMENT A

*contenant les Règlements forestaux faits et arrêtés  
de 1469 à 1555*

---

*Fin*<sup>1</sup>

---

25.

Les mattres forestiers doivent aussi vendre des pieds d'arbres de la forêt comme jusqu'à présent aux prix qu'ils voudront.

« Item. Die Waltmeister sollent ouch Stem verkoufen uss dem Walde also bytzer und geben als dâr sii muegent. »

26.

Tous les bourgeois, actuels et futurs, des quatre dits villages doivent veiller sur la forêt sous leur foi donnée à la place de serment, dans la mesure qu'il vient d'être dit au sujet des laies, du bois de chêne et des étrangers, comme jusqu'ici, et sur tous les points et articles qui précèdent et qui suivent.

<sup>1</sup> Voir la livraison du 2<sup>e</sup> trimestre 1881.

« Item. Alle Geburschafft der obgenannten vier dorff die jetzunt sint oder harnoch werdent die sullent alle Rügen über den Walt by jrren trugen (bei ihren Treuen) an eidestat jnne allicher moss wie vorstot und über die lech <sup>1</sup>, und über das eichen und über die fremten also bytzher.... »

## 27.

Celui qui reçoit le droit de bourgeoisie dans n'importe lequel des quatre villages, donnera au waldmestre de son village sa parole à la place de serment qu'il veillera sur la forêt comme il vient d'être prescrit. Et si quelque mécontent s'y refusait et qu'il ne voulût pas faire comme les autres bourgeois, on le privera de toute jouissance de la forêt comme tout étranger jusqu'à ce qu'il donne également sa parole de veiller sur la forêt comme le prescrit le présent document. Celui qui dédaigne cet article encourt une amende d'étranger.<sup>2</sup> Un chacun et les forestiers ont à y veiller.

## 28.

Pour chevrons appointés et liens on ne doit pas couper de jeunes chênes, sauf pour les fattages où l'on pourra mettre du chêne comme par le passé. Celui qui n'observe pas ce règlement encourt, s'il est découvert, la grande amende. Un chacun et les forestiers ont à y veiller.

## 29.

Amende pour charrois de bois de chêne: Celui qui charrie du bois de chêne dans l'un des quatre villages devient passible

<sup>1</sup> «lech» pluriel de «Lach». Voy. art. 18, bois et arbres en défends, (arbres) bornes.

<sup>2</sup> «der brichent ein ussburschen Einung», c'est-à-dire la grande amende de 5 livres deniers stsbg.

d'une amende<sup>1</sup> de 10 schillings deniers stsbg. à payer aux waldmestres et de 10 schillings deniers pour les valets, dont il pourra obtenir la remise; et il comparattra pour traiter judiciairement avec les quatre villages au sujet de 4 livres deniers stsbg.<sup>2</sup>

## 30.

Concernant le hêtre et la petite amende : Celui qui charrie de ce bois dans l'un des quatre villages encourt la petite amende, savoir : 2 schillings deniers stsbg. aux waldmestres et 2 schillings deniers stsbg. aux valets, dont il pourra obtenir la remise. — Et celui qui à l'avenir coupera encore du bois de hêtre, paiera comme amende 6 schillings deniers, dont 4 schillings deniers aux waldmestres et 2 schillings deniers aux valets.

## 31.

Les bourgeois étrangers et les outre-passes sont passibles de cinq livres deniers stsbg. comme d'ancienne date.

« Item. die Ussburschen und die Ueberschlege brechent füuf Pfund strassburger Pfenning wie von alter harkommen ist. »

## 32.

Les maîtres de forêt actuels et futurs<sup>3</sup> ont à faire rentrer l'argent provenant de leurs ventes et des amendes; ils en paieront aux valets leurs gages et rendront compte aux

<sup>1</sup> C'est en somme la grande amende de 5 livres.

<sup>2</sup> «und mag myt den Knechten an genode komen und myt den obgenannten vier dorffen dedigen (theidingen) für vier Pfundt strassburger Pfenning.»

<sup>3</sup> «Item. die Waldmeister jetzunt sint und harnoch werdent»: ceux des bourgeois qui actuellement remplissent les fonctions de maîtres de forêt et ceux qu'on (c'est-à-dire la commune) désignera pour les remplacer en leur temps.

heimbourgues des ventes qu'ils auront faites dans le courant de l'année.

Chaque waldmestre recevra pour sa peine deux parts de droits de glandée quand il y aura partage.

## 33.

Si quelqu'un a coupé du bois pour traverses, ais d'entrevous ou des perches pour lattes, qu'il aura préalablement demandés au waldmestre comme l'exige le règlement, et qu'il n'ait pas de voiture à lui, il accompagnera dans la forêt le voiturier qu'il engagera. Un chacun et les forestiers y veilleront. <sup>1</sup>

## 34.

Quand à l'avenir l'un ou l'autre des quatre dits villages fait charrier des fascines de l'intérieur de la forêt dans les chemins et qu'un charretier coupe des perches pour servir d'appuis aux fascines sur la charrette, il est tenu de décharger ces perches avec les fascines et de les disposer <sup>1</sup> ensemble dans le chemin pour le consolider. Celui qui ne s'y conforme pas et prend de ces perches avec lui à la maison, encourt la petite amende. Un chacun et les forestiers y veilleront.

## 35.

Celui qui dorénavant commet une infraction au règlement avec des bêtes se nourrissant de glands, devient passible d'une amende, dont 5 schillings deniers stsbg. à payer aux waldmestres et 5 schillings deniers stsbg. à payer aux valets avec lesquels il pourra s'arranger et il viendra traiter judiciairement avec

<sup>1</sup> «und kein eigen fur hat wann einer derselbigen einen Einger (= voiture de louage. Voy. art. 45.) gwinnt so sol er myt dem wagen varen. Darüber Rügent meniglich und die ferster.»

<sup>2</sup> «verbuwen in den Weg», disposer les fascines en travers des chemins défoncés et bourbeux pour les consolider.

les quatre villages au sujet de quatre livres deniers stsbg. Les gardes forestiers ont seul à veiller sur cet article.

## 36.

Dorénavant nul ne coupera plus de fascines pour échelier d'aucun arbre, sauf les branches inférieures qu'il pourra atteindre du sol (sans monter sur l'arbre). Celui qui dédaigne ce règlement devient passible de deux schillings à payer aux waldmestres et de deux schillings à payer aux valets, qui pourront lui en faire grâce. Les forestiers y veilleront aussi seuls.

## 37.

A l'avenir on ne devra plus couper dans la forêt des harts à lier (par bottes) le seigle et le lin.<sup>1</sup> Quiconque n'observera pas ce règlement, encourt, s'il est surpris, 2 schillings à payer aux waldmestres et 2 schillings pour les gardes, dont il pourra obtenir la remise. Seuls aussi les forestiers y veilleront.

## 38.

Chacun des bourgeois actuels et futurs des quatre dits villages devra planter à l'avenir chaque année cinq saules sur le communal,<sup>2</sup> et celui qui ne les plante pas dans les règles et ne les encage pas en les entourant d'épines, encourt, s'il est dénoncé, 1 schilling deniers stsbg. à payer aux waldmestres et 6 deniers au rapporteur. Un chacun et les forestiers doivent y veiller.

## 39.

Tous les points et articles qui précèdent et qui suivent doivent être observés perpétuellement<sup>3</sup> sauf les deux derniers

<sup>1</sup> «Korn- oder Flachswitt».

<sup>2</sup> «fünff widenstem uff das almende gesetzet werden».

<sup>3</sup> «onne Abgang».

concernant les harts pour seigle et les saules ; ces deux articles ne doivent être exécutés que pendant neuf ans, à partir de la date du présent article ; à l'expiration de ces neuf ans les quatre communautés des quatre dits villages abandonneront ou maintiendront encore plus longtemps ces deux articles selon qu'elles l'entendront.

L'observation<sup>1</sup> de ces deux articles commencera avec l'année où l'on écrit depuis la naissance du Christ n. ch. S. quatorze cent quatre-vingt-dix-sept (1497).

## 40.

Dorénavant les garçons-porchers qui garderont les porcs dans la forêt pendant la glandée, devront transporter à leur feu tous les jeunes hêtres qu'ils couperont et les utiliser (employer par le feu), les troncs aussi bien que les branches dans l'intérêt de la forêt.\* Celui qui ne tient pas compte de ce règlement, encourt, s'il est découvert, la petite amende qui est de 4 schillings deniers stsbg. Les forestiers et un chacun des quatre dits villages doivent y veiller.

## 41.

De même il a été arrêté aussi qu'à l'avenir, quand l'un ou l'autre des quatre dits villages est occupé à couper dans la forêt du bois pour travaux publics ou pour outils d'un usage commun et général pour la communauté ou bourgeoisie — tels que petits ponts, barrières, bâtons de pompes, bascules de puits et manches de bascules, entretoises et traverses, ou

<sup>1</sup> « und sülend angende jme Jore do man schreibt noch der geburt Christy u. l. h. viertzehen hundert Nüntzig und Säben Jore. »

\* die hüt knecht wan man myt den Schweinen jm Walde fert jm eckern was sii abhogen von büchen erdekiemen sülent sy dieselp bloch myt sampt den ersten zum für schaffen und verbruchen noch nutz des Waldes. »

Cet article 40 est annulé par l'article 42.

du bois pour quelque cloisonnage pour le village ou pour le cimetière, ou pour lattes et piquets quelconques à l'usage du village — personne de ce village, ni maître, ni valet, ne pourra s'approprier les branchages du bois coupé, ni les trancher et scier pour son propre compte, avant que le tronc lui-même ne soit façonné et transporté dans le village auquel il est destiné. <sup>1</sup> Survient-il par contre un ou plusieurs bourgeois de n'importe lequel des trois autres villages, ils pourront à leur gré prendre et fendre les branchages dès que le bois sera abattu. Quiconque n'observe pas ce règlement encourt, s'il est dénoncé, la grande amende. Un chacun et les forestiers ont à y veiller.

## 42.

Il a été arrêté aussi qu'à l'avenir aucun des valets-gardiens qui, lors du parcage en temps de glandée, apportent aux porchers leurs repas dans la forêt, ne devra plus couper de bois vert, ni de hêtre, ni d'autres essences défendues comme bois de chauffage pour son feu; c'est du bois mort et sec, <sup>2</sup> comme on en prend d'ordinaire pour le feu, qu'il doit prendre. Pour

<sup>1</sup> «Item. Es ist ouch gemacht dass nüffürtter me wanne man gemein werg oder geburwerg... werre sach dass sii hiegent stege jn das dorff oder serrenboum», etc. Ce dernier mot composé du mot allemand «baum» (= arbre) et du mot latin *sera*, de *serare*, fermer, a laissé des traces dans certains villages alsaciens, où l'on a conservé le mot «serre» pour désigner l'entrée du village quand depuis longtemps il n'y a plus de barrage, ni de barrière. cf. «Fallthor» anc. «vallethor» = *porta rusticalis*; «Schranken, Schlagbaum, Sperrbaum, Sperrbalken.»

Le mot «serrenbaum» s'emploie spécialement aujourd'hui pour désigner la barrière d'un port, une bascule ou un hérisson dans des fortifications et dans ce sens il dérive sans doute de *serra* = scie, *serratus* = dentelé.

<sup>2</sup> «es sol... keiner kein überholz uffmachen oder uffhogen es sige meister oder gesinde... das selpbloch sii dan züvor und ee (= ehe, d'abord et auparavant) jm selben dorff...»

<sup>3</sup> «verbant holtz zum füre», de «bann» = défense, interdiction... «sunder där und dapholtz».



la construction de la hutte des porchers on pourra couper du hêtre vert comme par le passé.

43.

A l'avenir les waldmestres ne devront plus donner de pots de vin aux enchères de bois.

44.

Quiconque à l'avenir ne tient pas ses bâtiments<sup>1</sup> en bon état quant aux seuils, toits et autres parties essentielles, devient passible d'une amende de deux schillings deniers sans remise.<sup>2</sup> Ces amendes serviront, d'abord à défrayer convenablement les inspecteurs de bâtiments, et les waldmestres noteront le surplus dans leur décompte de fin d'année sous la foi de leur serment.

Celui qui ferait des difficultés à payer de pareilles amendes, sera privé de toutes jouissances de la forêt tout comme un étranger.

## II

L'année du Seigneur 1555, le dimanche après la Saint-Mathias (24 février), les waldmestres desdits quatre villages, savoir : Lentz, Jean, de Hatten, Diebold, Jean de Rittershoffen, Sturm, Thoman, de Niederbetschdorf et Anselme, Vincent, d'Oberbetschdorf, ont arrêté :

45.

que ceux des citoyens établis dans les quatre villages, qui seront commandés en corvée pour charrier du bois (de feu) au château (de Hatten) doivent abattre, chacun un hêtre ne donnant pas moins d'une charrette<sup>3</sup> de bois et ne doivent pas

<sup>1</sup> «sin gebüwe».

<sup>2</sup> «bricht ij Schilling Pfenning onne gnode».

<sup>3</sup> «...und gebotten würdt, fron holtz jn das schloss zueführen, der

couper, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour, un certain nombre de jeunes hêtres.

Quiconque n'agit pas selon cette ordonnance, encourt, s'il est découvert, 6 schillings deniers, tout comme s'il avait charrié ce bois dans sa propre cour.

Deux ou trois bourgeois peuvent donc s'associer et abattre ensemble un hêtre leur donnant à tous assez de bois pour satisfaire la seigneurie sans que la forêt soit dévastée.

solle hogen eyn büchenstang die do nit wenger dan ein Enger holtz git». « Enger » = charrette, charretée (racine : « eng » = étroit). Le règlement de 1572 a « Karch » = charrette à deux roues, « oder Wagen » à quatre roues. — « Enger und Anger » d'*angaria* = corvée en latin du M. A., de là « Angerwagen, Angerfahrt, Angerwein ».

C'est au château de Hatten que résidait l'administration du bailliage; quand elle avait besoin de bois de chauffage elle s'adressait au heimbourgue ou au waldmestre, et les heimbourgues désignaient les bourgeois à tour de rôle pour cette corvée. Le seigneur ne retirait de la forêt que le bois de feu et de construction nécessaire à ses établissements dans le Hattgau; l'exportation du bois était interdite; et quant à la corvée d'attelage en général, il ne pouvait en exiger au-delà du château de Hatten et, depuis 1533, pas au-delà de sa résidence de Bouxwiller. « *Sic Camera Imper. in causa der vier Dörffer im Hatgau contra Hanau 8 Mart. An. 1553 pronunciavit, quod ad arcem in Hatgau et ad anlam Domini Comitis ulterius non debeant evocari, et cum postea ad aliquot milliaria contra quam soliti vinum adfere coacti et desuper conquesti fuissent. 21 April. Anno 1567. id quoque improbatum fuit.* » Rosenthal, *de feud., etc.*, cité par P.-M. Wehner, *in pract. juris observat. voc. Dingnottul*, p. 104, s. *Edit. noviss. J. Schilteri, Argent. 1735, p. 85.* — Les quatre villages étaient des fiefs immédiats de l'Empire et jouissaient en toute sécurité de leur forêt sous le gouvernement des landgraves d'Alsace et sous celui des seigneurs de Lichtenberg 1332-1480; ils ne furent inquiétés dans leur possession et jouissance de l'Aspruch que par les comtes de Hanau 1480-1736 et durent soutenir contre eux des procès interminables de 1527-1736, procès auxquels les successeurs desdits comtes, les landgraves de Hesse-Darmstadt (1736-1793), nommés grands-ducs en 1806, par Napoléon I<sup>er</sup>, mirent fin en renonçant formellement à leurs prétentions sur la forêt en faveur des quatre villages.

A l'avenir il sera également interdit d'abattre des pins pour bois de chauffage; on observera au contraire pour le bois de pin les mêmes règlements que pour le hêtre.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### III

L'année du Seigneur 1480, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge (8 septembre), les honorables Ulric, Nicolas, heimbourgue, et Büschoff, Michel, fils d'Henri, mattre de forêt, de Hatten; Hasen, Pantaléon, heimbourgue, et Nessenhans, Léonard, mattre forestier, de Rittershoffen; Sumer, Nicolas, heimbourgue, et Thoman, du Osterende, mattre de forêt, de Niederbetschdorf;<sup>1</sup> Hilemann, Valentin, heimbourgue, et

<sup>1</sup> «Thoman am Oster-Ende, Waltmeister zu Nieder-Betschdorf», c'est-à-dire demeurant à l'extrémité est du village et à un quart de lieue du village disparu d'Osterndorf (d'«Ostirn» = situé vers l'Est), mentionné en 693 et 808 dans les Tradit. Wzbg., n° 38 et 19, et pour la dernière fois en 1383; voy. LEHMANN: Hanau-Lichtenberg I, p. 149. — Le cimetière d'Osterndorf, aujourd'hui canton rural de la banlieue de Rittershoffen, était situé à 1 kilom. de Niederbetschdorf sur la gauche de la route allant à Hatten, dans le triangle formé par cette route, le sentier qui conduit à Rittershoffen et l'Eschengraben.

Parqués dans la forêt le 29 septembre, les porcs y restaient jour et nuit jusqu'au commencement de décembre, à moins qu'il n'y eût disette de glands et de faînes; en ce cas on louait parfois d'autres glandées, celle par exemple de la petite forêt de Bähl, appelé «Lochwäldel», aujourd'hui défrichée. L'usage de parquer les porcs dans la forêt s'est maintenu jusqu'au commencement de ce siècle.

Parquer les porcs dans la forêt se disait: «sie in den Wald schlagen» et «eineckern»; l'«ecker», la faîne et le gland.

Heintz, Nicolas, waldmestre, d'Oberbetschdorf, vu l'intérêt et les avantages de toute la communauté en général des quatre dits villages, ont arrêté que :

## 47.

A l'avenir tous les porcs qu'on élève pour Dieu, la Sainte-Vierge et les saints, doivent auparavant et avant que le jour de la Saint-Michel on parque les porcs dans la forêt, être signalés à chacun des waldmestres, actuels et futurs, du village respectif ou à quiconque sera désigné à cet effet par le village. A cette fin les porchers feront connaître aux prébendes de la Saint-Michel les noms des propriétaires et remettront une liste spécifiée constatant le nombre de leurs porcs aux maîtres forestiers afin que Dieu, notre chère Dame et les saints ne soient pas frustrés et que d'autre part les communes des quatre dits villages, riches et pauvres, et ceux qui achètent des droits de glandée ne soient pas exposés à ce que leur glandée devienne la proie de la fraude; il faut qu'à l'avenir ils soient préservés d'un dommage qu'on a éprouvé autrefois et jusqu'à ce jour et que les gens soient maintenus dans leurs anciens droits héréditaires. Quiconque sur ce point agit avec fraude ou autrement envoie des porcs dans la forêt en temps de glandée sans en avoir le droit, sera frappé suivant l'ancien droit coutumier de la forêt l'Aschbruch, c'est-à-dire, que tout d'abord, il perd (par confiscation) les porcs avec lesquels il commet la fraude<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Un acte de procès, de l'année 1511, mentionne des confiscations de porcs appartenant à Nicolas de Fleckenstein, seigneur de Niederrödern; ce seigneur, dont le château était situé sur le territoire de Hatten, avait le droit de parcours dans l'Aschbruch pour tous ses porcs nés et élevés dans les porcheries du château, et s'il en faisait venir de ses autres domaines, pour les envoyer avec son troupeau de Rödern dans l'Aschbruch, les gardes forestiers de Hatten n'avaient rien de plus pressé à faire que de les lui saisir et confisquer. C'est ce qui arriva en 1508 pour sept porcs et précédemment déjà pour deux, dont il est dit que les forestiers s'en saisirent, les abattirent, mangèrent ou vendirent.

et paiera en outre aux quatre communes 5 livres deniers stsbg. sans remise. Les gardes forestiers et les waldmestres et qui-conque en sera spécialement chargé par les quatre communes doivent y veiller.

## 48.

Les mêmes personnes ci-dessus nommées ont de plus arrêté dans l'intérêt général des quatre communes des quatre dits villages le règlement suivant :

Quand à l'approche de la Saint-André (30 novembre) un bourgeois des quatre villages possède huit porcs, dits porcs indigènes, <sup>1</sup> il ne doit pas en acheter ni en prendre d'autres en fief pour les parquer dans la forêt. Mais s'il n'a pas les huit porcs concédés par la loi du pays, il lui sera permis d'en acheter jusqu'à concurrence de huit, mais pas au-delà de ce nombre et il ne doit pas non plus en prendre en fief<sup>2</sup> pour les envoyer dans la forêt.

S'il en achète il faut que l'achat soit un achat droit et sincère et pas un achat simulé et frauduleux<sup>3</sup> comme il peut y avoir eu autrefois et même jusqu'à ce jour, livrant à la fraude la glandée des pauvres et des riches.

Celui qui n'observe pas ce règlement et outre-passe ses droits, encourt, suivant l'ancien droit traditionnel de l'Aschbruch, de perdre tout d'abord (par confiscation) les porcs avec lesquels il commet la fraude et de payer en outre une

<sup>1</sup> «heimisch-schwein» = porcs élevés dans la propriété de chaque bourgeois. Ce n'est qu'en cas d'achat que le nombre total, concédé pour la glandée, était limité à huit.

<sup>2</sup> «keine in Lehenschaft halten».

<sup>3</sup> «...so wer dass solliches ein uffrechter Redelicher Kotffe nyt ein holgendliche Kotff sig sunder onne alle fürwort beschehen sig». Le mot «holgendlich» est remplacé dans la rédaction de 1630 par «hellingin» = «hellingin, heimlich, heimtückisch» («verhehlen» = cacher), secret, traître; les deux mots dérivent de «hohl» creux, caverneux, etc.

amende de 5 livres deniers stsbg. sans remise, aux quatre communes desdits quatre villages. Les forestiers et les wald-mestres et quiconque en sera spécialement chargé par les quatre communes, doivent y veiller.

## 49.

Dans ces achats de porcs on ne doit pas non plus user de fraude d'aucune espèce au sujet des truies. Voici ce qu'il faut observer: Quand quelqu'un a moins de huit porcs dont une truie, il ne doit pas acheter de truie; il complètera le nombre de huit en achetant d'autres porcs. S'il a moins de huit porcs et pas de truie, il achètera une truie et d'autres porcs pour arriver au nombre de huit. Celui qui a plus de huit porcs qu'il a tous élevés, sans plus avoir de truie pour faire souche, pourra acheter, s'il veut, une truie ou en acquérir une par échange, mais pas plus d'une et sans ses petits. Quiconque outre-passe ce règlement est passible comme ci-dessus.

## IV

Le règlement suivant a été fait d'après l'ancien règlement qui précède sans préjudice pour celui-là, par les quatre anciens et les quatre nouveaux maîtres forestiers, de concert avec les heimbourgues actuels, pour le bien des communes de la forêt l'Aspruch.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Dans ce nouveau règlement additionnel, sans noms, ni date, l'ancien nom de la forêt «Aschbruch» est remplacé pour la première fois dans ce document par celui d'«Aspruch» qui lui est resté et que l'étymologie populaire explique (faussement) par «Anspruch-Wald», forêt sur laquelle différentes personnes, les seigneurs et les quatre villages, prétendaient avoir des droits. Ces articles additionnels sont sans doute du milieu du xvi<sup>e</sup> siècle; or, le nom d'«Aspruch» était déjà officiellement en usage en 1511. Les procès entre les quatre villages et les comtes de Hanau-Lichtenberg, au sujet de cette forêt d'environ 2800 hectares, ont commencé en 1527, c'est-à-dire immédiatement après la guerre des

Pour commencer : Comme donc depuis quelque temps certains habitants et bourgeois, dominés, les uns par l'intérêt personnel, les autres par la négligence, laissent leurs bâtiments se dégrader — soit qu'ils n'entretiennent pas bien les toits, soit qu'il y ait quelqu'autre cause de détérioration — tandis qu'à peu de frais on pourrait y remédier, l'ancien usage de l'inspection trimestrielle des bâtiments par les waldmestres sera maintenu pour l'avenir ; et quiconque ne tient pas ses bâtiments en parfait et bon état, sera passible, la première fois qu'il sera trouvé en défaut, d'une amende de 4 schillings deniers stsbg. à payer sans remise pour un petit « Enong » ; et si, à l'inspection suivante<sup>1</sup> on le trouve encore en défaut il sera passible d'un grand « Enong » ou amende qui est de 5 livres deniers stsbg., et si à la troisième inspection il n'a pas fait faire les réparations indiquées et nécessaires, il sera privé de toutes jouissances de la forêt tant en approvisionnements de bois, qu'en glandées et pâturages, de sorte que, ni lui, ni ses bêtes ne jouiront de la forêt, tant et aussi longtemps que ses bâtiments ne soient pas remis en bon et parfait état pour l'amélioration du pays de notre gracieux seigneur.

Les waldmestres de leur côté seront tenus sous la foi de leur serment de faire tous les trois mois leur tournée d'inspection pour visiter les bâtiments et pour constater les réparations à y faire.

paysans, et ont duré plus de deux siècles : les arrêts rendus, tant à Spire qu'à Paris, ont été en faveur des quatre communes. Voy. *Hanauer, Constitutions*, p. 125 à 132, qui, après avoir rapporté la Constitution politique, appelée le *Jahrspruch* du Hattgau, donne quelques détails sur ces procès.

<sup>1</sup> «untz (= bis) man wieder besichtiget».

## 51.

Deuxièmement: Si donc quelqu'un avait à faire quelques constructions ou réparations à sa maison ou à sa grange et qu'il eût besoin de bois, il réclamera ce bois au maître de forêt; celui-ci ira avec lui et visitera le bâtiment en question pour voir quelle espèce de bois il lui faut; s'il lui faut des seuils, le waldmestre lui donnera du bois de chêne, et pour le reste dont il aura besoin, il lui donnera du hêtre et pas de chêne. Le waldmestre prévendra le garde forestier du nombre de pieds d'arbres qu'il lui aura accordés et celui qui coupe au-delà du nombre d'arbres concédés, devient passible d'une amende de 5 livres deniers pour le bois de chêne et de 6 schillings deniers pour le hêtre et cela autant de fois qu'il aura coupé de tiges.

## 52.

Si quelqu'un est obligé de bâtir une maison neuve ou une grange, il doit s'adresser au waldmestre et lui réclamer le bois nécessaire. Le waldmestre lui donnera pour une maison, trente pieds d'arbres chênes, pour seuils, poteaux, solives d'encavêtrure, solives passantes, pannes ou filières et poutres à employer utilement.<sup>1</sup> Pour ce dont il aura besoin en sus, il doit prendre du hêtre et pas de chêne et l'employer à son bâtiment afin de ménager la forêt. Dans le cas que quelqu'un coupât plus de trente tiges de chêne,<sup>2</sup> il encourt pour chaque tige 5 livres stsbg. Les waldmestres et les forestiers doivent y veiller tout particulièrement.

## 53.

Quand quelqu'un se trouve dans le cas de bâtir une grange, il s'adressera également au waldmestre. Pour une grange le waldmestre ne doit pas donner plus de vingt pieds d'arbres

<sup>1</sup> Toutes les pièces principales étaient de brin.

<sup>2</sup> «so einer Mer hige dan dieselbig Somma».



chênes, savoir pour seuils, poteaux, solives d'enchevêtrure, solives passantes et pour tout autre emploi utile. Pour ce dont on aura besoin en sus on pourra et on devra couper du hêtre et pas de chêne et l'employer à sa bâtisse afin de ménager la forêt. Supposé que quelqu'un coupât plus de vingt chênes, il rompt ou paie pour le chêne 5 livres et pour le hêtre 6 schillings stsbg., et cela autant de fois qu'il aura coupé de pieds d'arbres.

## 54.

Si quelqu'un était obligé de renouveler le faitage de sa maison ou de sa grange, le maître forestier lui donnera cinq pieds d'arbres chênes et pas plus; pour ce qu'il lui faudra en sus il pourra couper du hêtre ou du pin ou le prendre dans les abatis de chênes, comme l'exige l'intérêt de la forêt; et ce bois il est tenu de l'employer à son bâtiment sous ladite peine.

## 55.

Les maîtres de forêt ne doivent pas accorder de bois pour une nouvelle construction entre le jour de l'Annonciation de la Vierge (25 mars) et la Saint-Gall (16 octobre). Ce n'est qu'après la Saint-Gall et jusqu'audit jour de la Vierge qu'on peut avoir la permission de couper (du bois de construction) à moins que quelqu'un n'habitât (ne logeât dans) une vieille maison qui exigeât des réparations urgentes, <sup>1</sup> car dans ce cas on peut toujours couper du bois. Celui qui coupe du bois dans l'intervalle interdit, encourt la grande amende ou « Ennong ».

## 56.

S'il arrivait que quelqu'un exportât du bois du territoire

<sup>1</sup> «es wer dan sach das einer in einem alten bauw lege und zue bletzen von Nethen wer». «bletzen = flicken, ausbessern» = rapiécer, raccommoder, réparer. «Bletz» = lambeau, pièce, etc. («lege =) läge» = logeât, de «liegen».

des quatre villages, quelque fût ce bois, ouvragé ou non<sup>1</sup>, il encourt, comme d'ancienne date, la grande amende. Les forestiers et un chacun des quatre villages susmentionnés doivent y veiller.

## 57.

Personne ne doit plus couper de perches ou gaules, ni branchages de charme pour clôtures entre le jour de l'Annonciation de la Vierge (25 mars) et le jour de la Sainte-Croix d'automne (14 septembre). Celui qui dans cet intervalle coupe des gaules ou branchages, encourt la petite amende. Les forestiers y veilleront.

## 58.

Si quelqu'habitant des quatre villages était obligé d'entretenir dans la banlieue de son village une clôture le long de quelque champ, il doit à l'avenir renoncer à la haie sèche et la remplacer par des haies vives.<sup>2</sup> Celui qui à l'avenir continue à employer des branchages pour clôturer le long de quelque champ, paie une amende de 6 schillings stsbg. Les forestiers et les waldmestres y veilleront.

Les waldmestres feront chaque année leur tournée d'inspection pour veiller à ce que les haies vives soient plantées en temps utile afin que la forêt soit ménagée et conservée.

Là où l'aridité<sup>3</sup> du sol ne permettrait pas la plantation de haies vives, il faut faire une clôture de palissades de chêne bien solide, qui durera bon nombre d'années, et ainsi l'on ne sera pas obligé de couper tous les ans des branchages, et de ruiner la forêt; il faut faire ce qui est utile et enrichit (fortifie)

<sup>1</sup> «es wer gemacht oder ungemacht arbeit».

<sup>2</sup> «sonder hege da zillen» (cf art. 12 note) «und welcher also me gerten neben den acker lenglichs zinen (zaun) wirdt».

<sup>3</sup> «wa aber eyner Dürnong halben kein hege zillen kont».

le pays et améliorer le bien des habitants des quatre villages.<sup>1</sup>

59.

Nul forgeron ne doit plus couper dans la forêt du bois pour charbons ; le contrevenant encourt la grande amende.

60.

Dans le cas qu'un des bourgeois domiciliés dans les quatre villages commet une infraction au règlement sur l'un ou l'autre des articles transcrits ci-dessus et qu'il fût condamné par les vingt hommes, sur la montagne, à payer une amende, cet arrêt doit être respecté.

Celui qui refuserait de se soumettre à une telle sentence et de payer l'amende reconnue contre lui par les vingt sur la montagne, sera privé de toutes jouissances de la forêt, tant en bois qu'en glandée et pâturages, de sorte que ni lui, ni ses bêtes ne jouiront plus de la forêt tant et aussi longtemps qu'il ne se sera pas mis en règle au sujet de l'« Enong » ou amende à payer aux maîtres de forêt ou à quiconque sera chargé par les quatre communes de la percevoir.

*Traduit et annoté par M. HÜCKEL.*

<sup>1</sup> damit (er) nitt alle Jahr gertten hauwen derff und der Waldt in Abgang kommen mecht sonder das Land gesterckht und der Inwonner Gut der vier dörffer gebessert werde».

---

# NOTES

SUR LA CULTURE, LE COMMERCE ET L'USAGE

## DU TABAC

dans l'ancienne République de Mulhouse

1649—1782

---

D'après les « Renseignements statistiques sur plusieurs objets importants de l'administration du Bas-Rhin », adressés, en 1801, au ministre de l'intérieur par le citoyen Laumond, premier préfet français de ce département, l'introduction du tabac remonte à l'année 1620. Un négociant strasbourgeois, Robert Kœnigsmann, qui avait observé en Angleterre les résultats favorables de la culture du tabac, fit venir de ce pays, dans ladite année, des semences et des plants et en couvrit un vaste terrain, nommé *Wachwoerth*, situé près de sa ferme, à une demi lieue de Strasbourg, entre le Contades et Schiltigheim. L'ensemble de ses propriétés prit dès lors le nom de *Ferme anglaise, Englischer Hof*. Vers la fin du siècle, la fabrication du tabac, en Alsace, se montait à 50,000 quintaux et fut portée, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, au chiffre de 80,000 quintaux.

Pour des raisons hygiéniques, de sûreté publique et autres, l'usage du tabac rencontra, à de certaines époques, une vive

opposition de la part de l'autorité, tandis qu'à d'autres, il fut toléré sauf certaines restrictions.

Un décret du 20 août 1659, rendu à Colmar, porte ce qui suit : « Il est défendu aux bourgeois, aux manants, aux soldats et aux ouvriers de fumer du tabac (*Toback trinken*), dans cette ville, sous peine d'une amende de 2 liv. (5 fr. 50); la même peine frappera, sans merci, les marchands et les revendeurs qui tiendront du tabac dans leurs magasins. » *Colm. Rath-Protokoll*.

Les mandats du Magistrat de Mulhouse et les règlements des corporations des métiers ou des sociétés de tir, renferment un grand nombre de décisions sur l'emploi, la culture et le commerce de la plante nicotienne. Nous en extrayons les suivantes :

« Il est défendu de fumer (*Tabak zu trinken*) sous peine d'une amende d'une livre. 28 juin 1649.

« Il est défendu à toute la bourgeoisie de fumer du tabac; les bourgeois sont tenus à se dénoncer réciproquement, en vertu de leur serment civique. Si le contrevenant est un bourgeois, il payera une amende de 12 batz (2 fr. 60), dont la moitié sera versée dans la caisse de la tribu à laquelle il appartient et l'autre écherra au dénonciateur; si c'est un étranger, il payera 3 batz à l'appariteur de la police. 10 juillet 1659.

« Il est défendu de fumer sous peine d'une amende de 2 livres, et de vendre du tabac, sous peine d'une amende de 10 livres. 18 juin 1662.

« La permission de planter du tabac est accordée à Jean Bruckner, mais il faut que cette culture se fasse dans des chènevières ou des enclos. 19 février 1696.

Rappelons ici, en passant, qu'environ à la même époque, Jean-Conrad Grynæus, pasteur à l'église Saint-Etienne, gourmandait du haut de la chaire les priseurs et les priseuses, qui pulvérisaient, pendant le service divin, leur tabac à l'aide

d'une petite râpe, instrument à la mode, qu'ils avaient coutume de porter dans leurs pochettes. (Voy. *Bulletin du Musée historique de Mulhouse* 1879, p. 28.)

« Il est défendu sous peine d'une amende de 18 batz, de fumer dans les granges, les étables et près des étaies de séran (*Hechelbänke*). Ceux qui seront témoins de la contravention, sans dénoncer le coupable, payeront la même amende; le dénonciateur en recevra la moitié. 1<sup>er</sup> septembre 1717; 30 octobre 1726.

« Même défense est faite sous peine de la prison et d'une amende de 3 livres. 24 novembre 1734.

« Il est défendu à tout marchand ou autre bourgeois de s'engager dans un commerce de tabac de contrebande, à moins de payer 30 sols par quintal. Il est défendu de mélanger le tabac, sous peine de confiscation et d'une amende de 30 livres. Il est permis d'avoir un débit et d'y vendre à son propre compte; mais il est interdit d'accepter de la marchandise en commission. 24 janvier 1753.

« Un bourgeois de Porrentruy fut condamné à une amende de 50 thalers pour avoir établi en ville un dépôt de tabac de Saint-Vincent.

« Vu que, sous prétexte d'employer à son propre usage, les sortes de tabac non prohibées, il s'est introduit de nombreux abus qui pourraient porter atteinte à la réputation de notre ville: il est dorénavant défendu de contracter des baux ou de prendre des assurances dans le but de faire le commerce de tabac en gros. Par contre, il est permis aux marchands de vendre le tabac de leurs propres débits, de la main à la main et en détail. Le poids du tabac expédié hors ville ne pourra dépasser 2 quintaux; le vendeur est obligé de produire un certificat constatant que l'affaire a été traitée *bona fide* (de bonne foi). Les contrevenants paieront une amende de 50 liv. et leur marchandise sera confisquée. 19 décembre 1753; 11 janvier 1754.

« Au milieu du XVIII<sup>e</sup>, il était défendu de fumer dans les salles de réunion des tribus :

« Le 14 juin 1754, cinq mattres-bouchers furent condamnés chacun à une amende de 5 schellings pour avoir fumé. » (Livre des Procès-verbaux, *Protokoll der Metzgerzunft*, de 1736 à 1775, fol. 108.)

« Considérant que de nouveaux et nombreux abus se sont produits dans le commerce du tabac ; que les commissionnaires ont introduit en ville de grandes quantités de tabac, et que, pour cela, la ville pourrait passer pour un dépôt de contrebande : il a été arrêté, en séance du Conseil, qu'il ne pourra être expédié, à la fois et par voiture, qu'un seul barril du poids de 2 quintaux, et que les épiciers alterneront dans l'expédition de la marchandise. S'il n'arrivait qu'une seule voiture, dans la semaine, il serait permis d'expédier 2 barrils. Toutes les expéditions seront contrôlées à la douane (*Kaufhaus*) ; ceux qui feraient les chargements au-dehors des portes de la ville, paieront une amende de 30 livres et leur marchandise sera confisquée. 8 avril 1756.

« Il est défendu aux bourgeois de transporter du tabac, sous peine d'une amende de 50 livres, et de la condamnation au *Schellenwerk*.<sup>1</sup>

« Les manants (*Hindersäss*) perdaient leur droit à la protection de la ville ; des punitions corporelles et le bannissement frappaient les contrevenants étrangers. Les épiciers, qui délivreront des certificats d'exportation, seront condamnés à une amende de 58 livres. 20 février 1758.

« Un bourgeois, accusé et convaincu de transport de tabac,

<sup>1</sup> Ceux qui subissaient cette peine étaient chargés de chaînes ou traînaient des boulets de fer pendant qu'ils exécutaient les travaux publics les plus pénibles, sous la surveillance des valets de la ville ; ils étaient coiffés de chapeaux ou de bonnets garnis de grelots, *Schellen*, qui se faisaient entendre au moindre mouvement du corps

est banni de la ville ; un autre est condamné à trois mois de *Schellenwerk*. 13 septembre 1758.

« Nicolas R. est puni pour avoir établi un moulin à piler le tabac (*Tabakstampfe*) et pour avoir vendu du tabac contrairement aux règlements. A l'avenir, il devra faire contrôler sa marchandise à la douane et faire apposer le timbre. 19 janvier 1774.

« Ceux qui feront venir du tabac par des contrebandiers seront punis d'une amende de 30 livres, lors même qu'ils n'auraient pris le tabac qu'en commission. 1<sup>er</sup> août, 13 septembre 1775.

D'après le livre des Procès-verbaux, la Société des arbalétriers (*Armbrustschützen*)<sup>1</sup> a arrêté, pour l'année 1782, ce qui suit :

« Quiconque fumera dans la salle du tir, paiera une amende de 3 sols. Il est absolument défendu de fumer pendant les repas de la Société. »

AUG. STÖBER.

---

<sup>1</sup> La maison de réunion des arbalétriers fut construite, en 1581, hors la porte de Bâle, sur l'emplacement de l'ancien hôtel du Lion rouge, aujourd'hui l'Hôtel central. — Celle des tireurs à la carabine (*Rohrschützenhaus*), construite en 1578, se trouvait hors la porte Jeune; c'était plus tard la brasserie Danner.



NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

---

*Suite*

---

NEUMANN (FRANÇOIS)

12 janvier. Lecture en est donnée au Club — 28 mars. Chargé de faire l'enquête sur le partage des biens communaux à Bischwiller — 3 octobre. Membre du Directoire du Bas-Rhin. C'est Kamm qui le remplace au Conseil général du département — 8 oct. Membre suppléant du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin — 15 oct. L'un des cinq sous-agents du tribunal révolutionnaire auprès de l'armée — 18 oct. Il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées et des Sociétés populaires dans le temple de la Raison — 22 oct. Sur son rapport, Horack et Müller sont élargis — 23 oct. On le charge de vérifier les réclamations de Reinwald — Proposé pour l'un des six juges de la Commission militaire à la suite de l'armée, établie par Saint-Just et Lebas — 2 nov. 1793. Il arrête une liste de deux cent quarante-huit suspects à incarcérer. Saint-Just et Lebas cassent l'administration du Directoire du Bas-Rhin; il est maintenu avec d'autres, qui formeront une Commission

provisoire en attendant le complément — 6 nov. Il fait arrêter le baron Frédéric de Wurmser, à Lingolsheim — 18 nov. Il ne paraitra aux séances de la Commission provisoire du département que le bonnet rouge sur la tête, signe de ralliement des vrais montagnards, et il engage les employés à suivre son exemple — 1<sup>er</sup> décembre. Il requiert D<sup>r</sup> Stamm de se rendre dans les communes du district de Strasbourg, d'y asseoir une taxe sur les riches et faire arrêter tous ceux qu'il croira suspects — 13 déc. Chargé de lever les scellés chez Laurent, vicaire épiscopal — 14 déc. Il dresse l'inventaire des papiers du même — 15 déc. Il interroge son collègue Anstett — 16 déc. Proposé pour remplacer Schneider comme accusateur public près le tribunal révolutionnaire — 22 déc. Il fait mettre en liberté J. Schwartz, de Munzenhausen, et M. Jund, de Hœrdt — 25 déc. Il clôture les séances du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, auxquelles il avait assisté depuis le 8 octobre — 28 déc. Accusateur public près le tribunal révolutionnaire, il intime ordre aux juges de paix, commissaires de police et des rues, de fournir à Saint-Just et Lebas tous les renseignements sur ceux qui ont conspiré en faveur de l'ennemi et de l'aristocratie — 25 janvier 1794. Nommé juge d'une Commission révolutionnaire dite ambulante pour les deux départements du Rhin — 20 avril. Il aurait touché 2359 livres d'après le compte de Weinum, trésorier du tribunal révolutionnaire, ce qui porte à croire que tout le monde percevait alors — 4 juillet. Nachbar lui adresse une liste de quinze avilisseurs des assignats qu'il fait arrêter — 30 août. C'est Schropp qui lui signale deux autres suspects — 25 octobre. Il est encore membre de la Société des jacobins; mais il décampa de l'Alsace avant l'arrivée du représentant Bailly.

#### NEUNREUTHER (J).

Originaire de Haguenau — 19 déc. 1793. Membre du Club des jacobins — Le Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin commet Wilvoté à l'effet d'examiner l'emploi qu'il a fait des impositions perçues, par quel ordre

elles ont été levées et à qui il en a rendu compte — 1798. Propriétaire d'un moulin à garance à Haguenau, membre de la Commission administrative de l'hospice civil de cette ville — 1805. Membre de la Chambre consultative du commerce, établie en 1803 à Haguenau.

NICOLE (FRANÇOIS-GODEFROI).

Né à Caen en 1764. Militaire en 1789, c'est ainsi qu'il arriva à Strasbourg, où il fut employé dans un service administratif de la guerre — 19 juillet 1794. Membre de la Société des jacobins.

NIOU.

2 septembre 1792. Député de la Charente-Inférieure à la Convention nationale — 15-19 janvier 1793. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis. Quelques mois après, la Convention nationale l'envoya en mission à l'armée du Rhin — 6 octobre. De Wissembourg, il approuve les destitutions faites le 3 par Guyardin et Milhaud des administrations du département du Bas-Rhin et de la municipalité de Strasbourg — 13 oct. Aux lignes de Wissembourg, attaché à la division Dubois, il fit preuve de bravoure en attaquant à revers le général autrichien Jellachich, dont la position devenait critique sans le secours des hussards hessois — 15 oct. Avec huit de ses collègues, il crée une armée permanente de deux mille hommes, une Commission civile avec pouvoirs étendus et deux tribunaux révolutionnaires à la suite de cette armée ambulante. Plus tard, étant à Strasbourg au Comité de surveillance et de sûreté générale, il ordonna, en cas de siège, d'engager les Strasbourgeois à éloigner leurs femmes et leurs enfants, afin que la ville ne soit pas obligée de se rendre à l'ennemi, faute d'approvisionnements.

NOLLO (CLAUDE).

Né en 1761 à Paris, où il était taillandier avant 1789. En 1793 il arriva à Strasbourg, comme militaire, employé dans une administration du service de la guerre — 17 avril au 25 octobre 1794. Membre de la Société des jacobins.

## OBERLIN (NICOLAS).

19 novembre 1793. Il dénonce au tribunal révolutionnaire de Schneider, Jean-Jacques Fischer, pasteur protestant à Dorlisheim, âgé de 61 ans, qui doit avoir entravé les progrès de la Révolution dans sa commune. Fischer est condamné à mort et ses biens confisqués au profit de la République.

## OERTEL (JEAN-CHRÉTIEN).

1789-1792. Pasteur à l'église neuve (Temple-Neuf) à Strasbourg — 23 novembre 1793 il abjure :

Je déclare comme homme et comme citoyen républicain que je rends hommage à l'empire que la nation française a déféré à la raison.

Sans cet empire, jamais la liberté et l'égalité ne se seraient établies sur des bases inébranlables. Tous les sentiments, toutes les règles, qui forment les mœurs et la conduite d'un homme libre doivent être réfléchis. Pourrait-il donc adorer un Dieu, qui se tiendrait honoré d'une foi aveugle et d'un culte qui ne dirait rien ni à l'esprit ni au cœur? Pourrait-il se plier aux oracles prétendus infaillibles d'un orgueilleux et despotique sacerdoce? Je fais un désaveu formel de toutes les spéculations sur des dogmes qui rabaisent la grandeur de Dieu.

Quelques mois après cette déclaration, la Société des jacobins demandait son arrestation, avec l'annotation de *jésuite découvert*, et le 30 mai 1794 la municipalité de Strasbourg le fait enfermer au Séminaire comme pasteur, feuillant, fédéraliste et fanatique.

## OHLMANN (FRANÇOIS-JOSEPH).

Né en 1763 au Klingenthal — Avant 1789 maître d'écriture, puis secrétaire à la Chambre des contracts à Strasbourg. 11 novembre 1791. Commissaire de police au bureau de la mairie — 17 octobre 1793. La Société des jacobins le porte sur une liste de vingt suspects — 11 janvier 1794. Membre de cette Société — 14 janvier. Commandant en second du 2<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale de Strasbourg, il propose au Club non seulement le rétablissement du tribunal révolutionnaire de Schneider, mais de le multiplier et de l'étendre à toute l'Alsace — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins —

17 janvier 1795. Bailly le maintient commandant du second bataillon.

OLIVIER (PAUL), poète des peletiers.

Un Badois, né en 1737, à Oberkirch — Avant 1789, professeur à l'école de dessin à Strasbourg — Juillet 1792. Membre de la Société des jacobins, où il est encore le 25 octobre 1791.

ORTLIEB.

Il habitait Colmar, quand, en octobre 1793, il vint à Strasbourg renforcer la Propagande — 31 octobre. Membre de la Société des jacobins; un an après, il n'y était déjà plus — 22 novembre. Elle le nomme commissaire pour examiner tous les livres de cagoterie qui se trouvent chez les libraires, et en faire ensuite un *au-to-da-fé*, ce qui eut lieu le même jour sur la place du Château dite de la *Responsabilité*. Il y avait la charge de neuf voitures — Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des douze sections et l'épurement des Comités de surveillance — Après la Terreur, il est retourné à Colmar.

OSTERTAG (ANDRÉ.)

Encore un Schwob, né en 1757 dans le Wurtemberg — Avant 1789 il était venu comme tisserand à Strasbourg, mais en 1791 il lâcha la navette pour se faire marchand de graisses. Dans cette année il se fit recevoir membre de la Société des amis de la constitution pour passer le 7 février 1792 à celle des jacobins, où il est encore membre actif le 25 octobre 1794.

OTT (DANIEL).

1789. Huilier à Strasbourg — Août 1790. Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins — 6 déc., 18 janvier 1793, 8 octobre, 5 novembre, 30 janvier 1794, 23 avril. Elu notable de la commune par le peuple — 2 août. Il adhère à l'adresse de la municipalité, à la Convention nationale, lors de la conspira-

tion de Robespierre — 5 septembre. Notable sous le maire André — 25 octobre. Biffé du Club des jacobins — 17 janvier 1795. Maintenu par Bailly notable de la commune.

#### OTT (MICHEL).

Juillet 1792. Membre de la Société des jacobins au Miroir — 1793. Commissaire révolutionnaire — 2 novembre 1793. Il touche du tribunal révolutionnaire 300 livres pour commission — 18 novembre. Il fait emprisonner à Strasbourg Martin Hummel, d'Oberbergheim, pour avoir vendu des grains à la première taxe. A la même époque, et comme membre de la Société constitutionnelle, il déclare que tous les traîtres à la patrie, les royalistes, fédéralistes, intrigants, etc., doivent être mis à mort — 16 décembre. Ses pouvoirs comme commissaire révolutionnaire seront vérifiés par Teterel — 25 octobre 1794. Biffé du Club des jacobins.

#### PABST

Avant 1789 chaudronnier à Strasbourg — Sept. 1793. Enfermé au Séminaire — 8 octobre. Le Comité de surveillance et de sûreté générale le met en liberté sur sa promesse d'être plus circonspect et de se conduire dans la suite en bon citoyen. Peu après, il fait partie de la Société des jacobins — 5 janvier 1794. Membre du Comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Strasbourg — 20 janvier. En cette qualité, il reproche au Comité de surveillance de Colmar d'avoir différé l'arrestation de l'ameistre Lemp, de Strasbourg — 21 janvier. Il recommande au Comité de Bordeaux de faire arrêter et transférer à Strasbourg Siccard, ex-commissaire des guerres à l'armée du traître Lafayette — 9 juin. Il vérifiera les livres, la caisse et les papiers de Saum, négociant à Strasbourg — 21 juillet. Il adresse au Comité de sûreté générale de la Convention nationale la correspondance sur la conjuration de l'étranger, avec les noms des principaux agents — 25 octobre. Plus membre de la Société des jacobins.

## PAGEOT.

Un propagandiste, membre du Club des jacobins, mais pour peu de temps — 22 novembre 1793. La Société le nomme, avec Ortlieb de Colmar, pour enlever tous les livres de cagoterie qui se trouvent chez les libraires, et les brûler sur la place du Château, ce qui fut exécuté.

## PAILLOT.

Un propagandiste venu de Bar-sur-Ornain, affilié au Club des jacobins au Miroir — 2 décembre 1793. Signataire de l'adresse aux citoyens de Strasbourg et des départements du Rhin.

## PANEL (ANDRÉ-NICOLAS).

Né en 1737 à Lixheim — Il était officier de chasseurs à cheval, quand, en juin 1790, il fut reçu membre de la Société des amis de la constitution à Strasbourg — 7 février 1792. Il adhère à celle des jacobins, où il est encore inscrit le 25 octobre 1794.

## PARDON (JEAN-BAPTISTE-FLORENT).

Né en 1764 à Valognes, où il était homme de loi avant 1789 — Arrivé à Strasbourg comme militaire, il fut reçu membre de la Société des jacobins le 15 septembre 1792, où il est encore inscrit le 25 octobre 1794.

## PARENT (LOUIS-JOSEPH).

Né en 1773 aux Ornes de Châtelleraut. — Etudiant en 1793 ; il avait vingt ans, quand il fut employé à l'administration du district de Strasbourg — En mars 1794, reçu membre de la Société des jacobins, et le 30 avril il en était le secrétaire — 25 octobre. Il y est encore.

## PAUL.

1792. Concierge de la Société des jacobins, dont il est membre — 27 novembre 1793. Il touche cent livres pour avoir dénoncé le boulanger Kolb — 17 décembre. Sa péti-

tion au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, aux fins d'obtenir le brevet de sa nomination de secrétaire au Séminaire de Strasbourg, est renvoyée à Stamm, qui en fera son rapport. Les jacobins ne le font pas figurer sur leur liste du 25 octobre 1794.

### PÉCCATE.

Octobre 1793. Venu de Saint-Dié comme membre de la Propagande — 2 décembre. Signataire de l'adresse aux Strasbourgeois et habitants des deux départements du Rhin. Plus tard courrier de la malle-poste de Strasbourg à Paris.

### PÉRIGNY (CHARLES).

Avant 1789, officier de marine — 11 septembre 1790. Membre de la Société des amis de la constitution, il signe l'adresse aux habitants de Metz, qui ont refusé les offres généreuses des citoyens de Nancy — En mars 1791, homme remuant, il parut contre lui un avis aux Strasbourgeois :

Tous les citoyens sont avertis de mettre sans retard des pierres neuves à leurs fusils, de faire donner le fil à leurs sabres, de se munir de cartouches (les protestants en trouveront au nouveau magasin à poudre qu'ils forment à Strasbourg) et de s'affubler des cocardes in-folio aux trois couleurs.

Périgny, neveu des Lameth, fameux clubiste, novissime échappé de la potence helvétique, pour courir après celle de l'Allemagne, leur fera sauter le Rhin à croche-pied pour les conduire sur les terres de l'Empire, etc.

7 février 1792. Membre de la Société des jacobins — 5 avril. Elle le nomme pour porter aux amis de Paris les griefs des Strasbourgeois contre les administrateurs du département du Bas-Rhin et de la municipalité. Il prend congé du Club. 21 juin. De retour de Paris, aux Jacobins il signe l'adresse à l'Assemblée nationale pour la rappeler à ses devoirs — 24 juin. Pour ce fait, il est assigné devant le juge, et la salle de lecture du Club est fermée par la police — 19 août. Expulsé de Strasbourg dans les vingt-quatre heures par ordre du Conseil provisoire exécutif de la nation française — 10 septembre. Chef de bureau au ministère de la marine — 6 oct.



Il informe les jacobins de Strasbourg qu'il s'occupera de Leorier, solliciteur d'une place — Enfin, le 20 février 1793, il était à la veille de quitter Paris, pour prendre le commandement du port de Rochefort; mais Monge, ministre de la marine, ayant retiré sa démission, il devint son adjoint — Malgré son absence de Strasbourg, il est resté inscrit aux Jacobins jusqu'au 25 octobre 1794.

#### PETERSEN (PIERRE).

En 1792. Ministre à Strasbourg du culte de la Confession helvétique, dont le temple est dans la Grand'rue du Bouclier. Lui logeait alors dans la rue de l'Ail. Dans cette année il aurait été attaché au bureau de correspondance secrète de l'armée du Rhin avec deux Allemands, Pape et Würtz, qui n'étaient rien autre que des agents salariés de Cobourg et de Brunswick — 24 juillet 1792. Membre de la Société des amis de la liberté et de l'égalité — 14 juin 1793. Archiviste de cette Société, il signe l'adresse des jacobins aux douze sections de Strasbourg — 27 septembre. D' Stamm l'accuse d'être le principal auteur de son arrestation, par les soins du Directoire du district de Barr, et à cette occasion, voici le portrait rétrospectif qu'il en fait :

Un être vile, rempant et flatteur. A l'aide d'annanas, il sut s'imposer à la table du général Custine. Consul d'une ville libre, il fut plus tard nommé maire provisoire de la ville de Spire; et en cette qualité détesté de ses administrés qu'il conduisait en tyran.

· 22 novembre. Il abjura comme imposteur entre les mains du maire Monet — 25 octobre 1794. Il ne figure pas sur la liste des jacobins.

#### PETIGNY (ANNE-RENÉ-JOSEPH).

Né en 1762 à Paris, où il était conseiller au Châtelet avant 1789 — 21 octobre 1792. Commissaire des guerres, attaché à l'armée du général Custine, il signe la capitulation de Mayence. C'est alors qu'il arrive à Strasbourg en la même qualité et se fit recevoir le 16 décembre 1793 à la Société des jacobins, où nous le voyons encore figurer le 25 octobre 1794.

## PETIGNY (JEAN-ANTOINE-TOUSSAINT-BIHET).

Né en 1758 à Paris — Avant 1789 employé dans l'administration des vivres à Strasbourg — Mai 1790. Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins, où il est encore le 25 octobre 1794.

## PETIN.

26 août 1791. Commis de comptabilité au Directoire de l'administration du Bas-Rhin — 15 septembre. Premier commis au bureau des travaux publics du Directoire — 1793. Membre de la Société des jacobins et commis au bureau du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin — 25 décembre. Avant de se dissoudre, ledit Comité lui accorde soixante-quinze livres de gratification — 25 octobre 1794. Il n'est plus aux Jacobins — 1798. Sous-chef de comptabilité à l'administration centrale du Bas-Rhin — 1805. Contrôleur de seconde classe des Contributions directes à Haguenau.

## PÉTUAUD (ANDRÉ).

Né en 1768 à Paris, où, en 1792, il était inspecteur des travaux publics. Arrivé à Strasbourg comme adjoint au génie militaire, il fut reçu le 25 novembre 1793 membre de la Société des jacobins — 25 octobre 1794. Il y est encore.

## PEUREUX (JEAN-BAPTISTE).

Né en 1754 à La Chapelle, district d'Epinal, où, avant 1789, il était cultivateur — Plus tard il devint employé dans l'administration des Douanes, et c'est comme receveur qu'il arriva à Strasbourg en 1793 — 22 janvier 1794. Membre de la Société des jacobins — 23 avril. Ex-receveur des Douanes, il est élu notable de la commune — 30 avril. Secrétaire des Jacobins, il approuve l'impression dans les deux langues du discours de Monet sur la conjuration de l'étranger dans le Bas-Rhin — 22 juin. Archiviste-caissier de cette Société, il touche un don de Treuttel de 783 livres — 2 août. Il adhère

à l'adresse de la municipalité à la Convention nationale lors de l'arrestation de Robespierre et autres — 24 août. Membre du Comité de surveillance des Jacobins, il approuve l'appel de Mainoni aux Strasbourgeois pour obtenir des habillements militaires — 5 septembre. Elu notable — 5 octobre. Les Jacobins, invités par Bailly de lui présenter des citoyens pour faciliter son choix dans la nomination de l'administration départementale, ouvrent un scrutin ; il est proclamé le premier ; mais le représentant ne l'a point admis. — 25 octobre. Encore membre des sans-culottes.

**PFEIFFER (CHARLES-FRÉDÉRIC).**

Né en 1761 à Mayence, où il était imprimeur avant 1789. En 1792 il exerce la même profession à Strasbourg, avec Exter et C<sup>o</sup>, établis avant à Deux-Ponts — De mars 1793 au 25 octobre 1794. Inscrit aux Jacobins.

**PFEFFINGER.**

1789. Teinturier à Strasbourg — 1<sup>er</sup> juillet 1790, qui était un jeudi, il part en voitures couvertes avec quarante-six hommes équipés de la garde nationale de Strasbourg, dont il était lieutenant, pour assister le 14, à Paris, à la fête de la fédération — 1791. Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins. — 24 novembre 1793. Chargé de mettre les scellés sur les caves de Kreutter, de transporter l'eau-de-vie dans le magasin de la République et de saisir les malles qui sont chez Gimpel — 27 novembre. Il propose au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin des précautions à prendre pour conserver des tonneaux qui périssent dans une cave, où le vin a été mis en réquisition — 1<sup>er</sup> décembre. Nommé commissaire pour inventorier les caves des bourgeois de Strasbourg — 30 janvier et 23 avril 1794. Elu notable de la commune — 25 octobre 1794. Il n'est plus aux Jacobins — En janvier 1795 le représentant Bailly le renvoie à ses cuves de teinture.

**PFLÜGER (J.-A.), aîné.**

Né à Altkirch, où il était agronome, quand, en mars 1789,

il fut député du bailliage de Belfort et de Huningue aux Etats-Généraux. — A la fin de la session, nommé procureur-syndic du District d'Altkirch — 2 septembre 1792. Elu député du Haut-Rhin à la Convention nationale — 15-19 janvier 1793. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis — 17 mars. La Convention nationale le charge d'une mission en Alsace. Arrivé à Strasbourg le 25, il s'occupa de suite du recrutement pour la levée des 300,000 Français, décrétée le 24 février — En mai il retourna à Paris. Par suite de la réélection des deux tiers des conventionnels, il passa au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit le 20 mai 1798 pour rentrer dans la vie privée.

**PLARR (JEAN-THÉOPHILE), aîné.**

Né en 1746 à Strasbourg, où il exerçait la profession de teinturier, au Croissant, rue des Dentelles, 8 — 1791. Membre de la Société des amis de la constitution. — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins — 3 octobre 1793. Notable du Conseil général de la commune — 8 octobre. Confirmé dans ces fonctions — 14 octobre. Chargé des visites domiciliaires pour s'assurer de la quantité et de l'espèce des subsistances emmagasinées chez les habitants de la ville — 5 novembre. Officier municipal — 8 décembre. Du Comité de surveillance des Jacobins, il dénonce Waghette comme indigne de faire partie des vrais sans-culottes — 30 janvier 1794. Maintenu officier municipal — 8 mars. En cette qualité, il nomme le maire Monet et l'agent national Matthaëus pour installer les nouveaux fonctionnaires administratifs nommés par le représentant Bar — 7 avril. Signataire de l'appel aux Strasbourgeois pour des vêtements et des chaussures à envoyer aux armées du Rhin et de la Moselle — 23 avril. Élu officier municipal pour la dernière fois — 1<sup>er</sup> mai. Signataire de la proclamation de la municipalité aux citoyens de Strasbourg contre les conspirateurs — 26 et 30 mai. Il approuve l'incarcération au Séminaire d'une centaine d'honnêtes personnes de la ville — La municipalité le charge de prendre des renseignements sur le civisme d'Em-

merich, négociant — 13 juin. Il adhère à la nomination d'une Commission chargée de présenter à la municipalité des mesures, tant de sûreté générale que de salut public, propres à régénérer l'esprit national et à introduire dans Strasbourg l'attachement aux grands principes de morale politique — 2 août. Signataire de l'adresse de la municipalité à la Convention nationale lors de la chute de Robespierre — 9 sept. Foussedoire le raye du corps municipal. C'est le brasseur Fischer qui le remplace — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins.

#### PLARR (FRANÇOIS), cadet.

Né en 1752 à Strasbourg, teinturier avec son frère aîné, dans la rue des Dentelles, 8 — Septembre 1793. Membre de la Société des jacobins, jusqu'à l'épuration en janvier 1795.

#### POUGUET.

Membre de la Propagande et de la Société des jacobins. — 22 novembre 1793. Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des douze sections de la ville comme dangereuses, et l'épurement des Comités de surveillance — 25 octobre 1794. Il n'est plus aux Jacobins.

#### PRIEUR (C.-A.),

aussi PRIEUR DUVERNOIS, ou PRIEUR de la Côte-d'Or.

Né le 22 décembre 1763 à Auxonne, où son père était receveur des Finances — 1789. Officier du génie — 1791. Élu député à l'Assemblée législative pour la Côte-d'Or. Après les événements du 10 août 1792, le Conseil exécutif provisoire l'envoya en mission à l'armée du Rhin et en Alsace avec Carnot, Dentzel et Ritter. Prévenus par les Jacobins qu'ils ne seraient point reçus dans Strasbourg, mais qu'il pourrait leur en arriver comme aux députés envoyés à Sedan, lesquels furent mis en prison par la municipalité, malgré la présence du général Lafayette — 15 août. Ils arrivent à Wissembourg — 19 août. Ils firent leur entrée dans Strasbourg sans encombres, au contraire,

la population vint à leur rencontre avec guirlandes de fleurs et musique — 21 août. Ils se mirent à l'œuvre et révoquèrent diverses administrations publiques. Rien ne fut ménagé pour satisfaire les jacobins — Septembre. La Côte-d'Or l'envoya à la Convention nationale — 15-19 janvier 1793. Dans le procès de Louis XVI, sur toutes les questions, il vota avec la majorité — 31 mai. Après la chute des Girondins, se trouvant en mission dans le Calvados, il y fut arrêté et emprisonné; mais pour peu de temps, car le 14 août il est membre du Comité de salut public à Paris. — 8 mai 1793. En cette qualité il arrête que les sommes versées par les riches de Strasbourg, en exécution de l'arrêt de Saint-Just et Lebas, ne seront point remboursées, mais considérées comme acquit d'une contribution révolutionnaire — 20 mai. Président de la Convention nationale — 20 avril 1795. Lors de l'insurrection des faubourgs, quelques députés demandèrent son arrestation, mais la Convention nationale rejeta cette proposition. Après la cession conventionnelle, il entra au Conseil des Cinq-Cents — 20 mai 1798. Il en sortit pour ne plus remplir de fonctions publiques. C'est principalement à lui que la France doit l'établissement et l'organisation de l'École polytechnique.

#### PRIEUR (TIBULLE).

1792. Attaché à l'armée du Rhin comme commissaire des guerres — 6 décembre 1793. Rayé de la Société des jacobins de Strasbourg sans motif indiqué — 8 décembre. Il se rendra au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin pour répondre à des questions posées par celui de la Convention nationale — 22 décembre. Il certifie une dépêche de Baudot au général Dièche, ordonnant une réquisition de chaussures pour la troupe, qui en a le plus grand besoin pour attaquer l'ennemi — 25 mai 1794. Commissaire des guerres; il figure comme suspect sur une liste dressée aux Jacobins.

## PROBST.

Fin 1791. Quartier-maître trésorier du deuxième bataillon des volontaires du Bas-Rhin, en garnison à Wissembourg — 13 décembre 1792. Président de la Société des amis de la liberté et de l'égalité à Sélestadt, il écrit aux jacobins de Strasbourg :

Nous touchons à la guerre civile dans ces pays-ci, si la Convention nationale ne prend pas une mesure forte pour changer l'esprit public. Le District, le tribunal, les Municipalités, juges de paix, maîtres de poste, éclusiers, fournisseurs de vivres, magasiniers et tous les fonctionnaires publics sont des gens suspects, etc.

23 octobre 1793. Officier municipal à Sélestadt, le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin et les jacobins de Strasbourg le nomment membre du tribunal révolutionnaire à la suite de l'armée — 1<sup>er</sup> décembre. Chargé de prendre des renseignements sur Striffler, qui demande sa liberté, il requiert D<sup>e</sup> Stamm de se rendre dans les communes du district de Strasbourg pour y lever une taxe sur les riches et arrêter les suspects — 3 décembre. Monet lui écrit à Sélestadt pour avoir des données sur Lachaussée, ex-colonel de dragons — 5 et 11 décembre. A Epfig il condamne trois individus à mort, un à la déportation à Madagascar, un à la prison jusqu'à la paix — 18 décembre. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin lui renvoie toutes les réclamations du district de Barr — 10 avril 1794. La Société populaire épurée de Barr, en transmettant au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin ses griefs, ajoute :

Nous ne connaissons de contributions ou taxes révolutionnaires que celles que Probst, aussi un ci-devant prêtre, a levées dans notre commune, se servant d'expressions non moins despotiques que celles qu'on entendait de la bouche de Schneider, aux extravagances duquel il prit beaucoup de part. Il fut un de ceux qui condamnoient trois hommes à Epfig à la peine de mort ; nous ne savons pas quel fut le titre qui l'y autorisoit ; il n'en avait sans doute d'autres que ses liaisons avec Schneider.

14 août. De Sélestadt il informe Stamm que Monet a été

indignement traité dans la Société populaire de Colmar. C'est le Catilina de l'Alsace, tyran qui captive la volonté des représentants. En 1805 il y avait Probst, suppléant du juge de paix à Candel.

PROESAMLÉ (JEAN-FRÉDÉRIC), le jeune.

Né en 1762 à Strasbourg, où, avant 1789, il était homme de lettres et instituteur, rue Saint-Thomas, 25 — 12 avril 1792. Il soutint sa thèse — Septembre 1792. Membre de la Société des jacobins — 5 janvier 1794. Substitut de l'agent national de la commune de Strasbourg — 4 février. En sa présence, Labaume, trésorier de la Société républicaine, reconnaît avoir reçu de Robinot, achiviste, 14,130, et de Massé, 9,547 livres — 23 avril. Maintenu substitut — 26 mai. Il requiert l'arrestation de vingt-neuf suspects — 13 juin. Il approuve la proposition de Bierlyn de nommer une Commission pour présenter des mesures de sûreté générale et de salut public — 8 juillet. Il présente au général Dièche le plan des visites domiciliaires à faire à Strasbourg et, s'il est adopté, ces visites, à l'aide de vingt-quatre jacobins, pourront avoir lieu de suite. — 24 juillet. Signataire de l'appel à la commune pour couvrir les frais de construction d'un vaisseau de guerre contre les Anglais. • Peuple, est-il dit, le plus avili et le plus exécration du globe • — 2 août. Il se joint à la municipalité pour féliciter la Convention nationale de la fermeté qu'elle a déployée contre Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins — 30 septembre 1796. Secrétaire du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du Bas-Rhin. — 15 juillet 1798. Commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg, jusque fin 1799, où il fut destitué — Il réclame, et le 2 janvier 1800, Cambacérès l'informe avoir transmis au ministre de la justice son mémoire rendant compte de sa conduite à Strasbourg pour la cause de la Révolution — 1800—1801. Il fait paraître sa brochure : *Rumpler peint par lui-même.*



## PROST (ANTOINE).

Né à 1740 à Moulins. Pendant de longues années il s'est livré à l'enseignement du français à Strasbourg, où il devint négociant avant 1789 — 15 janvier 1790. En cette qualité, fondateur de la Société de la Révolution, et le 11 février suivant, de celle des amis de la constitution — — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins — 5 mai 1793. Membre du tribunal révolutionnaire, où il n'a jamais siégé — 25 août. Agent national au Directoire du district de Haguenau, il sollicite des vêtements pour les prisonniers français à Francfort-s.-Mein. — 23 octobre. Au Club de Strasbourg, proposé et nommé à l'unanimité membre de la Commission révolutionnaire de l'armée — 24 octobre. Au même Club élu pour désigner vingt-un sans-culottes qui auront à composer les trois corps administratifs du Bas-Rhin — 28 octobre. Membre du Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin. En cette qualité il appose les scellés sur les papiers de Frantz et de Guérin — 2 novembre. A ce Comité il approuve une liste de deux cent quarante-huit suspects, parmi lesquels le riche Mennet qui, pour sauver sa tête, lui donna plus tard sa fille en mariage — 29 novembre. Le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin l'adjoint à Stamm pour la rentrée des taxes révolutionnaires dans le canton de Sélestadt — 5 décembre. On lui écrira relativement à Laurent, ex-vicaire épiscopal de Brendel — 25 décembre. Il clôture le procès-verbal du Comité de sûreté générale du Bas-Rhin, qui est supprimé. — 25 octobre 1794. Il est encore membre des Jacobins — Longtemps après la chute de Robespierre, il devint l'associé de son beau-père, sous la raison de banque *Mennet et Prost*; — 21 mai 1802. En cette qualité il est nommé membre du Conseil général du Bas-Rhin. — 1805. Juge au tribunal de commerce à Strasbourg.

## PRUDHOMME (PIERRE).

Né en 1755 à Nancy, où après avoir été praticien, il se fit militaire — Après 1789, il arriva à Strasbourg comme adju-

dant de place — 27 juillet 1792. Membre de la Société des jacobins — 21 janvier 1794. Adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Rhin — De Gundersblum, il annonce à la municipalité de Strasbourg les succès de l'armée du Nord — 30 janvier. Devant le général Dièche il défendit Massé, enfermé à Dijon — 26 mai. Le corps municipal ordonna son arrestation : « Employé à l'état-major de la place, aristocrate au commencement de la Révolution, chevalier d'industrie, employé dans la troupe de la Montensier; mais avant de donner suite, il faudra en conférer avec le général Dièche, et s'assurer de son civisme, ensuite on avisera » — 30 mai. Il est arrêté comme homme immoral, dénoncé par les Jacobins pour son immoralité et son aristocratie qu'il a montrée au début de la Révolution, suspecté de correspondances avec les émigrés et d'avoir leur agent à Strasbourg. Malgré toutes ces accusations, les Jacobins le maintiennent comme membre de leur société le 25 octobre 1794.

#### PUEL (GUILLAUME).

Avant 1789, chirurgien — Après 1789, officier de santé à Rixheim — 1791. Membre de la Société des amis de la constitution à Strasbourg — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins, où il est encore inscrit le 25 octobre 1794.

#### PURNOT.

Un membre de la Propagande venu à Strasbourg en octobre 1793 — 14 décembre. Comme membre de la Société populaire de Metz, Alexandre, président du Club des jacobins de Strasbourg, ouvre la séance en le présentant à la Société, dont il devint membre, mais pour peu de temps, n'étant déjà plus sur la liste du 25 octobre 1794.

#### QUIRIN.

Il habitait Dijon, quand il vint comme propagandiste à Strasbourg en octobre 1793. — Aux dires de Wolff, il était un des deux vrais patriotes de toute cette bande, composée d'environ quatre-vingt-dix individus des départements voisins.

## RADIS, de Lunéville.

En octobre 1793, il arriva à Strasbourg comme membre de la Propagande révolutionnaire — 18 octobre. Il est à l'Assemblée du peuple, des Sociétés populaires et des autorités constituées dans le temple de la Raison — 18 novembre. Il part pour l'armée du Rhin; mais il en revient au plus vite, car le 2 décembre il signe à Strasbourg l'adresse de la Propagande aux citoyens des deux départements du Rhin.

## RÆSER (FRÉDÉRIC-DAVID).

Encore un Schwob, né en 1753 à Vinnenden, dans le Wurtemberg. Il arriva à Strasbourg vers 1780 pour y exercer la profession de chirurgien-baigneur, et c'est en cette qualité qu'il fut reçu membre de la Société des jacobins en mai 1792. — 21 janvier 1793. Couturier et Dentzel le nomment d'emblée officier municipal. — Les 8 octobre, 5 novembre 1793 et 30 janvier 1794, il n'est plus que notable du Conseil de la commune — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins. — Après la Révolution il continua sa profession de chirurgien sur la place au sable à Strasbourg.

## RASCHE (CHRÉTIEN-SAMUEL).

Né en 1756 en Pologne. Avant 1789 il a pratiqué comme médecin à Carenée. — En 1791, il arriva en cette qualité à Strasbourg, et le 1<sup>er</sup> novembre 1792, il fut reçu membre de la Société des jacobins, où il resta jusqu'à l'épurement en janvier 1795.

## RAUCH (ANTOINE).

Né en 1754 à Strasbourg, où il était négociant avant 1789 — Octobre 1791. Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Membre de celle des jacobins — En 1793, il prit la qualité de fabricant de coton, et comme tel, le 2 novembre, il figure sur une liste de deux cent quarante-huit suspects, dressée par le Comité de sûreté générale du Bas-Rhin — 5 janvier 1794. Notable de la commune en remplacement de Jeannot; mais n'étant pas entré

de suite en fonctions, sa nomination ne fut confirmée que le 23 avril — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins.

#### RAUTENSTRAUCH (JEAN).

Né le 10 janvier 1746 à Erlangen (Bavière) — 1769. Licencié en droit à Vienne, en Autriche. Auteur de *Strasburg nach seinen Verfassungen*, Colmar, in-8°, 1770, et de strophes lors de l'arrivée de Marie-Antoinette à Strasbourg, en mai 1770 — 1792. Greffier du juge de paix du second arrondissement de Strasbourg — Novembre. Membre du Club des jacobins — 3 octobre 1793. Membre du Directoire du district de Strasbourg, en remplacement de Zimmer — 18 octobre. Il est déjà mis de côté — Il éprouva le même sort aux Jacobins, ne figurant plus sur la liste dressée le 25 octobre 1794 — En 1796, de nouveau greffier du juge de paix du troisième arrondissement de Strasbourg — 1797. Elu pour représenter la ville aux assemblées primaires du Bas-Rhin — 1798. Nommé juge au tribunal civil de Strasbourg — 9 avril. Secrétaire au bureau définitif de l'Assemblée électorale tenue à l'auditoire du Temple-Neuf — 1805. Juge de paix du premier arrondissement de Strasbourg.

#### RAYMOND ou RÉMOND (JEAN-MICHEL).

Né en 1746 à Strasbourg, où il était tailleur avant 1789 — 1790. Commissaire de police à Strasbourg — Membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins, où il est encore à l'épurement. — 17 janvier 1795. Bailly le confirme commissaire de police du troisième arrondissement de la ville — Élu membre du Comité d'épurement de la Société des jacobins — 1797 à 1805. Juge de paix ou juge civil du troisième arrondissement de Strasbourg, rue du Dragon, n° 21.

#### REIBEL (JEAN-GEORGE).

Jardinier à Strasbourg avant 1789 — 22 juin 1792. Agé de 57 ans, il se fait recevoir membre de la Société des jacobins — 17 janvier 1795. Le peuple le désigne parmi les membres de cette Société, pour en faire l'épurement.

## REUBELL, aussi REWBELL.

Né en 1746 à Colmar — 1766. Avocat au Conseil souverain d'Alsace — 1789. Batonnier de l'ordre dudit Conseil. — Mars 1789. Député aux Etats généraux pour les bailliages de Colmar et de Schélestadt — 5 août. Dans une séance où il s'agissait des droits féodaux et autres, il s'écria : « Renoncer en ce moment aux droits et privilèges de la province d'Alsace, c'est souscrire à un acte de peu de valeur. Il s'agit de se fondre dans le peuple français; ce nom est le plus beau de tous ceux que l'on puisse porter. » — Fin octobre. Après la démission de Jean de Türkheim, il continua à combattre à outrance les droits et privilèges de Strasbourg, défendus par Schwendt, qui succomba — 1790. Député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative — Quelques semaines avant la fête de la Confédération du 19 juin 1790, il fit passer outre sur les réclamations des princes étrangers possessionnés en Alsace — 25 avril 1791. Président de l'Assemblée législative — En octobre, il parut un pamphlet avec cette question : Pourquoi Reubel, à qui son père n'a laissé que 6000 livres pour patrimoine, roule-t-il carrosse et a-t-il acheté sous le nom de son beau-frère Rapinat, le prieuré de Sigolsheim. — Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il devint procureur général syndic du Haut-Rhin — 2 septembre 1792. Ce département le nomma à la Convention nationale — 20 septembre. Il vota l'établissement de la République, pressa vivement la mise en cause du roi, mais ne vota point dans le procès, ayant été envoyé par la Convention nationale en mission à Strasbourg, où il arriva le 25 décembre, peu de temps avant le jugement. Sa mission terminée il se rendit à Mayence, où il fut bloqué. Après la reddition de cette place, le 22 juillet 1793, il eut à se justifier des inculpations graves au sein de la représentation nationale; mais le Comité de salut public déclara qu'il n'avait cessé de bien mériter de la patrie, et le renvoya en mission auprès de cette même armée de Mayence, dirigée alors contre les

Vendéens. Toujours employé près des armées, il n'eut aucune part aux horreurs de l'exécrable règne de la Terreur, il ne fut non plus du nombre des députés courageux qui attaquèrent de front Robespierre et ses acolytes, le 27 juillet 1794; mais le lendemain il se joignit aux vainqueurs contre les terroristes — 6 octobre 1794. Membre du Comité de sûreté générale de la Convention — 6 déc. Président de la Convention, il prononce le décret rappelant les soixante-treize députés qui avaient protesté contre les journées du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1793, et incarcérés alors comme Girondins par le parti de la Montagne — 5 mars 1795. Membre du Comité de salut public. Lors de la mise en vigueur de la nouvelle Constitution de l'an III, il fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents — 1<sup>er</sup> novembre 1795. Nommé l'un des cinq directeurs de la République, il fut aussitôt appelé à la présidence du gouvernement, fonctions qu'il occupa pendant quatre ans, pour faire place à Sieyès le 16 mars 1799 — Le département du Haut-Rhin le nomma alors membre du Conseil des Anciens. Là comme avant, il devint l'objet de dénonciations réitérées. On l'accusait surtout de s'être enrichi outre mesure, lui et les siens, aux dépens de l'Etat, d'avoir pris part aux malversations du ministre Schérer et aux concussionnements du commissaire Rapinat — 26 mai 1799. Il prit la parole pour repousser ces accusations; mais le Comité général des Cinq-Cents décida qu'il n'y avait pas lieu à ajourner la mise en accusation de l'ex-directeur. Cependant, dans un nouveau Comité secret, les dénonciations ne furent point admises — Le retour d'Egypte du général Buonaparte et la Révolution du 8 novembre 1799 terminèrent ces débats, ainsi que sa carrière politique. Rentré dans la vie privée, il se retira dans le Haut-Rhin, où il mourut en 1810. La fortune qu'il laissa à sa veuve fut loin d'être aussi considérable qu'on s'était plu à l'évaluer, et prouva qu'il y avait eu une exagération dans les imputations de ses ennemis.

#### REUILLOT.

Un jacobin de Couches ou de Conches, arrivé à Stras-

bourg en novembre 1793, comme membre de la Propagande révolutionnaire — 2 décembre 1793. Il signe l'adresse aux Strasbourgeois pour leur dire qu'ayant appris leurs dangers, il est venu à leur secours. Egarés par des hommes perfides, endormis par des modérés, il est chargé de leur présenter la vérité.

#### RÉVEL (JACQUES).

Avant 1789, négociant, rue du Dôme, à Strasbourg — Février 1790. Membre de la Société des amis de la constitution — 8 février et 11 nov. 1790, 14 nov. 1791. Elu notable du Conseil général de la commune — 7 février 1792, A l'Auditoire avec les amis de la constitution — 3 juillet. Signataire de l'adresse de la municipalité à l'Assemblée nationale lors de l'envahissement des Tuileries le 20 juin — 21 août. Conseiller municipal sous le maire provisoire Lachausse — Carnot, Prieur et Ritter le nomment membre de l'administration du Bas-Rhin — 22 août. Ils le maintiennent notable de la commune — 6 décembre. Elu notable sous le maire F. de Türkheim — 1793. Membre de la Société des jacobins — 4 janvier. Juge au tribunal de commerce — 18 janvier. Suspendu par Couturier et Dentzel — Mars. A la requête du juge d'instruction, il va à Besançon déposer dans l'affaire Dietrich — 31 octobre. Imposé par Saint-Just et Lebas à 50,000 livres, qu'il règle les 6 et 7 novembre, en attendant que le Comité de sûreté générale prononce sur sa réclamation ; mais le 25 novembre ce chiffre est maintenu — 2 janvier 1794. Secrétaire du Club des jacobins, lors des interrogatoires de Schneider et autres. — 24 août. Du Comité de surveillance des Jacobins, il réclame aux Strasbourgeois du fil pour confectionner des vêtements à la troupe — 25 octobre. Biffé de la liste du Club — 17 janvier 1795. Bailly le nomme de nouveau notable et juge au tribunal de commerce — 1798. Membre du bureau consultatif de correspondance et du commerce du Bas-Rhin — 1800. Du Conseil d'arrondissement de Strasbourg — 1805. De la Chambre de commerce à Strasbourg.

Co-propriétaire d'une fabrique de garance à Geisselbronn, près de Haguenau.

RICHARD (CHARLES).

Venu de Metz à Strasbourg comme membre de la Propagande révolutionnaire, dont il fut le président dès le 18 octobre 1793, où il assiste à l'Assemblée générale des autorités constituées, du peuple et des Sociétés populaires dans la cathédrale de Strasbourg, temple de la Raison — 18 novembre. Membre de la Société des jacobins, il rappelle les propositions faites le 18 octobre dernier dans le temple de la Raison, d'opérer à Strasbourg une levée de citoyens en dehors de la première réquisition, pour aller s'unir aux Radis, Taffin et autres sans-culottes, pères de famille, qui sont allés renforcer l'armée du Rhin. Il propose de nommer une commission à cet effet, qui se concertera avec les autorités — 20 novembre. A Lémane et Baudot il demande le temple de Saint-Thomas, celui que la Société occupe n'étant plus assez grand pour contenir la foule qui s'y rend pour savourer les délicieux fruits de la vérité et entendre ses doux accens — 2 décembre. Signataire de la proclamation de la Propagande aux habitants de Strasbourg et des départements du Rhin — 19 décembre. Aux Jacobins il propose et vote la mort de tous les hommes enfermés comme suspects; ajoutant, ceux d'entre nous qui votèrent pour qu'il y eût un tribunal pour les juger, furent qualifiés de suspects bons à renfermer. La Propagande obligea le Club à voter individuellement sur cette motion, annonçant que ceux qui n'émettraient pas leur vœu seraient chassés. La mort des suspects renfermés fut arrêtée. Dans une autre séance des Jacobins, il propose que tout prêtre qui ne se déprêtriserait pas dans les vingt-quatre heures, fût chassé de la Société et mis en arrestation. La motion admise, le maire Monet la fit mettre à exécution par le Comité de surveillance, et deux jours après, grand nombre de ces malheureux furent emprisonnés. — 25 décembre. Le Club des jacobins le charge



de se présenter auprès des représentants du peuple, pour obtenir l'évacuation du Séminaire — 10 janvier 1794. Le soir du départ de Massé pour Dijon, il prend sa défense au Club; c'est un frère opprimé, il mérite que la Société prenne des informations sur la cause de sa détention. Plus tard il fut arrêté dans l'intérieur par le représentant du peuple Faure, qui le fit traduire devant le tribunal criminel de Metz pour relations avec une émigrante.

#### RICHAUD (H.-J.)

2 septembre 1792. Élu député à la Convention nationale par le département de l'Eure — 15-19 janvier 1793. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, le sursis, la détention et le bannissement à la paix — 2 juin. Attaché au parti des Girondins, il s'en éloigna lorsque les sections de Paris vinrent demander leur arrestation — En août, la Convention nationale l'envoya en mission en Alsace près les armées du Rhin — 8 septembre. Il assiste à un Conseil de guerre, où l'on arrête pour la journée du 12, une attaque générale sur les lignes de la Lauter, en vue de débloquer Landau — 15 octobre. Avec huit de ses collègues, il ordonne la création d'une armée révolutionnaire ambulante de 2000 hommes, des commissaires civils avec pouvoirs illimités, et deux tribunaux à la suite de cette armée — 27 juillet 1794. Après la chute de Robespierre, il retourna à la Convention et, sur sa demande, les monuments élevés par la Montagne, constatant son triomphe sur les fédérés, furent détruits — Mai 1795. La Convention nationale l'envoya une seconde fois comme commissaire extraordinaire pour l'Alsace et le pays de Porentruy, alors département du Mont-Terrible, en remplacement de Merlin, Cavaignac, Rivaud et Becker, mais plutôt de Bailly, dont il devait continuer l'œuvre d'épurement des autorités révolutionnaires dans l'expression vraie du vœu populaire. Dans le Haut-Rhin il eut maille à partir avec les curés. L'un d'eux, Barthélemy Deyber, de Bennwihr, qui affectait de paraître en public avec des

armes, fut arrêté et enfermé pendant six mois — Rappelé à Paris, Fricot le remplaça en Alsace en octobre 1795. — Membre du Conseil des Anciens, il travailla dans le Comité des finances, et fut nommé secrétaire de cette assemblée fin de 1796 — 1797. Du parti dit de *Clichy*, il soutint à la tribune la cause des émigrés du Bas-Rhin — 1798. Il cessa de faire partie de l'Assemblée et renonça dès ce moment aux affaires publiques.

RICOT, aussi RIGAUT (JEAN-THOMAS).

1792. Membre de la Société des jacobins — 29 novembre  
1793. Au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin il demande la parole pour annoncer, qu'ayant été nommé par les représentants du peuple à la place de Bentabolle, il demande des renseignements, sur le second article de leur arrêté, qui veut que les citoyens nommés se rendent dans les pays qui étaient envahis par l'ennemi pour saisir tout ce qui s'y trouverait, et notamment chez les gens qui ont quitté. On doit lui fournir un homme propre à remplir ces fonctions. Casimir est désigné ; il pourra s'adjoindre encore d'autres individus. Probablement qu'il remplaça Bentabolle comme agent des subsistances — 25 octobre 1794. Encore inscrit aux Jacobins.

RIES (JEAN).

1792. Membre de la Société des jacobins — 11 novembre  
1793. Le caissier au tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin lui paye 300 livres pour avoir dénoncé Engelhardt — 22 novembre. Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des douze sections de Strasbourg et l'épuremeut des Comités de surveillance — 25 octobre 1794. Il fait défaut sur la liste des Jacobins.

RIGOLOT (ALEXIS).

Né en 1746 à Sauxure-Levanne — Avant 1789 il était serrurier à Toul, et en 1792 il arriva à Strasbourg comme sergent de la compagnie des ouvriers militaires — Sep-

tembre 1792. Membre du Club des jacobins, où il est encore le 25 octobre 1794.

RIST (LOUIS).

Né en 1768 à Dannemarie, Haut-Rhin — Après 1789 il vint à Strasbourg s'établir comme chirurgien — 15 octobre 1793. De la Société des jacobins, où il est encore le 25 octobre 1794 — 1797. Chirurgien de 1<sup>re</sup> classe à Strasbourg, attaché plus tard aux ambulances de l'armée. Décédé à Strasbourg après 1830.

RITTER (B.-J.).

1784. Reçu avocat plaidant et consultant au Conseil souverain d'Alsace — 1790. Juge au tribunal d'Altkirch — Août 1791. Le Haut-Rhin le nomma député à l'Assemblée législative — 19 août 1792. Envoyé à Strasbourg comme commissaire de cette Assemblée, il procéda au remplacement de la municipalité et des administrations départementales — 2 septembre. Réélu par le Haut-Rhin à la Convention nationale — 15-19 janvier 1793. Dans le procès du roi il vota la mort sans appel au peuple et sans sursis — 3 mai. Envoyé de nouveau en mission à Strasbourg. Plus tard, la Convention l'expédia à l'armée des Alpes, puis à Toulon et enfin près du corps d'armée destiné à reconquérir la Corse — Membre du Conseil des Cinq-Cents, il en sortit le 20 mai 1798 et obtint peu de temps après une place de conseiller à la Cour de cassation, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1811.

RIVA (ANDRÉ).

Né en 1765 à Avesnes, où il était écrivain avant 1789 — 1792. Arrivé à Strasbourg comme capitaine d'un régiment de ligne, il est reçu membre de la Société des jacobins le 22 juin 1792, âgé de 27 ans, d'après sa déclaration — 25 octobre 1794. Il y est encore.

RIVAGE (MICHEL).

Né en 1742 à Selonc, district de Saint-Quentin — 1735

à 1789. Essayeur, conseiller du roi à l'hôtel des monnaies à Strasbourg — 1790. Remplacé dans ces fonctions par Waissand — Mars. Commissaire des guerres — 31 mars. Membre de la Société des amis de la constitution — 12 mars 1791. Comme garde nationale, il alla avec Laurent et Weiller essayer de révolutionner le Palatinat, où ils furent arrêtés — 7 avril. A son retour il adresse une lettre dénonciatrice à Krauss, accusateur public près le tribunal de Strasbourg — 24 janvier 1792. Peu de jours avant la scission on répand une brochure ayant pour titre : *Je vous dirai vos vérités*, et dans laquelle on lit :

Ces clubistes sont les êtres les plus vils et les plus méprisables qu'on connaisse ; c'est la lie des Alsaciens mise en fermentation par des hommes de tous les pays et de toutes les nations, qui n'ont d'autre but que de pervertir nos mœurs ; ce sont là les gens qui nous font la loi ! Quelle honte pour Strasbourg d'être gouvernée par un tas de bouchers, de brasseurs, de cabaretiers, par des Rivage, Schnégans et C<sup>o</sup>, tandis que l'honnête bourgeois est sous le joug.

7 février. Il passe aux jacobins — 21 juin. Signataire d'une adresse incendiaire à l'Assemblée nationale et envoyée à toutes les Sociétés affiliées aux Jacobins, il est cité devant le juge, le 24 — 8 septembre. De Paris il mande aux jacobins qu'il a eu une conférence avec le ministre de l'intérieur ; qu'il a remis à l'Assemblée nationale la pétition de Lachausse, et que le décret d'accusation contre Dietrich est rendu. Malgré les trois cents livres à lui payés pour frais de voyage, la pétition en question n'est jamais parvenue à sa destination. Elle exprimait l'adhésion de la municipalité provisoire de Strasbourg à la mémorable journée du 10 août — 10 septembre. Dans une seconde lettre, il donne des détails sur les exécutions des prisonniers de haute trahison — 14 mars 1793. A Besançon il témoigne contre Dietrich — 2 avril. Il est dénoncé à plusieurs reprises aux Jacobins, et n'ose plus se présenter au Club — 25 avril. La Société lui communique les faits dont il est inculqué, pour pouvoir y répondre d'ici à huit jours — 25 novembre. Des troubles éclatent aux Jacobins, Leorier

ayant voulu prendre sa défense — Commencement de mars 1794. Il est arrêté et conduit en prison à Châlons s/Marne, d'où il écrit le 9 à Monet :

L'âme tranquille comme tu me l'a connue je voyage vers ma destination, comme un mouton qu'on conduit à la boucherie, sans cependant avoir l'intention de garder le silence comme lui.

Je te demande de dire à la Société populaire que le Richard Rivage devoit à l'époque de la Révolution 60,000 livres, qu'aujourd'hui il en doit 70,000 environ, il va le prouver.

Il doit 43,400 au citoyen Latouche, gendarme national à Cernay, Haut-Rhin, les intérêts depuis 1787, au mois d'août.

Il doit 9,600 aux frères Bæhr, négociants et orfèvres à Strasbourg, depuis la vente qu'ils m'ont faite de l'office d'essayeur de la monnaie, en 1785, plus les intérêts depuis environ trois ans.

Il doit 800 livres au citoyen Allen, officier retiré à Strasbourg, qu'il m'a prêté depuis la Révolution dans mes besoins, et les intérêts d'une année bientôt échuë.

Il doit 1089 à un citoyen d'Erstein ou de Benfeld, pour du vin qu'il lui a fourni depuis environ deux ans.

Qu'on défalque ces dettes contractées par Rivage depuis 1781, lorsqu'il acquit la maison dans laquelle il demeure de la totalité de son avoir et alors les Strasbourgeois diront, mais il n'a rien.

Ils vont sans doute dire, mais il a remboursé depuis la Révolution des capitaux, où a-t-il pris l'argent? Il l'a volé à la République.

Le Richard Rivage leur répondra encore non, il ne l'a pas volé il l'a emprunté de la bourse de ses amis, en belle et bonne monnaie nationale pour rembourser au vieux avare et professeur Fritz, 3,600 livres pour lui faire aimer cette monnaie républicaine.

Il a remboursé au feuillant, très feuillant professeur Schweighæuser, 6,000 livres et cela parce que sa chère femme la muscadine avait bénévolement refusé de recevoir les intérêts de ce capital en belle et bonne monnaie nationale, et puis il a encore remboursé 2,000 livres d'un capital que la maison qu'il a achetée devoit à la fondation de saint Marck et cela que le receveur aristocrate Denner le fit traduire devant le juge de paix Schœl pour les intérêts.

Et il a remboursé aux citoyens qu'il lui ont prêté ces sommes et voici avec quoi, avec environ 11,000 liv. qu'il a reçu de ses prétentions sur les héritiers de feu Beyerlé, directeur de la monnaie, ce fait peut se vérifier comme les autres, mais ce dernier chez Lacombe, et le surplus de ce remboursement est provenu d'une partie de l'argenterie qu'il avoit lors de la Révolution provenante de son pensionnat.

Il en avait tant en bijou d'or, d'assiettes, huiliers, gobelets, etc., pour

environ 6,000 liv. il m'en reste encore pour 1,800 à 2,000 liv., tout cela a été dépensé en servant la République.

Rivage le riche n'eut jamais fait ce tableau fidèle sans la circonstance dans laquelle il se trouve.

Il ajoute pour finir qu'aucun individu de l'univers entier ne lui doit rien, excepté le restant de ses prétentions sur les héritiers Bayerlé.

Voilà la vérité toute nue, qu'on compare, je le répète, mon avoir avec mes dettes et qu'on juge le restant de mon avoir, fruit de vingt-deux années de travaux sous les yeux de mes concitoyens.

Qu'on apprenne que je suis le père nourricier de mon respectable père depuis quinze ans environ que je l'étois et que je suis forcé de cesser de l'être depuis cette époque d'un orphelin où d'un pauvre enfant; voilà les reproches que ma conscience me fait, aussi est elle bien tranquille.

Dis à ceux qui m'ont connu de suspendre leur opinion sur moi jusques après mon jugement. Je suis jusques la quoi qu'accusé toujours digne de leur estime et de la tienne, j'attendais mon jugement à Strasbourg pour imprimer ce que je t'écris avec les pièces justificatives.

14 mars 1794. C'est sa famille qui s'adresse aux Jacobins :

Vous avez juré de soutenir au prix de votre sang tous les patriotes accusés et incarcérés par une suite de l'intrigue des ennemis de la liberté et de l'égalité.

Eh! bien, cet acte de tyrannie est exercé contre Rivage, votre frère, nous réclamons pour la seconde fois auprès de vous, une œuvre de justice, c'est un certificat qui constate à la fois que Rivage est un de vos frères, et qu'il a constamment depuis l'aurore de la Révolution, avant même le 31 mai 1789, propagé un civisme révolutionnaire; qu'il a combattu hardiment et dévoilé les ennemis du peuple. C'est lui un des premiers, dont la tête a été mise à prix chez les tyrans étrangers. C'est lui qui est un des fondateurs de la Société qu'il a soutenu avec chaleur dans tous les instans de crise; c'est lui qui a sauté en bas des remparts, pour faire dresser par la garde du Rhin un procès-verbal sur les manœuvres contre-révolutionnaires de Klingling; c'est lui qui s'est transporté au camp de Plobsheim pour distribuer les imprimés de la Société contre Broglio, malgré les défenses faites par ce Broglio d'entrer dans le camp; c'est lui qui a défendu Blessig, qui pour avoir dit que le Roi était un jeanfoutre, fut condamné à deux ans de fers, et Rivage faillit être arrêté par Broglio comme défenseur. C'est lui qui a découvert les trahisons de Dietrich et Compagnie. C'est lui qui a arrêté les libelles venant de Kehl. C'est lui qui a été le défenseur des 32 hommes du 13<sup>me</sup> régiment, dont Broglio avait juré la perte. Ces braves soldats l'avaient mis en joue à Neuf-Brisak le reconnaissant

pour un traître, et conjointement avec la Société, Rivage a obtenu la liberté de ces citoyens.

Nous croyons en avoir dit assez pour être fondés à engager la Société à ne plus passer à l'ordre du jour sur notre demande.

Nous n'exigeons pas qu'elle prononce sur les dénonciations mensongères ourdies et lancées contre Rivage; c'est au tribunal révolutionnaire qui juge avec la sévère équité à décider s'il est innocent ou coupable.

Cette famille ne vous demande autre chose qu'un certificat de civisme.

Elle vous prie de vous informer au citoyen Mainoni, si les faits ci-dessus retracés sont vrais ou faux.

Peu de temps après, il est mis en liberté et se présente au Club des jacobins — 5 octobre 1794. Bailly invite cette Société à lui présenter des citoyens pour faciliter son choix dans la nomination du département; un scrutin est ouvert, et Rivage sort le second pour être présenté au représentant, mais il n'a pas été agréé — 7 octobre. Du Comité de surveillance de la Société populaire, il est nommé du Comité de surveillance des hôpitaux militaires, à Strasbourg — 25 octobre. Encore aux Jacobins — 27 novembre et 10 décembre. Il assiste à la levée des scellés de Monet.

ETIENNE BARTH.

*(La suite prochainement.)*

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

## I

**Notices géologiques sur le système du Grammont et les chailles de Beaucourt (Haut-Rhin)**, par M. le docteur MUSTON — Montbéliard, imprimerie de Barbier frères, 1881 — 1 vol. in-8° de 96 pages avec 2 cartes et 2 planches.

Il est des livres dont on aborde rarement la lecture parce que le titre suppose au lecteur des études spéciales sans lesquelles il ne saurait comprendre. Les livres de géologie, par exemple, sont de ce nombre. Dans notre monde lettré de l'Alsace, la *description géologique du Haut-Rhin*, par MM. Joseph Kœchlin-Schlumberger et Delbos, et la *description géologique du territoire de Belfort*, par M. Parisot, sont généralement connues, mais il est peu de personnes — les géologues proprement dits exceptés — qui aient puisés dans ces ouvrages une notion exacte, selon la science, de la composition et des formations successives du sol de l'ancien département du Haut-Rhin. Cela tient, peut-être, à l'absence de toute préparation par l'enseignement élémentaire et ensuite à une technologie qui ne peut être comprise qu'à l'âge où l'élève a pour ainsi dire terminé son instruction secondaire; cela tient encore à une classification trop variable et enfin à la sécheresse de la forme descriptive adoptée par la plupart des géologues.

Sans cesser de se conformer aux allures de l'école scientifique, M. le docteur Muston, qui a libéralement collaboré au livre de MM. Joseph Kœchlin-Schlumberger et Delbos, ne s'attache pas avec la même rigueur à la méthode et à la forme de ses confrères; il en donne la preuve dans le travail qui est l'objet de ces lignes. Il se met plus à la portée du public profane. On peut affirmer que de ses notices il restera quelque chose aux personnes étrangères à la science qui les auront lues ou simplement consultées.



De son étude et de ses recherches particulières au terrain jurassique du pays, M. Muston déduit un système de formation dont le Grammont, qui domine la vallée de l'Allaine, est l'axe ou le noyau central du soulèvement. Il détermine ensuite avec beaucoup de clarté les couches concentriques dont ce noyau est entouré et il caractérise leur composition. En suivant avec attention la méthode de l'auteur, les membres de nos sociétés savantes seraient en mesure de nous former des collections minéralogiques fort intéressantes et fort instructives pour les jeunes intelligences qui ont des dispositions pour l'étude des sciences naturelles. C'est sur ce sens que nous comprendrions l'utilité de ces sociétés à l'évolution desquelles les horizons les plus vastes sont ouverts en partant des études locales pour arriver à les raccorder aux données générales de la science et aux diverses théories qui les confirment.

Ainsi, par exemple, qu'y aurait-il de plus instructif et de plus intéressant dans une collection minéralogique du pays, qu'une vitrine renfermant de beaux échantillons de tous les fossiles reconnus par M. Muston dans le noyau du Grammont et dans les diverses couches qui l'entourent? L'œil de l'école primaire ne distinguerait-il pas aussi bien, dans ces collections, que l'œil de l'école secondaire les fossiles à *corbis formosa*, *Trapezina*, *ventilabrum* et *obliqua* et autres, c'est-à-dire ces corbeilles à formes régulières, à forme de trapèze, de van et à forme oblique, que M. Muston signale dans les terrains de la petite contrée que son étude embrasse, et qui ont vécu au fond des mers de la nuit des temps avant de réapparaître pétrifiées à 592 mètres au-dessus du niveau des mers modernes, comme au Grammont? Au lieu de s'adresser désormais à l'esprit seul par le moyen de la parole, on parait vouloir y arriver par « les leçons de choses » ou mieux en associant les choses aux procédés de l'enseignement et l'on a raison. Or, que peut-il y avoir de plus nécessaire, de plus utile au maître élémentaire et au maître secondaire que les collections intelligemment formées par nos sociétés savantes qui toutes ou presque toutes — cela soit dit dans l'intention

d'en blesser aucune — se meuvent dans ce domaine des généralités rebattues au lieu de s'exercer sur le domaine exploré de l'existence locale? *Nosce te ipsum*, telle est la devise qui nous porte à attacher du prix à une étude du genre de celle qui nous occupe.

Non moins intéressante que celles du système du Grammont, est la notice concernant les schistes à poissons de Froidefontaine. C'est le diluvium rhénan qui apparaît sur le dépôt tertiaire et les schistes à poissons dont M. Muston reproduit sur une planche les images fossilisées. Une note de M. Oustallet sur Froidefontaine trace les limites de la mer qui recouvrait toute la vallée du Rhin, les Ardennes et une partie du bassin de Paris.

Revenant à des temps plus rapprochés du nôtre, M. Muston nous donne l'histoire du grand plateau du Grammont, de la station de la Bouloye, du Dolmen de Bure et la légende de Saint-Dizier.

Il y a, on le voit, dans le travail que nous signalons de quoi intéresser toutes les intelligences. On ne peut que féliciter son auteur de l'avoir mis au jour. Par contre, il y a dans ce travail d'impardonnables négligences typographiques à reprocher à l'imprimeur.

## II

**Bulletin de la Société philomatique vosgienne** — 6<sup>e</sup> année — 1880-81 — Saint-Dié, typographie de L. Humbert, 1881 — 8<sup>e</sup> de 154 pages.

Il y a de l'émulation au sein de la Société philomatique vosgienne. Pour s'en assurer il suffit de jeter un coup d'œil sur son bulletin de 1880-81 et sa table des matières. Ce qui, à notre point de vue, fait le principal mérite de cette Société, c'est que les travaux et les recherches auxquels elle se livre se confinent dans sa circonscription arrondissementale. Cinq pages de M. Henri Bardy ont pour objet de fixer avec précision les *minima* et les *maxima* de la température à Saint-Dié pendant le rigoureux hiver de 1879-80. Les sept pages suivantes donnent place à une note biographique intéressante sur un abbé d'Etival, par M. A. S. (Adrien Sadoul) suivie du testa-

ment de l'abbé. M. le docteur Fournier fournit ensuite au bulletin une relation caractéristique des luttes que dut soutenir, pendant dix années, un jeune apothicaire établi au siècle dernier à Rambervillers, contre les pratiques illégales des chirurgiens de sa résidence et de la contrée. M. Henri Bardy fait suivre cette relation d'une intéressante biographie de Gabriel-François Renaud, maître en pharmacie à Saint-Dié et membre de la Société royale de Paris. Un aperçu historique sur les Abbayes de Moyenmoutier et de Senones, ainsi qu'une note sur la généalogie des comtes de Neufchâtel et sur la postérité de Thiébaud IX, maréchal de Bourgogne, sont dus à M. P. de Boureulle, suivi par M. E. Dietz, qui donne au bulletin une notice compétente sur quelques monnaies du moyen âge trouvées au Ban-de-la-Roche, près Fouday, en Alsace. Une planche représentant six pièces d'or des villes du Rhin et quatre pièces d'argent est jointe à cette notice. Suivent enfin une coutume du carnaval en Lorraine, par M. Albert Gérard, une note du docteur Fournier sur la présence à Rambervillers de Mesdames Adélaïde et Victoire, filles de Louis XV, une notice biographique sur un peintre en miniature et en émail, Jean-Baptiste-Jacques Augustin, de Saint-Dié, par M. Gaston Save, et pour clore, un épisode du séjour du préfet, Christophe Dieudonné, des Vosges, dans le département du Nord, par M. Arth. Benoit.

A ce bulletin est jointe la continuation de l'histoire de l'Abbaye de Senones, par Dom Calmet et préparée par M. Frantz Dinago, avocat à Saint-Dié. Le fascicule qu'il ajoute aujourd'hui aux fascicules précédents commence à la page 241 et finit à la page 320 du volume qui contiendra l'œuvre inédite du laborieux bénédictin.

Il serait superflu d'ajouter quoique ce soit à l'énumération qui précède pour donner au lecteur une idée de l'importance des travaux de la Société et de l'intérêt qui s'y attache au point de sa vie intellectuelle dont cette société est le centre recommandable.

FRÉDÉRIC KURTZ.

LES  
**EX-LIBRIS DANS LES TROIS ÉVÊCHÉS**  
TOUL — METZ — VERDUN

1552 — 1790

---

I

**BIBLIOPHILES ET COLLECTIONNEURS VERDUNOIS**

---

L'évêché, comté et chapitre de Verdun, qu'il ne faut pas confondre avec le diocèse de Verdun, circonscription toute spirituelle, formait avant 1789 une petite principauté ecclésiastique, connue sous le nom du Verdunois, sous la juridiction du parlement de Metz. Sa réunion à la France datait, comme on le sait, de l'année 1552. D'un côté, elle touchait à la province de Champagne, de l'autre côté elle était enclavée dans les États du duc de Lorraine.

Les minuscules prévôtés de Charny, de Dieppe, de Mangiennes et de Tilly dans le bassin de la Meuse, dépendaient du temporel de l'évêque comte de Verdun.

Puis, arrosée par la Moselle, entre Pont-à-Mousson et Nancy, se trouvait la prévôté de Dieulouard, dont il sera parlé.

Le chapitre de Verdun possédait, de son côté, cinq prévôtés, celles de Sivry, d'Harville, de Foameix, de Merles et de

Lemmes. Le tout, avec les hautes justices particulières, formait un total de près cent quatre-vingts localités ou censes.

Le roi était souverain seigneur, et le titre pour l'évêque de comte de Verdun et prince du Saint-Empire n'était plus qu'une vaine formule.

Le diocèse de Verdun, qui était de la province ecclésiastique de Trèves, comprenait près de quatre cents paroisses.

En 1789, l'évêché rapportait 74,500 livres à l'évêque par an. A cette somme considérable il faut encore ajouter les revenus de quelques abbayes qui étaient encore donnés au seigneur évêque.

La ville de Verdun et ses faubourgs étaient du domaine royal; comme toutes les cités épiscopales, Verdun avait secoué le joug de l'évêque pendant le moyen âge. Ses habitants vivaient à l'aise grâce à leur commerce, à un chapitre opulent, à un nombreux état-major et à un siège présidial. Rien n'avait troublé leur quiétude depuis leur annexion à la France. La principale industrie était la confection des dragées et des liqueurs dont la renommée a porté le nom de la cité aux quatre coins du globe.

Le magistrat de la ville offrait à l'entrée de l'évêque deux boîtes de dragées du poids d'une demi-livre. Un tiers fins, deux tiers communs. Ce présent était également offert aux souverains et aux illustres personnages de passage.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Sous la Restauration les dragées de Verdun furent en honneur à la Cour; le confiseur Recouvreur fournit les dragées du baptême du duc de Bordeaux; il y eut des brevets de *Madame* (la duchesse de Berry), du duc d'Orléans, etc. M. de Jouy, dans son *Hermite en France*, parle du confiseur Recouvreur qui demeurait vis-à-vis l'hôtel des *Trois Maures*. Le magasin est maintenant fermé.

C'est dans cet hôtel que descendirent l'empereur Joseph II, le roi de Danemarck, Napoléon, Marie-Louise, le grand-duc Constantin, Don Miguel, etc....

Mais qui nous dira où était située la modeste chambrette qu'occupa

Verdun fut aussi connu au siècle dernier par son *Journal historique ou la Clef des Cabinets des princes de l'Europe, imprimé chez Jacques-le-Sincère, à l'enseigne de la Vérité*, plus répandu sous le nom de *Journal de Verdun*. Il a duré sans interruption depuis juillet 1704 jusqu'en décembre 1776. Bien des articles de ce recueil mériteraient d'être réimprimés.

En décembre 1763, Dreux de Radier y publia une notice sur la reliure. Il effleura le sujet; c'était déjà beaucoup pour le temps.

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle une petite société littéraire s'était formée à Verdun sous le titre de *Chevaliers de l'Ordre social de l'aimable Commerce, Société artistique et littéraire*;<sup>1</sup> le président était François Marchal, prévôt de la collégiale de la Madelaine; parmi les membres on remarquait le marquis de Puseulx, le capitaine Chevert, le peintre Christophe, le poète Richer, des officiers du régiment de Toulouse, des chanoines, des magistrats. Lorsque la princesse Auguste de Bade, la future épouse du fils du Régent, passa à Verdun, en 1723, la Société lui fut présentée, et le conseiller messin Descartes, dont nous parlerons plus tard, lui fit un compliment; la princesse lui répondit en faisant très gracieusement allusion au nom du grand philosophe. Elle se déclara la protectrice des chevaliers et elle leur envoya de Paris un bijou distinctif.

Les nouveaux académiciens passaient agréablement leur temps à disserter littérature et philosophie et à écouter les vers de leurs confrères.<sup>2</sup> Lorsque la reine Marie Lecszinza

Armand Carrel lorsqu'il vint à Verdun en 1820 comme sous-lieutenant au 29<sup>e</sup> de ligne, en sortant de l'Ecole Saint-Cyr? Dix ans après, il renversait un trône dix fois séculaire, et restait pur au milieu d'une honteuse curée.

<sup>1</sup> V. BÉGIN, *Annales de la Société philomatique*, 1877.

<sup>2</sup> Les mœurs à cette époque n'avaient pas le rigorisme niais de nos jours. Ainsi, lors du passage de la reine, le jeune Longpré, écuyer de

vint à Verdun, parmi les plaisirs qu'on procura à cette revêche souveraine, le chroniqueur cite la cantate qu'exécutèrent pendant son dîner les chevaliers de l'Ordre social; les paroles étaient de leur président, la musique de Desmarests, chef des concerts de la Cour de Lunéville.

La Société devait bientôt se disperser; la duchesse d'Orléans étant décédée en 1725, à la fleur de l'âge, l'Ordre social ne tarda pas à disparaître. En 1732, il n'y avait plus de réunion.

Bien plus tard, il se forma à Verdun une loge maçonnique dont la *Franche Amitié* fut l'attribut distinctif.

L'intendant des Trois-Evêchés, M. de Creil, envoya en 1740 au savant Schœpflin à Strasbourg les antiquités d'une tombe franke découverte à un mille de Verdun. Mais l'illustre antiquaire se trompa grandement en expliquant les vénérables débris; la couronne est la partie supérieure d'un seau, le casque est le sommet du bouclier, la framée et les cercles sont les fers de soutien du bouclier; le vase, la hache, le fer de lance, les fragments d'épée sont exacts. Ce don de M. de Creil fait supposer qu'en 1740 personne ne recherchait les antiquités à Verdun.

Il existe dans cette ville une Société philomatique, dont les travaux sont très estimés. Elle a été autorisée le 1<sup>er</sup> août 1822. Elle a commencé la publication de ses Mémoires en 1840, et il y a huit volumes parus qui contiennent de savantes dissertations par MM. les abbés Clouet, Tibay et Thomas, M. le docteur Neucourt, MM. A. Buvignier, Liénard, Lucas, de Widranges, Didiot, etc.

D'après M. Teissier,<sup>1</sup> Nicolas Bacquenois, imprimeur à

la bouche du roi, profita de son séjour chez son oncle, le chanoine Lejuge, pour y donner un bal aux officiers de la suite. On y but et mangea à discrétion.

L'évêque dépossédé de son palais, où logeait la reine, se réfugia chez un chanoine et y tint table ouverte pour toute la Cour.

<sup>1</sup> *Notices sommaires sur les premiers temps de l'imprimerie à Metz.* Metz, 1828, p. 273.

Reims, vint s'établir à Verdun en 1542, à la demande de l'évêque Nicolas de Lorraine. Il imprima principalement des livres liturgiques. Il y eut depuis toujours des imprimeries.

La bibliothèque de la ville de Verdun, formée de livres provenant des maisons religieuses, des émigrés et de dons du gouvernement, peut avoir de 30 à 32,000 volumes. En 1858, M. d'Attel de Luttange, lui a fait don de sa belle bibliothèque (livres rares, précieux et de belles éditions) formant près de 3000 volumes. Les tableaux et les statuettes de bronze provenant du même donataire servent à orner les salles de la bibliothèque. Il y a son portrait.<sup>1</sup>

Au mois d'avril 1881, on vendit, par autorisation ministérielle, 1293 ouvrages doubles de cette bibliothèque; le catalogue fut rédigé avec soin par M. le bibliothécaire Frizon. Parmi les volumes vendus on remarque : *L'Épouse ou mystère et fatalité*, 2 volumes, et *L'Héroïne d'Orléans*, Paris, 1843, 3 volumes, par M. d'Attel de Luttange, deux romantiques de la plus belle eau; *l'Histoire de Verdun*, par Roussel, celle de *Metz*, par les Bénédictins, celle de *l'abbaye de Saint-Mihiel*, les *Antiquités de la Gaule Belgique*, par Wassebourg, *l'Armorial* de Dom Pelletier, etc., les trois Almanachs de Verdun,<sup>2</sup> de Cajot, etc.

Verdun, pendant la Révolution, devint célèbre. On y vit tour à tour les orgies des terroristes, le suicide du commandant de Beaurepaire, la prise de la ville et l'affaire dite des jeunes filles de Verdun.<sup>3</sup> Puis après la rentrée des troupes républi-

<sup>1</sup> *Almanach du département de la Meuse*, 1864, p. 229.

<sup>2</sup> Les livres à *Ex-libris* ne manquaient pas; il y avait une *Histoire des évêques de Metz*, par MEURISSE, avec les armoiries du vicaire-général THIS, sur les plats, etc.

<sup>3</sup> Les doubles sur l'histoire locale ne sont jamais de trop dans une bibliothèque, car ils sont les plus demandés.

<sup>4</sup> Le mot de la fin, après Delille, les continuateurs de Roussel, l'avocat Dommanget, de Metz, est la lettre adressée par le roi de Prusse à la survivante de ce drame terrible.



caines, la tranquillité y reparut. On avait assez parlé de la ville de Saint-Saintin depuis quelque temps.

L'abbé Grégoire trouva des accents indignés dans ses discours, sur le vandalisme révolutionnaire, prononcés à la Convention nationale en brumaire et en frimaire an III.

« A Verdun, s'écria-t-il à la tribune, des municipaux ayant à leur tête un nommé Carache, ont brûlé des tableaux précieux et des statues. Les amis des arts regrettent surtout une Vierge de Goudru et un Christ mort, de grandeur naturelle; ce chef-d'œuvre de sculpture, d'un dessin plus correct et d'un ciseau plus hardi peut-être que le monument de Saint-Mihiel, faisait l'admiration des étrangers. Un artiste estimable s'étant présenté à la place de l'exécution afin de conjurer la fureur, offrit de payer chèrement une main pour apprendre à dessiner à ses enfants, il fut repoussé par les clameurs de la rage et n'échappa que par le silence et la fuite. »

Le 20 frimaire, Janvier, membre de la Commission des arts, écrivait :

« Vous ne connaissez qu'imparfaitement encore toutes les horreurs commises dans la commune de Verdun sur les monuments des arts et des sciences. Ce Carache que l'on charge de toutes les iniquités parce que la terre le dévore, Carache n'est pas seul auteur de ce délit.

« Les tableaux, les tapisseries, les livres et autres objets provenant de la ci-devant cathédrale, ont été transportés sur une place nommée la Roche. Les officiers municipaux, décorés du ruban tricolore, le district, deux membres du département ont assisté à cette infâme expédition. On a battu la générale, fait prendre les armes aux citoyens, etc., et les vandales se sont réunis en orgies après la cérémonie. Ils ont forcé l'évêque constitutionnel à danser autour du bûcher.... »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Parmi les tapisseries, il y en avait qui avaient été données par l'évêque Psaume.

« Quand on lit le procès-verbal des destructions des chefs-d'œuvre à Verdun, ajoute Grégoire, il y a de quoi verser des larmes de sang. Carache, officier municipal, le coryphée des scélérats qui ont commis ces crimes, est mort; nous envoyons sa mémoire à l'échafaud. Le directoire du district nous annonce que ses complices sont surveillés de près; cette mesure est insuffisante, ils doivent être poursuivis. »<sup>1</sup>

Lorsqu'on envoya à la Monnaie de Metz l'argenterie des églises de Verdun (la Madelaine fournit 161 marcs 6 onces; Saint-Paul 152 marcs 2 onces 2 gros; Saint-Vanne 79 marcs 4 onces 6 gros, etc.), il manqua dans une malle, le 25 avril 1793, deux anges portant le reliquaire de la vraie croix de la cathédrale (20 marcs 7 onces); le buste de Saint-Airy (20 marcs 7 onces), et un reliquaire de la Madelaine (20 marcs). Sommelier, qui en était gardien, s'offrit de suite de payer le manquant. Son offre fut acceptée, mais on prévint en même temps le juge de paix qui commença une information. <sup>2</sup>

Les propriétés particulières ne furent pas mieux traitées que le bien de l'Etat.

Le château de Dieue,<sup>3</sup> ancienne résidence épiscopale, démolie sous Louis XIII, était habité au moment de la Révolution par les comtesses Madelaine-Catherine et Marie-Anne de Berchiny, petites-filles du maréchal. La vente des effets mobiliers eut lieu en 1793, en présence du délégué Pierre Fournel de Genicourt qui avait reçu le 17 février ordre du Directoire du district de Verdun de ne laisser vendre aucun objet nécessaire à la Nation, comme cuivre, matelas, couvertures, ni aucun autre concourant à dégrader la maison tels que porte, boiserie, cheminées de marbre. On ne dit pas si la

<sup>1</sup> Voir sur cette époque de voleurs et de volés le factum de MONDON fils, *secrétaire du district de Verdun, à tous ses concitoyens*, in-4°, 42 p.

<sup>2</sup> Factum MONDON, p. 27.

<sup>3</sup> Il y avait sur le ruisseau du ban une papeterie qui fournit du papier d'assez bonne qualité, dit *Stemer*.

bibliothèque fut vendue ou envoyée sur les greniers du district. Peut-être en trouverait-on des débris parmi les livres de la bibliothèque publique de Verdun.

Le bel autel de la cathédrale, construit sur le modèle de celui de Saint-Pierre de Rome, d'après les plans rapportés de la Ville éternelle par le chanoine de la Plaine, qui par son goût pour les voyages et les arts acquit dans le temps une certaine célébrité, fut sauvé parce que, sur la proposition d'un honnête homme, le temple fut érigé en palais de justice. L'autel servit aux juges, le procureur de la République s'installa dans la chaire, les jurés dans les stalles des chanoines, le public flânait dans la nef. Le 25 avril 1794, quatre fédéralistes et la mère de l'un d'eux y furent condamnés à mort, et l'exécution eut lieu pendant la nuit, aux flambeaux, sur la place de la Roche. Leur mort fut digne de l'antiquité.

Le chanoine de la Plaine donna plus tard à la municipalité un tableau d'un maître italien, *Apollon écorchant Marsyas*. Cette belle peinture ornait jadis la salle des séances du Conseil municipal, elle est au musée.<sup>1</sup>

Il y a encore à l'hôtel de ville une peinture autrement intéressante. C'est le portrait en pied de Chevert avec la prise des îles Sainte-Marguerite que le noble guerrier donna à sa ville natale qui, en 1837, lui érigea sur la place Sainte-Croix une statue, œuvre du sculpteur Lemaire.<sup>2</sup> C'est le tableau de Hischblein (1762) souvent gravé. Dans le vestibule, on voit les portraits de Christophe (*Drouais p<sup>r</sup>*, gravé par Surugue en 1735), de Beauzée le grammairien, en velours rouge, de l'abbé Clouet, de deux guerriers à perruque (commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle), dont un est le lieutenant de roi Nicolas Descrochets.

L'auteur de la relation de la campagne du duc de Bruns-

<sup>1</sup> CARTIER, *L'Église-Cathédrale de Verdun*, 1863, p. 48.

<sup>2</sup> G. DES GODINS, *Notices sur Chevert*. Paris 1861.

wick, donne un aperçu très juste de l'état du pays et des dispositions des Verdunois au moment de l'invasion. Voici un passage de ces curieux récits qui rentre spécialement dans notre cadre : La scène se passe-t-elle dans la rue des Gros degrés ?

« Je me trouvai un jour chez un relieur et j'aperçus beaucoup de livres de prières, mais il eut grand soin de me dire que c'était maintenant une marchandise de rebut, qu'on ne recherchoit ni ne lisoit que des livres philosophiques, principalement Montesquieu, Voltaire, Raynal, Rousseau et les écrits du tems. J'y vis de belles éditions de ces ouvrages. — D'où vient qu'un peuple opprimé aime à prier et qu'un peuple libre jette ses livres de prières pour courir après les livres philosophiques ; cela est peut-être dans la nature : Si la terre ne veut pas, il faut que le ciel le veuille, et *vice versa*. »

Au commencement de la Restauration la ville de Verdun, qui avait déjà énormément perdu par suite de la Révolution, fut encore une fois douloureusement éprouvée. A l'approche des armées alliées, au mois de janvier 1814, le dépôt des prisonniers anglais fut évacué sous escorte vers Blois. <sup>1</sup> Les nobles gentilshommes, prisonniers sur parole, passaient leur temps à boire, à organiser des courses et à chasser le renard ; on ne leur refusait jamais la permission d'aller aux eaux. Les Verdunois, toujours confiants, ne cessaient de leur avancer les fonds nécessaires à leur bien-être. A leur départ précipité, les Anglais devaient aux bourgeois la somme énorme de quatre millions. Cette dette d'honneur fut-elle jamais payée ? Elle occasionna bien des démarches pénibles. <sup>2</sup>

<sup>1</sup> « La réunion des prisonniers anglais à Verdun est très considérable. Ils sont traités de manière à prouver au ministère anglais que la générosité française ne se dément pas. » (*Journal des Débats*, 13 janvier 1814.) Si un prisonnier manquait à sa parole, il était envoyé au fort de Bitche.

<sup>2</sup> V. *De la ruine de Verdun et de la violation du droit des gens*, signé HUMBERT et CLAUSSON, délégués et LOMBARD, avocat. Paris, in-8°, 16 pp.

L'orfèvrerie verdunoise avait une certaine réputation dans le cours du moyen âge. On montrait, comme en provenant, un autel en vermeil ciselé dans le trésor de l'abbaye des chanoines réguliers de *Kloster Neubourg* sur le Danube, à trois lieues de Vienne.

Dans le siècle dernier on ne parlait plus des orfèvres de l'*Urbis clavorum*, les laissant cloutiers; car, après l'incendie de la cathédrale, l'archidiacre de l'Écluse acheta pour 2600 livres la lampe d'argent qui devait brûler devant le grand autel et plus tard la Vierge de même métal que l'on portait à la procession de l'Assomption. Ces deux ouvrages précieux provenaient de Strasbourg.<sup>1</sup>

Comme la vieille cité de Metz a ses *Fournirue*, *Nexirue* et *Jurue*; Verdun, aussi antique, a les *Migaye-Rue* et *Gerard-Rue*. Avis aux chercheurs!

Mais c'est assez sur la ville de Verdun, parlons un peu des nombreuses bibliothèques qui existaient dans cette cité savante où prit naissance la réforme des Bénédictins dite de Saint-Vanne et de Saint-Hédulphe dont les travaux historiques sont connus de tous les érudits.

<sup>1</sup> Cette ville, dont les ouvrages en argent ont toujours été renommés, tirait presque tout le métal des filons actuellement abandonnés de Sainte-Marie-aux-Mines.

M. Liénard a fait un très intéressant mémoire sur les émailleurs verdunois (Mém. t. VII, 72).

## LES BIBLIOTHÈQUES DES ÉVÊQUES



La bibliothèque de la ville de Metz possède un gros in-folio aux armes de Nicolas Psaume, évêque de 1548 à 1575. Ce prélat, issu d'une famille plébéienne, fut religieux prémontré avant d'avoir la mitre. C'est le crédit de la maison de Lorraine qui l'éleva; on ne pouvait faire un meilleur choix. Il assista avec honneur au concile de Trente. A sa mort sa riche bibliothèque fut partagée entre les chapitres de la cathédrale et de la Madelaine.

M. de Widranges a donné au musée de Bar-le-Duc le portrait de cet évêque, 1571 an°. oct. suæ. 57. Il est habillé en noir et a une calotte plate de même couleur. Sa devise était: *Si Deus pro nobis quis contra nos* (Bois, haut. 0,48, larg. 0,37).

Un petit-neveu de l'évêque Psaume, le littérateur Etienne Psaume, né à Commercy, était un bibliomane émérite, qui fut assassiné par ses deux gendres en 1828. <sup>1</sup> Auteur d'un *Diction-*

<sup>1</sup> Il ne reste de ce procès qu'une « grande complainte », très populaire encore de nos jours et que l'on lira dans l'*Appendice*; puis cette lettre qui fit grande sensation. Elle est de la malheureuse Elisa, femme du « scélérat » Cabouat et fille du pauvre Psaume :

• Lunéville, 31 juillet.

• Monsieur, ne pouvant rester dans le pays témoin du meurtre de

*naire bibliographique* en deux volumes (Paris, 1824), qui a eu assez de succès, Psaume eut dans son temps une certaine réputation littéraire. Sa bibliothèque fut vendue en onze notices imprimées chez Laguerre, à Bar-le-Duc.

Nicolas Bousmard succéda à l'évêque Psaume. A sa mort, en 1584, il légua tous ses livres à Jean Bousmard, conseiller aux Grands-Jours de Saint-Mihiel, qui eut en outre deux de ses coupes et l'une des aiguières en argent. La devise de ce prince de l'Eglise était : *Sub umbra alarum tuarum protege nos*, qui se rapportait sans doute au pélican de son blason placé dans l'aigle éployée à deux têtes. Sa famille, d'après Roussel, conservait quelques-uns de ses jetons en argent. Sa tombe avec son effigie existe encore devant la porte de l'église Saint-Sauveur.

Les princes de la maison de Lorraine furent grands protecteurs du collège de Pont-à-Mousson ; plusieurs firent les frais de la distribution des prix, en accordant de splendides volumes aux lauréats. La liste des Agonothètes de l'Université signale deux évêques. Erric de Lorraine-Chaligny, fut le second bienfaiteur, qui fit les frais de la distribution des prix en 1593.

mon père, je m'étais réfugiée dans le sein de l'amitié pour y passer des jours dont la longueur m'abat. Mais quel a été mon étonnement, lorsque je me suis vue l'objet des recherches les plus rigoureuses (?) d'un fonctionnaire qui chargé d'un ministère de protection, a inquiété une infortunée sans défense, que les poursuites de ses agens de police et de ses gendarmes devaient flétrir dans l'opinion publique ! Oui, qu'il l'apprenne par vous, monsieur, une telle conduite n'est pas noble, calomnier, avilir, exercer des violences sur une femme de dix-neuf ans, quand elle ne lui en donnait aucune occasion, n'est pas le fait d'un homme appelé à faire triompher la morale, le respect dû à l'infortune et à soutenir la générosité du Caractère Français.

« J'ai l'honneur, etc.

« ELISA PSAUME. »

Cette lettre ne fut pas un des moindres épisodes de cette triste affaire.  
(*Journal de la Meuse*, 8 août 1829.)

M. Favier, <sup>1</sup> bibliothécaire à Nancy, n'a pu retrouver le fer qui a marqué les armoiries de ce prélat. Il a été plus heureux pour le successeur d'Erric à l'évêché de Verdun, Charles de Lorraine (1611 à 1622) qui se fit plus tard jésuite. La bibliothèque de la ville de Pont-à-Mousson a de lui un *Platon* donné en prix en 1612. Autour des armes pleines de Lorraine on lit : CAROLVS A LOTHARINGIA EPISCOPVS ET COMES VIRDVNENSIS S. IMPERII PRINCEPS, avec le lambel, la mitre et la crosse et cette devise dans le bourrelet : NON EST MORTALE QVOD OPTO ; au-dessous le nom de l'élève couronné.

Soliman Lieutaud indique de ce prince un portrait, à la pierre noire, à la bibliothèque nationale (*Jésuites*) et une gravure in-8°, par Verdeloche. M. Favier a reproduit ses armoiries dans son intéressante brochure.

L'évêque de Béthune (1681-1720) remplaça le sage d'Hoquin-court; on voit à Verdun un in-folio aux armes de ce dernier prélat. On connaît le beau portrait de M. de Béthune, peint par Rigaud et gravé par Drevet, in-folio. On trouva dans la bibliothèque de M. d'Hoquin-court, à sa mort, un *Diarium Concilii Tridentini*, le même que publia le P. Hugo.

M. de Béthune fit éditer une *pratique du sacrement de Pénitence*, dite la *Pratique de Verdun* (Paris, 1729), dont le moindre défaut est d'être trop rigoureuse; aussi l'appelait-on la *pratique impraticable*.<sup>2</sup>

J. Guigard, dans l'*Armorial du Bibliophile*, donne la réduction

<sup>1</sup> *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880. — L'abbé HYVER, *Mémoires de la Société philomatique de Pont-à-Mousson*, 1878. 129.

<sup>2</sup> Le teinturier janséniste de Mgr de Béthune était Habert, le directeur de son séminaire; Mgr de Coislin avait son vicaire général Seron, capable de tenir tête à toute l'église; l'orgueilleux de Bissy, à Toul, suivait des idées diamétralement opposées à celles de ses illustres confrères de la province de Trèves; un seul point les réunissait: leur ignorance. Le teinturier de ce « vilain marsouin », comme l'appelait Jamet, était le vicaire général de l'Aigle.



tion du blason de M. d'Hallencourt de Droménil (1723, 1754), ce prélat-bâtitseur qui voulait faire un monument colossal de son palais épiscopal. <sup>1</sup> On voit le portrait en buste de ce prince de l'Eglise au musée de Besançon, par Detroy (*Cat. 1865, n° 81*). Le précepteur de trois rois, M. de Nicolai, remplaça M. d'Hallencourt, enfin M. Desnos termina la première série des successeurs de Saint-Saintin. Celui-ci eut pour vicaire-général l'abbé Coster, député en 1789 pour le clergé du bailliage de Verdun, dont on connaît quelques portraits (*Godefroy, del., Collection Dejabin; Fouquet, del., gravé par Chrétien*); c'était un érudit et un bon prédicateur, Mgr Desnos se réfugia d'abord à Trèves; plusieurs de ses mandements sont datés de cette ville, principalement celui du 22 avril 1791 pour la publication du bref papal. Ces mandements sont ordinairement signés par tous les évêques de la province. La bibliothèque possède un volume relié à ses armes.

Mgr Desnos, qui était rentré à Verdun, parvint à en sortir et alla mourir peu de temps après, en 1793, à Coblenz.

Au Concordat, le diocèse de Verdun fut supprimé, la cathédrale devint une cure d'arrondissement; la ville n'eut plus que deux paroisses, Saint-Sauveur et Saint-Victor. En 1812, on installa un petit séminaire dans le cloître du chapitre. Cet utile établissement est actuellement dans le couvent des Minimes.

L'évêché de Verdun fut rétabli en 1822.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE

*Ex Bibliotheca Cathedralis Ecclesiae verdunensis 1711.*

La malheureuse situation du chapitre de Verdun, pendant la guerre de Trente ans, força les chanoines, vers 1644, à

<sup>1</sup> La bibliothèque épiscopale fut décorée de peintures par Mansuy, de Metz.

vendre une bibliothèque <sup>1</sup> « qui avait beaucoup de valeur », dit le P. Jacob. Le chancelier Séguier acquit d'eux une très belle Bible. En 1709, Dom Martène et son compagnon, après avoir essuyé un refus de l'évêque de Béthune pour voir ses archives, eurent la mortification de se voir également barrer l'entrée de celles des chanoines, qui, après leur avoir permis d'y travailler pendant quelques heures, leur fermèrent la porte, et celle « d'un méchant bout d'une bonne bibliothèque vendue dans les temps ». Naudé, le célèbre bibliothécaire du cardinal Mazarin, avait été chanoine à Verdun. <sup>2</sup>

La bibliothèque de Verdun s'est accrue, au commencement du siècle, des collections du chanoine André de la Plaine, originaire d'Avignon, dont on a déjà fait mention. Son portrait se trouve au milieu de ses livres qui, déposés dans des caisses, ne devaient être ouvertes qu'en 1830, vingt-cinq ans après sa mort. On y trouva une foule de recueils de ses poésies légères et entre autres un petit pèlerinage badin à Benoite Vaux. Le chanoine de la Plaine célébrait les beautés... de toutes les villes de France. Les corps municipaux ne pouvaient faire moins que de remercier, et le bon chanoine encadrait ces inepties; on voit de ces cadres à la bibliothèque (Avignon, Semur, Orléans, etc.).

Le joyau littéraire de la cathédrale était le Sacramentaire de Saint-Grégoire que l'on estimait être du ix<sup>e</sup> siècle. L'écriture en était fort belle, très lisible et sur beau vélin. Les couvertures étaient enrichies de lames d'argent en filigranes fort légères, servant de bordures à des bas-reliefs en ivoire, assez grossièrement sculptés, au nombre de trois sur chaque couverture, l'Annonciation, Noël et l'Épiphanie; puis le

<sup>1</sup> V. L. FREMYS, *Décisions de plusieurs questions notables*. Toul, 1644, p. 191. Arrêt du 27 mai 1640.

<sup>2</sup> Vers 1130, le doyen Guillaume était un érudit, achetant partout des manuscrits; avec tout cela grand-aumônier et charitable.

*Massacre des Innocents*, le *Baptême du Christ*, l'*Adoration des Mages*. Un calendrier a été ajouté au Sacramentaire vers le ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle. En 1790, ce beau manuscrit fut déposé chez l'Electeur de Bavière avec d'autres pièces précieuses de la cathédrale.<sup>1</sup>

On voit encore à la cathédrale le remarquable monument élevé par l'historien Richard, de Wassebourg,<sup>2</sup> archidiacre de l'église de Verdun en l'honneur de la Vierge. Son tombeau se trouvait dans la nef; le monument élevé à la *Navarin* n'a jamais changé de place (dans le transept de droite).

Des livres de la bibliothèque portent *Wassebourg me possidet*.

---

## BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE ROYAL

Le collège des jésuites de Verdun, fondé par l'évêque Psaume, fut remplacé, à la chute de ces religieux, par un collège tenu par des prêtres séculiers, qui, d'après l'édit royal du mois de février 1763, y observaient la discipline des collèges de l'Université de Paris. On y enseignait les humanités, la logique, les mathématiques, la chimie et la physique. L'évêque présidait le comité d'administration. Sur les livres donnés en prix, on remarque sur les plats les armoiries de la cité « la fleur de lis surmontée de la couronne royale ». En exergue *PRIMUM · COLLEGI · REGII · VERDUNENSIS*. En 1778, le principal Darmont, prêtre, licencié ès lois, signe le *palmarès*. Parmi les professeurs on remarque l'abbé Vandelaincourt devenu plus tard évêque

<sup>1</sup> Il y avait aussi un cérémonial de l'entrée des évêques (1404), écrit sur vélin et reproduit en 1731 par le P. Hugo.

<sup>2</sup> Auteur des *Antiquités de la Gaule Belgique*. Paris, 1549, 2 tomes in-folio.

constitutionnel de la Haute-Marne et membre de la Convention nationale.



Le séminaire de Verdun; *Seminarii virdunensis. F. Bousmard.*

### BIBLIOTHÈQUE DES JÉSUITES



Le collège communal qui, à juste titre, jouit d'une réputation méritée, occupe l'ancien collège des jésuites. Rien n'a été changé dans son architecture; les classes portent encore les *Rhetorices, prima, secunda*, des anciens pères. L'église à côté, datant de 1732, est celle de l'ordre; le cœur de l'évêque Psaume est sur le maître-autel. A la tribune des orgues on voit le portrait bien abîmé de son successeur Bousmard. La bibliothèque, située au premier, n'a pas changé de place. La salle a cependant été coupée en deux et la boiserie est tout ce qu'il y a de plus simple.

On lit sur les ouvrages qui ont appartenu aux révérends pères :

*Coll. Virid. S. J., Coll. Virid. Catalogo inscriptus, Collegii Verdunensis familiæ.*

La bibliothèque a un volume richement relié aux armes de Henri de Lorraine-Vaudémont qui écartèle de France à cause de sa grand'mère Claude. Ce volume a dû être donné en prix par les jésuites ; il est dessiné par Guigard, qui explique mal la légende. Le fer appartient à M. Rouquette, libraire à Paris.

Les livres de l'infirmerie portaient : *Valetudinarii Collegii verdun. Anno 1649.*

Les RR. Pères avaient nécessairement leur congrégation Notre-Dame à laquelle étaient affiliés les bourgeois. La mention suivante sur un livre en fait foi : *Congregationis Beatæ virginis.*

A la chute de l'ordre, une autre société remplaça celle-ci ; ce fut la *Sodalitas optimatum et civium verdunensium* dont nous reproduisons le fer (*Histoire du peuple de Dieu, par Berruyer, 1753, t. VII*). « A la congrégation des M<sup>rs</sup> et Bourgeois de Verdun par legs de M. Gossin, lieut. particulier au bailliage, mort en 1784. » Les *optimitates* sont les membres du magistrat. Le chiffre de la Vierge est surmonté de l'oméga grec. <sup>1</sup>

---

## LES BIBLIOTHÈQUES MONACALES

A l'abbaye de Saint-Vanne, la bibliothèque avait 40 pieds de longueur sur 20 de haut et en largeur, « c'est la plus précieuse de la province, elle est remplie de bons livres anciens et modernes et on y trouvait des manuscrits de l'histoire locale (*l'histoire de l'abbaye de Châtillon, par Husson l'Ecossois, une histoire du diocèse de Verdun, par Dom Senoque, etc.*).

<sup>1</sup> M. l'abbé Frizon, bibliothécaire de la ville de Verdun, a bien voulu me communiquer beaucoup de renseignements ; je lui en suis fort reconnaissant.

Elle était au premier étage au-dessus du réfectoire. « La bibliothèque de Saint-Vanne est excellente, écrit Dom Martène, il y a peu de manuscrits, mais ce qu'il y a est très bon. On y trouve une collection de décrétales depuis le pape Sisine, ainsi que les actes du concile de Trente, recueillis par l'évêque Psaume, une règle des religieuses du XIII<sup>e</sup> siècle pour le couvent de Saint-Maur, une méthode pour apprendre l'hébreu, du P. De la Cour, etc. » Dom Placide Clouet, religieux en cette abbaye, fut en relation épistolaire avec Dom Calmet en 1710.<sup>1</sup>

Voici les marques manuscrites de la bibliothèque :

*Monasterii S. Vitoni, S. Vitoni Verdunensis, 1770. V. 18; De Monasterio S. Vitoni verdunensis, Ex-libris Con. S. Vit. vird. Ex Monasterio Sancti Vitoni Congregationis S. S. Vitoni et Hidulphi.* Le manuscrit d'Alcuin, de *Trinitate ad Carolum magnum*, décrit par Dom Ruinart est à la bibliothèque.

Si la bibliothèque a presque toutes ses belles reliures venant de l'abbaye de Saint-Paul, presque tous ses manuscrits ont été sur les rayons de Saint-Vanne.

Depuis la place du Chemin de fer on voit, à travers les arbres de la citadelle, la tour solitaire de l'ancienne église de Saint-Vanne, démolie sous la Restauration.

La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Airy possédait en 1696, d'après Dom Ruinard, quelques manuscrits, une *Vie de Saint-Airy* et deux nécrologes des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; on lisait sur les titres : *Monast. S<sup>i</sup> Egerici Cong. S. S. Vitoni & Hidulphi, Monasterium S. Egerici Cong. S. S. Vitoni et Hidulphi. Ex monasterio S. Egerici Verdunensis Congr. S. Vitoni.*

<sup>1</sup> Dom Jean-Joseph Cajot, né à Verdun en 1710, mort en 1779 dans cette ville, est bien connu par son petit volume sur les *Antiquités de Metz* (1670), et par son *Almanach historique de la ville et du diocèse de Verdun*, par un Verdunois. Il demeura longtemps à l'abbaye de Saint-Vanne.

ARMOIRIES. D'azur à la face d'azur chargée d'une étoile de gueules accompagnée de deux gerbes d'or en chef et d'un raisin d'argent en pointe tigé d'or.

D'après Dom Cajot, les moines de Saint-Airy conservaient une dissertation de Dom Vatrinnelle sur les contradictions supposées de la Bible et un traité de botanique par un moine qui s'occupait beaucoup de plantes et de médecine, Dom Michel Géant, Verdunois.

Voici quelques marques manuscrites des autres monastères de Verdun :

L'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Nicolas-des-Prés: *Canonice S. Nicolai à Pratis, anno 1739, Cong. Salvat.*

Les Minimes: *Ex Bibliotheca minimorum verdunensium;<sup>1</sup> de Conventu minimorum verdun.*

*Ex-libris fra. minoru. Convent. verdunensis.*



L'abbaye des prémontrés de Saint-Paul: *Communitatis ou Coitatis S. Pauli Verdunensis catalogo inscriptus anno domini 1734-1768. — Conventus S. Pauli Verdunensis. — Canonico-rum regularium S. Pauli Verdunensis 1727. Can. S. Pauli, Verdun* (timbre humide).

En entrant par la porte Saint-Paul on est tout étonné de

<sup>1</sup> Je ne donne aucun détail historique sur les couvents, on en trouve dans tous les auteurs qui se sont occupés de Verdun.

voir, à quelques pas à droite, une splendide habitation en pierres de taille et briques, pur style grandiose de Louis XIV; c'est l'ancienne abbaye des prémontrés de Saint-Paul, aujourd'hui le tribunal et la sous-préfecture. Sur le fronton on lit : *Sanctis Paulo apostolo et Paulo verdunensium antisti 1680*. Il serait urgent de réparer ce bel édifice, dont la façade est assez négligée ainsi que les grilles de la cour.

En face, une petite maison servant d'auberge (à la Cloche) 1768, est l'ancien hôtel abbatial. Les prémontrés avaient une splendide bibliothèque, dont la boiserie de bon goût a été utilisée pour une salle de la bibliothèque municipale. Les livres, dont beaucoup sont couverts en maroquin, viennent des grandes bibliothèques de Paris et sont aux armes des Mortemart, des Colbert, etc., ou ont le simple *Ex-libris* du jovial président de Brosses. Quelques-uns, étalant leur couleur cardinalesque, ont le fer aux armes dorées de l'abbaye; « d'azur à une épée et à une crosse, la pointe en bas passées en sautoir accompagnées en chef d'un nom de Jésus et en pointe d'un besan, le tout d'or. »

Les Dominicains : *C des FF. prêcheurs de Verdun*.

*Iste liber est fratrum predicatorum Virid. 1592; Communitatis FF. prædicatorum verdunensium, aux FF. prêcheurs de Verdun.*

Un prieur, Roch Mamerot, fut confesseur de la reine Marie Stuart.

Raphaël Lipmann fonda, dans une dépendance des prêcheurs en 1832, une imprimerie et lithographie d'où sortirent la *Sentinelles de la Meuse*, puis le *Franc parleur de la Meuse*.

Les Capucins : *Aux Capucins de Verdun inscrit au catalogue, 1732. Inscriptus Catalogo Conventus Virid. Ord. Capucinatorum.*

Les Récollets avaient acheté, selon Roussel, une bibliothèque considérable, *Ex-libris FF. minorum recollectorum conventus verdunensis 1686*. Récollets de Verdun.



En 1724, les Récollets offrirent à la princesse de Clermont un bouquet des plus belles fleurs de leur jardin, à son passage dans la cité verdunoise.

On lit encore : *Ex-libris FF. reformatorum Virg.; Conventus viridunensis patrum recollectorum Provinciae parisiensis. Aux Recollets de Verdun, etc.*

L'église des religieuses de la congrégation Notre-Dame était une des plus belles de la contrée; le peintre Christophe représenta l'histoire de la Sainte-Vierge sur le dôme et dans la nef qui avait été construite d'après celle du Val-de-Grâce. En 1839, les religieuses de la Congrégation furent rappelées à Verdun et elles établirent un petit couvent sur l'emplacement de leur ancienne église et d'un jardin voisin, paroisse Saint-Victor.

L'ancienne colonnade du portail est encastrée dans la façade du bâtiment actuel. On reconnaît les livres des sœurs de la Congrégation par ces mentions manuscrites : *Monastery Congreg. B. Mariæ Virginis Viridunensis; M. Cong. B. M. V. Viridunen.*

Les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Maur : *Ce livre appartient à l'abbaye de Saint-Maur, 1700; A Saint-Maur de Verdun, 1627; Ex monrio B. Maurii Viridun.*

Des sœurs de charité sont installées dans le couvent.

Si on feuilletait les papiers du district de Verdun, déposés aux archives de la Meuse, à Bar-le-Duc, on trouverait des renseignements très curieux sur les bibliothèques des monastères et des maisons de cure. On verrait comme le clergé était instruit et comme le goût des livres était répandu parmi ses membres. Où sont passés tous ces amas de bouquins que les experts nommés par le directoire de district ont dû inventorier? Combien de ces volumes ont disparu et combien peu il nous en reste?

---

## GRAVEURS D'EX-LIBRIS

## I. ALLIN

1. *Freslon*. « D'argent à la face de gueules cantonnée en chef et en pointe de trois tiges d'azur ». Couronne, ornements genre rocaille comme tous les *Ex-libris* gravés par Allin. A gauche *Allin*.

Poulet-Malassis, dans ses *Ex-libris français*, Paris 1875, a omis ce graveur sur lequel on n'a pas de renseignement. Allin ne figure pas non plus dans les *Booksplates* par l'hon. J. Leicester Warren. *M. A.* (London 1880, in-8°).

2. *Robert Jehannot de Beaumont, conseiller du Roy, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Verdun 1742. Allin sculp. fecit.*

« D'or au chevron de gueules à une quintefeuille en pointe, au chef d'azur à trois étoiles d'argent », entre deux chiens ; couronne.

En 1741, il assiste à la réformation de la coutume de Verdun, où furent convoqués les trois ordres de l'évêché.

En 1776, un Jehannot est trésorier des guerres.<sup>1</sup>

3. *Le comte de Saintignon*. Devise : FORTITVDINE. « D'azur à trois tours d'or maçonnées de sable », au-dessus une couronne de comte, derrière le blason l'aigle impériale à deux têtes, éployée, tenant deux drapeaux autrichiens, au-dessous deux canons ; rocaille entourant le nom. Au-dessous *Allin*.

Le chef de la branche aînée des Saintignon, grand-bailli de Fénétrange, y demeurant en 1789, s'intitulait baron et premier pair de l'évêché de Verdun.

Messire Jean-Antoine, comte de Saintignon, chevalier, seigneur de Puxe, Jeandelize, Brainville, etc., conseiller intime

<sup>1</sup> La bibliothèque de la ville de Verdun eut des volumes provenant de la bibliothèque de ce président. Ils furent vendus dans les doubles en avril 1881.

d'Etat, premier chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, baron du S. E. R., chambellan, lieutenant général et colonel, propriétaire du 4<sup>e</sup> régiment des cheveau-légers de Bohême (1759-1779), épousa une de ses cousines, Marie-Apolline, comtesse de Saintignon; il était un amateur de l'histoire locale, car il communiqua à Lyonnais, l'historien de sa maison (Nancy 1778, in-4°), la copie des tombes de l'église de l'abbaye de Saint-Paul, démolie en 1552 et dont les inscriptions furent relevées par ordre de l'évêque de Verdun. Il y a une édition moderne de cet intéressant opuscule (Nancy 1865), par Jean Cayon.

4. *Conrad Robert de Wignacourt, major du régiment, mestre de camp de la cavalerie.* «D'argent à trois fleurs de lis d'azur», supports: deux lions, couronne de comte; devise: DURVM PATIENTIA FRANGO, à droite *Allin.*<sup>1</sup>

En 1761, il était major dans ce régiment; en 1789, il fut un des députés de la noblesse de Verdun, Marville et Clermont pour les élections à l'Assemblée nationale.

## II. JONVEAUX<sup>2</sup>

Cet orfèvre verdunois grava quelques *Ex-libris*; il était, d'après Buchoz, grand amateur de curiosités de la nature et surtout de fossiles, il allait les recueillir lui-même dans les carrières, les ruines et les montagnes. « Ce naturaliste irait aux extrémités de l'univers pour découvrir quelques fossiles, tant il y a de l'inclination pour l'oryctologie ». <sup>3</sup> Qu'est devenu son cabinet si vanté? Jonveaux n'est connu actuellement que par les deux *Ex-libris* suivants :

1. *Raimundus Lamarre Vulnerum medicus.* « D'or à un pélican au naturel ». Au-dessous, la devise: «SALUTI GENTIS

<sup>1</sup> *Ex-libris* provenant d'un double de la bibliothèque de Verdun.

<sup>2</sup> Un Jonveaux était curé de Saint-Simplice, à Metz, depuis l'année 1772.

<sup>3</sup> *Vallerius Lotharingæ*, Nancy 1762, p. 95. — Jonveaux est cité par Poulet-Malassis.

VOVET ET CONSECRAT entre un vase allumé et un livre posé sur un cartouche. Au-dessus un coq entre le caducée de Mercure et une feuille de laurier. *Jonveaux*.

1<sup>bis</sup>. L'*Ex-libris* du docteur Lamarre a servi à son confrère, Louis Clouet, qui ne conserva que la première ligne de la devise *Saluti gentis* avec son nom, LUD. CLOUET DOCTOR MEDIC. FACULT. MONSP.

Un Lamarre, de Dieue, volontaire dans l'artillerie bourgeoise, tomba glorieusement sous les murs de Verdun en 1870.

2. *Claudius Nassé pastor Balzeacus*. « D'azur au lion d'argent tenant de sa patte droite une épée et de la gauche une étoile »; deux lions pour supports, couronne avec un pélican pour cimier; devise : VIRTUS SUPERIOR ASTRIS.

Ce curé instruit, qui fournit beaucoup de détails sur son village à Dom Calmet, figure dans la réunion de 1741 à Verdun pour la réformation de la coutume, <sup>1</sup> comme curé dès 1735 de la haute-justice de Beauzé (aujourd'hui du canton de Triaucourt). M. le marquis de Widranges en parle dans la statistique de ce canton, à propos des registres de la paroisse. <sup>2</sup>

A droite de l'*Ex-libris*, *Jonveaux F.*

Le curé Nassé écrivit aussi les annales de sa commune; il donna des détails sur le sac de la maison de son prédécesseur, M. Huon, le 13 juin 1722, par la petite troupe du comte de Grøwenstein, un Hollandais, qui avait la témérité de pousser une pointe depuis Vervins jusqu'à la frontière d'Allemagne vers Saarlouis. Les mémoires du curé de Beauzée sont conservés à la mairie de cette localité. <sup>3</sup> Il mourut en 1773.

Sa bibliothèque devait être considérable, car les *Nouveaux mémoires de littérature par l'abbé d'Artigny* (Paris 1750) portent le n° 14,705. On trouve beaucoup de ses livres à Metz.

<sup>1</sup> *Coutumes de Verdun*, Metz 1736, p. 115.

<sup>2</sup> *Annuaire de la Meuse*, 1844, p. 113.

<sup>3</sup> *Journal de la Meuse*, 20 juin 1829. Communication du maire La Chambre.

La cure de Beauzée fut toujours occupée par des lettrés. En 1829, le curé Quentin, de cette paroisse, mourait à 76 ans, regretté de tous pour ses vertus, sa tolérance et sa charité. Comme chanoine régulier, il avait été professeur de mathématiques à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson. Réfugié en Angleterre, il y donna des leçons de langue et de littérature française. Rentré en France, il continua ses leçons aux Anglais prisonniers à Verdun, puis il fut nommé curé d'Issoncourt et enfin de Beauzée.

Un Richard Jonveaux décéda le 11 octobre 1777; il était orfèvre ainsi que Sébastien Jonveaux, mort le 24 juin 1779 à 77 ans. Le fils de celui-ci se nommait Christophe. Cette famille est aujourd'hui éteinte. M. Pierre Jonveaux, avocat, fut juge de paix sous la monarchie de Juillet, et conseiller général après 1848.

---

## LES EX-LIBRIS

1. *Nicolaus Dorizy*. « D'azur à trois scies d'argent surmontées d'un soleil de même, lambrequins, cimier, un casque avec les trois scies »; devise: *AMBYLEMVS IN LVMINE DOMINI*.

Est-ce la vignette de M. d'Orizy qui, selon les continuateurs de l'historien Roussel, a laissé une relation manuscrite si amusante de la scène un peu vive qui se passa à la cathédrale de Verdun, le jour de la Toussaint 1718, entre le conseiller au parlement de Metz Jacquemin, zélé pour la Constitution, le prédicateur Cordelier, Augustin Gérard, l'évêque de Béthune, un appelant à tous les degrés, <sup>1</sup> le commandant de place et autres personnages.

Le chanoine de la Madelaine Dorizy mourut le 16 janvier 1765, laissant, d'après Dom Cajot, des notes critiques sur les dignitaires de son chapitre.

<sup>1</sup> *Histoire de Verdun*, II, 76.

2. *M. de Morey*. « D'or au chevron d'azur environné de trois hures de sanglier au naturel, deux en chef affrontées et une en pointe »; supports : deux levriers, couronne, à droite *Helman*, 1768.

Jean-Joly de Morey fut d'abord avocat au parlement de Metz, puis prévôt de Charmes-sur-Moselle, enfin le 16 janvier 1699, conseiller à la Cour souveraine d'Alsace. Le duc de Lorraine lui donna des lettres de noblesse en 1707.<sup>1</sup> Il mourut retiré à Nancy; sa femme était une Bazelaire. M. Joly était de Lunéville, son père était marchand et étapier. Son fils épousa une Jacquemin.

Le village de Morey était une haute-justice de l'évêché et et du diocèse de Verdun, aujourd'hui du département de Meurthe-et-Moselle.

Le possesseur de la vignette, le bibliophile Jean-Charles Joly, seigneur de Morey, doit être le fils du conseiller de Colmar. Il fut conseiller au parlement de Nancy. Il en était le doyen en 1766.

Le graveur Helman, qui est cité par Poulet-Malassis, n'est pas Verdunois. On a de lui une autre vignette de livre, celle de *De Fauconpret de Thulus* (deux blasons accolés).

3. *Joannes-Franciscus Langlois, Ecclesie Verdunensis canonicus*. « D'argent à un bouquet au naturel s'élevant d'un monticule de sinople, en chef une abeille ». Des feuilles d'olivier et de laurier de chaque côté d'une couronne; devise : GRATA CARPIT.

Les continuateurs de Roussel, feus MM. Beaupré et Buvignier, citent souvent ce chanoine, auteur d'une vie manuscrite de Mgr de Bethune. Il naquit à Dieppe près Verdun, le 13 mai 1730.

Il fit graver à ses frais l'épitaphe de la pierre tumulaire de Mgr de Nicolaï, dont la partie supérieure est détruite actuellement.

<sup>1</sup> MICHEL. *Biographie du parlement de Metz*.

Il y avait deux chanoines de ce nom, l'un reçu en 1745, l'autre *minor* en 1764. En 1775, un Langlois fut procureur du roi, syndic de l'hôtel de ville.

Le chanoine J.-F<sup>ois</sup> Langlois fit imprimer *Le temple de la gloire, poème* (latin avec notes) *dédié aux citoyens de Verdun, traduit en prose par l'abbé de Souville et en vers par M. Pons aîné*. S. l. 1776 (mince in-8°), puis il a laissé une description manuscrite de la cathédrale écrite en 1790. Il mourut presque centenaire à Pont-à-Mousson.

Le chanoine Philippe de Souville était chancelier du chapitre de Verdun et receveur charitable de l'hospice de Saint-Vincent-de-Paul. Le poète Pons fut bien connu à la Révolution sous le nom de Pons (de Verdun).

Au rétablissement de l'évêché, Langlois *minor* fut chanoine de la cathédrale.

En 1773, Langlois, avocat procureur du roi, envoie à son confrère Emmery, de Metz, des notes pour son ouvrage sur les arrêts et édits du parlement de Metz.

4. *Theodorus-Richardus Sauvage Virdun. Conscrius regius doct. med. almæ Facultatis Monsp. nec non. Xenodochiorum Regis et Urbis medicus*. « D'or à une colombe s'envolant vers la droite et portant en son bec un rameau »; supports: deux sauvages, timbré d'un casque au-dessus duquel est la bande-rolle à devise: CUNCTANDO. <sup>1</sup> *La Comparde*.

Il assiste en 1741, comme ancien échevin de la ville, à la réformation de la coutume de Verdun.

En 1781, il y a à Bar-le-Duc un Sauvage, ancien médecin du feu roi de Pologne, associé de la Société de médecine de Nancy.

Les médecins Sauvage devaient descendre de l'apothicaire verdunois Bernardin Sauvage qui vivait en 1634. En 1694, le

<sup>1</sup> M. Chartener, de Metz, a bien voulu me donner la description de cet *Ex-libris*.

capitaine de la bourgeoisie, Michel Sauvage, reçoit des armoiries.

En 1808, un Sauvage figure dans le haut-commerce de Verdun; en 1700, il y en avait un orfèvre de ce nom.

Cette famille fournit aussi des titulaires aux chapitres.

Claude-Antoine Sauvage assiste à la réunion de 1741, comme délégué de ses confrères les chanoines de la Madelaine.

Un chanoine de ce nom et chancelier de l'église-cathédrale est en correspondance avec Dom Calmet (1729-1730); il lui envoie le plan de la cathédrale et le manuscrit d'Alberic de Briel, archidiacre de Toul, ouvrage de nulle valeur, observe l'abbé de Senones.

C'est ce chanoine qui, étant archidiacre, protesta après l'incendie de la cathédrale en 1755 contre la destruction de la mosaïque du vieux chœur. Il en sauva quelques débris qu'il fit encastrier dans les murs de son jardin. En 1765, il envoie à Lemoine, de Moyenvic, quelques notes sur l'histoire de Verdun.

Le graveur La Comparde a gravé aussi l'*Ex-libris de Nic.-Lud. Bertrand*, conseiller au parlement de Metz, un des rapporteurs dans l'affaire de la compagnie de Jésus.

5. A. *Thiballier*. B. *Mariæ Magdalænæ verdunensis*<sup>1</sup> *canonicus*. « D'azur à un chevron d'or à deux étoiles de même en chef et en pointe au trépied de même »; supports: deux licornes, couronne; devise: DUM SPIRO, SPERO.

Ce chanoine avait été nommé en 1732. Il était encore titulaire en 1783.

Ses livres durent être en possession du membre de sa famille dont parle Arthur Young dans son *Voyage en France* en 1789; car ses *Ex-libris* ont été trouvés au pilon à Lunéville.

Jean de Baleycourt, né à Verdun (1607, † 1692), chanoine de

<sup>1</sup> Le chapitre de la Madelaine prétendait avoir des droits égaux à ceux du chapitre de la cathédrale. Il serait parfaitement ignoré de nos jours sans l'historien de Verdun (1745), Nicolas Roussel (né à Bertra-meix, 1691), qui en était membre.



la Madelaine, laissa des chroniques manuscrites sur Verdun. Il ne put voir sans indignation la vente de la bibliothèque du chapitre; à ce qu'il parait, les chanoines contre la mesure, furent en minorité. Il appelle cependant ce qui restait dans le cloître, *belle et bonne*. Baleycourt laissa une belle bibliothèque. 14 in-folio couverts en veau ou basane, 260 in-8° reliés et couverts en parchemin, furent laissés à ses héritiers, outre ceux légués à Vernier, curé de Tilly, et à Vernier, conseiller au parlement de Metz. Une centaine de bouquins furent vendus avec les meubles (Voir sa biographie, par l'abbé Didiot).

---

### COLLECTIONNEURS

M. Clouet, écuyer, conseiller et médecin du roi, chargé du service des hôpitaux de Verdun, associé au collège royal de médecine, était, d'après Buchoz, un amateur des plantes de la Lorraine et des évêchés.<sup>1</sup> Était-ce Charles-François Clouet, qui figure à la réunion de 1741? Dans tous les cas, c'est un ancêtre de l'historien verdunois feu l'abbé Clouet, bibliothécaire de la ville de Verdun.

Le médecin Clouet dut être partie dans le procès intenté en 1779, par les médecins et les chirurgiens de Verdun, contre le pharmacien Romain, de la même ville.

Buchoz dit que M. Clouet était aussi distingué par la science que par la naissance. Il se fit un plaisir de conduire son confrère de Nancy où se trouvaient les meilleures stations des environs de Verdun.

M. Gardé, à Verdun, avait dans son cabinet des tableaux du peintre Christophe, son compatriote.

Le chanoine Charles Teinturier, né à Verdun, fut conseiller-clerc au parlement de Metz en 1717, il avait un manuscrit de

<sup>1</sup> *Tournefortus Lotharingæ*, 260.

l'historien Wassebourg, annoté par Husson l'Ecossois ;<sup>1</sup> il le prêta au chanoine Roussel. Il ne fut pas si gracieux pour Dom Calmet. D'après l'abbé Clouet, le chanoine Teinturier était janséniste, plaideur mais savant, car on montre encore dans son ancienne maison canoniale une tourelle qui servait d'observatoire pour ses études astronomiques. Dans ses querelles avec le chapitre, il s'oppose à la démolition des anciennes flèches de la cathédrale, sous prétexte qu'elles figuraient dans les armoiries. Il céda sa charge de conseiller en 1760. Il fit diverses communications à l'Académie des sciences de Paris.

D'après l'armorial de 1696, le chapitre de l'église-cathédrale portait « d'azur à quatre clochers d'argent, maçonnés de sable, sommés chacun d'une croix trèflée d'or, surmontée d'un coq de même, l'église chargée sur son milieu d'une image de la Vierge, assise de carnation, avec le petit Jésus et vêtue de gueules et d'azur. »

---

## DIEULOUARD

Le gros bourg de Dieulouard,<sup>2</sup> sur la rive gauche de la Moselle, a encore le vieux château féodal des évêques-comtes de Verdun, et une église ogivale assez remarquable. En 1714, Dieulouard et Serpanne formaient deux paroisses, mais une seule communauté, dont le sieur Christophe Mansé (*Mansuy*) était maire; il assista à la réunion de Verdun de 1741.

Par les bons soins de l'évêque toulouais, de Maillane, des bénédictins anglais, écossais et irlandais furent établis à Dieulouard en 1606. Ils firent bâtir un beau couvent qui était

<sup>1</sup> Conseiller au siège présidial de Verdun. Il écrivit aussi l'histoire de l'abbaye de Saint-Paul.

<sup>2</sup> Du diocèse de Toul avec Belleville (pour ce qui est de l'évêché); les autres villages de la prévôté sont Bezaumont, Landremont, Loisy, Sainte-Genève, Serpanne (Scarpoune) et Marivaux, du diocèse de Verdun, sur la rive droite de la Moselle.

connu sous le nom de *Gellamont*. L'eau de la source du château étant excellente pour la préparation du houblon, ils brassèrent de la bière qui eut une grande réputation, dit Stemer; mais ce qui doit nous intéresser ici, c'est leur bibliothèque. Leurs livres étaient marqués sur le titre, de cette mention manuscrite : *Anglo. Bened. de Dei Custodia 1748, ad usum T. Greg. Ryddell*.

Dom Calmet vit chez eux une très bonne bibliothèque qui leur avait été donnée par un Irlandais, docteur de l'Université de Pont-à-Mousson, puis recteur de l'Université de Reims, qui, dégoûté du monde, fit profession, en 1609, dans le monastère de Dieulouard, en fut prieur et devint, par la cession du cardinal de Guise, archevêque de Reims<sup>1</sup> de 1622 à 1629.

C'est Guillaume Giffort, mort à 79 ans. Il est l'auteur d'un ouvrage de controverse qui eut du retentissement dans son temps, le *Calvino Turcismus* (Anvers 1597).

Cette belle bibliothèque fut malheureusement incendiée vers 1706 et un des religieux de la maison, Dom Bernard Cottaralt, pouvait, le 31 mai 1745, demander à l'illustre abbé de Senones « par charité des livres pour la bibliothèque dévorée par les flammes à l'usage de pauvres réfugiés d'une nation malheureuse depuis longtemps ». Le charitable Dom Calmet ne dut pas refuser la supplique de son confrère.<sup>2</sup>

Les bénédictins anglais étaient des lettrés, ils élevaient de jeunes Anglais « dans la religion et les lettres ». Leurs revenus étaient bien faibles, ils possédaient la ferme de Marivaux, débris d'un vieux château dont le donjon, avec ses deux tours aux angles, existe encore et profile pittoresquement dans la vallée de la Moselle; il a été décrit par Grille de Beuzelin.

<sup>1</sup> Guy de Roye, 72<sup>e</sup> évêque de Verdun (1375-1378) étant devenu archevêque de Reims, céda, à sa mort, sa riche bibliothèque à l'église de Reims.

<sup>2</sup> GUILLAUME. *Documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet*, Nancy, 1873.

Les archives de Meurthe et Moselle ont le *Catalogus librorum Bibliothecæ Monasterii S. Laurentii de Dei Custodia*, 34 ff. in-folio; il devait y avoir près de 2000 volumes, dont beaucoup d'anglais (Pope, Milton, Dryden, Middelton, Buxtor, etc.), la grande *Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, son *Diarium helveticum*, D. Cellier, Buffon, Pascal, etc.

La bibliothèque occupait une belle salle pentagonale au-dessous du chœur.

Le 1<sup>er</sup> frimaire an III, la nation vendit deux échelles, deux tables et le corps de bibliothèque « des religieux anglais de Dieulouard ». Les boiseries sont dessinées dans le plan manuscrit déposé aux archives.

On trouve encore : *Bibliothecæ Bened. Anglorum de Dei Custodia 1761. Ex dono de Bourck Doct. parisien.*

Lors de la création de l'Académie royale de Metz, en 1760, par le maréchal duc de Belleisle, Dom Bernard Cowley, religieux de Dieulouard, fut nommé associé libre.

De temps en temps, de jeunes missionnaires sortaient du prieuré de Dieulouard pour évangéliser l'Angleterre. Le couvent de Dieulouard conserva sa renommée littéraire jusqu'à la Révolution.

Le curé du hameau de Serpanne fut pendant près d'un demi-siècle, avant 1789, un prémontré de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun qui jouit d'une réputation méritée près des lettrés et des archéologues. C'est le P. Nicolas Le Bonnetier, né à Charny, près de Verdun, et mort chez son petit-neveu par alliance à Bezaumont le 21 avril 1804 à 84 ans. Dès qu'il fut arrivé dans sa chétive et minuscule paroisse, il s'occupa activement à rechercher les antiquités, éparses un peu partout, de l'antique cité de Scarponne. Il les réunit et les adapta à la tour de sa pauvre église; ce qui devait faire un effet assez original. Il était enchanté de son idée et il nommait cet assemblage « son musée ». Après le Concordat la paroisse Saint-George de Scarponne fut réunie à celle de Dieulouard et la

tour et l'église furent démolies par raison d'économie et les pierres du « musée » du P. Le Bonnetier, envoyées à Nancy.<sup>1</sup>

Le bon curé ne s'occupa pas seulement à sauver les anciennes sculptures de la cité gallo-romaine : il fit des recherches historiques sur celle-ci et il fut un des nombreux correspondants de Dom Calmet pour la *Notice de Lorraine*. Ses manuscrits sont encore estimés et ils donnent des renseignements bien précis sur l'état de Scarponne au siècle dernier. Ils sont conservés à la bibliothèque publique de Nancy.

Le prieur-curé de Serpanne, tout en recueillant les antiquités du sol de sa paroisse, forma aussi un cabinet des fossiles qu'il trouvait. Voici une de ses observations transmises au docteur Buchoz :

« Au delà du Rupt de Mad, dans le pays de la Voivre, dont les terres sont légères, je n'ai pu rencontrer aucune espèce de fossiles, quoique j'y eusse cherché de Thiaucourt à Verdun et de Verdun à Metz par différentes routes et même en parcourant la campagne. Les beaux madrépores, que j'appelle *pseudo corallum* ou faux corail, viennent de la côte Saint-Michel, près Verdun. J'en ai trouvé des morceaux superbes sur cette côte à 500 pas au couchant de l'ermitage de Saint-Michel. »

Le P. Le Bonnetier, chercheur infatigable, s'est aussi occupé de Montsec et de ses environs.

Le prévôt épiscopal Briclot, de Dieulouard, avait une collection de fossiles de la Lorraine, il en donnait à qui lui en demandait. Il avait un gros os d'un animal très grand, trouvé à l'ermitage Saint-Blaise, près de Scarponne, endroit choisi pour ceux qui désiraient rencontrer « des os et des vertèbres d'animaux ou de poissons fort gros et d'autres fossiles métal-

<sup>1</sup> V. H. LEPAGE. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. 1880, p. 67.

lisés. » Des pétrifications se rencontraient également à Landremont et dans les autres villages du diocèse de Verdun situés sur la rive droite de la Moselle.

Le maire Mansuy, à l'exemple du P. Le Bonnetier, s'occupa aussi des antiquités de Serpanne et il écrivit sur elles deux brochures.

---

## APPENDICE

---

### I

#### GRANDE COMPLAINTÉ

*tirée des journaux et des audiences de la Cour d'assises de la Meuse, avec les portraits des deux criminels, sur l'horrible et épouvantable assassinat commis le 27 octobre de l'an 1828, dans la forêt dite le Hazois, avec préméditation et guet-apens, sur la personne de M. ETIENNE PSEAUME, en son vivant avocat et homme de lettres, demeurant à Commercy, département de la Meuse.*<sup>1</sup>

Par arrêté de la Cour royale de Nancy du 12 mai 1829, il a été prononcé qu'il y avait lieu d'accuser de ce grand crime Pierre-Charles Simon, âgé de 38 ans, marchand de vin et de bois à Moscou, commune de Sorey, canton de Void, et Etienne-Adolphe Cabouat, propriétaire à Pierrefite, chef-lieu de canton, tous les deux gendres de la victime. Ces deux scélérats ont paru le 8 juillet dite année devant la Cour d'assises du département de la Meuse, séant à Saint-Mihiel, laquelle après

<sup>1</sup> Par M. BROSSER, de Vaucouleurs. Br. 13 pp. in-8°. Nancy, imprimerie de Barbier, rue Saint-Jean, n° 13. 1829.

quatre jours d'audience, les a condamnés à la peine de mort,  
et ils ont été exécutés en ladite ville le 14 septembre suivant.

On appelait l'abbé Psaume,  
Ce beau-père malheureux,  
L'un de ses gendres affreux,  
Pierr' Charles Simon se nomme,  
L'autre gendre scélérat  
Est Adolphe Cabouat.

Psaume avait dans sa jeunesse,  
Porté le petit collet,<sup>1</sup>  
Puis des journaux il a fait,  
Ecrivant avec prestesse.  
Enfin il fut avocat  
Et parlait avec éclat.

L'abbé Pseaume en mariage,  
Prit deux femmes tour à tour.  
La première eut son amour,  
Elle était modeste et sage,  
L'autre manquait de vertu,  
Ce pauvre époux fut . . . .

Sortant d'honnête famille,  
Cette femme sans vertu,  
A nom Jeanne le Moussu,  
De Psaume elle eut une fille,  
C'est la charmante Elisa  
Que plus tard on connaîtra.

Il disait souvent, je m'vante  
Que de mes grands-oncles l'un  
Digne évêque de Verdun,  
Fut père au Concile de Trente,  
C'est un fait sûr et certain,  
J'en ai la preuve en main.

Dans la province de Lorraine,  
Psaume fort bien établi,

<sup>1</sup> Ses parents l'ont toujours appelé l'abbé Psaume, mais il est certain qu'il n'a jamais été dans les ordres.

Résidait à Commercy,  
Là, tout lui faisant de la peine,  
Il alla voir à Nancy,  
S'il aurait moins de souci.

A Boucq, Monsieur Psaume arrive,  
C'est le lieu du vendangeoir,  
Et comme matin et soir  
De queu'chose il faut qu'on vive  
Psaume mangeait chez Merdier,  
Quel nom pour un cuisinier !!!

Psaume un jour rentrant en ville,  
Beau séjour de Commercy,  
A son fermier dit ceci :  
Vous m'verrez, papa Liouville,  
Plus tôt en terre qu'en pré,  
Tant je suis mal engendré !

O trop fatale imprudence !  
Seul il traverse le bois,  
Que l'on nomme le Hazois,  
C'est là que pleins d'arrogance,  
Simon avec Cabouat,  
Commettent l'assassinat.

La Cour royale d'avance  
Pour juger ce grand procès  
Voulant des hommes parfaits  
En esprit comme en prudence,  
Monsieur de Sansonetti  
Pour président est choisi.

Les accusés avaient pris pour défenseurs des avocats d'un mérite éminent et si généralement reconnu que la Cour royale jugea nécessaire de leur opposer M. de Thiriet, avocat général, surnommé le *vainqueur du crime*.

Mais ils comptaient sans leur hôte ;  
Cet avocat général  
Toujours au crime fatal,  
Thiriet plaidera sans faute



Pour la victime et f'ra voir  
Que c'qu'on veut fair' blanc est noir.

Sur cette Elisa, silence,  
Leur dit l'accusation,  
Quelle contradiction;  
D'vous que voulez-vous qu'on pense,  
Vous ne parlez pas ici  
Comme à la Cour de Nancy.

Elisa plus que légère  
N'pouvant sentir Cabouat,  
Qu'à regret elle épousa;  
Fit comm' sa mère et grand'mère  
Aussi de chez son mari,  
Plus d'une fois elle a fui.

Quand vous plaidez pour cett' femme,  
Vous avez (sauf votre honneur)  
Très fort barbouillé Monsieur,  
Pour débarbouiller Madame;  
J'veux qu'on vous nomme d'après çà,  
L'avocat *vice versa*.

D'une voix plus modérée,  
Lafiz' plaide un alibi,  
Malgré qu'il ait contre lui  
Cent témoins, vent et marée,  
Mais avec l'esprit qu'il a,  
Il n'est jamais à *quia*.

Le monstre Cabouat fascinait la vue  
Qu'fille honnête en le voyant,  
Lui disait naïvement,  
Du ton d'un fille perdue :  
Ah! bonjour donc, mon p'tit roi,  
Viens-tu coucher avec moi ?

Ah, dit-il, comment m'y prendre,  
Je reste seul tout m'a trahi,  
J'avais compté sur l'appui  
De c'Fabvier qu'vous v'nez d'entendre,

Et c't admirable avocat  
 Me laiss' tomber tout à plat.

Les criminels à l'audience  
 Pour ne pas s'altérer trop,  
 Buvaient de très bon sirop,  
 Hélas, nul des deux ne pense,  
 Que près d'mourir l'Eternel  
 N'but qu'du vinaigre et du fiel.

Dernières paroles de Simon sur l'échafaud.

(Aux juges)

Vous magistrats, dignes d'estime,  
 Grand président Sansonnetti,  
 Toi, Thiriet, vainqueur du crime  
 Et vous, bons membres du Jury,  
 Par vous, condamnés au supplice,  
 Nous ne pouvons vous en vouloir,  
 Vous ne nous rendez que justice.

(A l'exécuteur)

Et toi, bourreau, fait ton devoir.

## II

### DEVICES VERDUNOISES

1. Boucher, Nicolas, évêque, mort en 1563. Sur sa tombe, en face la chaire, d'après ses ordres :

*Episcopus locus primus, ad implendum officium, cathedra.*

2. Erric de Lorraine, évêque, 1611. Sur un jeton, une lampe allumée.

*Lucerna, pedibus meis, verbum tuum.*

3. Dom Didier de la Cour, réformateur de l'ordre Saint-Benoît, 1600.

*Pax.*

4. Nicolas Bacquenois, imprimeur, 1566.

*Sequitur fortuna laborem.*

5. Jean de Schelandræ (Daniel d'Enchères), poète, xvi<sup>e</sup> siècle.  
*Plus d'enchères et plus vaut.*<sup>1</sup>
6. Wassebourg, poète du xvi<sup>e</sup> siècle.  
*Sustine et abstine.*
7. Anonyme, poète du xvi<sup>e</sup> siècle. Sur un livre de la bibliothèque.  
*Nocet empta dolore voluptas, 1567.*
8. Jo. Godye, chanoine de la cathédrale. Sur un livre de la bibliothèque.  
\* *Si sine amicis esset Godinus,  
essem Godini.  
Unum est necessarium. (Luc. cap. X.)*<sup>2</sup>
9. Jean Petit.  
*Sum Iohannes Petitjean alias Labbé et Amicorum.*
10. Nicolas Massin, chanoine, de Verdun, curé de Vezelise, 1532; pierre tombale à Saint-Louis à Rome.  
*Nascentes morimur, finisq. ab origine pendet.*

ARTHUR BENOIT.

<sup>1</sup> G. MOURAVIT. *La Devise des Vieux poètes, 1879. L'intermédiaire, 1879.*

<sup>2</sup> Bréviaire de G. d'Haraucourt, imprimé à Venise en 1486, in-8<sup>o</sup> (Bibl. de Verdun).

(La suite prochainement.)

# LA VIE FUTURE

ET

## LA SCIENCE MODERNE

---

Un groupe tout à l'heure était là sur la grève,  
Regardant quelque chose à terre. — Un chien qui crève!  
M'ont crié des enfants; voilà tout ce que c'est. —  
Et j'ai vu sous leurs pieds un vieux chien qui gisait.  
L'Océan lui jetait l'écume de ses lames. —  
Voilà trois jours qu'il est ainsi, disaient les femmes;  
On a beau lui parler, il n'ouvre pas les yeux. —  
Son maître est un marin absent, disait un vieux.  
Un pilote, passant la tête à sa fenêtre,  
A repris : — Ce chien meurt de ne plus voir son maître.  
Justement le bateau vient d'entrer dans le port :  
Le maître va venir, mais le chien sera mort. —  
Je me suis arrêté près de la triste bête,  
Qui, sourde, ne bougeant ni le corps, ni la tête,  
Les yeux fermés, semblait morte sur le pavé.  
Comme le soir tombait, le maître est arrivé,  
Vieux lui-même; et hâtant son pas que l'âge casse,  
A murmuré le nom de son chien à voix basse.  
Alors, rouvrant ses yeux pleins d'ombre, exténué,  
Le chien a regardé son maître, a remué  
Une dernière fois sa pauvre vieille queue,  
Puis est mort. — C'était l'heure où, sous la voûte bleue,  
Comme un flambeau qui sort d'un gouffre, Vénus luit;  
Et j'ai dit : d'où vient l'astre? où va le chien? ô nuit!

(VICTOR HUGO, *Les Quatre Vents de l'Esprit.*)

---

## LETTRE A M. LE PASTEUR \*\*\*

PAR

G.-A. HIRN

Correspondant de l'Institut de France, Associé des Académies des Sciences  
de Belgique, de Suède, etc., etc.<sup>1</sup>

---

CHER AMI,

Vous me demandez quelles sont les preuves de l'immortalité de l'âme que nous fournit aujourd'hui l'ensemble des sciences physiques et exactes.

Presque au terme de sa carrière, Gluck exposait un jour à un ami le plan d'un grand Oratorio, qu'il avait conçu et qu'il voulait achever encore. Une question de détail arrêta l'artiste consciencieux : « Quelle voix faut-il donner au Christ ? » Le critique et l'homme de génie discutaient depuis un bon moment sans arriver à une réponse satisfaisante, lorsque Gluck s'écria en souriant et en se frappant le front : « Le mieux est que j'aie m'informé moi-même là-haut ! »

Arrivé à cette époque de la vie qu'il n'est, d'après Salomon, permis qu'aux rois, qu'aux puissants de la terre de dépasser, je serais bien tenté de vous dire comme Gluck : « Attendez quelques instants, mon ami, je vais chercher ma réponse plus haut ! »

C'est une bien lourde tâche que vous m'imposez, en vérité. Un esprit pusillanime prétexterait même que dans le milieu où nous vivons, la question est quelque peu périlleuse à poser,

<sup>1</sup> Cette lettre forme la suite et le complément naturel d'une réfutation scientifique du Matérialisme, que j'ai donnée dans le dernier chapitre d'un mémoire présenté récemment par moi à l'Académie de Belgique. J'ai lieu d'espérer que ce travail ne tardera pas à paraître.

et surtout à aborder dans les termes voulus. Ne voyez-vous pas, en effet, la foule des gens bien pensants sourire ironiquement ou prendre des airs indignés, à la seule expression de votre désir? Un ministre de l'Évangile quérir des preuves de l'immortalité de l'âme! Et auprès de qui? Chez un de ces chercheurs qui ne se font nul scrupule de tout discuter, de mettre en doute tout ce qu'il y a de plus respectable, chez un de ces maudits auxquels nos aïeux, plus fermes croyants que nous, donnaient sans long procès sur le bûcher, un avant-goût des flammes qui les attendent ailleurs!

Ne nous laissons pas intimider par la foule des gens bien pensants. Nous savons ce que valent les apparences. Vous croyez *a priori* à l'immortalité de l'âme: et vous avez raison. Dans cet *a priori*, nous reconnatrons bientôt ensemble une des plus belles preuves que la science puisse fournir. Mais votre ferme croyance ne vous jette pas dans l'illusion. En de certaines régions de notre monde civilisé, nous voyons, il est vrai, s'épanouir, lorsqu'il en est besoin, les sentiments religieux les plus ardents, les plus féroces: je pourrais aisément légitimer l'union de termes qui pourtant devraient à jamais s'exclure l'un l'autre. Mais si nous descendons de la théorie à la pratique, de l'apparence à la réalité; si, avec toute l'indulgence possible d'ailleurs, nous jugeons de l'arbre d'après ses fruits, la triste réalité nous apparaît toute nue. Nous sommes frappés du désaccord qui règne partout entre les principes professés et les actes; nous voyons, chez le grand nombre, s'effacer les sentiments les plus élémentaires du devoir, et nous sommes légitimement amenés à suspecter la solidité de cette foi dont on fait étalage et dont on blâme si violemment l'absence supposée chez le prochain. Tous les jours, hélas! dans l'exercice même de votre saint ministère, comme dans l'examen un peu attentif de ce qui se passe autour de vous, n'arrivez-vous pas à cette triste certitude: c'est que la notion sur laquelle aujourd'hui vous interrogez la science,

est bien loin d'être aussi solide, aussi élémentaire, dans nos sociétés, qu'il ne le semble ?

Ne nous préoccupons donc pas de l'opinion des gens trop bien pensants. Poursuivons, chacun dans sa voie, notre but commun. Dans la recherche de l'ordre de preuves que vous me demandez, j'ai mis à la fois toute l'humilité, toute la réserve, mais aussi tout le courage et toute la franchise que commande un tel sujet. Dussions-nous, à l'occasion, soulever les colères de quelques hypocrites, nous pouvons du moins être assurés tous deux que pas une âme honnête ne nous blâmera.

Bien des personnes disent : « Que peut la science pour relever le courage de l'homme malheureux, pour sécher nos larmes après la perte d'un être aimé ? Y a-t-il quoi que ce soit en elle qui puisse tenir lieu de la foi en une autre existence et de l'espoir d'un revoir plus ou moins prochain ? »

Ainsi posée, la question est presque dérisoire. Il faudrait en vérité avoir vécu exceptionnellement heureux, disons plutôt, il faudrait ne pas savoir aimer, pour ignorer qu'il est des vides qu'aucune science ne peut combler. Posons toutefois l'interrogation comme le bon sens nous le commande, et disons :

« La science, considérée comme la somme de toutes nos connaissances actuelles sur les phénomènes de la nature, augmente-t-elle, ou diminue-t-elle, ou détruit-elle notre foi en une existence ultérieure ? »

Sous cette forme, la seule sensée qu'elle puisse recevoir, la question prend un caractère grave et inquiétant. Posez-la à des savants pris au hasard dans le nombre, mais *loyaux* et *indépendants* de caractère, et elle recevra des réponses diverses, peut-être radicalement opposées. — « La science n'est donc pas d'accord avec elle-même ? Il existe donc plusieurs sciences ? » dira-t-on. Non certes. Il n'existe réellement qu'une science, mais les conclusions que chacun en tire, quant

aux causes premières des phénomènes, quant à la nature propre des êtres, sont fort différentes. — Je le sais, une partie, une bonne partie même des hommes qui, dans nos sociétés, ont pour mission d'enseigner la religion et les lois de la morale, adoptent une argumentation simple et commode : « Ceux qui sont d'accord avec nos affirmations et nos textes, disent-ils, possèdent la vraie science; les autres sont de faux savants et ne professent que la fausse science. » De cette façon, on est sûr d'avoir toujours raison. Malheureusement cette forme d'argumentation a perdu tout son poids, et elle nuit même plus qu'il n'est possible de se le figurer à la cause qu'on veut défendre.

Avant de chercher en quels points et pourquoi la science semble prendre des voix différentes selon ses interprètes, arrêtons-nous sur les points où elle n'a qu'une voix. Mettons surtout en relief les modifications que l'étude sérieuse de la nature introduit presque à notre insu dans notre manière de raisonner et de juger : modifications tellement profondes qu'elles différencient radicalement l'homme de science, disons par abréviation le Savant; et celui qui, à intelligence égale d'ailleurs, est resté étranger à l'étude des sciences naturelles et que, sans aucune arrière-pensée d'ironie, nous pouvons appeler Laïque. Ce n'est ni une digression ni même un préambule dont il s'agit, c'est un sentier direct vers notre but que nous ouvrons ainsi.

On ne discute plus guère aujourd'hui sur les six jours de la création, de Moïse; et le dernier balayeur d'un observatoire sait à quoi s'en tenir sur la prééminence de notre terre parmi les mondes. Il n'en est pas moins vrai que la notion de création est absolument différente chez le laïque de ce qu'elle est chez le savant. Pour le laïque, la manifestation de la TOUTE-PUISSANCE réside surtout, pour ne pas dire uniquement, dans la structure, dans les formes qu'affectent les divers corps célestes. La terre, avec tout l'ensemble des phénomènes qui s'y passent,



saisons, jours, nuits, la lune, les planètes avec leurs mouvements, le soleil. . . . sont les résultats d'actes immédiats de la Puissance Créatrice. On concède volontiers que les six jours classiques répondent à des périodes plus ou moins longues; mais chacune de ces périodes est considérée comme le témoignage d'une *intervention nouvelle* et nécessaire du Créateur. Pour le savant, le seul acte nécessaire de la Toute-Puissance, c'est la création des Éléments constitutifs des êtres, avec leurs propriétés, et avec une coordination première qui, quant aux formes, n'a aucune ressemblance avec ce que nous avons aujourd'hui sous les yeux. C'est le FIAT LUX étendu à tout ce qui se trouve de réel dans l'espace: MATIÈRE, FORCE.. VIE. . . . Pour le savant, l'Univers, tel qu'il se présente à nos regards, est le résultat d'un *développement successif*. Les éléments, d'abord dispersés dans l'espace, se sont peu à peu rapprochés de façon à affecter des formes distinctes; mais tout l'Univers se trouvait, en *virtualité*, dans une nébuleuse diffuse primitive, et il s'y est formé par suite des lois précises imposées aux éléments. Avancer que la terre, la lune, le soleil, les étoiles ont été créés tels quels de toutes pièces, est pour le savant une assertion aussi risible que celle qui consisterait, par exemple, à dire au laïque: « Une dent a été *créée* à votre enfant ». (Que l'on me pardonne la familiarité de la comparaison, plus correcte d'ailleurs qu'il ne semble.) — En un mot, pour le savant, la création se réduit à un *seul* acte de la Toute-Puissance; pour le laïque, elle représente une suite d'actes multiples. Entre ces deux notions, il existe un abîme.

Allons plus avant encore dans notre examen. — Pour le savant, disons-nous, le fait à jamais incompréhensible, c'est l'apparition de la Substance constitutive des êtres, là où se trouvait le vide absolu, le néant. Ce fait incompréhensible a son parallèle rigoureux: Ce qui une fois a reçu l'existence ne peut rentrer dans le néant.

Pour le laïque, la permanence de ce qui se manifeste à nous

dans l'espace et le temps n'est nullement une nécessité première.

On voit par exemple l'eau contenue dans un vase ouvert diminuer peu à peu et finir par disparaître; l'idée de *l'anéantissement* de l'eau ne répugne nullement au laïque; il ne voit pas le moins du monde pourquoi le même phénomène ne se produirait pas dans un vase fermé; il se demande avec inquiétude pourquoi l'eau de l'Océan tout entier ne finirait pas aussi par disparaître. Si je cite cet exemple, c'est parce que la question m'a été posée des centaines de fois par des laïques fort intelligents.

Pour l'homme de science, il n'y a ici qu'un changement d'état, de forme. L'eau passe de l'état solide (glace) ou de l'état liquide à l'état gazeux (vapeur) invisible, sans nulle modification dans sa quantité et par le seul fait de l'action d'une puissance insaisissable, la chaleur. Le gaz aqueux ne pouvant traverser les parois d'un vase fermé (cristal, verre, etc.), l'évaporation est impossible. — Par suite de leur pesanteur, aucun des corps qui font partie de notre terre, qu'ils soient solides, liquides, ou gazeux, ne peut la quitter définitivement. Notre planète, tout en volant à travers l'espace avec l'effrayante vitesse de trente kilomètres à la seconde, constitue de fait, par l'action de la gravitation, un *vase fermé*: rien de la matière qui la constitue ne peut la quitter.

On voit le corps d'un être vivant, d'un animal, d'un homme, arrivé à son entier développement, rester à peu près tel quel pendant un laps de temps plus ou moins long: pour le laïque, ce corps est toujours le même; pour le savant, la forme seule est à peu près invariable et les éléments de ce corps se renouvellent maintes et maintes fois pendant l'existence organique de l'être; ils ne font que changer de lieu dans l'espace; ils passent d'un être dans un autre, sans varier le moins du monde en quantité. — Arrive un moment solennel, effroi de tout ce qui vit: le corps animé passe sous les lois du règne

inanimé; il se décompose, diminue peu à peu, et finit par laisser pour résidu un peu de terre! Pour le laïque, il y a ici anéantissement de tout ce qui tombait sous nos sens; le corps, dit-on, se *dissipe*. Pour le savant, il n'y a que dispersion, changement d'état; pas un seul des Éléments constitutifs de l'être vivant ne peut rentrer dans le néant. S'il est doué d'un Élément spécifique qui lui donne le titre d'Être vivant, cet Élément ne peut disparaître.

Je fais un pas de plus, un pas immense, il est vrai; il constitue une des plus grandes conquêtes de la science moderne. Nul de nous, le savant le plus profond pas plus que l'homme le plus inculte, ne sait ce que c'est que le mouvement, ne sait ce qu'il y a de plus ou de moins dans un corps qui se meut, qui change sans cesse de position, que dans un corps en repos. Il était impossible même à l'intelligence la plus pénétrante de fixer *a priori* les conditions de production, d'existence et de disparition du mouvement. Pendant des siècles, pour le laïque comme pour le savant, le mouvement semblait pouvoir être détruit sans résidu. Pour l'un comme pour l'autre, la pluie, la neige, la grêle tombant de la nue, l'eau d'une cascade, le projectile allant frapper un rocher. . . . perdaient purement et simplement ce qui les animait, passaient de l'état de mouvement à l'état de repos, sans qu'il se produisît quoi que ce fût en place de ce qui était ainsi anéanti. Cette idée, aujourd'hui, est reléguée au rang des erreurs les plus radicales qui aient jamais eu place dans la science. Le mouvement pas plus que la Matière, pas plus que la Substance en général ne peut être à proprement parler anéanti: lorsqu'il disparaît, quelque chose le remplace, qui lui équivaut rigoureusement. Lorsqu'une balle lancée par une arme à feu va s'aplatir contre un roc, ou accomplir son œuvre de mort dans le corps d'une victime, son mouvement n'est nullement perdu dans la nature, comme le pense le laïque: au moment même où le mouvement cesse, il se produit quelque chose qui le représente intégrale-

ment ; il se produit de la chaleur en quantité telle que, dans certaines conditions déterminées, cette chaleur peut reproduire précisément le mouvement détruit.

Si par impossible, la terre venait à être rencontrée dans sa course par un globe semblable à elle, en grandeur et en vitesse, elle ne serait pas *brisée*, comme on l'a dit parfois : la chaleur produite par le choc serait telle que les deux sphères se réduiraient instantanément en gaz incandescent.

L'idée du mouvement perpétuel, du travail sans dépense, n'a rien qui répugne au laïque : beaucoup cherchent encore à la réaliser. Pour l'homme de science, elle est devenue l'erreur la plus monstrueuse qui puisse traverser un cerveau.

Ainsi non seulement la quantité totale des éléments présents dans l'Univers est une constante, mais la somme des mouvements traduits numériquement par le travail mécanique qu'ils représentent est elle-même invariable. C'est ce qu'on exprime aujourd'hui en une seule phrase, solennelle de concision : L'ÉNERGIE DE L'UNIVERS EST UNE CONSTANTE.

Je me résume en peu de mots.

Pour le laïque, l'apparition spontanée de quelque chose qui n'existait pas, l'anéantissement spontané de quelque chose qui existait, sont non seulement des possibilités, mais des faits qu'il croit voir se produire presque journallement. Pour l'homme de science, ce double phénomène est une impossibilité absolue ; sa seule conception constitue une absurdité ; et l'énergie plus ou moins grande avec laquelle l'esprit proteste contre elle peut servir de mesure à la portée du bon sens et de la pénétration du savant moderne.

Cette conviction, que dis-je ! cette certitude qu'acquiert peu à peu l'homme de science quant à l'indestructibilité absolue de tout ce qui a reçu l'être, forme chez lui la base la plus solide du sentiment religieux, à la seule condition qu'il obéisse toujours aux saines et saintes lois de la raison, et qu'il ne

laisse point intervenir le fol orgueil, avec les systèmes pré-conçus qu'il engendre.

Aux saines et saintes lois de la raison! Cette expression, je n'en doute pas, fera se récrier plus d'un de nos lecteurs, et dans les rangs les plus opposés.

« Que peut, nous diront les croyants, que peut la raison dans ces régions qui appartiennent au surnaturel, au mystère, et que la conscience humaine n'ose sonder que sur les ailes de la foi! »

« L'intelligence la plus pénétrante échoue, lorsqu'elle prétend remonter à l'essence des choses. *Ignorabimus in aeternum!* » Tel est, d'un autre côté, le verdict lancé sous toutes les formes par les chefs des écoles matérialistes modernes!

Étrange sort que celui de la pauvre raison humaine! C'est bien à elle que chacun applique, sans le savoir, ce que Pascal disait à l'homme complet: « Si tu t'élèves, je t'abaisse; si tu t'abaisSES, je t'élève! » Sublime privilège, bien plutôt. Ceux-là mêmes qui la condamnent s'inclinent devant ses arrêts; ceux-là mêmes qui la foudroient au nom de tel ou tel dogme seraient honteux si ce dogme n'avait pas sa sanction.

Quel est le croyant le plus naïf qui ne soit indigné quand on lui prête l'humiliant: *credo quia absurdum*, « je crois, parce que c'est absurde? » Quel est celui qui consente même à dire: « je crois, quoique ce soit absurde! » C'est cependant la raison qui décide en souveraine de ce qui est absurde ou non.

Et au nom de quelle règle, le positiviste, tout comme le matérialiste, prétend-il poser des limites précises au domaine de l'intelligence? N'est-ce point encore la raison qu'on invoque elle-même ici pour se déjuger, pour se condamner dans ses plus sublimes aspirations?

J'ai dit les lois de la raison. A un point de vue tout à fait général, il en existe, en effet, plus d'une. Au point de vue plus limité où nous sommes placés ici, si sublime que soit d'ailleurs

le but que nous poursuivons, ces lois se réduisent à une seule, et au terme ambitieux de loi, nous pouvons substituer le terme beaucoup plus modeste de règle du bon sens. Pour peu que nous observions et que nous jugions sainement et impartialement toutes les opinions que nous voyons se produire autour de nous, nous reconnaissons aisément que la seule règle pour ainsi dire qu'ait à suivre l'homme de science pour ne pas s'égarer, consiste à savoir tenir un milieu entre deux excès opposés, aussi déraisonnables l'un que l'autre.

Le laïque en général accepte sur la foi de l'autorité, et sans nul examen, une multitude d'assertions qu'il se reconnaît absolument inapte à comprendre. Bien des savants, n'hésitons pas à le dire, sont dans le même cas, et il n'y a de différence que quant à l'espèce d'autorité, que quant à l'espèce d'assertions acceptées. D'un autre côté, un très grand nombre d'hommes de science ont la prétention de n'accepter pour vrai que ce qu'ils comprennent; ou plus correctement que ce qu'ils croient comprendre, et se refusent absolument à admettre ce qu'ils ne peuvent saisir. La vraie sagesse, disons le bon sens de l'homme de science, consiste à peu près exclusivement à n'admettre une interprétation que sur des preuves positives, incontestables, mais aussi, lorsqu'une fois ces preuves ont acquis ce caractère, à ne plus rejeter une interprétation par cette seule raison qu'elle sort des bornes de notre intelligence.

Je ne citerai qu'un seul exemple, comme justification de cette assertion.

A partir de l'époque où il fut prouvé que notre terre n'est point une surface plane indéfinie, mais qu'elle a la forme d'une sphère, il fut, ou du moins il eût dû être tout aussi bien prouvé qu'il existe une puissance insaisissable retenant à la surface de cette sphère tous les corps distincts qui s'y trouvent, qui donne à ces corps leur poids, qui semble les pousser vers le centre de la sphère. L'immense découverte de la gravitation

universelle ne consiste en aucune façon, quoiqu'on le dise bien souvent, à avoir imaginé quelque explication quant à la nature de cette puissance, à en avoir fait une attraction, à l'avoir appelée gravitation. La gloire immortelle de Newton, c'est d'avoir affirmé que la puissance qui retient les corps à la surface de notre terre est aussi celle qui retient les planètes, les satellites, dans leurs orbites, qu'elle est relative à chaque particule de matière, qu'elle est proportionnelle en intensité à la quantité de matière présente, qu'elle s'étend à l'infini autour de toutes les sphères du firmament, en diminuant seulement en énergie suivant une loi précise, à mesure que les distances de chaque sphère s'accroissent.

Entre deux corps qui tendent l'un vers l'autre à distance, il se trouve nécessairement quelque chose qui établit le rapport nous apparaissant comme une attraction (Newton). — Quelle est la nature de ce quelque chose? — A la surface de cette terre, laïques et savants, nous nous sentons tous trop assujettis à la pesanteur pour qu'il passe par la tête de quelqu'un de contester l'existence de cette force. Le laïque ne s'en préoccupe guère et trouve le fait très naturel. Le savant est-il plus avancé de ce côté? Non certes. Disons-le bien haut, tout ce qui a été proposé jusqu'ici comme explication quant à cette cause mystérieuse, se réduit à des puérités. Récemment, dans un travail spécial, j'ai réduit à l'absurde, pour ne pas dire davantage, une interprétation proposée avec emphase par l'école matérialiste. Le rôle du savant se réduit à peu près exclusivement à prouver ce que *cette cause n'est pas*; à montrer, par exemple, qu'elle ne dérive d'aucune matière invisible, en mouvement ou en repos, interposée.

Le savant le plus rebelle est donc obligé, dans le monde physique même, d'accepter comme fait démontré *l'existence de quelque chose d'invisible, d'impalpable, d'insaisissable, dont il ne comprend ni la nature, ni même le mode d'action*. — Si la discussion attentive de faits bien démontrés l'amène à con-

clure l'existence d'autres éléments, ce n'est donc pas parce qu'il ne comprend pas leur nature qu'il a le droit de les rejeter.

Nous voici arrivés, sans qu'il le semble même, au cœur de la sublime recherche qui nous occupe. — Mais une digression se présente d'abord d'elle-même à nous.

Lorsqu'on admet l'existence d'un Dieu, créateur de toutes choses, l'existence de l'âme et son immortalité deviennent des conséquences naturelles.... forcées. Il serait difficile de dire à cet égard quelque chose qui n'ait pas été dit et redit déjà sous toutes les formes. Les démonstrations, tout comme les plus simples raisonnements que l'on peut donner en ce sens, sortent absolument du domaine de la science et appartiennent de plein droit au laïque aussi bien qu'au savant. Je me permets d'ajouter que le rapport de ces deux existences, dont l'une est primordiale et infinie dans son essence même, est une relation de cause à effet dont l'évidence ressort d'elle-même et est supérieure à toute démonstration.

Lorsqu'on admet l'existence de l'âme, celle d'un Être infiniment supérieur, d'où découle toute existence, devient aussi une conséquence nécessaire. Ce rapport inverse, quoique tout aussi évident que le premier, a, si je ne me trompe, été moins souvent, et moins bien signalé que le premier, bien qu'il ne soit guère moins frappant. Démontrer l'existence d'un Principe supérieur, cause de tout l'ensemble des phénomènes psychologiques chez l'homme, démontrer même seulement l'existence d'un tel Principe, cause de certains phénomènes *psychiques* que présentent à un plus ou moins haut degré tous les êtres organisés sans exception, c'est démontrer par contre-coup l'existence de Dieu. Toutefois la conception de ce rapport appartient comme celle du premier à tous les hommes, et non pas seulement à l'homme de science. Nous n'avons pas non plus à nous y arrêter.

Le lecteur doit être étrangement surpris de m'entendre



appeler digression les lignes précédentes. La raison de cette dénomination est fort simple cependant. L'homme de science, en se renfermant temporairement dans la méthode d'examen qu'il emploie exclusivement dans l'étude des sciences naturelles, peut et doit considérer chaque être abstractivement, dans les éléments qui le constituent et dans leurs propriétés. En ce sens, pour le savant :

Démontrer qu'il existe chez tout être vivant un Élément spécifiquement distinct de ceux qui donnent lieu aux phénomènes du monde physique, c'est avoir démontré par contre-coup la durée de cet Élément au delà des bornes de l'existence organique, c'est avoir assuré l'éternité de la vie sous une forme ou une autre. — Avoir constaté que cet élément vital constitue, non un principe diffus, partout répandu, comme l'est, par exemple, la force gravifique autour des atomes des corps, mais une unité, douée de propriétés spécifiquement distinctes d'un être vivant à un autre, et avoir démontré que ces propriétés vont en s'élevant d'un échelon à l'autre du règne organique, c'est avoir assuré non seulement la durabilité de l'élément Vie, mais celle de son *unité* distincte.

Rien de ce qui a une fois reçu l'être ne pouvant s'éteindre, il n'y a qu'un sot ou un hypocrite qui, croyant ou feignant de croire à l'immortalité humaine, puisse s'imaginer que la faux du trépas mette fin à l'existence de nos frères inférieurs.

Pour le savant, disons-nous, avoir démontré l'existence de notre âme, c'est en avoir assuré l'immortalité. Hâtons-nous d'ajouter qu'une immortalité conçue ainsi abstractivement et en quelque sorte comme un fait physique, prend un caractère presque effrayant. Si l'homme de science qu'il puisse être, le savant est en même temps laïque comme tout le monde, il tient non seulement à se survivre, mais à se survivre dans des conditions de progrès en toutes les formes, et selon toutes ses aspirations. Un tel espoir, il ne peut l'acquérir qu'en s'en remettant à la notion d'un Être infiniment supérieur en qui

réside toute justice et toute bonté. Démontrer l'immortalité humaine, sans remonter en même temps à la notion de l'existence de Dieu, serait accomplir une œuvre presque aussi effrayante que de démontrer notre néant.

Les démonstrations de l'existence de Dieu, depuis les plus éloqu岸tes jusqu'aux plus sèches ou arides, depuis les plus sublimes jusqu'aux plus puériles ou naïves, ont été épuisées depuis longtemps, en dehors du domaine des sciences. Ici encore, il serait difficile de produire quoi que ce soit qui n'ait déjà été bien ou mal dit.

Dans le domaine de la science proprement dite, les preuves sont de deux ordres bien distincts. Les unes reposent sur l'étude de l'harmonie générale que nous révèle l'Univers, sous toutes les faces. Les autres reposent sur l'étude de l'origine possible des Êtres. Pour une intelligence tant soit peu complète, ces deux ordres de preuves ont, je pense, une portée à peu près égale; elles se valent. Toutefois si nous prenons les choses dans leur généralité, nous reconnaissons qu'elles s'adressent à deux classes d'esprits différentes. Les premières revêtent à un haut degré le caractère de l'art; quoique évidentes de vérité, elles sont plutôt senties que raisonnées; et par cela même, elles échouent absolument contre certains esprits: ceux-là précisément qu'il faudrait le plus convaincre. L'étude de notre système solaire, la seule vue d'un être organisé, le seul aspect du corps humain, par exemple, nous conduisent forcément à l'idée d'une unité de plan harmonieux où toutes les parties sont solidaires et concourent à un même but d'ensemble nécessairement *préconçu*. Mais devant cet ordre de preuves, si sublimes qu'elles puissent être, toute une école nous répond: « Ce que vous appelez harmonie, unité, plan d'ensemble préconçu, ne sont que les conditions strictement nécessaires à la durée des choses. Si ce que vous appelez si pompeusement harmonie ne s'était pas établi dans le monde solaire, ce monde se serait détruit peu

à peu et vous ne sauriez rien de son passé qui n'en serait pas moins une réalité. Si le corps humain dont vous admirez tant la structure n'était pas tel qu'il est, il ne pourrait subsister tel quel dans le milieu où il s'est produit et vous n'en sauriez plus rien, car vous ne sauriez pas penser. »

J'aurai à revenir plusieurs fois encore sur ce mode de raisonnement. Il est clair que ceux qui y recourent manquent absolument du sens du beau et que dès lors tout raisonnement fondé sur cet ordre de sentiments tombe à faux pour eux.

Il faut bien le dire d'ailleurs, de très grands et de très petits écrivains ont si souvent et si étrangement abusé des considérations sur les causes finales, qu'elles sont devenues presque suspectes à bien des savants pourtant fort sensés, et doués du sens du beau. Dans l'étude impartiale des relations réciproques des êtres vivants, nous nous heurtons maintes fois à des énigmes insondables dont la seule vue jette le trouble et la terreur dans l'âme du penseur : la souffrance, la douleur, le mal sous toutes ses formes semblent en bien des cas être le but que s'est proposé la nature. Sans doute nous interprétons mal dans ces cas. Mais s'obstiner, comme on l'a trop fait, à parler de l'harmonie providentielle, alors que notre esprit fait de vains efforts pour apercevoir un rayon de lumière, c'est s'exposer à prouver tout le contraire de ce qu'on voulait.

Les preuves du second ordre, celles qui reposent sur l'étude de l'origine possible des Êtres, ont, contrairement aux précédentes, un caractère exclusivement scientifique, je dirais, presque mathématique. Je m'y arrête, parce qu'il me semble qu'il est possible de les compléter, de leur donner un caractère plus décisif qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, parce qu'en un mot, ce sont les seules auxquelles il y ait quelque chose à ajouter.

Pour bien faire ressortir les preuves de cet ordre, je dois, au risque même de me répéter en partie, accentuer aussi fortement que possible ce que j'ai montré dès le début.

Pour le laïque, la Création, considérée dans ses résultats, est l'apparition subite des Êtres qui forment l'Univers : l'œuvre du Créateur porte, sinon exclusivement, du moins principalement sur la forme, sur les apparences de ces Êtres. Lorsqu'on dit : Dieu créa les Étoiles, le Soleil, la Lune, la Terre. . . . , le laïque voit ces astres sortir du néant avec l'aspect qu'ils affectent actuellement pour nous et qui leur a fait donner leurs divers noms. La splendeur du ciel étoilé, la beauté des paysages qui ornent la surface de notre terre. . . . sont pour lui les résultats immédiats, et en quelque sorte palpables, de l'intervention du Grand Ouvrier.

Pour le savant, le plus pieux d'ailleurs, le Monde, tel qu'il est aujourd'hui dans tout son ensemble, n'est qu'une des phases d'un long développement antérieur, s'opérant depuis des millions de siècles, d'une manière tantôt graduée et insensible, tantôt plus rapide et par périodes. Il a commencé en quelque sorte par un germe, par ce que les astronomes appellent une *nébuleuse irréductible*, c'est-à-dire par un amas diffus de Matière cosmique. L'Univers, dans sa totalité, est un arrangement des Éléments créés, arrangement splendide et magnifique, mais conséquence des propriétés de ces Éléments. Ceux-ci étant une fois admis tels quels, diffus et sans ordre dans l'Espace, mais avec toutes leurs qualités propres, les Mondes se sont formés et développés à leurs dépens en vertu d'une loi primordiale qui leur était imposée.

Pour le laïque, qui admet volontiers que quelque chose peut naître ou s'anéantir spontanément, et qui croit même assister journallement à ce phénomène, la création des Substances, des Éléments qui constituent les Êtres est pour ainsi dire à l'arrière-plan ; c'est la disposition, le groupement admirable, c'est l'agencement merveilleux de ces Éléments qui constitue l'œuvre principale du Créateur.

Pour le savant qui sait que rien de ce qui est ne peut cesser d'être, c'est la création de la Substance en général, avec ses

propriétés, avec les lois qui la gouvernent, qui seule constitue l'acte essentiel, et sans nulle comparaison humaine possible, de l'Être suprême.

Un abîme, nous l'avons dit, sépare ces deux manières de concevoir la Création. La première, disons-le hardiment, est à la portée de notre intelligence. Dieu y joue le rôle d'un artiste certes sans pareil; mais nous pouvons comprendre l'œuvre, car il ne s'agit relativement à nous, que d'une supériorité de puissance, si grande qu'on veuille d'ailleurs. Dans la seconde, qui est la seule scientifiquement admissible, l'œuvre nous apparaît avec un caractère incompréhensible qui ne peut que *s'imposer* à nous. Il ne s'agit plus d'une simple différence de puissance, si grande qu'on veuille, entre Dieu et l'homme, il s'agit d'une différence absolue de nature. L'homme ne pouvant, dans l'ordre physique, ni rien créer ni rien anéantir, ne peut comprendre cette faculté chez le Créateur; l'intelligence la plus pénétrante échoue dès qu'elle essaye de l'expliquer; elle ne peut que l'accepter, la subir comme une nécessité. L'un des croyants les plus sincères du xvii<sup>e</sup> siècle, l'un des génies les plus puissants dont l'humanité puisse se glorifier, Leibnitz, se trouvant en face de cette difficulté, a affirmé que Dieu ne peut créer qu'aux dépens de sa propre substance. Tout l'effort de ce grand esprit aboutit, comme on voit, à une négation bien réelle. Produire les Mondes à ses propres dépens, ce n'est que modifier, ce n'est que donner une forme précise et particulière à ce qui déjà existe, ce n'est plus créer.

Un autre génie immortel, Milton, dans sa sublime invocation à la lumière, la fait coéternelle avec Dieu.<sup>1</sup> Le grand penseur-poète va moins loin que Leibnitz; mais l'idée-mère est la même.

<sup>1</sup> Hail, holy Light! offspring of heaven first-born,  
Or of the Eternal co-eternal beam.....

Le savant se trouve ainsi forcément amené en face de deux hypothèses extrêmes qui s'excluent absolument l'une l'autre.

Ou les SUBSTANCES à l'aide desquelles se sont organisés les Mondes ont été créées par un Être tout puissant, antérieur à tout ce qui existe.

Ou la MATIÈRE est elle-même éternelle, avec tout l'ensemble de ses propriétés; l'Univers s'est organisé de lui-même par elle; et Dieu est inutile.

Entre ces deux hypothèses extrêmes, on peut en imaginer, et on en a, en effet, imaginé des milliers d'autres intermédiaires; mais tout esprit logique, ayant le courage d'aller au fond des choses, franchira toujours ces intermédiaires pour aboutir à l'un ou à l'autre de ces pôles opposés.

J'ai dit avec intention et de la façon la plus précise: ou les SUBSTANCES..... ou la MATIÈRE..... Cette distinction en effet est formelle. Dans la première hypothèse, on peut et l'on doit logiquement admettre dans l'Univers l'existence de plusieurs espèces d'Éléments, de Principes constitutifs, différents en nature et n'ayant de commun que le caractère de Substance, inséparable de tout ce qui existe. Dans la seconde, au contraire, on est condamné à n'en admettre qu'une, douée des caractères particuliers de ce que nous nommons la Matière; car si l'on y introduit en outre une Substance distincte capable d'agir sur la Matière comme une Puissance externe absolument aveugle, on est amené par la force des faits à y concevoir de plus une Volonté libre et indépendante. C'est ce que ne comprennent nullement bien des spiritualistes modernes qui, sous le prétexte puéril d'établir l'unité dans la Création, ne veulent reconnaître dans l'Univers que la Matière partout identique à elle-même, capable seulement de mouvements variés, mais gouvernée en certains phénomènes par l'ESPRIT. C'est au contraire ce qu'ont parfaitement saisi les chefs les plus distingués de l'École matérialiste.

« En partant de toutes ces considérations, les penseurs

précités (Moleschott, Cotta, Drossbach, Du Bois Reymond. . .) ont défini la force : de simples mouvements variés de la Matière. . . .

« Quelle conséquence philosophique générale découle de cette constatation aussi simple que naturelle ?

« Que ceux qui nous parlent d'une puissance créatrice, ayant tiré le monde d'elle-même ou du néant, ignorent jusqu'aux plus simples principes d'une philosophie naturelle basée sur l'observation ! Comment aurait-il pu exister une force qui n'apparaîtrait pas dès l'origine avec la Substance, mais qui la gouvernerait arbitrairement et d'après des considérations individuelles ? Bien moins encore des forces préexistantes et isolées pourraient-elles se porter sur la matière sans forme et sans loi ? Car nous avons reconnu qu'une existence distincte entre ces deux choses (la Matière, la Force) est dans l'ordre des impossibilités ! » (Buchner, *Force et Matière*, 1862.)

La distinction dont je parle étant bien comprise, vers lequel de nos pôles antagonistes converge la science moderne ?

Une école, aujourd'hui riche en adeptes, avoués ou tacites, répond, comme on vient de voir, que c'est la seconde seule qui est l'expression de la vérité. C'est la seule aussi, dit-on, qui soit claire ; et tandis que la première, dans son affirmation essentielle, sort complètement des limites de notre entendement, la seconde, au contraire, est à la portée de toute intelligence un peu exercée. Nous verrons bientôt ce qui en est de cette clarté ; examinons d'abord avec toute l'attention possible quel est le degré de valeur réelle de l'hypothèse.

L'une des objections principales, l'une des plus spécieuses qu'on ait faites à la première hypothèse est celle-ci :

« Les SUBSTANCES à l'aide desquelles s'est organisé l'Univers, tel qu'il se présente aujourd'hui à nous, ont été, dit-on, créées à un moment déterminé qui, pour être très éloigné de l'époque actuelle, n'en est pourtant séparé que par un espace de temps fini et défini. Sur quoi s'exerçait donc la

Puissance créatrice pendant l'espace de temps infini qui a précédé ce moment ? Est-il raisonnablement admissible que Dieu se soit tenu en repos pendant une éternité ? »

Cette objection qui, à diverses époques, a été reproduite sous des formes variées, mais ayant toutes le même point de départ, cette objection repose en réalité sur une fausse conception des rapports du fini et de l'infini, et au cas particulier des rapports du Temps et de l'Éternité. L'infini n'est pas, comme on essaie si souvent de le représenter, une *exagération*, une *amplification* sans bornes du fini : cette manière de le concevoir est une erreur mathématique radicale. L'infini est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le *contenant* de toutes les formes et de toutes les grandeurs possibles du fini. Entre le contenant et le contenu, il existe une différence absolue de nature, et non pas simplement une différence de mesure. Une accumulation de millions de siècles, une période dépassant en longueur toutes les forces de notre compréhension, n'a pas plus de communauté avec l'éternité qu'une seule seconde.

Pour l'Être existant par sa seule force propre, le Temps ne peut donc être, comme il l'est pour nous, une *durée* ; il n'est qu'un *mode*. La Création tout entière, en Temps et en Espace, ne peut constituer une époque et un lieu dans son existence. La seule affirmation d'un repos, antérieur ou postérieur, constitue une absurdité mathématique.

L'objection précédente, absolument nulle en valeur quand elle s'adresse à un Être essentiellement doué d'une volonté libre, devient mortelle à l'hypothèse du Matérialisme. C'est là, il me semble, ce que l'on n'a jusqu'ici pas assez fait ressortir.

L'Univers, tel qu'il est aujourd'hui, n'a pas toujours été tel quel. Il est, avons-nous dit, sorti d'un amas diffus de Matière cosmique répandue dans l'Espace.

D'un autre côté, par hypothèse, la Matière, avec toutes ses propriétés, avec tous ses mouvements, est éternelle. Elle n'est point douée de quoi que ce soit qui ressemble à une Volonté,



elle n'obéit qu'à des lois fatales et immuables, ou pour parler beaucoup plus correctement, elle ne peut pas ne pas agir, et elle ne peut agir que d'une certaine manière fatale.

Mais quelque longue qu'ait été la période d'éclosion des Mondes, quelque long qu'on fasse l'intervalle en temps qui sépare les formes actuelles de l'Univers de la forme de Nébuleuse diffuse, cette période, cet intervalle n'a rien de commun avec l'éternité de la Matière. Lorsque, dans la seconde hypothèse, nous demandons *ce que faisait* la Matière antérieurement à la formation de cette Nébuleuse, nous posons une question qui demeure sans réponse sensée possible. Vainement voudra-t-on imaginer un état de dispersion encore plus complet que celui-là; la période qui séparera ces deux états sera encore susceptible d'une mesure, et sera par conséquent rigoureusement nulle par rapport à l'Éternité d'existence et d'action de la Matière.

L'éternité de la Matière et la non-éternité de l'Univers avec ses formes actuelles sont deux faits qui s'excluent radicalement l'un l'autre; elles sont une incompatibilité mathématique.

On peut dire à la vérité, et l'on a, en effet, dit et redit, que le spectacle actuel de l'Univers n'est que l'une des répétitions sans nombre d'un même ensemble de phénomènes périodiques; que tout ce qui nous apparaît aujourd'hui sous forme de Mondes distincts, passera un jour à l'état de ruines, se dispersera dans l'Espace pour reformer une Nébuleuse. . . . et ainsi de suite à l'infini.

Cette hypothèse auxiliaire, possible il y a peu d'années encore, ne l'est plus aujourd'hui. Si la langue des mathématiques m'était permise ici, je dirais avec M. Clausius: « *L'Entropie de l'Univers tend vers un maximum.* » Cette seule phrase, dans sa sévère concision, est plus concluante que les plus éloquents périodes de Bossuet, de Fénelon, de Châteaubriand. . . .

Je vais essayer, non de la traduire, mais d'en indiquer du moins le sens.

Rien, avons-nous dit, ne peut s'anéantir spontanément dans l'Univers. Le mouvement d'un corps, lorsqu'il est détruit, produit de la chaleur. Réciproquement la chaleur peut produire du mouvement. Les atomes matériels primitivement épars dans l'espace se sont peu à peu rapprochés sous l'empire de l'attraction universelle; mais en se rapprochant ainsi, ils ont acquis des vitesses considérables; de leur concentration, de la destruction de cette vitesse de translation est née une quantité de chaleur colossale et une température telle que toutes les étoiles, notre soleil, les planètes étaient primitivement à l'état de vapeur. C'est par suite de la dispersion graduée de cette chaleur dans l'Espace, c'est par suite de l'abaissement successif de la température, que tous ces corps ont pris leurs formes distinctes et leurs mouvements relatifs.

Cette chaleur dispersée existe sans doute toujours dans l'Espace; mais elle s'y trouve, si l'on peut dire, à un titre inférieur; elle ne peut plus être reconcentrée de façon à ce qu'il en résulte une élévation de température: *elle ne peut plus servir à reproduire la nébuleuse primitive*. C'est là, en un mot, un phénomène qui ne saurait se répéter.

Si, contrairement aux assertions les plus positives de la mécanique céleste, les sphères, dont nous admirons, et avec raison, les mouvements harmonieux, venaient à sortir de leurs orbites, à se heurter, il résulterait de leurs chocs, non pas une pulvérisation, un amas de décombres, comme le laïque serait porté à l'admettre, mais une élévation de température telle qu'elles seraient réduites, du moins partiellement, en vapeur. Mais cette nouvelle réduction en gaz, cette nouvelle production de chaleur ne seraient plus comparables à ce qui avait eu lieu primitivement. Une nouvelle dispersion de chaleur, un nouvel abaissement de température amènerait encore la formation de corps distincts liquides et puis solides; mais

les mouvements de ces corps seraient incomparablement moindres que primitivement.

En un mot, et pour me résumer, toutes les modifications, toutes les perturbations futures, et d'ailleurs hypothétiques, qui pourront avoir lieu dans l'Univers, ne seront que des pas vers un équilibre final, vers une répartition uniforme de la température de l'espace, et vers le repos des masses de matière pondérable qui ont constitué la nébuleuse primitive et puis tous les astres qui s'étaient formés à ses dépens. La destruction et la réapparition indéfinies des Mondes, tels qu'ils existent aujourd'hui, sont scientifiquement inadmissibles.

L'hypothèse fondamentale et l'hypothèse auxiliaire du Matérialisme sont deux impossibilités, l'une mathématique, l'autre physique. Tout l'ensemble des Mondes, l'Univers, ne peut s'expliquer que par l'intervention d'une Volonté libre, antérieure à tout phénomène, capable, non pas simplement, comme on le dit si souvent, de commander aux Éléments — l'homme leur commande aussi dans une certaine mesure — mais capable de donner l'Être à ces Éléments, avec toutes leurs propriétés, toutes leurs qualités. La réalité de cette intervention nous apparaît sous la forme d'une vérité mathématique; son affirmation peut être regardée comme le dernier mot de la science moderne, pour tout esprit droit et indépendant.

Nous venons de voir comment le savant, placé en face d'une question d'origine, est condamné, par les seules lois du bon sens, à admettre l'existence d'un Être dont il ne peut comprendre l'un des attributs les plus essentiels, et précisément même à cause de cet attribut. Deux questions menaçantes se présentent ici naturellement à notre esprit. Jusqu'à quelles limites doit s'étendre cette soumission de la raison à accepter ce qu'elle est incapable de comprendre? Et puis, a-t-on jamais proposé, quant à l'origine des choses, quelque chose de plus compréhensible que ce que nous venons de nous voir forcés d'admettre? — Ces questions ne sont nullement digressives

et ne nous feront pas perdre de vue un instant notre sujet.

Dans quelles limites doit s'étendre notre soumission... ?

Au premier abord, il peut sembler qu'une réponse précise est impossible; et pourtant après quelques instants de réflexion, on reconnaît que ces limites sont au contraire des plus nettes à tracer.

Lorsque nous nous trouvons en présence d'un phénomène naturel en quelque sorte continu, dont la cause échappe absolument à l'action de nos sens, nous sommes bien obligés de chercher par l'imagination une interprétation qui satisfasse, d'une part, à tous les faits observables, et d'autre part, à la saine raison. Et si cette interprétation, devenue unique par l'élimination successive de toutes celles que nous avons pu imaginer parallèlement, satisfait à ces deux ordres de conditions, nous pouvons l'accepter, que nous comprenions ou non la cause qu'elle assigne au phénomène. — Nous voyons à tous moments qu'un corps pesant, que nous abandonnons à lui-même, tombe jusqu'à ce qu'il rencontre un obstacle; nous nous sentons, hélas! tous comme liés à la surface de la terre par notre propre poids; nous savons (depuis Newton) que l'action de la gravitation s'étend de la terre, non seulement jusqu'à la lune, mais à l'infini autour du centre de gravité de notre globe; nous savons qu'une action absolument identique s'étend du soleil aux planètes.... *Ce qui* détermine cette action échappe absolument à nos sens: c'est donc à l'imagination, contrôlée par l'observation stricte des faits et par la raison, que nous sommes obligés de recourir pour remonter à la cause de la pesanteur. Nous pouvons par un travail patient d'élimination arriver à reconnaître ce que cette cause *n'est pas*; mais nous pouvons être certains que jamais ici-bas l'homme ne sera à même d'en comprendre l'essence même. Et pourtant, dans ces conditions, il n'y aura plus un savant sensé qui se refusera à accepter l'existence de cette force qu'il est incapable de saisir dans son essence.... Les maté-

rialistes, je le sais, proposent une explication tout à fait tangible, en apparence; mais il ne me sera pas difficile de montrer bientôt qu'ils ne comprennent eux-mêmes rien à la nature première de la cause qu'ils invoquent. Nous trouverions facilement nombre d'autres citations à faire, qui nous conduisent aux mêmes conclusions; mais elles rentrent toutes dans le même ordre; et l'on peut dire qu'elles sont limitées rigoureusement à cet ordre: à la recherche des causes et de la nature des causes des phénomènes, recherche que l'école positiviste essaie vainement d'interdire à l'esprit humain, sous prétexte qu'il n'atteindra jamais le but.

Le savant, en un mot, ne se montre nullement crédule, il reste parfaitement sensé et conséquent avec lui-même, lorsqu'il admet une existence dont la nécessité lui est démontrée par la discussion mûrie de l'ensemble des faits: qu'il comprenne d'ailleurs ou non l'essence même de cette existence. — Ici toutefois s'arrête la soumission à l'incompréhensible, que nous commande le bon sens.

J'aborde une double question au sujet de laquelle toute une catégorie de laïques incriminent journallement les savants, les traite d'incrédules obstinés, et même d'impies. Je le fais en toute sincérité, sans la moindre arrière-pensée de blâme ironique pour personne, mais sous la forme la plus tranchée, convaincu que bien loin d'ébranler des croyances chancelantes, ce qui suit, comme ce qui précède, les consolidera.

De quel droit, nous dit-on journallement, le savant, condamné à admettre tant de choses qu'il avoue ne pas comprendre, nie-t-il avec tant d'obstination les miracles que rapportent les historiens sacrés? De quel droit nie-t-il l'intervention incessante de Dieu dans les phénomènes de ce monde?

Une distinction fondamentale est à faire tout d'abord, entre ces phénomènes. Il ne saurait être question absolument que de ceux qui sont en quelque sorte tangibles, qui tombent sous nos sens, qu'ils se passent d'ailleurs dans le monde physique

ou dans le monde organique. L'intervention, discontinue ou continue, du Créateur dans le monde des phénomènes moraux, intellectuels, le miracle ou la notion de providence dans le monde de la pensée ou même dans la direction du monde humain, sort complètement du domaine de la science. Le savant sensé ne peut, dans cet ordre, ni affirmer ni nier; il ne peut que douter, avec la plus grande réserve. Une réflexion toutefois est permise, dans cet ordre aussi. Si le savant émet parfois plus que des doutes en ce sens, n'y est-il pas quelque peu autorisé par ceux-là mêmes qui soutiennent le surnaturel, lorsqu'on les voit acclamer comme enfants de la providence tous les scélérats qui savent s'emparer du gouvernement d'une société, lorsqu'on les entend chanter des *alléluia* en l'honneur de tous les coups d'état les plus criminels? N'est-ce point par trop faire Dieu à notre image que de le mêler à des événements que réprouve toute conscience honnête? . . . .

La distinction précédente est essentielle, et l'on ne saurait trop y insister. Elle s'étend aux rapports de l'Être pensant avec son Créateur, aux résultats de l'acte saint de la prière. Lorsque le savant nie l'efficacité de cet acte, ce ne peut être absolument qu'en un sens, qu'il est facile de délimiter. La prière, en effet, a un caractère double: subjectif et objectif, c'est-à-dire relatif à l'individu même et relatif aux choses externes. L'efficacité subjective ne peut être niée par aucun esprit sensé, pas même par l'athée. L'être intelligent qui se concentre sur lui-même et qui se détache par la pensée du fini de ce monde pour aspirer à l'infini, grandit sans s'en douter et devient apte à des actions ou à des idées qu'il croyait absolument au-dessus de ses forces. Devant l'être intelligent, heureux ou malheureux, qui se recueille ainsi, le sceptique le plus incarné ne peut en ce sens que s'incliner avec respect. L'efficacité objective de l'acte de la prière ne peut pas être discutée scientifiquement, en tant qu'il s'agit des faits de l'ordre intellectuel, moral, disons, en un mot, des phénomènes

psychologiques. Nul de nous ne sait comment nos pensées, petites ou grandes, se forment et éclosent à un moment donné; en dépit de nos efforts et de toute l'énergie de notre volonté, il est telle pensée à laquelle nous ne pouvons atteindre aujourd'hui qui demain nous viendra sans que nous la cherchions. Nul ici ne peut, sans se montrer insensé, nier la possibilité d'action de la prière, de la part d'autrui. — Il cesse absolument d'en être ainsi dès que la demande du croyant porte sur les phénomènes du monde externe, animé ou inanimé d'ailleurs. En ce sens, et sans s'en douter, c'est un miracle de l'ordre physique que l'on demande; et ici commence seulement la négation, parfaitement légitime, nous allons le voir, du savant.

Je le répète dans ce qui suit, il ne saurait être question que des miracles concernant les phénomènes naturels proprement dits. Si le savant va plus loin que douter, s'il nie, les raisons en sont multiples.

1° L'une des premières et des plus accentuées peut-être repose sur la différence radicale qui existe entre le caractère qu'a un miracle de cette espèce pour le savant et celui qu'il a pour le laïque. Pour le laïque, un miracle, dans l'ordre physique, n'est qu'une suspension temporaire de telle ou telle loi naturelle: le miracle n'a pour lui qu'un caractère plus merveilleux que d'autres phénomènes. Pour le savant, il constitue une *création nouvelle*; il constitue par conséquent un événement qui, à l'aide de moyens d'observation parfaits, pourrait être constaté des siècles et des siècles après qu'il aurait eu lieu. Supposer, par exemple, que par l'intervention de la volonté divine, il pleuve tout d'un coup dans une région jusque là désolée par la sécheresse, c'est admettre implicitement, ou qu'il s'est sur place engendré des vapeurs d'eau dans l'atmosphère, ou que, par un mouvement atmosphérique, ces vapeurs ont été amenées d'une région où elles existaient déjà. Dans le premier cas, il y aurait eu *Création nouvelle* d'un composé

chimique et par suite de matière; dans le second cas, il y aurait eu *création* d'un mouvement. Or, ni l'eau ainsi créée, ni le mouvement ne pourraient rentrer dans le néant spontanément, et sans une nouvelle intervention du Créateur.

2° Nous l'avons dit deux fois déjà, le savant ne peut, bien contrairement au laïque, admettre qu'une intervention *unique* du Créateur, et cette opinion ne dérive ni d'un système ni d'une vue préconçue. Un exemple éclatant fera promptement ressortir la vérité de cette assertion. — Lorsque Newton, dans son ouvrage impérissable, eut démontré les principales lois des mouvements dans notre système solaire, lorsqu'il eut démontré que les planètes, sollicitées vers le soleil par leur pesanteur, doivent décrire des ellipses autour de l'astre central, il ne tarda pas à s'apercevoir que ces lois si simples ne peuvent être réalisées rigoureusement, parce que les planètes sont sollicitées non seulement par l'action prédominante du soleil, mais encore par leurs attractions réciproques, relativement beaucoup plus faibles, il est vrai. Il résulte de là que leurs mouvements elliptiques sont légèrement *troublés*, et que ce ne sont point des ellipses *exactes* qu'elles décrivent. Newton, qui avait dû créer lui-même la partie la plus puissante des mathématiques, pour s'en servir comme d'un instrument, dans ses magnifiques recherches, n'avait pourtant pu assez perfectionner cet instrument pour lui permettre de débrouiller complètement les troubles qui résultent des actions réciproques des planètes les unes sur les autres. Il avait conclu de ses investigations premières, que sans l'intervention du Créateur, répétée de temps à autre, les troubles s'accroitraient dans notre système solaire au point de tout bouleverser. On sait de quelle magnifique manière les travaux de Laplace sont venus depuis rectifier cette idée presque désolante, et montrer qu'une nouvelle harmonie sort continuellement des légers troubles dont Newton avait tant redouté les conséquences pour notre système solaire. — Il ne serait pas difficile de



trouver d'autres exemples tout aussi frappants du même genre. Là où une étude superficielle nous fait redouter, dans la nature, des troubles, des perturbations, des bouleversements incessants, l'étude plus attentive des phénomènes finit toujours par nous montrer l'ordre dans le désordre.

3° Mais, dira-t-on, les miracles, même dans l'ordre physique, n'ont point été opérés pour réparer les désordres dérivant de ce que l'œuvre du Créateur était en définitive imparfaite; ils l'ont été, par une faveur spéciale envers l'homme en général ou envers certains hommes privilégiés, soit pour les aider dans certaines œuvres à accomplir, soit pour modifier le cours de leurs pensées. — Par une moitié, la science n'a plus de prise ici. Le savant sensé n'a pas la prétention de décider quels sont ceux d'entre nous qui méritent d'aussi hautes faveurs; et plus d'un laïque ferait bien d'imiter le savant dans cette modération. Par une autre moitié, au contraire, la science a pleinement droit de juger. Partout dans la nature, nous voyons toujours les résultats les plus grandioses ou les plus compliqués obtenus par les moyens les plus simples; partout il y a proportionnalité entre la grandeur de l'effet à obtenir et celle de la cause: en astronomie, comme en zoologie, nous arrivons à la même conclusion. — Dans les miracles relatés par les historiens sacrés, c'est précisément le contraire qui frappe, non le laïque, il est vrai, mais le savant attentif et impartial: partout la plus étrange disproportion entre les moyens employés et les résultats à obtenir ou obtenus! Dans la plupart de ces miracles, on croit voir Hercule s'armant de sa massue pour écraser un vermisseau! Que ceux de mes lecteurs, que cette expression pourrait irriter, veuillent bien se rappeler que ce n'est point du Créateur des Mondes que je parle, mais seulement de ceux qui, dans leur fol orgueil, le font intervenir à leur guise. —

Prenons, pour exemple, le plus tristement célèbre des miracles, celui de JOSUÉ arrêtant le cours de l'astre du jour. Je dis *tristement célèbre*, à cause des monstrueuses iniquités

et des crimes de lèse-intelligence auxquels il a servi de prétexte ou de cause, presque jusqu'à nos jours. Des théologiens, quelque peu au courant de l'astronomie, ont dans ces derniers temps cherché à ramener ce miracle à des proportions plus réduites. Ce n'est point, disent-ils, le soleil qu'a arrêté Josué (il est fort heureux que la science ait enfin obtenu cette concession); ce n'est pas même la terre qu'il a arrêtée dans sa course autour du soleil; c'est simplement du mouvement de rotation du globe autour de son axe qu'il est question, car c'est là le seul mouvement qui cause la succession des jours et des nuits. — Acceptons le miracle dans ces termes, et voyons les dimensions qu'il garde encore. Le miracle, remarquons-le, est triple : suspension du mouvement de rotation, rétablissement de ce mouvement, remise de la terre dans la position qu'elle aurait eue si elle n'avait pas été arrêtée (sans cette remise, l'astronome moderne pourrait aujourd'hui encore constater les traces du miracle). Il s'agit à peu près, comme on voit, de l'acte d'un horloger qui, par une raison ou une autre, arrêterait le balancier d'une de ses horloges, le ferait remarcher et pousserait l'aiguille à l'heure. Pour le laïque, cet acte est très simple, à peine mérite-t-il le titre de miracle. Pour le savant sensé, qui est obligé d'admettre la création des éléments, celle du mouvement. . . . l'acte est évidemment dans les attributs incompréhensibles, mais incontestables, de Dieu. Le savant ne conteste nullement la possibilité du miracle; il se permet seulement d'en *jager la grandeur*. Or, un calcul, aujourd'hui à la portée de chacun, nous apprend que la suspension et le rétablissement du mouvement de rotation de la terre, traduits en lumière et en calorique, représentent ce que le soleil envoie à la terre toute entière de lumière et de chaleur pendant deux millions d'années! Quant à la remise à point de l'aiguille, elle est numériquement intraduisible de grandeur. On peut ici, à bon droit, se demander s'il existe un rapport quelconque entre le but

atteint et le moyen employé pour l'atteindre? Le savant, redevenant homme ordinaire (il en a le droit), pourrait peut-être demander au laïque si l'extermination d'une poignée de criminels, même avérés, légitimerait l'emploi de moyens aussi disproportionnés? Il pourrait demander qui blasphème réellement: ou celui qui nie, ou celui qui affirme. De tels récits ne prennent leur caractère réel, presque bouffon, que quand par la pensée nous les rapportons à d'autres mondes planétaires. Supposons que nos astronomes modernes voient un beau jour cesser pour une demi-journée le mouvement de rotation de la planète Jupiter et que, voulant expliquer le fait, un docteur vienne dire que c'est le Créateur qui est intervenu là-bas pour donner à quelques scélérats le temps d'en égorger d'autres. Que dirait le laïque le plus pieux d'une pareille interprétation?

4° Ce qui légitime, au point de vue historique, l'incrédulité du savant sensé à l'égard des miracles dans l'ordre physique, c'est l'incompétence absolue des témoins qui les affirment. Pour décider si tel ou tel phénomène est surnaturel, la première condition que doit remplir un témoin, s'il ne veut pas être récusé, c'est d'être parfaitement informé de ce qui est naturel, de ce qui rentre dans les phénomènes ordinaires du monde physique. Deux citations historiques, l'une portant sur des faits tout modernes, l'autre concernant des faits, hélas! bien rapprochés de nous encore en date, nous peuvent convaincre surabondamment que les laïques pris en masse, fussent-ils docteurs en théologie, sont absolument incompetents à juger un certain ordre de phénomènes. Qui de mes lecteurs n'a nommé déjà les innombrables procès de sorcellerie, dont le récit fait frémir tout homme de cœur, et la folie des tables tournantes qui a récemment envahi toutes nos sociétés civilisées?

Des milliers et des milliers de malheureux, sachant parfaitement le sort qui les attend, s'imaginent sincèrement et

viennent s'accuser eux-mêmes d'être en rapport avec l'Ennemi du genre humain et d'être mis par lui en possession de pouvoirs surnaturels ; et il se trouve nombre de graves docteurs, dont la sottise seule excuse la cruauté, qui affirment le miracle et qui envoient ces infortunés au plus atroce des supplices ! Les témoins-victimes étaient pourtant même ici intéressés à nier, et ils affirmaient.

Des milliers et des milliers de personnes, cette fois calmes, parfois sensées, quelques-unes même des plus lettrées, expérimentent sur des tables, des meubles, des billards massifs, et s'imaginent que ces objets, inanimés, s'animent tout à coup, tournent, se meuvent sans être poussés, écrivent, parlent, nous disent ce qui se passe à cent lieues de distance ! Et ici encore il se trouve de graves docteurs, cette fois du moins débonnaires, qui interdisent à leurs ouailles de tels exercices, sous prétexte que le *malin* seul peut ainsi venir animer le bois de sapin !

Que reste-t-il de ces deux ordres de faits surnaturels ? On sait aujourd'hui, dans les salles d'hystériques des hôpitaux, ce que pouvaient être les pauvres sorcières. — Et la folie des tables tournantes n'a pas même amené à la confirmation d'un seul phénomène sortant de l'ordre naturel, disons, presque, de l'ordre *trivial*. Des millions de témoins laïques ont pourtant attesté les faits.

Au surplus, et disons-le bien haut, si quelque chose est de nature à démontrer l'incompétence des laïques en matière de miracles, et à légitimer l'incrédulité du savant, c'est le peu d'effet produit par eux sur les témoins. En dépit de tous les miracles dont ils ont été favorisés, les israélites ne tombaient-ils pas à tous moments, non seulement dans les mêmes fautes, mais dans l'idolâtrie, c'est-à-dire dans la négation même du Dieu bienveillant qui pour eux reprenait son œuvre de création ? Et de nos jours, quel est l'effet produit par les miracles sur les personnes qui croient en être les témoins ? Y puisent-

elles une leçon de fermeté dans les sentiments du bien, une leçon de tolérance, de charité, d'amour de leur semblable, de confiance en l'avenir de l'homme? Hélas! non; c'est presque toujours un redoublement de fanatisme, de féroce intolérance, de fureur aveugle contre toute contradiction, qui est la suite du prétendu miracle! Il ne serait que trop facile d'en expliquer les raisons.

Tel ne serait certes pas l'effet d'un miracle sur l'esprit du savant; disons cette fois, sur l'esprit de tout homme sensé et intelligent qui aurait la joie d'en être le témoin. A la vue même du miracle, c'est-à-dire de la manifestation de la Puissance créatrice, cet homme serait transformé: il cesserait de *douter*, d'avoir des *convictions*, de *croire*.... il SAURAIT! Pour cet homme, sûr désormais de son lendemain, la douleur sous toutes ses formes, la souffrance morale et physique, ne serait plus qu'une épreuve transitoire et presque joyeuse. Le mot vertu serait rayé de son vocabulaire; car la vertu suppose un effort dans l'accomplissement du bien, une résistance interne à surmonter, un doute sur le lendemain. Cet homme en un mot, à la vue même d'un miracle, cesserait d'être un homme.

Jusqu'ici, et quels qu'aient pu être ses désirs et l'énergie de ses aspirations, nul savant n'a été ainsi favorisé. Continuons donc, dans l'obscurité où nous sommes plongés, à chercher notre lendemain, en nous laissant guider par la raison et le bon sens, et par l'observation honnête et impartiale des phénomènes dont la nature nous rend témoins.

G.-A. HIRN.

Colmar, août 1881.

(La fin à la prochaine livraison.)

---

# QUELQUES PROVERBES

DE

## EHRENFRIED STÖBER

(Prose strasbourgeoise en vers français)

---

Belle chose, un proverbe! on croit faire rencontre  
De quelqu'un qu'on connut autrefois, d'un parent!  
Il est le bienvenu! Son effet est puissant,  
Il s'imprime en notre âme, et chacun, s'il se montre,  
Lui sourit de tout cœur! Un beau dicton nous dit:  
*Le vrai par le proverbe entre dans notre esprit!*  
Mais ce proverbe n'est pas toujours véritable,  
Et bien souvent un autre est bien plus applicable:  
*Point de règle qui n'ait quelques exceptions!*  
Il est mainte maxime aux applications  
Nombreuses, et l'on peut s'y fier.' Au contraire  
Il en est d'autres qui ne font pas tant l'affaire,  
Qui ne valent pas même un seul grain de cumin,  
Qui sont comme l'argent contenant de l'étain,  
Du plomb, en grande masse; ou bien comme une pièce  
De dix sous, tout en plomb; ou comme ce jeton  
Que, dans un cabaret, quelques filous, dit-on,  
A quelques paysans donnèrent pour quarante  
Francs en or, les voleurs! Ce qui me mécontente,  
C'est qu'on n'ait encor mis la main sur ces brigands.  
Mais, d'un autre côté, pourquoi les paysans

Dans leur avidité se montrent-ils si bêtes ?  
 Assez de ça, lecteurs ! Venons à nos moutons !  
 A maint proverbe il faut quelques bons interprètes  
 Pour en donner le sens. On ferait des sermons  
 En trois points, très savants, et dont quelques dictons  
 Feraient le texte, et tout ce que l'auteur n'explique  
 Dedans le premier point, il le dit au second.  
 Mais, après le dernier, comme en marchant en rond,  
 On se retrouverait de façon méthodique  
 Juste au point de départ : le texte du sermon.  
 Je voudrais l'essayer. Si vous le trouvez bon,  
 Au vrai bonheur du pot, fourchette en main, j'en pique  
 Dans la grande marmite et puis vous les explique  
 Pour vous faire saisir leur sel et leur raison.

## I

*Jai vaut bien mieux que Si-javais,*  
 Oui ! *Jai* n'est vraiment pas mauvais !  
 Rangé, solide, il aime l'ordre,  
 Est incapable de démordre  
 De l'avantage qu'il vous fait,  
 Et *Si-javais* tout au contraire  
 Vrai charlatan n'aime pas faire  
 Honneur à ce qu'il nous promet.  
 C'est un vantard, à la promesse  
 Facile, une outre qui s'affaisse  
 Au moindre aiguillon qui la blesse !  
*Jai* possède un très grand crédit.  
 Pour *Si-javais* chacun en dit  
 Qu'il va nous faire banqueroute.  
 Cet homme, très adroit, sans doute,  
 Dit : « Voici des montagnes d'or,  
 « Venez partager ce trésor !  
 « Accourez ! » Ce charmant mirage,

Lorsqu'on répond à son appel,  
 S'évanouit, comme au nuage  
 L'on voit se fondre l'arc-en-ciel!  
*Jai* nous donne comptant. Par contre  
*Si-javais* de son doigt nous montre  
 Ce qu'il veut nous donner, demain,  
 Ou le surlendemain matin,  
 Ou bien encore, caisse ouverte,  
 Quand la neige tombera verte!  
 Monsieur *Jai* n'est pas muscadin :  
 Il porte un habit très modeste,  
 Bourgeois de coupe, mais du reste  
 Très propre ! Voyez *Si-javais*  
 En habits aux prochaines modes  
 Bien moins élégants qu'incommodes !  
 Voyez comme il se met en frais  
 Et de jabots, et de manchettes,  
 Mais qui sont, hélas ! en papier !  
 Monsieur *Jai* fait toujours honnêtes  
 Affaires ! car c'est un banquier  
 Solide. Enfin *Jai* c'est un homme !  
 Pour *Si-javais*, eh ! qu'on le nomme  
 Bête, animal ! car c'est un fou,  
 Un grand toqué, vrai casse-cou,  
 Un être privé de vergogne,  
 Faisant du bruit, point de besogne.  
 Ce dicton n'est donc pas mauvais :  
*Jai vaut bien mieux que Si-javais !*

## II

*Préférons moineau sous le doigt  
 A la cigogne au haut du toit !*  
 Ce dicton ne peut trop me plaire,  
 Car, amis, que pourrait-on faire



D'une cigogne ? Et le moineau,  
Si je possédais cet oiseau,  
J'aurais pour toute jouissance  
De le rendre à l'indépendance.  
D'un *grossier* on dit qu'un *moineau*  
*Est caché dessous son chapeau !*  
L'homme sans mollets se renfrogne  
Quand un gamin dit : « Qu'il est beau  
« Cet homme aux jambes de cigogne ! »  
Mais revenons à mon dicton :  
En le citant, que pense-t-on ?  
Eh ! je crois, en toute apparence :  
*Un gain certain, quoique petit,*  
*Vaut beaucoup mieux qu'un gros profit*  
*Qui n'existe qu'en espérance.*  
Le dicton de *J'ai qui vaut mieux*  
*Que Si-javais* dit même chose.  
Maint homme avant d'être trop vieux  
A sa fortune faite. Il ose  
La hasarder pour l'augmenter  
Sans cesse. Il s'en va les prêter  
Ses écus, ses doublons. En place  
Il reçoit un papier timbré  
Sur lequel son débiteur trace  
La somme qu'il doit, à son gré  
Lui rembourser. Mais il le garde  
Longtemps ! trop ! car le débiteur  
Se sauve, emportant par mégarde  
La somme ! . . . Un autre est possesseur  
De quelques florins, mais ignore  
Notre dicton, et les dévore  
En achetant force billets  
De loterie. Un autre encore  
Est assez bête, assez niais

D'en donner pour qu'on lui découvre  
Trésors cachés. Aussi qu'on ouvre  
Et les oreilles, et les yeux,  
Pour ouïr, tenir en estime,  
Et pratiquer (ce qui vaut mieux)  
Cette vieille et sage maxime :

*Mieux vaut un moineau sous le doigt  
Que la cigogne au haut du toit!*

## III

*Avec le chou  
Mieux vaut un pou  
Que pas de viande!*

Ah! quel dicton!  
Se moque-t-on ?  
Je le demande!  
Qui met à bas  
De pareils plats  
Et s'en régale,  
Je crois qu'il est,  
Ma foi! sujet  
A la fringale!  
Manger un pou!  
Faut être fou!  
Manquer de viande  
Vaut mieux! Il faut  
Que sous le mot  
On sous-entende,  
Cache aux lecteurs,  
Dessous les fleurs  
De rhétorique,  
Un sens plus droit

Et que l'on doit  
Suivre en pratique.

Supposons donc un cas de contestation  
Avec quelque voisin ! D'une transaction  
Voyez-vous le moyen ? Mettez, pour peu de chose,  
Fin à votre combat. Quel que soit le succès  
Que vous fasse espérer la bonté de la cause,  
*Maigre transaction vaut mieux que gras procès !*

Voilà pourquoi je recommande  
Ce vieux dicton : *Avec le chou*

*Mieux vaut un pou  
Que pas de viande !*

## IV

*Ce qu'un oison caquète  
Tout autre le répète !*

Oui ! c'est la pure vérité !  
Chacun sait combien c'est facile  
Dans les campagnes, à la ville,  
De répandre une fausseté,  
Et cela même sans attendre  
Que ce soit le premier avril !  
Combien de fois put-on l'entendre  
Ce bruit que, malgré tout péril,  
*L'autre* était sorti de son fle,  
Et, nous redit maint imbécile,  
Il vient, suivi d'Américains,  
Rallumer la guerre civile  
Soutenu de noirs Africains !  
Mais l'homme désirant nous vendre  
Son ours, viendra nous faire prendre  
Sa blague pour un lampion.  
Il prend la plus petite mouche :

De son imagination  
 Il l'agrandit, et de sa bouche  
 Il dit que c'est un éléphant.  
 Un autre alors, tout triomphant  
 Dit qu'il l'a vu. De porte en porte  
 Le bruit court, se répand, de sorte  
 Que d'un monstre horriblement grand  
 Chacun affirme l'existence!  
 Il existe, car femme, enfant,  
 Vieillard en donnent l'assurance,  
 Puisque (le prouverait-on mieux?)  
 La femme et l'enfant et le vieux  
 L'ont tous vu de leurs propres yeux!

Maintenant parlons de la mode ;  
 Des sots l'inventent. On la suit  
 Comme à l'envi. Bien incommode  
 La voit-on souvent. Est-il dit  
 Au moins qu'elle soit élégante?  
 Oh ! ma foi non ! car on invente  
 Des objets au moins singuliers :  
 Des habits carrés, des souliers  
 Allongés en becs de cigogne  
 Qu'on ose porter sans vergogne !  
 Eh ! croyez-vous qu'ils soient bien beaux

Ces grands manteaux

A capuchons, qu'on voit au dos  
 Des dames, même les plus fières?

Combien voit-on de ces commères,  
 Combien voit-on de ces niais,  
 Croyant encor tant aux sorcières  
 Qu'aux sorciers et qu'aux feux follets ?  
 A la nonne qu'on aurait vue

Dedans la rue

Sainte-Claire, au petit cheval  
 A trois jambes, au bacchanal  
 Que fait la chasse furieuse,  
 A mainte histoire curieuse ?  
 Pourquoi tous ces gens y croient-ils ?  
 C'est que leurs bonnes, Gréte-Léne<sup>1</sup>  
 Ou Suze-Barbe,<sup>2</sup> avaient sans peine  
 Inculqué ces contes futils,  
 En les berçant, à leur enfance.  
 Aussi croyez en assurance  
 A ces mots sages et subtils :

*Ce qu'un oison caquète,  
 Tout autre le répète.*

## V

*Mon ami, ne va pas éteindre  
 Le feu qui ne te brûle pas !*

Eh ! vous ! que dites-vous là-bas ?  
 Affreux dicton ! Il est à craindre  
 Qu'un jour on ne vous prenne au mot,  
 Si par hasard le feu, grand sot,  
 Prenait chez vous !.. Eh !.. je m'adresse  
 A vous ! qui dans votre sagesse  
 Nous prêchez de nous abstenir  
 D'aider nos voisins en détresse.  
 Ne devons-nous donc pas unir  
 Nos forces pour nous secourir,  
 Nous, frères, nous qui sommes membres  
 D'une famille ayant pour chambres  
 Villes, villages et hameaux ?  
 L'on crie : *au feu !* Qui donc hésite ?

<sup>1</sup> Marguerite-Madeleine.    <sup>2</sup> Suzanne-Barbe.

Chacun vient, apportant des seaux,  
La foule accourt, se précipite  
Et ne demande pas d'abord :  
Chez qui? Quand par funeste sort  
Le feu s'étend et qu'il crépite,  
Menaçant tout de son courroux,  
Où qu'il puisse être, il est chez nous!

Mais ne suis-je pas trop acerbe  
En blâmant l'ancien proverbe ?  
Eh! je crois entendre le vieux  
Qui l'a lancé : « Sachez donc mieux  
L'apprécier ! Sachez, mes frères,  
Qu'il est tel *Monsieur Millaffaires*  
Qui voudrait partout imposer  
Ses volontés, dans le village,  
En ville, se croyant seul sage,  
Seul capable de proposer  
De bons avis. Qu'on ait à faire  
Election ou d'un curé,  
D'un garde champêtre ou d'un maire,  
L'on voit ce grand homme affairé ;  
L'on croit qu'il a plein ses culottes  
De fourmis ! Il fait les plus sottes  
Contorsions ! Ce Gros-Colas  
Ne le voyez-vous pas *étreindre*  
*Plus que n'embrassent ses deux bras ?*  
On devrait, ma foi ! le contraindre  
A ne plus faire d'embarras,  
Lui disant : *Ne va pas éteindre*  
*Le feu qui ne te brûle pas !*

## VI

*Qui prend la chèvre, en prend la garde !*

Un tel se dit : je me hasarde  
A prendre femme, et va bientôt  
Epouser fille à riche dot,

Et qui lui donne chaque année  
 Un enfant ou bien même deux.  
 Lui, content de sa destinée,  
 Dès le matin, peu soucieux,  
 Va se régaler à l'auberge.  
 Après dîner, il se goberge,  
 Avec ses amis, au café,  
 Et, le soir, à la brasserie  
 S'en va pour faire sa partie  
 Et laisse pendant tout ce temps  
 Sa femme seule, et ses enfants ;  
 Et les petits, en conséquence  
 Deviennent gibiers de potence,  
 Et la femme lui fait des traits  
 Qu'un contrat ne prévoit jamais :  
*Aussi bien !* cela le regarde  
*Qui prend la chèvre, en prend la garde !*  
 Un autre croit qu'on le devrait  
 Nommer maire ou même préfet.  
 Est-il au pouvoir, il ne fait  
 Aucun travail d'aucune sorte  
 Car il se dit alors : « Qu'importe !  
 Je ne fais que ce qui me plaît ?  
 A mon adjoint, aux secrétaires  
 Je laisse le gros des affaires. »

C'est ainsi qu'on vit autrefois  
 (Chaque enfant le sait) certains rois  
 Qui devaient gouverner la France  
 Se dire : Ma foi ! le bon Dieu  
 Est un brave homme. Il y a lieu  
 De laisser à sa Providence  
 Tous les soins du public bonheur !  
 (Pourtant il leur tenait à cœur ?)

Aussi! n'avaient-ils pas leurs *maires*  
*Du Palais* qui de leurs affaires  
 Les soulageaient? Oui! tant, je crois,  
 Qu'eux-mêmes ils devinrent rois.  
 Ces *Fainéants!* Ça les regarde:  
*Qui prend la chèvre, en prend la garde!*

## VII

*Chiens enragés n'ont leur parcours*  
*Que pendant leurs neuf jours!*

Quel dur temps, pour les gens honnêtes,  
 Était le temps des Jacobins!  
 Clavel<sup>1</sup> dirigeait de ses mains  
 Dans ce temps les *Marionnettes*.<sup>2</sup>  
 Allant sur son petit cheval  
 Par la ville, il faisait du mal,  
 Punissant ceux qui, par mégarde,  
 N'avaient pas mis une cocarde  
 Aux trois couleurs à leur bonnet!  
 Et l'on dit même qu'il fallait  
 Que chaque femme en portât une  
 Au bonnet rond. Mais par fortune  
 On ne leur en demande plus  
 Autant! Oh! les sanglants abus!  
 En emmenant la guillotine  
 Alors Schneider<sup>3</sup> se promenait;

<sup>1</sup> Juge fonctionnant à l'époque de la Terreur.

<sup>2</sup> Les marionnettes, sobriquet strasbourgeois pour la justice de paix, ou tribunal de simple police.

<sup>3</sup> Schneider, *prêtre allemand*, venu à Strasbourg sur l'appel du maire Dietrich, devint accusateur public, fit tomber trente-et-une têtes tant à Strasbourg que dans d'autres villes du département du Bas-Rhin.



Alors Téterel et Monnet <sup>1</sup>  
 Savaient faire plier l'échine  
 De tout le monde. On s'acharnait  
 Surtout contre la cathédrale,  
 Cette bâtisse sans rivale,  
 Ornement de notre cité!  
 Et puis, on était molesté  
 Par ces gueux de la Propagande  
 Qui nous menaient avec leur grande  
 Moustache, et leur air effronté,  
 Et leur affreuse carmagnole.  
 Tous ces gens étaient dans leur rôle.  
 Quand, par des actes de fureur,  
 Ils excitaient notre terreur.  
 On se rappelle leurs manières,  
 Mais tout cela ne durait guères!  
*Chiens enragés n'ont leur parcours*  
*Que pendant leurs neuf jours!*  
 Mais il est d'autres personnages  
 Aussi méchants, qui, dans leurs rages,  
 Tout aussi fort nous tourmentaient  
 Toutes les fois qu'ils le pouvaient.  
 Ces gens, ce sont les fanatiques!<sup>2</sup>  
 Ils ne viendront plus dominer.  
 Si le sort devait amener

<sup>1</sup> Monnet, successeur de Dietrich à la mairie de Strasbourg, entra en fonctions le 21 janvier 1793. Monnet et Téterel étaient les chefs du parti des Jacobins français.

<sup>2</sup> On peut mettre en note le distique suivant du même auteur :

Définition.

Qu'est-ce donc qu'un Jésuite?

Un homme qui Jésus évite.

L'auteur fait allusion à la terreur blanche et aux guerres de religion.

Des gens aussi peu pacifiques  
Au pouvoir, pour nous bourreler,  
On dirait, pour s'en consoler,  
Ces mots, si vrais, si laconiques :

*Chiens enragés n'ont leur parcours  
Que pendant leurs neuf jours !*

Traduit à Rioz (Haute-Saône), 17—22 juillet 1881.

CH. BERDELLÉ.

---

# MATÉRIAUX

POUR SERVIR A

## L'HISTOIRE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

tirés des archives de Colmar

---

(Suite)

---

*13 janvier — 29 décembre 1641*

Opérations du baron d'Oysonville sur la rive droite du Rhin; le général Gilly de Haes le repousse et menace l'Alsace; diète de Ratisbonne; insuffisance de l'amnistie qu'elle procure; négociations de Hambourg entre la France, l'Empire et la Suède; Munster et Osnabruck désignés pour y traiter de la paix.

Le baron d'Oysonville, que la cour de France avait envoyé à Brisach comme lieutenant-général du roi, écrit, le 14 février, à la ville de Colmar pour lui demander trente soldats de sa garnison allemande, dont il comptait se servir utilement, en leur faisant « gagner quelque chose ». Le magistrat s'empressa de mettre ce petit renfort à sa disposition, et profita de l'occasion pour faire remarquer à d'Oysonville, qu'il avait négligé, dans la suscription de sa lettre, de qualifier la ville d'impériale.

L'homme de guerre avait projeté une expédition contre Offenbourg et les petites places voisines, toujours occupées par les Impériaux. Il manda à la ville, le 8 mars, par une

lettre datée de Willstett: « J'ay pris d'abord le chasteau de Willstett par composition, et en suite la ville d'Oberkirch par assaut, où j'ay ruyné la compagnie de cavallerie d'Offenbourg qui y estait logée; j'ay mis garnison dans le chasteau d'Ortenberg et en la ville de Gengenbach; l'infanterie est icy à Willstett, en un lieu bon et commode. »

Ce succès ne fut pas de longue durée. Le 17 mars, v. st., le noble Henri-Christophe Truchsess de Rheinfelden entretient le syndic Saltzmann de l'échec que les Français avaient éprouvé à Willstett, à la suite duquel le rittmestre Bissinger se proposait de passer sur la rive gauche du Rhin, pour y rallier les soldats lorrains enrôlés contre leur gré sous le drapeau de la France et pour faire ensuite sa jonction avec le général Gilly de Haes.

Il n'en fallait pas plus pour faire prendre l'alarme au pays: le  $\frac{12}{22}$  avril, Colmar écrit au marquis de Montausier: « Nous ne doubtons nullement que vous ne soyez adverty de ce qui s'est passé naguère de delà le Rhin, et que l'ennemy ayant repris toutes les places que M. le baron d'Oysonville avoit occupées, et mesme défait quelques gens et chevaux et pris prisonnier le colonel lieutenant Rose, après s'estre joint avec d'autres troupes (par lesquelles on le tient fort de six mille hommes) s'avance vers Brisach, ayant depuis pris par accord Mahlberg, avec intention, comme on dit, d'attaquer Fribourg ou Neubourg et par ainsi commencer une blockade de Brisach. Estant donc adverty de bonne part que le rittmestre Bissinger, qui sait toutes les commodités du pays, estoit résolu de passer le Rhin avec quelque cavalerie... et que mesme l'ennemy se pourra jetter avec toute son armée de dessà, où, ne trouvant aucune résistance, il pourra peut-être occuper l'une ou l'autre place, au grand préjudice du roy et à la ruine du pays. C'est pourquoy... nous n'avons voulu manquer à notre devoir de vous en donner avis... sachant que les garnisons de ce pays ne sont en estat de pouvoir resiste

à telles forces, Horbourg et Guémar n'estant gardés que par quelque peu de soldats de la garnison de cette ville... et trouvons fort à propos, pour obvier aux courses de l'ennemy, si on mettait des gens à Berken, par lesquels on pourrait estre adverty par une canonade, tout aussitost si des troupes se monstrent. » (*Prot. miss. gall.*)

Montausier répondit le 18 mai, de Paris : « Je vous ay trop d'obligation de la faueur que uous m'avez fait de m'ecrire, et de me mander si particulièrement ce qui se passe en vostre quartier... j'en ay adverty M. des Noyers, qui m'a assuré que vous aurez tout le secours que vous scauriez désirer, lorsqu'il en sera temps. Je partiray bientost d'icy pour me rendre auprès de vous, afin de remédier aux choses nécessaires de della, et, s'il est besoin, employer ma personne et ma vie pour vostre conservation et de vos biens et familles, qui ne recevront aucun mal ny préjudice que je ne coure la même fortune. »

Avant de s'adresser à Montausier, Colmar avait pris son recours auprès du général-major d'Erlach et en avait obtenu la promesse d'un secours de trois ou quatre cents hommes. Pour éviter les surprises, le gouverneur de Brisach s'était engagé en outre à envoyer de fréquents partis en reconnaissance, et l'on était convenu d'un système de signaux par le canon et le tocsin, pour avertir le pays de l'approche des ennemis. (*Prot. miss. lettre à d'Erlach du 12 avril, et lettre à Fr. Moser de Filseck, 21 avril, avec la réponse du 27 avril.*)

Une lettre du résident Mockhel, du 15 avril, jette quelque lumière sur l'ensemble des mouvements des belligérants. Quand le baron d'Oysonville s'était cru assuré du succès à Wilstett, de plus grands desseins avaient germé dans sa tête, et il avait demandé à la fois l'approbation du roi pour l'entreprise commencée, et du renfort pour la continuer et l'étendre ; on lui accorda tout ce qu'il demandait et, le 13 avril, Colmar avait même écrit à Mockhel, s'il était vrai qu'une armée de

six mille Français allait passer les Vosges. Mais la nécessité où d'Cysonville s'était trouvé d'éparpiller ses troupes, avait permis à Gilly de Haes de les détruire en détail, et ce premier avantage avait suggéré aux Impériaux la pensée d'un retour plus offensif encore.

Il est vrai que Gilly de Haes avait congédié les huit ou neuf cents hommes qu'il avait tirés des places inférieures, et envoyé l'artillerie à Offenbourg, ne gardant auprès de lui que cinq cents cavaliers et six cents fantassins, avec lesquels il devait se retirer dans le Würtemberg. Mais d'autres troupes se concentraient derrière la Forêt-Noire, et le feldmaréchal Geleen arrivait de l'Eger avec sept régiments ; il avait déjà traversé le territoire de Culmbach et celui de Nuremberg et allait faire sa jonction avec Gilly de Haes sur les bords du Rhin. A ces détails Mockhel ajouta : « On peut donc être certain qu'à moins d'une diversion, il se passera bientôt dans notre voisinage des événements d'une haute gravité, et que nous avons par devers nous une saison bien agitée : cependant on conjecture que le Brisgau risque plus que l'Alsace, sauf le mal que peuvent nous faire sur la rive gauche ceux qui se disent nos amis. »

Ces conjectures ne se réalisèrent pas complètement. Le 24 juin, Mockhel fut averti de Strasbourg, qu'on signalait entre Stellingen et Zoll seize bateaux gardés par huit bateliers et seize soldats, que ces gens attendaient d'autres bateaux encore pour faire passer le Rhin à six cents chevaux logés autour de Schwartzbach. D'un autre côté un corps de cinq cents cavaliers s'était montré à Hausbergen et à Geispitzen. Le résident transmet ces nouvelles à Colmar, par une lettre du 25 juin.

C'était Gilly de Haes en personne qui faisait son apparition sur la rive gauche, où il parvint à se faire ouvrir le château d'Ichtratzheim. Il y reçut la nouvelle de la défaite des Impériaux à Wolfenbüttel, par les troupes françaises réunies aux troupes de Hesse et de Brunswick, le 19 et le 20 juin, ce qui le

décida à repasser le Rhin et à se retirer à Oberkirch. Mockhel fit encore part de ce succès par une lettre du 1<sup>er</sup> juillet : à cette nouvelle, la ville fit tirer le canon et ordonna de célébrer un office d'actions de grâces. (*Prot. miss.* lettre à Mockhel du 3 juillet.)

Mais peu de jours après un nouvel incident vint troubler la ville dans sa quiétude : le 10 juillet, entre 10 et 11 heures du soir, un paysan de Winzenheim vint en courant et en chemise, annoncer qu'un fort parti de cavalerie avait pris possession du village, et qu'il avait arrêté le rittmestre qui en avait le commandement, et pillé quelques maisons. A ce moment, quelques officiers généraux prenaient les eaux à Soultzbach, et la ville craignit que ces cavaliers ne fussent venus du pays bas ou de la Lorraine pour enlever les baigneurs ; elle fit tirer le canon d'alarme, et envoya des mousquetaires en reconnaissance. On apprit ainsi que le mouvement s'était fait sous les ordres du rittmestre Mepas qui venait prendre ses quartiers à Winzenheim : la ville fut quitte d'envoyer la même nuit une estafette au général-major d'Erlach pour dissiper l'alarme que le canon lui avait donné. (*Prot. miss.* 10 juillet 1641.)

A ce moment, les travaux de la diète de Ratisbonne et les négociations de Hambourg avaient pour la ville plus d'importance que les opérations de la guerre sur les bords du Rhin.

Elle avait à cœur de savoir comment le D<sup>r</sup> Marc Otto, député de Strasbourg à Ratisbonne, s'était acquitté de la mission dont il s'était chargé, en novembre, pour la chancellerie impériale, et quelle tournure prenaient les délibérations de la diète pour les intérêts de Colmar. Par deux lettres du 15 mars (*Prot. miss.*), elle s'en informa à la fois auprès de Strasbourg et de son agent près de la diète.

Sur le premier point, le D<sup>r</sup> Otto lui manda, le 13 avril, que, quoiqu'il eût exactement remis le mémoire dont il était nanti, il n'avait pas obtenu de réponse et que, dans l'état des choses

actuel, il ne comptait pas en recevoir; que toutefois on pouvait conjecturer, que si la cour impériale n'avait pas été satisfaite de la justification de Colmar, elle n'aurait pas manqué de laisser percer quelque chose de son mécontentement.

Quant au second point, le D<sup>r</sup> Otto avait attendu pour produire les réclamations de Colmar, qu'on s'occupât de la rédaction des griefs généraux des villes. Mais à son avis, le soin des intérêts de Colmar exigeait plus. Le collège des électeurs et des princes avait stipulé expressément que l'amnistie, dont la diète avait à s'occuper, n'aurait son plein effet que quand tous les Etats de l'Empire seraient rentrés sous l'obédience de l'empereur. Colmar étant de fait sous la protection d'un souverain étranger, il y aurait lieu pour la ville de prendre ses dispositions pour ne pas être exclue, non plus que les autres Etats dont elle partageait le sort, du bénéfice de ladite amnistie.

Dans sa réponse, datée du 5 mai, la ville de Strasbourg touche aussi à la question de l'amnistie.

De l'avis de toutes les villes qui prenaient part à la diète, le meilleur moyen de rétablir la paix, c'était d'accorder à tous les Etats compromis une réconciliation générale, qui aurait ramené la situation sur le pied où elle était en 1618; mais la majorité du collège des électeurs et des princes voulait restreindre cette absolution aux actes passés en matière religieuse depuis le 12 novembre 1627, en matière politique depuis 1630. Ne pouvant pas s'entendre, les Etats étaient convenus d'ajourner la question de l'amnistie et de ne la reprendre que quand on aurait examiné à fond les griefs du parti protestant : cette question était la pierre de touche où l'on devait éprouver ce qu'il fallait attendre de la diète : si elle ne témoignait pas d'un sincère désir de conciliation, il en résulterait une dissolution immédiate; si au contraire, elle se prêtait à une transaction nécessaire, Strasbourg jugeait qu'elle ramènerait par là tout le monde au parti de l'empereur, qui pourrait ainsi dicter la



paix à l'Europe. En attendant, Strasbourg avait donné ordre à son député de faire de son mieux pour ne pas faire exclure de l'amnistie ceux des Etats qui étaient au pouvoir de l'étranger ou qui, pour d'autres causes, n'avaient pu adhérer à la paix de Prague, à laquelle la diète voulait soumettre les opposants.

Les deux dates au delà desquelles l'amnistie ne pouvait pas remonter, semblaient choisies tout exprès pour en faire exclure Colmar. A la rigueur, on pouvait épiloguer sur la première date et distinguer les ordres donnés des mesures prises pour la suppression de la réforme, mais pouvait-on séparer la question du culte de la question purement civile? accorder la liberté religieuse avec l'exclusion des protestants du pouvoir? Si l'on rendait le gouvernement aux hommes de 1630, ne serait-ce pas ramener au pouvoir le parti catholique, à la sollicitation et avec la coopération duquel la réaction religieuse s'était faite en 1627? La ville écrivit, le 18 mai, au D<sup>r</sup> Otto, et, le 18 juin, au résident Mockhel, pour appeler l'attention sur les conséquences d'une amnistie particulièrement illusoire et restrictive (*Prot. miss.*). On sait du reste que la diète, livrée tout entière à l'influence de la maison d'Autriche, ne put aller jusqu'au bout dans la voie de l'apaisement; la ville comprit de bonne heure qu'il ne lui restait d'espoir que dans la continuation de la guerre et dans le succès des négociations ouvertes entre la France, l'Empire et la Suède.

Cette dernière couronne était toujours représentée aux conférences de Hambourg par son ambassadeur Jean Adler Salvius. Aux yeux de la ville de Colmar, il était plutôt que l'ambassadeur français, le défenseur des Etats protestants en général, le sien en particulier, et elle sentait l'avantage qu'il y aurait de lui recommander ses intérêts: une lettre du 24 février entretient le résident Mockhel de ses préoccupations (*Prot. miss.*).

Ce fut d'accord avec ce dernier que la ville écrivit, le

19 mars, à Salvius (*Prot. miss.*). Elle commença par lui rappeler les titres qu'elle avait à la protection de la Suède, les bienfaits qu'elle en avait déjà reçus, les preuves d'intérêt que Salvius même lui avait données, la bienveillance que lui avait vouée le résident Mockhel. Dans la paix qui se négocie, Colmar doit avant tout viser au maintien du culte tel qu'il a été rétabli en 1632, grâce au succès des armes suédoises, et tel qu'il s'est pratiqué depuis 1575 jusqu'en 1627. A cet effet il faudrait que la Suède, fidèle à la mission qu'elle s'était donnée, et à laquelle son roi avait sacrifié sa vie, fit insérer dans le traité des garanties spécialement applicables à la ville, et si pour cela l'ambassadeur juge qu'elle doive se faire représenter par quelqu'un des siens, elle est prête à charger un député de prendre part aux négociations.

Cette lettre fut envoyée à Salvius sous le couvert de Mockhel. Le résident en accusa réception le 29 mars, et, dans sa réponse, il parle des négociations entre la France et la Suède pour le renouvellement du traité de Hambourg et pour les préliminaires de la paix. Après avoir longtemps traîné par l'effet des intrigues de l'ambassadeur impérial, Courad de Lüzow, ces négociations paraissaient alors à Salvius en meilleure voie. Pour les activer, un jeune gentilhomme français (de Saint-Romain) était parti pour la Suède; les saufs-conduits suédois pour les députés des Etats allemands étaient parvenus à Hambourg, et l'on était convenu que les négociations pour la paix se continueraient séparément entre la France et l'Empire, d'une part, entre la Suède et l'Empire, de l'autre.

C'était le résultat du concert qui s'était rétabli entre la France et la Suède. Devant cet accord, l'Empire dut s'incliner, et, dans sa lettre du 15 avril, Mockhel annonça à Colmar que ses représentants se résignaient de plus en plus à traiter sérieusement de la paix, et que, si la France n'y mettait plus d'empêchements, comme on pouvait l'espérer, l'année ne se passerait pas sans que les négociations fussent sérieusement

engagées ; Salvius avait même reçu ordre de le notifier aux Etats allemands confédérés.

Les saufs-conduits qui, à la date du 29 mars, devaient déjà être arrivés à Hambourg, ne sont datés que du  $\frac{15}{25}$  décembre ; ils furent émis par les ambassadeurs des trois puissances, et affectent aux conférences préalables les villes de Munster et d'Osnabruck, qui furent neutralisées. Ni le comte d'Avaux, ni Conrad de Lüzow ne comprirent les villes d'Alsace parmi les Etats qui auraient la faculté de s'y faire représenter. Mais dans le sauf-conduit signé par Salvius, un article spécial convie, d'une manière générale, les Etats de l'Empire alliés à la Suède à prendre part aux travaux diplomatiques qui devaient, par la paix de Westphalie, rompre définitivement la prépondérance de la maison d'Autriche en Europe.

Le dossier se clôt par une lettre du marquis de Montausier, du 29 décembre, par laquelle il annonce à la ville qu'il a été appelé en France par ordre du roi, et lui fait ses adieux avec autant de dignité que de courtoisie.

X. MOSSMANN.

*(La suite à la prochaine livraison.)*

---

## SCÈNES ET PAYSAGES DES VOSGES

---

### II. Forêts et Forestiers <sup>1</sup>

Quiconque s'intéresse aux arts et à la littérature de l'Alsace doit connaître le joli album de Théophile Schuller consacré aux schlitteurs et aux bûcherons des Vosges. La librairie Berger-Levrault, dont l'annexion allemande a fait transporter les presses à Nancy, vient de rendre un réel service aux amateurs d'alsatiques par la publication d'une nouvelle édition de ce charmant recueil. En même temps les éditeurs de cette œuvre remarquable à tant de titres se sont honorés par un acte de patriotisme, car patriotisme il y a, dans toute la force du terme, de mettre à la portée de ceux qui aiment leur pays tous les travaux susceptibles de leur faire mieux connaître les choses de la patrie. Mon intention n'est pas de vous soumettre une étude critique de l'œuvre de Schuller. J'ai simplement voulu rappeler à l'attention des lecteurs de la *Revue d'Alsace* les compositions charmantes, dans lesquelles ce sympathique artiste a représenté le genre de vie particulier de nos forestiers des Vosges, avec une grâce et une précision auxquelles ne peuvent prétendre nos tableaux descriptifs.

<sup>1</sup> Voyez la *Revue d'Alsace*, année 1878, page 88 — *Les Bûcherons et les Schlitteurs des Vosges*, album de 40 dessins originaux, de THÉOPHILE SCHULLER. Texte, par ALFRED MICHIELS. In-4°, Berger-Levrault et C<sup>o</sup>, éditeurs à Paris, rue des Beaux-Arts, 5.

Essayez donc de feuilleter l'album des bûcherons si vous prenez la peine de jeter un coup d'œil sur les pages qui vont suivre. Vous n'y ajouteriez pas de meilleures illustrations.

Pour saisir sur le vif l'existence ou la manière d'être des forestiers de nos montagnes, il faut monter sur les flancs du Herrenberg ou dans un des vallons supérieurs du Lauchen. Voici précisément une coupe nouvelle pratiquée dans une futaie de sapins noirs, près d'une des sources de la Fecht. Quantité de grands arbres gisent à terre, les uns encore entiers et ébranchés à peine, les autres sciés en morceaux longs d'un mètre et prêts à être débités en bûches. Au milieu de cet abatis, une cabane s'adosse contre un escarpement rocheux. Construction très simple dans son exécution et par son plan. Des troncs de sapins et des écorces ramassées à l'entour composent tous les matériaux du rustique édifice. Les troncs placés les uns à côté des autres forment tout à la fois le pignon et les parois latérales, tandis que quelques branches soutenues par des poutres dessinent un angle en formant le toit. En place de tuiles, ce toit est recouvert d'écorces. Pour faire la cuisine à l'intérieur, il y a un foyer ménagé dans l'un des coins contre le rocher. Un trou dans le toit livre passage à la fumée bleuâtre et aux vapeurs que nous voyons trembloter au-dessus. Une planche retient les cendres du foyer. Une autre planche encore sert de cadre au lit. Quel lit! Point de matelas, ni d'oreillers, ni de couverture, ni d'édredon, ni de drap. Dans les cabanes de bûcherons, on se couche sur de simples ramilles de sapins entassées derrière la planche que nous avons remarquée. On y dort dans ses vêtements comme les animaux dans leur fourrure.

Ces huttes, de la simplicité la plus primitive, sont remplacées sur certains points par des baraques quadrilatérales faites avec des arbres en billes couchées les unes sur les autres, avec des bûches de bois de chauffage et des planches. Alors la construction exige plus d'art; mais elle reste si basse qu'un

homme de grande taille ne peut s'y tenir debout. Des encadrements de planches dessinent autour de la pièce une sorte de divan rustique. Voulez-vous entrer par la porte vous êtes obligé de vous plier en deux. Au milieu se trouve le foyer en pierres sur lequel se place le chaudron ou la poêle, et dont la fumée s'échappe par une sorte de cheminée où des bûches entremêlées ferment le passage à la pluie et au vent. L'emploi du poêle en fonte au lieu du foyer primitif est rare. Ordinairement les bûcherons préfèrent un feu libre dont la flamme danse gaiement à leur vue, dont les reflets empourprent les parois de la baraque pendant les veilles. De tous les coins se dégage une odeur de résine qui remplit l'intérieur.

Quand le jour baisse, quand la voix du torrent gronde seule dans les profondeurs, ou mêle ses notes monotones au murmure des rameaux, l'ouvrier forestier rentre au gîte pour préparer le repas du soir. Préparatifs aussi simples que le menu accoutumé, composé de pommes de terre rôties sous la cendre ou cuites dans l'eau sans beurre. Pour varier, il y a la soupe avec un peu de lard, du pain noir, et avec les pommes de terre du fromage, mais point de lait. La boisson habituelle est l'eau pure des sources. Quelquefois de l'eau-de-vie, ce méchant schnapps allemand, provenant de pommes de terre ou de blé distillé, car le vin coûte trop cher aux forestiers pour en boire pendant la semaine. Avec cela point de table à mettre ni à défaire, car chacun mange sur ses genoux. Après souper, on allume sa bonne pipe. On cause un petit peu. Puis le sommeil appelé par la fatigue sur la couche de ramilles. Au lever du jour, avant l'apparition du soleil, dès que l'aube blanchit, le travail reprend, dur, âpre, excessif, le même un jour comme l'autre toute la semaine durant. L'ouvrier forestier ne rentre à la maison et ne reste dans sa famille que le dimanche, à moins d'un temps trop mauvais, du samedi soir au lundi matin. Si vous les rencontrez le lundi matin dans les sentiers de la montagne, vous les voyez revenir à la coupe,

vêtus de leur blouse ou d'une veste en grosse toile, portant sur le dos un sac rempli de provisions. Lors de mes courses géologiques dans la vallée de Munster j'ai connu toutes ces braves gens. Quelques gorgées de kirsch offertes ici ou là, ont établi entre nous une amitié durable.

Dans certains cantons des Vosges, l'abatage du bois, les coupes se font de préférence en hiver; dans d'autres les forestiers sont occupés en toute saison. Aussitôt l'arpentage et la délimitation d'une coupe terminés, le travail est mis en adjudication. Des compagnies d'ouvriers soumissionnent l'entreprise. Celle qui affirme le moins d'exigence, ou qui accepte le prix le plus bas, l'emporte. Parmi les associés de la compagnie adjudicataire, les uns se chargent d'abattre les arbres et de façonner le bois; ce sont les bûcherons. Les autres effectuent le transport dans les vallons inférieurs, sur le chantier de vente; ce sont les schlitteurs, nom dérivé de schlitter, transporter sur des schlittes ou traîneaux.

Tandis que l'abatage des arbres peut commencer sans préliminaire, il faut, pour le schlittage, commencer par l'établissement de la voie de transport, du chemin de schlitte. Avant la création des belles routes forestières d'exploitation, qui pénètrent maintenant de tous côtés dans les montagnes, la construction des chemins de schlitte exigeait un énorme labeur. Aujourd'hui ces voies particulières ne dépassent plus guère une ou deux lieues de longueur. Je vous en ai signalé beaucoup pendant nos courses. Rappelez-vous la régularité de leur pente assurée par de nombreux lacets, d'autant plus pressés, plus nombreux que le versant est plus abrupte. Il importe au schlitteur d'avoir un chemin avec une inclinaison suffisante, pour le dispenser de tirer, pas trop rapide pour accélérer outre mesure le mouvement de la charge. Nécessairement, la voie doit s'adapter à la configuration du terrain, en variant ses dispositions suivant que la pente augmente ou diminue. Quelles lignes sinueuses elle décrit! Elle glisse

autour de la montagne, passe d'un contre-fort à l'autre, revient sur elle-même, longe les vallées, s'accroche aux parois de rochers escarpés, s'appuie sur des murs de soutènement quand le sol lui manque, s'élançe par-dessus les torrents en bonds audacieux pour s'enfoncer dans l'obscurité des bois et aboutir sur le chantier de vente des bois établi au seuil de prairies charmantes. Formé de traverses régulièrement espacées, apposées contre des piquets ou fixées sur deux lignes de troncs d'arbres couchés à terre, le chemin de schlitte a l'apparence d'une échelle sans fin. Tant que l'appareil repose sur le sol, sa construction est assez simple. Quand le terrain subit des dépressions, elle se complique pour se maintenir de niveau au moyen de pièces en bois placées en travers pour des déclivités peu fortes, avec des piles de bois ou des madriers placés debout, formant des ponts et des viaducs, quand une gorge étroite ou un courant d'eau barre le passage brusquement. Par places, les viaducs et les ponts construits ainsi sont à double étage. Alors les bûches empilées, les solives tantôt droites, tantôt inclinées et arcbutées l'une contre l'autre supportent un premier rang de troncs d'arbres, au-dessus desquels la voie se soutient à l'aide de chevrons comme une échelle suspendue, mais horizontale. En Lorraine ces voies de transport s'appellent des *raftons*, au lieu de chemins de schlitte ou *schlittwege* dans le dialecte alsacien.

Le schlitteur, l'homme qui conduit la schlitte, le traîneau, fabrique lui-même son véhicule, ainsi que le chemin. Comment s'effectue cet autre travail? Destiné à transporter de lourdes charges, devant être remonté au haut de la montagne par son conducteur pour chaque nouvelle course, le traîneau doit réunir la légèreté avec la solidité. Aussi l'ouvrier choisit d'un œil attentif le bois pour la confection. C'est du frêne dont il se sert habituellement et de l'érable. Le frêne forme la charpente du véhicule, l'érable les brancards. Au-dessous des jambages inférieurs s'attachent des sortes de semelles, égale-



ment de bois, taillées en bandes minces susceptibles d'être renouvelées quand le frottement les a usées, car, malgré la précaution de graisser le bas des semelles après chaque voyage, celles-ci s'usent vite, comme brûlées par la rapidité du mouvement et sous le poids de la charge. Ecoutez donc les trains de schlittes passer à la descente ! Six, huit, dix traîneaux et plus se suivent à la file, chacun avec son conducteur propre, sur le devant, les bras aux brancards. Un fort grincement les annonce de loin par ses notes stridentes. Une fois lancée sur la voie, la masse en mouvement tend naturellement à accélérer sa marche. Une sorte de lutte s'engage, dans ce cas, entre cette charge qui descend et l'homme qui la dirige. Malheur au schlitteur si son genou fléchit, si son soulier glisse sur une traverse, s'il ne réussit plus à modérer la course du traîneau. En moins de temps que je ne mets à vous le dire, le pauvre conducteur est renversé, son corps et ses membres sont broyés sous le poids de son chargement croûlant. Quelques jours plus tard une croix de bois, où viennent prier de pauvres enfants en larmes, marque au bord du chemin le lieu de l'accident, la statistique enregistre une victime de plus, puis des violettes ou des campanules bleues fleurissent sur cette place sous la croix, qui reste pour les passants comme signe d'un malheur.

Comme les hommes occupés au schlittage ont le teint pâle ! Leur maigreur malade rappelle la physionomie des ouvriers de fabrique ou des artisans à demi asphyxiés des villes, non pas celle des vigoureux montagnards vivant au grand air. Les efforts excessifs et la contention musculaire exigée par ce travail altèrent leur constitution, sans un régime suffisamment réparateur. A cause de la longueur du trajet et pour ne pas trop multiplier le nombre des courses, ils chargent leurs traîneaux le plus possible. Si la charge se compose de bois de chauffage en bûches, ils enlèvent du coup une ou deux cordes, soit six stères, provision d'une famille pour un hiver entier.

Si ce sont des troncs pour bois de construction, longs de dix à douze mètres, il faut pour les mouvoir deux traîneaux, chacun gouverné par un homme. Il faut aussi deux hommes pour conduire les chargements simples au passage des viaducs ou des ponts : l'un des conducteurs se place entre les brancards pour diriger le véhicule, l'autre en bas pour le maintenir au moyen d'une corde. Lorsque les madriers employés dans la construction des ponts ne sont pas assez forts, ils craquent et fléchissent sous le poids de manière à donner le frisson. A la remonte, qui tient lieu de récréation, les schlitteurs prennent le traîneau sur les épaules, allument une pipe, regagnent les hauteurs à pas lents pour chercher un nouveau chargement. Rude labeur, n'est-ce pas, et pour quel salaire ! C'est sans exagération se tuer de fatigue pour ne pas mourir de faim.

Toutes les températures ni toutes les saisons ne conviennent pas également pour le schlittage. Une grande chaleur dispose les traîneaux à prendre feu, car les semelles se charbonnent et se griment sous le frottement. La pluie au contraire expose le schlitteur à glisser en précipitant sa marche sur les traverses mouillées. Après une averse ou une pluie continue, le transport doit être arrêté. Survient-il une ondée pendant la descente, mieux vaut abandonner les brancards par un saut brusque de côté, quitte à laisser le traîneau faire la culbute, un peu plus tôt, un peu plus tard. Quand tous les produits d'une coupe sont descendus : troncs, bûches, fagots, souches, écorces, le chemin de schlitte devient inutile et sera abandonné pendant dix à quinze ans. Dix à quinze ans d'abandon ! Mais dans cet intervalle les matériaux de la schlitte ou du rafton peuvent pourrir. Aussi les schlitteurs s'empressent de démolir la voie à la fin de leur tâche, commençant par en haut pour conduire sur le chantier de vente les bûches et les troncs qui composent les montants et les traverses à mesure de leur enlèvement. Emblème des dominations politiques, le chemin de schlitte aide ou facilite pendant la dernière phase de son existence l'œuvre de ses démolisseurs.

Ordinairement le dépôt des bois provenant de la coupe se trouve sur un chantier, dans une prairie, à la partie supérieure des vallées où vient aboutir un chemin ou une route carrossable, sur le bord d'un torrent ou d'un ruisseau. Autrefois, avant l'avènement des chemins de fer et la construction des nouvelles routes forestières, les transports des schlitteurs se continuaient par le flottage. On jetait dans le courant d'eau bûches et troncs, à charge par les torrents ou les rivières, ces chemins qui marchent, de mener le tout où l'on voulait, jusqu'à Strasbourg et à Colmar. Quantité de nos rivières vosgiennes sont encore classées administrativement parmi les cours d'eau flottables. Au dernier siècle les bois de chauffage étaient encore conduits à Colmar par la Fecht et le canal du Logelbach. Aujourd'hui on ne voit plus guère le flottage sur un grand parcours que dans la Brusche. Rien de plus aisé que le flottage du bois à brûler. On se contente de jeter les bûches à l'eau qui les emporte au loin sans peine. Pour le flottage des bois de construction, c'est chose moins facile. Les troncs sont réunis en radeaux que vous voyez descendre tous les jours de la Forêt-Noire au Rhin par la Kintzig. Seulement pour que les torrents puissent porter ces radeaux de grande dimension, il faut y établir de distance en distance des barrages avec une écluse au milieu. Gonflée par l'obstacle, l'eau s'élève en arrière au point de déborder en cascade. Un train de flottage arrive-t-il, l'écluse est ouverte, et l'onde relâchée se précipite brusquement à travers ce canal en emportant le radeau, tandis que des hommes, munis de gaffes, manœuvrent le train de manière à l'empêcher de se briser en se heurtant contre les bords et les poteaux du canal ouvert. L'Ill, la Doller, la Thur, la Lauch, la Fecht, le Giessen, figurent encore avec la Brusche dans les classements administratifs comme cours d'eau flottables.

C'est l'automne qui se prête le mieux au schlittage par sa température. L'abatage des arbres, pratiqué en toute saison, se fait surtout en hiver. Quand la coupe n'a pas lieu à blanc

estoc, quand tous les pieds ne sont pas renversés, sans distinction d'âge, les bûcherons commencent par les ébrancher afin de ne pas écraser ou détériorer leurs voisins dans la chute. A-t-on à faire à des sujets placés entre de grosses pierres ou adossés contre des rochers qui gênent l'emploi de la scie, la hache sert seule pour l'abatage. S'agit-il de troncs libres, on dégage avec la cognée la naissance des racines. Vient ensuite la scie composée d'une lame et deux poignées. Deux ouvriers vigoureux manient l'outil. Un aide enfonce à coups de maillet des coins dans l'ouverture pratiquée par la scie. Lorsque les dents de la scie ont à peu près coupé l'arbre, le tronc, d'abord immobile, se penche soulevé par les coins. Un craquement violent retentit, répété par l'écho. Puis l'arbre se renverse et tombe, brisant dans sa chute quantité de branches et de jeunes plants. Des bûcherons exercés acquièrent une habileté telle pour diriger la chute que sans corde, sans aucun autre secours, il font tomber les plus grands sapins sur un clou planté en terre. Tranquillement debout à côté de la souche, ils regardent, sans s'écarter, leur tronc pesant s'abattre avec fracas.

Abattre et détruire ! Oh, la vilaine chose. Je ne puis voir une coupe de forêt sans un sentiment de regret, surtout quand les arbres sont forts et vigoureux. Passe encore pour les chétifs taillis exploités à titre de propriété particulière comme un champ de sarrasin. Ceux-ci, ni le paysage ni la nature ne perdent rien à les voir enlever. Mais les vieilles futaies qui ont mis des siècles à grandir, dont la fière couronne se dresse en face du ciel comme un témoignage de la puissance créatrice ; ces bois majestueux dont la hache n'a jamais troublé le silence ni éclairci les sombres voûtes, n'est-ce pas une profanation ? Temples austères, élevés sous le souffle de Dieu, consacrés par le culte de nos ancêtres, nos profondes forêts des Vosges, dans le calme solennel de leurs massifs impénétrables à la lumière d'en haut, impriment au visiteur une

sensation de religieux respect, plus intense, plus vif que tous les édifices voués au culte divin par la main des hommes. Quiconque sort des forêts reculées du Kolben, du Rothried, du Lauchen, du Hohwald et du Donon doit comprendre le pieux frisson d'Ibicus à l'entrée du bosquet de Poseidon, chanté par les poètes grecs, car la nuit vous enveloppe presque, après avoir pénétré dans l'épais massif aux troncs plusieurs fois séculaires, d'une hauteur telle que le regard ne l'atteint pas, d'une taille que trois hommes ne peuvent embrasser. Pas un rayon de soleil ne passe à travers le dôme épais d'aiguilles touffues. C'est à peine si quelques rares gouttes de pluie y descendent. Un calme solennel vous entoure, interrompu seulement par le bruissement des cimes invisibles. Celui qui en présence de pareils aspects n'éprouve pas un sentiment de piété, celui-là est en proie à une légèreté incorrigible et ne possède pas une étincelle du feu divin de poésie.

Et quand les grands sapins étagés dans les profondeurs des vallées viennent à escalader les pentes en s'éclaircissant davantage, leur position élevée semble accroître leur taille. Ils montent superbes dans l'azur du ciel ou dans l'air chargé de brouillards. Beaucoup se tiennent audacieusement sur des rochers, où la subsistance semble devoir leur manquer. Etreignant leur base avec force entre leurs vigoureuses racines, ils bravent les tempêtes et la foudre. Aujourd'hui les beaux arbres de nos forêts sont en train de partir par les nouvelles routes qui s'avancent sur les plus hautes montagnes. Quelques générations encore et, si l'Etat n'intervient pas en conservateur, les sujets de grandes dimensions n'existeront plus que dans nos souvenirs. Au musée des Unterlinden, la Société d'histoire naturelle de Colmar conserve une tranche de sapin coupé à la Roll, sur les flancs du grand Ballon, qui mesure 4<sup>m</sup>,50 de circonférence pour 250 années d'âge. Dans le texte explicatif du charmant album de Théophile Schuller, M. Alfred Michiels signale pour les forêts de Strasbourg des

sapins de 120 ans qui s'élèvent à 50 mètres, mesurent 4 à 5 mètres de circonférence, donnent 40 à 50 stères de bois. En 1816, on a abattu dans ces mêmes forêts un sapin qui fournit 108 stères de bois et avait encore, à 9 mètres du sol, 1 mètre de diamètre. Un érable coupé dans le voisinage étonnait par des proportions encore plus fortes, car sa circonférence atteignait 6<sup>m</sup>,30, son épaisseur 2<sup>m</sup>,10. L'arbre étant creux, pour l'abattre on y pratiqua une ouverture par laquelle pénétra un bûcheron pendant que son compagnon resta dehors. Ils scièrent l'arbre circulairement, comptant sur une épaisseur de 18 centimètres 121 cerceaux ligneux annuels, ce qui donnerait au colosse six siècles d'existence. C'est peu de chose en comparaison du pin des marais de la Tasmanie, dont la circonférence acquiert 35 mètres à 1 mètre au-dessus du sol, avec une taille proportionnée. Peu de chose aussi en regard des grands séquoias de la Californie, hauts de 325 pieds, avec 30 pieds de diamètre, sous lesquels la cathédrale de Strasbourg serait à l'ombre. Plusieurs milliers d'années ont été nécessaires pour former ces colosses du règne végétal.

Sous le régime français les coupes se faisaient dans les forêts de l'Etat par les adjudicataires du bois. L'administration allemande se charge aujourd'hui elle-même de l'abatage pour vendre seulement les bois débités en bûches, en grumes, ou en troncs entiers suivant les besoins du commerce. Entre les deux systèmes, le second présente le plus d'avantages, sinon pour les profits immédiats, du moins pour le repeuplement et la conservation des forêts. L'administration forestière construit même des scieries pour la confection des planches. Situées dans des endroits pittoresques, ces scieries, que nous rencontrons pendant toutes nos courses à travers les montagnes d'Alsace, ne manquent pas de charme, avec leurs cheminées fumantes au milieu de la verdure. Elles se tiennent naturellement au bord d'un torrent ou d'un ruisseau sur les points où la chute est suffisante et au milieu des bois qui

doivent les alimenter. Très simple, le mécanisme des anciennes scieries, comme celui des constructions nouvelles plus perfectionnées, fait travailler la scie et rouler à l'encontre le chariot qui porte les troncs d'arbres sous les dents de la scie au moyen d'un double mouvement. Presque jamais la scierie ne chôme, ni les jours de fête ni la nuit. Son bruit monotone se mêle au grave murmure du flot sauvage. Quand vous descendez la nuit, par le chemin de la vallée, la lampe du scieur, allumée dès que l'ombre enveloppe les montagnes, projette ses lueurs à travers les rameaux et brille comme une étoile propice.

Quelques chiffres touchant la statistique des forêts de l'Alsace-Lorraine seraient ici à leur place. M. de Berg, attaché au ministère pour le service forestier, nous apprend dans sa brochure : *Forststatistisches aus Elsass-Lothringen*, comment, sur une superficie totale de 1,450,810 hectares, notre pays présente 446,270 hectares de forêts, soit 30 % de sol boisé sur l'ensemble du territoire et 29 ares par tête d'habitant. Sur cette étendue de 446,270 hectares de forêts, il y a 133,845 hectares pour le domaine propre de l'Etat, 17,291 hectares par indivis entre l'Etat et les communes, 197,554 hectares aux communes, 2306 à des institutions privées et 95,273 hectares aux particuliers. Ensemble les forêts placées sous la surveillance de l'Etat livrent annuellement 1,466,166 mètres cubes de bois, soit 4,18 mètres cubes par hectare en moyenne. Le revenu brut annuel des forêts domaniales s'élève à 47,37 marcs, le revenu net à 26,83 marcs par hectare. Ne m'en voulez pas pour ces chiffres que je serais bien tenté de multiplier. Prenez, à titre d'excuse, que la statistique se mêle à tout. D'ailleurs, ajouterai-je, comme fait d'expérience personnelle, le calcul ne nuit pas au sentiment esthétique. Un bel arbre, dont on évalue l'âge, la taille et la valeur ne se présente pas moins bien dans le paysage, ne nous charme pas moins par son aspect.

Comme le plus haut sommet des Vosges, le grand Ballon, ne

dépasse pas 1426 mètres d'altitude; les influences climatiques permettent la culture du bois sur toute l'étendue de cette chaîne de montagnes, depuis le fond des vallées jusqu'aux dernières cimes. Autrefois toute la surface de nos montagnes était boisée, car nous rencontrons partout, au milieu des pâturages, maintenant dénudés, des souches de sapins et de hêtres indiquant par leurs dimensions des arbres de la plus belle venue. Pourquoi ces arbres ont disparu sur les hautes chaumes, les habitudes et les mœurs de nos montagnards l'expliquent suffisamment. Les bois des cimes gazonnées ont été détruits en vue des pâturages, et une fois détruits, le froid, les vents, la neige entravent leur relèvement ou leur régénération. Tandis que les forestiers proclament les avantages du reboisement, la population pastorale s'efforce d'augmenter l'étendue des pâturages ou s'obstine opiniâtrement à maintenir à l'état de pâture les terrains dégarnis de bois. Il y a des contestations permanentes entre les autorités forestières et les communes sur la délimitation des forêts et des terrains de parcours. Chaque ménage élevant quelques vaches, ou tout au moins une ou deux chèvres, la population s'inquiète plus de la nourriture de son bétail que du rendement plus élevé de ses forêts. Les propositions de reboisement rencontrent ainsi, auprès des montagnards, de vives résistances. Sur bien des points les plantations nouvelles ont été détruites sans pitié, avec force protestations adressées aux préfets, chaque fois que le zèle des forestiers empiétait sur les pâturages. Puis la dent du bétail avide rétrécit le domaine boisé dans tous les cantons où se relâche la surveillance.

Malgré cela notre domaine forestier des Vosges reste encore beau dans son ensemble. Nous espérons que les corps délibérants du pays, d'accord avec le gouvernement, s'efforceront de l'étendre davantage dans l'intérêt public, simultanément avec les travaux indispensables pour la régularisation du régime des eaux. Que si nous considérons la végétation de nos



montagnes, nous voyons de riches vignobles couvrir de leurs pampres les côteaux inférieurs et l'entrée des vallées, à cent mètres et plus au-dessus du niveau de la plaine, sur les pentes exposées au Midi. Immédiatement au-dessus des vignes, et sur les versants plus froids, vous remarquez le châtaigner et le chêne, tous deux exploités en taillis. Le châtaigner offre une essence estimée, très utile sous tous les rapports. Sa rapide croissance, qui fait surgir des souches de jeunes rejets, hauts de deux mètres, dès la première année, permet de faire des coupes tous les seize ans. A cet âge les troncs atteignent la grosseur d'une cuisse. Ils sont élancés et sans branches jusqu'à cinq mètres de hauteur. Le bois est fort tenace, d'un grain homogène; il se fend bien et fournit d'excellents échelas très recherchés pour la vigne. Son rendement est à peine dépassé par celui du chêne exploité en révolutions un peu plus longues pour l'écorce à tan.

Après la zone du châtaigner et du chêne vient celle du sapin, l'essence dominante dans les Vosges et la richesse de nos montagnes. Exclu de la plaine comme arbre forestier, le sapin commun, *pinus abies* ou *abies pectinada*, atteint souvent une taille de quarante mètres et plus. C'est à ses sombres massifs que la Forêt-Noire doit son nom caractéristique. Difficile à élever sur les points où le climat et le sol ne lui conviennent pas bien, le sapin commun se maintient, se multiplie sans peine partout où il prend pied spontanément sans le concours de l'homme. Cette facilité de reproduction est frappante dans les Vosges. Une tempête renverse-t-elle les vieux troncs qui revêtent une pente, aussitôt une masse de jeunes pousses les remplace. Toute la tâche du forestier se réduit à éclaircir les semis et à éliminer successivement un certain nombre de pieds. Les points très rares ou l'ensemencement ne s'effectue pas spontanément sont à replanter, précaution et tâche qui n'ont jamais été négligées dans les forêts du domaine. Souvent le sapin, au lieu de former à lui

seul de vastes massifs, se mêle à des bois feuillus, tels que frênes, érables, hêtres. Le hêtre se multiplie d'autant plus que le sol s'élève davantage et gagne en altitude. Non seulement il accompagne le sapin jusque dans ses dernières stations, mais il monte plus haut pour couronner les sommets les plus élevés. Dans nos Vosges, comme dans la Forêt-Noire, l'habitat du hêtre dépasse la zone des sapins, tandis que dans les autres montagnes de l'Europe, les conifères arrivent à une altitude bien supérieure à celle des bois feuillus. A l'exposition du Midi et sur les cimes exposées au vent, puis sur les roches dont la décomposition donne un sol pauvre, comme le grès, le sapin n'offre pas le port élancé, ne montre pas l'écorce lisse, qui caractérisent l'espèce sur les pentes exposées au Nord ou riches en humus. Sa taille s'abaisse, sa forme devient plus conique, ses branches s'accroissent en nombre et en étendue, se chargeant de mousse ou de lichens qui rappellent les barbes de gnomes de nos contes populaires. Dans ces conditions une coupe imprévoyante et complète rendrait le repeuplement difficile et exigerait des centaines d'années pour régénérer la forêt.

A côté du sapin vient aussi l'épicéa, *pinus picea*, qui ne lui cède que peu pour la taille et pour la beauté, mais dont le bois se prête à des emplois plus rémunérateurs. Cette espèce, partout où nous la rencontrons dans les Vosges, y a été introduite par la main de l'homme. Elle réussit bien ici et promet un rendement pareil à celui de sa voisine. Elle contribue en tous cas, par son mélange avec le sapin et le hêtre, à l'embellissement de nos forêts par une nuance de verdure différente. Le pin, de même que l'épicéa, semble aussi avoir été amené dans les Vosges artificiellement. Il ne se propage sur les bons sols du grès vosgien que par exception. Mais alors, en se mêlant au sapin, il acquiert une beauté, un degré de perfection comme nulle part ailleurs en Allemagne. Ses massifs sont particulièrement remarquables dans le district forestier de Was-

selonne, où ils excitent l'admiration de tous les visiteurs. Le plus souvent cependant, le pin se retire sur les sols maigres, revêt les pentes les plus exposées à l'ardeur du soleil. Sur ces points cette essence remplace avec avantage le sapin qui y prospère moins. Il lui faut moins d'humidité et un terrain moins riche lui suffit. Pendant son jeune âge, le pin grandit plus vite que le sapin. Par suite, il conserve mieux le sol en l'améliorant par des couches épaisses d'aiguilles tombées de ses branches, préparant le terrain à nourrir après lui des essences plus riches; plus résineux que le sapin, il fournit un bois de chauffage meilleur que les autres conifères de notre région.

On a introduit avec succès dans différents cantons le mélèze des Alpes, *pinus larix*. Etablissant une sorte de transition des arbres à aiguilles aux bois feuillus, le mélèze ne semble pas disposé à se propager dans les Vosges, malgré quelques essais d'acclimation bien réussis sur plusieurs points. Cela n'est pas un mal pour nos forêts, parce que son tronc résiste mal au vent et ne présente pas les avantages du sapin. Quant aux chênes de haute futaie, assez répandus à la base des montagnes et dans les vallées inférieures, ils ne forment pas dans cette région des massifs aussi importants que dans la plaine. Avidé de lumière, le chêne a besoin d'étendre librement ses branches supérieures et sa couronne au grand air. Là, où des essences d'une croissance plus rapide lui enlèvent l'air et la lumière, il végète tristement. On s'explique ainsi son absence des sombres forêts de conifères. D'ailleurs il lui faut un sol profond où sa racine s'enfonce sans obstacle. Manque-t-il d'une terre profonde, au lieu de prendre une forte racine en pivot, il pousse des racines latérales ramifiées qui s'allongent sur de grandes étendues. Presque tous les pieds de chêne de la région des Vosges se trouvent dans cette dernière condition. Ils fournissent pourtant les fruits nécessaires pour le repeuplement par semis des chênaies exploitées à tan. L'espèce

répandue dans nos montagnes est le chêne à pédoncule, *Quercus pedunculata*, dont le bois très résistant se prête à tous les usages.

CH. GRAD,  
*Membre du Club alpin.*

Logelbach, 10 septembre 1881.

---

NOTES BIOGRAPHIQUES  
SUR LES  
HOMMES DE LA RÉVOLUTION

A

STRASBOURG ET LES ENVIRONS

---

*Suite*

---

RIVAUD (N.).

1792. Administrateur du département de la Haute-Vienne — 2 septembre. Ce département le nomme député à la Convention nationale — 15 janvier 1793. Dans le procès de Louis XVI, sur la question de l'appel au peuple, il répond : « Parceque le jugement du peuple doit sanctionner celui de l'abolition de la royauté, je dis : Oui » — 16-19 janv. Il se prononce pour la détention, le bannissement à la paix et le sursis. — Arrêté comme un des soixante-treize signataires des protestations contre les événements du 31 mai 1793 (chute des Girondins), il fut mis en liberté après le renversement de Robespierre, 27 juillet 1794. — La Convention nationale l'ayant envoyé en mission à l'armée de Rhin et Moselle, il arriva à Strasbourg en mars 1795, avec Cavaignac. Il ne s'occupa que des affaires militaires, et fut bientôt remplacé par Richon. De retour à Paris et après la session conventionnelle, il entra au Conseil des Cinq-cents. — 1798. Réélu au Conseil des

Anciens, on l'envoya comme commissaire du Directoire exécutif à l'armée d'Italie — Après le 18 brumaire, an VIII (8 novembre 1799), il se retira des affaires publiques pour rentrer dans l'obscurité de la vie privée.

#### RIVET (GUILLAUME-FRANÇOIS).

Né en 1780 à Saint-Dizier, où avant 1789 il était employé d'administration civile — En 1792, il arriva à Strasbourg comme vérificateur des douanes — Mars 1793. De la Société des jacobins jusqu'à l'épurement, en 1795 — Vers le 23 juillet 1794, administrateur du Directoire du Bas-Rhin — 25 juillet. Il provoque près des représentants Hentz et Goujon l'ordre de la démolition de tous les clochers dans les deux départements du Rhin — 3 août. Il félicite l'Assemblée nationale de la fermeté qu'elle a déployée contre Robespierre et consorts — 9 décembre. Au Directoire il signe encore un état des émigrés.

#### ROBERT.

Un prêtre catholique.

Le procès-verbal de la séance des Jacobins du 25 novembre 1793 porte :

La Raison remporte tous les jours une nouvelle victoire sur le fanatisme et les préjugés, et le temple de la liberté retentissait encore aujourd'hui des applaudissements accordés aux abjurations faites par les ci-devant prêtres de leur métier. Ils s'accordent tous à dire qu'ils étaient des charlatans salariés, et du nombre est ce Robert.

Membre des Jacobins, il en est biffé le 25 octobre 1794.

#### ROBINOT.

Un jacobin venu de Bar-sur-Aube à Strasbourg, en novembre 1793, comme membre de la Propagande, à raison de 15 livres par jour. Cette bande logeait au Collège, et tenait ses séances dans l'ancienne salle de spectacle allemand, rue Sainte-Hélène — 2 décembre. Il fait acte de présence en signant l'adresse des propagandistes aux habitants de Strasbourg et des départements du Rhin.

## ROBINOT (ANTOINE-VINCENT).

Né en 1739 à Vagney, district de Libremont — Avant 1789, professeur à Colmar — 1790. Il vint à Strasbourg comme instituteur public chez Garnier, professeur de français — Juillet 1791. De la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. De celle des jacobins — 18 octobre 1793. Secrétaire de cette Société, il assiste à l'assemblée générale des autorités constituées, du peuple et des Sociétés populaires, dans le temple de la Raison — 4 novembre. En la même qualité, il expédie à Monet la liste des jacobins choisis pour la nouvelle municipalité et approuvée par Saint-Just et Lebas — 13 novembre. Secrétaire-archiviste des sans-culottes, il signe la circulaire aux Sociétés affiliées, les invitant à envoyer à Strasbourg des commissaires qui devront aider de leurs lumières et de leur énergie le triomphe de la République — 22 novembre. Il demande à Saint-Just et Lebas la suppression de la permanence des douze sections et l'épurement des Comités de surveillance — 6 décembre. En l'absence du président et du vice-président, il occupe le fauteuil à la Société des jacobins — 10 décembre. Il expédie une dénonciation contre la fripière Anne Stasselheydorff, et vers la même époque, contre Bella — 4 février 1794. Il verse à Labaume, caissier des Jacobins, 14,130 livres, et 9,547 livres provenant de Massé — 7 février. Il fait remise au District d'objets d'or et d'argent, dons patriotiques — 23 mars. Il reçoit de nouveaux dons — 11 avril. Il les remet au Comité de surveillance — 25 octobre. Il est encore aux Jacobins — 1805. Chef de bureau à la préfecture du Bas-Rhin. Il était connu sous le nom de Robinot-Garnier. Auteur d'une notice biographique sur le général Desaix.

## ROBINOT (BERNARDIN).

Né en 1769 à Haguenau — En septembre 1793, il se fait admettre membre de la Société des jacobins, avec la qualité de chirurgien, âgé de 24 ans — 25 octobre 1794. Il y était encore.

## ROCHA.

7 juillet 1792. De la Société des jacobins — 24 octobre 1793. Au Club, il est proposé et élu, pour, de concert avec le Comité de surveillance de la Société, nommer vingt-un citoyens, qui composeront les trois corps administratifs révolutionnaires du département. A cette époque il dénonce au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin : 1° les dames Colin ; 2° la famille Hartmann, Grand'rue, 115 ; 3° des dames, dont il ignore les noms, mais demeurant n° 1, au premier, en face de la cour de Saint-Etienne — 25 octobre 1794. Il n'est plus membre de la Société des jacobins.

## ROEDERER (J.-PHILIPPE).

Né en 1752 à Strasbourg, où il était vitrier — Février 1791. De la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. De celle des jacobins — 5 janvier 1794. Le représentant Bar le nomme notable en remplacement de Lusigny, démissionnaire — 23 avril. Maintenu notable — 2 août. Il signe l'adresse de félicitations de la municipalité à la Convention nationale, lors de la chute de Robespierre — 5 septembre, notable — 25 octobre. Encore aux Jacobins.

## ROEDERER (FRÉDÉRIC-JACQUES).

Né à Strasbourg en 1748, où il fut notaire de 1780 à 1783 — En avril 1791, employé au District de Strasbourg. Dans ce mois, reçu membre de la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. De celle des jacobins jusqu'à l'épurement, en janvier 1795.

## ROEDERER (GEOFFROY).

Vieux Marché-aux-Vins.

1789. Employé à la municipalité de Strasbourg — 1790. Commissaire de police, et en cette qualité, 11 novembre, notable de la commune — 1792. Greffier du bureau de paix formé à Strasbourg par le Conseil de la commune, le 10 novembre 1790 — 10 octobre 1793. De la Société des jacobins, où il est encore le 24 octobre 1794 — 1797 à 1800,



Juge de paix du quatrième arrondissement de Strasbourg, rue Madeleine, n° 6.

ROESSLER.

1792. De la Société des jacobins — 18 novembre 1793. Le caissier du tribunal révolutionnaire de Strasbourg lui paie 1000 livres pour le récompenser de la dénonciation du boulanger Kolb — 25 octobre 1794. Rayé du Club des jacobins.

ROMAND (JEAN).

Né en 1745 à Orlay, où il était cultivateur avant 1789 — 1790. Comme courrier il arriva à Strasbourg, et se fit recevoir le 22 juin 1791 à la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. Il passe à celle des jacobins — 15 décembre 1793. Courrier de Strasbourg à Ville-affranchie, le Comité de sûreté générale lui délivre son certificat de civisme — 25 octobre 1794. Encore aux Jacobins.

ROOSS (LOUIS).

Août 1792. De la Société des jacobins — 27 décembre 1793. Devant le tribunal révolutionnaire de Strasbourg il sert de témoin à Leclerc, chapelier, et dépose contre Jean-Michel Schaner, pelletier, convaincu d'aristocratie, de mépris des assignats, et d'avoir refusé un loyer de maison au taux du maximum.

Le tribunal ordonna la démolition de la maison Schaner, place Marché-aux-Poissons, 76, Strasbourg. Sur les décombres on dressa un poteau avec plaque en fer, portant le jugement pour servir de terreur aux contre-révolutionnaires et retenir dans le devoir ceux qui voudraient avilir la monnaie nationale et enfreindre la loi du maximum — 25 octobre 1794. Il n'est plus membre de la Société des jacobins.

ROSAT (JEAN).

Né en 1747 à Magnières — Avant 1789, professeur à Strasbourg — Juillet 1791. De la Société des amis de la constitution — 7 février 1792. De celle des jacobins — 7 février 1793. Membre du Directoire du Bas-Rhin — 5 et 21 octobre. Vice-président de cette administration, il ordonne l'impression

dans les deux langues des destitutions faites le 3 par Guyardin et Milhaud, et de la création du Comité de surveillance et de sûreté générale le 8 — En décembre, il fut incarcéré — 12 mars 1794. Le Club demande sa mise en liberté au représentant du peuple Rougemont — 11 avril. De retour à Strasbourg, il est élu archiviste des Jacobins en remplacement de Robinot, et comme tel il certifie l'état des dons patriotiques remis au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin — 30 avril. Il arrête que le discours de Monet, sur la conjuration de l'étranger dans le Bas-Rhin, sera imprimé dans les deux langues — 25 mai. Il adresse au Comité de surveillance de la commune une liste de suspects dressée par le Comité des jacobins avec invitation de les faire arrêter de suite; mais la liste n'étant pas signée, elle est retournée au Club pour la revêtir de cette formalité — 21 juillet. Comme commis dans l'administration du département du Bas-Rhin, il est proposé pour le Comité de surveillance de la commune, réduit à six, dont la moitié ignore le français — 25 octobre. Encore membre des Jacobins.

#### ROSIÈRES (FRANÇOIS).

Né en 1733 à Gerbéwiller. Il arriva à Strasbourg comme professeur et se fit recevoir membre de la Société des amis de la constitution en 1791 — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins — En 1793, étant membre de l'administration du Bas-Rhin, il fut nommé de la Commission révolutionnaire de Saverne, et à ce titre, Saint-Just ordonne le 3 novembre qu'il ne sera point compris dans l'arrestation des membres du département — 27 novembre. Il fournit un détail des objets de consommation réclamés par la Propagande — 19 décembre. Il obtient son certificat de civisme — 25 octobre 1794. Encore membre des Jacobins.

#### ROUGE (P.-FRANÇOIS) père.

Né en 1730 à Maglan (Mont-Blanc) — Avant 1789, négociant à Strasbourg — Février 1791. De la Société des amis de la constitution — Septembre 1792. De celle des jacobins

— 18 janvier, 8 octobre et 5 novembre 1793. Il est élu notable de la commune — 6 décembre. Aux Jacobins il est déclaré suspect et rayé de la Société — 9 décembre. Sa femme déclare au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, que chez Leorier il doit se trouver des effets précieux, volés le 10 août 1792 à Paris — 30 janvier 1794. Officier municipal — 8 mars. Il fait exécuter un arrêté du représentant Bar du 5 janvier — 14 mars. De nouveau aux Jacobins ; il réclame, avec sa femme, en faveur de son beau-frère Rivage — 23 avril. Élu notable, bien qu'il figure comme officier municipal — 1<sup>er</sup> mai. Il signe avec Monet et autres une proclamation aux Strasbourgeois contre l'aristocratie, qui relève la tête — 26 et 30 mai. Il ordonne l'arrestation d'une centaine de personnes — 13 juin. Il approuve les mesures de sûreté générale et de salut public proposées par Bierlyn — 24 juillet. Il adhère à l'appel de la commune de Strasbourg pour la confection d'un vaisseau de premier rang contre la perfide Albion — 2 août. Il adresse ses félicitations à la Convention nationale d'avoir tenu tête à Robespierre et autres — 5 septembre. Officier municipal sous André, mais pour la dernière fois — 25 octobre. Encore inscrit aux Jacobins.

### ROUGEMONT

Représentant du peuple.

1794. Envoyé par la Convention nationale dans le Bas-Rhin — 14 mars. Il ordonne la mise en liberté des frères Edelmann, de Massé, André, Jung, Vogt et Bertrand, enfermés à Metz et à Dijon — 5 juillet. De Landau, il demande à Monet du vin rouge, requis chez les riches, pour sa table, et un homme fidèle pour faire sa chambre. C'est là tout ce que nous avons de son passage.

### ROYER (JEAN-BAPTISTE).

Né en 1730 à Louhans — Avant 1789, contrôleur du domaine à Strasbourg. A cette époque il devint receveur principal des douanes et, en cette qualité, 15 janvier 1790, membre fondateur de la Société de la révolution — 11 février.

De celle des amis de la constitution — 11 septembre. Secrétaire de cette société, il signe l'adresse aux citoyens de Metz qui ont repoussé les offres généreuses des habitants de Nancy — 7 février 1792. De la Société des jacobins — 24 décembre 1793. Président du Comité de surveillance de cette société, il transmet au Comité de sûreté générale du Bas-Rhin la dénonciation de Massé, contre Rumpler, Finck et Sommervogel — 2 janvier 1794. Il ordonne l'impression dans les deux langues des interrogatoires de Schneider, Taffin, Clavel et C<sup>e</sup> — 25 octobre. Encore de la Société des jacobins.

#### RUAMPS (PIERRE-CHARLES).

1789. Il cultivait ses terres dans la Charente-Inférieure, quand il fut élu administrateur de ce département, et en 1791 député à l'Assemblée législative. La fougue de son caractère, qui n'avait pas été modérée par son éducation, l'entraîna souvent, et il ne se fit remarquer dans l'Assemblée que par ses violences. C'est lui qui dénonça le ministre Roland comme n'ayant pas fait exécuter de suite contre son collègue Lacoste, ministre de la marine, le décret d'accusation porté peu de jours auparavant — 2 septembre 1792. Réélu par ce département à la Convention nationale — 15-19 janvier 1793. Il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple, sans sursis, et se plaça au sommet de la Montagne — 21 janvier. Membre du Comité de sûreté générale. Envoyé en Alsace pour y seconder les opérations de ses autres collègues, il y arriva vers la fin d'avril. — 1<sup>er</sup> mai. Il oblige les cultivateurs, blattiers et autres, à livrer une certaine quantité de grains sur chaque marché — Le 3 mai, il est encore à Strasbourg avec ses collègues et le 6 à Landau, où, aux dires de contemporains, il ne fit pas preuve de républicanisme — Peu de temps après les combats de Wissembourg, il revint à Strasbourg — 19 août. Il informe le Comité de salut public à Paris, qu'il s'occupe de procurer à l'armée et aux places fortes tout ce qui leur est nécessaire en vivres ou munitions de guerre; le 18 il

il a fait paraître une adresse à tout le peuple français et surtout aux habitants des frontières, pour lever une armée révolutionnaire qui, au moment d'une bataille décisive, *enfonce de toute part les rangs ennemis et l'anéantisse pour jamais*. Lors de la levée du premier contingent, il y eut des troubles à Barr, il ordonne aux autorités civiles et militaires de poursuivre les rebelles dans les mêmes règles que les Vendéens, de raser leurs habitations, brûler les forêts dans lesquelles ils se réfugieraient et fusiller ceux pris armés. Toutes ces menaces produisirent peu ou point d'effet sur les populations; aussi, dans une seconde circulaire, datée du 28 août, de Wissembourg, il leur tient un langage plus modéré. A la violence avaient succédé les moyens de persuasion — 6 octobre. De ladite ville, il approuve toutes les destitutions faites le 3 par Guyardin et Milhaud de la municipalité de Strasbourg et des administrations du Bas-Rhin — 15 octobre. Avec huit de ses collègues il crée une armée révolutionnaire de 2000 hommes, des commissaires civils avec pouvoirs étendus et deux tribunaux à la suite de cette armée ambulante — 10 novembre. Il approuve les arrestations, saisies, séquestres et contributions faites par Tisserant et Nestlin, se montant à 1,870,000 livres. De retour à Paris, à son poste de montagnard, il appuya une motion de Marat contre le général Custines, et fut à son tour dénoncé à la Convention comme ayant voulu, pendant sa mission en Alsace, livrer Landau à l'ennemi. L'accusation ne fut point accueillie et la Chambre passa à l'ordre du jour. Dévoué à la faction de la Montagne, il fit cependant, en une occasion importante, l'opposition la plus énergique à Robespierre et à Couthon du Comité de salut public. Il s'agissait d'une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. Il fit tous ses efforts pour faire rejeter ce projet, et termina en disant : *Que si cette loi de sang était décrétée, il ne resterait plus aux députés qu'à se brûler la cervelle*. Elle fut admise. — Lors des 27 et 28 juillet 1794, il garda une neutralité entre Robespierre et les députés qui eurent le courage de

renverser ce colosse si longtemps redouté — Compromis dans le mouvement du 1<sup>er</sup> avril 1795, décrété d'accusation le 29 suivant, il se sauva avec ses complices — L'amnistie générale du 26 octobre 1795 lui rendit la liberté; mais il ne reparut plus sur la scène politique et termina sa carrière dans l'obscurité.

#### RUAULT (CHARLES-HENRI).

Né en 1754 à Evreux — Avant 1759, commis dans les bureaux de la guerre à Paris — 1793. Il arriva à Strasbourg comme agent en chef du service des fourrages — 24 novembre. Membre de la Société des jacobins — 30 mai 1794. Il est à Landau en la même qualité d'agent des fourrages militaires — 25 octobre. Encore inscrit aux Jacobins de Strasbourg.

#### RUBIN (JEAN-BAPTISTE).

Avant 1789, relieur à Strasbourg — 5 février 1791. Membre de la Société des amis de la constitution au Miroir — 9 mars. Secrétaire de cette société, il est nommé pour accompagner les commissaires municipaux, Lachausse et Genthon, envoyés à Saverne par le Directoire du Bas-Rhin, lors de la suspension de la municipalité de cette ville — 7 février 1792. Il passe aux Jacobins — 1<sup>er</sup> nov. Président de la Société des amis de la liberté et de l'égalité à Saverne, il est chargé d'une adresse aux jacobins de Strasbourg pour que ceux-ci sollicitent près de l'administration départementale la cassation des officiers de la garde nationale de Saverne, accusés de royalisme. De là, vive rumeur au sein de ce corps; une assignation fut même lancée contre le président Rubin, auquel on demandait 6000 livres de dommages-intérêt, en réparation des injures contenues dans l'adresse aux sans-culottes de Strasbourg. Quelque temps après, la garde nationale de Saverne ayant été suspendue, le procès se trouva terminé. — 30 Mai 1794. La municipalité de Strasbourg charge Garnier et Rouge de prendre des renseignements sur le civisme

du relieur Rubin, ce qui explique son absence sur la liste dressée aux Jacobins le 25 octobre.

#### RUCHET (DAVID).

Un Suisse, né à Aigle, canton de Berne — Après 1789, il arriva à Strasbourg comme aide-pharmacien — 22 juin 1792. Membre de la Société des jacobins, où il est encore le 25 octobre 1794.

#### RUDLOFF (CHARLES).

Né en 1769 à Mutzig — 1792. Agé de 23 ans, il vint à Strasbourg comme militaire, et en cette qualité il est reçu le 22 juin membre des Jacobins — 8 février 1793. Secrétaire du Comité de surveillance de cette société — 25 octobre 1794. Il l'est encore.

#### RÜHL (M. PHILIPPE).

Fils d'un pasteur protestant des environs de Strasbourg, il étudia le droit. Ancien conseiller de Linange-Dabo, dont il a écrit l'histoire en 1799 — En 1789, procureur fiscal au grand Sénat de Strasbourg, et en cette qualité, le 26 mai 1790, à l'élection des administrateurs du Bas-Rhin faite au Temple-Neuf, il est nommé l'un des trente-huit membres — 17 fév. 1791. Membre du Directoire provisoire du Bas-Rhin — 26 août. Député à l'Assemblée législative pour le Bas-Rhin — 28 août 1792. Il provoque de l'Assemblée un décret ordonnant le transfèrement du maire Dietrich à Paris — 2 septembre. Député à la Convention nationale — 9 et 10 décembre. De Paris, Levrier se plaint amèrement de sa conduite à la Chambre — 22 décembre. La Convention nationale l'envoie en mission dans la Moselle et les deux départements du Rhin — 9 janvier 1793. Il arrive à Strasbourg, ce qui le dispensa de prendre part au jugement de Louis XVI — 18 et 21 janvier. Il suspend la municipalité et les administrations départementales — 2 mars. De retour à Paris, il informe les frères et amis de Strasbourg qu'il fera tous ses efforts pour démontrer et soule-

nir les opérations des représentants du peuple, et prouver combien il a été utile à la ville de Strasbourg, en la délivrant de ces cabaleurs dangereux, qui auraient pu compromettre la tranquillité publique et la sûreté de cette place importante de la République — 31 mars. De Paris, Teterel écrit aux sans-culottes de Strasbourg « Rühl nous tue ici, et Philibert Simond nous trahit à Besançon ». Le précis sur la situation de Strasbourg présenté à la Convention nationale dans le courant de ce mois, avait ébranlé les convictions de Rühl. Il n'avait qu'un grief à opposer à Strasbourg, celui de croire que la ville n'avait pas adhéré aux décrets du 10 août 1792, parce qu'après lui avoir annoncé cette adhésion, elle ne la lui avait pas fait parvenir pour la remettre à la Convention<sup>1</sup>. Partant de ce fait, il adopta comme une mesure politique la suspension des anciens membres de la municipalité et du département, justifiée d'ailleurs par l'arrêté du Conseil exécutif de la Convention, et la lettre du ministre Roland ; du reste il n'avait rien à alléguer contre les membres suspendus — 1<sup>er</sup> avril. De Paris, Teterel revient à la charge :

Rühl protège aujourd'hui ceux qu'il a poursuivis, il y a huit jours, et le 3 je l'ai dénoncé aux Jacobins de Paris; j'ai prouvé que c'est lui qui exposera la France du côté du Rhin, il faut le chasser de votre société, et dans le cas où il n'en serait pas membre, déclarer par une adresse qu'il en est indigne.

Ce ci-devant homme d'affaires du petit prince de Linange n'aime guère les maîtres d'arithmétique, et finalement il ajoute, le lendemain, 4 avril :

Il a eu peur et il nous a vendus; il croyait que tout était perdu, il voulait se sauver.

20 avril. C'est Bentabolle, qui mande aux sans-culottes :

Je dois vous dire qu'il paraît que Rühl a fait quelques réflexions, il m'a prévenu ces jours derniers, que quels que soient les démarches de la commune de Strasbourg, il tiendrait la main à ce que la suspension de la municipalité soit maintenue, qu'il soutiendrait qu'elle a été bien prononcée, et qu'il la maintiendrait de toutes ses forces.

<sup>1</sup> Voir Michel Rivage et Isnardi.



21 avril. Son collègue Couturier l'attaque dans une lettre à Monet :

On ne le voit plus à l'Assemblée, sans doute qu'il médite encore quelques calomnies, ce qu'il a déjà fait, en me faisant passer pour ennemi de la République.

29 avril. Bentabolle le dépeint aux Jacobins de Paris :

Vous avez peut-être été étonnés comme moi de voir Rühl occuper un instant les moments de la Convention nationale de France, pour se plaindre que Téterel l'a calomnié et accusé de s'être coalisé avec les aristocrates pour livrer Strasbourg à l'Autriche; mais je ne crois pas qu'il en soit capable.

1<sup>er</sup> mai. En écrivant à André, il continue :

Rühl, qui est d'un entêtement insupportable, voulant se brouiller avec nos meilleurs jacobins de Strasbourg, a voulu aussi me faire partager la contestation... Au reste, à l'exception des torts qu'il vient de se donner vis-à-vis des jacobins de Strasbourg, il paraît marcher dans le vrai chemin, il a signé l'adresse de Marat, il reste à la Montagne, il a aussi signé celle que nous avons écrite au Comité de salut public pour faire déporter Dietrich, et il m'a promis d'appuyer et de soutenir la suspension de la municipalité de Strasbourg, etc.

14 mai. Le Comité de correspondance des Jacobins de Strasbourg annonce à celui de Paris l'avoir rayé de la Société pour s'être rendu le champion des royalistes qui infectent Strasbourg, et avoir fait décréter le 1<sup>er</sup> avril que les administrateurs suspendus et chassés seraient réintégrés, c'était décréter la contre-révolution sur les rives du Rhin; au surplus, il n'est pas jacobin et par conséquent indigne d'être compté parmi le petit nombre à qui nous devons la République et qui sauront la maintenir — 23 mai. Les Comités des douze sections de Strasbourg lui expédient les procès-verbaux à l'appui de l'adresse à la Convention, envoyée aux délégués Lauth et Liebich à Paris, et dont ils lui joignent une copie, avec prière de l'appuyer quand elle sera lue à la barre — 27 mai. Il leur en accuse réception et après s'être excusé des attaques des jacobins de Strasbourg, il termine en disant :

J'ai ri bien sincèrement en lisant dans leur doléance qu'ils m'avaient

rayé de leur liste, moi qui n'ai jamais eu l'avantage de me faire recevoir dans leur sein, et en me voyant traiter de calomniateur.

11 juin. De Paris les délégués des douze sections écrivent au Comité :

L'adresse déplait à Rühl, ses préventions contre le rédacteur<sup>1</sup> lui firent apercevoir des erreurs et des crimes; il entra en fureur; des menaces de proscription, d'incarcération, des imprécations horribles contre la commune qui lui avait prodigué sa confiance, semblaient attirer sur elle un second orage, avant que le premier fût dissipé.

3 juillet. On lui retient à la poste de Strasbourg ses lettres à Müller, professeur en théologie, et il somme le directeur de lui indiquer celui qui ose violer le secret des lettres — 27 juillet. En vue de prochaines élections à la Convention, Laveaux écrit de Paris aux jacobins que Strasbourg se déshonorerait aux yeux des Parisiens, en réalisant Rühl — 6 août. Le général Charles de Hesse sollicite sa protection, « Obtenez pour moi la justice et les bienfaits de la Convention nationale » — 6 décembre. Au Club de Strasbourg il présente la lettre que les jacobins lui ont écrite pour l'engager comme un de leurs membres les plus fermes, à se rendre au milieu d'eux, pour continuer l'épurement de leur Société. On l'engage à prendre place parmi ses frères, il demande préalablement à déposer une seconde lettre, qui est une nouvelle preuve de son jacobinisme et du zèle qu'il a montré, dans toutes les circonstances où il s'est trouvé, pour le salut de la patrie. Il entre dans la Société et le président lui donne le baiser fraternel au milieu des applaudissements — 24 juillet 1794. Il donne des renseignements sur les chefs des légions de la garde nationale de Strasbourg — Juin 1795. Lors de la réaction thermidorienne, il fut seul excepté du décret d'accusation, mais ne voulant pas de ce pardon et croyant la liberté perdue, il se donna la mort d'un coup de poignard. Thiers dans son ouvrage sur la Révolution française donne son portrait.

<sup>1</sup> L'helléniste Jean Schweighauser.

## RUMPLER (L'abbé FRANÇOIS-LOUIS).

Né en 1730 à Obernai. Après avoir terminé ses études, il se fit recevoir avocat au Conseil souverain d'Alsace. Peu de temps après la mort de son père, en 1755, il se voua à l'état ecclésiastique et entra au Séminaire de Strasbourg — 1756. Ordonné prêtre, il passa six mois comme vicaire à Lièpvre, puis deux mois à Phalsbourg en qualité de prédicateur français, et fut nommé chanoine du chapitre de Haguenau. Son frère, étant curé de Saint-Georges à Haguenau, le délégua pour administrer cette paroisse pendant un voyage qu'il fit à Rome — 1764. Il traite avec de Regemorte d'un canonicat dans le chapitre de Saint-Pierre-le-jeune à Strasbourg moyennant 20,000 livres. En la même année, il est nommé aumônier ordinaire du roi, et passa près de dix années à Versailles — 7 septembre 1770. Il obtient la permission d'aller à Rome — 14 janvier 1773. Le roi de Pologne, Stanislas-Auguste, le nomme chanoine de Varsovie. Dans ces diverses charges, il eut de graves démêlés avec ses supérieurs. S'étant entremis comme médiateur dans un procès intenté à Coblençe au marquis de Chevigny, il eut bientôt sur le dos tous les créanciers de son protégé, et fut actionné devant le Conseil souverain d'Alsace et devant l'officialité du diocèse. — C'est fin 1775 ou au commencement de 1776 qu'il acheta la seigneurie de Rohrbach dans le Haut-Palatinat — 26 août 1782. Frappé d'une décision qui lui interdisait l'assistance aux assemblées capitulaires, il attaqua Monseigneur d'Arath, vicaire général du cardinal de Rohan, devant le Consistoire de Mayence, devant le Conseil souverain d'Alsace et devant le Conseil d'État à Paris et à Versailles. Fatigué des lenteurs de la procédure, il s'adressa à l'opinion publique et publia deux volumes intitulés : *Histoire véritable de la vie errante et de la mort subite d'un chanoine qui vit encore*. Il plaidait encore pour faire annuler les décisions officielles prononcées contre lui, quand éclata la Révolution française, qui mit fin aux procédures et à ses nombreux mémoires justifica-

tifs. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles de 1789. — 3 février 1790. Dans son canton il s'opposa à l'élection de Dietrich comme maire de Strasbourg — 8 février et 11 novembre. Il accepte les fonctions de notable de la commune — En 1792, il prêta le serment civique et, dans plusieurs brochures devenues rares, il engage ses collègues à suivre son exemple. A cette occasion, Laurent, matérialiste, athée et novissime converti, a fourni l'impromptu suivant :

Enfin, le Juif-Errant s'est fixé pour la vie :  
 Evêque il deviendra, lui-même le publie ;  
 Mais halte-là, fripon ! béliâtre demi-fou !  
 Ne vise pas si haut, et file un peu plus doux.  
 Pour telle dignité quel est, dis-nous, ton titre ?  
 Avant de voir ton front décoré d'une mitre,  
 Cesse d'être usurier ; sois un homme de bien  
 Et tâche auparavant de devenir chrétien.

1792. Membre du bureau de paix et de conciliation formé à Strasbourg par le Conseil de la commune, le 10 novembre 1790 — Octobre. Enfermé au Séminaire sur la dénonciation de Bussy-Lavenand — En décembre, il annula ses dispositions de 1787 qui assuraient 72,000 livres à Obernai pour fonder un orphelinat — 1<sup>er</sup> juin 1793. Il est encore enfermé au Séminaire — 22 juin. Il adresse au Directoire du Bas-Rhin une plainte contre le maire Monet, sur laquelle on juge convenable de ne point délibérer — 30 décembre. Il écrit à Schneider :

Que le maire provisoire Monet ne croie pas en Dieu, ce sont ses affaires ; il a ses raisons pour cela ; qu'enfermé au Séminaire je sois en butte au mépris de cet *Esprit-fort*, ce sont les miennes, je me fais gloire de son mépris public ; mais qu'un athée savoyard ait osé, au nom des Français, excréter dans sa rage les ministres de tous les cultes, ce sont là les vôtres, citoyens ! c'est à vous qu'il appartient, par droit de charge, de provoquer la punition du téméraire exécuteur. Je vous dénonce son blasphème, avec d'autant plus de confiance dans votre zèle, que déjà le département qui, d'après la loi, devait être consulté en pareil cas, vient de déclarer, par son arrêté ci-joint, qu'un délit de cette nature, et de cette gravité sans doute, n'était point de la compétence d'un corps administratif. Il n'y avait, en effet, plus lieu à délibérer, de sa part, dès qu'il s'agissait d'appliquer quelque peine infamante...

Si la loi donne à l'agent municipal inspection et police d'une *maison commune* qu'il a convertie en cachot, la loi vous donne, à vous, surveillance et autorité, pour faire punir les crimes et les scandales partout où ils se commettent.

En tout cas, citoyen, j'espère qu'à votre refus d'agir dans cette affaire, vous voudrez du moins la faire passer, sans délai, à la police correctionnelle pour qu'il y soit donné suite.

7 juillet. Schneider lui répond :

Sans doute, citoyen, je dois, au poste que j'occupe, recueillir les plaintes et dénonciations de tous les individus, qui réclament la justice et l'exécution des lois, mais la dénonciation que vous avez bien voulu m'adresser, n'est pas de nature à y donner suite. De quoi s'agit-il? d'une expression véhémement dont le citoyen maire de Strasbourg s'est servi contre la race des prêtres, à laquelle, selon lui, tous les Français ont juré une haine éternelle. C'est une assertion, citoyen, qui peut être outrée, mais qui ne fonde jamais une plainte en justice. Vous avez l'air de la regarder comme un blasphème; vous ne savez donc pas qu'il y a une distance infinie entre Dieu et les hommes qui se disent ses délégués et les médiateurs entre lui et le peuple? vous ne savez donc pas que ce serait injurier la Divinité, que de lui supposer une prédilection pour les prêtres? vous ne savez donc pas que les lois humaines se bornent essentiellement à faire le bonheur temporel de la famille sociale, et qu'elles laissent à la Divinité le soin de punir ceux par lesquels elle peut avoir été offensée? *Au reste*, je suis persuadé que le citoyen maire n'a point cru envelopper dans l'exécration générale les bons citoyens qui, en prêchant l'obéissance à la loi, en répandant la vraie morale de l'Évangile, en combattant le fanatisme, et l'oppression hiérarchique, ont rendu des services importants à la patrie.

Je vous renvoie donc, citoyen, vos pièces, avec invitation d'être dorénavant plus *modéré* et plus *circonspect* dans la manière d'énoncer vos opinions sur les autorités constituées de notre département.

Peu après il est mis en liberté.

29 novembre. Il est annoncé au Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin présidé par Monet — 20 mai 1794. Dans une adresse envoyée à la Convention nationale, il rappelle que, dès 1789, il s'est ouvertement prononcé pour le sans-culottisme, avant même que l'on sut à Strasbourg ce que c'était qu'un sans-culotte.

J'ai cessé dès lors de fréquenter mon chapitre, où il m'était arrivé parfois d'avoir voulu prêcher la nouvelle doctrine, mais où, loin d'avoir su la faire goûter à des docteurs, esclaves épiscopaux et consistoriaux,

je m'étais, au contraire, rendu tellement suspect, qu'excités par le doyen, ces êtres asservis me traitèrent de faux frère et n'eurent plus en moi la confiance qu'ils m'avaient prodiguée plus avant.

En juillet il accepta avec joie la réaction thermidorienne et entra ouvertement dans la voie de l'orthodoxie et aux accusations d'être un prêtre-jureur, en 1796, il répond, par un discours adressé aux catholiques-romains, le troisième dimanche après Pâques, dans l'église des Petits Capucins à Strasbourg<sup>1</sup>, où il essaie de justifier sa conduite passée, ses acquisitions de biens nationaux et les serments qu'il a prêtés. Outre le couvent du Mont-Sainte-Odile, il avait encore acheté le couvent et l'église des Capucins, à Obernai. Il offrit à l'évêché de Strasbourg l'immeuble de Sainte-Odile; mais le diocèse ne crut pas devoir accepter l'offre, à raison des charges spéciales dont le donateur entendait grever sa libéralité. Quant au second, il en fit donation à la ville d'Obernai, le 10 juin 1803. Il renonça au séjour de Strasbourg pour passer ses derniers jours au Mont-Sainte-Odile qu'il fit restaurer. La Terreur l'avait entièrement détruit.

#### RUMPLER (HENRY-IGNACE).

1789. Licencié en droit — De 1789 à 1790, greffier du bailliage de Dorlisheim résidant à Strasbourg — 8 février, 11 novembre 1790, 14 novembre 1791, 22 août 1792. Élu secrétaire greffier du Conseil général de la commune de Strasbourg, sous Dietrich et le maire provisoire Lachausse — 1793. Membre de la Société des jacobins — 8 octobre et 5 novembre. Maintenu secrétaire greffier sous Monet — 25 décembre. Massé le dénonce au Comité de surveillance de la Société des jacobins — 30 janvier et 23 avril 1794. Il occupe encore les mêmes fonctions sous Monet, et le 5 septembre, sous André — 25 oct. Rayé aux Jacobins — 1<sup>er</sup> février 1795. Secrétaire de la commune de Strasbourg — 1797. Commissaire du Directoire exécutif de l'administration municipale du canton d'Obernai.

<sup>1</sup> Aujourd'hui la synagogue des juifs.

## RUPPERT.

Novembre 1793. Il abjure en ces termes :

Le ci-devant curé de Brumat vous expose qu'il n'a jamais été prêtre dans l'âme; qu'il n'avait prêté le serment que pour terrasser le fanatisme; aujourd'hui que le règne des ténèbres est dissipé, il désavoue avec plaisir un état qui l'a deshonoré jusqu'ici, ne reconnaissant d'autre Dieu que l'harmonie de la nature, ni d'autre culte que la pratique des vertus sociales.

SAGET (ÉTIENNE),

Grand'rue de la Grange, n° 10.

Né en 1737 à Montmirey-la-Ville — Avant 1789, employé dans les administrations publiques. Arrivé à Strasbourg, il fut reçu membre de la Société des jacobins, en septembre 1792 — 16 décembre 1793. Employé aux fourrages, le Comité de surveillance et de sûreté générale du Bas-Rhin, le présente à Saint-Just et Lebas, pour administrateur du département — 1<sup>er</sup> janvier 1794. Membre du Directoire du Bas-Rhin, il ordonne l'établissement provisoire d'une école gratuite de français dans chaque commune du département — 26 février. Il signe l'adresse du Directoire au Comité de salut public de la Convention en réponse aux mensonges et aux impostures de Schneider — 2 juillet. Dans une lettre au représentant Hentz, c'est aux prêtres qu'il s'en prend — 25 juillet. Il provoque de Hentz et Goujon, l'ordre de démolir tous les clochers dans les départements du Rhin — 3 août. Il félicite la Convention nationale de sa fermeté contre Robespierre et autres — 25 octobre. Encore membre des Jacobins — 9 décembre. De même du Directoire du Bas-Rhin — En janvier 1795, il disparaît de la scène politique.

ÉTIENNE BARTH.

(La suite prochainement.)

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

### I

**L'Art à travers les mœurs**, par HENRI HAVARD; illustrations par CH. GOUTZWILLER — Paris, chez A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît, et G. Decaux, 7, rue du Croissant, éditeurs, 1881 — Grand in-8° sur papier de luxe, avec plus de 250 illustrations et 40 planches tirées hors texte. Prix : 25 francs, broché, 30 francs relié en toile à biseaux avec fers spéciaux, 35 francs relié en veau plein, doré, imitant les anciennes reliures. Il a été tiré en outre cent exemplaires numérotés, sur papier de Hollande avec deux suites de planches hors texte, au prix de 50 francs.

En annonçant cette nouveauté pour étrennes de 1882, la *Revue d'Alsace* est assurée de faire plaisir à sa clientèle des deux côtés de la frontière où M. Goutzwiller est avantageusement connu et estimé. Il fut l'un des premiers et des plus vaillants collaborateurs de la *Revue* à laquelle il demeure attaché de cœur, mais à laquelle les conséquences de l'émigration l'empêchent de prendre une part aussi active qu'autrefois. Ceux qui n'oublient pas éprouveront certainement une grande satisfaction à raviver leurs souvenirs à la lecture de l'œuvre magistrale que nous annonçons et à la vue des superbes illustrations de l'artiste alsacien, parmi lesquelles nous pouvons, dès à présent, citer : un cadre de miroir et une chaire sculptés de l'époque de la renaissance, le Parthénon dans son état actuel, un coffre de mariage de l'époque de Louis XIV, la statue de Louis XIII au château de Blois, une bibliothèque en bois sculpté du XVIII<sup>e</sup> siècle et un instrument de musique du XVI<sup>e</sup>. Quant au texte, M. Henri Havard, le scrupuleux historien de *la faïence de Delft* et auquel on doit



les *Merveilles de l'art hollandais*, lui a consacré douze années de recherches et d'études suivies avec la passion qui caractérise l'écrivain ayant l'amour et le culte de l'art.

Cette nouveauté pour étrennes forme donc le plus riche présent que l'on puisse destiner à une femme du monde ou à un homme de goût. Nous la recommandons spécialement à nos lecteurs.

## II

**Panorama du ballon de Guebwiller**, par X. IMFELD, ingénieur-topographe, membre de la section vosgienne du Club alpin français — Nancy, imprimerie de Berger-Levrault et C<sup>o</sup>, éditeurs, 1881 — En vente à Mulhouse chez tous les libraires, au prix de 4 fr. 50 c.

Une courte notice sur l'origine et la signification du nom donné à la plus haute montagne des Vosges, accompagne le panorama établi par M. l'ingénieur Imfeld. Toute la contrée que l'œil embrasse depuis le sommet du ballon est reproduite, pour ainsi dire à vol d'oiseau, par l'excellent plan visuel dû à M. Imfeld et à la section alsacienne du Club alpin français. Une grande partie de la plaine y apparaît ainsi que quelques sommets de la Forêt-Noire vers l'Est, tandis que, vers le Nord, la chaîne des Vosges se développe jusqu'à l'horizon. Une légende exacte permet au touriste de reconnaître, de haut en bas et *vice versâ*, les principaux points, les principaux lieux et les principales localités qui attirent son attention. C'est sur ces hauteurs qu'Alsaciens et Vosgiens peuvent se rencontrer quelquefois et se serrer la main en fixant à l'avance, à l'aide du panorama, le lieu où ils se réuniront à jour et heure fixes. C'est donc une bonne et utile pensée qu'a eue la section alsacienne du Club alpin français, de mettre à la disposition de tous ses membres un guide d'un faible volume, mais suffisant pour plusieurs journées d'excursions dans nos belles montagnes de « la Vosge ».

Quelques exemplaires de ce guide ont été imprimés directement sur toile.

Peut-être qu'en exagérant un peu certains développements, il eût été possible de mettre plus en évidence nos principales vallées orientales.

## III

**La campagne des frontières du Jura en 1815 par le général Lecourbe** — Souvenir d'un jeune volontaire, par M. CHALLE, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne — Lons-le-Saulnier, imprimerie de J. Declume, 1880 — In-8° de 38 pages.

Ces souvenirs sont extraits des mémoires de la Société d'émulation du Jura. Ils se rapportent, pour ainsi dire, exclusivement à la défense de Belfort par le général Lecourbe, sous les ordres duquel M. Challe servait comme volontaire. Outre d'intéressants renseignements sur la campagne et sur les débuts de l'auteur de la notice, celle-ci nous en apprend plus long qu'on n'en savait jusqu'à présent sur les différents combats qui eurent lieu aux environs de Belfort. Les souvenirs du volontaire sont d'une précision topographique très correcte; on sent, en les lisant, que le volontaire de quinze ans a pris part aux luttes héroïques de l'époque avec une intelligence rare pour son âge. Ses souvenirs sont une des belles pages que consultera avec fruit tout écrivain qui voudra un jour aborder le chapitre de l'histoire militaire de Belfort.

## IV

**Petite revue d'Ex-libris alsaciens**, par AUGUSTE STÆBER — Mulhouse, imprimerie Veuve Bader et C<sup>e</sup>, 1881 — In-8° de 43 pages, avec une planche.

Plaquette renfermant les notes que M. Aug. Stæber a successivement communiquées à l'*Express* de Mulhouse et ouvrant un sillon nouveau aux recherches concernant l'histoire littéraire de l'Alsace. Il y a dans ce début, d'une impression soignée, de curieux renseignements sur des auteurs, sur des bibliophiles et d'anciennes bibliothèques du pays.

## V

**Le géographe Carl Ritter**, par PAUL RISTELHUBER — Paris 1881, chez Ch. Delagrave — In-8° de 23 pages.

C'est dans ce cadre restreint que M. Ristelhuber a condensé un intéressant aperçu sur les connaissances topographiques au commencement de ce siècle et les travaux du géographe Carl Ritter. Cette étude, élaborée avec soin, est un extrait de la *Revue de géographie*. On y lira, avec un sentiment plus ou moins pénible, le jugement d'un Teuton sur le caractère, l'urbanité et la bonne foi hospitalière du Français.

## VI

**Guillaume-Philippe Schimper, sa vie et ses travaux, 1808—1880**, par CHARLES GRAD — Colmar, imprimerie de Veuve Camille Decker, 1880 — In-8° de 44 pages, avec un portrait.

Cette notice est extraite du bulletin de la *Société d'histoire naturelle de Colmar*, qui en a entendu la lecture dans sa séance du 7 juillet 1880. M. Grad a consacré au naturaliste Schimper des pages qu'on ne lira pas sans partager les regrets que la mort de ce savant a laissés en Alsace.

## VII

**Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Colmar, du 1<sup>er</sup> janvier 1880 au 30 juin 1881** — Colmar, imprimerie de J.-B. Jung et C<sup>e</sup>, 1881 — In-8° de 94 pages.

Les préoccupations de la Chambre semblent conserver le caractère platonique commandé par les circonstances où elle a reçu son institution et où elle a dû faire son entrée dans la vie commerciale et d'utilité publique. En fait, elle n'a, jusqu'ici, rien obtenu de particulier, mais elle s'est associée à l'action et à la marche de ses devancières en émettant des avis conformes. Elle compte onze à douze années d'existence, ce qui veut dire que son origine est française et qu'à ce titre elle doit se tenir dans la réserve des plus modestes tard-venues. En vieillissant elle grandira peut-être et peut-être aussi aura-t-elle la parole plus assurée pour défendre les intérêts de sa circonscription économique.

## VIII

**Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année académique 1879-80** — Rouen, imprimerie de H. Boissel, 1880 — Un vol. in-8° de 479 pages.

Il y a dans ce volume des travaux qui ont droit à une attention particulière. Nous ne pouvons que les signaler dans le cadre étroit réservé à cette annonce. Ce sont : Une esquisse délicate du caractère, de la vie et des écrits de Gustave Flaubert, dont la mémoire avait besoin d'être débarrassée des banalités bruyantes que la mort et les funérailles de l'écrivain ont été occasionnées ; ce devoir a été rempli avec autant de savoir que d'autorité par M. J. Félix, président. Une intéressante étude sur les poisons et les médicaments de la Grèce antique, par M. J. Girardin, membre correspondant de l'Institut. Un mémoire sur la transformation, par voie humide, des sulfates en carbonates, par M. A. Rivière. Un mémoire de M. E. Jubé sur les planètes. Des considérations anatomiques sur le crâne et le cerveau des criminels, par M. le docteur Foville. L'une des conclusions de ce travail constate, qu'examinés au point de vue de l'indice céphalique, cent un crânes se classent en cinquante-huit brachycéphales, vingt-six dolicocephales et dix-sept mésaticéphales. De fort intéressantes recherches historiques sur la part des Normands dans la découverte de la route des Indes et même de certaines côtes du Nouveau-Monde quelques années avant Christophe Colomb, par M. Gabriel Gravier. Quelques pages de M. Rivière établissant que, contrairement à l'opinion reçue dans l'école historique, la naissance de Newton ne coïncide pas avec la mort de Galilée. Une note de M. de M.-A. Malbranche interrompt spirituellement et agréablement le cours sérieux des matières, par l'examen ou l'exposition des ressources, d'apparence scientifique, à l'usage du pharmacopole industriel. Une notice sur les origines de la cour des aides de Normandie, par M. le

vicomte d'Estaintot, a sa place dans la classe des belles-lettres, de même qu'une notice sur la porte Sainte-Appoline de Rouen, par M. de Glanville, et une étude de M. Henri Frère sur les lettres à Rouen de 1827 à 1837. Dans la même classe se range une notice de M. Ch. de Beaurepaire sur un compte de l'écurie de Catherine de Médicis, en 1558, rédigée d'après des pièces déposées aux archives du département. D'autres travaux suivent ceux que nous signalons et pour terminer nous citerons encore cinq pages de M. T. Homberg dont l'intérêt ne peut être pressenti par la signification vulgaire du titre qu'il leur a donné: *la Chiquenaude*. Enthousiasmé de la découverte de Newton — la gravitation universelle — Laplace soutenait qu'on n'avait pas besoin de Dieu pour expliquer la création du monde, à quoi Voltaire répondait: « Il a bien fallu cependant une *première* chiquenaude », c'est-à-dire une première force qui, lançant la terre dans l'espace, lui imprima le double mouvement qu'elle exécute chaque jour et qui n'a aucune raison de cesser puisqu'il a lieu dans le vide. Reprenant le texte de la Genèse, M. Homberg met en doute la fidèle traduction des Septante quant au *fiat lux*. Le mot hébreu *avor* signifie *force* plutôt que *lumière*, et il conclut que si l'on ne saurait apporter trop de réserve à l'encontre des explications de la science sur la création par les seules forces de la nature, il faut cependant reconnaître que la science nous a déjà donné bien des démentis et qu'il faut s'attendre à en recevoir de nouveaux. A ce sujet nous nous permettons de signaler à l'attention de M. Homberg le travail que publie aujourd'hui cette *Revue* sous le titre de: *La vie future et la science moderne*, par G.-A. Hirn, membre correspondant de l'Institut.

---

## ERRATA

---

En signalant, pages 429 à 431 du dernier trimestre de la *Revue d'Alsace*, l'étude de M. le docteur Muston sur la géologie du Grammont, nous avons terminé ainsi la courte notice consacrée à ce travail : « Par contre il y a d'impardonnables négligences typographiques à reprocher à l'imprimeur. »

Nous ne devons pas croire que le reproche exprimé pourrait, à plus forte raison, s'appliquer à l'impression des quelques lignes que nous livrions à l'imprimerie de la *Revue*. Nous rectifions :

Page 429, ligne 14. Au lieu de : qui aient *puisés*, lisez : qui aient puisé.

Page 430, ligne 11. Au lieu de : c'est *sur* ce sens, lisez : c'est en ce sens. — Ligne 24. Au lieu de : *Trapezina*, lisez : *trapezina*. — Ligne 25. Au lieu de : *ces* corbeilles, lisez : les corbeilles. — Ligne 37. Au lieu de : *cela soit dit dans l'intention d'en blesser aucune*, lisez : cela soit dit sans intention d'en blesser aucune.

Page 431, première ligne. Au lieu de : *ce* domaine des généralités, lisez : le domaine des généralités. — Ligne 2. Au lieu de : le domaine *exploré*, lisez : le champ inexploré.

Et enfin page 432, ligne 34. Au lieu de : *sa* vie intellectuelle, lisez : la vie intellectuelle.

FREDERIC KURTZ.

---

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME X DE LA NOUVELLE SÉRIE — 1881

## JANVIER — FÉVRIER — MARS

	Pages
<b>ED. ENSFELDER.</b> — Marie-Caroline Flachsland, épouse de Jean-Gottfried Herder — Le prince de Holstein à Strasbourg avec son précepteur, Herder — Herder à la Cour de Weimar — Il fait connaissance avec Marie-Caroline Flachsland — Son commerce, ses lectures, l'impression qu'il produisit sur ses auditeurs — Marie-Caroline Flachsland lui en exprime sa reconnaissance — Fiançailles mystiques, 1770 — Les relations qui suivirent — Le mariage, 1773 — Le bonheur conjugal — La mort de l'époux, 1803 — La mort de l'épouse, 1809.....	5- 13
<b>HENRI BARDY.</b> — Gustave Dauphin, peintre d'histoire — Sa vie et ses œuvres — La famille du peintre belfortain impliquée dans la conspiration du 1 <sup>er</sup> janvier 1822 — Les études de Gustave à Dijon où il est surnommé <i>le conspirateur</i> — Son entrée en 1824 dans l'atelier du peintre Hersent — Son départ pour Rome — Son exposition au Salon de 1835 — Ses autres travaux — Sa participation à la Révolution de 1848 — Sa conduite comme colonel de la garde nationale — Son arrestation à la suite de l'attentat du 13 juin — Ses compositions pendant les années qui suivirent — Sa mort..	14- 42
<b>LÉON SAHLER.</b> — Le livre de comptes de Samuel Méquillet — Historique et description de ce livre de famille — Extraits spéciaux — Mémoire de ce qu'il y a eu de plus particulier dans la vie de Méquillet — Sa naissance — Son éducation — Ses études — Son pastorat — Son mariage — Ses enfants — Sa mort.....	43- 71
<b>J. LUBLIN.</b> — Les églises de Belfort ( <i>Suite</i> ) — II. Chapelle de la Vierge ou Notre-Dame-de-Joie, 1230-1342 — Les premiers habitants de la ville — La sépulture des premiers sires de Belfort — III. Collégiale de Saint-Denis, 1342-1752 — Fondation de la collégiale — Statuts du chapitre — Nomination des chanoines — Chapellenies — Carillon — Ecole — Sonnerie — Pain béni — Enterrements dans la nef — Démolition — IV. Notre-Dame-de-Lorette — Fondation — Dotation — Destruction — Refuge de la Vierge.....	72- 98
<b>CH. BERDELLÉ.</b> — Essais de traduction du <i>Lundi de Pentecôte</i> , comédie en dialecte strasbourgeois, par J.-G.-D. Arnold — Note préliminaire, par Aug. Stœber — Traduction en vers français, de Ch. Berdellé — Acte III, fin de la scène IV — Les Nez — Acte III, scène V — Eloge de Strasbourg.....	99-108

Pages

<u>ARTH. BENOIT. — Lettres sur la Terreur en Alsace — Lettre de Custine à la Convention — Décret de la Convention rhéno-germanique de Mayence — Rupture de toute liaison avec l'Empire germanique — Les citoyens de Colmar vouent leur vie et leurs talents au bonheur de la République — Bernard de Saintes écrit de Montbéliard à la Convention que la principauté est conquise à la France — De Strasbourg, Delcambes au citoyen Milhaud après la prise de la Vantzenau — Lettres de Baudot, Milhaud, Hérault-de-Séchelles, Renkin et Turpin au sujet des émigrés, etc.....</u>	<u>109-117</u>
<u>ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs (Suite) — Massé — Matthæus — Maurer — Les Mayer — Mayran — Mazot — Mehlin — Meniolle — Meng — Menler — Merkel — Merlin — Mertz — Metz — Metzger — Meyer — Michelot — Milhaud — Monet — Moreau, dit Marat.....</u>	<u>118-140</u>
<u>FRÉDÉRIC KURTZ. — Bulletin bibliographique — I. Matériaux pour une étude préhistorique, par MM. Bleicher et Faudel — II. Etudes statistiques sur l'industrie de l'Alsace, par Ch. Grad — III. Bulletin de la Société belfortaine d'émulation — IV. Seligmann Alexandre, par Rod. Reuss — V. J.-G. Stoffel, par Aug. Stöber — VI. Le Christkindel et Hans Trapp, par Maurice Engelhard.....</u>	<u>141-144</u>

## AVRIL — MAI — JUIN

<u>CH. ENGEL et BÉRINGER. — La mission française chargée de l'étude d'une voie ferrée à travers le Sahara — 30 octobre 1880, Béringer part de Marseille pour Alger — d'Alger à Bli-dah, Médéha, Boghari, Ain-Oussero, Guelt-es-Stel, Djelfa, Sidi-Mathlouf, Metlili et Laghouat — Description pittoresque et statistique du pays parcouru — 18 novembre 1880, départ de Laghouat — Personnel de la mission — Son organisation — Son arrivée au pays des Mozabites — Guerara, une de leurs villes — La mission invitée à dîner chez le Caïd — Le menu du dîner — La vendetta du Caïd sur les assassins de son frère — 30 novembre, arrivée à Ouargla — L'Agha — La casbah ou citadelle — Les palmiers de l'oasis — Ses anciens puits — Hydrologie d'Ouargla — Ce qui est écrit est écrit ! Dieu est grand !.....</u>	<u>145-184</u>
<u>ARTH. BENOIT. — Un ambassadeur lorrain à Strasbourg, 1608 — Elisée de Haraucourt envoyé en Allemagne pour y recevoir l'investiture des fiefs que le duc de Lorraine tenait du Saint-Empire — Itinéraire : Sarrebourg, Saverne, Strasbourg, Prague, retour.....</u>	<u>185-191</u>
<u>X. MOSSMANN. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de trente ans (Suite) — Traité de Hambourg — Difficultés de la ville de Colmar avec Montausier — Arrestation de Manicamp — Siège de Brisach — Assistance de Colmar au duc de Saxe-Weimar — Turenne, malade à Colmar — Capitulation de Brisach — Alliance de Colmar avec le duc de</u>	



<u>Saxe-Weimar — Mort du duc — Situation des troupes françaises en Alsace — Belesbat, intendant de la province.....</u>	191-205
<u>J. LIBLIN. — Les églises de Belfort (<i>Fin</i>) — Eglise paroissiale moderne — La construction est décidée, l'emplacement choisi — Voies et moyens — Imposition volontaire, corvée, création des octrois — Fournier et Goichot, premiers proposés — Plans et devis par Marchal, ingénieur de l'Intendance d'Alsace — Henri Schuler, directeur des travaux — Cupillard, sculpteur — Valtrin, facteur d'orgues — Achèvement de la construction — Le chapitre en prend possession — Suppression du chapitre — Pension des chanoines — Paroisse moderne.....</u>	206-233
<u>D. HÜCKEL. — Règlementation d'une forêt communale d'Alsace aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles — Traduction en français et annotation d'un document néogothique concernant les droits usagers d'une forêt indivise de la Basse-Alsace — Première partie, art. 1<sup>er</sup> à 24.....</u>	234-248
<u>L. RÖSCH et AUG. STÖRER. — Jean-Georges Stoffel — Biographie d'un savant alsacien — Sa famille, sa jeunesse, ses études — Ses recherches historiques, archéologiques et topographiques — Ses relations, sa correspondance, ses écrits..</u>	249-273
<u>ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs (<i>Suite</i>) — Mougeat — Moutier — Moyaux — Mühlberg — Muller — Mulotte — Nachbauer — Nachsheim — Nantil — Nestlin — Neumann</u>	274-287
<u>FRÉDÉRIC KURTZ. — Bibliographie — I. L'Alsace française — Strasbourg pendant la Révolution, par E. Seingerlet — II. Les Chants du pays, par Charles et Paul Leser — III. Une Fable de Florian, par P. Ristelhuber — IV. Trois lettres inédites de Bucur, par Erichson.....</u>	287-288

## JUILLET — AOUT — SEPTEMBRE

<u>ARTHUR ENGEL. — Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace — Dix-sept pièces décrites et représentées par la gravure — Trois de Colmar — Une de Montjoie — Deux de Haguenau — Une des Landgraves — Une de Mulhouse — Une de Strasbourg — Cinq des évêques de Strasbourg — Médaille de Caspar Hedion — Médaille de Jean Sturm — Médaille du Grand-Dauphin — Ecu de Wissembourg — Jetons de Strasbourg — Rectification à Berstett.....</u>	289-308
<u>CHARLES ENGEL et BÉRINGER. — La mission française chargée de l'étude du chemin de fer à travers le Sahara (<i>Suite et Fin</i>) — De Ouargla à Hassi Inifel ou Abd-el-Hakem — De ce lieu à Hassi-Messeguem — De ce lieu à Inzelmann, à plus de 1300 kilomètres de Laghouat — Aperçu du pays traversé — L'eau — Les pâturages — La mortalité des chameaux — La rencontre d'une caravane — La visite de quelques indigènes — Projet de retour par l'Atlantique en juillet ou août — Relation de l'éborgement de la mission — Renseignements biographiques sur Béringer.....</u>	309-329

Pages

<u>J.-B. ADAM. — Coup d'œil sur les anciens établissements religieux de la ville de Metz — Cathédrale — Saint-Pierre-aux-Images — Saint-Sauveur — Notre-Dame-de-la-Ronde — Saint-Thiébaud — Sainte-Rainette — Saint-Arnaud — Saint-Clément — Saint-Symphorien — Saint-Vincent — Pontiffroy — Saint-Eloi — Notre-Dame-des-Champs — Sainte-Glossinde — Saint-Pierre — Sainte-Marie — Clairvaux — Les Templiers — Trinitaires — Grands-Carmes — Augustins — Dominicains — Cordeliers — Célestins — Observantins — Minimes — Jésuites — Antonistes — Capucins — Lazaristes, etc., etc.</u>	330-360
<u>X. MOSSMANN. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de trente ans (Suite) — Mauvaise conduite des soldats à Colmar — Avances faites par la ville à la garnison — Nouvelle apparition des Impériaux — Les réfugiés du dehors doivent se faire admettre bourgeois — Son refus d'envoyer des députés à la diète de Ratisbonne — Mockhel et le message de la ville à l'empereur.</u>	361-374
<u>D. HÜCKEL. — Règlementation d'une forêt communale d'Alsace aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles — Document A (Suite et Fin) — Articles 25 à 60 du règlement, traduit et annoté, concernant les quatre villages du bailliage de Hatten, Bas-Rhin.</u>	375-392
<u>AUG. STÉBER. — Notes sur la culture, le commerce et l'usage du tabac dans l'ancienne République de Mulhouse — Introduction de la culture du tabac en Alsace par Kœnigsmann — La résistance que l'usage de cette plante rencontra dès 1659.</u>	393-397
<u>ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs (Suite) — Neumann — Neunreuther — Nicole — Niou — Nollo — Oberlin — Oertel — Ohlmann — Olivier — Ortlieb — Ostertag — Ott — Pabst — Pageot — Paillot — Pardon — Parent — Périgny — Petersen — Petin — Pfeffing, etc., etc. — Prieur Prœsamlé, etc., etc. — Prudhomme — Quirin — Radis — Rauch, etc., etc. — Reibel — Reubell, etc., etc. — Revel — Richard — Richaud — Riess — Rigolot — Ritter — Riva — Rivage.</u>	398-428
<u>FRÉD. KURTZ. — Bulletin bibliographique — I. Notices géologiques, par M. le docteur Muston — II. Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 1880-81.</u>	429-432

## OCTOBRE — NOVEMBRE — DÉCEMBRE

<u>ARTH. BENOIT. — Les ex-libris dans les trois évêchés — Toul — Metz — Verdun — Bibliophiles et collectionneurs verdunois — Historique — Bibliothèques des évêques — du chapitre — des Jésuites — des couvents, avec quatre fac simile d'ex-libris — Graveurs d'ex-libris — Ex-libris particuliers — Collectionneurs — Bénédictins anglais, écossais et irlandais à Dienlouard — Appendice — Devises verdunoises.</u>	433-472
--	---------

<u>G.-A. HIRN. — La vie future et la science moderne — 1<sup>re</sup> partie — Réputation scientifique du matérialisme — L'énergie de l'Univers est une constante — Essence des choses — Durabilité de la vie, son existence distincte — Substances et matière — La destruction et la réapparition indéfinies des mondes sont scientifiquement inadmissibles — Le surnaturel</u>	473-506
<u>CH. BERDELLÉ. — Prose strasbourgeoise en vers français — Quelques proverbes de Ehrenfried Stöber — J'ai vaut mieux que si-javais — Moineau sous le doigt, cigogne sur le toit — Chou, viande et pou — Oison et caquetage — Extinction du feu qui ne vous brûle pas — Chèvre et sa garde — Chiens enragés et neuf jours</u>	507-519
<u>X. MOSSMANN. — Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de trente ans (Suite) — Le baron d'Oisonville sur la rive droite du Rhin — Le général de Haes menace l'Alsace — Diète de Ratisbonne — Négociations de Hambourg entre la France, l'Empire et la Suède — Munster et Osnabruck désignés pour y traiter de la paix</u>	520-528
<u>CH. GRAD. — Scènes et paysages des Vosges — Forêts et forestiers — Les huites des bûcherons au sommet du Lancken — L'abatage des bois — Les chemins de schlittage — Le schlittage — Aperçu statistique du domaine forestal</u>	529-545
<u>ETIENNE BARTH. — Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et les environs (Suite) — Rivaud — Rivet — Robert — Robinot — Rocha — Røederer — Roesler — Romand — Roos — Rosat — Rosières — Rouge — Rougement — Royer — Ruamps — Ruault — Rubin — Ruchet — Rudolf — Rühl — Rumpfer — Rupert — Saget</u>	546-564
<u>FRED. KURTZ. — Bulletin bibliographique — I. L'art à travers les mœurs, par H. Havard et Ch. Goutzwiller — II. Panorama du Ballon de Guebwiller, par M. Imfeld — III. La défense de Belfort en 1815, par M. Challe — IV. Ex-libris alsaciens, par Aug. Stöber — V. Le géographe Carl Ritter, par P. Ristelhuber — VI. Guillaume-Philippe Schimper, par Ch. Grad — VII. Chambre de commerce de Colmar — VIII. Précis analytique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen — IX. Négligences typographiques</u>	565-571
<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	572-576





Widener Library



3 2044 105 180 624

